HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE

PARIS. — IMPRIMERIE Vve P. LAROUSSE ET Cie
49, RUE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS, 49

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE

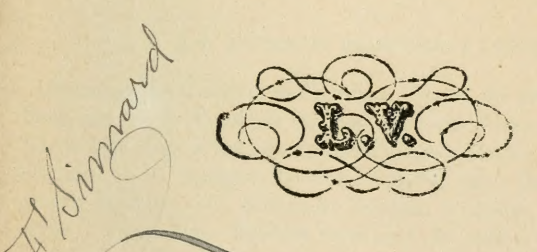
DEPUIS LA CRÉATION JUSQU'A NOS JOURS

PAR

L'ABBÉ J.-E. DARRAS

VICAIRE GÉNÉRAL DE NANCY, NEVERS, TROYES, CHANOINE HONORAIRE
D'AJACCIO ET DE QUIMPER

TOME VINGT-CINQUIÈME



PARIS

LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR

13, RUE DELAMBRE, 13

—

1877

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE

CINQUIÈME ÉPOQUE (suite).

Depuis Sylvestre II (999) jusqu'à la mort de Boniface VIII (1303)

CHAPITRE PREMIER.

Pontificat du B. Pascal II (1099-1118).

SOMMAIRE.

RÈGNE DE BAUDOIN I A JÉRUSALEM (1100-1118)

§ I. AVÉNEMENT DE BAUDOIN I (1100).

1. L'héritage de Godefroi de Bouillon. Lettre du patriarche Daïmbert à Boémond. — 2. Captivité de Boémond en Perse. — 3. Message de Garnier de Gray à Baudoin comte d'Édesse. Marche de Baudoin jusqu'à Caïphas. — 4. Intrigues nouées à Caïphas entre Daïmbert et Tancrède contre Baudoin. — 5. Entrée de Baudoin à Caïphas et à Joppé. Son arrivée à Jérusalem. Retraite volontaire du patriarche. — 6. Excursion militaire de Baudoin sur les frontières du royaume. — 7. Réconciliation du patriarche avec le roi. Couronnement de Baudoin à Bethléem.

§ II. CONFLIT ENTRE BAUDOIN I ET DAÏMBERT (1101).

8. Les Assises de Jérusalem. Tancrède cité à ce tribunal. Conférence pacifique entre Baudoin et Tancrède. Plainte adressée au pape contre Daïmbert par Baudoin. Tancrède élu régent de la principauté d'Antioche.

— 9. Maurice, cardinal évêque de Porto, légat apostolique à Jérusalem. — 10. Concile de Jérusalem réuni pour procéder à l'examen de la cause de Daïmbert. Sursis de quinze jours accordé à Daïmbert avec interdiction de toutes fonctions épiscopales durant ce délai. — 11. Le jeudi saint de l'an 1101 à Jérusalem. Réconciliation du roi et de Daïmbert. Les pèlerins génois et pisans. Le samedi saint. Le feu sacré du jour de Pâques.

§ III. EXPÉDITIONS MILITAIRES DE BAUDOIN I EN 1101.

12. Conventions de Baudoin I avec les Génois et les Pisans. Prise d'Arzouf et de Césarée. Le *Sagro Catino*. — 13. Question de la solde des troupes. Taxe énorme imposée par le roi au patriarche. Refus de Daïmbert. Son départ de Jérusalem et sa retraite à Antioche. — 14. Mort du légat apostolique Maurice de Porto. Son successeur Robert de Paris, cardinal de Saint-Eusèbe. — 15. Grande bataille d'Ascalon. Victoire inespérée de Baudoin.

§ IV. NOUVELLES ARMÉES DE CROISÉS (1101-1102).

16. Encyclique de Pascal II en faveur de la croisade. Pélerinage de Hugues de Lyon à Jérusalem. — 17. Projet de délivrance de Boémond. Itinéraire des nouveaux croisés par Constantinople. — 18. Départ des croisés italiens. Leur arrivée à Constantinople. Luttes avec Alexis Comnène. — 19. Départ des croisés allemands. — 20. Croisés français. Guillaume IX de Poitiers, duc d'Aquitaine. — 21. Groupe des autres croisés français, Hugues le Grand, Étienne de Blois, Eudes de Bourgogne. — 22. Expédition détachée des comtes de Bourges et de Nevers. — 23. Concentration du gros des forces italiennes, françaises et allemandes à Nicomédie. Guillaume d'Aquitaine réclame la participation active de Raymond de Saint-Gilles. Refus de ce dernier. Mauvais vouloir d'Alexis Comnène. — 24. Siége de Constantinople par Guillaume d'Aquitaine. — 25. Capitulation de l'empereur et de Raymond de Saint-Gilles. Départ des croisés sous la direction de Raymond de Saint-Gilles. — 26. Trahison de Raymond de Saint-Gilles. Les déserts de la Paphlagonie. Famine et désastres. — 27. Bataille sanglante de Maresch. — 28. Panique simultanée dans les deux camps. Honteuse retraite de Raymond. Massacre des pèlerins croisés.— 29. Martyre de saint Tiémon, archevêque de Saltzbourg. — 30. Extermination de l'armée chrétienne par les Turcs. Les princes survivants réfugiés à Constantinople. Départ de Raymond de Saint-Gilles pour Laodicée et Tripoli. — 31. Défaite de l'expédition partielle de Herpin de Bourges, Guillaume de Nevers et Joscelin de Courtenay. — 32. Le comte de Nevers à Antioche. Arrestation

de Raymond de Saint-Gilles au port Saint-Siméon. — 33. Malédictions des croisés contre Alexis Comnène. — 34. Arrivée des chefs croisés à Antioche. Délivrance de Raymond de Saint-Gilles. Prise de Tortosa. Arrivée à Joppé et à Jérusalem.

§ V. CAMPAGNE DE BAUDOIN I EN 1102.

35. Les Assises de Jérusalem. Envoi d'une ambassade à l'empereur Alexis Comnène. — 36. Invasion des Sarrasins. Désastre de Baudoin à la bataille de Ramleh. — 37. La tour de Ramleh. Un arabe fidèle. Évasion de Baudoin. Incendie de la tour de Ramleh. — 38. Siége de Joppé par les Sarrasins. Arrivée inopinée de Baudoin. Victoire et délivrance. — 39. Nouvelle invasion des Sarrasins. Combat dans la plaine de Joppé. Victoire de Baudoin. 40. La flotte égyptienne. Arrivée d'une flotte de pèlerins d'Europe. Victoire navale des croisés.

§ VI. DÉPOSITION DE DAÏMBERT. ÉLECTION D'ÉBREMAR (1102).

41. Tancrède, Baudoin du Bourg et Daïmbert à Jaffa. Convention des princes avec Baudoin au sujet du rétablissement de Daïmbert. — 42. Expédition commune contre Ascalon. — 43. Concile de Jérusalem (1102) sous la présidence du cardinal légat Robert de Paris. — 44. Déposition de Daïmbert. Sa retraite à Antioche. — 45. Élection d'Ébremar et sa promotion an siége patriarcal de Jérusalem. Accusations posthumes contre Ébremar. — 46. Justification d'Ébremar.

§ VII. CAMPAGNES DE BAUDOIN EN 1103 ET 1104.

47. Naufrage de trois cents navires montés par des pèlerins d'Europe. — 48. Siége d'Accaron (Acre) par Baudoin. Insuccès. — 49. Blessure de Baudoin. Nouvelle tentative de l'armée et de la flotte égyptienne devant Jaffa. Arrivée de l'ennemi. Retraite de Jaffa. — 50. Une flotte de Génois à Laodicée. Prise de Biblos (Giblet)par les Génois et Raymond de Saint-Gilles. Prise d'Accaron (Saint-Jean-d'Acre) par les Génois et le roi Baudoin.

§ VIII. DÉLIVRANCE DE BOÉMOND, SON DÉPART POUR L'EUROPE (1105).

51. Négociations pour la rançon de Boémond. Mise en liberté du héros à Mélitène. — 52. Délivrance du comte Herpin de Bourges et du connétable de Germanie Conrad. Herpin de Bourges moine à Cluny.— 53. Invasion turque dans le comté d'Édesse. Bataille de Rakka (l'antique Ragès). Succès des Turcs. Captivité de Baudoin du Bourg. Tancrède chargé du gouvernement d'Édesse. — 54. Siége d'Édesse par les Turcs. Victoire de Tancrède et de Boémond. — 55. Boémond et Tancrède refusent de

se prêter aux négociations relatives à la délivrance de Baudoin du Bourg. — 56. Mort de Raymond de Saint-Gilles au château du Mont-Pèlerin près de Tripoli. — 57. Antioche cernée par les flottes d'Alexis Comnène et par les armées musulmanes. Urgence d'un appel aux chevaliers d'Occident. Tancrède chargé de la défense simultanée d'Antioche et d'Édesse. Départ de Boémond et de Daïmbert pour l'Europe. — 58. Victoires de Tancrède sur les Musulmans et les Byzantins.

§ IX. INVASION DE LA PALESTINE PAR LES ARMÉES DE MOSTALI (1105).

59. Coalition de toutes les forces de l'Islamisme contre Baudoin. L'armée chrétienne à Ramleh. — 60. Victoire du roi Baudoin à Ramleh. — 61. Déroute de la flotte égyptienne dans les eaux de Jaffa. Mort du jeune et brave chevalier Arnolf d'Audenarde.

§ X. PASCAL II ET LES TROIS PATRIARCHES DE JÉRUSALEM (1106-1110).

62. Boémond en Apulie. Daïmbert à Rome. Son recours au pape. Divorce du roi Baudoin de Jérusalem. — 63. Réhabilitation solennelle de Daïmbert prononcée par Pascal II. Mort inopinée de Daïmbert à Messine. — 64. Ébremar et Arnulf de Rohes à l'audience pontificale. Leurs débats contradictoires. Sentence rendue par le pape. Sa lettre au roi et au clergé de Jérusalem. — 65. Gibelin, archevêque d'Arles, envoyé comme légat apostolique en Palestine pour faire exécuter la sentence de Pascal II. Démission volontaire du patriarche Ébremar. — 66. Concile de Jérusalem (1109). Translation d'Ébremar à l'archevêché de Césarée. Élection du légat apostolique Gibelin d'Arles au patriarcat. — 67. Le patriarche élu soumet son élection au jugement du pape. Érection de Bethléem en titre épiscopal. Aschétin premier évêque de Bethléem. — 68. Confirmation par Pascal II de l'élection de Gibelin au patriarcat de Jérusalem.

§ XI. BOÉMOND A ROME ET EN FRANCE (1106).

69. Boémond à Rome. Ses lettres aux deux rois Philippe I de France et Henri I d'Angleterre. Plan d'attaque contre Alexis Comnène. Le prétendant byzantin Michel, fils de l'empereur Romain IV. — 70. Indiction par le pape d'un concile à Poitiers. Relations entretenues par Alexis Comnène avec l'abbaye du Mont-Cassin. — 71. Bruno de Segni légat apostolique envoyé en France avec Boémond. Antécedents de saint Bruno de Segni. — 72. Enthousiasme soulevé en France par l'arrivée du légat apostolique et de Boémond. — 73. Suger. Son éducation et ses premières années à l'abbaye de Saint-Denys, son intimité avec le prince Louis, héritier présomptif de la couronne. — 74. Suger et Boémond. Mariage de Boémond avec la princesse Constance, fille légitime du roi

Philippe I. — 75. Cécile, fille de Philippe I et de Bertrade, fiancée à Tancrède neveu de Boémond. — 76. Concile de Poitiers pour la prédication de la nouvelle croisade. Retour de saint Bruno de Segni et de Boémond en Italie.

§ XII. DERNIERS EXPLOITS DE BOÉMOND (1107-1111).

77. Préparatifs de Boémond contre l'empereur grec. Moyens moraux de défense et mesures militaires d'Alexis Comnène.—Instructions officielles données à Contostephanos, grand duc de la marine impériale. Attaque de la ville de Brundusium (Brindes) par Contostephanos. Échec de Contostephanos. — 79. Perfidie byzantine. — 80. Les Scythes païens de la flotte de Contostephanos faits prisonniers à Brundusium et présentés par Boémond à l'audience du pape Pascal II. — 81. Embarquement de Boémond et de son armée pour l'Illyrie. Prudente retraite de Contostephanos. — 82. Débarquement de Boémond et des croisés. Investissement de Dyrrachium (Durazzo). — 83. Alexis Comnène à Thessalonique. Complots contre sa vie. — 84. Confiance téméraire de Boémond. Alexis Comnène se rapproche de Dyrrachium. Un faux transfuge envoyé au camp de Boémond par l'empereur. — Trahison des principaux chefs de l'armée de Boémond. — 86. Inutiles efforts de Boémond contre Dyrrachium. — 87 Abandonné par les chefs de son armée, Boémond fait des propositions de paix et demande une entrevue avec Alexis Comnène. — 88. Boémond à l'audience impériale. Portrait de Boémond par Anne Comnène. — 89. Traité de paix de Déabolis. — 90. Retour de Boémond en Apulie. Mort du comte Guy, frère du héros et principal auteur de la défection des chefs de l'armée. — 91. Mort de Boémond. Son épitaphe.

§ XIII. PALESTINE ET SYRIE (1106-1108).

92. Boémond II, enfant de trois ans. Tancrède régent en son nom de la principauté d'Antioche. Préparatifs du roi Baudoin I pour le siége de Sidon, interrompus par la mort tragique du prince de Tibériade Hugues de Fauquembergue. — 93. Invasion des Ascalonites et de leurs alliés en Palestine. Victoire de Baudoin I. — 94. Fin de la captivité de Baudoin comte d'Édesse. Tancrède refuse de lui rendre ses états, met son armée en déroute et l'assiége à Turbessel (Tel-Béchir). Intervention des Turcs qui délivrent Baudoin. — 95. Combat héroïque et martyre de Gervais *de Basilica* (de Basoches) successeur de Hugues de Fauquembergue à la principauté de Tibériade. — 96. La principauté de Tibériade réservée de nouveau à Tancrède. Siége de Sidon par le roi Baudoin. Échec et retraite précipitée de Baudoin.

§ XIV. BERTRAMN COMTE DE TRIPOLI (1108-1110).

97. Départ du comte Bertramn, fils de Raymond de Saint-Gilles, pour la croisade avec une flotte génoise. Son entrevue avec Alexis Comnène auquel il prête serment de fidélité. — 98. Entrevue de Bertramn avec Tancrède à Antioche. Rupture entre les deux princes. — 99. Arrivée de Bertramn à Tortosa. Il réclame l'héritage paternel au comte Guillaume Jourdain de Cerdagne. Refus de Guillaume qui s'allie avec Tancrède pour expulser Bertramn. Intervention du roi Baudoin I. Prise de Biblos par Bertramn et les Génois. Réconciliation des princes. —100. Siége et prise de Tripoli par tous les croisés. —101. Bertramn mis en possession du comté de Tripoli. Mort inopinée de Guillaume de Cerdagne. Biblos donnée par Bertramn aux Génois. —102. Siége et prise de Béryte (Beyrouth) par le roi Baudoin I. Bertramn et les Génois. — 103. Message du comte d'Édesse au roi Baudoin. Invasion du comté d'Édesse par les Turcs alliés de Tancrède. Expédition du roi et de Bertramn à Édesse. Tancrède cité au tribunal du roi. Repentir de Tancrède et sa réconciliation avec Baudoin d'Édesse. — 104. Les Turcs chassés du comté d'Édesse. — 105. Retour précipité du roi et de Bertramn à Ptolémaïs (Saint-Jean-d'Acre), pour repousser une attaque de la flotte égyptienne.

§ XV. CROISADE DU ROI SCANDINAVE SIGURD (1107-1112).

106. Sigurd et la flotte norvégienne. Départ de Bergen. Trois ans de traversée. Arrivée à Jaffa. — 107. Entrée de Sigurd à Jérusalem. Sa visite aux lieux-saints. Relique de la vraie croix donnée à Sigurd. — 108. Siége et prise de Sidon par Baudoin I, Sigurd et Bertramn. — 109. Sigurd et Alexis Comnène à Constantinople. Retour de Sigurd dans ses états.

§ XVI. ARNULF DE ROHES PATRIARCHE DE JÉRUSALEM (1111-1118).

110. — Mort du patriarche de Jérusalem Gibelin. Promotion d'Arnulf de Rohes. — 111. Mariage illicite du roi Baudoin avec Adélaïde de Montferrat, comtesse douairière de Sicile. — 112. Bérenger, évêque d'Orange, légat apostolique de Pascal II en Palestine. Concile de Jérusalem. Déposition d'Arnulf de Rohes. — 113. Arnulf de Rohes et le pape Pascal II. Indulgence apostolique et réhabilitation d'Arnulf. — 114. Le cas de Wibert de Ravenne et celui d'Arnulf de Rohes.

§ XVII. DERNIÈRES ANNÉES DE TANCRÈDE (avril 1111 — décembre 1112).

115. Soumission volontaire de l'émir d'Ascalon au roi Baudoin. —116. Siége de Turbessel (Tel-Beschir) par les Turcs. Message de Joscelin de Courtenay au roi. Reprise d'Ascalon par le fils du calife Mostali. —117. Les

§ I. **Avénement de Baudoin I (1100).**

L'héritage de Godefroi de Bouillon. Lettre du patriarche Daimbert à Boémond.

1. Enlevé après une année de règne au gouvernement de la Terre-Sainte, Godefroi de Bouillon n'avait pu se concerter avec le pape Pascal II pour régler définitivement la situation religieuse et politique de la conquête. Sa mort laissait le champ libre aux incroyables

prétentions du patriarche Daïmbert. On se rappelle que ce personnage, d'ailleurs recommandable à tant d'autres titres, caressait l'espérance de se faire souverain temporel à Jérusalem, de même que les papes l'étaient à Rome. L'idée ne manquait peut-être pas de grandeur, mais elle constituait en droit une injustice et en fait une utopie. Le code féodal, sanctionné aux célèbres Assises tenues dans la ville sainte par tous les princes croisés, réglait l'ordre de succession au trône, de façon à prévenir toutes les compétitions. Il importait d'autant plus d'en respecter le texte et d'en faire prévaloir l'esprit, que les conquérants chrétiens se trouvaient environnés d'une population hostile, vis-à-vis de laquelle la moindre division les eût rendus impuissants. Daïmbert ne comprit pas la situation, et ne craignit pas de la compromettre dans un but d'ambition toute personnelle. Pendant que le fidèle Garnier de Gray, deux jours avant de rendre l'âme sur la tombe de Godefroi de Bouillon son maître et son ami, expédiait un message au comte d'Édesse Baudoin, frère du héros, l'invitant à venir en toute hâte recueillir l'héritage légitime du trône de Jérusalem, si prématurément vacant [1], le patriarche Daïmbert écrivait au prince d'Antioche Boémond la lettre à jamais déplorable qu'on va lire : « Nul mieux que vous, bien-aimé fils, ne sait la résistance opposée par moi à l'élection qui m'a promu malgré mon indignité sur le siége patriarcal de Jérusalem, mère de toutes les églises, reine de toutes les nations. Mais, hélas! depuis que je fus élevé à cette dignité éminente, que de luttes, de persécutions, de périls ne m'a-t-il pas fallu subir! Au début de son règne, Godefroi de Bouillon, dominé par des influences perfides, laissa l'église de Jérusalem dans un état presque aussi humiliant que celui auquel elle était réduite sous la domination des Turcs : il finit cependant par venir à résipiscence. Déposant l'orgueil et le faste des princes du siècle, il s'engagea par un pacte solennel promulgué dans l'église du Saint-Sépulcre, le jour de Pâques (1er avril 1100), à remettre entre mes mains la Tour de David et la souveraineté de Jérusalem avec toutes ses appartenances, y compris la ville de Joppé, à la condition qu'il en retiendrait personnellement

[1] Cf. tom. XXIV de cette *Histoire*, chap. II, n° 65.

l'administration jusqu'à ce que le Seigneur fît tomber en son pouvoir la cité de Babylone (le Caire), ou toute autre grande capitale, qui pût lui offrir une compensation suffisante. Dans le cas où il viendrait à mourir sans héritier direct, il était formellement stipulé que la souveraineté de Jérusalem ferait immédiatement, sans contestation et de plein droit, retour au patriarche. Cependant à peine eut-il cessé de vivre, qu'un ennemi de l'Eglise, le parjure Garnier de Gray, foulant aux pieds toutes les lois de la justice, s'empara de la Tour de David, y plaça une garnison pour la défendre contre moi, et expédia un message au comte Baudoin d'Édesse, appelant ce prince à venir en toute hâte consommer l'usurpation et s'emparer de Jérusalem. Cette trahison reçut bientôt le châtiment qu'elle méritait. Frappé par un terrible jugement de Dieu, Garnier expira quatre jours après la mort de Godefroi son maître. Un tel avertissement, donné par le ciel même, n'a point arrêté l'audace des factieux. Ils continuent comme auparavant à détenir la Tour de David et le gouvernement de Jérusalem. Soutenus par une foule ignoble, par la plus vile populace, ils attendent l'arrivée de Baudoin, se promettant qu'il les aidera à ruiner l'église patriarcale et les espérances de tout l'univers chrétien. Maintenant, très-cher fils, je reste seul, sans appui, sans secours; en butte aux outrages, aux injures, aux violences d'une nuée d'ennemis. Après Dieu, je n'ai de ressource qu'en votre loyal dévouement. A vous seul je puis faire entendre ma voix éplorée, ou plutôt celle de la sainte église de Jérusalem. Au nom de la foi sacrée dont vous êtes le défenseur, au nom de votre illustre père, ce conquérant qui eut la gloire d'arracher l'apostolique pontife Grégoire VII aux mains impies qui le tenaient captif à Rome [1], hâtez-vous de venir à mon aide; remettez pour quelques semaines le gouvernement d'Antioche à vos fidèles conseillers et prêtez votre miséricordieuse intervention à notre malheureuse église. Ecrivez cependant au comte Baudoin pour lui défendre de mettre le pied à Jérusalem

[1] Allusion à l'expédition de Robert Guiscard à Rome, en 1084, lorsque saint Grégoire VII était emprisonné au château Saint-Ange par le pseudo-empereur Henri IV. Cf. tom. XXII de cette *Histoire*, p. 556.

sans une autorisation écrite et un mandement spécial de ma part. Vous lui ferez comprendre qu'une église délivrée au prix de tant d'efforts doit rester libre et ne saurait retomber sous un nouveau joug; que les fils auxquels cette mère sainte a droit de commander ne peuvent s'en faire les tyrans ni la réduire en servitude. Si le comte résiste à la justice et repousse ces sages considérations, je vous adjure, en vertu de l'obéissance que vous devez au bienheureux Pierre [1], de l'empêcher par tous les moyens possibles et au besoin par la force d'arriver à Jérusalem. Mandez-moi la résolution que vous prendrez à cet égard; faites-moi parvenir votre message par la voie de mer, sur l'une de vos *galées* [2] les plus rapides [3]. »

Captivité de Boémond en Perse.

2. Il serait inutile de relever les outrages posthumes prodigués à la mémoire de Godefroi de Bouillon dans cette lettre que, pour l'honneur du patriarche Daïmbert, l'historien voudrait pouvoir supprimer. Elle ne parvint d'ailleurs pas à sa destination. Pendant que Jérusalem pleurait la mort de l'héroïque avoué du Saint-Sépulcre, Antioche gémissait sur la captivité de Boémond, tombé dans une bataille aux mains des Turcs et emmené par les vainqueurs au fond du Corassan (août 1100) [4]. Voici en quels termes les historiens de la croisade racontent cette nouvelle catastrophe. « Une armée turque commandée par l'émir Danisman était venue fondre sur la Mésopotamie et assiéger la ville de Mélitène, appartenant à un prince arménien nommé Gavéras [5]. Impuissant à repousser les envahisseurs, Gavéras s'était adressé au magnifique seigneur d'Antioche pour implorer son secours. Boémond partit aussitôt avec une escorte de trois cents chevaliers et franchit l'Euphrate, dans l'espoir de surprendre les assiégeants à l'improviste.

[1] On se rappelle qu'en sa qualité de prince de Tarente Boémond avait prêté serment d'hommage-lige au pape Urbain II.

[2] *Galea tua ad me sub festinatione missa.* Une *galea* ou *galée* était, dit Ducange, un navire léger, de forme très-allongée, et excellent marcheur.

[3] Guillelm. Tyr., *Hist. rer. transmar.*, l. X, cap. IV; *Patr. lat.*, t. CCI, col. 457.

[4] Cette date nous est fournie par Albéric d'Aix, *Histor. Hierosol.*, lib. VII, cap. 27; *Patr. lat.*, tom. CLXVI, col. 562.

[5] Nous suivons pour la désignation de ce personnage le texte d'Albéric d'Aix. Guillaume de Tyr lui donne donne le nom de Gabriel.

Mais l'émir Danisman prévenu de son approche l'attendait dans une embuscade avec des forces trois fois supérieures. En un clin d'œil Boémond se vit enveloppé comme dans un filet. Malgré son héroïque résistance, il fut fait prisonnier avec un certain nombre de chevaliers, entre autres Richard du Principat. Le reste fut passé au fil de l'épée, à l'exception de dix seulement, lesquels furent assez heureux pour s'enfuir sains et saufs, et coururent à toute bride annoncer le désastre au comte Baudoin d'Édesse. Cette nouvelle émut le comte jusqu'aux larmes; il ne perdit pas un instant pour venger l'honneur du nom chrétien et délivrer, s'il en était temps encore, le prince d'Antioche, son glorieux frère d'armes. Réunissant toutes ses troupes, il franchit à marches forcées la distance qui sépare Édesse de Mélitène, sous les murs de laquelle Danisman était revenu avec son captif chargé de fers. Mais cette fois encore, l'émir parfaitement renseigné par ses espions sut prévenir une attaque qui lui eût été fatale. Il se hâta de lever le siége de Mélitène, emmenant son prisonnier, qu'il offrit comme le plus noble trophée de victoire au sultan de Bagdad. Baudoin poursuivit inutilement les fuyards durant trois jours; et désespérant de les atteindre, revint à Mélitène, où Gavéras et les habitants le reçurent comme un libérateur. Ils lui prêtèrent foi et hommage, le reconnurent pour leur suzerain et se placèrent sous sa protection immédiate. Cet accroissement de puissance ne compensait pas, aux yeux de Baudoin, la perte que les croisés venaient de faire par la captivité du héros d'Antioche. Il revint donc tristement à Édesse, où il reçut presque en même temps une nouvelle plus douloureuse encore [1]. »

Message de Garnier de Gray à Baudoin d'Édesse. Marche de Baudoin jusqu'à Caiphas.

3. Le message expédié de Jérusalem par le fidèle Garnier de Gray aussitôt après la mort de Godefroi de Bouillon arriva seulement alors (septembre 1100) à sa destination. Il fut apporté, dit Albéric d'Aix, par l'évêque de Rama (Ramleh), escorté des deux chevaliers Robert et Gunthier. En voici la teneur: «Les chevaliers et princes du royaume de Jérusalem, qui eurent l'honneur de servir sous les ordres du duc très-chrétien, vous saluent au nom de Jésus-Christ, Fils du Dieu vi-

[1] Guillelm. Tyr., l. IX, cap. xxi, col. 453. — Albéric Aquens., l. VII, cap. xxvii, et seq., col. 582.

vant. Ils nous envoient ici pour vous annoncer que votre frère Godefroi, duc et prince de Jérusalem, a été enlevé à la lumière de ce monde. Unanimement ils vous invitent à venir dans le plus bref délai prendre en main le gouvernement laissé vacant par sa mort, et à vous asseoir sur son trône. Ils ont juré de ne reconnaître d'autre roi que l'un des frères du héros qu'ils pleurent. C'est à la fois un hommage rendu à son mérite incomparable, et le strict accomplissement du vœu qu'ils ont fait de ne laisser régner dans Jérusalem aucun prince étranger à sa famille. » Cette pièce était signée par Geldemar Carpenel; Robert fils de Gérard; Rudolf de Mouzon; Josfrid chambellan, Winric de Flandre bouteiller, Matthieu sénéchal de Godefroi de Bouillon; Wicker l'Allemand et enfin Arnulf de Rohes prévôt du Saint-Sépulcre [1]. » Le comte d'Édesse n'hésita point à accepter ces propositions. « Il pleura quelque peu son frère, dit assez malignement Foulcher de Chartres, mais la perspective d'une couronne était un puissant motif de consolation [2]. Il réunit ses barons, donna à son cousin Baudoin du Bourg l'investiture du comté d'Édesse [3]; puis, à la tête de deux cents chevaliers et de sept cents fantassins, il se mit en route pour Jérusalem (2 octobre 1100). » Le chapelain Foulcher de Chartres suivit son maître dans sa nouvelle fortune. « Ce ne fut pas sans effroi, dit-il, qu'on vit Baudoin s'aventurer avec une poignée d'hommes à travers tant de nations ennemies. La terreur était telle que des désertions se produisaient chaque nuit dans nos rangs. Mais Dieu était avec nous. Antioche, Laodicée, Tortosa, Archas et Tripoli nous reçurent pacifiquement. Ce fut seulement aux environs

[1] Alberic Aquens., l. VII, cap. xxx, p. 584. La signature d'Arnulf de Rohes au bas de ce document est significative. Elle nous donne la preuve de l'habileté avec laquelle cet ambitieux prévôt du Saint-Sépulcre, forcé de renoncer pour le moment à ses prétentions au patriarcat, profitait de la faute commise par Daïmbert pour se créer un protecteur contre lui près du futur roi.

[2] *Dolens aliquantulum de fratris morte, sed plus gaudens de hæreditate.*

[3] Baudoin, surnommé *du Bourg* parce qu'il était seigneur de cette localité, était fils de Hugues comte de Rethel et de Mélisende de Montlhéry. Il devait plus tard succéder, comme roi de Jérusalem, à son cousin Baudoin de Boulogne, ainsi qu'il lui succédait en ce moment au comté d'Édesse. Cf. Ducange, *Familles d'outre-mer*, p. 13.

de Beyrouth que nous devions trouver une résistance formidable. Dans un étroit défilé, resserré entre les rochers et la mer, les Turcs s'étaient postés de manière à nous envelopper tous. Leurs barques chargées de guerriers bordaient la côte, pendant qu'une immense armée descendant des montagnes nous attaquait de tous les côtés à la fois. Je le confesse, j'aurais mieux aimé en ce moment être à Orléans ou à Chartres. Tous nos compagnons pensaient de même. Cependant comme il n'était possible ni d'avancer, ni de reculer, ni de fuir, toutes les issues étant fermées, le courage du désespoir enflamma bientôt nos cœurs. Baudoin partagea sa petite armée en carrés échelonnés sur la route, et la bataille s'engagea de notre côté avec un élan incomparable. Dieu fit le reste. Vaincus d'avance, nous restâmes définitivement vainqueurs, ou plutôt Dieu seul fut vainqueur et dans sa miséricordieuse toute-puissance nous permit de profiter de la victoire qu'il remporta pour nous. On amena au seigneur Baudoin les prisonniers turcs faits en cette journée et les riches dépouilles ramassées sur le champ de bataille : chacun de nous reçut pour sa part dans le butin de magnifiques chevaux arabes, avec les freins dorés et les selles richement brodées. L'émir de Beyrouth terrifié par notre succès s'empressa de mettre à la disposition du seigneur Baudoin tous les vivres nécessaires. Le même accueil nous fut fait par les gouverneurs musulmans de Sidon, de Tyr et de Ptolémaïs ; leur obséquiosité n'était rien moins que sincère, mais il nous importait peu. Les choses changèrent de face à notre arrivée sous les murs de Caïphas, où flottait cependant le drapeau de la croix triomphante [1]. »

Intrigues nouées à Caïphas entre Daïmbert et Tancrède contre Baudoin.

4. La cité de Caïphas avait été prise d'assaut, quelques semaines après la mort de Godefroi de Bouillon, par les forces combinées de l'armée royale sous les ordres de Tancrède, des Pisans commandés par le patriarche Daïmbert, et de la flotte vénitienne récemment arrivée en Syrie sous la conduite du jeune Michieli, fils du doge [2]. Cette victoire qui aurait dû resserrer les liens d'intimité entre tous les croisés d'origine diverse fut

[1] Fulcher. Carnot., *Hist. Hierosol.*, l. II, cap. I; *Patr. lat.*, t. CLV, col. 865.
[2] Cf. tom. XXIV de cette *Histoire*, chap. II, nos 63 et 65.

au contraire le principe d'une longue et fatale division. De son vivant le duc avait promis le gouvernement de Caïphas au chevalier Geldemar Carpenel, en récompense d'une longue série de fidèles et loyaux services. Geldemar devait la tenir en fief sous la suzeraineté de Tancrède, prince de Tibériade. Soit mésintelligence entre celui-ci et Geldemar, soit jalousie de la part des subalternes, la volonté de Godefroi de Bouillon ne fut point respectée. Frustré dans ses légitimes espérances, Geldemar rompit brusquement avec les autres chefs, quitta l'armée à la tête de ses vassaux et vint avec eux s'établir à six milles de Jérusalem, dans la vallée d'Hébron, au *castrum* de Saint-Abraham. Pour d'autres motifs que les chroniqueurs racontent assez diversement, la discorde éclata de même entre les Vénitiens et l'armée de terre. La flotte de Michieli retourna à Joppé, sans vouloir continuer la campagne. Restés seuls maîtres de Caïphas, Tancrède et Daïmbert rédigèrent ensemble la fameuse lettre à Boémond dont nous avons reproduit plus haut la teneur. Un clerc nommé Morel, secrétaire du patriarche, se chargea de la porter à Antioche. Mais, ainsi qu'on l'a vu, Boémond était déjà prisonnier au fond de la Perse; il ne devait donc point recevoir ce message. Eût-il même été libre et souverain dans sa capitale, il ne l'aurait pas reçu davantage, car le secrétaire qui en était porteur ne put arriver jusqu'à Antioche. Il fut arrêté en traversant Laodicée par le comte Raymond de Saint-Gilles, dont l'ancienne inimitié contre Boémond [1] se compliquait d'une haine non moins vive à l'égard de Daïmbert, depuis que celui-ci, en acceptant l'élection qui l'avait promu au siége patriarcal de Jérusalem, avait fait évanouir les prétentions d'Arnulf de Rohes, le candidat favori du comte [2]. Tancrède et Daïmbert ignoraient encore ces coïncidences si fâcheuses pour la réussite de leur projet, lorsque laissant une forte garnison à Caïphas, ils revinrent à Jérusalem pour y lutter contre l'influence du parti favorable à l'avénement de Baudoin. « Ils se promettaient,

[1] On se rappelle les scandaleux débats suscités, après la prise d'Antioche, par la jalousie de Raymond de Saint-Gilles, qui disputait à Boémond la principauté de cette capitale. Cf. tom. XXIII de cette *Histoire*, p. 554.

[2] Cf. tom. XXIV de cette *Histoire*, chap. II, n° 3.

dit Albéric d'Aix, d'acheter le concours des principaux chevaliers, de se mettre en possession de la Tour de David, de disposer les esprits à accueillir la souveraineté temporelle du patriarche avec le protectorat armé soit de Boémond, soit de son neveu Tancrède [1]. » Le rôle joué par Tancrède dans ces misérables intrigues était, il faut en convenir, fort peu en harmonie avec la noblesse et le désintéressement de son caractère. Il n'était cependant pas au fond aussi coupable qu'il peut aujourd'hui le paraître. « Tancrède n'avait pas cessé, dit Guillaume de Tyr [2], d'être par sa foi, son courage et ses vertus le modèle des chevaliers du Christ. Seulement il se souvenait du passé; il n'avait point oublié, tout en les pardonnant, les injures gratuites, les sanglantes agressions dont il avait été l'objet en Cilicie de la part de Baudoin [3]. » On comprend dès lors qu'il ne put sans la plus profonde douleur voir le trône de Jérusalem occupé par un prince dont il avait eu tant à se plaindre.

5. Baudoin de son côté s'attendait tellement à rencontrer sur sa route l'hostilité de Tancrède, qu'en approchant de Caïphas, où il supposait que le héros se trouvait encore, il fit défendre à tous ses soldats d'entrer dans cette ville. « Mais, dit Foulcher de Chartres, nous apprîmes bientôt que Tancrède n'y était plus, ce qui nous permit de dresser nos tentes dans la plaine voisine. Les habitants vinrent nous visiter au camp, nous traitèrent comme des frères d'armes, et nous pûmes nous approvisionner pacifiquement [4]. » Durant son séjour sous les murs de Caïphas, Baudoin se renseigna exactement sur les dispositions de Tancrède à son égard. « Il ne tarda point, dit Albéric d'Aix, à être instruit de l'intrigue concertée entre ce prince et Daïmbert. Pour la déjouer, il envoya sur-le-champ à Jérusalem l'évêque Robert de Rama et le chevalier Hugues de Fauquembergue avec ordre d'annoncer sa prochaine arrivée, et d'empêcher à tout prix la reddition de la Tour de David aux mains de ses compétiteurs. La précaution était sage; elle faillit pourtant tout perdre. Tancrède, informé de l'approche de Baudoin,

Entrée de Baudoin à Caiphas et à Joppé. Son arrivée à Jérusalem. Retraite du patriarche.

[1] Alberic Aquens., l. VII, cap. XXXVI, col 588. — [2] Guillelm. Tyr., l. X, cap. X, col. 463. — [3] Cf. tom. XXIII de cette *Histoire*, p. 478. — [4] Fulcher. Carnot., lib. II, cap. II; *Patr. lat.*, t. CLV, col. 865.

s'était porté avec toutes ses forces à Joppé, où il espérait lui barrer le passage. Heureusement la garnison aidée par les soldats vénitiens tint résolûment les portes fermées, et le héros dut entreprendre le siége de la ville. Dans l'intervalle, l'évêque de Rama et Hugues de Fauquembergue avaient rencontré, à la hauteur de Césarée, une petite armée chrétienne commandée par les chevaliers Geldemar, Wicker l'Allemand et Rudolf, tous anciens officiers de Godefroi de Bouillon, et dévoués, comme on l'a vu, à la cause de son frère. En apprenant que Baudoin, attendu par eux avec tant d'impatience n'était qu'à quelques heures de marche, ces braves volèrent à sa rencontre, joignirent leurs troupes aux siennes, et tous ensemble en grande allégresse vinrent fondre sur Tancrède. Celui-ci ne les attendit point; il leva en toute hâte le siége de Joppé, prit une route détournée pour éviter de tomber entre leurs mains et revint à Caïphas. L'entrée de Baudoin à Joppé fut triomphale; il y passa deux jours, après lesquels, avec toutes ses troupes en ordre de bataille, menant à sa suite les Turcs faits prisonniers sous les murs de Beyrouth, il se dirigea vers Jérusalem [1].» Au lieu des résistances qu'il pouvait craindre, il fut reçu comme un libérateur. « En approchant de la ville sainte, dit Foulcher de Chartres, nous vîmes la population entière, clercs et laïques, Grecs et Syriens, venir à notre rencontre avec les croix processionnelles, des cierges à la main, et chantant les cantiques d'actions de grâces. Ce fut ainsi que le nouveau roi, salué par des acclamations unanimes, fut introduit à l'église du Saint-Sépulcre. Le patriarche Daïmbert n'assistait point à cette inauguration solennelle. Il avait quitté la demeure patriarcale, pour se retirer dans une maison à l'écart, sur le mont Sion [2]. » Baudoin n'avait garde de l'inquiéter dans sa retraite volontaire; il ne parut même pas remarquer son absence. « Après s'être mis en possession de la Tour de David, où il fit incarcérer les captifs turcs, reprend Albéric d'Aix, il se rendit au palais royal du Temple, et prit place sur un trône, au milieu des grands officiers de la cour. Tous les princes et chevaliers lui prêtèrent le

[1] Alberic Aquens., l. VII, cap. XXXVI, col. 588. — [2] Fulcher. Carnot., l. II, cap. II, col. 865.

serment de foi et hommage, reçurent de lui l'investiture de leurs fiefs et acquittèrent entre ses mains les redevances dues par chacun d'eux au trésor royal. « Vous êtes, lui dirent-ils, le frère de Godefroi de Bouillon, dont la mémoire restera à jamais entourée d'une gloire immortelle. Les tribus innombrables de Turcs et de Sarrasins qui nous environnent ont tremblé à votre approche ; elles savent que, vous aussi, vous êtes un héros. Ne leur laissez pas le temps de se remettre de leur première terreur, signalez votre avénement par de nouveaux exploits ; ainsi votre nom fera revivre celui de votre très-glorieux frère et en augmentera encore la splendeur (11 novembre 1100) [1]. »

Excursion militaire de Baudoin sur les frontières du royaume.

6. Un tel conseil était de nature à plaire au nouveau roi. Malgré les fatigues de la marche forcée qu'il venait de faire depuis Édesse, il commença aussitôt les préparatifs d'une campagne longue et pénible. Il se proposait de parcourir l'immense demi-cercle formé par les frontières méridionales du royaume, depuis Ascalon, à l'ouest, jusqu'à la mer Morte, au midi ; puis de remonter le Jourdain pour revenir par les contrées de l'est et rentrer à Jérusalem à l'époque des fêtes de Noël. Cette excursion militaire avait moins pour but de faire des conquêtes nouvelles, que de rétablir le prestige des armes latines et de réprimer chez les Arabes et les Sarrasins les tentatives de soulèvement dont la mort de Godefroi de Bouillon avait été le signal. C'est ainsi que l'émir d'Ascalon, naguère si obséquieux pour le grand chef des croisés, avait rompu tous ses engagements antérieurs et interdit aux chrétiens l'accès de son territoire. Baudoin quitta Jérusalem le sixième jour après son arrivée (17 novembre 1100), et vint camper sous les murs d'Ascalon dont les portes lui furent fermées. Il aurait voulu marquer le début de sa campagne par la prise d'une cité tant de fois rebelle. Mais il n'avait à sa disposition ni machines de siége, ni

[1] Alberic Aquens., l. VII, cap. XXXVII, col. 589. La date nous est fournie par le chroniqueur en ces termes : *Erat tempus mensis novembris circa festum B. Martini Turonici pontificis, quando Baldewinus, Jerusalem veniens, ab omnibus parvis et magnis rex et dominus est constitutus.* Ainsi, parti d'Édesse le 2 octobre, Baudoin n'avait mis que quarante jours pour franchir la distance d'environ deux cents lieues qui le séparait de Jérusalem.

forces suffisantes. Le chiffre de l'armée expéditionnaire ne s'élevait qu'à deux mille hommes, dont cinq cents cavaliers. Du haut de leurs remparts, les Sarrasins prodiguaient l'injure à ce nouveau roi de Jérusalem, qui se présentait devant eux «avec une poignée de mendiants, disaient-ils, et qui avait l'outrecuidance de se faire passer pour un autre Godefroi de Bouillon. » Non contents de ces insultes, ils firent une sortie en masse et fondirent à l'improviste sur le camp des Latins, où ils portèrent d'abord le trouble et le carnage. Repoussés après une lutte sanglante, ils rentrèrent dans la ville au coucher du soleil, et revinrent encore le lendemain renouveler un combat qui se termina de même, non sans coûter aux croisés des pertes sensibles. Les chevaliers, exaspérés de ces attaques faites en violation des traités les plus solennels, conjuraient Baudoin de renoncer à son voyage sur les frontières, d'appeler à son aide tous les guerriers du royaume et de commencer un siége en règle. « Non, répondit le roi. Nous entrons dans la saison d'hiver; ce n'est pas le moment d'entreprendre une opération qui demande pour réussir des travaux d'approche considérables du côté de la terre et le concours d'une flotte sur la mer. Notre heure viendra. » — Il fit donc lever le camp et se dirigea vers une montagne voisine, où l'émir d'Ascalon avait posté deux cent cinquante Azoparts (nègres éthiopiens), qui massacraient les pèlerins sur la route de Ramleh à Jérusalem, pillaient les caravanes et incendiaient les villages chrétiens. Habitués à vivre dans des cavernes, ces noirs africains, dont l'aspect seul sur les champs de bataille jetait la terreur dans les rangs des croisés, s'étaient fabriqué une retraite souterraine, où ils se dissimulaient à toutes les poursuites. Baudoin essaya de les enfumer, en faisant allumer de grands feux aux orifices extérieurs de leur repaire. Mais il n'en sortit que deux, à moitié asphyxiés. Le roi les traita avec une bienveillance calculée et s'en servit ensuite comme d'intermédiaires près de leurs compagnons, lesquels, à leur tour, comptant sur un traitement aussi miséricordieux, se hasardèrent à quitter le souterrain où d'ailleurs les vivres leur manquaient. Tous furent passés au fil de l'épée. Cette terrible mais juste exécution, qui vengeait la mort de tant de milliers de victimes innocentes, fut

accueillie avec des transports d'enthousiasme par les populations chrétiennes. Les Sarrasins, avec le fatalisme musulman qui s'incline toujours devant la force, comprirent que le nouveau roi de Jérusalem ne se laisserait pas plus insulter que son prédécesseur et frère Godefroi de Bouillon. Ils prirent donc l'initiative de venir faire acte de soumission à Baudoin, lui apportant le tribut, le guidant dans son excursion à la mer Rouge, lui signalant les villes encore rebelles sur les confins de l'Arabie, fournissant à son armée vivres, chameaux, mules et tous les moyens de transport. Ce fut ainsi que le roi poussa son expédition jusqu'au mont Nébo, où il s'empara d'une opulente cité désignée par Albéric d'Aix sous le nom de Susum. Tous les habitants, sujets du calife égyptien, l'avaient abandonnée. L'armée chrétienne y recueillit un butin immense. Baudoin voulut terminer la campagne par une pointe hardie contre les Arabes établis au delà du Jourdain. Informé de leurs dispositions hostiles et très-exactement renseigné sur le point où ils venaient de se concentrer, il fondit sur eux à l'improviste et les surprit sous leurs tentes au milieu d'une nuit obscure. Dans leur panique, ils prirent à peine le temps de monter sur leurs chevaux et s'enfuirent, abandonnant femmes, enfants, troupeaux, toutes leurs richesses. Le roi partagea les dépouilles entre ses guerriers et reprit le chemin de Jérusalem, emmenant les femmes et les enfants captifs. Dans le nombre se trouvait l'épouse d'un chef puissant parmi les Arabes. Elle était dans un état de grossesse fort avancé, et les douleurs de l'enfantement la prirent en chemin. On vint en prévenir le roi, qui lui fit prodiguer aussitôt tous les soins nécessaires. Un pavillon fut dressé pour elle ; ses servantes accoutumées lui furent rendues et lui prêtèrent leur assistance. On mit à sa disposition deux chamelles pour allaiter son enfant, et la ramener plus tard elle-même à son époux. Des outres pleines d'eau et des vivres en suffisance complétèrent cette installation au désert. Après cet acte de charité chrétienne et chevaleresque, Baudoin reprit sa marche. Or, le chef arabe avait suivi de près l'armée, dans l'espoir d'obtenir quelques nouvelles de sa femme. Il la trouva sous le pavillon que Baudoin lui avait fait construire,

enveloppée du manteau royal dont il s'était dépouillé pour elle. A ce spectacle, il versa des larmes de joie et de reconnaissance. « Le roi des Latins, s'écria-t-il, est aussi généreux que brave. Il n'aura point obligé un ingrat. Désormais je lui serai fidèle à la vie et à la mort. » Nous verrons plus tard que le chef arabe tint parole [1]. Cependant Baudoin et son armée victorieuse avaient poursuivi leur route. Ils rentrèrent triomphalement à Jérusalem le jour du solstice d'hiver [2] (21 décembre 1100).

Réconciliation du patriarche avec le roi. Couronnement de Baudoin à Bethléem.

7. L'effet moral produit par les premiers succès de Baudoin avait agi sur l'esprit de Daïmbert. S'il faut en croire Guillaume de Tyr, ce patriarche avait été la dupe de l'ambitieux Arnulf de Rohes, qui l'avait perfidement engagé dans la série de fausses manœuvres que nous avons fait connaître. Voici les paroles du chroniqueur : « Arnulf de Rohes était vraiment un premier-né de Satan, un fils de perdition. Furieux de s'être vu évincé du siége patriarcal, objet de ses ambitieuses convoitises, il déploya toutes les ressources de son imagination féconde en intrigues pour compromettre Daïmbert. Pendant qu'il le poussait à la résistance contre Godefroi de Bouillon et plus tard contre Baudoin, il ne cessait de l'accuser près de ces deux princes de la rébellion dans laquelle il l'encourageait lui-même. En outre, il déchaînait tout le clergé contre Daïmbert, le représentant comme un monstre d'avarice, l'auteur de toutes les divisions, le fauteur de tous les scandales. Ce rôle ignoble lui était d'autant plus facile à jouer qu'il était à la fois très-puissant et énormément riche. Sa dignité d'archidiacre lui donnait une influence prépondérante ; ses fonctions de custode du Saint-Sépulcre et du Calvaire lui rapportaient des sommes considérables, sans cesse renouvelées par les continuelles offrandes des pèlerins. Il avait donc tous les moyens pour faire le mal, et il en usait largement [3]. » Daïmbert ouvrit enfin les yeux sur des intrigues dont il avait été trop longtemps le jouet. « Des hommes sensés, ajoute Foulcher de Chartres, l'éclairèrent sur la véritable situation et intervinrent pour le récon-

[1] Cf. n° 35 de ce présent chapitre — [2] Cf. Alberic. Aq., l. VII, cap. 37, 42. — Fulcher. Carnot., l. II, cap. 3 et 4. — Guillelm. Tyr., l. X, cap. VIII, col. 462, et cap. XI, col. 464. — [3] Guillelm. Tyr., l. X, cap. VII, col. 461.

cilier avec Baudoin. » Celui-ci dut se prêter d'autant plus volontiers à un accommodement, qu'il ignorait encore l'existence de la fameuse lettre adressée par Daïmbert à Boémond. De son côté, le patriarche, pour mieux affirmer la sincérité de ses dispositions actuelles, fit tout préparer pour le sacre et le couronnement du nouveau roi. « En conséquence, poursuit l'historiographe, l'an de l'incarnation du Seigneur 1100, le jour de Noël, Baudoin I reçut l'onction royale du saint chrême et la couronne des mains du patriarche, dans la basilique de Sainte-Marie de Bethléem en présence des évêques, du clergé et du peuple [1]. » Godefroi de Bouillon son frère avait refusé cet honneur : aussi se trouva-t-il un certain nombre de personnes qui blâmèrent Baudoin de n'avoir pas suivi l'exemple du héros [2]. Mais les circonstances étaient fort différentes. Godefroi de Bouillon, sous le titre modeste d'avoué du Saint-Sépulcre, exerçait réellement toutes les fonctions d'un roi : son pouvoir n'était contesté par personne. Baudoin au contraire n'arrivait au pouvoir qu'après avoir lutté contre des compétitions et des hostilités dont quelques-unes subsistaient encore. Le sacre, cette religion de seconde majesté, comme on l'appelait alors, était donc nécessaire pour donner à son avénement une confirmation irréfragable aux yeux du monde chrétien. Mais tout en s'écartant sur ce point de la conduite de Godefroi de Bouillon, Baudoin s'inspira de la noble pensée qui avait fait dire à son frère : « Je ne veux point porter une couronne d'or au lieu où Jésus-Christ fut couronné d'épines. » C'est pour cela qu'il choisit l'église de Bethléem pour celle du sacre, et tous ses successeurs se conformèrent à ce précédent.

II. Conflit entre Baudoin I et Daïmbert (1101).

8. « Le lendemain de Noël, dit Albéric d'Aix, Baudoin revint en grande gloire à Jérusalem et ouvrit les Assises du royaume dans le Les Assises de l'an 1101.

[1] Fulcher. Carnot., l. II, cap. 4, col. 867. Comme l'année commençait alors à Noël, le texte de Foulcher de Chartres porte une date différente de celle que nous indiquons, et s'exprime ainsi : *Anno de incarnatione Domini* 1101. — [2] *Quod tunc laudatum a quibusdam non fuit*, dit Foulcher de Chartres.

Tancrède cité à ce tribunal. Conférence pacifique entre Baudoin et Tancrède. Plainte adressée au pape contre Daimbert par Baudoin.

palais de Salomon. Elles durèrent quinze jours pendant lesquels, dans toute la majesté de sa puissance, le nouveau roi rendit la justice à ses sujets, accueillit les requêtes, les vœux ou les plaintes que chacun avait à produire, réglant tout selon le droit et l'équité. Parmi les réquérants se présenta le chevalier Geldemar. Il se plaignait de l'injustice commise à son endroit par Tancrède, qui l'avait spolié du gouvernement de Caïphas, malgré l'investiture faite d'avance en sa faveur par Godefroi de Bouillon, en récompense de ses loyaux services. La cause de Geldemar fut retenue par la cour suprême : Baudoin, sur le conseil des princes, fit signifier à Tancrède de venir à Jérusalem répondre à l'accusation formulée contre lui. Les envoyés n'obtinrent pour toute réponse que cette fière parole : « Je ne sache pas qu'il y ait en ce moment ni roi, ni juge du royaume, à Jérusalem [1]. » — C'était une déclaration de guerre. Les sages conseillers siégeant avec Baudoin aux Assises royales ne la relevèrent pas. Après mûre délibération, ils convinrent de garder leur attitude souveraine et d'épuiser toutes les formes juridiques avant de se souvenir qu'eux aussi ils étaient chevaliers. « En conséquence, reprend le chroniqueur, une seconde sommation fut adressée à Tancrède ; elle n'eut pas de meilleur résultat. Une troisième fut encore lancée, « afin, disaient les juges, que nul ne fût en droit de reprocher au roi de Jérusalem un déni de justice et une condescendance coupable envers l'un de ses vassaux, fût-il, comme le prince de Tibériade, le plus puissant de tous. » Ce procédé, d'une correction irréprochable au point de vue de la jurisprudence féodale alors en vigueur, fit réfléchir Tancrède et commença à l'inquiéter sérieusement. Il prit conseil de ses plus habiles guerriers, et renonçant à une résistance qui pouvait le faire taxer de félonie, il proposa à Baudoin une conférence qui devait avoir lieu en rase campagne entre Jaffa et Arsur, l'une et l'autre armée se tenant sur la rive du fleuve qui sépare ces deux villes. « Là, disait-il, si Baudoin y consent, je lui ferai connaître les motifs de ma conduite. Mais je ne commettrai pas la faute d'aller à Jérusalem me livrer entre ses

[1] Alberic. Aquens., l. VII, cap. 43, 44, col. 592.

mains[1]. » — La condition fut acceptée par le tribunal des Assises, au grand désespoir du patriarche Daïmbert. Il était en effet facile de prévoir que Tancrède, dans cette conférence, ne manquerait pas de produire, comme moyen justificatif, la copie de la fameuse lettre adressée par le patriarche à Boémond, cette lettre où Daïmbert abusant de son titre de légat apostolique invitait le prince d'Antioche à user de tous les moyens, même de la violence, pour empêcher Baudoin de venir à Jérusalem recueillir l'héritage royal de son illustre frère. « La conférence n'en eut pas moins lieu au jour fixé, reprend le chroniqueur. Mais les pourparlers n'aboutirent point, et les deux augustes interlocuteurs renvoyèrent la décision à une dernière entrevue qu'ils fixèrent à Caïphas, où Baudoin devait se transporter en personne[2]. » Ce rendez-vous, dans une ville dont Tancrède était maître absolu, prouve qu'un commencement d'accord s'était déjà établi entre le roi et le prince de Tibériade. Il avait eu lieu aux dépens du patriarche, car Albéric d'Aix continue son récit en ces termes: « Tancrède retourna à Caïphas et Daïmbert l'y suivit, pendant que le roi et son escorte revinrent à Jérusalem. Immédiatement après son arrivée dans la ville sainte, Baudoin fit partir pour Rome une députation chargée de remettre au pape Pascal II une copie de la fameuse lettre de Daïmbert à Boémond, et de solliciter du souverain pontife l'envoi d'un légat *á latere*, muni de pleins pouvoirs pour procéder à une enquête canonique. En même temps, le roi donnait en personne lecture de cette lettre au clergé et au peuple réunis dans l'église du Saint-Sépulcre et annonçait son intention de poursuivre le patriarche sous la double inculpation de félonie et de tentative de régicide. Dans l'intervalle, Tancrède reçut la nouvelle que les habitants d'Antioche venaient de l'appeler à la régence de leur principauté, au nom de son oncle Boémond, captif chez les Perses. Le héros fit alors soumission complète à Baudoin, auquel il abandonna sans condition aucune les deux gouvernements de Tibériade et de Caïphas. Geldemar fut mis en possession de la cité qu'il revendiquait; Hugues de Fauquembergue reçut l'investiture de la riche principauté de Tibériade, et

[1] Alberic. Aquens., l. VII, cap. 44, col. 593. — [2] *Ibid.*, cap. 45.

Tancrède partit pour Antioche, laissant le patriarche sous le coup de la double accusation canonique et civile qui pesait sur sa tête[1]. »

Maurice, cardinal évêque de Porto, légat apostolique à Jérusalem.

9. Le message adressé à Pascal II fut très-rapidement transmis en Italie, sans doute par l'une des *galées* de la flotte vénitienne toujours en station à Joppé. On allait enfin savoir, de la bouche même du souverain pontife, si jamais le saint-siége avait autorisé Daïmbert à revendiquer le pouvoir temporel sur les villes et territoires conquis en Orient par l'épée et au prix du sang des chevaliers de la croisade. Les lettres de Baudoin I révélaient une situation dont on ne pouvait avoir aucune idée à Rome. La douloureuse surprise qu'elles y causèrent nous explique l'empressement avec lequel le pape autorisa l'illustre archevêque Hugues de Lyon à accomplir vers cette époque son pèlerinage aux Lieux Saints, et le délégua comme son représentant pour régler en dernier ressort l'état des nouvelles églises latines érigées en Asie [2]. Mais il n'attendit pas le départ de l'archevêque. « Réunissant autour de lui les cardinaux romains, dit Albéric d'Aix, il les consulta sur les moyens à prendre pour donner le plus promptement possible satisfaction au roi Baudoin et rétablir la paix au sein de l'église de Jérusalem. Maurice cardinal évêque de Porto fut immédiatement délégué avec tous les pouvoirs apostoliques pour aller instruire l'affaire du patriarche, et selon qu'il le trouverait innocent ou coupable le maintenir dans sa charge ou le déposer canoniquement [3]. » Maurice, créé cardinal par le pape Urbain II, appartenait comme celui-ci à l'ordre bénédictin; sa sainteté était éminente [4]; il connaissait mieux que personne les instructions que le pontife initiateur de la croisade avait données au patriarche Daïmbert en lui confiant la succession d'Adhémar de Monteil; par ses antécédents autant que par son caractère, il offrait donc toutes les

[1] *Ibid.*, cap. 46, col. 594. — [2] Cf. tom. XXIV de cette *Histoire*, chap. III, n° 58. — [3] Alberic. Aquens., l. VII, cap. 47, col. 594.

[4] Voici la notice consacrée par *Ciaconius* (Chacon) au cardinal Maurice, promu évêque de Porto par le bienheureux Urbain II : *Mauritius, episcopus cardinalis Portuensis, Joannis successor, interfuit consecrationi Paschalis II, ejusque nomine et sanctæ sedis apostolicæ legationis munere functus est apud Hierosolymorum regem ; in qua legatione sanctitas ejus maxime effulsit.* (Ciacon. *Histor. summor. pontific. et cardinalium*, t. I, p. 887.)

garanties du juge le plus éclairé et le plus impartial. « Muni de tous les pouvoirs apostoliques, reprend Albéric d'Aix, frère Maurice partit aussitôt pour Jérusalem. A son arrivée il salua le roi et toute l'église de la ville sainte au nom du seigneur pape, leur donna la bénédiction, déclarant que, chargé d'examiner en toute justice et vérité les griefs du roi et des fils de la sainte Eglise, il userait de ses pouvoirs pour redresser les abus et faire régner la discipline et la paix. Baudoin et tous les fidèles rendirent grâces à Dieu de l'arrivée du légat apostolique, auquel ils promirent de faire respecter sa sentence quelle qu'elle fût. On promulgua aussitôt l'indiction d'un concile où devait se traiter cette grave et épineuse affaire. Au jour fixé, tous les évêques et abbés présents alors en Palestine [1] se réunirent sous la présidence du cardinal légat. Le roi Baudoin y assista, et annonça l'intention de se porter lui-même accusateur du patriarche Daïmbert [2]. »

Concile de Jérusalem réuni pour procéder à l'examen de la cause de Daïmbert. Sursis de quinze jours accordé à Daïmbert avec interdiction de toutes fonctions épiscopales durant ce délai.

10. Nous n'avons plus les procès-verbaux de ce concile, le second qui se tint à Jérusalem depuis la conquête de la ville sainte par les croisés. Les noms des pères durent être en grande partie les mêmes que ceux dont nous avons reconstitué la liste, lors du premier concile tenu l'année précédente [3] par Daïmbert, réduit maintenant à la douloureuse situation d'accusé. Les lettres apostoliques remises par le pape Pascal II au cardinal Maurice débutaient par les félicitations les plus vives adressées aux chevaliers chrétiens dont l'épée triomphante avait délivré le sépulcre du Sauveur. Puis elles s'exprimaient, au sujet de la mission du nouveau légat, en termes d'autant plus discrètement mesurés, que la cause dont il s'agissait était plus délicate. « Nous ne voulons point, disait le pape, confier à une lettre les graves objets qui restent à traiter : mais nous vous envoyons, du sein même du collége apostolique, notre frère Maurice, évêque de Porto, afin que votre glorieuse expédition, commencée jadis sous les auspices du vicaire du prince des

[1] Ce synode ne se trouve mentionné ni dans les anciennes collections de Labbe, Hardouin et Mansi, ni même par l'historien récent des Conciles, Mgr Héfélé.— [2] Alberic. Aquens., l. VII, cap. 48, col. 595. — [3] Cf. tom. XXIV de cette *Histoire*, p. 284.

apôtres Urbain II, notre prédécesseur de sainte mémoire, ne soit pas un seul instant destituée des secours et des consolations du bienheureux Pierre. Nous avons confié à notre frère et coévêque Maurice la délégation de tous nos pouvoirs : donc vous le recevrez comme un autre nous-même, ou plutôt comme le bienheureux Pierre dont nous tenons la place. Il est spécialement chargé de rendre à l'église de Jérusalem, que déjà le Seigneur a délivrée matériellement par vos armes, la liberté spirituelle qui semble péricliter en ce moment. S'il trouve dans sa constitution actuelle des irrégularités ou des vices, il les réformera dans le sens des règles canoniques ; en un mot, avec votre secours, il plantera et édifiera ce qu'il convient d'édifier ou de planter dans le champ du Seigneur. Nous vous exhortons en conséquence, et au besoin vous enjoignons de lui obéir en toutes choses, comme au représentant de notre autorité et de notre personne. Daigne le Dieu tout-puissant vous donner la volonté et le pouvoir d'accomplir le bien que sa grâce vous fera connaître : qu'il vous accorde la rémission de vos péchés ; qu'il récompense l'exil volontaire auquel vous vous êtes condamnés pour son amour par les joies de l'éternelle patrie [1]. » Dans les paroles de Pascal II il n'y a pas l'ombre d'une revendication de pouvoir temporel sur Jérusalem et son territoire. La lecture de cette lettre apostolique, à l'ouverture même du concile, dut suffire à elle seule pour faire comprendre au patriarche Daïmbert que le légat du saint-siége ne sanctionnerait pas les étranges théories dont il avait si imprudemment poursuivi le triomphe. « Après ces préliminaires, reprend Albéric d'Aix, le roi se levant de son trône prit la parole pour formuler contre Daïmbert la triple accusation de parjure, de félonie et de tentative de régicide. A l'appui de ces articulations formidables, il produisi l'original de la lettre adressée par Daïmbert à Boémond, et interceptée à Laodicée par le comte de Saint-Gilles. Le passage le plus compromettant de cette lettre était l'injonction faite à Boémond

[1] Pascal II, *Epist.* XXII ; *Patr. lat.*, t. CLXIII, col. 43. Cette lettre pontificale est datée de Rome, IV *nonas maii* (4 mai 1101), date que nous croyons fautive puisque, comme on va le voir, le concile de Jérusalem présidé par le cardinal Maurice, en vertu des pouvoirs à lui conférés dans cette lettre, s'ouvrit vers le 15 mars 1101.

« en vertu de l'obéissance due au bienheureux Pierre, de recourir à tous les moyens, même à la violence et aux armes, pour empêcher Baudoin d'arriver d'Édesse à Jérusalem. » Il y avait là en effet une préméditation qui aurait pu amener un meurtre, sinon un régicide, puisqu'alors Baudoin n'était pas encore roi. Quant aux accusations de parjure et de félonie, pour les prouver le royal accusateur en appela au témoignage de tous les habitants de Jérusalem, qui avaient vu les efforts de Daïmbert pour se faire déclarer suzerain, du vivant même de Godefroi de Bouillon; et pour s'emparer après la mort du héros de la Tour de David. Le roi conclut en déclarant que si le patriarche ne se disculpait sur ces divers chefs, il devait être déposé. — Daïmbert n'aurait pu se justifier qu'en niant sa propre signature et en plaidant la fausseté de sa lettre à Boémond : il n'eut pas recours à un pareil système de défense, qui n'aurait fait qu'ajouter un mensonge flagrant à tous les autres griefs. Il se borna à solliciter un sursis de quinze jours, afin, disait-il, de préparer à loisir ses moyens de justification. Ce délai lui fut accordé, à condition toutefois que dans l'intervalle il demeurerait suspens de toutes les fonctions de son ministère. Or, ajoute le chroniqueur, ces choses se passaient dans le courant du mois de mars 1101, durant les premières semaines du jeûne quadragésimal[1]. »

Le jeudi saint de l'an 1101 à Jérusalem. Réconciliation du roi et de Daïmbert. Les pèlerins génois et pisans. Le feu sacré du jour de Pâques.

11. « Vers la fin du carême, reprend Albéric d'Aix, comme on approchait de la grande fête de Pâques (21 avril 1101), le patriarche suspens se préoccupa de ce qui allait se passer au jeudi saint pour la consécration du chrême baptismal et de l'huile des infirmes. C'était la coutume à Jérusalem de célébrer cette cérémonie au couvent du mont des Oliviers. Donc le jeudi saint (18 avril), dès l'aube du jour, la procession solennelle du clergé et du peuple sortit de la ville, escortant au mont des Oliviers le cardinal Maurice, qui, revêtu des ornements pontificaux, se proposait de faire lui-même la consécration du chrême. Daïmbert, contemplant du lieu de sa retraite le spectacle de cette pompe religieuse à laquelle il lui était interdit de prendre part, se sentit ému jusqu'au fond du cœur. Il se rappelait que lui-même, les années précédentes, avait présidé la so-

[1] En l'an 1101, Pâques tombant le 21 avril, le jour des Cendres avait pour date le 6 mars. Cf. *Art de vérif. les dates.*

lennité sainte, à l'exemple de tous ses prédécesseurs sur le siége de Jérusalem. Dans son désespoir il vint, fondant en larmes, se prosterner aux pieds du roi Baudoin. « Prenez pitié de mon repentir, lui dit-il; pardonnez-moi le passé et comptez sur mon inviolable dévouement dans l'avenir. Je vous en conjure, ne me déshonorez pas aux yeux de la foule immense des pèlerins venus pour la solennité de ce jour. Obtenez que je puisse, en cette fête de la Cène du Seigneur, exercer les fonctions du ministère patriarcal. » — Le roi repoussa toutes ses instances, en lui reprochant l'indignité de sa conduite et l'horreur de ses attentats. Vainement Daïmbert évoquait les souvenirs du sacre et du couronnement à Bethléem; Baudoin demeurait toujours inflexible. Enfin le patriarche lui dit à l'oreille : « Je suis prêt à vous payer comptant cette faveur, au prix de trois cents bezants d'or. » — Tels étaient sans doute « les moyens de justification » dont il avait entendu parler au concile, en demandant un sursis de quinze jours pour les préparer. « Cette offre séduisit le roi, poursuit le chroniqueur. Baudoin manquait alors d'argent. La perspective d'une si grosse somme, qui allait lui permettre de solder les troupes et de pousser vigoureusement la campagne prochaine, l'emporta sur toutes les autres considérations. Il alla sur-le-champ s'entretenir avec le cardinal-légat. « Frère Maurice, lui dit-il, notre église est encore si nouvelle et si mal affermie, qu'il convient de lui épargner de trop fortes secousses. L'avis des plus sages de mes conseillers a prévalu dans mon esprit; je renonce provisoirement à mes poursuites contre Daïmbert, ne voulant pas, en ces solennités pascales, étaler le spectacle de nos discordes intestines, au grand scandale des pèlerins et pour la plus grande joie des infidèles et des Sarrasins nos ennemis. Je vous prie donc de surseoir à l'application des mesures de rigueur prises à ma requête contre le patriarche. Nous pourrons plus tard reprendre à loisir la discussion de cette affaire et lui donner, en temps opportun, la solution définitive qu'elle comportera. Aujourd'hui tous les fidèles réclament le ministère du patriarche; la multitude des pèlerins venus des contrées les plus lointaines s'attend à recevoir de lui, selon les rites de l'église de Jérusalem, l'absoute et les indulgences accoutumées.

Après les fêtes de Pâques, qu'il nous importe de célébrer en toute concorde et paix, il sera facile de reprendre la discussion suspendue et d'aviser soit au maintien, soit à la déposition de Daïmbert [1]. » — Albéric d'Aix qui nous a conservé ces intéressants détails, y ajoute, sans la mettre suffisamment en relief, une autre particularité mentionnée également par Foulcher de Chartres, en ces termes : « Une flotte de guerre montée par des pèlerins génois et pisans, après avoir hiverné à Laodicée, venait de débarquer à Joppé. Elle avait été accueillie en grande allégresse par Baudoin qui manquait alors de soldats. Tous ces nouveaux croisés se rendirent à Jérusalem pour les solennités de la semaine sainte et les fêtes pascales[2]. » Ils connaissaient et révéraient Daïmbert dont la réputation comme archevêque de Pise avait laissé les meilleurs souvenirs en Italie. On conçoit donc que leur présence dut singulièrement contribuer au revirement soudain du roi de Jérusalem. Le cardinal-légat se prêta volontiers à la réconciliation sollicitée par Baudoin lui-même, et le patriarche accomplit comme à l'ordinaire toutes les cérémonies sacrées [3]. Elles furent troublées la nuit du samedi saint par un incident qui jeta la consternation dans la ville. « Depuis un temps immémorial, disent les chroniqueurs [4], les lampes du Saint-Sépulcre, lors de la cérémonie liturgique du feu nouveau, étaient allumées miraculeusement par une flamme descendue du ciel. Avant la prise de Jérusalem par les croisés, les infidèles, maîtres de la ville, étaient tellement habitués à ce prodige annuel, qu'ils prenaient la précaution d'éteindre tous les feux soit dans leurs propres maisons, soit dans celles des chrétiens, et qu'ils

[1] Alberic Aquens., *Hist. Hieros.*, l. VII, cap. XLIX, L, col. 595. — [2] Fulcher. Carnot., l. II, cap. VII, col. 869. — [3] Un incident survenu le samedi saint troubla les joies de ces fêtes. Le feu sacré ne se produisit point cette année au Saint-Sépulcre, et Foulcher de Chartres le constate en ces termes : *Conturbati sunt omnes propter ignem quem die sabbati non habuimus ad sepulcrum Domini.* — [4] Fulcher. Carnot., l. II, cap. VII, col. 869. — Voir également le récit d'un autre narrateur et témoin oculaire, Caffaro (*Biblioth. des Croisades*, t. I, p. 523), qui attestait en ces termes la vérité des faits : *Et hic Caffarus, qui hæc scribi fecit, interfuit et vidit, inde testimonium reddit.* — Guibert Novigent, *Gesta Dei per Francos*, l. VIII, cap. XI, *Patr. lat.*, t. CLVI, col. 828. — *Gesta Francor. expugnantium Iherusalem*, tom. III des *Historiens occidentaux des Croisades*, p. 526.

plaçaient des gardes à l'intérieur du Saint-Sépulcre pour rendre impossible toute supercherie. Or, cette fois, le feu sacré n'apparut point. La journée du samedi et toute la nuit suivante s'écoulèrent en oraisons, en gémissements et en larmes. Roi, princes, pèlerins et habitants, Grecs et Syriens, Arméniens et Latins confessaient leurs péchés et s'efforçaient, par le repentir et les œuvres de pénitence, de fléchir le courroux du Seigneur. Leur cœur se brisait à la pensée de voir la ville sainte, maintenant qu'elle était au pouvoir des chrétiens, dépouillée de la prérogative surnaturelle dont elle avait joui sous la domination impie des musulmans. Il paraît cependant qu'en certaines années, dont la tradition avait gardé le souvenir, l'apparition du phénomène avait éprouvé quelque retard. On disait qu'en ces circonstances, le feu sacré au lieu de se produire au Saint-Sépulcre, s'était manifesté dans l'église de l'Ascension, sur la montagne des Oliviers. Foulcher de Chartres, chapelain du roi, celui du patriarche avec d'autres clercs se rendieent à cette église et y passèrent la nuit à réciter la psalmodie sacrée. Leur espoir fut déçu, et le matin de Pâques ils revinrent désolés à Jérusalem. La basilique du Saint-Sépulcre était remplie d'une foule en pleurs; aucune lumière ne brillait sur les autels; nul n'avait revêtu ses habits de fête, on se serait cru au vendredi saint. Cependant tout se préparait pour célébrer, au milieu de ce deuil général, la messe de la Résurrection, et déjà le patriarche escorté de son clergé entrait dans l'église, lorsque tout à coup le feu sacré apparut non-seulement à la crypte du Saint-Sépulcre, mais sur plus de cinquante lampes dans le vaste édifice. Ce fut le signal d'une joie indescriptible. Debout, dans une allégresse sainte, les assistants redirent de tout leur cœur et de toutes leurs voix le chant pascal : « Voici le saint jour, la sainteté des jours saints! Voici le glorieux jour, la gloire des jours glorieux; l'étincelant diadème, la couronne de noblesse des nobles jours[1]! » Telles furent les circonstances dans

[1] *Hæc est sancta dies, sanctarum sancta dierum!*
Hæc est clara dies, clararum clara dierum!
Nobile nobilium rutilans diadema dierum!

Tel est l'ordre dans lequel ces trois hexamètres sont cités par l'auteur anonyme des *Gesta Francorum expugnantium Iherusalem*, t. III des *Historiens occidentaux des Croisades*, p. 526. Nous signalons à l'éminent restaurateur des

lesquelles s'accomplit la réconciliation du roi avec Daïmbert. Albéric d'Aix fait un crime au cardinal Maurice d'y avoir prêté son concours. Il s'indigne comme d'une trahison de la complaisance mise par le légat du saint-siége à suspendre d'abord, et bientôt à abandonner définitivement les poursuites commencées. Il articule même contre l'évêque de Porto une accusation formelle de connivence dans la simonie, car c'est le caractère qu'il s'efforce de donner à l'accord conclu entre Baudoin et le patriarche. Le chroniqueur se laisse manifestement ici entraîner au delà de toutes les bornes, par les sympathies notoires qui le liaient au parti d'Arnulf de Rohes. Le roi n'insistant plus pour la continuation du procès intenté au patriarche, il semblait consentir à oublier des injures qui lui étaient exclusivement personnelles; dès lors le légat n'avait point à se montrer plus rigoureux que l'offensé lui-même. Les fautes de Daïmbert étaient de celles que l'on nommerait de nos jours des erreurs politiques. Il les reconnaissait, et le souverain qui avait

Chants de la Sainte-Chapelle, M. Félix Clément, la variante que le premier vers offre avec le texte retrouvé par lui dans un manuscrit du XIIIe siècle, œuvre de Pierre de Corbeil, archevêque de Sens (1200-1222), et appartenant aujourd'hui à la bibliothèque de cette ville. Le premier vers y est transposé au second rang et formulé ainsi :

Hæc est festa dies, festarum festa dierum!

Tous ceux qui ont pu entendre exécuter les *Chants de la Sainte-Chapelle* sous la direction de M. Félix Clément, souscriront à sa parole : « La mélodie de l'*Hæc est clara dies* peut donner une idée du degré d'élévation où l'art musical était arrivé au moyen âge. » Mais le texte fourni par les *Gesta Francorum* apporte deux rectifications, l'une chronologique, l'autre liturgique, à la donnée du manuscrit de Sens. Au lieu de ne faire remonter l'*Hæc est clara dies* qu'au XIIIe siècle (1220-1222), il prouve que ce chant était déjà populaire en 1101, date où les croisés et les pèlerins de Jérusalem le redisaient avec tant d'ardeur et de foi sous les voûtes de la basilique du Saint-Sépulcre. Dans le manuscrit de Sens, ce chant, d'une inspiration religieuse tellement saisissante qu'on éprouve en l'écoutant le besoin de se prosterner, est ajouté en appendice à l'office de la Circoncision. « Or, dit M. Félix Clément, la fête de la Circoncision ne semble point assez solennelle pour motiver un pareil élan lyrique. » Le texte des *Gesta Francorum* donne raison à ce scrupule d'artiste et d'érudit. L'*Hæc est clara dies* était un chant pascal. Peut-être, à cause de sa majestueuse sublimité, voulut-on plus tard l'appliquer à d'autres grandes fêtes, et de là serait venue la variante sénonaise : *Hæc est festa dies,* au lieu de : *Hæc est sancta dies.* (Cf. M. Félix Clément, *Notice sur les Chants de la Sainte-Chapelle*, p. 3 et 5).

eu à s'en plaindre prenait l'initiative de les effacer en les pardonnant. Comme le patriarche n'était l'objet d'aucune autre inculpation canonique, la cause était sinon vidée, du moins prorogée indéfiniment.

§ III. Expéditions militaires de Baudoin I en 1101.

Conventions de Baudoin I avec les Génois et les Pisans. Prise d'Arzouf et de Césarée. Le *Sagro Catino*.

12. Baudoin avait d'autant plus d'intérêt à ménager alors le patriarche, qu'il se proposait de tirer un plus grand avantage du concours militaire des Génois et des Pisans, les uns compatriotes, les autres anciens diocésains de Daïmbert. Une situation analogue s'était produite à l'avénement de Godefroi de Bouillon. Le héros avait su, au prix de sacrifices personnels, en profiter pour le bien général. Baudoin voulait faire de même, avec la différence que son abnégation n'allait pas si loin que celle de son frère. Il différait sa vengeance contre le patriarche, mais il n'y renonçait pas. « Aussitôt après les fêtes de Pâques, dit Foulcher de Chartres, le roi, accompagné de Daïmbert en personne, se rendit avec les Pisans et les Génois à Joppé, pour y visiter leur flotte. Là un traité fut conclu avec les « consuls » (commandants) des deux escadres. Baudoin s'engageait, durant tout le temps qu'il leur plairait de demeurer pour l'amour de Dieu en Terre Sainte, de partager avec eux, dans la proportion d'un tiers, toutes les conquêtes faites en commun sur les Sarrasins, en telle sorte que de l'argent et du butin, les deux tiers resteraient au roi de Jérusalem. S'il s'agissait de cités emportées d'assaut, les Génois et les Pisans auraient droit de s'y établir dans un quartier qui porterait leur nom et représenterait un tiers de l'étendue totale. Ces concessions demeureraient, à titre perpétuel et héréditaire, la propriété nationale de Gênes ou de Pise, sans que jamais les rois de Jérusalem pussent les en frustrer. Ces conventions agréées de part et d'autre furent jurées sur les saints Evangiles, en présence du légat apostolique et du patriarche Daïmbert [1]. » Fort d'une coopération qui assurait le succès de ses

[1] Fulcher. Carnot., l. II, cap. VII, col. 869. Il faut rapporter à cette convention de Joppé l'origine du nouvel article ajouté aux Assises de Godefroi de Bouillon, et reconnaissant aux diverses colonies européennes fixées dans les cités du littoral de la Palestine le droit de conserver la législation et les coutumes de leur patrie d'origine. Cf. tom. XXIV de cette *Histoire*, p. 302.

armes, Baudoin ouvrit aussitôt la campagne. Il investit par terre la ville d'Arzouf (Arsur) pendant que la flotte la bloquait par mer. Les habitants n'attendirent même pas le premier assaut. Dès le troisième jour ils offrirent de livrer leurs murs au roi de Jérusalem, à la condition qu'il leur fût permis de se retirer sains et saufs avec leurs richesses à Ascalon. La proposition fut acceptée avec grande joie et l'armée latine prit possession de la ville abandonnée. De là, Baudoin fit partir pour Césarée (*Kaisarieh* à huit lieues au sud d'Arzouf) des hérauts d'armes chargés de signifier à l'émir et aux principaux chefs d'avoir à reconnaître sa domination, faute de quoi leur ville serait emportée d'assaut et tous les habitants passés au fil de l'épée. « Par Allah! répondit l'émir, nous ne nous soumettrons pas au roi des chrétiens. Le roi de Babylone (le calife fatimite du Caire) envoie son armée à notre secours, et sous peu nous ferons repentir le roi latin de son insolence. » L'émir de Césarée était, on se le rappelle, accusé par l'opinion publique d'avoir empoisonné Godefroi de Bouillon. Sa réponse exaspéra Baudoin et tous les princes de la croisade. Le patriarche fut le premier à demander un châtiment exemplaire contre le perfide musulman. La flotte vint s'embosser en vue de Césarée; l'armée de terre investit la place, termina les travaux d'approche et l'érection des machines de siége. La nuit qui précéda l'assaut, tous les chevaliers et soldats chrétiens firent la confession de leurs fautes, reçurent l'absolution et communièrent au corps du Seigneur [1]. Le patriarche revêtant alors sur sa cuirasse les ornements pontificaux, prit dans ses mains la relique sacrée de la vraie croix, et s'avança courageusement avec les légions jusqu'au pied des remparts. Les guerriers francs s'élancèrent à l'assaut avec une telle furie, qu'ils refoulèrent les Sarrasins et pénétrèrent pêle-mêle à leur suite dans l'intérieur de la ville. L'ennemi chassé de toutes ses autres positions se rallia dans l'enceinte d'une citadelle protégée par des murailles presque inaccessibles. Les chrétiens par-

[1] *Dominici corporis communione.* (Alberic. Aquens., l. VII, cap. 55, col. 598.) Cette expression prouve que, dès cette époque, l'on ne croyait pas, ainsi que l'ont soutenu depuis les protestants, que la communion sous l'espèce du vin fût nécessaire aux fidèles de nécessité de précepte.

vinrent encore à l'en déloger; les musulmans se glissant alors par des issues qui leur étaient familières s'enfuirent en déroute et se répandirent dans les campagnes environnantes. Toute la population, hommes, femmes et enfants, sans prendre le temps d'emporter ses richesses, s'empressait de quitter la ville. Un grand nombre de fuyards avalaient des bezants d'or, et en remplissaient leurs bouches « D'un coup de poing, dit Foulcher de Chartres, nos soldats faisaient tomber des poignées d'or de la gorge des vaincus. Cette découverte occasionna des scènes de férocité. On éventrait ces malheureux, pour chercher l'or que pouvaient recéler leursen trailles. On brûlait ensuite leurs cadavres, afin de retrouver sous les cendres du bûcher les parcelles d'argent ou d'or fondues par le feu. Cinq cents Azoparts, récemment envoyés au secours de la ville par le calife du Caire, eurent la tête tranchée. L'émir et le cadi, c'est ainsi que dans leur langue, dit Guillaume de Tyr, les Sarrasins désignent le gouverneur, *procurator*, et le grand juge d'une cité, *juridicus civitatis*, furent faits prisonniers et amenés au roi. A force de prières et de promesses, ils obtinrent la vie sauve. Mais Baudoin les fit charger de fers et jeter dans un cachot, eux, leurs femmes et leurs enfants, jusqu'à ce qu'il eût reçu la somme fixée pour leur rançon. Les immenses richesses tombées au pouvoir des vainqueurs furent partagées dans la proportion convenue avec les Pisans et les Génois[1]. » Ces derniers obtinrent dans leur lot une relique qui valait à leurs yeux tous les trésors de la terre, et qui fut durant tout le moyen âge la gloire de leur patrie. C'était le *Sagro Catino*, vase qui, suivant la tradition constante de l'Orient, avait servi au Seigneur, le jeudi saint, pour la célébration de la Pâque dans le cénacle. L'Evangile le mentionne en rappelant qu'au moment où Judas Iscariote y portait la main en même temps que son divin Maître, le Seigneur avait désigné le traître en ces termes : *Unus ex duodecim qui intingit mecum in catino*[2]. Le premier soin des

[1] Alberic Aquens., l. VII, cap. 55, 56. col. 598. — Fulcher. Carnot., l. II, cap. 8, col. 870. — Guillelm. Tyrens., l. X, cap. 16, col. 469.

[2] « L'un des douze, celui qui porte en ce moment avec moi la main au plat, me doit trahir. » (*Marc.* XIV, 20.) « En visitant à Gênes les restes de la vraie croix, dit M. Rohault de Fleury, j'ai vu et mesuré la relique qu'on appelle le

vainqueurs fut d'organiser une Eglise chrétienne à Césarée. Un archevêque y fut nommé. Le choix tomba sur le vénérable religieux Baudoin de Térouanne, amené par Godefroi de Bouillon à Jérusalem et devenu, depuis la conquête de la ville sainte, abbé du monastère de Josaphat. L'ancien temple dédié par Hérode à la divinité de

Sagro Catino, et qui serait des plus intéressantes si on avait pour elle la même certitude que pour la vraie croix. C'est un vase à deux anses, d'une forme hexagonale, en verre couleur émeraude. Le diamètre du cercle circonscrit au bord supérieur est de 326 millimètres. Il y a quelques bulles dans sa composition; sa forme est élégante. Le vase ayant été brisé, on l'a serti en bronze doré pour réunir les morceaux, dont un manque. Voici à son sujet ce qu'on lit dans la *Revue archéologique de* 1845 : « Le *Sagro Catino* de Gênes fut regardé durant des siècles comme une relique qu'aucun trésor n'aurait pu payer. En lui contestant tout autre mérite, on ne saurait se refuser à reconnaître en lui un monument d'une haute antiquité. Il est d'une belle couleur d'émeraude, d'une forme gracieuse; les angles sont bien tranchés; les anses prises dans la matière sont bien placées; les ornements qui consistent seulement en des rangées de points creux sont de bon goût. On ne douta pas, durant une longue suite de générations, qu'il n'eût servi au dernier repas que Jésus-Christ ait fait avec ses apôtres. Lors de la prise de Césarée par les croisés en 1101, il passa au pouvoir des Génois, comme faisant la portion du butin à laquelle ils avaient à prétendre. Porté à Gênes, il fut conservé avec un soin extrême: déposé dans une niche creusée dans le mur qui sépare de la nef une des deux sacristies de l'église Saint-Laurent, il n'était offert aux regards de la foule qu'une fois par an, lors des fêtes les plus solennelles; encore ne le voyait-on que de loin; un prélat le montrait du haut d'une tribune, en le tenant dans ses mains par un cordon; et il était lui-même surveillé par des chevaliers chargés de veiller spécialement à la conservation de cette gemme. On les nommait *Clavigeri*. Les clefs de l'armoire qui renfermait le *Catino* restaient en leur pouvoir, et il leur était défendu de jamais les confier à personne. Les *Clavigeri* étaient choisis parmi les citoyens les plus éminents de la République. Des amendes de cent à mille ducats, et en certaines circonstances la peine de mort étaient prononcées contre quiconque aurait osé toucher le vase avec de l'or, de l'argent, des pierreries, du corail ou quelque autre matière dure. On croyait généralement que le *Catino* avait été taillé dans une émeraude d'une gigantesque dimension. A l'époque des victoires du premier empire en Italie, le précieux vase fut transporté à Paris. Le directeur du Cabinet des antiques, Gosselin, demanda qu'une commission de l'Institut fût chargée de l'examiner; il en résulta un rapport qui décida que la matière du *Catino* n'était que du verre coloré. En 1816, il retourna à Gênes; mais ses voyages lui furent funestes; il se trouva brisé à son arrivée. Aujourd'hui, quoique bien déchu de la vénération qu'il avait inspirée, quoiqu'il ne soit plus l'objet de lois spéciales et sévères, il est toujours, et à bon droit, considéré comme un antique d'un très-grand prix. » (M. Rohault de Fleury, *Mémoire sur les instruments de la Passion*, p. 275, 276.)

César-Auguste servit de cathédrale au nouveau métropolitain.

Question de la solde des troupes. Taxe énorme imposée par le patriarche. Refus de Daimbert. Son départ de Jérusalem et sa retraite à Antioche.

13. Le roi séjourna à Césarée avec son armée victorieuse depuis la Pentecôte (9 juin 1101), jusqu'à la fête de saint Jean-Baptiste (21 juin). « Il en confia la garde et en donna la principauté au brave chevalier Herpin de Bodvorde (peut-être Brederode)[1], puis revint en grande gloire à Joppé. Le bruit se répandit alors que l'émir de Babylone (le grand-vizir du calife Mostali) était en marche à la tête d'une armée innombrable, et que dans huit jours il serait sous les murs d'Ascalon, prêt à envahir la Palestine et à exterminer tous les chrétiens. Le roi vint donc avec toutes ses forces camper dans la plaine située entre Ramleh et Ascalon, déjà célèbre par tant d'autres batailles. Mais il attendit vainement durant trois semaines un ennemi qui ne parut point. Les rumeurs alarmantes étaient prématurées. Baudoin licencia ses troupes; la flotte des Pisans et des Génois fit voile pour l'Italie, emportant les dépouilles opimes recueillies à la prise de Césarée. Baudoin, ne gardant avec lui que son escorte, fit l'inspection pacifique des villes du littoral depuis Arzouf jusqu'à Caïphas, pendant que le patriarche Daïmbert revenait à Jérusalem[2]. » La réconciliation entre l'un et l'autre paraissait complète. Un incident vint la troubler, dans des circonstances où Arnulf de Rohes prit une part active. « Après avoir terminé sa tournée d'inspection, poursuit Albéric d'Aix, le roi s'arrêta quelques jours à Joppé, où les chevaliers à sa solde lui réclamèrent l'arriéré des sommes qui leur étaient dues pour le service de campagne depuis le règne de Godefroi de Bouillon. Ils se montraient déterminés à quitter la Terre Sainte, s'il n'était fait droit à leurs récla-

[1] Ducange dans les *Familles d'outre-mer* ne dit rien de ce personnage, et croit que le premier gouverneur de Césarée fut Eustache Granier qui fut en effet la tige des princes chrétiens de Césarée. Mais la parole d'Albéric, témoin oculaire, est trop formelle pour qu'on puisse la rejeter. *Post hæc rex Joppen in magna gloria secessit, Arpinum de Bodvordis civitate, principem magnificum ad custodiendos muros et portas civitatis relinquens.* (Alberic Aquens., *libr. cit.* cap. LVII, col. 599.) Peut-être Arpinus de Bodvorde, premier prince titulaire de Césarée, mourut-il sans laisser d'héritiers propres à recueillir sa succession, et sa principauté aurait alors été conférée à Eustache Granier, originaire de Térouanne. (*Familles d'outre-mer*, p. 274.)

[2] Alberic Aquens., l. VII, cap. LVII, col. 599.

mations. Le trésor royal était épuisé par les largesses faites aux Pisans et aux Génois, et par l'entretien sur pied de guerre de toute l'armée campée durant trois semaines entre Ramleh et Ascalon. Ne se trouvant point en mesure de fournir la totalité de la solde qu'on lui demandait, Baudoin partit aussitôt pour Jérusalem et recourut à Daïmbert, le priant de lui venir en aide, et de prendre sur les oblations faites par les fidèles au Saint-Sépulcre le complément des sommes nécessaires au paiement des troupes. Le patriarche lui remit aussitôt deux cents marcs d'argent, constituant, disait-il, l'unique réserve qu'il eût entre les mains pour l'entretien des frères attachés au service de la basilique. Baudoin crut à ses allégations et accepta son offrande. Mais Arnulf de Rodes, custode du Saint-Sépulcre, vint dire au roi que le patriarche le trompait indignement ; que le trésor de la basilique regorgeait de richesses enfouies, sans compter celles que Daïmbert détournait à son usage personnel ou prodiguait en festins somptueux [1]. » Ces insinuations calomnieuses étaient, s'il faut en croire Guillaume de Tyr [2], entièrement controuvées. Elles n'en exaspérèrent pas moins le roi, qui exigea du patriarche la remise des prétendus trésors et en outre l'équipement et l'entretien annuel de quarante chevaliers. Albéric d'Aix, dont la chronique reflète ici les passions et les colères d'Arnulf de Rohes, ne ménage pas les injures au légat du saint-siége, il lui reproche comme un crime ses relations avec Daïmbert. « Frère Maurice, dit-il, s'était laissé inféoder au patriarche ; ensemble ils s'asseyaient à une table opulente, ils partageaient à leur gré les offrandes des fidèles, sans nul souci des réclamations du roi. Mais un jour, pendant leur repas, comme ils buvaient et mangeaient en grande liesse, le roi suivi de quelques chevaliers parut soudain et les apostropha en ces termes : « C'est donc ici que vous nagez dans l'abondance pendant que nous, les libérateurs et les défenseurs du Saint-Sépulcre, nous manquons de nécessaire ! Vive Dieu ! il n'en sera plus ainsi. Vous partagerez dans ce temps de détresse notre calice d'amertume, sinon vous ne toucherez plus un denier des aumônes des fidèles. » — Le patriarche indigné de cette violente

[1] Alberic. Aquens., cap. LVIII. — [2] Guillelm. Tyr., l. X, cap. VII, col. 461.

objurgation, continue le chroniqueur, fit cette réponse : « Avant de nous lancer une accusation si téméraire, seigneur roi, vous n'avez pas suffisamment réfléchi au mot de saint Paul : « Les ministres de l'autel vivent des offrandes de l'autel[1]. » Auriez-vous la présomption d'asservir la sainte église de Dieu? Notre Seigneur Jésus-Christ a versé son sang pour lui assurer la liberté, voulez-vous en faire une esclave? Prenez garde de toucher à ce qui ne vous appartient pas et d'encourir par de tels empiétements l'anathème du siége apostolique. » — Le cardinal Maurice voulait prendre la parole pour faire entendre des conseils de paix, mais le roi ne lui en laissa pas le temps. « Que m'importe, s'écria-t-il, votre maxime sur le droit qu'ont les ministres de l'autel de vivre de l'autel? Nécessité n'a pas de loi. Ce sont mes soldats qui doivent vivre de l'autel, sinon les Sarrasins nous reprendront tout. Vive Dieu! non-seulement je distribuerai à mes troupes les revenus de l'autel et le produit des offrandes, mais j'arracherai l'or, les pierreries, les objets précieux qui décorent le Saint-Sépulcre pour les leur donner. Plus tard quand le roi de Babylonie sera vaincu, je rendrai tout au centuple. » — L'irritation du roi était telle que le cardinal conseilla au patriarche de céder. Daïmbert promit donc de fournir à l'entretien de trente chevaliers. Mais cette concession ne calma que pour un instant les prétentions du souverain, qui en produisait chaque jour de nouvelles. Soit impossibilité absolue d'y faire droit, soit lassitude et dégoût, le patriarche prit le parti de quitter Jérusalem. Il alla passer l'automne et l'hiver à Joppé, puis, au mois de mars 1102, se réfugia à Antioche sous la protection de Tancrède. On arrêta ses camériers et on les mit à la torture pour savoir où il avait caché ses trésors. Albéric d'Aix prétend qu'on découvrit par ce moyen vingt mille bezants d'or, et qu'au dire des camériers il devait en rester autant dans un dépôt qui échappa à toutes les recherches. Mais il est peu probable que le patriarche fugitif, s'il avait eu sous la main ces sommes vraiment énormes[2], les eût si imprudemment

[1] I Cor., IX, 13.

[2] On sait que la rançon de saint Louis, captif en Egypte, fut portée par les Sarrasins au chiffre de 8,000 bezants d'or, qui représenteraient en notre monnaie

laissées derrière lui, ou même n'en eût pas disposé pour se maintenir dans les bonnes grâces d'un roi qui mettait sa faveur à l'encan.

Mort du légat apostolique Maurice de Porto. Son successeur Robert de Paris, cardinal de Saint-Eusèbe.

14. Dans ces misérables intrigues, le caractère de Baudoin I perdait de sa véritable grandeur. Pour le retrouver digne de l'admiration de l'histoire, il faut le suivre sur les champs de bataille. Là, il était un vrai héros chrétien; la foi religieuse se réveillait en lui sous l'éclair du génie. On devait bientôt en avoir une nouvelle preuve. Il faut pourtant noter, à la louange de ce roi si emporté et si violent dans ses haines, qu'après la retraite de Daïmbert, il ne cessa de prodiguer au cardinal légat les témoignages d'une filiale vénération. « Il voulait, dit Albéric d'Aix, l'avoir sans cesse à ses côtés et le comblait d'honneurs [1]. » Mais le pieux Maurice n'eut pas longtemps à profiter de ce retour de bienveillance. Il mourut quelques mois après [2], avec la douleur de n'avoir pu rétablir la concorde et la paix au sein de l'église de Jérusalem. Les prêtres romains qui l'avaient accompagné dans sa légation retournèrent en Italie et informèrent le souverain pontife de ces tristes événements. Pascal II s'empressa de faire partir pour la Palestine un nouveau légat *à latere* avec les instructions les plus précises et les pouvoirs les plus étendus. Cette mission hérissée de difficultés et de périls fut confiée à Robert de Paris, cardinal du titre de Saint-Eusèbe. Robert, né à Paris, avait été promu au cardinalat par Urbain II [3], si juste appréciateur du mérite et de la valeur personnelle de chacun des sujets qu'il appelait à faire partie du collége apostolique. Ainsi que Maurice, il avait été dans le secret de tous les conseils du bienheureux pape. Il connaissait donc parfaitement les intentions réelles qu'Urbain II s'était proposées en organisant la première croisade, et il pouvait attester que jamais ce grand pontife n'avait songé à créer à Jérusalem un royaume dont les futurs patriarches de cette ville dussent être les souverains temporels.

actuelle une valeur de 7 millions de francs. A qui fera-t-on croire que le patriarche Daïmbert ait pu enfouir 40,000 bezants d'or, soit 35 millions, dans les caves du Saint-Sépulcre, et cela deux ans seulement après la conquête de Jérusalem?

[1] Albéric. Aquens., l. VII, cap. LXII, col. 601. — [2] *Ibid.* l. IX, cap. XIV, col. 632. — [3] Ciacon. *Hist. summor. Pontif. et cardinalium*, tom. I, col. 890.

Grande bataille d'Ascalon. Victoire inespérée de Baudoin.

15. Dans l'intervalle, aux premiers jours de septembre (1101), on apprit que la grande armée égyptienne, sortant d'Ascalon, son quartier général, se répandait dans la plaine voisine. « A cette nouvelle, Baudoin réunit en toute hâte les divers corps de troupes cantonnés à Jérusalem, Tibériade, Césarée et Caïphas. «Leur nombre total, dit Foulcher de Chartres, ne s'élevait qu'à deux cent quarante chevaliers et neuf cents fantassins. Il fallait avec cette poignée d'hommes repousser l'attaque d'un ennemi qui fondait sur nous avec onze mille cavaliers et vingt-et-un mille piétons. C'était nous exposer à une mort presque certaine; nul de nous cependant n'eut un instant d'hésitation. Nous savions que, même à notre petit nombre, le Seigneur pouvait accorder la victoire; en tout cas, mourir pour un Dieu qui lui-même a daigné mourir pour nous, semblait la plus douce et la plus précieuse des récompenses [1]. » A la tête de sa petite armée, le roi vint camper à Ramleh et le lendemain, veille de la Nativité de la vierge Marie (dimanche 8 septembre), il disposa son ordre de bataille. A ses côtés se tenaient le vénérable Gérard Tom, prieur des hospitaliers de Jérusalem, portant la relique de la vraie croix [2], et le nouvel archevêque de Césarée, Baudoin. Quand la bénédiction solennelle eût été donnée aux troupes, le roi leur adressa ces courtes mais énergiques paroles : « Soldats de Jésus-Christ, la

[1] Voici le texte de Foulcher de Chartres : *Hoc quidem sciebamus, sed quia Deum nobiscum habebamus, eos aggredi non formidavimus. Nec enim in armis, nec in gente multa confidebamus, sed in Domino Deo spem nostram omnino posueramus. Magna audacitas, sed non audacitas erat, imo fides et charitas. Quoniam pro amore illius sperabamus diligenter mori, qui pro nobis misericorditer dignatus est mori. Ivimus ad pugnam, vel mortem forte paratam.* — On ne comprend pas que M. Michaud, dans son *Histoire des Croisades,* ait pu, en présence de cette héroïque et chrétienne profession de foi, écrire la phrase suivante : « Il faut lire la description du combat d'Ascalon dans Foulcher de Chartres, qui en fut témoin, et qui ne peut dissimuler la peur qu'il avait.» (Michaud, *Hist. des Croisades*, liv. IV, ann. 1101.)

[2] Ni Albéric d'Aix, ni Foulcher de Chartres, ni Guillaume de Tyr ne nous expliquent pourquoi Arnulf de Rohes, auquel appartenait, en sa qualité de custode du Saint-Sépulcre, le privilége de porter au défaut du patriarche la relique précieuse, ne parut point en cette circonstance. Peut-être y avait-il eu contre cet intrigant des protestations faites à Baudoin, et celui-ci avait-il jugé prudent d'y faire droit dans un moment si critique, où la moindre discorde pouvait tout perdre.

porte du ciel vous est ouverte en ce jour. Si vous survivez à la victoire, aucun nom ne sera plus glorieux que le vôtre; si vous mourez, vous prendrez place au rang des bienheureux. Mais n'essayez pas de fuir, la France est trop loin [1]. » Il les partagea ensuite, cavaliers et fantassins, en six carrés indépendants les uns des autres et devant se porter chacun au plus fort des bataillons égyptiens, à peu près, dit Foulcher de Chartres, « comme des oiseleurs au milieu d'une nuée d'oisillons. » Le premier groupe commandé par le très-noble chevalier de Bodvorde (celui qui venait d'être tout récemment fait prince de Césarée) s'élança au plus épais des masses ennemies, aux cris mille fois répétés de « Dieu aide! » *Deus adjuva!* Mais, dit Albéric d'Aix, le vaillant chevalier fut massacré avec ses compagnons, à l'exception d'un seul qui réussit à se dégager de la mêlée, en y laissant sa main droite tranchée par un coup de cimeterre. Geldemar Carpenel, le brave des braves, *miles ferocissimus,* commandait le second carré; il fit une trouée au milieu des rangs ennemis pour secourir ou venger ses frères d'armes; lui aussi ne trouva qu'une mort glorieuse; et de tout son groupe, deux chevaliers seulement, Wilhelm et Erkembold, revinrent sains et saufs. Hugues de Tabarie (Tibériade) [2], jeune guerrier d'une valeur incomparable, s'élança à son tour avec le troisième placé sous ses ordres. Il soutint longtemps l'effort des Sarrasins, qui l'enveloppaient de toutes parts. Mais tous ses compagnons ayant été tués l'un après l'autre, il fit faire volte face à son cheval, et frappant d'estoc et de taille dans la mêlée, se fraya un chemin à travers la multitude des

[1] Fulcher. Carnot., l. II, cap. x, col. 872.

[2] Tancrède, en quittant la principauté de Tibériade pour aller prendre la régence d'Antioche durant la captivité de Boémond, avait remis cette riche province au roi Baudoin I, sous réserve de pouvoir en reprendre le commandement si son oncle revenait jamais dans ses états. Baudoin avait nommé à ce poste important le jeune et brave chevalier Hugues de Fauquembergue, du diocèse de Térouanne (Pas-de-Calais, arrondissement de Saint-Omer), qui prit dès lors les titres de prince de Galilée et seigneur de Tabarie. « Hugues de Fauquembergue était fils de Guillaume, châtelain de Saint-Omer, et de Mélisende, fille d'Arnoul de Picquigny, vidame d'Amiens, laquelle tirait son extraction du grand Charlemagne, au rapport de Lambert d'Ardres. Il perdit la vie en un combat contre les Sarrasins, l'an 1107. » (Ducange, *Familles d'outre-mer*, p. 443, 444.)

ennemis. Ce fut ainsi que, tout couvert de sang, il rejoignit Baudoin, qui commandait en personne le quatrième carré. La consternation fut grande quand il raconta son désastre; la moitié de notre petite armée était anéantie; le reste allait sans nul doute avoir le même sort. Le pieux Gérard Tom qui portait la relique de la vraie croix et l'archevêque Baudoin de Césarée, s'adressant alors au monarque avec une majesté à la fois ferme et douce : « Seigneur roi, dirent-ils, nous avons lieu de craindre que votre conduite à l'égard du patriarche de Jérusalem n'ait attiré en ce jour la colère du ciel sur nos armes. Si vous voulez nous arracher tous à la mort, abjurez vos ressentiments et donnez satisfaction au Dieu de paix que vous avez offensé.» — « Votre avis est sage, » s'écria Baudoin, et sautant à bas de son cheval, il se prosterna devant eux. « Pères et frères bien-aimés en Jésus-Christ, dit-il, pasteurs et docteurs du peuple chrétien, la mort nous attend. Dieu m'est témoin qu'en présence de ces milliers d'ennemis, c'est en son nom seul et dans l'espoir de son secours que je vais me dévouer pour l'honneur de l'Église romaine, pour la gloire de la France, de l'Angleterre, de toute l'Europe chrétienne. Je fais vœu de me réconcilier avec le patriarche Daïmbert, si le jugement du siége apostolique le déclare innocent des trahisons dont je l'ai cru coupable.» — Puis faisant à l'archevêque la confession de ses péchés, il reçut la communion au corps et au sang du Seigneur. Montant alors le plus rapide de ses coursiers, qu'on avait surnommé la «Gazelle, » *qui lingua sarracenica gazela appellatur*, il modifia son ordre de bataille. Le quatrième carré, composé d'hommes d'élite, choisis exclusivement parmi la milice du Saint-Sépulcre, dut se porter en avant, suivi d'un groupe de dix chevaliers bardés de fer, escortant le vénérable Gérard Tom qui portait dans ses mains le bois sacré de la croix. Avec le cinquième et le sixième carré, Baudoin se réservait de soutenir cette avant-garde, résolu à vaincre ou à mourir. La milice du Saint-Sépulcre s'enfonça bravement dans les rangs ennemis, où les trois légions précédentes avaient disparu, et supporta un certain temps sans fléchir l'assaut des Égyptiens. Mais elle commençait à plier, lorsque Baudoin avec le cinquième carré s'élança pour la soutenir. La

mêlée devint alors générale. Un émir s'élançant sur le vénérable Gérard, porteur de la relique sainte, allait lui trancher la tête, quand un des chevaliers préposés à la défense de l'homme de Dieu sauta à la gorge du sarrasin et l'étouffa dans son étreinte. Un autre émir, ayant aperçu le roi, fondit sur lui, le cimeterre à la main; Baudoin l'accueillit d'un coup de lance tellement vigoureux, qu'il pourfendit cheval et cavalier. Survint alors le sixième carré qui prit part à la lutte. Le combat se prolongea encore une heure, mais les sarrasins pliaient de toutes parts; enfin ils prirent la fuite, laissant le champ de bataille jonché de cadavres, d'armes brisées, d'objets précieux. Nul ne se baissait pour relever le butin: on poursuivit les fuyards sur toutes les routes; les uns parvinrent à rentrer dans Ascalon, d'autres laissèrent cette ville de côté et se perdirent dans l'immensité du désert qui conduit en Égypte, d'autres enfin se dissimulèrent dans les montagnes et les forêts voisines. « La croix avait vaincu, disent de concert Albéric d'Aix et Foulcher de Chartres; elle seule avait transformé en victoire une défaite presque irréparable.» En effet, les Sarrasins s'étaient crus tellement assurés du triomphe, qu'une partie de leurs forces, détachée de la grande armée, était venue pendant le combat mettre le siége devant Joppé, où la reine [1], femme de Baudoin, attendait l'issue de la bataille. On eut à peine le temps de fermer les portes; la reine croyant son époux mort et l'armée chrétienne anéantie, expédia par mer un message à Antioche pour apprendre ce désastre au brave Tancrède. « Après Dieu, lui mandait-elle, vous êtes notre unique espérance; accourez en toute hâte, et sauvez les derniers débris du royaume de Jérusalem. » — Or, Baudoin et son armée succombant à la fati-

[1] Nous avons (tom. XXIII de cette *Histoire*, p. 477) raconté la mort de Godechilde, première femme de Baudoin, survenue en 1097 à Maresia (*Marach*), avant l'arrivée des croisés sous les murs d'Antioche. « Lorsque Baudoin fut devenu comte d'Édesse, dit Ducange, Taphnuz, l'un des principaux seigneurs d'Arménie, lui donna en mariage sa fille, dont le nom n'est pas exprimé par les chroniqueurs contemporains. Sébastien Paoli l'appelle *Arda*, mais sans citer les sources où il a pris ce nom. Taphnuz lui donna en dot soixante mille bezants, et légua par testament tout le territoire qu'il possédait à Baudoin son gendre. » (*Familles d'outre-mer*, p. 11.) Telle était la seconde femme de Baudoin, reine de Jérusalem, dont il est ici question.

gue de leur glorieuse journée avaient été contraints de passer la nuit sous les tentes des ennemis vaincus. A l'aube du jour, la trompette guerrière se fit entendre; on parcourut la plaine pour s'assurer que les Égyptiens ne préparaient aucun retour offensif. Mais aussi loin que les éclaireurs purent pousser leurs explorations, ils n'aperçurent aucun mouvement hostile; les campagnes silencieuses étaient jonchées de cadavres et d'opulentes dépouilles. Sans prendre le temps de recueillir ce butin abandonné, ils revinrent donner cette heureuse nouvelle à Baudoin, et l'on reprit la route de Joppé pour y célébrer la fête de la Nativité de la sainte Vierge et rendre grâces à Dieu d'une victoire aussi complète qu'inespérée. En approchant de la ville, les cris mille fois répétés de « Victoire! victoire!» jetèrent l'alarme parmi les assiégeants. Baudoin, un instant surpris de rencontrer là des ennemis dont il ne soupçonnait pas la présence, sentit son courage s'exalter jusqu'à l'héroïsme. Il n'avait autour de lui que quarante chevaliers et environ deux cents fantassins. Il les groupa en ordre de bataille et leur montrant les bataillons musulmans, forts de plus de dix mille hommes : « Voilà, dit-il, le reste des vaincus d'hier. Au nom de Jésus-Christ Notre Seigneur et par la puissance de la croix sainte, exterminons ces mécréants! » — Puis, donnant l'exemple, il lança son cheval contre les Sarrasins. A la vue du roi de Jérusalem dont on leur avait annoncé la défaite et la mort, les Arabes furent pris d'une paniqu soudaine, et s'enfuirent dans toutes les directions. La petite armée chrétienne en fit un effroyable massacre. La garnison de Joppé accourut et compléta la victoire. Quand le roi fit son entrée dans la ville, aux acclamations enthousiastes du peuple, son casque, sa cuirasse et la robe de pourpre qu'il portait sous son armure de guerre étaient inondés du sang des vaincus. Un second message fu immédiatement expédié à Tancrède pour détruire la funeste impression du premier et lui annoncer l'éclatant triomphe de la croix. « Ce jour-là, dit Foulcher de Chartres, la messe de la Nativité de la Vierge fut célébrée en grande allégresse à Joppé. Le reste de l'automne s'écoula, ainsi que la saison d'hiver, en grande sécurité et paix[1]. »

[1] Fulcher. Carnot., l. II, cap. x, xiii, col. 871, 875. — Alberic. Aquens., l. VII,

§ IV. Nouvelles armées de Croisés.

Encyclique de Pascal II en faveur de la croisade. Pèlerinage de Hugues de Lyon à Jérusalem.

16. « Nous vîmes alors, reprend Albéric d'Aix, arriver en Palestine, par escouades détachées, environ dix mille hommes sous la conduite de princes italiens, français et allemands [1]. » C'étaient les débris de deux cent mille croisés qui avaient quitté l'Europe depuis dix-huit mois, et que la perfidie d'Alexis Comnène avait fait décimer par les Turcs dans les montagnes de la Paphlagonie. On se rappelle qu'aussitôt après son avénement au trône pontifical, le pape Pascal II s'était adressé à tous les chrétiens d'Europe pour les inviter à aller remplacer en Palestine les guerriers de la première croisade sur le point de revenir de leur glorieuse expédition. « Nous tiendrons pour infâmes, disait-il, tous ceux qui depuis le concile de Clermont ont pris la croix, et qui, sans respect pour la foi du serment, n'ont pas accompli le saint pèlerinage. Quant aux fugitifs d'Antioche, déserteurs de l'armée du Christ, ils demeureront excommuniés, tant qu'ils n'auront pas expié leur faute par un second voyage en Terre-Sainte [2]. » Une exception spéciale fut faite pour les chrétientés espagnoles, auxquelles Pascal II défendait formellement de prendre une part active à la nouvelle expédition. « Nous interdisons à tous les clercs et chevaliers de vos provinces, mandait-il aux évêques suffragants de Compostelle, de quitter l'Espagne pour se rendre à Jérusalem. Votre patrie est sans cesse ravagée par les farouches musulmans ; restez donc pour les combattre [3]. » Cette recommandation si digne du père commun des fidèles fut respectée. Sauf l'évêque de Barcelone, qui obtint du pape une autorisation personnelle, les chroniqueurs ne mentionnent presque aucun espagnol dans les rangs des nouveaux croisés. En France, l'archevêque Hugues de Lyon, comme nous l'avons vu précédemment, prit l'initiative. Dans les deux conciles d'Anse, tenus à la fin de l'an 1001,

cap. LXIII, LXIX, col. 601, 605. — Guillelm. Tyr., l. X, cap. XVII, XVIII, col. 470, 471.

[1] Alberic. Aq., l. VIII, cap. I. — [2] Cf. tom. XXIV, de cette *Histoire*, chap. III, n° 58. — Paschal. II, *Epist.* XXII; *Patr. lat.* tom. CLXIII, col. 44.— [3] Pascal. II, *Epist.* XXV, tom. cit. col. 45.

il promulgua l'encyclique de Pascal II, auquel il avait annoncé sa résolution de partir en personne pour Jérusalem[1]. Investi par le pape du titre et des pouvoirs de légat apostolique en Orient, Hugues de Lyon se rendit en 1101 à Rome, afin d'y recevoir les instructions du souverain pontife[2]. Il dut alors s'embarquer directement pour Jérusalem dans un des ports de l'Italie méridionale. Mais nous n'avons aucun détail ni sur le reste de son voyage, ni sur le succès de sa mission. Une lettre de Hugues à saint Anselme nous apprend seulement qu'il était de retour à Lyon dès la fin de l'an 1102[3]. L'illustre archevêque de Cantorbéry lui répondit aussitôt pour le féliciter d'avoir échappé aux périls d'un si laborieux pèlerinage[4].

Projets de délivrance de Boémond. Itinéraire des nouveaux croisés par Constantinople.

17. L'itinéraire suivi par Hugues de Lyon ne fut malheureusement pas adopté par les diverses armées qui prirent alors le chemin de l'Orient. Malgré les désastres de la première expédition commandée par Pierre l'Ermite, malgré les trahisons vingt fois répétées de l'empereur byzantin Alexis Comnène, les nouveaux croisés se déterminèrent à passer par Constantinople. Le principal motif qui inspira cette funeste résolution était vraiment chevaleresque. On venait d'apprendre en Europe la captivité de Boémond au fond de la Perse, dans le Corassan, où le calife de Bagdad le retenait chargé de fers. L'empereur Alexis avait eu soin de faire

[1] Cf. tom. XXIV, de cette *Histoire*, chap. III, n° 58.

[2] *Gall. christian.*, t. IV, p. 99. — *Patr. lat.*, t. CLVII, col. 497.

[3] Dans sa lettre à l'archevêque de Cantorbéry, Hugues ne donne aucun renseignement qui puisse nous mettre sur la trace des résultats de sa légation apostolique à Jérusalem. Voici en quels termes laconiques il s'exprime à ce sujet : *Sanctitati vestræ notum esse volumus, meritis et intercessionibus vestris id obtinentibus, nos Hierosolymis incolumes rediisse.* Il est vraisemblable qu'arrivé à Jérusalem au moment où le patriarche Daïmbert en avait été expulsé par Baudoin I et où le légat romain Maurice de Porto venait de mourir, Hugues se borna à se renseigner exactement sur les faits antérieurs afin de les transmettre à son retour au jugement de Pascal II, sans vouloir intervenir personnellement dans une affaire si compliquée et pour laquelle les instructions lui manquaient. Il revint par l'Apulie et dut passer par Rome. Voici en effet la dernière phrase de sa lettre à saint Anselme : *Præsentium gerulum, Elvredum nomine, vobis commaudamus, qui ab Apulia usque Lugdunum nobiscum veniens, fideliter nobis servivit.* (Hugon. Lugd. ad Anselm. Inter *Epist.* S. Anselm., l. III, ep. 64; *Patr. lat.*, tom. CLIX, col. 101.)

[4] S. Anselm. Cantuar., *Epist.* XVIII, libr. IV; *Patr. lat.*, t. CLIX, col. 211.

parvenir cette nouvelle à toutes les provinces occidentales, et s'en était servi pour rétablir sa propre réputation fort ébranlée. Il mandait aux princes chrétiens qu'il avait fait au calife les offres les plus brillantes pour obtenir la mise en liberté du héros. « Tous les trésors de l'empire, disait-il, je les eusse sacrifiés, mais les Turcs sont restés inflexibles. » Le fait était à moitié vrai. « Le monarque byzantin, dit Albéric d'Aix, avait réellement proposé au calife de payer la rançon du prince d'Antioche, mais à condition que l'illustre captif serait mené à Constantinople, où Alexis se flattait de lui arracher un acte de renonciation à ses états. » Il paraît que le comte Raymond de Saint-Gilles fut de moitié dans cette intrigue. Il était accouru à Constantinople immédiatement après le désastre dont Boémond venait d'être victime. L'historiographe porphyrogénète, Anne Comnène, note avec sa fierté accoutumée que son auguste père fit renouveler alors par le comte de Toulouse le serment d'hommage-lige, en le berçant de l'espoir d'obtenir bientôt l'investiture de la principauté d'Antioche, objet de la persévérante ambition du vieux comte [1]. En Occident, ces trames occultes n'étaient pas même soupçonnées; on ne se préoccupait que de la délivrance de Boémond. Le nom du prince d'Antioche était dans toutes les bouches; Alexis Comnène s'était réhabilité dans l'opinion de l'Europe par une intervention si généreuse en apparence, si perfide en réalité. Tous les chevaliers voulaient avoir l'honneur de briser les chaînes du héros. Ils iraient, comme autrefois Alexandre le Grand, conquérir la capitale des Perses, s'enrichir des dépouilles de Bagdad, rétablir Boémond sur le trône d'Antioche et offrir au Saint-Sépulcre les trésors conquis dans l'extrême Orient. Des rêves moins désintéressés exaltaient encore les imaginations et enflammaient le cœur des princes. « Les merveilles accomplies par le Seigneur en faveur des premiers croisés, dit Guillaume de Tyr, tant de cités conquises, de riches principautés, d'opulents territoires, de trésors immenses ravis aux Sarrasins, faisaient l'objet de leur envie. Sans doute ils étaient heureux de la gloire et des succès de leurs frères d'armes, mais ils regrettaient de ne les point

[1] Ann. Comnen., *Alexiad.* l. XI; *Patr. Græc.*, tom. CXXXI, col. 842.

partager[1].» Les chartes de donation délivrées aux monastères et aux églises par les chevaliers qui s'enrôlaient dans la nouvelle expédition expriment naïvement ces espérances. C'est ainsi que le comte de Savoie, Humbert II, sur le point de partir, cédait une terre aux religieux du Bourget « afin d'obtenir de Dieu par leur intercession un riche *consulat* en son voyage d'outre-mer [2]. » On sait que ce mot de «consulat[3]», redevenu en usage au XII[e] siècle, où les chroniqueurs cherchaient des modèles de style dans les écrivains classiques de l'histoire romaine, désignait une souveraineté, un grand gouvernement [3]. La Perse avec ses palais enchantés, son or, ses diamants, ses magnificences fabuleuses décrites par Quinte-Curce, ouvrait aux esprits aventureux des perspectives séduisantes. L'illusion ne devait pas être de longue durée.

Départ des croisés de rdie. Leur arrivée à Constantinople. Luttes contre Alexis Comnène.

18. Au mois de septembre de l'an 1100, les guerriers de Lombardie, au nombre d'environ trente mille hommes, se mirent en marche les premiers. Ils avaient à leur tête l'archevêque de Milan, Anselme IV de Bovisio et Guillaume, évêque de Pavie; Albert, comte de Blandraz, Guy son frère, et son neveu Otho, surnommé *Altaspata* (Haute-Épée), les trois plus puissants seigneurs de la Ligurie; Hugues, comte de Montbeel (Montebello); Wibert, comte de Parme; Humbert II de Savoie, avec toute la fleur de la chevalerie lombarde. Le duc Henri de Carinthie leur accorda le libre passage à travers ses états; ils franchirent heureusement le territoire de la Hongrie et vinrent hiverner dans les cités bulgares. L'empereur Alexis Comnène renouvela pour eux les procédés de perfide courtoisie, déjà si funestes aux compagnons de Pierre l'Ermite et de Godefroi de Bouillon: messages bienveillants, promesses magnifiques, ordres impériaux pour la pleine liberté des transactions commerciales dans toutes les villes où passeraient les croisés. Mais ces mesures officielles, promulguées à grand fracas, masquaient les instructions secrètes données aux grands fonctionnaires de l'empire,

[1] Guillelm. Tyr., l. X, cap. XII, ; *Patr. lat.*, t. CI, col. 464.

[2] Guichenon, *Hist. généalog. de la maison de Savoie.*

[3] Ordéric Vital emploie souvent cette expression. Le comte Roger de Sicile est pour lui le « consul de la Trinacrie. » Albéric d'Aix en parlant des commandants de la flotte génoise et pisane les appelle : *Consules classis.*

et leur prescrivaient d'user de tous les moyens pour ruiner en détail les nouveaux pèlerins, organiser autour d'eux la famine, les pousser à des actes de violence, et les mettre de la sorte à la merci de la clémence impériale. Le succès couronna cette fois encore la politique aussi insensée que barbare du souverain de Byzance. Alexis Comnène eut la joie de voir tomber dans ses piéges les chevaliers lombards. Ceux-ci, pour se procurer des subsistances qu'en dépit des proclamations de l'auguste César on s'obtinait à leur refuser, durent recourir à la force. Albéric d'Aix, dont on connaît les sympathies pour le comte de Saint-Gilles et la cour impériale, raconte avec indignation les excès auxquels se livrèrent les pèlerins affamés. « Ils enlevaient, dit-il, les troupeaux dans les champs, saccageaient les villages, pillaient les cités, ne respectant pas même les oratoires placés sous la protection du très-pieux empereur. Sans respect pour la loi catholique du jeûne quadragésimal, ils se gorgeaient de viande, et souillaient par leurs crimes un temps consacré à la pénitence. On cite une femme grecque, qui, voulant les empêcher de piller sa demeure, fut cruellement mutilée par ces indignes chrétiens. L'empereur informé de ces désordres enjoignit aussitôt aux chefs lombards d'avoir à quitter la Bulgarie, pour se rendre directement à Constantinople, où ils trouveraient une généreuse et paisible hospitalité [1]. » Sans ajouter grande foi à la sincérité de ces offres amicales, les chevaliers lombards durent cependant les accepter pour soustraire leurs troupes au fléau de la famine, et à celui de l'indiscipline militaire qui en était la triste conséquence. Ils arrivèrent en vue de Byzance vers le milieu de mars 1101. Alexis Comnène les cantonna dans les châteaux du Bosphore, où jadis avait campé Godefroi de Bouillon, sans leur permettre de franchir le détroit de Saint-Georges. Il leur accordait d'ailleurs toute liberté d'acheter leurs provisions aux marchands du voisinage et d'attendre ainsi les croisés de France et d'Allemagne, dont on

[1] Alberic Aquens., *Hist. Hierosol.* l. VIII, cap. III; *Patr. lat.*, tom. CLXVI, col. 606. On verra bientôt par le récit d'Ekkéard d'Urauge, l'un des pèlerins qui se joignirent à l'expédition allemande, ce qu'il faut penser de la conduite du « très-pieux empereur » dont Albéric d'Aix fait ici l'éloge, et des sourdes provocations par lesquelles il poussait les croisés au désespoir.

annonçait la prochaine arrivée. Cet accueil en apparence si pacifique se changea bientôt en hostilités ouvertes. Les chevaliers lombards, sollicités tour à tour de prêter au monarque byzantin le serment de foi et hommage pour leurs futures conquêtes, refusèrent invinciblement. Alexis leur signifia alors d'avoir à quitter leur campement du Bosphore et d'aller attendre leurs compagnons d'armes sur la côte d'Asie, aux ports de Civitot et de Ruffinel. Ces localités, dont le nom sinistre était connu de tous les Occidentaux, rappelaient le massacre et l'extermination des troupes de Pierre l'Ermite. Les Lombards déclarèrent qu'ils ne quitteraient point les châteaux du Bosphore, et pour se venger, le perfide empereur défendit à tous les marchands de fournir les approvisionnements nécessaires. Après trois jours de famine, l'armée se rua sur le palais des Blaquernes, en fit le siége, força les portes de la première enceinte, et allait poursuivre son assaut victorieux, quand l'empereur épouvanté fit des propositions de paix et rétablit la liberté commerciale. Durant les pourparlers qui eurent lieu à cette occasion, l'archevêque de Milan, le comte Albert de Blandraz, Hugues de Montebello et quelques autres des principaux chefs se firent remarquer par leur modération et leur sagesse. Alexis les reçut en audience solennelle à Constantinople. Il leur adressa d'abord les reproches les plus vifs, se plaignant de l'agression dont un de ses palais venait d'être le théâtre. « Il avait, disait-il, perdu dans cette échauffourée un prince, son proche parent, tué sur les remparts. On avait de plus égorgé un de ses lions favoris [1]. » De ces deux sujets de deuil si singulièrement accouplés, nous ne savons quel était le plus sensible au cœur du « très-pieux » César; mais comme Anne Comnène, toujours soigneuse d'enregistrer jusqu'aux moindres incidents relatifs à son auguste père et aux divers membres de la famille impériale, ne parle point d'un fait aussi tragique que l'eût été la mort d'un prince byzantin tué par les « barbares d'Occident, » il y a tout lieu de croire que le principal grief mis en avant par Alexis était imaginaire. La perte du lion favori était au contraire très-

[1] Alberic Aquens., *loc. cit.* col. cap. v, col. 608.

réelle; nous verrons plus tard comment elle fut compensée[1]. En attendant, les chefs lombards n'eurent pas de peine à calmer le courroux affecté du monarque. Le fier Alexis s'empressa d'accepter leurs excuses, il combla ses hôtes d'attentions flatteuses et de belles promesses. Il leur offrait, selon son habitude, de riches présents, étoffes de soie et de pourpre, vases ciselés d'argent et d'or. Albert de Blandraz, séduit par tant de magnificence, accepta pour sa part dix des plus beaux chevaux des écuries impériales et une quantité d'objets précieux. En retour, l'empereur demandait seulement au comte de déterminer ses légions à franchir le bras de Saint-Georges pour aller camper sur la côte d'Asie. Mais l'archevêque de Milan, plus clairvoyant et plus sage, refusa tout ce qui lui était offert : il devinait le piége que dans sa bonne foi Albert de Blandraz n'avait pas soupçonné; il craignait non sans raison que les Turcs, alliés de l'empereur, n'attendissent l'armée lombarde sur les côtes d'Asie pour lui faire subir le même sort qu'aux légions de Pierre l'Ermite. Rien ne put vaincre la résistance du courageux archevêque. Les Lombards demeurèrent donc dans leur campement : ils y célébrèrent la fête de Pâques (21 avril 1101) et ne franchirent le détroit, pour se rendre à Nicomédie, qu'à l'arrivée des croisés allemands et français.

Départ des croisés allemands.

19. La Germanie envoyait, dit Ekkéard d'Urauge, cinquante mille guerriers à la nouvelle croisade. Ils étaient commandés par Welf IV, duc de Bavière, la margrave Ida d'Osterreich (Autriche), Conrad, connétable du pseudo-empereur Henri IV, les comtes Bernard et Henri de Ratisbonne. L'ami de saint Grégoire VII, le vénérable archevêque de Saltzbourg, Tiémon, qui devait trouver la palme du martyre dans ce funeste voyage, représentait l'autorité religieuse; il était accompagné de plusieurs autres évêques allemands, de deux chanoines d'illustre naissance nommés l'un et l'autre Bruno, et d'une foule de clercs et de moines parmi lesquels se trouvait Ekkéard lui-même. « Un peuple immense dont le nombre, dit ce chroniqueur, égalait presque celui de la première croisade se joignit aux guerriers. Les retardataires de toutes les nations de l'Occident,

[1] Cf. nº 34, de ce présent chapitre.

ceux que la crainte, l'indigence ou la maladie avaient jusque-là empêchés d'accomplir les vœux contractés pour le saint pèlerinage, n'hésitaient plus. Les merveilleux succès de Godefroi de Bouillon, la conquête de Nicée, d'Édesse, d'Antioche, de Jérusalem, en dissipant toutes les terreurs, avaient éveillé toutes les espérances. Nous arrivâmes sans incident fâcheux à Constantinople, ajoute Ekkéard. Là, le maudit Alexis, *maledictus Alexius,* nous prodigua ses perfides promesses. Confiant en sa parole, nous franchîmes le détroit pour aller camper à la suite des Lombards sur la côte d'Asie. Mais l'empereur s'était entendu avec les Turcs du voisinage, afin de nous exterminer tous [1]. »

Croisés français. Guillaume IX de Poitiers, duc d'Aquitaine.

20. Le contingent français était plus nombreux encore. Il se divisait en groupes distincts, isolément commandés par les chefs des provinces les plus opulentes du royaume. Au premier rang se plaçait le fameux Guillaume IX, duc d'Aquitaine, comte de Poitiers, qui, mettant à profit l'absence de Raymond de Saint-Gilles, s'était emparé en 1097 de la ville de Toulouse, mal défendue par le jeune comte Bertramn, fils de Raymond[2]. D'après les décrets souscrits au concile de Clermont, l'usurpation de Guillaume IX sur les états d'un prince croisé constituait un crime au double point de vue religieux et civil. Urbain II avait placé les domaines laissés en Europe par les chevaliers se rendant en Terre Sainte sous la sauvegarde du saint-siége et la garantie de toutes les pénalités canoniques : les rois et les seigneurs féodaux s'étaient engagés à sanctionner par la force cette mesure préservatrice. Mais Guillaume IX se riait des excommunications, et le roi Philippe I son suzerain, excommunié lui-même pour cause d'adultère, n'avait ni le pouvoir ni la volonté d'inquiéter à ce sujet un vassal qu'il était heureux d'avoir pour complice. On a vu comment Guillaume de Poitiers traitait les légats du pape, chargés de fulminer l'anathème contre le roi de France [3]. Engagé lui-même dans des liens aussi coupables, il avait répudié sa femme Mathilde, veuve du roi Sanche-Ramire d'Aragon, et vivait

[1] Ekkeard Uraug., *Chronic. univ.*, ann. 1101; *Patr. lat.*, t. CLIV, col. 979; Alberic. Aquens., l. VIII, cap. v, col. 608. — [2] *Histoire littér. de France*, tom. XI, . 38 et 39. — [3]Cf. tom. XXIV de cette *Histoire*, chap. III, n° 75.

publiquement avec la vicomtesse de Châtellerault. Sa passion allait si loin qu'il fit ciseler sur un bouclier d'or l'image de cette indigne favorite, voulant, disait-il, qu'elle fût pour lui la déesse des combats, comme elle était les délices de son cœur. « Le duc d'Aquitaine, dit Guillaume de Malmesbury, agissait et parlait en athée; il se plongeait avec un cynisme éhonté dans la fange du vice, comme s'il eût été convaincu qu'il n'y a point de Providence et que tout en ce monde est l'œuvre du hasard [1]. » Les auteurs de l'*Histoire littéraire* trouvent ce jugement de l'historien anglais suspect d'exagération. Cependant la conduite du duc d'Aquitaine au concile de Poitiers, le débordement de ses mœurs constaté par tous les auteurs contemporains, les violences, les attentats de tout genre, commis par ce prince ne justifient que trop la sévère appréciation du moine de Malmesbury. Au retour de son voyage à Jérusalem et après les sanglants désastres auxquels il eut le bonheur d'échapper, le comte de Poitiers persévéra dans ses désordres. Un jour l'évêque d'Angoulême, Girard, légat apostolique en France, adjurait ce prince voluptueux d'éloigner la vicomtesse de Châtellerault, Guillaume se mit à rire, et considérant la tête chauve du légat : « J'attendrai auparavant, dit-il, qu'on soit obligé de friser avec un peigne d'ivoire les cheveux qui repousseront sans doute sur votre front. » Ce n'était là qu'une bouffonnerie indécente, mais Guillaume IX avait d'autres armes. On le vit plus tard porter la main sur le vénérable évêque de Poitiers, Pierre, le renverser de l'ambon, l'étendre à ses pieds, et, tirant son glaive, menacer de l'égorger si l'homme de Dieu ne consentait à l'absoudre. — « Accordez-moi quelques minutes de réflexion », dit le saint. — Guillaume espérant que la terreur avait rendu l'évêque moins inflexible le laissa relever. Pierre saisit cet instant pour s'écrier : « Sachez tous que Guillaume d'Aquitaine est et demeure excommunié. » — Puis se remettant à genoux, il dit au prince : « Frappez maintenant. » — « Non, non, » répondit Guillaume d'un ton sarcas-

[1] Voici le texte de l'historien : *Erat tunc Willelmus comes Pictavorum fatuus et lubricus; ita omne vitiorum volutabrum premebat quasi crederet omnia fortuito agi, non providentia regi.* (Willelm. Malmesbur., *Gest. Regum Anglor.*, l. V, n° 439; *Patr. lat.*, tom. CLXXIX, col. 1584.)

tique. Je vous exècre trop pour vous faire bénéficier de ma haine et vous envoyer au ciel. » Il se contenta de le bannir; le saint évêque survécut un an à peine à ces violences et mourut en exil. (4 avril 1115.) Des miracles éclatèrent sur sa tombe, ce qui fit dire à Guillaume : «Je regrette d'avoir retardé sa mort. Son âme sainte m'aurait su un gré infini si, obéissant à ma fureur, je l'eusse d'un coup de sabre investi du royaume des cieux[1]. » Tel était Guillaume IX, le plus puissant des grands vassaux de France à cette époque. Il en était aussi, malgré tant d'excès, le plus populaire. Doué de tous les avantages extérieurs, haute taille, noble figure, son adresse dans les tournois, sa bravoure sur les champs de bataille en faisaient l'idole des soldats. A la fois chevalier et troubadour, c'est à lui qu'on fait remonter l'origine de la poésie provençale. Ses vers, trop souvent déshonorés par une licence sans frein, sont remarquables par la facilité, l'élégance et l'harmonie. Quand il annonça son dessein de partir pour la croisade, trente mille guerriers d'Aquitaine et de Gascogne se réunirent sous ses drapeaux. « Il y joignit, dit Ordéric Vital, des escadrons de jeunes filles [2]. » Le côté religieux de l'entreprise était celui dont il se préoccupait le moins. Il allait en Orient conquérir des « consulats », aussi ne vit-on aucun évêque de ses provinces s'associer à son expédition. Cependant il lui était impossible de quitter l'Europe et de s'assurer pour lui-même et pour ses compagnons d'armes la jouissance des priviléges et immunités accordés aux défenseurs du Saint-Sépulcre, tant qu'il resterait sous le poids de l'anathème encouru par lui depuis son usurpation du comté de Toulouse. On savait d'ailleurs en Occident l'influence prépondérante de Raymond de Saint-Gilles à la cour de Constantinople, où il se trouvait en ce moment et où l'empereur Alexis venait de lui conférer le titre de *Sébaste* (Σεβαστός), le plus élevé dans la hiérarchie byzantine après celui d'Auguste[3]. L'ambitieux duc d'Aquitaine, qui se promettait un empire au fond de la Perse, aurait

[1] W illelm. Malmesbur., *loc. cit.*, col. 1385.

[2] *Agmina contraxerat puellarum.* (Orderic. Vital., *Histor. eccles.*, l. X, cap. XVII; *Patr. lat.*, tom. CLXXXVIII, col. 764.)

[3] Ann. Commen., *Alexiad.*, l. X; *Pat. græc.*, tom. CXXXI, col. 842.

nécessairement besoin sinon du concours au moins de la neutralité de l'empereur grec; l'un et l'autre lui seraient certainement refusés s'il se présentait à Constantinople sans avoir réparé son injustice envers le comte de Saint-Gilles. Sa résolution fut immédiatement prise; il restitua la province de Toulouse au jeune Bertramn, sur lequel il l'avait usurpée, donnant ainsi satisfaction au pape Pascal II qui le délia des nœuds de l'anathème, et prévenant les récriminations que Raymond de Saint-Gilles n'eût pas manqué d'élever contre lui à la cour de Byzance [1]. Pour achever sa réconciliation avec l'Eglise, il demanda à sa muse des inspirations attendries et chrétiennes. « Dans une pièce composée pour la circonstance, il prit, disent les auteurs de l'*Histoire littéraire*, un ton sérieux et même dévot. Il y dit adieu au Limousin, au Poitou, aux vanités du monde, à la chevalerie qu'il aimait tant, c'est-à-dire, non pas aux dangers et aux travaux des preux chevaliers, mais aux plaisirs et aux fêtes qui en étaient le délassement et la récompense. « Ainsi, s'écriait le poëte, je quitte tout ce que j'ai aimé, chevalerie et tournois, les manteaux de vair, le langage du gai savoir et les nobles assemblées [2]. » C'est dans cette pièce qu'il confie ce qu'il a de plus cher au monde, son fils Guillaume encore au berceau [3], à la protection du comte d'Anjou, Foulques III dit Nerra, et du roi de France Philippe I. « Si le preux comte d'Anjou, dit-il, et le bon roi dont je tiens mes honneurs ne le secourent, les traîtres feront la guerre à ce jeune et chétif enfant [4]. » Il finit par se jeter entre les

[1] Les auteurs de l'*Histoire littéraire* n'ont pas compris cette politique de Guillaume IX. « Après avoir, disent-ils, joui de son usurpation environ l'espace de trois ans, il abandonna le comté de Toulouse vers l'an 1100, sans qu'on sache le véritable motif qui put le faire renoncer à un si riche domaine. » (*Hist. littér.*, t. XI, p. 39.)

[2]
Aissy lays tot quant amar suelh,
Cavaleria et erguelh,
Et de drap de color me tuelh,
E bel causar e sembeli.
(*Hist. littér.*, tom. XIII, p. 44.)

[3] Guillaume X, qui devait être le père de la fameuse Eléonore de Guyenne, femme du roi Louis VII, n'avait encore que dix-huit mois.

[4]
S'il pros coms d'Angieu nol' socor,
El bon rey de cuy ten honor,

bras de Dieu qu'il implore, dit-il, « *Et en romans et en lati,* (en langue vulgaire et en latin). «Pardonnez-moi vous tous que j'ai pu offenser; pardonnez-moi, Jésus, maître de la foudre! » Sincères ou non, ces accents de repentir, d'humilité et de foi chrétienne rallièrent les sympathies générales autour du nouveau croisé.

Groupe des autres croisés français, Hugues-le-Grand, Étienne de Blois, Eudes de Bourgogne.

21. L'ébranlement s'étendit à toute la France. Deux princes sur lesquels se fixait plus particulièrement alors l'attention publique, Étienne comte de Blois et Hugues le Grand, frère de Philippe I, faisaient leurs préparatifs de départ. On se rappelle la défection d'Étienne de Blois sous les murs d'Antioche et sa honteuse retraite, au moment où il croyait l'armée chrétienne vouée à une perte inévitable [1]. « Depuis son retour en Europe, dit Ordéric Vital, il s'était vu continuellement en butte aux sarcasmes des chevaliers et au mépris de ses vassaux. Son épouse, la comtesse Adèle, fille de Guillaume le Conquérant, se sentait profondément humiliée d'une pareille situation. « N'entendez-vous donc pas, lui disait-elle, les injures et les opprobres prodigués à votre nom. Rappelez la vaillance de vos jeunes années. Relevez l'étendard de la milice sainte, ayez le courage de vous dévouer pour le salut de tant de milliers de chrétiens. Redevenez le héros d'autrefois, la terreur des infidèles, le chevalier de Jésus-Christ contre les odieux musulmans. » — Étienne resta longtemps sourd à toutes les exhortations de cette femme courageuse. Le souvenir des périls et des durs labeurs auxquels il avait échappé dans son premier voyage le glaçait d'effroi. Le sentiment de l'honneur finit cependant par triompher de sa faiblesse; il se mit en marche avec plusieurs milliers d'hommes d'armes [2]. » Le comte de Vermandois, Hugues le Grand, dont nous avons raconté plus haut les aventures[3], était aussi, mais vraisemblablement à tort, accusé du crime de désertion. On murmurait autour de lui l'épithète de « corbeau de l'arche, » surnom in-

Guerre farlan siey sordecor,
Quan lo veiran jouen et meschi.
(*Hist. litt.*, *ibid.*).

[1] Cf. tom. XXIII de cette *Histoire*, p. 513 et 536.

[2] Order. Vital., l. X, cap. XVIII; *Patr. lat.*, t. CLXXXVIII, col. 764.

[3] Tom. XXIII de cette *Histoire*, p. 556.

jurieux que les croisés lui avaient donné à Antioche, en ne le voyant pas revenir au milieu d'eux après la mission officielle dont il s'était chargé près de l'empereur de Constantinople. Il partageait avec les *furtivi funambuli* [1] le mépris universel. L'âme d'un fils de France était trop fière pour supporter plus longtemps des outrages qu'il ne semble pas d'ailleurs avoir mérités. Il reprit le chemin de l'Orient avec le duc Eudes de Bourgogne, Étienne, comte d'outre-Saône (*ultra Ararim*, Franche-Comté), Milo de Bray, Guy le Roux, Hugues et Bardulf de Broyes, le vicomte de La Ferté (*vicecomes de Firmamento*) [2], Baudoin de Grandpré, Dudo de Clermont, Walbert, châtelain de Laon. Leurs forces réunies s'élevaient au chiffre de quarante à cinquante mille guerriers, sans compter une multitude de pèlerins des deux sexes. Guillaume de Montfort, évêque de Paris, Hugues I de Pierrefont, évêque de Soissons [3], Ingelram I de Coucy, évêque de Laon accompagnèrent cette nombreuse armée dont ils prirent la direction spirituelle. L'itinéraire adopté fut celui de Godefroi de Bouillon. Après avoir traversé l'Allemagne, la Hongrie et le pays des Bulgares, ils arrivèrent heureusement à Constantinople après les fêtes de Pâques (25 avril 1101) [4].

Expédition détachée des comtes de Bourges et de Nevers.

22. Un dernier groupe de croisés français, formant un total de quinze mille guerriers, ne voulut point prendre la route de terre. Il se dirigea par l'Italie jusqu'à *Brundusium* (Brindes), d'où il s'embarqua pour Thessalonique. Ce corps détaché avait pour chefs Herpin de Bourges qui venait de vendre au roi de France, moyennant soixante mille *solidi* d'or, son comté de Berry, Joscelin de Courtenay et Guillaume II, comte de Nevers. Le frère de ce dernier, Robert, évêque d'Auxerre [5], suivit l'expédition. Au lieu de faire voile directement pour Jérusalem où ils eussent été d'un si grand secours au roi Baudoin I, ils se proposaient, une fois arrivés sur

[1] Tome XXIII de cette *Histoire*, p. 531. — [2] Albéric. Aq., l. VIII, cap. VI, col. 608.

[3] Albéric d'Aix donne par erreur à cet évêque le nom de Reynold : *Reinoldus episcopus de Suessones* (l. VIII, cap. VI, col. 608.) Mais Guibert de Nogent (*Gesta Dei per Francos*, l. VIII. cap. VI, *Patr. lat.*, tom. CLVI, col. 813,) rétablit la leçon véritable : *Hugo episcopus Suessionicus.* — [4] Alberic. Aq., l. VIII, cap. VI, col. 608. — [5] Cf. *Art de vérifier les dates*, Guillaume IV, comte de Nevers.

la côte de Macédoine, de gagner eux aussi la grande cité impériale de Constantinople, ce sinistre rendez-vous dont le mirage semblait fasciner tous les esprits. La facilité avec laquelle s'accomplit la première partie de leur voyage dut leur inspirer pleine confiance pour l'avenir. « Débarqués à Thessalonique vers le mois de mai 1101, dit Albéric d'Aix, ils y trouvèrent l'accueil le plus hospitalier. Des ordres avaient été donnés par l'empereur à tous les gouverneurs des cités qu'ils devaient rencontrer sur leur route; ils trouvèrent partout à s'approvisionner en abondance et à juste prix. De leur côté, ils imposèrent à leurs troupes la plus sévère discipline; aucun fait de violence, de rapine ou de pillage ne se produisit dans leurs rangs, et ne provoqua les plaintes dont les Lombards avaient naguère été l'objet. Alexis les reçut donc avec la plus extrême cordialité (24 juin 1101). Ils campèrent d'abord trois jours sur la rive européenne du Bosphore; puis l'empereur, sous prétexte de les rapprocher de sa capitale, leur fit traverser le bras de Saint-Georges et leur permit de dresser leurs tentes au pied des remparts, dans une agréable position, non loin du rivage, près de la colonne en marbre dite « du bélier d'or », parce qu'elle porte au sommet ce singulier trophée. Alexis les y retint quinze jours durant lesquels il leur prodigua les audiences, les festins somptueux et les riches présents. Sa munificence s'étendait sur les pèlerins et le menu peuple, *humili populo* ; il leur faisait distribuer largement des monnaies de cuivre appelées en ce pays *tartarons*, et pourvoyait à leur subsistance [1]. » Enfin, vers les premiers jours de juillet, il leur permit d'aller rejoindre les autres armées de la croisade, leur assurant qu'elles étaient encore campées dans les environs de Civitot et de Nicomédie.

Concentration du gros des forces italiennes, françaises et allemandes à Nicomédie. Guillaume d'Aquitaine réclame la

23. Hélas! ces armées n'existaient plus. Leurs derniers débris expiraient alors sous le fer des Turcs dans les déserts du pays de Roum. Alexis le savait d'autant mieux que ce désastre était l'œuvre de son infâme politique. Il s'était concerté pour cette exécrable machination avec le sultan d'Iconium, auquel, dit Guibert de Nogent, il avait adressé un de ses plus habiles émissaires,

[1] Alberic. Aq., l. VIII, cap. XXVI, col. 619.

participation active de Raymond de Saint-Gilles. Refus de ce dernier. Mauvais vouloir d'Alexis Comnène.

porteur d'un message ainsi conçu : « Voici que vous arrivent de France les brebis les plus grasses, sous la conduite d'un berger qui n'est rien moins que sage [1]. » L'imprudent berger dont voulait parler Alexis était le fastueux duc d'Aquitaine, lequel dès le lendemain de son arrivée à Constantinople « avait nettement refusé, dit Guillaume de Malmesbury, le serment de foi et hommage exigé par l'empereur byzantin [2]. » Le comte Étienne de Blois, qui, lors de la première croisade, s'était sans difficulté soumis à cette exigence et s'en était vu si largement récompensé [3], ne partageait point les scrupules de Guillaume IX. « Il s'associa, dit Guibert de Nogent, les trois évêques de Paris, de Soissons et de Laon, prélats distingués, jeunes, et sauf le dernier, [4] d'une conduite exemplaire. Avec eux il se rendit fréquemment à la cour et y obtint les bonnes grâces, les distinctions, les faveurs qu'on ne marchandait point à de telles complaisances [5]. » La divergence qui se manifestait ainsi entre les comtes de Blois et de Poitiers s'accusa bientôt dans une question plus importante. « Étienne proposait, dit Albéric d'Aix, de se rendre à Jérusalem, en suivant l'itinéraire précédemment adopté par Godefroi de Bouillon pour l'armée de la première croisade. C'était sans contredit le chemin le plus direct et le plus sûr. Raymond de Saint-Gilles et l'empereur lui-même étaient de cet avis. Mais le duc d'Aquitaine et les Lombards, le rejetèrent obstinément. « Nous sommes assez nombreux et assez vaillants, dirent-ils, pour affronter tous les périls et triompher de tous les obstacles. Nous franchirons les montagnes de la Paphlagonie, et nous irons arracher Boémond à la captivité que lui font subir les Turcs. Baldach (Bagdad), la capitale de ces mécréants, nous livrera ses trésors et la croix victorieuse régnera sur le Corassan [6]. »

[1] Guibert. Novigent., *Gest. Dei per Franc.*, l. VIII, cap. v, col. 813.

[2] Willelm. Malmesbur., *Gest. reg. Anglor.*, libr. IV, nº 349; *Patr. lat.*, t. CLXXIX, col. 1361. — [3] Cf. tom. XXIII de cette *Histoire*, p. 344.

[4] Voici le texte de Guibert de Nogent : *Hugo Suessionicus, et Parisiorum Guillelmus illustris generis et indolis viri, qui præsulatui suo in primævo flore clarissimis moribus ministrabant, et Engelramnus Laudunensis, vir sicut forma et eloquentia, utinam sic religione conspicuus !* — [5] Guibert. Novig., l. VIII, cap. vi, col. 813. — [6] Alberic. Aq., l. VIII, cap. vii, col. 609.

La jactance de Guillaume IX et de ses alliés s'expliquait jusqu'à un certain point par le chiffre vraiment énorme auquel se montait le total des armées réunies. « A la revue d'ensemble qui en fut passée à Nicomédie, il s'élevait, dit Ordéric Vital, à plus de trois cent mille guerriers. Le duc d'Aquitaine se crut dès lors autorisé à faire prévaloir son plan de campagne. «Nous avons deux ennemis, dit-il aux chefs assemblés : le premier et le plus redoutable, c'est l'empereur; il faut nous garder contre sa perfidie et le mettre dans la nécessité de nous aider à combattre l'autre ennemi, le Turc. Envoyons à Alexis un message pour lui demander de placer à notre tête le comte de Saint-Gilles qui nous guidera avec la sainte Lance dont il est dépositaire. Raymond connaît toutes les provinces d'Asie, il est aussi prudent que brave; chrétiens et musulmans le respectent; il nous conduira sûrement à Jérusalem. » — Une ambassade, composée de représentants de chaque nation, partit aussitôt pour transmettre à l'empereur ce vœu unanime de tous les croisés. Mais Raymond de Saint-Gilles déclina le périlleux honneur qu'on lui réservait. « Par la grâce de Dieu, dit-il à Alexis, j'ai pu survivre aux dangers et aux labeurs de la prise de Jérusalem. Aujourd'hui, accablé de vieillesse, brisé par la fatigue, j'ai besoin de repos. C'est pour cela que je me suis réfugié à la cour de votre majesté impériale, comme dans un asile sacré. Ayez pitié, je vous en supplie, d'un vétéran couvert de blessures et ne me forcez point à reprendre un pèlerinage si laborieux. » — En conséquence l'empereur répondit aux envoyés : « J'ai prié le comte de Saint-Gilles de vous accompagner dans votre expédition. Mais il allègue son âge et ses infirmités qui l'empêchent de le faire. Partez donc sans inquiétude, vous reposant sur mon alliance. Je ne puis ni ne dois user de contrainte envers un illustre guerrier, mon hôte et mon ami [1]. »

Siége de Constantinople par Guillaume d'Aquitaine.

24. « Quand cette réponse plus ou moins sincère, continue Ordéric Vital, parvint à Nicomédie, elle y souleva des transports d'indignation. Guillaume de Poitiers dit aux chefs: « Qu'attendez-vous encore? Faites armer vos soldats, retournons à Constanti-

[1] Ordéric Vital., *Histor. ecclés.*, l. X, cap. XVII, col. 765.

nople. Nous y entrerons de vive force; et si le perfide empereur persiste dans ses orgueilleux refus, nous en débarrasserons la terre. Il est temps de venger la mort de tant de milliers de fidèles, victimes de ses trahisons. La main qui tuera un tel monstre sera, je n'en puis douter, agréable au Seigneur. » Moins emportés et plus sages, Étienne de Blois, Hugues le Grand et les autres barons s'efforcèrent de calmer la fureur du comte. Mais il ne voulut rien entendre. A la tête de ses Aquitains et de ses Gascons, renforcés par une foule de jeunes guerriers lombards, il revint à Constantinople et en fit le siége. L'empereur ne fit que rire d'une tentative qui paraissait si disproportionnée avec le nombre des assaillants. Byzance, avec sa triple enceinte de remparts, lui semblait inexpugnable. Il fit ouvrir toute grande la porte de chacune d'elles, se contentant d'y faire aposter trois lions sauvages et sept léopards qu'on lâcherait sur les premiers qui oseraient la franchir. Les soldats de Guillaume s'élancèrent en avant, sans se douter du piége. Surpris par l'attaque des féroces animaux qui bondirent sur eux, quelques hommes d'armes périrent sous leurs griffes. Mais les Francs, accoutumés à la chasse, eurent bientôt raison de ce puéril stratagème. Ils percèrent les lions à coups d'épieux, les criblèrent de flèches; et comme les léopards, se dérobant à leur poursuite, grimpaient pardessus les murs de la seconde enceinte, ils y pénétrèrent eux-mêmes par la porte si imprudemment ouverte. Continuant ainsi leur chasse victorieuse, non plus contre des bêtes affolées et incapables de résistance, ils se portèrent à l'entrée de la troisième enceinte, où les guerriers d'Alexis firent d'inutiles efforts pour leur barrer le passage. Byzance allait être conquise par cette poignée de braves. Des cris d'effroi, des clameurs désespérées retentirent par toute la ville; l'empereur éperdu envoya sur-le-champ des parlementaires, suppliant le comte de Poitiers de suspendre l'assaut et lui promettant toute espèce de satisfaction. Guillaume consentit à un armistice, et campa sous les murs de la capitale avec ses troupes victorieuses. Alexis eut de nouveau recours à l'intervention de Raymond de Saint-Gilles. « Vous êtes témoin, glorieux comte, lui dit-il, de l'insolence des Francs. Ils ont outragé la majesté du saint empire,

versé le sang de mes sujets fidèles, troublé la sécurité de ma capitale. Suis-je donc réduit, moi l'arbitre des destinées de l'univers, à subir la loi de vos barbares pèlerins [1]? » Raymond de Saint-Gilles irrité contre le duc d'Aquitaine paraît avoir saisi cette occasion de prendre en Orient une éclatante revanche de l'usurpation de ses états en France. Telle est du moins l'appréciation qui résulte du récit d'Ordéric Vital; si elle est fondée, la mémoire du comte de Toulouse reste pour jamais chargée d'une responsabilité épouvantable. Il répondit à l'empereur en ces termes, continue Ordéric : « C'est l'habitude des Francs de ne rien respecter; je ne connais que trop ce dont ils sont capables en fait d'usurpations et de rapines; mais il serait inutile de récriminer. Faites la paix avec ces guerriers insolents. La nécessité du moment l'exige, comptez cependant que plus d'un expiera dans son sang son audace sacrilége. Les Gascons, cette tourbe impudente [2], me veulent pour guide dans leur expédition; ils prétendent m'imposer de force ce voyage; ils s'en repentiront. Laissez-moi le soin de venger, quand le temps sera venu, l'honneur de l'empire et le sang qui rougit les murs de Constantinople [3]. » Si réellement le comte de Toulouse tint ce langage, il souilla en ce jour sa vie entière et effaça par une infâme trahison tout l'éclat de ses précédentes victoires.

Capitulation de l'empereur et de Raymond de St-Gilles. Départ des croisés sous la direction de Raymond de Saint-Gilles.

25. L'empereur se hâta de faire la paix sur les bases concertées avec Raymond. Il s'engagea par serment à fournir aux croisés un contingent de vingt mille Turcopoles, dont le comte de Saint-Gilles prendrait le commandement. Plusieurs navires chargés de tartarons, de vivres, de provisions de tout genre vinrent débarquer à Nicomédie; chaque soldat, chaque pèlerin eut part à une distribution générale faite en grand appareil. Tout fut disposé afin d'assurer les subsistances de l'armée pour un trajet de quarante jours. Enfin l'on vit arriver le comte de Toulouse avec la sainte Lance, et les vingt mille auxiliaires turcopoles. « Il est vrai, ajoute Ordéric, que le fonctionnaire impérial chargé de faire la distribution d'argent et de vivres par chaque tête de soldat et de pèlerin, avait

[1] Orderic. Vital., *loc. cit.* col. 766. — [2] *Improbi Guascones.*— [3] Order. Vit., col. 767.

ainsi pu se rendre un compte exact du nombre des croisés. Il transmit aussitôt ce renseignement par ses affidés au sultan d'Iconium et aux autres chefs turcs du pays de Roum. Mais les nôtres, continue le chroniqueur, ignoraient cette trahison. Pleins d'allégresse, ils se mirent en marche, et laissant à droite la route précédemment suivie par les premiers croisés, se dirigèrent vers le nord-est, à travers la province du Pont, l'ancien royaume de Mithridate [1]. » Après trois semaines des plus rudes fatigues, ils arrivèrent à la ville de Gangres (aujourd'hui *Kiangari*), autrefois résidence du roi Déjotarus. La cité était au pouvoir des Turcs Seldjoucides, mais on avait soigneusement dissimulé cette circonstance à l'armée européenne. Celle-ci croyait au contraire trouver à Gangres une population alliée de l'empire et disposée à offrir l'hospitalité aux soldats de la croix. « La veille de la Nativité de saint Jean-Baptiste (23 juin 1101), comme les pèlerins épuisés gravissaient les roches escarpées au-dessus desquelles ils voyaient se dresser les remparts de la ville, une nuée de Turcs fondit sur eux de toutes les hauteurs environnantes. Une bataille acharnée s'engagea et dura la moitié du jour. Enfin la victoire demeura aux croisés ; deux cents cavaliers turcs eurent la tête tranchée, le reste se replia sur la ville, les chrétiens les y suivirent, y pénétrèrent avec eux, s'en rendirent maîtres et rasèrent la forteresse. Ce succès exalta tous les courages. Après quelques jours de repos, les vainqueurs reprirent leur marche à travers de riches campagnes couvertes de moissons [2]. » L'abondance succédait pour eux aux privations des semaines précédentes, et ils ne se faisaient pas faute de dévaster un territoire appartenant à l'ennemi. Ce fut alors que se serait produite une nouvelle trahison, dont Albéric d'Aix accuse formellement le comte de Toulouse [3].

Les déserts de la Paphlagonie. Famine et désastres.

26. « Raymond, avec son corps de vingt mille auxiliaires, dit le chroniqueur, se tenait toujours à l'avant-garde. Les chefs turcs profitèrent de cette circonstance pour s'aboucher avec lui sans éveiller les soupçons. A force de présents, ils obtinrent qu'il changerait son itinéraire et engagerait les croisés dans la partie monta-

[1] Order. Vit., l. X, cap. XVIII, col. 767. — [2] Alberic. Aq., l. VIII, cap. VIII, col. 609. — [3] *Ibid.* cap. IX, col. 610.

gneuse et déserte de la Paphlagonie. Dès le lendemain, cette manœuvre aussi barbare que perfide était en voie d'exécution. A partir de ce jour, les Turcs se tenaient sur les flancs et à l'arrière des croisés, égorgeant sans pitié tous les traînards et tous ceux qui s'écartaient des rangs. Devinant alors, mais trop tard, le piége qui leur avait été tendu, les princes forcés d'avancer au hasard, dans un désert inconnu qui ressemblait à un vaste tombeau, changèrent leur ordre de marche. Il fut résolu que l'avant-garde serait composée de sept cents cavaliers francs, chargés d'éclairer la route et de la déblayer des ennemis. Un même nombre de Lombards devait former l'arrière-garde et protéger la multitude des pèlerins qui suivait l'armée. La mesure n'eut pas le succès qu'on en attendait. Les Lombards de l'arrière-garde furent le jour même mis en déroute par les Turcs, et plus d'un millier de pèlerins eurent la tête tranchée. Ce premier et sanglant désastre jeta la consternation dans tous les cœurs. Tous les princes hésitaient à se charger pour le lendemain d'un poste si dangereux. Enfin le duc Eudes de Bourgogne se dévoua pour le salut commun. A la tête de cinq cents chevaliers bardés de fer, il se comporta si bravement que l'ennemi n'osa l'attaquer et pas un pèlerin ne périt en cette journée. Raymond de Saint-Gilles s'offrit la nuit suivante pour relever le duc de Bourgogne, il vint avec ses Turcopoles occuper l'arrière-garde. Mais vers la neuvième heure du jour (trois heures de l'après-midi), vigoureusement attaqué par les troupes ennemies, il ne dut son salut qu'au dévouement des chevaliers français accourus à sa défense. Ces attaques partielles, mais incessamment renouvelées, forcèrent les croisés à changer encore une fois leur ordre de marche. Les pèlerins avec les bagages furent placés au centre et entourés par les fantassins, tandis que la cavalerie éclairait le front de l'immense armée et en protégeait les ailes. Formant ainsi une masse compacte, on continua quinze jours encore la traversée de l'interminable désert. Cependant les provisions étaient épuisés, l'eau manquait; impossible de trouver ni fourrage pour les chevaux, ni aliments pour les hommes. Quelques guerriers plus intrépides et plus aventureux se formèrent en colonnes volantes pour explorer en avant le territoire et y chercher des res-

sources. Les Provençaux, à qui ce genre d'expédition était familier, fournirent des escouades de cent, deux cents, trois cents et quelquefois cinq cents hommes, mais aucune ne revint au camp. Les Turcs les entouraient, leur tranchaient la tête; et l'armée poursuivant sa marche rencontrait plus tard les cadavres mutilés. La famine devint horrible. A l'exception des princes et des riches qui avaient conservé jusque-là quelques chariots de farine, de pains, de viande sèche et de salaisons, achetés dans les ports de Civitot et de Nicomédie, tous étaient réduits pour seule nourriture aux feuilles et aux écorces d'arbres, aux herbes et aux racines crues. On arriva ainsi sur le territoire d'une ville turque nommée Constamnes (aujourd'hui *Kastamouni*). Les croisés y trouvèrent des champs couverts d'orge. Bien que le grain ne fût point encore parvenu à maturité, une escouade d'environ mille fantassins coupa cette moisson inespérée, et l'on fit cuire les grains à un feu de branchages et de bruyères. Dans cette vallée croissait en abondance un arbuste dont les fruits, fort amers quand ils sont crus, deviennent à la cuisson doux et savoureux. On se promettait donc, et de l'orge et des fruits passés au feu, une nourriture supportable. Mais les Turcs qui avaient tendu cette embuscade se tenaient sur toutes les hauteurs environnantes. Sans vouloir ni se donner la peine ni courir le risque d'un combat avec le détachement qu'ils cernaient de toutes parts, ils mirent le feu aux broussailles et aux herbes sèches. En quelques instants les flammes remplirent le vallon et dévorèrent les malheureux croisés. Pas un seul ne survécut au désastre [1]. »

Bataille sanglaute de Maresch.

27. Ce n'était que le prélude de l'extermination complète. Six jours après, une immense armée apparaissait aux extrêmes frontières de la Paphlagonie; elle était commandée par quatre émirs dont Albéric d'Aix nous donne les noms plus ou moins exacts en cette forme : Doniman, Soliman, Carageth et Brodoan d'Alep. Le vendredi 19 juillet 1101, à trois heures du soir, les croisés harassés de privations et de fatigues, reprend le chroniqueur, venaient enfin de franchir la dernière chaîne de montagnes qui les séparait du Corassan. A peine ils commençaient à dresser leurs

[1] Alberic. Aq., l. VIII, cap. x, xii, col. 611.

tentes, quand les archers turcs, au nombre de vingt mille, les couvrirent d'une grêle de flèches. En même temps la cavalerie musulmane s'élançait à toute bride, en poussant des cris sauvages, et se précipitait sur les campements à demi formés. Malgré la surprise du premier moment et leur lassitude extrême, les Gaulois et les Lombards firent tête à l'ennemi. Massés en carrés immobiles, ils subirent sans plier le choc de l'ennemi et repoussèrent tous ses assauts. Puis, s'ébranlant à leur tour, ils portèrent la mort dans les rangs des Turcs. Ceux-ci laissèrent quatre cents morts sur le champ de bataille et disparurent à la faveur de la nuit. Les chrétiens, qui ne s'étaient pas débandés un seul instant, n'eurent ce jour-là aucune perte à regretter. Le lendemain samedi, encouragés par ce premier succès, le connétable allemand Conrad et son neveu Bruno, à la tête de trois mille cavaliers de leur nation, sortirent en éclaireurs et se portèrent dans la direction de la ville turque de Maresch. Ils rencontrèrent en chemin une forteresse dont ils surprirent et tuèrent la garnison. Fiers de leur victoire et chargés de butin, ils ramenaient au camp ces dépouilles opimes, lorsque dans un étroit défilé ils se virent assaillis par des forces vingt fois supérieures. Malgré leur énergique résistance, ils perdirent sept cents hommes : le reste s'enfuit dans toutes les directions et ne put rejoindre l'armée qu'isolément et à la faveur des ténèbres. Le dimanche s'écoula dans les exercices de la piété la plus fervente. Les troupes musulmanes s'étaient formées en un cercle immense et leurs avant-gardes se déployaient en face des campements; la bataille décisive était imminente. L'archevêque de Milan, Anselme de Bovisio, dans une exhortation pleine d'éloquence et de zèle apostolique, rappela au peuple du Dieu vivant la nécessité de se préparer, par une confession sincère et la réception des sacrements, à la victoire ou à la mort. Au nom du Seigneur Jésus et en vertu des pouvoirs qui lui avaient été conférés par le saint-siége, il donna l'absoute générale, bénit l'armée avec la relique du bras de saint Ambroise et avec la sainte Lance [1]

[1] C'est la dernière fois que la sainte Lance apparaît dans une bataille livrée par les croisés. Après la désastreuse journée dont nous racontons les péripéties, le comte de Toulouse s'enfuit clandestinement avec la précieuse relique. Celle-ci demeura à Constantinople et y fut conservée intacte jusqu'en 1243, époque où

apportée par le comte de Toulouse, et promulgua l'indulgence accoutumée[1]. Le lundi 22 juillet 1101, au lever de l'aurore, toute l'armée se rangea en bataille par groupes distincts, sous le commandement des principaux chefs de chaque nation: Étienne, duc de la Haute-Bourgogne, brave entre les braves, entouré de tous ses vassaux; le comte de Saint-Gilles avec les Provençaux et les Turcopoles; Conrad le connétable de Henri IV de Germanie avec les Allemands, les Saxons, les Bavarois, les Lorrains et la multitude des Teutons; les princes français, Hugues le Grand, Étienne de Blois, l'évêque de Laon, Ingelram, Guy le Roux, Bardulf de Breis, Milo de Broyes, Walbert, châtelain de Laon, avec tous leurs soldats; Guillaume IX avec les Aquitains, ayant à ses côtés les Lombards à la tête desquels marchaient l'archevêque de Milan, le comte Albert de Blandraz, Guy son frère, Otho de Altaspata, Hugues de Montbeel (Montebello), Wibert de Parme. Le comte de Poitiers et les Lom-

l'empereur latin Baudoin II en céda la pointe à saint Louis, avec les autres reliques qu'il avait mises en gage chez les Vénitiens. Le corps de la Lance d'où la pointe avait été détachée resta à Constantinople et fut respecté par Mahomet II, qui le fit placer au nombre des trésors de sa nouvelle conquête (1453). Trente ans plus tard, en 1492, Bajazet II, dont le frère, Zizim, réfugié à Rome sous la protection du pape Innocent VIII, donnait les plus grandes inquiétudes à la diplomatie ottomane et se posait en rival de la couronne, imagina pour se concilier la bienveillance du souverain pontife, de lui faire hommage de la sainte Lance. Ce fut ainsi que l'auguste relique fut apportée à Saint-Pierre de Rome où elle est en grande vénération. « Les envoyés de Bajazet avaient ordre, di M. Rohault de Fleury, de prévenir le pape que la pointe manquant était en France depuis le temps de saint Louis. En effet, Benoît XIV ayant plus tard fait venir de la Sainte-Chapelle de Paris un dessin exact de la pointe et l'ayant confronté avec le fer de Saint-Pierre à Rome, reconnut qu'ils s'adaptaient parfaitement ensemble. La Sainte-Chapelle possédait encore la pointe en 1793. Alors elle fut portée à la Bibliothèque nationale, où l'abbé Coterel la vit en 1796. Il disait que c'était un morceau de fer très-long, d'environ trois ou quatre pouces, terminé en pointe à une de ses extrémités. Je me suis assuré, ajoute le savant historiographe, qu'elle n'est plus ni à Notre-Dame ni à la Bibliothèque. » (*Instrum. de la Passion*, p. 274 et 275. Cf. Moroni, *Dizionar.* art. *Lancia*.)

[1] Comme ce texte est important au point de vue de la controverse protestante, nous le donnons intégralement : *In nomine Jesu apostolica potestate a peccatorum nexibus absolvit, universos post datam indulgentiam brachio B. Ambrosii Mediolanensis episcopi sanctificans et benedicens; quin et lancea Dominica quam Raymundus secum attulerat, est aucta ad sanctificandum et benedicendum populum.* (Alber. Aq., l. VIII, cap. XV, col. 613.)

bards avaient réclamé l'honneur de marcher au premier rang. Ils massèrent leurs troupes en colonnes épaisses et profondes, pour opposer plus de résistance au choc de l'ennemi. Le reste de l'armée s'échelonna en carrés disposés à droite et à gauche,de façon à faire face de tous côtés à la cavalerie turque. » Cet ordre de bataille, imité de ceux que Godefroi de Bouillon avait mis en honneur, était irréprochable comme tactique militaire. Mais il ne pouvait suppléer au défaut d'un commandement unique. Les croisés qui allaient livrer bataille dans la plaine de Maresch formaient une agglomération d'hommes, et non pas une armée. Les Turcs s'en aperçurent promptement et en profitèrent. « Ils eurent recours, poursuit le chroniqueur, à leur stratagème habituel : celui de simuler une attaque à fond de train et de prendre aussitôt la fuite, attirant de la sorte l'ennemi hors des rangs par l'illusion d'une facile victoire. Ils reprenaient alors l'offensive par une brusque volte-face, pendant que les flèches de leurs archers pleuvaient sur des adversaires débandés. Les Lombards furent victimes de cette habile manœuvre. Après des prodiges de valeur, le comte Albert, qui portait l'étendard, fut tué dans la mêlée [1]. Les chevaliers ses compagnons avec leurs montures épuisées par la faim et la fatigue ne pouvaient lutter contre les vigoureux coursiers des Sarrasins. Ils abandonnèrent le champ de bataille et s'enfuirent en pleine déroute dans la direction de leurs tentes. Le connétable allemand Conrad, à la vue de ce désastre, accourut avec ses légions pour le réparer. Il tint en effet depuis huit heures du matin jusqu'à midi contre tout l'effort des Musulmans. Enfin, décimées par le fer ennemi et travaillées par le besoin de nourriture, ses troupes se retirèrent en désordre vers leur campement. Les vaillants Bourguignons sous la conduite du duc Eudes et d'Étienne comte d'Outre-Saône, s'élancèrent à leur tour pour rétablir le combat; mais leur héroïsme fut inutile; après des pertes immenses, ils durent quitter ce champ de carnage.

[1] C'est Ordéric Vital qui nous donne ce renseignement : *Albertus de Blandraio, strenuissimus heros, in bello peremptus est, cum multis millibus quorum certus numerus mihi cognitus non est.* (*Histor. eccles.*, l. X, cap. XVIII, col. 708.)

Étienne de Blois et tout ce qui restait de princes et de chevaliers français entrèrent en ligne et essayèrent vainement de prolonger la résistance. Ils virent tomber à leurs côtés les très-illustres guerriers Dudo de Clermont, Baudoin de Grandpré, Walbert de Laon, et une foule d'autres dont les noms échappés à ma mémoire, dit le chroniqueur, sont inscrits au livre des élus. Le comte Raymond n'aurait sans doute point attendu jusque-là pour faire preuve de bravoure, mais ses vingt mille Turcopoles refusèrent de le suivre au combat. Il se porta avec dix de ses soldats provençaux au sommet d'un rocher où il demeura jusqu'à la nuit. Un détachement turc aperçut cette poignée de chrétiens réfugiés sur la hauteur et se disposait à les faire prisonniers, lorsque le comte de Blois avec deux cents chevaliers accourut et repoussa l'ennemi. Raymond de Saint-Gilles suivit son libérateur au camp des chrétiens [1]. »

Panique simultanée dans les deux camps. Honteuse retraite de Raymond. Massacre des pèlerins croisés.

28. On put alors se rendre compte du résultat de cette terrible journée. Les pertes des croisés étaient immenses, mais celles des Turcs ne l'étaient guère moins : les chances restaient encore égales. En tenant ferme, l'un et l'autre parti pouvait se promettre la victoire, mais une panique inexplicable se produisit simultanément des deux côtés. « Les Turcs, dit Ordéric Vital, étaient tellement épouvantés du courage déployé par les chrétiens, qu'ils renoncèrent à l'idée d'engager le lendemain une nouvelle bataille contre de si rudes adversaires. Durant la nuit, ils levèrent leurs tentes, firent partir en avant les femmes, les enfants, les bagages sous la conduite des eunuques,et se mirent eux-mêmes en retraite. Or, à la même heure et en observant le même silence, Raymond de Saint-Gilles avec ses Provençaux et ses vingt mille Turcopoles, quittait furtivement le camp des croisés. Pour ne pas éveiller l'attention sur ce honteux départ, il laissa debout ses pavillons. Indigné d'une telle fourberie, l'écuyer du comte de Toulouse attendit que son maître se fût éloigné et abattit les tentes.Il voulait ainsi prévenir à temps les autres princes de l'abandon dans lequel on les laissait. Aux premiers rayons de l'aurore, la retraite du comte de Saint-Gilles et de ses Turcopoles fut aperçue et

[1] Alberic. Aquens., l. VIII, cap. XV, XVII, col. 613, 614.

signalée au camp[1].» Elle y produisit une panique indescriptible. «Tous les chefs, dit Albéric d'Aix, tous les soldats prirent la fuite. Grands et petits, chevaliers et fantassins, se dispersèrent, éperdus, dans toutes les directions, abandonnant sous les tentes les femmes, les vieillards, les pèlerins désarmés. » On évalue à près de cinquante mille personnes cette foule de tout âge et de tout rang, qui allait bientôt tomber sous le glaive des Turcs. Ceux-ci en effet ne tardèrent point à être informés de ce qui se passait au camp des chrétiens. Ils revinrent au son des clairons et des trompettes, et s'élancèrent comme une trombe sur la multitude des pèlerins. « Ce fut pitié, dit le chroniqueur, de voir une pareille boucherie. Les barbares égorgèrent leurs victimes jusqu'à ce qu'ils fussent las de tuer. Les dames les plus nobles et les plus illustres de la Lombardie et des Gaules furent réservées pour une captivité à laquelle cent fois elles eussent préféré la mort. On les chargea de chaînes ; elles furent emmenées au fond du Corassan, terre inaccessible, d'où les captifs ne reviennent jamais. La margrave Ida d'Osterreich disparut dans l'horrible massacre. On ne sait si elle fut tuée sur-le-champ, ou foulée aux pieds des chevaux dans la mêlée. « Il en est qui soutiennent, dit Albéric d'Aix, que l'infortunée princesse fut emmenée captive en Perse, avec des milliers d'autres victimes de la férocité des Turcs[2].

Martyre de saint Tiémon, archevêque de Saltzbourg.

29. Au nombre des prisonniers qui subirent ce sort affreux, se trouvait le vénérable métropolitain de Saltzbourg, Tiémon. «Les Turcs voyant, disent les actes, de quelle vénération il était l'objet de la part des chrétiens, s'informèrent de sa dignité, et apprenant qu'il était archevêque, l'envoyèrent à leur calife, dans la capitale du Corassan[3], cité maudite, véritable demeure de Satan. «Qui es-tu?

[1] Orderic Vital., l. X, cap. XVIII, col. 769.

[2] Alberic. Aq., l. IX, cap. XXXIX, col. 623.

[3] L'auteur des actes désigne le Corassan sous le terme biblique de Corozaïn. Les anciens Bollandistes (*Act. SS.* 28 *septembr.*) partirent de cette confusion de noms pour rejeter l'authenticité des actes. L'antique cité de Corozaïn, sur les bords du lac de Tibériade, disent-ils, était déjà ruinée au temps de saint Jérôme ; elle ne pouvait donc être la capitale d'un royaume païen au XII[e] siècle. D'ailleurs, Godefroi de Bouillon venait d'établir une principauté chrétienne à Tibériade. — Ce raisonnement supposait que saint Tiémon aurait été martyrisé en Palestine,

et que sais-tu faire?» lui demanda le roi.— «Je suis architecte, répondit Tiémon. Les fondements de l'édifice que je construis sont inébranlables.» — «Je n'ai que faire d'architecte, dit le roi. Il me faudrait un sculpteur.» — «L'art de la sculpture et même celui de la peinture ne me sont point étrangers, répliqua l'illustre vieillard. J'ai pour mission de restaurer l'image de Dieu dans les âmes.» —Le monarque entendit cette réponse dans un sens purement matériel. Il fit apporter une statue mutilée, représentant soit une divinité païenne, soit un personnage vénéré. On mit entre les mains du captif un ciseau, un marteau et tous les objets nécessaires à la réparation de l'idole. Mais, au lieu d'y travailler, Tiémon d'un vigoureux coup de marteau acheva de briser le vieux débris, en s'écriant : « Il n'y a d'autre Dieu que l'auguste Trinité : Père, Fils et Saint-Esprit.» —A ces mots, les infidèles se jetèrent sur le généreux confesseur et voulaient le mettre en pièces. — « Non, dit le roi. Une mort si prompte serait un châtiment trop léger pour un tel forfait. » — Le saint évêque subit d'abord le supplice de la flagellation; il fut ensuite chargé de fers et jeté dans un cachot, où on le laissa endurer les tortures de la soif et de la faim. En dernier lieu, on lui coupa successivement toutes les articulations des doigts, des mains, des bras, des jambes. Épuisé par la souffrance et la perte de son sang, il eut encore la force de dire : « Seigneur, je remets mon esprit entre vos mains [1], » et il expira. Dieu manifesta la sainteté de son serviteur par des miracles éclatants. Les captifs chrétiens obtinrent la permission de recueillir les restes du glorieux pontife. « Or, ajoute l'hagiographe, le bienheureux serviteur du Christ Tié-

et les anciens Bollandistes pouvaient d'autant mieux le croire, qu'à l'époque où ils écrivaient, les documents relatifs à l'expédition dont fit partie le saint archevêque de Saltzbourg, étaient pour la plupart inconnus. Aujourd'hui leur fin de non-recevoir a perdu toute valeur, et l'on comprend facilement qu'un hagiographe, vivant au fond de la Germanie, ait traduit le nom arabe de Corassan par le Corozaïn de l'Évangile. Toute méprise géographique à ce sujet devait lui paraître impossible, puisqu'il prend soin d'avertir le lecteur que saint Tiémon accompagnait à la croisade le duc de Bavière Welf IV, *cum Welfone duce iter ingressus est peregrinationis Hierosolymitanæ.* Or, tous les contemporains savaient que l'armée du duc Welf avait trouvé la défaite et la mort, non dans les campagnes de Palestine où elle n'arriva point, mais dans le fond de la Perse. — [1] Luc. XXIII, 46.

mon souffrit le martyre le IV des calendes d'octobre (28 septembre 1101) [1].» —La réalité du martyre de saint Tiémon n'a jamais été contestée; le raffinement de barbarie avec lequel ses membres furent coupés à chaque articulation n'a rien qui puisse surprendre de la part de ses bourreaux. Ce genre de supplice était usité en Orient, et la persécution de Dioclétien en avait offert, à Constantinople même, de nombreux exemples. Mais sur un autre point, et à le prendre au pied de la lettre, le récit de l'hagiographe s'accorderait mal avec ce que nous connaissons des mœurs et des croyances musulmanes. Le roi du Corassan dont il est question ici était soit le calife lui-même, soit le grand vizir, soit tout autre chef mahométan. Or, on sait que le Coran reproduit et maintient dans toute sa rigueur l'article de la loi mosaïque interdisant les statues et images humaines, tellement que de nos jours un sultan qui voudrait inaugurer une statue dans une mosquée ou sur une place publique risquerait de soulever une révolution. Le morceau de sculpture que saint Tiémon prit pour une idole, n'avait vraisemblablement point ce caractère aux yeux du chef musulman. Qu'était-il en réalité? Peut-être quelque antique monument païen provenant du palais des Arsacides. En le brisant, Tiémon n'encourut pas moins le courroux du chef islamite, et c'est ainsi que nous interpréterions le texte d'ailleurs véridique des actes de son martyre.

Extermination de l'armée chrétienne par les Turcs. Les princes survivants réfugiés à Constantinople. Départ de Raymond de Saint-Gilles pour Laodicée et Tripoli.

30. La déroute des chrétiens sur les frontières du Corassan aboutit à la perte totale de leur armée. Les Turcs poursuivirent les fugitifs à travers les montagnes de la Paphlagonie, achevant de tuer tous ceux qui n'avaient pas encore succombé aux fatigues, aux privations, à la faim. « Ceux qui furent témoins de ce désastre, poursuit Albéric d'Aix, racontent que sur un parcours de trois milles le sol était littéralement jonché de pièces de monnaie, de bijoux, de pierreries, de vases d'or et d'argent, d'étoffes de soie et de pourpre, de tapis des Indes, abandonnés pour fuir plus rapidement. Le sang des vaincus coulait en ruisseaux sur les routes, et le fait n'a rien d'incroyable, ajoute le chroniqueur, puisqu'on évalue à cent soixante mille hommes le nombre des malheureux tombés

[1]. *Passio S. Tiemonis; Patr. lat.*; t. CXLVIII, col. 899, 906.

sans défense sous les flèches et le cimeterre des Turcs. La grande masse des fuyards se précipita dans la direction de Sinope (aujourd'hui *Sinoub*), ville maritime du Pont-Euxin, défendue par une garnison byzantine, dans l'intention de rejoindre ensuite Constantinople [1]. » Hugues le Grand, Guillaume d'Aquitaine, Welf de Bavière et Robert d'Auvergne, évêque de Clermont, préférant la mort même à la perspective d'un retour à Byzance, prirent isolément la fuite à travers la Cappadoce et la Cilicie dans l'espoir d'arriver jusqu'à Antioche. Hugues le Grand succomba en chemin. Il mourut à Tarse, où les chrétiens lui donnèrent une sépulture digne d'un fils de France. Les autres fugitifs achevèrent à travers mille dangers leur pénible voyage : « Lorsque Guillaume de Poitiers, l'un des princes les plus riches de France, mit le pied à Antioche, dit le chroniqueur, il n'était accompagné que d'un seul écuyer. Ses vêtements tombaient en lambeaux, et depuis plusieurs mois il n'avait vécu que du pain de l'aumône. Tancrède accueillit cette noble infortune avec une générosité fraternelle et une munificence princière .[2] » Cependant les autres vaincus de Maresch étaient arrivés à Constantinople. Raymond de Saint-Gilles avec ses Turcopoles, tous sains et saufs, les y avait devancés. Il eut à subir les plus amers reproches de la part des princes dont il avait si indignement trompé la confiance. Hugues le Grand, Étienne comte de Blois, le duc de Bourgogne, le connétable allemand Conrad, l'archevêque de Milan, qui s'était vu ravir par les Turcs la précieuse relique du bras de saint Ambroise, les évêques de Laon et de Soissons, Guy le Roux, Bardulf et les autres chevaliers survivants l'accusèrent au tribunal de l'empereur du double crime de parjure et de trahison. Alexis Comnène feignit d'entrer dans leur ressentiment, et témoigna la plus vive indignation contre le coupable. Il joua ce rôle avec son habileté accoutumée, voulant donner le change à l'opinion publique, qui faisait non sans raison remonter jusqu'à la majesté impériale la complicité du guet-apens mis à exécution par le comte de Toulouse. Quand le fourbe César crut avoir assez long-

[1] Alberic. Aq., l. VIII, cap. XXII, col. 617. — [2] Alberic. Aq., l. IX, cap. XL, col. 623.

temps soutenu cette comédie pour en assurer le succès, il se relâcha peu à peu de ses rigueurs contre Raymond. En même temps il commença à se préoccuper de la détresse des princes chrétiens et de leurs malheureux compagnons échappés au désastre. Jusque-là il avait affecté de ne pas s'en apercevoir. « Tout à coup son cœur s'ouvrit à la pitié et sa main aux largesses, reprend le chroniqueur. Il fit de magnifiques présents à ces nobles victimes, leur distribua des secours en or, argent, armes, chevaux, habillements et subsistances. Il les retint dans sa capitale jusqu'au printemps de l'an 1102 pour les remettre de tant de privations et de fatigues [1]. » Ce généreux traitement fit oublier les poursuites intentées contre Raymond de Saint-Gilles. Celui-ci quitta prudemment Constantinople et retourna dans la principauté de Tripoli, qu'il tenait en fief d'Alexis Comnène. Les chevaliers croisés devaient l'y rencontrer sur leur route, en se rendant à Jérusalem. Car, malgré tant et de si affreux revers, ils persistaient dans la résolution d'accomplir jusqu'au bout leur pèlerinage au Saint-Sépulcre. L'archevêque de Milan Anselme de Bovisio, dont on a vu le zèle vraiment apostolique à la veille du combat de Maresch, succomba à ses fatigues. Il mourut à Constantinople dans le cours de l'hiver. « Sa perte fut pleurée de tous les pèlerins, dit Albéric d'Aix, et les évêques lui firent des obsèques triomphales. »

Défaite de l'expédition partielle de Herpin de Bourges, Guillaume de Nevers et Joscelin de Courtenay.

31. De l'immense armement qui s'était promis la conquête de la Perse et la délivrance de Boémond, il ne restait plus que le souvenir. « Tout avait été, selon l'expression d'Ekkéard d'Urauge [2], broyé par les Turcs comme le grain sous la meule. » L'expédition particulière commandée par les comtes Herpin de Bourges, Guillaume IV de Nevers et Joscelin de Courtenay, n'avait pas eu un meilleur sort. Arrivée à Constantinople pour la fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste (24 juin 1101), elle reçut, comme nous l'avons dit, l'accueil en apparence le plus hospitalier et le plus généreux de l'empereur Alexis. Mais ces démonstrations byzantines n'avaient d'autre but que de gagner du temps pour mieux tromper

[1] Alb. Aq., l. IX, cap. XXIII et XXIV, col. 617, 618. — [2] Cf. n° 22 de ce présent chapitre.

les malheureux croisés. L'empereur ne les laissa partir qu'après s'être assuré qu'il leur serait impossible de rejoindre la grande armée chrétienne envoyée à la boucherie sous la direction du comte de Saint-Gilles. « En effet, dit Albéric d'Aix, après trois jours de marche à travers l'ancienne Bithynie ils arrivèrent à Gangres (*Kiangari*), cité paphlagonienne, où ils trouvèrent gisant encore sans sépulture les cadavres des Turcs décapités naguère par les croisés de la grande armée. Ils firent aussitôt partir des courriers en avant pour prévenir ceux-ci de leur approche. Mais les messagers n'ayant pu les rejoindre, Guillaume de Nevers prit le parti de remonter à sa droite le fleuve Halys jusqu'à une cité nommée Stanco (probablement l'ancienne Ancyre, aujourd'hui *Angora*, en Galatie), pour y attendre des nouvelles précises. Ainsi qu'on vient de le voir, la grande armée n'existait plus. Guillaume de Nevers et ses compagnons l'apprirent bientôt à leurs dépens. Les émirs, vainqueurs à Maresch, informés par Alexis Comnène de la présence d'une autre expédition de croisés européens sur le territoire de la Galatie, fondirent sur cette nouvelle proie. La rencontre eut lieu en avant de Stanco. Malgré l'infériorité du nombre, les chrétiens furent victorieux. Ils mirent les Turcs en déroute, et les forcèrent à se renfermer dans la ville, dont le siége commença aussitôt. Mais il fallut le lever dès le lendemain, en face d'une immense armée de Sarrasins qui débouchaient de toutes parts [1]. Les croisés reculèrent au nord jusqu'à la chaîne de montagnes qui sépare la Galatie de la Paphlagonie, et arrivèrent à une petite ville abandonnée à leur approche par les habitants. Albéric d'Aix la nomme Reclei [2] : (Héraclée dans la Lycaonie.) « Tous les puits, toutes les citernes, dit le chroniqueur, avaient été obstrués par les Turcs. En vain explora-t-on les hauteurs voisines pour y chercher des sources; l'eau manquait absolument. Or, on était au mois d'août, époque des plus grandes chaleurs. La soif ardente devint un tel fléau, qu'en trois jours on perdit trois cents soldats. L'épuisement, la fatigue, les privations de tout genre accablaient la malheureuse

[1] Alberic. Aq., l. VIII, cap. XXVII, XXIX, col. 619. — [2] *Ad civitatem Reclei applicuerunt.*

armée. Les Turcs attendaient ce moment pour une attaque décisive. Ils parurent soudain, à l'aube du jour, en vue d'Héraclée et firent engager le combat par leurs archers, comptant avoir facilement raison d'un ennemi dont la soif et la faim paralysaient toutes les forces. Mais il n'en fut pas ainsi. Les chrétiens firent des prodiges de valeur; la bataille se prolongea jusqu'au soir: des montagnes de cadavres remplirent toute la vallée; les pèlerins, les femmes luttaient à côté des chevaliers, donnant et recevant la mort avec un même courage. Mais enfin succombant à la lassitude, et les bataillons ennemis se renouvelant sans cesse, il fallut céder au nombre. Le comte de Nevers, son frère Robert évêque d'Auxerre et Guillaume de Nogent (*Willhelmus de civitate Nonanta*), porte-étendard de l'armée, s'enfuirent avec tout ce qui restait de cavaliers dans la direction de Germanicopolis. La malheureuse infanterie ainsi abandonnée à la férocité des Turcs périt presque tout entière. Sept cents hommes seulement réussirent à se dissimuler dans les rochers abruptes et sur les pics les plus élevés de la montagne. Le camp où restaient sans défense les pèlerins, et plus d'un millier de nobles dames qui avaient accompagné leurs époux dans cette funeste expédition, tomba au pouvoir des farouches vainqueurs. Tout fut transporté dans le Corassan, qui s'enrichit de nouvelles victimes humaines et d'opulentes dépouilles [1]. »

Le comte de Nevers à Antioche. Arrestation de Raymond de Saint Gilles au port Saint-Siméon.

32. Germanicopolis [2] de Paphlagonie, aujourd'hui *Kastemouni*, l'une des cités asiatiques qui avaient pris le surnom du vainqueur des Germains, neveu et fils adoptif de Tibère, Drusus Nero Germanicus, proconsul d'Orient, en l'an 18 de notre ère, est située à une quinzaine de lieues du Pont-Euxin. Elle fut pour les vaincus d'Héraclée ce que Sinope avait été pour ceux de Maresch. Elle appartenait à l'empire grec et possédait une garnison byzantine. Le comte de Nevers et les débris de son armée y trouvèrent un asile que les Turcs s'abstinrent de violer. S'il faut en croire Ekkéard d'Urauge,

[1] Alberic. Aq., cap. xxx, xxxi, col. 620.

[2] Alberic d'Aix la nomme *Germanicopola*. On connaît deux autres villes orientales du nom de Germanicopolis, la première en Cilicie, siége épiscopal suffragant de l'ancienne métropole de Séleucie; la seconde en Isaurie, également siége épiscopal appartenant jadis au patriarcat d'Antioche.

Ordéric Vital et d'autres chroniqueurs, l'alliance d'Alexis Comnène avec les émirs victorieux était si étroite que, de l'immense butin recueilli sur les croisés dans cette expédition, l'empereur eut sa part de prise, recouvrant ainsi non sans bénéfice les sommes d'or et d'argent qu'il avait naguère distribuées aux chevaliers chrétiens. Le caractère et les antécédents du fourbe César rendent cette accusation assez vraisemblable. Toujours est-il qu'après sa défaite le comte de Nevers ne voulut point retourner à Constantinople. « Il prit à sa solde, dit Albéric d'Aix, une douzaine de Turcopoles qui s'engagèrent à lui servir de guides jusqu'à Antioche. Ces infâmes mercenaires se firent payer d'avance une somme énorme sur le prix convenu, puis, à moitié chemin, quand ils eurent engagé Guillaume et ses compagnons dans les défilés des montagnes de Phrygie, ils les dépouillèrent de tout ce qui leur restait et les abandonnèrent. Le comte supporta ce dernier désastre avec la résignation et la patience d'un pèlerin de la croix. Il continua sa route, un bâton à la main, recevant l'aumône qu'on voulait bien lui faire. Enfin il put gagner Antioche, où Tancrède lui prodigua tous les soins de la plus généreuse hospitalité [1]. » Déjà le duc d'Aquitaine, échappé aux mêmes périls, en avait reçu le même accueil. Tancrède apprit de leur bouche le récit des cruelles infortunes dont ils avaient été victimes. La trahison du comte de Toulouse ne fut point oubliée. Sur ces entrefaites, Raymond de Saint-Gilles, sorti, comme nous l'avons vu, de Constantinople pour se soustraire à la vengeance des autres princes croisés, vint débarquer sans défiance au port de Saint-Siméon. « Mais, reprend Albéric d'Aix, dès qu'il eût mis pied à terre, Bernard l'Estrange [2], l'arrêta sous l'inculpation de félonie. »

[1] Alberic. Aq., l. VIII, cap. XXXII, XXXIII, col. 621.

[2] *Bernardus Extraneus*. Voici sur ce personnage la note de Ducange : « Bernard surnommé l'Estrange, qualifié gouverneur de Longinach en Cilicie, dans un autre passage d'Albéric d'Aix (l. VIII, cap. XL, col. 623), était un seigneur anglais. Le docte Spelman a donné la généalogie de la famille de Lestrange, qui subsiste encore au comté de Norfolk, et dont les armes sont de *gueules à deux lyons passans d'argent*. Je ne scay si elle n'estait pas issue d'une autre du même nom en France, de laquelle était Claude baron de l'Estrange et de Hautefort, vicomte de l'Estrange et de Cheylane, baron de Boulogne et de Privas, qui, de dame Marie de Chambaud, laissa Marie de l'Estrange, laquelle

Bernard l'Estrange, chevalier d'origine anglaise, avait suivi Boémond à la croisade. Nommé, après la prise d'Antioche, gouverneur de Longinach en Cilicie, c'était lui qui avait le premier reconnu sous ses habits de mendiant le fugitif Guillaume de Poitiers et l'avait conduit à Tancrède [1]. Raymond de Saint-Gilles, tombé entre ses mains, fut amené à Antioche. La trahison dont le comte venait de se rendre coupable dans la dernière expédition, l'extermination des armées de la croisade livrées par lui aux Turcs, constituaient des crimes de lèse-chrétienté. Tancrède le fit incarcérer jusqu'à ce qu'on pût instruire sa cause et le confronter avec des témoins oculaires [2].

Malédictions des croisés contre Alexis Comnène.

33. Les princes restés à Constantinople devaient au printemps prochain arriver à Antioche et fournir à ce sujet des renseignements positifs. Nous avons vu qu'ils étaient alors l'objet des attentions les plus amicales et les plus flatteuses d'Alexis Comnène. Les faveurs dont ils se voyaient comblés par le César byzantin agissaient peu à peu sur leur esprit et les disposaient à l'oubli du passé. Mais les soldats et les pèlerins survivants ne partageaient point l'indulgence de leurs chefs. « Parmi eux l'indignation contre ce fourbe empereur était au comble, dit Ekkéard d'Urauge. Voilà donc, s'écriait-on de toutes parts, la conduite du parjure Alexis. Son règne a commencé par une trahison. Il a détrôné l'empereur Michel son maître; il s'est emparé de sa couronne, puis il a fait mettre à mort les complices qui l'avaient aidé dans son forfait. Aujourd'hui il se vante de détruire les Turcs par les Francs et les Francs par les Turcs. Ce sont, dit-il, des chiens qui se mangent entre eux et dont je recueillerai les dépouilles. » — Tel était le langage qu'on tenait publiquement sur le compte d'Alexis. « Pour échapper à ces barbares combinaisons, ajoute le chroniqueur, chacun de nous se mettait en quête d'un navire qui pût le transporter sur les côtes de Syrie ou de Palestine. Mais le bruit se répandit que l'odieux César avait

espousa Charles de Seneterre marquis de Chasteauneuf, dont le fils aisné porte le titre de vicomte de l'Estrange. » (Ducange, *Les Familles d'outre-mer*, p. 235 et 290.) — [1] Alberic. Aq., l. VIII, cap. XL, col. 623.— [2] Alberic. Aq., cap. XLII, col. 624.

pris des mesures pour que les vaisseaux frétés par les pèlerins fussent submergés en pleine mer. Les malédictions, les anathèmes contre lui redoublèrent. On ne le désignait plus sous son titre d'empereur; nous l'appelions *le Traître*. Ce fut chose lamentable, et que la postérité aura peine à croire. Notre nation germanique avait été la plus éprouvée dans cette guerre, et nous étions les moins nombreux de tous. Il se produisit parmi nous des scènes d'horreur et d'angoisses indescriptibles. Les pères se séparaient des fils, les frères de leurs frères, les amis de leurs plus intimes amis, tous voulant au plus vite sortir de Constantinople et échapper à la domination maudite d'Alexis. Les uns prenaient la route de terre et entreprenaient à travers l'Asie le pèlerinage de Jérusalem. D'autres risquaient l'embarquement; mais après deux ou trois jours de navigation, suspectant la bonne foi des matelots byzantins, ils se faisaient descendre à terre avec leurs bagages. Pour moi, dit Ekkéard, je fus du nombre de ceux qui persistèrent à suivre la voie de mer. La miséricorde de Dieu nous fit échapper à des périls et à des embûches de tout genre. Il ne nous fallut pas moins de six semaines pour atteindre le port de Joppé, où nous débarquâmes sains et saufs. Béni soit en tout le Christ Jésus Notre Seigneur! Son peuple, peuple innombrable, avait été exterminé par la trahison d'Alexis Comnène. Les ossements des chrétiens blanchissaient sur la terre d'Asie. A peine si un millier de Germains subsistaient encore et nous les retrouvâmes, pareils à des squelettes plutôt qu'à des hommes vivants, aux diverses stations maritimes de Rhodes, de Paphos et des ports de Phénicie [1]. » Ce cri de réprobation populaire, poussé par un pèlerin obscur contre la politique vraiment barbare du César byzantin, ne resta pas sans écho à travers les siècles. La IV[e] croisade vengea le sang et l'honneur des chrétiens, en fondant un empire latin à Constantinople.

Arrivée des chefs croisés à Antioche. Délivrance de Raymond de Saint-Gilles. Prise de

34. Albéric d'Aix ne nous fait point connaître les négociations qui eurent lieu, durant l'hiver de l'an 1102, entre la cour de Byzance et les princes croisés. Ces derniers partageaient l'impatience des pèlerins et avaient hâte de quitter Constantinople. Ils s'embarquè-

[1] Ekkéard. Uraug., *Chronic. universale*, *Patr. lat.*, t. CLIV, col. 981, 982.

Tortosa. Arrivée à Joppé et à Jérusalem.

rent au mois de février pour Antioche, où ils arrivèrent dès les premiers jours de mars. Le chroniqueur nous donne les noms de quelques-uns. C'étaient Albert de Blandraz, le connétable allemand Conrad, Étienne de Blois, Eudes et Étienne de Bourgogne, les évêques de Soissons et de Laon, Otho de Altaspata, Herpin de Bourges, Gusman de Bruxelles, Rudolf d'Alos en Flandre, Gerbod de Wintine. En même temps débarquaient au port Saint-Siméon de nouveaux croisés venus directement d'Europe. « Parmi eux se trouvaient, dit Albéric, plusieurs évêques italiens et un évêque espagnol, Manassès de Barcelone [1]. » Cette coïncidence fut heureuse pour Raymond de Saint-Gilles. Les nouveaux croisés intervinrent en sa faveur avec d'autant plus de zèle, qu'en Europe le nom du comte de Toulouse avait conservé tout son prestige. « S'adressant à Tancrède, ajoute le chroniqueur, ils le supplièrent, au nom de Jésus-Christ, de mettre en liberté ce magnifique prince, de le rendre à sa famille éplorée [2] et à ses fidèles Provençaux. Tancrède ne résista point aux instances des pèlerins ses frères. Il consentit à tirer le captif de prison, après toutefois que Raymond se fût engagé par serment à ne jamais plus rien entreprendre ni à élever aucune revendication contre la principauté d'Antioche. La pacification générale étant ainsi rétablie, tous prirent congé de Tancrède [3]. » L'armée, au nombre d'environ dix mille hommes, se dirigea vers Jérusalem par la route du littoral syrien. Le comte Raymond de Saint-Gilles l'accompagnait, et ne devait s'en séparer qu'à Tripoli. « A l'approche de cette ville, continue Albéric, les croisés rencontrèrent une vive résistance de la part des habitants de Tortosa, l'antique Arados. On convint de s'arrêter pour faire le siége de la cité rebelle. Cette résolution ne fut cependant point approuvée de tous les chefs. Welf de Bavière et Reynold de Bourgogne ne voulurent point s'attarder à cette entreprise. Ils poursuivirent directement leur voyage à Jérusalem. Mais après quelques jours de marche, Reynold tomba malade et mourut sans avoir atteint la

[1] Alberic. Aq., l. VIII, cap. XLI, col. 624. — [2] On sait que la femme de Raymond de Saint-Gilles était restée à Tripoli, pendant le voyage de son époux à Constantinople. — [3] Alberic. Aq., l. VIII, cap. XLII, col. 624.

ville sainte. Le duc de Bavière y arriva sain et sauf. Il eut la joie d'adorer le Sauveur Jésus au Saint-Sépulcre. Après avoir satisfait sa dévotion et terminé ainsi son laborieux pèlerinage, il s'embarqua à Joppé pour retourner en Europe. Mais la maladie le contraignit à relâcher à l'île de Chypre, où il mourut dans la paix du Seigneur. Cependant la ville de Tortosa était tombée au pouvoir des autres chefs de la croisade. Raymond de Saint-Gilles en prit possession, du consentement général des vainqueurs, et l'annexa à sa principauté de Tripoli. Les autres croisés reprirent alors leur marche et s'avancèrent jusqu'à *Baurim* (Beyrouth), où le roi de Jérusalem, prévenu de leur arrivée, était venu les attendre avec un renfort considérable de troupes. Cette précaution était nécessaire en face de l'hostilité des tribus musulmanes, surexcitée par la prise de Tortosa. Huit jours suffirent à cette petite armée pour se rendre à Jaffa, où l'on arriva le samedi 22 mars 1102, veille du dimanche de la Passion. Après une semaine de repos, le soir même du dimanche des Palmes (30 mars), les pèlerins se mirent en marche pour Jérusalem, où ils passèrent dévotement la grande semaine, faisant toutes les stations sacrées, et célébrèrent en allégresse la Pâque du Seigneur[1]. » (6 avril 1102.)

§ V. Campagnes de Baudoin I en 1102.

35. Les joies spirituelles qui couronnaient une expédition traversée par de si cruels désastres ne firent point oublier aux princes croisés le souvenir de tant de milliers de leurs compagnons d'armes immolés par la politique barbare de l'empereur Alexis Comnène. « Durant les assises qui se tinrent, selon la coutume, à Jérusalem, dans la quinzaine pascale, reprend le chroniqueur, ils firent le récit officiel de leur expédition et de leurs infortunes. Comme conclusion, ils supplièrent le roi Baudoin d'envoyer une ambassade à l'empereur de Constantinople pour lui demander compte de ses rigueurs envers les chrétiens, le supplier de changer de conduite, de rompre son alliance avec les Sarrasins et les Turcs, de prendre en

Les assises de Jérusalem. Envoi d'une ambassade à l'empereur Alexis Comnène.

[1] *Id.*, cap. XLIII, XLIV, col. 625.

pitié l'église de Jérusalem, d'épargner le sang des pèlerins qui venaient d'Occident pour la défendre, enfin de leur donner états, aide et protection dans la mesure qu'ils pouvaient attendre de la part d'un prince chrétien. C'était en effet le bruit public et la persuasion générale, que le massacre des croisés en Paphlagonie avait été le résultat des intrigues de l'empereur, concertées avec Raymond de Saint-Gilles et les Turcs eux-mêmes. On avait égaré les croisés dans des chemins déserts, pour les livrer mourants de faim et de soif au glaive de l'ennemi. Il se trouva cependant de nobles et preux chevaliers qui combattirent ce sentiment. Ils rappelaient qu'Alexis Comnène avait loyalement prévenu les chefs de l'expédition du danger qu'offrait l'itinéraire adopté par eux, de la presque impossibilité de franchir les déserts de la Paphlagonie sans tomber aux mains des Turcs. Leur essai de justification ne réussit pas à convaincre l'assemblée, qui fut presque unanime à demander l'envoi d'une ambassade à Constantinople. Baudoin chargea de cette mission l'archevêque Gérard [1], l'évêque Manassès de Barcelone et un chevalier nommé Engelrad. Ils devaient offrir de sa part à l'empereur deux lions apprivoisés dont le roi aimait à se faire suivre. C'était une compensation pour la perte du lion favori, tué à Constantinople par les Lombards [2]. Baudoin sollicitait d'Alexis Comnène un traité de paix et d'alliance et la confirmation des rapports amicaux entre l'empire de Byzance et le royaume de Jérusalem. Les négociateurs reçurent le meilleur accueil à la cour impériale. En leur présence, Alexis jura, par le nom du Dieu tout-puissant, qu'il n'avait trempé en rien dans le désastre des croisés en Paphlagonie. Un pareil soupçon lui était d'autant plus sensible qu'il était, disait-il, plus innocent, et que des bruits si injurieux pour son honneur s'étaient accrédités jusque dans les provinces occidentales. Il promettait pour l'avenir toute sa bienveillance aux pèlerins d'Europe, et assurait le roi Baudoin de son estime et de son

[1] Nous ne savons de quel siége métropolitain Gérard était titulaire. Ce nom ne se trouve dans aucune des listes archiépiscopales de la Palestine dressées par Ducange. Peut-être s'agit-il d'un archevêque étranger venu, comme Manassès de Barcelone, en pèlerinage aux Lieux-Saints. [2] N° 18 de ce présent chapitre.

amitié. Ces protestations furent accompagnées, comme à l'ordinaire, de magnifiques largesses faites aux ambassadeurs. L'archevêque Gérard et le chevalier Engelrad revinrent à Jérusalem porteurs de ces assurances pacifiques. Quant à l'évêque de Barcelone, Manassès, qui retournait directement en Europe, l'empereur lui remit des lettres justificatives pour le pontife de Rome Pascal II, et le chargea d'effacer la mauvaise impression que les rumeurs calomnieuses avaient pu produire sur l'esprit du pape. Mais Manassès qui savait toute la vérité ne fut point dupe des hypocrites démonstrations de l'empereur. A son arrivée en Italie, il trouva le pape à Bénévent [1], et l'informa en détail de la trahison d'Alexis. Le seigneur apostolique écrivit à ce sujet une lettre pontificale dont tous les princes des Gaules eurent connaissance, et le nom d'Alexis continua d'être en opprobre parmi eux [2]. »

[1] Pascal II séjourna à Bénévent depuis le mois d'août jusqu'au 12 décembre 1102. Cf. Jaffé, *Regest. pontif. Roman.*, p. 484.

[2] Alberic. Aq., l. VIII, cap. XLV, XLVIII, col. 626. Nous n'avons plus la lettre de Pascal II, à laquelle le chroniqueur fait allusion. Albéric d'Aix ne dissimule pas d'ailleurs ses sympathies personnelles pour l'empereur Alexis et pour Raymond de Saint-Gilles son propre suzerain. Il insinue que Manassès de Barcelone s'était laissé séduire par l'influence des croisés français, dont il avait accueilli les faux rapports. Nous avons retenu de son récit les faits qu'il ne pouvait passer sous silence, mais nous n'avons pu adopter son système d'interprétation, contredit par tous les autres chroniqueurs. La partialité d'Albéric d'Aix lui fit commettre des altérations plus graves. C'est ainsi que pour atténuer le désastre de Maresch, il laisse croire que les Lombards seuls en furent victimes, et que Guillaume de Poitiers avec les croisés français, ainsi que l'armée de Germanie, sous les ordres de Welf de Bavière et des autres chefs allemands, avaient pris d'autres routes et ne faisaient nullement partie de cette funeste expédition. Le contraire est tellement prouvé par les autres récits contemporains, que cette thèse n'est pas soutenable. Il y a donc lieu de s'étonner que M. Michaud dans son *Histoire des Croisades*, ait aveuglément et exclusivement suivi la donnée d'Albéric d'Aix. Encore trouve-t-il moyen de l'accommoder davantage au goût d'un césarisme rétrospectif, en supprimant d'un récit déjà trop atténué les passages un peu saillants. Le lecteur en jugera par l'analyse que M. Michaud a faite des deux chapitres où Albéric d'Aix raconte, dans les termes que nous venons de traduire, le débat soulevé aux assises de Jérusalem sur la trahison de l'empereur grec et l'ambassade à Constantinople qui en fut la suite. Cette analyse est un modèle du genre. La voici : « Au printemps de l'an 1102, dix mille croisés se trouvèrent réunis dans Antioche; ils se mirent en route pour Jérusalem, sous la conduite des chefs que le ciel leur avait conservés. Les habitants de la ville sainte vinrent à leur rencontre, et *tous, adorant les mystères de la Providence, gémiren*

Invasion des Sarrasins. Désastre de Baudoin à la bataille de Ramleh.

36. Après les fêtes de Pâques, les croisés survivant au désastre de Maresch, reprirent pour la plupart le chemin de l'Europe. Les uns, et Guillaume de Poitiers fut du nombre, voulurent repasser par Antioche où Tancrède les avait si généreusement accueillis [1]; les autres préférèrent s'embarquer directement pour l'Italie. Étienne de Blois et Étienne de la Haute-Bourgogne frétèrent en commun un navire à Jaffa. Mais après quelques jours de navigation, assaillis par une effroyable tempête, ils durent virer de bord et s'estimèrent heureux de revenir au point de départ [2]. Cependant ils n'avaient échappé à un danger que pour retomber dans un autre non moins terrible. Une armée égyptienne dont les forces s'élevaient, d'après Guillaume de Tyr, à plus de vingt mille hommes, venait de sortir d'Ascalon et de se répandre dans la plaine de Ramleh, brûlant les moissons, détruisant les villages, emmenant les troupeaux, égorgeant les populations [3]. Leur dessein était de surprendre Jérusalem, au moment où les croisés d'Europe venaient de la quitter. Ils mirent le feu à l'église Saint-Georges située à un mille de Ramleh, sur l'emplacement de l'ancienne Lydda ou Diospolis. Du haut des remparts de Ramleh, l'évêque Robert fut témoin de l'incendie. Il entendait les cris de victoire poussés par les Sarrasins, qui se flattaient de traiter bientôt la basilique du Saint-Sépulcre comme celle de Lydda. Le courageux évêque monta sur-le-champ à cheval, et à travers les légions ennemies, courut à Jérusalem prévenir le roi Baudoin du danger qui le menaçait. « On approchait alors, dit Albéric d'Aix [4], de la solennité de la Pentecôte (25 mai 1102). » Chacun des grands feudataires du royaume était retourné dans sa province après la tenue des assises annuelles. Il ne restait plus dans la ville sainte que l'escorte ordinaire du roi et sa petite armée, auxquelles se joignirent Étienne de Blois et Étienne de la Haute-Bourgogne, accourus en toute hâte de Joppé, à la nouvelle des événements. Herpin

ensemble sur les calamités du peuple chrétien. Après avoir célébré, dans la ville de Jésus-Christ, la fête de la Résurrection, les uns retournèrent en Occident, les autres prirent les armes contre les Sarrasins qui menaçaient la Palestine. » (Michaud, *Hist. des Croisades*, liv. IV, *sub fine*.) — [1] Cf. Alberic. Aq., l. IX. cap. XIII, col. 331. — [2] Guillelm. Tyr., l. X, cap. XIII, col. 473. — [3] Guillelm. Tyr., cap. XX. — [4] Alber. Aq., l. IX, cap. II, col. 626.

de Bourges, Guillaume de Nevers, Gerbod de Wintines et une cinquantaine d'autres chevaliers français et allemands, qui n'avaient pas encore quitté Jérusalem, furent des premiers à prendre les armes. Leurs escadrons réunis ne s'élevaient pas à plus de sept cents hommes [1]. Baudoin, n'écoutant que son courage, se mit en campagne avec cette poignée de braves, et vola à l'ennemi. En approchant de Ramleh, quand l'œil put apercevoir la multitude des Sarrasins qui couvraient la plaine, Herpin de Bourges dit à Baudoin : «Il serait téméraire de livrer bataille dans des conditions d'infériorité si manifestes. Rassemblez au plus tôt les autres guerriers de votre royaume et alors seulement vous aurez quelque chance de victoire.» — Cette observation déplut au roi. « Si vous avez peur, dit-il, retournez à Bourges [2]. » La réponse était plus injurieuse que sage. Guillaume de Tyr reproche vivement à Baudoin de s'être laissé en cette circonstance entraîner par une ardeur irréfléchie, et d'avoir négligé toutes les précautions que son expérience militaire aurait dû lui suggérer. Le point sur lequel l'historien insiste plus particulièrement, était l'absence complète d'infanterie du côté des croisés. « Or, dit-il, dans les batailles contre les Sarrasins, c'est toujours notre infanterie qui a décidé la victoire [3]. » Ces considérations posthumes ont sans doute une grande valeur. Le conseil d'Herpin de Bourges était fort judicieux. « Mais, dit Ordéric Vital, Baudoin voulait avant tout éviter d'être assiégé dans Jérusalem [4]. » Pour cela il fallait payer d'audace, et brusquer la fortune. « Enseignes déployées, au bruit des clairons et des trompettes, dit Albéric d'Aix, les sept cents chevaliers s'élancèrent au milieu des rangs ennemis et y firent une trouée sanglante. Un instant on put croire qu'ils couperaient en deux l'armée

[1] Alber. Aq., *ibid.*, cap. III, col. 627.— [2] Guibert. de Novigent., *Gest. Dei per Franc.*, lib. VIII, cap. VI. — *Patr. latin.*, tom. CLVI, col. 814. — [3] Guillelm. Tyr., l. X, cap. XX, col. 473.

[4] *Balduinus rex et Stephanus aliique fideles in Jerusalem includi nolebant.* (Order. Vital., *Histor. ecclesiast.*, cap. XIX; *Patr. lat.*, tom. CLXXXVIII, col. 771. Cette considération qui a échappé à Guillaume de Tyr, justifie pleinement la conduite de Baudoin. Jérusalem n'aurait pu résister à un siége, dépourvue qu'elle était de défenseurs et de provisions. Il fallait donc à tout prix éviter ce malheur.

des Sarrasins. Mais au centre de ces masses profondes ils durent s'arrêter devant des bataillons d'Azoparts, armés de leurs terribles maillets plombés, qui brisaient d'un seul coup la tête des chevaux les mieux caparaçonnés, l'acier des meilleures cuirasses. En même temps ils se virent cernés par des nuées d'archers et de frondeurs lançant sur eux une grêle de flèches et de pierres. Là furent tués Rudolf d'Alos, Gerbod de Wintines, Gérard d'Avesnes, le héros d'Arsouf [1], Gosfrid le Bref, Stabulo, l'ancien chambellan de Godefroi de Bouillon, le comte Host du château du Roure [2], Hugues de Hamach au territoire de Poitiers, Hugues Botuns, Gérard Barson et plus de cinq cents autres. Force fut aux survivants de céder au nombre; tous prirent la fuite. Le roi avec cinquante chevaliers, parmi lesquels le connétable allemand Conrad, Herpin de Bourges, Étienne de Blois, Eudes de Bourgogne, atteignit Ramleh et parvint à y pénétrer, serré de près par les Sarrasins. Le danger qu'il courut dans cette retraite précipitée fut tel, que le bruit de sa mort se répandit dans les rangs des vainqueurs. Une dizaine de chevaliers, Lithard de Cambrai, Roger de Roseit, Philippe de Bulon, Baudoin de Hestrutt, Waltier de Berg, Hugues du Bourg, Addo de Kérési (Kiersy-sur-Oise), lesquels fuyaient dans la direction de Jaffa, recueillirent sur leur parcours cette fausse rumeur. Elle consterna la ville entière. La reine de Jérusalem, épouse de Baudoin, s'y trouvait alors; elle avait organisé un corps de dix mille hommes qui déjà se mettaient en marche pour rejoindre le champ de bataille [3]. » Peut-être en risquant sa téméraire entreprise, Baudoin avait-il compté

[1] Cf. tom. XXIV de cette *Histoire*, chap. II, nos 38 et 60.

[2] *Comes Host de castello Rura.* Voici la notice qui lui est consacrée dans la description des *Galeries historiques de Versailles* (salle des Croisades.) « Host, seigneur du Roure, ancienne baronnie du Gévaudan, fut un des chevaliers qui accompagnèrent Raymond, comte de Toulouse, à la première croisade. Il portait *d'azur, au chêne d'or à trois racines et quatre branches passées en sautoir et églantées de même.* La devise de sa famille était : *A vetustate robur.* Nous n'avons pu rétablir l'identité des chevaliers désignés par le chroniqueur sous les noms de : *Rudolfus de Alos, Gerbodo de Wintino, Gosfridus Brevis in statura, Hugo de Hamach de terra Pictaviensi, Hugo Botuns, Gerhardus Barson.* Nous appelons sur ces noms de héros trop longtemps oubliés l'attention de nos savants paléographes. — [3] Alberic. Aquens., l. IX, cap. I vol. 627.

sur le concours de cette troupe auxiliaire. L'arrivée des fugitifs, la défaite de l'armée royale et la cruelle incertitude sur le sort de Baudoin lui-même, changèrent toutes ces dispositions. Les dix mille hommes rentrèrent à Jaffa, où la reine attendit dans une anxiété terrible des renseignements plus précis sur une catastrophe dont la pensée seule la glaçait d'épouvante.

La tour de Ramleh. Un arabe fidèle. Évasion de Baudoin. Incendie de la tour de Ramleh.

37. Le roi, objet de tant de lamentations, n'était pas mort, mais sa situation semblait désespérée. La petite cité de Ramleh où il s'était réfugié était incapable de résister à un assaut. Ses fortifications en ruines, ses remparts à moitié détruits offraient partout des brèches. Les Sarrasins victorieux la cernaient comme une proie qui ne pouvait leur échapper. Baudoin livré aux plus sombres pensées, cherchait, sans pouvoir le trouver, quelque moyen d'évasion. Un orage qui éclata durant la nuit lui permettait de voir, à la lueur des éclairs, les sentinelles ennemies veillant autour des murailles. Soudain on vint lui dire qu'un arabe s'était présenté au pied d'une tour, et avait dit à l'un des gardiens, en baissant le plus possible la voix : «J'ai à communiquer au seigneur roi un secret de la plus haute importance. Faites que je puisse pénétrer jusqu'à lui.» — Baudoin donna aussitôt l'ordre d'ouvrir une poterne et d'introduire l'étranger. — En présence du roi, l'arabe s'exprima en ces termes : « Il vous souvient d'une femme que vous avez traitée avec une si noble générosité, dans votre expédition au delà du Jourdain. Je suis son époux, et l'heure de vous prouver ma reconnaissance est venue. Demain le siége de Ramleh commencera. Les Sarrasins ont juré de passer la population entière au fil de l'épée. Suivez-moi; je connais tous les sentiers des montagnes et je jure, par Allah, de vous mettre en sûreté.» — Baudoin se confia à la loyauté de ce généreux ennemi. Il aurait voulu emmener avec lui son escorte, mais l'arabe lui permit seulement de choisir cinq de ses meilleurs cavaliers. La précaution était sage, car de ces cinq, quatre tombèrent aux mains des assiégeants[1]. Un seul, Hugues *de Brulis*[2], put suivre le roi monté sur son

[1] C'est Foulcher de Chartres qui nous donne ce détail, *Hist. Hieros.*, l. II, cap. XVIII; *Patr. lat.*, t. CLV, col. 878. — [2] Peut-être Hugues de Breuil. Son nom nous a été conservé par Albéric d'Aix, l. IX, cap. V, col. 628.

fameux cheval « Gazelle. » Sous la direction de leur libérateur, ils franchirent au galop de leurs coursiers les lignes ennemies et gagnèrent les montagnes au nord de Ramleh. Baudoin était sauvé. Son guide prit congé de lui et retourna au camp des Sarrasins. Toute la nuit le roi se tint caché dans la montagne. Le lendemain il se dirigea par des routes détournées vers Arsur (Arsouf), où il arriva exténué de fatigue et fut reçu en grande allégresse par les siens [1]. » — « Cependant, reprend Albéric d'Aix, les Musulmans avaient, dès l'aube, commencé le siége de Ramleh. Les murailles de la petite cité ne leur offrirent qu'une faible résistance, mais la tour où les chevaliers de la croisade s'étaient réfugiés tint trois jours contre toutes les attaques. Désespérant de l'emporter de vive force, les assiégeants l'ayant entourée de bois sec et de toutes les matières combustibles qu'ils purent se procurer, y mirent le feu. La flamme prit bientôt des proportions gigantesques. Les chevaliers n'avaient plus qu'à mourir, étouffés par la fumée ou brûlés par l'incendie. Ils choisirent un genre de mort plus héroïque. Bardés de fer, eux et leurs chevaux, ils s'élancèrent, au nom du Sauveur Jésus, dans les tourbillons de flamme, et portant le carnage au milieu des Sarrasins, ils vengèrent d'avance leur propre mort [2]. Le connétable Conrad fit de tels prodiges de valeur, que les Musulmans saisis d'admiration ne voulurent pas le tuer. Ils l'entourèrent et lui dirent : «Nous vous présenterons au calife, comme un modèle de bravoure ; au lieu de vous faire porter des chaînes, il vous comblera de présents.» — Herpin de Bourges eut également la vie sauve, et fut aussi conduit au calife égyptien. Sauf Eudes de Bourgogne[3], Guillaume de Nevers[4]

[1] Guillelm. Tyr., l. X, cap. XXI et XX col, II. 374 et 375.

[2] *Plurimo sanguine et strage illorum, animas suas ulti sunt.*

[3] Eudes I, duc de Bourgogne, survécut au désastre de Ramleh. Il mourut à Tarse en Cilicie, l'an 1103. Son corps fut rapporté en France et inhumé à Cîteaux, dont il avait, on se le rappelle, concédé le territoire à saint Robert de Molesmes. On célébrait tous les ans dans cette abbaye un anniversaire pour sa mort, le vendredi avant le dimanche de la Passion. Cf. *Galeries de Versailles*, tom. VI, p. 85. — Dom Plancher, *Histoire de Bourgogne*.

[4] Guillaume II, comte de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre, revint en France, où il s'attacha à Louis le Gros, qu'il suivit dans toutes ses expéditions. Nous avons parlé précédemment de ses relations avec saint Bruno. Il ternit sa gloire en se faisant le persécuteur de l'abbaye de Vezelay. Sur la fin de sa

et Guzman de Bruxelles [1] qui parvinrent à se dérober aux vainqueurs, tous les autres furent impitoyablement décapités (26 juillet 1102.) Ainsi succombèrent glorieusement pour la défense de la Terre Sainte, le comte Étienne de Blois [2], son homonyme Étienne dit Tête-Hardie, comte d'Outre-Saône (Haute-Bourgogne) [3], Geoffroy comte de Vendôme [4], Hugues de Lésignem (Lusignan) frère utérin du comte Raymond de Toulouse [5], Milo de Bray [6], et deux autres chevaliers qu'Ordéric Vital désigne sous les noms de Guillaume Sans Avoir et Simon son frère.

38. Les trois survivants échappés au désastre de Ramleh vinrent Siége de

vie, il fit profession à la Chartreuse de Grenoble et y mourut en 1147. Son frère Robert, évêque d'Auxerre, qui l'avait accompagné à la croisade, succomba dans cette expédition. Mais les chroniqueurs se taisent sur le lieu et les circonstances de sa mort. — [1] *Gutmanus quidam ortus de Brussela, qui vix evaserat...* (Alberic. Aq., l. IX, cap. VII, col. 629.)

[2] « Étienne surnommé Henri, comte de Blois, de Troyes et de Chartres, portait *d'azur à une bande d'argent accompagnée de deux doubles cotices potencées et contre-potencées d'or de treize pièces.* Ces armoiries restèrent à la maison de Champagne; on les retrouve portées à la seconde croisade par Henri I, comte de Champagne, petit-fils d'Étienne comte de Blois. (*Galeries de Versailles,* t. VI, p. 96.)

[3] « Étienne, dit Tête-Hardie, comte de Haute-Bourgogne, qui succomba à Ramleh, avait un frère nommé Renaud, lequel mourut aussi dans cette croisade. Ces deux princes portaient *d'azur au lion d'or, l'écu semé de billettes de même.* (*Galer. de Vers.*, tom. VI, p. 97.)

[4] « Geoffroy de Preuilly, surnommé *Jourdain*, ayant épousé Euphrosine, fille de Foulques l'Oison comte de Vendôme, prit après la mort de son beau-père et de Bouchard III son fils qui lui succéda, le titre de comte de Vendôme. Il portait ce titre lorsqu'il accompagna en Terre Sainte le comte Étienne de Blois. C'est la chronique de Guillaume de Tyr (l. X, cap. XIX, col. 472) qui mentionne sa mort à Ramleh. Il portait *d'argent, au chef de gueules, un lion d'azur brochant sur le tout.* » (*Galer. de Vers.*, tom. VI, col. 195, 196.

[5] *Hugo Lisiniacensis Raymundi comitis Tolosani frater.* (Guillelm. Tyr., l. X, cap. XIX, col. 472. — Fulcher. Carnot., l. II, cap. XVII, col. 877.) Il s'agit de Hugues VI, surnommé le *Diable*, sire de Lusignan, fils de Hugues V de Lusignan et d'Almodis de la Marche, laquelle d'un second mariage avec Pons de Toulouse, avait eu le comte Raymond de Saint-Gilles. Les Lusignan portaient *burelé d'argent et d'azur.* Cf. Dom Vaissète, *Hist. gén. du Languedoc*, édit. Privat., t. III, p. 320. — *Gal. Vers.*, t. VI, p. 108. — [6] Voir pour les noms de Milo de Bray et des deux frères Guillaume et Simon Sans-Avoir les notes de M. Aug. Le Prevost, dans son édition d'Orderic Vital, t. III, p. 480 et t. IV, p. 134.

Joppé par les Sarrasins. Arrivée inopinée de Baudoin. Victoire et délivrance.

à Jérusalem apporter cette lugubre nouvelle, « sans pouvoir, dit Guillaume de Tyr, donner aucun renseignement sur le roi Baudoin, ne sachant s'il était mort ou vif. Les alarmes furent grandes, non-seulement dans la ville sainte, mais dans tout le royaume. Des messages, expédiés à tous les barons, firent connaître cette situation lamentable. Hugues de Saint-Omer, prince de Tabarie (Tibériade), arriva le premier au secours de Jérusalem avec tous ses chevaliers, environ une centaine d'hommes [1]. » D'autres renforts se présentèrent successivement, et la capitale se trouva sinon en état de défense, du moins à l'abri d'un coup de main. Sept jours s'écoulèrent ainsi sans aucune nouvelle, dans la plus terrible anxiété. Les événements se dénouaient ailleurs. Aussitôt après la prise de Ramleh, où les Sarrasins, fidèles à leur serment, massacrèrent toute la population, leur armée se dirigea non point sur Jérusalem, comme on lui en avait prêté l'intention, mais à Joppé, où la reine se trouvait renfermée avec dix mille hommes de troupes. « Les vainqueurs, dit Albéric d'Aix, traînaient avec eux des balistes, des tours roulantes et un énorme appareil de siége. En arrivant sous les murs de la cité, ils promenèrent aux yeux des habitants une tête sanglante et deux jambes couvertes d'une étoffe de soie et d'or, en criant : «Voici la tête et les pieds de votre roi Baudoin ! » — Ces restes mutilés, recueillis sur le champ de bataille de Ramleh, étaient ceux du chevalier Gerbod de Wintines, dont la ressemblance avec Baudoin I, avait plus d'une fois donné lieu de son vivant à de pareilles méprises. — Du haut des remparts, la population crut réellement reconnaître la tête du roi. Le désespoir fut immense. La reine, les chevaliers et tous les habitants songèrent alors à se jeter à bord des navires en rade et à s'échapper par la voie de mer, abandonnant à l'ennemi une place qu'il était impossible de défendre. Ces préparatifs occupèrent toute la nuit ; ils furent interrompus à l'aube du jour par l'apparition en pleine mer d'un lourd navire, de ceux qu'on nomme *buza* [2], lequel portait au sommet du grand

[1] Guillelm. Tyr., l. X, cap. XXII, col. 475. *Hugo de sancto Aldemaro* (Hugues de Saint-Omer) est le même que Hugues de Fauquembergue, dont nous avons parlé précédemment. Cf. n° 15 de ce présent chapitre.

[2] *Rex ab Assur exiens, navem quæ dicitur buza ascendit* (Alberic. Aq., l. IX,

mât, suspendu à une lance, l'étendard royal de Baudoin. Le glorieux drapeau flottait dans les airs, et les feux du soleil levant faisaient resplendir ses couleurs si connues [1]. Le roi n'était donc pas mort. Toute la population de Jaffa se précipita sur les remparts pour suivre des yeux le navire qui avançait rapidement. Les Sarrasins mirent à la mer une multitude de petites barques nommées *cazh* (probablement les *caïques* actuelles) et une vingtaine de « galées [2], » dans l'espoir d'enlever à l'abordage le navire suspect. Malgré le vent qui leur était contraire, quelques embarcations réussirent à l'atteindre. Mais un guerrier debout, un arc à la main, sur le pont de la *buza*, accueillait les assaillants à coups de flèches. Il en tua six des plus audacieux. Le vaisseau faisant force de rames, franchit cette ceinture d'ennemis, et entra, toutes voiles déployées, au port de Jaffa. Baudoin, car c'était lui qui signalait de la sorte son retour inespéré, mit pied à terre et fut salué par des acclamations enthousiastes. Le vaisseau qui le ramenait au milieu des siens appartenait à un pirate anglais, nommé Godéric (Gothrik), dont les manœuvres aussi habiles qu'audacieuses faisaient honneur à la marine de son pays [3]. » Avant de quitter Arsouf pour se confier à la bonne foi du pirate et à la fortune des flots, le roi avait expédié à Antioche et à Édesse un message pressant au prince Tancrède et au comte Baudoin du Bourg. « Ne perdez pas une minute pour venir au secours de la Terre Sainte, leur mandait-il. Les Sarrasins sont victorieux ; mon armée est anéantie ; l'ennemi est maître de tout le littoral. Si vous n'accourez à notre défense, il le sera bien-

cop. IX, col. 629.) Le glossaire de Ducange définit en ces termes le mot de basse latinité *buza* ou *bussa* : *Navigii genus grandioris*. « Navire de fort tonnage, qui porta longtemps le nom français, aujourd'hui hors d'usage, de *busse*. »

[1] Nous avons décrit précédemment, (tom. XXIV de cette *Histoire*, p. 255,) l'étendard des rois latins de Jérusalem. — [2] Voir pour la signification du mot *galea* une note du n° 1 de ce présent chapitre.

[3] Alberic. Aq., l. IX, cap. VIII et IX, col. 629, 630. « Il est certain, dit M. Paul Riant, que pendant tout le temps de la première croisade, un grand nombre de vaisseaux du Nord, demi-corsaires, demi-marchands, se trouvaient dans les parages de la Syrie, mêlés à des navires italiens et grecs. — En 1102, c'est sur un navire commandé par le pirate anglais Gothrik, que Baudoin vint au secours de Joppé. » (*Les Scandinaves en Terre Sainte*, p. 139.)

tôt de la Syrie entière et de tout le royaume de Jérusalem [1]. » Cet appel adressé à des distances si lointaines ne pouvait produire son effet qu'à longue échéance, et il était besoin de secours immédiats. Baudoin le sentait vivement; il put regretter alors de n'avoir pas suivi en temps opportun le sage conseil du comte Herpin dé Bourges. Séparé du centre de ses états, sans communication avec sa capitale, il ne pouvait ni réunir les barons de son royaume, ni rassurer sur son sort les habitants de Jérusalem. « Dans cette situation critique, dit Foulcher de Chartres, comme il songeait aux moyens d'y échapper, il rencontra dans les rues de Joppé un pauvre syrien, misérablement vêtu, qui lui demanda l'aumône. Le roi lui proposa de tenter ce que nul autre n'eût osé faire, et de porter un message à Jérusalem, en traversant tout le camp ennemi. L'humble mendiant avait l'amour de Dieu au fond du cœur; il accepta, et en trois jours, malgré tous les dangers, il arriva sain et sauf à Jérusalem. La nouvelle que Baudoin vivait encore remplit la cité sainte d'allégresse; des actions de grâces solennelles furent rendues au Seigneur. Tous les chevaliers, tous les soldats, tous les pèlerins en état de porter les armes se joignirent aux troupes du prince de Tibériade et volèrent au secours du roi. Pour éviter d'être arrêtés par l'armée des Sarrasins, ils se dirigèrent par des voies détournées sur la ville d'Arsur, d'où en côtoyant le littoral, ils gagnèrent Joppé. Avec ces nouveaux renforts, Baudoin fit une sortie victorieuse contre l'ennemi (juin 1102). Les Égyptiens se laissèrent surprendre sous leurs tentes, où ils étaient occupés à construire des machines de siége. Dans leur terreur, croyant avoir affaire à une armée supérieure en nombre, ils prirent la fuite, abandonnant les tentes, les troupeaux, les bagages; et ne s'arrêtant pas même à Ascalon, ils se sauvèrent jusqu'à Babylone (le Caire) [2].

Nouvelle invasion des Sarrasins. Combat dans la plaine de Joppé. Victoire de Baudoin.

39. Le royaume de Jérusalem était sauvé. « Une affreuse mortalité sévissait alors dans ces contrées, dit Ekkéard d'Urauge, témoin oculaire, qui achevait alors son laborieux pèlerinage. Elle empêcha les Sarrasins de reprendre immédiatement l'offensive.

[1] Alberic. Aq., l. IX, cap. XIII, col. 631.

[2] Fulcher. Carnot., *Histor. Hierosol.*, l. II, cap. XX, col. 879.

Cette peste fut vraiment terrible, ajoute le chroniqueur, et c'est comme par miracle que moi-même j'ai pu y survivre. Chaque jour on sortait de Jérusalem trois cents cadavres pour les conduire à la sépulture. L'immense plaine de Joppé fut en quelques semaines couverte de tombeaux [1]. » Le fléau ne semble pas avoir eu une durée proportionnelle à son intensité. Dès le mois de septembre, il avait disparu avec les grandes chaleurs, et les Égyptiens, honteux de leur récente défaite, organisaient une nouvelle expédition pour la venger. « Cette fois, reprend Ekkéard, ils s'assurèrent le concours des musulmans de Damas, de Tripoli, de Gibel (*Djébéleh*) et des autres cités du littoral syrien. Tous firent le serment d'exterminer jusqu'au dernier les Latins établis en Judée et d'anéantir le nom chrétien. Leur armée forte de quarante mille hommes sortit de Babylone, reçut à Ascalon de nouveaux renforts et se dirigea sur Joppé. De son côté, Baudoin avait rassemblé tous les contingents militaires de Jérusalem, Naplouse, le mont Thabor, Ébron, Césarée, Arsouf, et s'était porté avec eux à Joppé, où grand nombre de pèlerins étaient déjà réunis [2]. » L'intention de Baudoin n'était cependant pas de s'enfermer dans cette ville pour y subir un nouveau siége. Malgré l'infériorité numérique de ses soldats, qui égalaient à peine le tiers de l'armée ennemie, il était résolu d'offrir lui-même la bataille. Dans ces conditions, il fallait vaincre ou mourir. Le roi le savait. « Il ne négligea, dit Foulcher de Chartres, aucune des précautions qui pouvaient attirer la bénédiction de Dieu sur ses armes. L'auguste relique de la vraie croix avait été apportée de Jérusalem, et devait guider le peuple de Dieu au combat et au triomphe. Hélas! s'écrie le chroniqueur, on ne l'avait point fait à la désastreuse journée de Ramleh. La précipitation, l'audace téméraire, la présomptueuse confiance dans la sagesse ou dans les forces humaines avaient alors fait oublier que le Seigneur est le Dieu des armées, et que seul il tient dans sa main la victoire [3]. » Ekkéard d'Urange raconte avec plus de détails les pieux exercices par lesquels les guerriers chrétiens voulurent se préparer au combat.

[1] Ekkeard. Uraug. *Chronic. universale; Patr. lat.*, t. CLIV, col. 983.
[2] Ekkeard. Uraug., *ibid.* — [3] Fulcher., Carnot., l. II cap. XXI, col. 880.

« Le 7 septembre, dit-il, à la troisième heure du jour (neuf heures du matin), toute l'armée sortit de Joppé et se groupa dans la plaine en un cercle immense. Par ordre du roi, un clerc nommé Arnold (Arnulf de Rohes), personnage distingué et éloquent, prit place sur une estrade d'où il dominait la foule [1] et s'exprima en ces termes : « Bienheureuse la nation dont le Seigneur est le chef, le peuple qu'il a élu pour en faire son peuple [2]! Vous êtes, frères bien-aimés, cette nation bienheureuse, cette race sainte. Vous êtes ce peuple que le Christ a reçu en héritage, peuple d'acquisition à la fois et de conquête, vous qui avez tout abandonné, patrie, parents, fortune, tout ce qu'on aime en ce monde, pour prendre et porter chaque jour la croix du Sauveur. Pour le Christ, vous avez affronté tous les périls des combats. Mais non, ce n'est pas vous qui combattiez; c'est le Christ qui voulut vaincre par vous. Il réservait à votre dévouement et à celui de vos frères morts à son service la gloire de purifier les Lieux-saints, où volontairement il versa son sang pour notre rédemption. Il vous destinait l'immortel honneur d'arracher à la servitude dégradante des infidèles la ville de Jérusalem, la cité dont il avait dit : « Là est le lieu de mon repos pour les siècles des siècles; c'est là que j'habiterai parce que j'en ai fait élection [3]. » Telle est, en effet, notre espérance. Mais les musulmans ont juré de faire mentir les divines promesses. Une de leurs lettres, adressée à leurs coreligionnaires, est tombée hier, par une permission providentielle, entre nos mains. Les messagers qui la portaient ont été arrêtés à nos avant-postes. Cette lettre, la voici. Elle prétend, sur la foi d'oracles menteurs, dictés par les démons, que la dernière heure de Jérusalem est venue, que la ville sainte doit être détruite de fond

[1] Pour ces discours en plein air, qui étaient entendus de milliers d'auditeurs, et qui provoquaient parfois, comme nous le verrons dans cette circonstance, des réponses de la foule, le moyen âge, ce siècle tant calomnié, avait des ressources que nous ne soupçonnons même plus. Quand l'orateur improvisait, comme Urbain II à Clermont, et plus tard saint Bernard à Vézelay, des porte-voix échelonnés de distance en distance répétaient chacune des phrases articulées par lui. (Cf. tom. XXIII de cette *Histoire*, p. 275.) S'il s'agissait d'une courte exhortation, comme ce fut ici le cas, chaque porte-voix en avait une copie qu'il reproduisait phrase à phrase, à mesure que l'orateur la prononçait. — [2] *Psalm.*, XXXII, 12. — [3] *Psalm.*, CXXXI, 14.

en comble en cette présente année. Pour ôter aux chrétiens, disent-ils, la pensée d'y rétablir leur culte, nous briserons en morceaux la pierre du sépulcre de leur Dieu; à dos de chameau nous en apporterons les débris sur des navires qui les iront jeter au fond des mers, sans qu'il soit possible de les retrouver jamais. Voilà ce qu'ils disent. Vous, fidèles adorateurs de Jésus-Christ, quelle réponse voulez-vous leur faire? Prenez le temps d'y réfléchir. Délibérez mûrement sur la résolution que vous inspirera leur sacrilége audace. » — A ces mots, l'orateur fut interrompu par des cris unanimes. «Point de délai! s'écrièrent toutes les voix. Qu'est-il besoin de délibérations? Notre résolution est prise : nous combattrons pour le Christ, pour sa loi, pour ses saints. Si nous mourons, c'est la gloire et l'éternelle vie dans les cieux. Mille fois la mort plutôt que de laisser impunie la provocation barbare des infidèles!»— Aussitôt, en présence du bois sacré de notre rédemption, après une humble confession de leurs fautes, tous les guerriers reçurent l'absoute solennelle et l'indulgence plénière accordée par le cardinal légat apostolique Robert de Paris. Le lendemain (8 septembre 1102), avant le lever de l'aurore, tous les bataillons chrétiens se portèrent à la rencontre de l'ennemi. Malgré l'infériorité de leur nombre, car ils n'étaient que sept mille fantassins et mille chevaliers, chaque soldat était animé d'une telle ardeur, qu'il se croyait à lui seul capable d'exterminer toutes les légions de la Babylonie. Cette confiance faillit leur devenir fatale. Sans prendre le temps de se former en ordre de combat, les premiers arrivés se précipitèrent sur les Sarrasins, qui les enveloppèrent par une manœuvre habile et les tuèrent presque tous. A cette vue, le roi Baudoin frémit d'indignation et de courroux. Avec un élan irrésistible il s'élança, suivi de toute sa cavalerie, sur les infidèles, perça leurs rangs, et en dépit de leurs oracles, les mit en pleine déroute. « Leur armée se fondit, au pied de la lettre, comme de la cire exposée à la chaleur du feu [1]. » Le vénérable Gérard Tom, abbé de Saint-Jean de Jérusalem, portait à côté de Baudoin la relique de la vraie croix. Il me racontait depuis, ajoute Ekkéard, que jamais pluie ou neige ne

[1] *Sicut cera quæ fluit a facie ignis.* (*Psalm.* LXVII, 3.)

tomba plus épaisse ni plus abondante que les flèches lancées de toutes parts contre le roi. La vertu de la croix triompha de tant de périls; elle jetait l'épouvante dans le cœur des infidèles. Ils prirent honteusement la fuite, et l'on eut en ce jour une nouvelle preuve que « la main de Dieu n'a pas besoin du nombre pour donner la victoire à ses serviteurs[1].» Les vainqueurs, étonnés eux-mêmes de la promptitude et de la facilité de leur succès, se jetèrent sur le camp abandonné par les fuyards et y trouvèrent d'immenses richesses [2]. »

La flotte égyptienne. Arrivée d'une flotte de pèlerins d'Europe. Victoire navale des croisés.

40. « A ce moment, continue Ekkéard, un message expédié de Joppé en toute hâte arrivait à Baudoin, lui annonçant que cette ville était cernée à la fois par terre et par mer. Quarante-deux navires munis d'éperons, *naves rostratæ*, venaient de prendre position en face du port, pendant que des nuées de cavaliers sarrasins accouraient pour appuyer leur flotte et se répandaient autour des remparts. Le roi fit aussitôt cesser le pillage et donner l'ordre de la retraite. Les soldats reprirent leur rang de marche ; ils se chargèrent de tout le butin qu'ils purent emporter; Baudoin fit mettre le feu au reste [3]. » L'armée victorieuse rentra sans coup férir à Joppé, la cavalerie ennemie n'étant pas en assez grand nombre pour lui disputer le passage. Mais la lutte si glorieusement terminée sur le champ de bataille menaçait de se renouveler sur mer, avec ce désavantage pour les croisés que leur flotte était trop faible pour résister aux quarante-deux navires égyptiens déjà embossés à l'entrée du port. Tout à coup on aperçut à l'horizon un convoi de vaisseaux venant d'Europe, au nombre de deux cents, s'il fallait en croire Albéric d'Aix, mais Ekkéard d'Urauge, qui assistait à cet émouvant spectacle, réduit ce chiffre, manifestement exagéré, à trente seulement [4]. « Ces vaisseaux, dit Ekkéard, étaient chargés de vivres et

[1] I Mach. III, 18. — [2] Ekkeard. Uraug., *Chronic. universal.* p. 984.

[3] Ekkeard, *ibid.*

[4] Cette différence énorme de trente à deux cents dans le récit des deux chroniqueurs pourrait s'expliquer sans que ni l'un ni l'autre ne se fût écarté de la vérité réelle. Ekkéard d'Urauge ne compta peut-être que les navires de haut bord, lesquels, de son propre aveu, amenaient douze mille pèlerins, ce qui formerait pour chacun en moyenne un nombre de quatre cents passagers. Mais dans l'état où se trouvait alors la marine de l'Europe, un transport si considé-

montés par environ douze mille pèlerins, » dont Albéric d'Aix nous fait connaître les intentions et la provenance plus en détail. « Ils venaient, dit-il, adorer le Seigneur à Jérusalem et avaient choisi le port de Joppé pour point de débarquement. Parmi leurs chefs, de nationalités diverses, les principaux étaient : Bernard Witrazh de la terre de Galatie[1], Harding d'Angleterre, Otho de Rogès, Hadewerck, l'un des plus puissants seigneurs de Westphalie[2]. » On imagine facilement l'émotion que produisit sur les marins d'Égypte et sur les habitants de Joppé l'apparition inattendue de cette flotte dont ni les uns ni les autres ne distinguaient encore le drapeau. Était-ce le croissant de Mahomet, ou la croix de Jésus-Christ, que ces navires inconnus portaient à Joppé ? « On ne le sut que le lendemain, dit Ekkéard d'Urauge ; mais la victoire de ce premier jour n'en fut pas moins célébrée en allégresse par tous les pèlerins. Depuis si longtemps, ajoute le chroniqueur, nous vivions dans des alarmes quotidiennes, sans cesse exposés aux attaques de l'ennemi, manquant de vivres, décimés par la peste, que cette fête du 8 septembre, Nativité de la bienheureuse Mère de Dieu, commencée par nous au milieu de l'anxiété la plus terrible, s'acheva au milieu des transports de joie et des chants d'actions de grâces[3]. » La confiance que les pèlerins avaient mise en la protection de Marie ne fut point

rable supposait, proportionnellement au nombre des navires de fort tonnage, la présence d'une multitude d'autres embarcations de tout genre, felouques, canots et autres transports légers, qui formaient autant de voiles dont Albéric d'Aix, ou plutôt les témoins dont il tenait ses renseignements, avaient tenu compte.

[1] *Bernardus Witrazh de terra Galatiæ*. Nous croyons qu'il faut entendre par *terra Galatiæ* la province espagnole de Galice, dont saint Jacques de Compostelle était la capitale, et dont les côtes offraient aux pèlerins de Terre Sainte des ports nombreux d'embarquement. Aujourd'hui encore celui de la Corogne est un des plus importants de l'Espagne septentrionale.

[2] Alberic. Aquens., l. IX, cap. XI, col. 630. — M. Paul Riant, dans son ouvrage : *Les Scandinaves en Terre Sainte*, p. 139, suppose avec raison que des navires danois devaient se trouver dans cette flotte, où les noms de Harding et de Hadewerck appartiennent sinon à l'Angleterre et à la Westphalie proprement dites, comme le croyait Albéric d'Aix, du moins aux contrées du nord de l'Europe. Dans cet ordre d'idées, il se pourrait que le personnage désigné sous le nom de *Otho de Roges*, dont l'identification n'a point été faite jusqu'ici, fût également un *homme du Nord*, et que par le *Roges* latin il fallût entendre le Danois *Roeskilde*. — [3] Ekkeard. Uraug., *loc. cit.*

trompée. Le lendemain fut encore un jour de triomphe. « La flotte musulmane, dit Albéric d'Aix, ayant enfin reconnu l'étendard de la croix sur les pavillons étrangers, n'hésita point à se porter en avant pour leur livrer bataille. Mais les navires chrétiens favorisés par le vent et protégés par la grâce de Dieu franchirent les lignes des Sarrasins, dispersèrent leurs vaisseaux et entrèrent à pleines voiles dans le port de Joppé, où le roi et tous les habitants leur firent un accueil enthousiaste [1]. » La guerre était finie; les Sarrasins vaincus sur terre et sur mer se réfugièrent en Babylonie, « et le reste de cette année, dit Foulcher de Chartres, la terre de Palestine reposa en paix [2]. »

§ VI. Déposition de Daïmbert. Élection d'Ébremar.

Tancrède, Baudoin du Bourg et Daimbert à Jaffa. Convention des princes avec Baudoin au sujet du rétablissement de Daimbert.

41. « Cependant, dit Albéric d'Aix, le pressant message adressé d'Arsouf par le roi de Jérusalem à Antioche et à Édesse, pour implorer le secours de Tancrède et de Baudoin du Bourg [3], n'était pas resté sans écho. Tancrède et Baudoin avaient précipitamment rassemblé leurs hommes d'armes, au nombre de sept cents chevaliers [4] et de mille fantassins. Cet armement se concentra à Antioche, où le comte d'Édesse vint rejoindre Tancrède. Le duc d'Aquitaine, Guillaume IX, et le comte de Melun, Guillaume le Charpentier, étaient encore à Antioche au moment où l'expédition s'organisait. Ils voulurent y prendre part avec le petit nombre de leurs compagnons, derniers débris de la grande armée exterminée dans les plaines de Maresch. Le patriarche Daïmbert, réfugié près de Tancrède depuis sa querelle avec le roi Baudoin, crut le moment favorable pour rentrer en grâce avec le souverain de Jérusalem et

[1] Alberic. Aquens., l. IX, cap. XI, col. 630. — [2] Fulcher. Carnot., l. II, cap. XX, col. 880. — [3] Cf. n° 39 de ce présent chapitre.

[4] Nous croyons devoir rappeler ici que, chaque chevalier ayant toujours à son service des écuyers, des pages et des servants d'armes en nombre indéterminé, pour avoir une idée vraie de la force numérique du contingent amené par Tancrède et Baudoin du Bourg, on peut sans exagération tripler le chiffre de sept cents, ce qui donne un total approximatif de deux mille cent hommes pour les chevaliers proprement dits, en dehors de l'effectif de mille fantassins.

recouvrer sa dignité perdue. Il s'associa donc au voyage des princes, et ceux-ci lui promirent de s'employer énergiquement pour le succès de ses espérances. Ils se mirent en marche aux premiers jours du mois de septembre, à l'époque où les récoltes encore sur pied assuraient le ravitaillement des troupes. Dans la crainte de trouver le littoral phénicien entièrement occupé par l'invasion musulmane annoncée dans le message du roi de Jérusalem, ils prirent la route de la Célésyrie jusqu'à la vallée de Damas, traversèrent en diagonale la partie supérieure de la Galilée au nord de Tibériade, et descendant jusqu'à la *Camolla* (l'antique Émèse appelée par les croisés la *Chamelle*), ils vinrent camper sous les murs de la cité maritime de Césarée de Cornelius [1] aujourd'hui (*Kaisarieh*, l'ancienne *Gad-Philistiim* des Hébreux). Le lendemain ils dressèrent leurs tentes au confluent des deux rivières qui arrosent la ville d'Arsouf, n'étant plus qu'à un mille de Jaffa, où le roi, prévenu de leur approche, les attendait en personne. Des messagers étaient venus de sa part leur souhaiter la bienvenue, leur apprendre la situation actuelle des choses, mettre à leur disposition toutes les subsistances nécessaires après un si pénible voyage et les informer que Baudoin comptait sur eux pour assiéger la redoutable forteresse d'Ascalon. Les princes répondirent à cette démarche par une députation chargée de notifier au roi, qu'à moins de s'engager à rétablir Daïmbert sur le siége patriarcal, il ne pourrait compter sur leur concours dans ses projets contre Ascalon. Cette déclaration contraria vivement Baudoin : il eut d'abord la pensée de rompre les pourparlers. Mais enfin, cédant aux instances qui lui furent faites de toutes parts, il consentit à un arrangement amiable. Si les princes voulaient le suivre à Ascalon, il promettait de soumettre ensuite la cause du patriarche Daïmbert au jugement d'un concile qui serait présidé par le cardinal Robert de Paris légat du saint-siége, et auquel les princes assisteraient pour mieux s'assurer de

[1] Césarée de Palestine est désignée par les historiens latins des croisades sous le nom de *Cæsarea Cornelii* en souvenir du centurion Corneille, la première conquête de l'apôtre saint Pierre sur les Gentils. (*Act. Apostol.*, XI, 48. Cf. t. V, de cette *Histoire*, p. 392, 394.)

la régularité des opérations. Quelle que dût être la sentence définitive, Baudoin s'engageait à la respecter [1]. »

Expédition commune contre Ascalon.

42. « Ces conventions acceptées de part et d'autre, continue Albéric d'Aix, le roi et les princes, réunissant leur double armée, se portèrent sous les murs d'Ascalon. Tancrède, Baudoin du Bourg, Guillaume d'Aquitaine, Guillaume le Charpentier [2], brûlaient du désir de signaler leur valeur. » Peut-être espéraient-ils, par une victoire signalée, obtenir la délivrance de Boémond, du comte Herpin de Bourges et du connétable de Germanie, Conrad, qui gémissaient toujours dans les fers des Musulmans. S'ils n'obtinrent pas directement ce résultat, leurs exploits n'y furent cependant pas inutiles, ainsi que nous le verrons bientôt. « Pareils à un ouragan de fer et de feu, reprend le chroniqueur, ils s'abattirent sur les campagnes d'Ascalon, ravageant les vignes, les terres cultivées, et détruisant tout espoir de récolte. Durant huit jours ils tinrent la ville étroitement bloquée. L'émir qui la commandait, l'un des plus nobles et des plus vaillants généraux de la Babylonie [3], essaya dans une sortie vigoureuse de rompre les lignes de circonvallation. A la tête de ses guerriers, il faisait pleuvoir sur les chevaliers chrétiens une grêle de pierres, de traits et de flèches. Mais par la grâce de Dieu et la valeur de nos soldats il tomba mortellement frappé aux premiers rangs. Sa mort jeta l'épouvante parmi les siens. L'ennemi se retira en désordre dans la ville, et en referma les portes. Malgré leur échec, les habitants refusèrent de se rendre. De leur côté, les chrétiens n'avaient ni machines de siége pour attaquer les tours,

[1] Alberic. Aquens., l. IX, cap. XIII et XIV, col. 631, 632.

[2] Les armes de Tancrède n'ont pu jusqu'ici être retrouvées. (M. Lacabane, *Galer. hist. de Versailles,* t. VI, p. 187.) Celles de Boémond, son oncle maternel, étaient *d'argent, à la branche de fougère de sinople, nouée d'or, périe en pal et versée contre-bas.* (*Ibid.*, p. 95.) — Baudoin de Réthel, dit du Bourg, qui devait plus tard succéder à Baudoin I sur le trône de Jérusalem, portait *de gueules, à trois râteaux d'or*, qui sont les armes de Réthel. (*Ibid.*, p. 191.) — Guillaume IX, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, portait *de gueules, au léopard d'or armé et lampassé de gueules.* (*Ibid.*, p. 91.) — Guillaume I, dit *le Charpentier*, vicomte de Melun, portait *d'azur, à sept besants d'or posés* 3, 3 *et* 1, *au chef d'or.* (*Ibid.*, p. 218.)

[3] Albéric d'Aix désigne cet émir en ces termes . *Quidam ammiraldus Babyloniæ regis nobilissimus, Merpedas nomine, qui ad tuendos cives remanserat.*

ni flotte pour former le blocus par mer. La place était donc inexpugnable. Dans un conseil de guerre, tous les chefs croisés exprimèrent l'avis qu'il fallait se borner à la vengeance partielle déjà obtenue, et renoncer à l'entreprise. Le roi s'y résolut et revint avec eux, en grande gloire et allégresse, à Joppé[1]. » (octobre 1102.)

Concile de Jérusalem (1102) sous la présidence du cardinal légat Robert de Paris.

43. « Là, reprend Albéric d'Aix, conformément à l'avis unanime des évêques, abbés et clercs de tout ordre présents en cette ville, le patriarche Daïmbert fut réinvesti de tous les honneurs et dignités dont le roi l'avait dépouillé[2]. On le ramena ensuite à Jérusalem, où il fut réintégré en grande pompe sur le siége patriarcal. Tous ces préliminaires étaient indispensables avant de procéder au jugement solennel de sa cause. Dès le lendemain, un concile se réunit dans la basilique du Temple, sous la présidence du cardinal Robert de Paris, légat du saint-siége. Dix-sept archevêques et évêques y assistèrent, entre autres : les archevêques Baudoin de Césarée, Roger de Tarse, Barthélemy de Mamistra (l'ancienne Mopsueste); les évêques Robert de Rama (Ramleh), Engelhard de Laon et Addo de Plaisance. Les abbés de Terre-Sainte prirent rang parmi les pères; c'étaient Arnulf de Rohes, chancelier du patriarcat et archidiacre du Saint-Sépulcre; Aschétin administrateur de l'église de Bethléem et qui en devint plus tard évêque; Hugues, abbé de Notre-Dame de Josaphat; Amil, de Sainte-Marie-Latine, Gérard, du mont Thabor et six autres abbés venus en pèlerinage de la terre des Gaules[3]. » Guillaume de Tyr et Albéric d'Aix s'accordent à représenter Arnulf de Rohes comme le principal accusateur de Daïmbert, dans cette assemblée synodale. « Fidèle à ses antécédents, dit Guillaume de Tyr, Arnulf semait la calomnie et la discorde; il avait réussi à soulever

[1] Alberic. Aquens., l. IX, cap. xv, col. 632.

[2] C'est ici l'application complète de la jurisprudence canonique, qui défend de procéder au jugement d'un accusé, tant que celui-ci n'a point, au préalable, été rétabli dans l'état dont il s'agit de le déposséder. Nous avons vu (tom. XX de cette *Histoire*, p. 262) le concile de Saint-Basle commencer par faire siéger à son rang hiérarchique l'accusé Arnulf de Reims, avant de prononcer contre lui une sentence de déposition.

[3] Alberic. Aquens., l. IX, cap. xvi, col. 635.

la majeure partie du clergé contre le patriarche [1]. » — « Arnulf se faisait appuyer, dit Albéric d'Aix, par une multitude de clercs, qui corroborèrent de leur témoignage chacune de ses allégations. » Ce fut donc un procès en règle qui fut instruit dans ce concile, et soutenu de part et d'autre sinon avec une égale bonne foi, du moins avec le même acharnement. La présence du roi et des princes ajoutait une nouvelle solennité au débat. On savait qu'autant le roi était hostile à Daïmbert, autant les princes lui étaient favorables. Les passions politiques se joignaient aux intérêts religieux et surexcitaient tous les esprits. Il serait curieux de retrouver le procès-verbal des délibérations et l'interrogatoire des témoins. A défaut de ces pièces authentiques qui ne sont point venues jusqu'à nous, le résumé trop succinct d'Albéric d'Aix nous donne quelque idée des principales accusations formulées contre Daïmbert. « Les uns, dit le chroniqueur, articulèrent contre lui le grief de simonie; d'autres lui reprochèrent d'avoir trempé dans un meurtre commis par les Génois à Céphalonie, sur la personne des Grecs chrétiens de cette île; d'autres insistèrent sur sa trahison vis-à-vis du roi; enfin, un certain nombre de dépositions eurent pour objet l'avarice du patriarche, qui enfouissait, disait-on, les sommes provenant des aumônes et oblations faites par les fidèles [2]. » De ces quatre chefs d'accusation, trois s'étaient déjà produits au concile de l'an 1101 [3], présidé par le cardinal-légat Maurice de Porto. Le reproche de simonie dans l'élection patriarcale de Daïmbert n'était pas sérieux. Cette élection avait eu lieu en présence et avec l'assentiment de Godefroi de Bouillon, dont la glorieuse mémoire était au-dessus d'un soupçon de vénalité. La fable des immenses trésors enfouis dans les souterrains du Temple, avait, on se le rappelle, été mise en circulation par Arnulf de Rohes, à l'époque où le roi avait voulu imposer au patriarche une taxe de guerre vraiment exorbitante [4]. Ce grief n'était pas plus soutenable que le premier. Le fait relatif à la trahison dont le patriarche s'était rendu coupable envers Baudoin, en s'ef-

[1] Guillelm. Tyr., l. X, cap. xxv, col. 478. — [2] Alberic. Aquens., l. IX, cap. xvi, col. 633. — [3] Cf. n° 10 de ce présent chapitre.— [4] Cf. n° 13 de ce présent chapitre.

forçant de l'écarter du trône de Jérusalem, était indéniable. Daïmbert lui-même en avait reconnu la véracité lors du concile de 1101. Cette erreur politique que les événements, favorables à Baudoin, avaient transformée rétrospectivement en un crime d'État, Baudoin l'avait pardonnée une première fois, et l'honneur royal eût gagné à ne pas la faire revivre. Restait donc, comme délit nouveau, l'incident relevé pour la première fois d'un massacre des Grecs chrétiens de Céphalonie, dont on voulait faire peser la responsabilité sur Daïmbert. Les renseignements nous manquent sur cet épisode, qui devait se rattacher à la traversée si laborieuse où les flottes des Pisans et des Génois eurent à lutter contre les insidieuses attaques d'Alexis Comnène. Vraisemblablement il en était du prétendu massacre de Céphalonie, comme de celui de Laodicée, dont Raymond de Saint-Gilles s'était plaint naguère avec tant d'amertume. Les Génois avaient dû repousser par la force les agressions des Grecs, sujets de l'empereur byzantin. L'Alexiade d'Anne Comnène nous a suffisamment édifiés sur l'insigne mauvaise foi de son auguste père, pour que nous soyions autorisé, sans autres détails plus précis, à disculper entièrement Daïmbert de ce chef d'accusation.

Déposition de Daimbert Sa retraite à Antioche.

44. Albéric d'Aix, dont nous avons à diverses reprises signalé la partialité en faveur d'Arnulf de Rohes, trouvait au contraire parfaitement plausibles tous et chacun des griefs produits contre le patriarche. Aussi est-ce avec une évidente satisfaction qu'il enregistre la sentence prononcée par le concile de Jérusalem. « Au milieu de cette assemblée composée de personnages si éminents par le savoir et la vertu, dit-il, interrogé par le cardinal-légat qui présidait la discussion en qualité d'examinateur et de juge, Daïmbert fut convaincu par les témoignages les plus compétents et les plus formels, de s'être rendu coupable de forfaiture et de tous les autres crimes qui lui étaient imputés. Il ne put articuler aucune parole pour sa défense, *obmutuit*. Comme le cardinal-légat le pressait de donner satisfaction à Dieu et au saint-siége, il persévéra dans son mutisme. Jusqu'à la fin désobéissant et rebelle, il s'obstina à déclarer qu'il n'était point coupable. En conséquence et d'après le jugement de tous les fidèles, il fut déposé, avec défense, sous peine d'ana-

thème, de revendiquer jamais ses droits au patriarcat. Tancrède, Baudoin du Bourg et les autres princes ses adhérents n'osèrent point protester contre un jugement revêtu de tous les caractères de la plus parfaite canonicité. Ils intervinrent cependant pour que Daïmbert ne fût point interdit. Le concile céda sur ce point à leurs instances. Prenant alors congé du roi, Tancrède et Baudoin du Bourg retournèrent l'un à Antioche, l'autre à Édesse, emmenant avec eux le patriarche déposé [1]. » Quoi qu'en dise Albéric d'Aix, la politique pesa plus que le droit canon dans le jugement synodal qui frappa Daïmbert. Le ressentiment du roi Baudoin et peut-être l'influence de l'empereur Alexis Comnène, son allié de fraîche date, ne permirent pas aux juges ecclésiastiques une entière liberté d'action. Le légat apostolique, Robert de Paris, chargé de terminer cette épineuse affaire, estima sans doute plus utile aux intérêts de l'église et du royaume de Jérusalem l'éloignement d'un patriarche que Baudoin ne pouvait souffrir. Cette décision ne saurait d'aucune sorte entacher le caractère du cardinal, dont les monuments contemporains s'accordent à faire le plus grand éloge [2]. La preuve que, tout en écartant Daïmbert du siége patriarcal, les pères du concile de Jérusalem ne considéraient point sa culpabilité comme sérieuse et grave, c'est qu'ils ne le soumirent pas à l'interdit. S'il en eût été autrement, les prières de Tancrède et celles du comte d'Édesse en sa faveur auraient été impuissantes. Guillaume de Tyr a donc raison de prendre ici le parti de Daïmbert. Nous verrons plus tard que ce patriarche eut recours à Rome et y trouva l'accueil favorable auquel il avait droit. « En attendant, dit Guillaume de Tyr, il se fixa à Antioche, où le patriarche Bernard, de concert avec Tancrède, lui céda l'église suburbaine de Saint-Grégoire, et lui assigna des revenus considérables pour son entretien [3]. »

Élection d'Ébremar et

45. La déposition juridique de Daïmbert laissait vacant le patriar-

[1] Alberic. Aquens., l. IX, cap. XVII, col. 633.

[2] Un fragment d'Histoire de France sous Louis le Gros, cité dans les *Script. rerum Francic.*, t. XII, p. 3, représente le cardinal Robert de Paris comme éminent dans la science de la dialectique. Nous verrons bientôt avec quel zèle il s'opposa aux tentatives sacriléges de l'empereur d'Allemagne Henri V.

[3] Guillelm. Tyr., l. X, cap. XXV, col. 479.

cat de Jérusalem. Il est probable qu'Arnulf de Rohes n'oublia point de poser de nouveau sa candidature. Albéric d'Aix ne le dit pas formellement, mais il laisse entendre que l'ambitieux chancelier n'eut aucune influence sur le choix qui allait se faire. Voici les paroles du chroniqueur : « D'après les conseils du cardinal-légat, sanctionnés par l'élection du clergé et de tout le peuple, on promut à la place de Daïmbert le prêtre Ébremar, homme d'une vie exemplaire, d'un désintéressement et d'une charité admirables. Plein de zèle pour la religion et pour la discipline ecclésiastique, le nouveau patriarche servit pieusement le Seigneur dans l'église du Saint-Sépulcre, aidant de tout son pouvoir le roi Baudoin dans la guerre contre les Sarrasins et les infidèles [1]. » Guillaume de Tyr s'accorde avec Albéric d'Aix pour faire l'éloge des qualités personnelles d'Ébremar, mais il lui reproche amèrement d'avoir accepté le siége patriarcal de Jérusalem et qualifie sa promotion d'intrusion sacrilége. « Cet homme simple et vertueux, dit-il, avait suivi Godefroi de Bouillon à la croisade ; sa vie édifiante le faisait estimer de tous. Il se laissa circonvenir par le roi et accepta le titre usurpé de patriarche. En cela il fit preuve de la plus grossière ignorance, *in hoc crassam nimis et supinam inventus est ignorantiam habuisse*, croyant qu'il lui était permis de s'asseoir sur un siége dont le titulaire était encore vivant [2]. » Cette foudroyante accusation de Guillaume de Tyr contre Ébremar a été acceptée sans contrôle par le bollandiste Papebroch, dans son *Histoire des patriarches de Jérusalem,* et par Lequien dans l'*Oriens Christianus* [3]. On nous pardonnera de relever, avec

Sa promotion au siége patriarcal de Jérusalem. Accusations posthumes contre Ébremar.

[1] Alberic. Aquens., l. IX, cap. XVII, col. 633.

[2] Guillelm. Tyr., l. X, cap. XXVI, col. 479.

[3] Papebroch (Daniel van Papenbroek), né à Anvers en 1628, mort en 1679, enrichit la collection des Bollandistes d'une *Historia chronologica episcoporum et patriarcharum sanctæ Hierosolymitanæ ecclesiæ,* publiée en tête du tom. III de Mai. Dans la période des patriarches latins, Papebroch cite exclusivement Guillaume de Tyr et ne fait pas une seule fois mention de la chronique d'Albéric d'Aix, laquelle cependant était connue du monde savant depuis l'an 1584, où Reiner Reineccius l'avait imprimée pour la première fois, sans nom d'auteur, à Helmstadt, sous le titre de *Chronicon Hierosolymitanum de Bello Sacro*, 2 vol. in-4°. David Hæschelius, dans sa préface sur l'Alexiade d'Anne Comnène, publiée en 1610 (Cf. *Patr. græc.*, tom. CXXI, col. 75), fit connaître le nom de l'auteur, retrouvé dans un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Martin de Lou-

tout le respect que nous professons pour la mémoire de Guillaume de Tyr, ce qui nous paraît excessif dans son appréciation du rôle d'Ébremar. Guillaume de Tyr n'a eu connaissance ni des deux conciles régulièrement tenus à Jérusalem en 1101 et 1102 dans la cause de Daïmbert, ni de la mission successive des cardinaux-légats Maurice de Porto et Robert de Paris. Il n'y fait nulle part la moindre allusion. Les renseignements sur ce point lui faisaient donc absolument défaut, ce qui s'explique fort naturellement par l'époque où écrivait cet historien (1188-1190), lorsque les Sarrasins, de nouveau maîtres de Jérusalem, avaient brûlé tous les monuments écrits, toutes les archives du patriarcat. Le concile de l'an 1102, dans lequel Daïmbert fut déposé, bien que Guillaume de Tyr n'en ait pas eu connaissance, était cependant un concile parfaitement canoni-

vain. Enfin, en 1611, Bongars reproduisait avec son nom d'auteur la chronique d'Albéric d'Aix dans le recueil des historiens des Croisades intitulé *Gesta Dei per Francos*, tom. I, p. 184, 341. « Cette chronique, disent les auteurs de l'*Histoire littéraire de France*, est une des mieux détaillées et des mieux circonstanciées que nous ayons de la croisade. L'auteur y rapporte des faits considérables qu'on ne trouve pas ailleurs, ou du moins qu'on ne trouve pas si bien expliqués. Ce qui fait voir qu'il avait consulté, comme il le dit lui-même, des personnes très-instruites, et des témoins fidèles des événements qu'il raconte. » (*Hist. litt. de France*, t. X, p. 277, 278.) Malgré la valeur si hautement reconnue de la chronique d'Albéric d'Aix, le savant dominicain Michel Lequien (1661-1733), auteur de l'*Oriens Christianus*, œuvre posthume publiée à Paris, 3 vol. in-fol. 1740, négligea à son tour cette précieuse source d'informations. Il reproduit à peu près textuellement, à propos d'Ébremar, ce qu'avait dit le P. Papebroch, et dans sa liste des patriarches latins de Jérusalem il lui inflige sans autre explication une épithète injurieuse en le mentionnant sous ce titre : *Ebremarus intrusus*. (*Oriens. Christian.*, t. III, col. 1245.) Inutile d'ajouter que ni Lequien ni Papebroch ne parlent de la double mission des cardinaux-légats Maurice de Porto et Robert de Paris à Jérusalem. Guillaume de Tyr, le seul historien qu'ils eussent consulté, n'en parlant pas lui-même, ils ne la connaissaient point. Ils ne purent dès lors avoir la moindre idée du concile présidé à Jérusalem en 1101 par Maurice de Porto dans la cause de Daïmbert, ni de celui que tint en 1102, pour la même cause, le cardinal Robert de Paris. La même lacune se rencontre dans la collection des Conciles par le P. Labbe, où ces deux assemblées synodales sont complétement passées sous silence. (Labbe, *Concil.*, t. X.) Le docteur Héfélé, dans son *Histoire des Conciles d'après les documents originaux*, tom. VII, p. 66, 145, s'en est tenu à l'érudition incomplète de Labbe, de Lequien et de Papebroch, sans songer à consulter Albéric d'Aix, dont le récit offre pourtant un si haut intérêt pour l'histoire ecclésiastique du royaume latin de Jérusalem.

que. Le cardinal-légat Robert de Paris était investi des pleins pouvoirs du pape Pascal, absolument comme Daïmbert lui-même, en l'an 1100, l'avait été de ceux du pape Urbain II. En vertu de ces pleins pouvoirs apostoliques, Daïmbert avait, on se le rappelle, annulé dans un concile l'élection tumultuaire d'Arnulf de Rohes; de plus, il avait accepté l'élection faite de sa propre personne pour le siége patriarcal, dont il avait pris régulièrement possession sans attendre la ratification du souverain pontife. Nul cependant n'avait eu le droit de reprocher à Daïmbert la moindre usurpation, puisqu'il avait agi dans la plénitude des pouvoirs à lui délégués. Or, la situation d'Ébremar était, s'il se peut, plus irréprochable encore que celle de Daïmbert. Ébremar n'était point intervenu personnellement dans la promotion dont il fut l'objet. La déposition qui venait de frapper Daïmbert n'était point son œuvre, mais celle d'un concile régulièrement présidé par le représentant autorisé du saint-siége. Quels que fussent les motifs qui avaient dicté au cardinal-légat la sentence de déposition, celle-ci n'en était pas moins un fait canonique, qui s'imposait au moins provisoirement, tant que le souverain pontife n'avait pas prononcé en dernier ressort. On pouvait d'autant moins en suspecter la valeur que le légat lui-même prenait l'initiative de l'élection et intronisait l'élu sur l siége vacant. Les récriminations de Guillaume de Tyr nous semblent donc aussi injustes qu'exorbitantes. Ébremar n'usurpait point un siége non vacant; il succédait à un titulaire vivant encore, il est vrai, mais canoniquement déposé. Il n'y avait donc de sa part ni la « grossière ignorance, ni l'odieuse intrusion » que lui reproche Guillaume de Tyr.

46. C'est donc avec raison que les continuateurs de « l'Histoire littéraire de France, » relevant sur ce point l'erreur dans laquelle Dom Rivet était tombé lui-même, ont protesté contre le jugement « de tous les historiens modernes, lesquels, disent-ils, sur l'autorité de Guillaume de Tyr, et sans tenir compte du témoignage d'Albéric d'Aix, nous représentent Ébremar comme un intrus qui s'était emparé du siége de Jérusalem au préjudice du légitime titulaire vivant encore [1]. » Nous avons d'ailleurs sur le caractère réel d'É- Justification d'Ébremar.

[1] *Hist. littér. de France*, t. X, p. 394, édit. Palmé. On sait que Dom Rivet,

bremar et sur sa personnalité d'autres documents qui ne permettent point de le regarder comme un personnage ignorant et ambitieux, tel que Guillaume de Tyr croyait pouvoir le dépeindre. Né à Cikes[1], village du diocèse de Térouanne, Ébremar avait été disciple de Lambert, cet illustre évêque d'Arras dont nous avons précédemment fait connaître le mérite et les vertus[2]. « Lambert passait, disent les auteurs de l'*Histoire littéraire de France*, pour une des plus grandes lumières de la seconde Belgique. » Il attacha Ébremar au clergé d'Arras et lui conféra l'ordination sacerdotale. De tels antécédents écartent d'une manière absolue le reproche de grossière ignorance articulé par Guillaume de Tyr. Parti pour la croisade à la suite de Godefroi de Bouillon, Ébremar assista à la conquête de Jérusalem ; il fut du nombre des chanoines réguliers établis dans l'église du Saint-Sépulcre. Élu au siége patriarcal de Jérusalem, non-seulement Ébremar ne fit rien pour provoquer le mouvement général de l'opinion en sa faveur, mais Raoul de Caen, dans ses *Gesta Tancredi*, assure qu'il résista de tout son pouvoir au choix dont il était l'objet et qu'il fallut employer la contrainte pour triompher des résistances que sa modestie opposait aux vœux unanimes[3]. C'est d'ailleurs ce qui résulte d'une lettre adressée par Ébremar lui-même à son ancien maître et évêque, Lambert d'Arras. Cette lettre, datée du III des nones d'avril 1104, ne parvint à sa destination que le XIII des calendes de décembre (19 novembre) de la même année[4]. Elle est conçue en ces termes : « Ébremar par la

mort le 7 février 1749, ne poursuivit son grand ouvrage de l'*Histoire littéraire* que jusqu'au tome VIII[e] inclusivement. La congrégation des Bénédictins de Saint-Maur, à laquelle il appartenait, pourvut à la continuation de l'œuvre. Dom Taillandier publia le IX[e] volume presque entièrement préparé par Dom Rivet, Dom Clémenceau fit paraître les X[e] et XI[e] ; Dom Clément le XII[e]. Interrompue par la Révolution française, la publication fut reprise par une commission spéciale nommée par l'Institut, et se continue encore à l'heure actuelle. C'est au tome IX, p. 40, que Dom Rivet, sans traiter la question *ex professo*, reproche à Ébremar de s'être laissé porter « par intrusion sur le siége patriarcal de Jérusalem. »

[1] *Oriundus Cikes* (*Versus de viris illustr. Tarvannæ; Patr. lat.* t. CLV, col. 1095.) — [2] Cf. t. XXIII de cette *Histoire*, p. 201. — [3] *Hist. littér. de France*, t. X, p. 395.

[4] Cette indication nous est fournie par une note marginale ainsi conçue :

grâce de Dieu, patriarche de Jérusalem, à son père spirituel très-aimé Lambert, évêque d'Arras, dilection fraternelle en Jésus-Christ. — Je ne saurais trop vous rendre grâces, père bien-aimé, de la tendre sollicitude avec laquelle vous avez formé ma jeunesse quand je vivais sous votre aimable discipline. Ces liens d'amitié et d'affection formés entre un père et son fils spirituel, entre un maître vénéré et son fidèle disciple, ne sortiront jamais de ma mémoire. Séparé par l'espace et les mers, il ne m'est plus, à mon grand regret, donné de jouir de votre douce présence, mais si je ne puis vous revoir des yeux du corps, j'ai sans cesse présent à l'esprit le spectacle de vos éminentes vertus, votre charité sans bornes, votre douceur infinie; car, Dieu le sait, je vous aime et vous révère plus que tout en ce monde. Permettez-moi donc de compter sur votre bienveillance pour alléger par vos prières et vos conseils le fardeau d'obéissance qui me fut, vous le savez, imposé malgré moi. Accomplissez à mon égard le précepte apostolique : « Aidez-vous les uns les autres à porter chacun votre fardeau [1]. » Je serais, de mon côté, trop heureux qu'il plût à votre excellence de vous servir de moi pour tout ce qui pourrait lui être agréable. Dans nos prières et nos bonnes œuvres, si la clémence divine daigne leur attribuer quelque efficacité, vous avez le premier rang, comme un père et un frère bien-aimé. Je vous envoie de la bénédiction du Saint-Sépulcre un anneau d'or et deux ampoules de cristal pleines de baume. Adieu, priez pour nous et pour la cité sainte de Jérusalem. Donné le III des nones d'avril [2] (3 avril 1204.) » Cette lettre, la seule qui nous soit restée de la correspondance échangée entre le nouveau patriarche de Jérusalem et son ancien maître Lambert, avait été précédée et fut suivie d'autres communications du même genre. Nous en avons la preuve dans le billet suivant de l'évêque d'Arras :

Accepta XIII Kal. Decembris. Missa ab Hierusalem Atrebatum, anno de incarnatione Christi 1104. — Une autre note ajoutée plus tard porte ces mots : *Postea sequebatur bulla plumbea patriarchæ; in cujus circuitu interiori hæc scripta erant græce*, Ὁ ἅγιος τάφος τοῦ κυρίου Ἰησοῦ Χριστοῦ, *in exteriori vero latine*: *Sigillum Euremari patriarchæ Hierusalem*. (*Patr. lat.*, tom. CLXII, col. 677.

[1] Galat. VI, 1. — [2] Lambert. Atrebat., *Epist.* LXXVII ; *Patr. lat.*, t. CLXII, col 677.

« Au réverendissime seigneur et sincèrement aimé Ébremar, patriarche de Jérusalem, Lambert par la miséricorde de Dieu évêque d'Arras, toutes les joies célestes que l'œil de l'homme ne suffit point à voir, ni l'oreille à entendre, ni le cœur à mesurer. — A diverses reprises, par des clercs de notre diocèse se rendant en pèlerinage à Jérusalem, nous vous avons transmis nos lettres d'actions de grâces pour les aimables offrandes que nous avons reçues de vous. Nous y joignions nos vœux ardents pour recevoir, le plus tôt possible, des nouvelles de tout ce qui intéresse votre personne et le royaume de Jérusalem. N'en recevant point, je prends le parti de vous adresser directement mes salutations et mes vœux par notre frère *A*... archidiacre des Morins (Térouanne). Il vous dira de vive voix combien ardemment je vous supplie de continuer à faire mémoire de moi dans vos prières, à l'auguste basilique de la résurrection. Adieu, mon bien-aimé et révérend Seigneur. Pour les saints et précieux objets que vous nous avez généreusement offerts, puisse le Seigneur vous récompenser à la résurrection des justes! Les frères en ce moment près de moi, savoir notre frère Clérembauld l'archidiacre et le saint religieux Conon du monastère d'*Arida-Gamantia* (Arouaise, diocèse d'Arras), veulent que je les nomme près de vous, en vous transmettant leurs salutations [1]. » Ces témoignages de vénération et d'estime, dont Ébremar était l'objet de la part du saint et savant évêque d'Arras son maître et son ami, ne nous laissent point de doute sur la science personnelle du nouveau patriarche et nous autorisent à réformer sur ce point le jugement rétrospectif de Guillaume de Tyr. Nous verrons d'ailleurs le pape Pascal II reconnaître officiellement, en 1107, le mérite d'Ébremar et la droiture de sa conduite dans l'acceptation du patriarcat de Jérusalem. [2]

§ VII. Campagnes de Baudoin en 1103 et 1104.

Naufrage de trois cents navires montés

47. Ébremar pas plus que Daïmbert ne devait occuper longtemps le siége patriarcal de Jérusalem. L'un refusait, au rapport

[1]. Lambert. Atrebat., *Epist.* LXXVIII; *Patr. lat.*, t. CLXXII, col. 678.
[2] Cf. nº 64 de ce présent chapitre.

d'Albéric d'Aix, les subsides dont le roi Baudoin avait sans cesse besoin pour l'entretien de ses troupes; l'autre les accordait généreusement, sans jamais récriminer. Tous deux cependant finirent de la même manière, et tombèrent dans la disgrâce du roi. Il semble donc que les brillantes qualités militaires de Baudoin ne s'alliaient pas chez lui à la science du gouvernement. Il ne suffit point à un chef d'État de savoir commander des armées; il lui faut la science de l'administration civile. Baudoin se montra, sous ce rapport, très-inférieur à Godefroi de Bouillon, son illustre frère. « A la fin de l'an 1102, dit Albéric d'Aix, plus de cent quarante mille pèlerins se trouvaient réunis en Terre Sainte, où ils étaient venus adorer le Seigneur à Jérusalem. » C'était plus qu'il n'en fallait pour écraser la résistance des cités musulmanes. Baudoin n'en profita pas. Au lieu d'utiliser cette multitude d'auxiliaires, qui lui venaient de tous les points de l'Europe, il les laissa s'épuiser dans l'inaction. « Fatigués d'un si long séjour, dit le chroniqueur, les pèlerins nolisèrent tous les navires qu'ils purent se procurer et s'embarquèrent à l'époque du solstice d'hiver. On évalue à près de trois cents le nombre des navires sur lesquels ils prirent passage. Après deux jours d'une heureuse navigation, le vent changea de direction. Une effroyable tempête s'éleva, brisant les navires sur les récifs, engloutissant les passagers. Une trentaine d'embarcations furent rejetées sur les côtes d'Accaron [1], de Sajette [2] et d'Ascalon. Toutes eurent le même sort. Les Sarrasins tuèrent tous les naufragés. « Ce fut, ajoute le chroniqueur, un désespoir immense à Jérusalem, quand on apprit la perte de tant de milliers de chrétiens. Les lamentations éclatèrent, comme au temps de Jérémie. Le roi, les princes, la population entière, tous versaient des larmes au souvenir de ces frères d'Europe, victimes non-seulement de la fureur des ondes, mais de la barbarie des infidèles [3]. »

par des pèlerins d'Europe.

48. Cette catastrophe fut d'autant plus sensible au roi Baudoin, qu'il comprenait mieux la nécessité d'entretenir le courant des

Siége d'Accaron (Acre) par Baudoin. Insuccès.

[1] Acco ou Ptolémaïs, plus tard Saint-Jean-d'Acre.

[2] Nous avons déjà dit que Saïd ou Sajette était l'ancienne cité phénicienne de Sidon. — [3] Alberic. Aquens., l. IX, cap. XVIII, col. 634.

pèlerinages européens, sans lesquels il lui serait devenu impossible de recruter son armée et de résister aux coalitions annuelles que le calife du Caire, Mostali, renouvelait avec une opiniâtreté infatigable. Accaron (Saint-Jean-d'Acre) au nord de Caïphas, protégée à l'est par le mont Carmel, à l'ouest par les rochers qui abritent son port et le rendent presque imprenable [1], était depuis la conquête de Jérusalem un centre de résistance contre les croisés. « On ne comptait plus, dit Albéric d'Aix, le nombre des pèlerins qui y avaient trouvé leur tombeau. Chaque jour les habitants formaient de nouvelles entreprises contre la sécurité des défenseurs de la croix. Baudoin résolut d'y mettre un terme. Immédiatement après l'octave de la fête de Pâques [2] (6 avril 1203), il réunit toute l'armée du royaume, au nombre de cinq mille hommes, et vint assiéger Accaron. Durant cinq semaines il multiplia les assauts avec un tel succès que les Sarrasins, ne recevant point par mer les renforts sur lesquels ils avaient compté, parlaient de se rendre. Trois d'entre eux, sortis clandestinement de la ville assiégée, se présentèrent au roi, lui firent connaître les dispositions de leurs concitoyens et l'assurèrent que, dans l'extrémité où ils étaient réduits, un seul assaut suffirait à faire ouvrir leurs portes. Mais le jour même de cet entretien, vers le soir, douze galères chargées de soldats, escortant un vaisseau de haut bord qui portait à lui seul cinq cents hommes d'armes, abordèrent à Accaron, envoyées par les émirs de Sur (Tyr) et de Tripoli. Débarqués immédiatement, ces terribles auxiliaires coururent aux remparts. Ils avaient apporté d'immenses provisions de feu grégeois, qu'ils lancèrent sur les assiégeants et leurs tours roulantes. Le maître des archers royaux, Reynold, à la tête de son corps d'élite opposa une héroïque résistance. Ses flèches décochées d'une main sûre, à l'aide d'une grande arbalète dite Baléare, [3] ne manquaient jamais le but. Posté au sommet de la tour roulante,

[1] On sait que dans les temps modernes, le génie de Bonaparte (1799) échoua devant Saint-Jean-d'Acre.

[2] Pâques tombant cette année le 29 mars, l'octave ou dimanche de *Quasimodo* était le 5 avril. Ce fut donc le 6 que Baudoin dut se mettre en campagne, selon la chronologie d'Albéric d'Aix : *Post octavas Paschæ anni illius.*

[3] *Ipse vero arcu Baleari arrepto.* (Alber. Aq., l. IX, cap. xx, col. 635.)

il y resta toute la nuit, et vit plus de cent cinquante Sarrasins tomber sous ses coups. Mais, au lever de l'aurore, le combat changea de face. Les assiégés firent une sortie dans laquelle, grâce à leur nombre, ils furent vainqueurs. Reynold ayant fait l'imprudence de se montrer à découvert sur la tour, fut tué d'une pierre lancée par un mangonneau. Baudoin fit transporter ses restes au monastère du mont Thabor, où les religieux lui donnèrent la sépulture chrétienne. Tout espoir de prendre Accaron était perdu. Pour ne pas laisser aux ennemis la satisfaction d'incendier eux-mêmes la tour roulante qui avait jusque-là battu en brèche leurs murailles, le roi y fit lui-même mettre le feu, et, le désespoir dans l'âme, *nimium turbatus et dolens*, il leva le siége et se retira à Joppé (Jaffa) [1]. »

Blessure de Baudoin. Nouvelle tentative de l'armée et de la flotte égyptienne devant Jaffa. Arrivée de l'ennemi. Retraite de Jaffa.

49. « Quelques semaines après, continue le chroniqueur, durant les chaleurs du mois de juillet, Baudoin se rendit dans les forêts de Césarée (Kaisarieh) avec quelques chevaliers européens, entre autres Otho Altaspata et Albert de Blandraz, auxquels il voulait offrir le plaisir de la chasse. Prévenus de ce projet, une soixantaine de Sarrasins se tinrent en embuscade au plus épais du bois. Ils furent découverts et le roi avec ses chevaliers s'élança à leur poursuite. C'était surtout le roi que les assassins voulaient frapper. L'un d'eux y réussit en se dissimulant dans un fourré. Au moment où Baudoin, au galop de son cheval, passait à portée, le Sarrasin lui perça le flanc d'un coup de lance. Le roi tomba de cheval et ses compagnons le crurent mort. Il n'était qu'évanoui. On s'élança à la poursuite des assassins dont la plupart furent saisis et décapités. Cependant on entourait le blessé qui donna enfin signe de vie. Les larmes que sa fin prématurée arrachait à ses serviteurs firent place à l'espoir de le sauver. On le transporta en litière à Jérusalem. Il fallut pratiquer des incisions douloureuses pour retirer le fer et cautériser la plaie à diverses reprises [2]. On parvint à le guérir, non pas complétement, car à certaines époques la douleur renaissait, et

[1] Alberic. Aq. cap. XIX et XX, *loc. cit.*

[2] Guillaume de Tyr nous fournit ces détails en termes qui font honneur à la science chirurgicale de cette époque. *Sed tandem medicorum adhibita sollicitudine, post incisiones et cauteria salutem recepit.* (Guillelm. Tyr., l. X, cap. XXVI, col. 480.)

il en conserva toute sa vie le ressentiment. La blessure de Baudoin et l'incertitude de sa guérison réveillèrent les espérances du calife Mostali et de son grand vizir. Une flotte égyptienne vint cerner le port de Jaffa, pendant qu'une armée de terre, sortie d'Ascalon, investissait les murailles et commençait les travaux d'approche. Sur ces entrefaites, deux navires européens une *galéide* [1] et un grand *dromon* [2], chargés l'un et l'autre de pèlerins croisés, arrivèrent en vue du port. Le dromon put, à la faveur d'une nuit obscure, franchir les lignes de la flotte ennemie et vint s'échouer sur le sable, à quelque distance de la ville. On réussit à le sauver avec les passagers et la cargaison tout entière. La galéide, moins bien dirigée, tomba au pouvoir des musulmans. Le pilote et sept marins parvinrent à s'échapper dans un canot. Les autres passagers, au nombre de cent cinquante personnes des deux sexes, et sept chevaliers avec leur équipage et leurs montures, restèrent la proie de l'ennemi. Tous les captifs eurent la tête tranchée, sauf un écuyer qui se jeta à la mer et se sauva à la nage. Cependant Baudoin n'attendit pas que sa guérison fût complète pour secourir la ville assiégée. Au mois d'octobre, il se mit en marche à la tête de ses hommes d'armes. Les Sarrasins n'osèrent l'attendre. Sous prétexte que la saison des pluies et des tempêtes équinoxiales pourrait être également dangereuse et pour leur armée de siége et pour leur flotte, ils se retirèrent en bon ordre sous les murs d'Ascalon. Le roi essaya vainement de les poursuivre par terre et par mer; il dut se contenter d'avoir délivré la ville de Jaffa, et les habitants lui témoignèrent avec enthousiasme leur reconnaissance [3]. »

Une flotte de Génois à Laodicée. Prise de Biblos par les Génois et Raymond de Saint-Gilles. Prise d'Accaron (St-

50. La campagne de l'année 1104 fut plus brillante. « Une nouvelle flotte de Génois, reprend Albéric d'Aix avait passé l'hiver à Laodicée, où Tancrède rentré en possession de cette cité maritime avait offert aux pèlerins la plus bienveillante hospitalité. A l'approche du mois de mars, elle mit à la voile dans l'intention de se

[1] *Galeida* ou *Galiola*, petite *galée* ou galion, diminutif de galère.

[2] Nous avons déjà eu l'occasion de dire que les *dromons*, suivant leur étymologie grecque (δρομών), étaient de fins voiliers chez lesquels la force du tonnage se combinait avec une marche rapide.

[3] Alberic. Aquens., l. IX, cap. XXIII, XXV, col. 636, 638.

rapprocher de Jérusalem, où les croisés voulaient se rendre pour l'époque de la fête de Pâques (17 avril 1104). Arrivés à la hauteur de Giblet (l'ancienne Biblos, aujourd'hui Djébaïl), le comte Raymond de Saint-Gilles les pria de l'aider à s'emparer de ce port jusque-là occupé par les Sarrasins. L'entreprise ne demanda que quelques jours. Bloquée par la flotte italienne et investie par les troupes du comte, la ville se rendit à discrétion et Raymond eut la joie de planter son drapeau sur la forteresse [1]. » — « La flotte génoise se composait, dit Guillaume de Tyr, de soixante-dix navires à éperon, armés en guerre. Baudoin conçut aussitôt l'idée de prendre avec eux sa revanche sur la ville d'Acre (Accaron ou Ptolémaïs). Les consuls [2] italiens auxquels il proposa cette expédition l'acceptèrent d'autant plus volontiers, que le souvenir d'un exploit semblable, accompli deux ans auparavant par leurs compatriotes à Césarée, réveillait tous leurs désirs de gloire et toutes leurs espérances de butin. Des conventions débattues d'avance et souscrites dans un traité solennel, portaient qu'après la prise de la ville le tiers des revenus urbains et des produits de la douane maritime appartiendrait à perpétuité aux Génois. De plus, ceux-ci devraient y posséder une église à l'usage de leurs nationaux et un quartier spécial régi d'après leurs usages et leurs lois [3]. » Tout étant ainsi réglé, « après que les solennités pascales, dit Foulcher de Chartres, eurent été célébrées en grande pompe à Jérusalem, Baudoin avec son armée se porta sur Accaron, et l'investit par terre pendant que la flotte génoise l'attaquait vigoureusement par mer [4]. » Des deux côtés, les assaillants rivalisaient d'ardeur. « La construction des balistes et autres machines de siége, dit Albéric d'Aix, fut achevée en moins d'une semaine. Les Sarrasins se virent dès lors en butte à une grêle de traits, de pierres, de flèches; les béliers ébranlaient les remparts et commençaient à y ouvrir des brèches. L'émir, désespérant de pouvoir se maintenir

Jean-d'Acre) par les Génois et le roi Baudoin.

[1] Alberic. Aquens., l. IX, cap. XXVI, col. 638.

[2] Nous avons déjà vu qu'on donnait le titre de *consules* aux commandants des vaisseaux de guerre. — [3] Guillelm. Tyr., l, X, cap. XXVIII, col. 480.

[4] Fulcher. Carnot., *Hist.,Hieros.* l. II, cap. XXIV; *Patr. lat.*, t. CLV, col. 881.

davantage avec une garnison qu'il ne pouvait plus ravitailler, fit demander à Baudoin un armistice pour traiter des conditions de paix. Sa requête lui fut octroyée et le combat cessa, chaque parti conservant d'ailleurs ses positions. L'émir convoqua alors tous les habitants d'Accaron et leur tint ce langage : « Nous avons résisté sans épargner notre sang, tant que nous avons eu l'espoir d'être secourus. Mais les vivres et les renforts que n'a sans doute pas manqué de nous faire expédier le calife égyptien, notre maître, ne peuvent forcer les lignes de la flotte ennemie. Il ne nous reste plus qu'un seul moyen de salut. Vous allez décider s'il convient d'y recourir. Voulez-vous mourir tous sous l'épée des chrétiens victorieux? Préférez-vous abandonner la ville au roi Baudoin, à la condition que nous aurons la liberté de nous retirer en paix avec nos familles et nos biens partout où nous voudrons aller nous établir? » — La population à l'unanimité opta pour ce dernier parti. L'émir fit aussitôt porter à Baudoin la proposition de lui ouvrir les portes de la ville, à condition que tous les citoyens auraient la faculté d'en sortir sains et saufs, emmenant leurs familles et leurs biens. Un conseil de guerre se réunit sous la tente des croisés pour discuter cette offre. Le roi et le patriarche Ébremar furent d'avis de l'accepter sur-le-champ. Ils faisaient observer qu'on épargnerait ainsi tout le sang chrétien qu'il faudrait répandre dans un assaut contre un ennemi poussé au désespoir. Les autres princes partageaient ce sentiment. Mais les Génois, dont la convoitise s'était allumée à la perspective des trésors immenses que renfermait Accaron, déclarèrent qu'ils ne laisseraient rien emporter d'un si riche butin. Un long débat s'engagea avec eux sur ce sujet. Le roi et le patriarche finirent cependant par les ramener à des pensées plus dignes de guerriers chrétiens. Les propositions de l'émir furent acceptées, le traité de capitulation conclu, et les portes de la ville ouvertes aux croisés le matin de la fête de l'Ascension (26 mai 1104). Baudoin et ses troupes firent une entrée solennelle dans la cité; après quoi, les chefs sarrasins et leurs coreligionnaires, avec leurs familles, leurs troupeaux, leurs richesses de toutes sortes, commencèrent leur émigration. Ils ne furent point

d'abord inquiétés; mais l'avidité des Génois ne put longtemps se contenir. Ils s'élancèrent en armes au milieu de la ville, tuant les Sarrasins, faisant main basse sur l'or, l'argent, les bijoux, les étoffes de soie et de pourpre. La soldatesque venue du pays de Galilée à la suite de l'armée de Baudoin suivit l'exemple des Génois, voulant avoir comme eux sa part du pillage. Près de quatre mille Sarrasins périrent dans ce lâche guet-apens. Le roi accourut avec ses chevaliers et mit fin au carnage. Il voulait faire un exemple terrible contre les Génois, dont la trahison allait décréditer dans tout l'Orient l'honneur du nom chrétien et le prestige de la parole royale. Le patriarche Ébremar intervint pour calmer son courroux, il se prosterna à plusieurs reprises aux pieds du monarque, le suppliant d'accepter les satisfactions que les commandants de la flotte s'empressèrent d'ailleurs de lui offrir. Enfin le roi se laissa toucher par tant d'instances et renonça à l'exécution sanglante qu'il méditait[1]. » Les réparations exigées des Génois pour les familles des Sarrasins, victimes de cette échauffourée, durent être complètes. En effet, Guillaume de Tyr nous apprend que les conventions antérieurement stipulées entre Baudoin et les consuls de la flotte reçurent leur pleine exécution. « Un quartier de la ville fut assigné aux Génois, dit le chroniqueur. Chacun d'eux reçut, dans la proportion de ses services, des maisons et des domaines territoriaux. Dès lors, la cité d'Acre devint le port le plus considérable du royaume de Jérusalem[2]. » La nouvelle conquête fut immédiatement organisée d'après le système tracé par les « Assises » de Godefroi de Bouillon. Elle eut un évêché relevant directement du patriarcat de Jérusalem. Le nom du titulaire choisi en 1104 pour ce poste d'élite, et sacré par Ébremar, ne nous a point été conservé. Le premier évêque d'Acre dont les monuments historiques fassent mention est Jean I, qui d'ailleurs ne nous est connu que par une circulaire du pape Innocent II, écrite vers l'an 1133 et adressée simultanément aux trois évêques Jean de Ptolémaïs (Acre), Baudoin de Bérith (Beyrouth), et Bernard de Sidon (Sajette)[3].

[1] Alberic. Aq., l. IX, cap. XXVII, XXIX, col. 638, 640.— [2] Guillelm. Tyr., l. X, cap. XXVIII, col. 481.— [3] Guillelm. Tyr., l. XIV, cap. XIII, col. 501.—Cf. Lequien, *Oriens christian.*, tom. III, col. 1329.— Ducange, *Familles d'outre-mer*, p. 777.

§ VIII. Délivrance de Boémond. Son départ pour l'Europe.

Négociations pour la rançon de Boémond. Mise en liberté du héros à Méli-

51. L'année 1104 fut marquée par d'autres événements non moins heureux pour les croisés. Boémond, après une si longue captivité dans les cachots de l'émir Danisman (Danischmend), vit enfin briser ses chaînes. Ordéric Vital consacre à cet épisode de la délivrance du héros un récit dont les circonstances paraissent trop romanesques pour que l'histoire puisse les accueillir. Il suppose que Mélaz, fille de Danisman, prise d'une généreuse admiration pour le noble captif, allait chaque jour s'entretenir avec lui. Boémond l'instruisit des vérités de la foi; elle lui offrit de se faire chrétienne, l'aida à s'évader et l'accompagna à Antioche, où Boémond lui fit épouser le jeune Roger, fils de Richard du Principat. « Ainsi, ajoute Ordéric, la toute-puissance divine, qui jadis avait suscité Judith pour délivrer le peuple d'Israël, se servit d'une jeune musulmane pour rendre Boémond à l'église d'Orient et à la chrétienté tout entière [1]. » Quel qu'ait pu être le rôle de Mélaz dans l'événement, il est certain que Boémond dut sa liberté non point à une évasion, mais à un rachat en argent dont les conditions et le prix furent longuement débattus. Les premières offres pour la rançon du héros furent faites par l'empereur Alexis Comnène, qui envoya, au rapport d'Albéric d'Aix, une ambassade spéciale à Danisman et lui proposa la somme énorme de deux cent soixante mille besants en échange du captif, mais sous la réserve expresse que Boémond serait remis entre ses mains. « Le magnanime empereur se promettait, ajoute Albéric, de faire disparaître le héros soit par une mort violente, soit par un exil perpétuel, afin de s'emparer de la principauté d'Antioche [1]. » Danisman n'avait point à se préoccuper du sort ultérieur de son prisonnier. Vraisemblablement même, s'il eût connu les véritables intentions d'Alexis Comnène, il s'y fût associé plus volontiers encore. Boémond était la terreur des Turcomans, au point qu'ils l'avaient sur-

[1] Orderic. Vital., l. X, cap. XXI, XXII; *Patr. lat.*, t. CLXXXVIII, col. 774, 784.
[2] Alberic. Aquens., l. IX, cap. XXXIII, col. 642.

nommé : « le petit dieu des chrétiens; » *parvum Deum Christianorum* [1]. « Mais, reprend Albéric, l'ancien émir de Nicée, Kilidji-Arslan [2], qui avait du reste pris part au combat où Boémond avait été fait prisonnier, éleva aussitôt la prétention d'entrer pour moitié dans la rançon offerte par le césar byzantin. Danisman refusa. » D'après les règles militaires, observées alors par les Turcs de même que par les chevaliers chrétiens, un prisonnier de guerre appartenait à celui qui s'en était emparé sur le champ de bataille. Il devenait lui, ou sa rançon, si elle avait lieu plus tard, la propriété exclusive de son vainqueur. Danisman repoussa donc les revendications de Kilidji-Arslan, lequel s'en vengea aussitôt à la manière des Turcs, par une guerre de dévastation et de pillage. Du fond de son cachot, Boémond prêtait une oreille attentive aux conversations que ses gardes avaient entre eux. Sans qu'ils s'en doutassent, il savait leur langue. Les ayant un jour entendu parler de la profonde tristesse dans laquelle leur maître était plongé, il se hasarda à leur en demander la cause. Ceux-ci se gardèrent bien de répondre, mais ils coururent informer Danisman de l'indiscrète question du captif. A leur grande surprise, non-seulement l'émir ne se montra nullement courroucé, mais il témoigna sur-le-champ le désir de visiter lui-même Boémond. Il descendit dans le cachot où le prince d'Antioche, chargé de fers, gémissait depuis si longtemps. «Je viens non pas insulter à vos malheurs, lui dit-il, mais prendre vos conseils comme ceux du héros le plus brave et le plus sage de notre temps. » — Après cette entrée en matière, l'émir raconta à son prisonnier toute la suite des négociations entamées avec Alexis Comnène, et des prétentions de Kilidji-Arslan. Boémond écouta ce récit dans le plus profond silence, et répondit en ces termes : « Votre démarche me prouve que vous attacheriez quelque prix à mon amitié et à mon alliance. Je vous offre l'une et l'autre et je ferai serment, au nom du grand Dieu que j'adore, d'y rester fidèle, si, de votre côté, refusant les offres de l'empereur byzantin, vous vous contentez pour ma rançon de cent mille besants

[1] Orderic. Vital., cap. XXI, col. 775. — [2] Cf. tom. XXIII de cette *Histoire*, chap. V, § 1.

d'or, que je verserai entre vos mains. Cette somme est à peine la moitié de celle que vous propose Alexis. Mais vous la posséderez en toute sécurité. Les chrétiens d'Antioche, d'Édesse, de Jérusalem entreront avec moi dans votre alliance. Nous serons dès lors assez puissants pour vous protéger contre les agressions de Kilidji-Arslan et contre les vengeances de l'empereur lui-même.» — Ces ouvertures ne semblèrent point désagréables à l'émir, mais il demanda du temps pour les soumettre à l'examen de ses conseillers. Enfin un traité fut conclu, aux termes duquel les deux contractants, demeurant chacun dans sa religion, se juraient amitié et formaient entre eux une alliance offensive et défensive : la rançon du prince d'Antioche était fixée à cent mille besants d'or; le versement devait en être fait dans la ville de Mélitène par Tancrède et Baudoin d'Édesse, aux mains desquels le captif serait remis. Boémond écrivit sur-le-champ à ces deux princes qui firent une levée extraordinaire dans leurs provinces d'Asie. Tancrède envoya jusqu'en Sicile recueillir tous les subsides qu'on put s'y procurer. Enfin la somme fut complétée, et au jour fixé d'avance il se trouva avec Baudoin à Mélitène. Danisman y amena Boémond et le rendit à ses frères d'armes [1]. »

Délivrance du comte Herpin de Bourges et du connétable de Germanie Conrad. Herpin de Bourges moine à Cluny.

52. La joie fut immense dans la chrétienté tout entière, à la nouvelle de la délivrance de Boémond. « Durant sa captivité, dit Ordéric Vital, le prince d'Antioche avait fait un vœu au glorieux confesseur Léonard, promettant, s'il recouvrait jamais la liberté, d'offrir au tombeau du saint des chaînes d'argent du même poids que celles de fer, dont l'émir avait chargé ses mains. Il fit partir sur-le-champ pour les Gaules son neveu Richard du Principat [2], qui vint déposer à l'église de Saint-Léonard-le-Noblac [3], la riche offrande promise dans les cachots de Danisman [4]. » En même

[1] Alberic. Aquens., l. IX, cap. XXXII, XXXVI, col. 642, 644.

[2] Le Principat ou la Principauté est aujourd'hui une province napolitaine ayant pour chefs-lieux Salerne et Avellino. Richard du Principat, neveu de Boémond, avait partagé la captivité de son oncle dans les prisons de Danisman.

[3] A cinq lieues de Limoges. L'illustre solitaire avait appelé son ermitage *Nobiliacus*, parce qu'il le tenait de la munificence royale. De là le nom actuel de Saint-Léonard-le-Noblac. — [4] Orderic. Vital., *Histor. eccles.*, l. X, cap. XXIII; *Patr. lat.*, tom. CLXXXVIII, col. 783.

temps que Richard du Principat arrivait en France, où il fut accueilli avec enthousiasme, on vit revenir le comte Herpin de Bourges, également rendu à la liberté après deux ans de captivité dans les fers de l'émir de Babylone (le calife égyptien Mostali). On se rappelle que, par une distinction glorieuse, Herpin de Bourges et le connétable allemand Conrad avaient seuls été épargnés, à la prise de Ramleh, par les musulmans émerveillés de leur bravoure [1]. Les deux nobles chevaliers recouvrèrent leur liberté sans rançon, grâce à l'entremise d'Alexis Comnène, qui avait à cœur d'effacer en Europe les mauvaises impressions causées par ses trahisons précédentes envers les croisés. Le calife les fit embarquer pour Constantinople, où l'empereur voulait recevoir leurs remerciements officiels. Durant la traversée, le connétable allemand tomba malade ; on dut le laisser à l'île de Chypre, où il mourut et reçut la sépulture chrétienne. Herpin de Bourges arriva sain et sauf à Constantinople. Le césar byzantin lui fit le plus gracieux accueil, le combla de présents, et lui fournit les moyens de retourner en France. « Durant sa captivité, dit Ordéric Vital, sa pensée s'était souvent reportée sur les souffrances des anciens martyrs. Comme eux, il avait invoqué le Seigneur et il avait trouvé dans la prière une source de consolations ineffables. De retour dans sa patrie, il forma le dessein de consacrer à Dieu la liberté qui venait de lui être rendue, et alla consulter à ce sujet le pape Pascal II. Le vénérable pontife, après avoir entendu le récit des labeurs de ce glorieux soldat de Jésus-Christ, lui répondit en ces termes : « Vous êtes, très-cher fils, dans l'état d'un homme qui sortirait pur et rajeuni des eaux d'un bain salutaire, pour se revêtir d'une étoffe de soie éclatante de blancheur. La confession et la pénitence ont purifié votre âme ; les épreuves de votre dur pèlerinage, le martyre de votre captivité, ont été pour vous l'école de la vertu ; vous avez fait satisfaction à Dieu pour vos péchés dans les tortures d'un cachot ; ce fut comme votre noviciat pour la vie chrétienne. N'allez donc plus, âme purifiée, rentrer dans

[1] Cf. nº 37 de ce présent chapitre. — « Eudes Herpin, fils de Humbald, seigneur de Dun, était vicomte de Bourges au droit de sa femme Mahaud, fille de Gilon de Sulli, dernier titulaire de la vicomté de Bourges. » (Note de M. Le Prevost, dans son édition latine d'Ordéric Vital, t. IV, p. 119.)

la fange du siècle, ne détournez pas vos regards de la lumière pour les égarer dans la nuit ténébreuse du monde. Soldat du Christ, vous venez de combattre les combats du Seigneur. Irez-vous maintenant souiller l'éclat de vos armes en les rougissant du sang chrétien dans les batailles que se livrent les princes de l'Europe? Non, non, il ne vous reste plus d'autre gloire à conquérir que la couronne éternelle, au royaume du Christ, avec ses élus dans le sein d'Abraham. » — Après ces touchantes paroles, le vicomte de Bourges n'hésita plus. Il renonça au monde, se fit moine à Cluny et servit Dieu en grande sainteté jusqu'à sa mort [1]. »

Invasion turque dans le comté d'Édesse. Bataille de Rakka l'antique Rages. Succès des Turcs. Captivité de Baudoin du Bourg. Tancrède chargé du gouvernement d'Édesse.

53. Le calife égyptien en rendant la liberté à Conrad de Germanie et à Herpin de Bourges ne renonçait point à ses projets de vengeance contre le roi de Jérusalem. Il préparait pour l'année suivante une nouvelle invasion en Palestine et réunissait des armées formidables. Dans l'extrême Orient la nouvelle de la délivrance de Boémond fut le signal d'une guerre sainte. L'étendard du prophète fut arboré dans toutes les contrées de la Perse, dans toutes les tribus sarrasines de la Chaldée et de la Mésopotamie. « Boémond était à peine rentré à Antioche (mai 1104), que le soudan (*soldanus*) des Turcs, le calife du Corassan, chef suprême de l'empire de Turquie, dit Albéric d'Aix, faisait écrire à Danisman la lettre suivante : « Toi, jadis notre frère et notre fils, tu viens de déshonorer ton nom, de le vouer à l'exécration des fils de l'Islam. Tu as trahi la foi de Mahomet, la fidélité à ton prince, en brisant les fers de Boémond. Si tu veux réparer ton crime et rentrer en grâce à nos yeux, assigne un rendez-vous à ton ancien captif comme pour une entrevue amicale, et nous le ferons enlever dans un guet-apens. Si tu refuses, n'espère point échapper à notre vengeance et à l'indignation universelle des Turcs [2]. » Malgré ces terribles menaces, Danisman repoussa l'ignoble trahison qu'on lui proposait et demeura fidèle à son traité d'alliance avec le prince d'Antioche. Le soudan réunit alors une armée de soixante mille Turcs sous le commandement du

[1] Orderic. Vital., l. X, cap. XX, col. 774.

[2] Alberic. Aquens., l. IX, cap. XXXVII, col. 645.

grand vizir frère de Kerboghah [1]. Ce formidable armement s'avança à marches forcées sur la ville d'Édesse, capitale des états de Baudoin du Bourg. Celui-ci eut à peine le temps de concentrer ses troupes et de se porter en avant d'Édesse dans les plaines de Charres, l'ancienne cité biblique illustrée par le séjour d'Abraham [2]. En même temps il appelait Boémond et Tancrède à son secours, et les priait de lui amener en toute hâte des renforts. « Les deux héros, dit Albéric d'Aix, ne perdirent pas une minute. A la tête de trois mille cavaliers et de sept mille fantassins, ils rejoignirent Baudoin au campement indiqué. Les deux patriarches Daïmbert exilé de Jérusalem, et Bernard titulaire d'Antioche, avec un certain nombre de clercs et de moines, accompagnèrent cette expédition pour raffermir par les armes spirituelles le courage des soldats du Christ, *ad corroborandos milites Christi spiritualibus armis*. L'archevêque d'Édesse, Benoît, avait dans le même but suivi l'armée de Baudoin du Bourg avec des prêtres et des religieux. Cependant les Turcs, contrairement à leur tactique habituelle, sans accepter la bataille qu'on leur offrait, changèrent leur itinéraire, dans l'intention d'assaillir Édesse avec toutes leurs forces et de l'emporter d'un coup de main. Les trois princes prévenus de ce mouvement par un espion arabe, quittèrent aussitôt leur campement de Charres, et vinrent déployer leurs tentes en face de l'armée ennemie, sur les rives du fleuve Chobar [3], dans la plaine qui entoure la ville de Racha (l'antique Ragès aujourd'hui Rakka). Tous les guerriers firent aux prêtres la confession de leurs fautes; ils reçurent l'absoute et la bénédiction des mains du patriarche et de l'archevêque, et au point du jour se rangèrent en bataille. Tancrède et Boémond prirent le commandement de l'aile droite, divisée en dix carrés mobiles, formés par les fantassins qui tenaient sur la tête leurs boucliers en forme de tortue et présentaient sur toute face le fer des lances aux agresseurs. Les cavaliers

[1] On se rappelle que le généralissime turc Kerboghah avait été défait sous les murs d'Antioche en 1098 par Godefroi de Bouillon (Tom. III de cette *Histoire*, p. 548). — [2] *Genes.* xi, 31. — Cf. tom. I de cette *Histoire*, p. 360.

[3] Le fleuve Chobar célèbre par la vision du prophète Ézéchiel, est un affluent de l'Euphrate dans lequel il se jette près de l'antique cité de Circesium (Tom. III de cette *Histoire*, p. 256).

couverts de leur cuirasse et entièrement bardés de fer marchaient en avant. Baudoin du Bourg et Joscelin de Courtenay, alors gouverneur de Turbessel, commandaient l'aile gauche, divisée dans le même ordre. Au signal donné par les trompettes, tous s'ébranlèrent à la fois, les cavaliers se précipitant au galop de leur monture sur les bataillons ennemis. Boémond et Tancrède culbutèrent les trente mille Turcs qui leur faisaient face et les mirent en déroute. Baudoin du Bourg et Joscelin de Courtenay éprouvèrent plus de résistance. Enfin, électrisés par les cris de victoire qu'ils entendaient à l'aile droite, ils firent des prodiges de bravoure et parvinrent à rompre les lignes ennemies. Ils ordonnèrent alors à leurs troupes un mouvement tournant, dans le but de rejoindre Boémond et Tancrède, dont ils se trouvaient à une demi-lieue de distance. Mais un groupe de dix mille Turcs, cachés derrière un repli de terrain, fondit sur eux et les força à se replier en désordre. Baudoin voulut tenir tête, il fut fait prisonnier. A ses côtés périrent un grand nombre de chevaliers et de soldats; d'autres tombèrent aux mains de l'ennemi, qui les emmena en servitude au fond de la Perse pour un éternel exil. Dix-huit clercs et trois religieux furent décapités sur le champ de bataille. L'archevêque d'Édesse, Benoît, se trouvait parmi les captifs. A la nouvelle du désastre de l'aile gauche, Tancrède accourut avec ses plus braves chevaliers, comptant arriver à temps pour arracher les prisonniers aux mains des Turcs victorieux. Mais il ne put sauver que l'archevêque Benoît et trois soldats chrétiens. Sur ces entrefaites, la nuit vint clore cette fatale journée. La captivité de Baudoin du Bourg valait pour les Turcs une victoire [1]. »

Siége d'Édesse par les Turcs. Victoire de Tancrède et de Boémond.

54. Le lendemain, « au premier chant du coq, » selon l'expression du chroniqueur, l'armée chrétienne leva ses tentes et reprit en toute hâte le chemin d'Édesse, afin de mettre cette capitale en état de défense avant l'arrivée de l'ennemi. La population arménienne d'Édesse pleura sincèrement le malheur de Baudoin, mais ne perdit pas courage. Tous les habitants remplis d'ardeur aidèrent les soldats, travaillèrent à réparer les fortifications, à préparer les

[1] Alberic. Aquens., l. IX, cap. XXXVIII, XL, col. 645, 647.

engins de guerre. Tancrède fut nommé gouverneur d'Édesse pendant la captivité de Baudoin, dont les Arméniens espéraient abréger la durée au moyen d'une grosse rançon. Cependant les Turcs ne paraissant point, Boémond prit congé de son neveu et retourna à Antioche. L'inaction des Turcs n'était qu'apparente. « Fiers de leur victoire et de la prise de Baudoin, dit Albéric d'Aix, ils ne bornaient plus leurs espérances à la conquête d'Édesse ; ils voulaient expulser de l'Asie tous les croisés, reprendre Antioche et détruire Jérusalem [1]. » Dans ce but, ils avaient appelé du fond du Corassan de nouvelles recrues. On estime à près de trois cent mille hommes l'armée d'invasion qu'ils réunirent de la sorte. La soif du sang chrétien, l'espoir du pillage, le fanatisme musulman, enflammaient le cœur des guerriers du prophète. Parmi eux une princesse du sang des califes, une espèce d'amazone, avait armé à grands frais des légions de Persans qu'elle voulut conduire elle-même aux combats [2]. Cette immense expédition se dirigea alors sur Édesse. A la vue de ces milliers de tentes couvrant au loin les montagnes et les plaines, Tancrède expédia un message à Boémond. « Rassemblez, lui mandait-il, ce que la principauté d'Antioche et les villes chrétiennes de Syrie pourront fournir de soldats. Tous les barbares du Corassan fondent sur nous. Ce n'est plus seulement Édesse qui est menacée. Il s'agit de sauver toutes les conquêtes des chrétiens en Asie [3]. » A la réception de ce message, Boémond partit avec trois cents chevaliers et cinq cents fantassins, laissant l'ordre au reste de ses troupes de le rejoindre à mesure qu'elles seraient rassemblées. Malgré la rapidité de sa marche à travers des routes non frayées et des sentiers de montagnes, il ne put arriver à l'époque où l'attendait Tancrède. Assiégé dans Édesse par des nuées de Turcs qui se relayaient sans cesse pour de nouvelles attaques, le héros compta sept jours pleins au delà du terme qui devait, d'après ses calculs, suffire à la marche de son oncle. Ne le voyant point apparaître, il convoqua les soldats et les citoyens en assemblée géné-

[1] *Id. ibid.*, cap. XLII, col. 647. — [2] *Matrona quædam nobilissima de regno Corrozan, non modico apparatu opem et vires contulerat* (Alberic. Aq., l. IX, cap. XLV, col. 640). — [3] *Ibid.*, cap. XLIII, col. 648.

rale, leur exposa le danger de la situation et termina sa harangue par ces mots : « Il ne nous reste plus qu'à choisir entre une captivité sans espoir dans les cachots de la Perse, ou une mort glorieuse dans les rangs des Turcs que nous irons combattre. Quel parti vous plaît le mieux? » Un seul cri, poussé par l'assemblée entière, répondit à cette énergique proposition. « Plutôt la mort que la servitude! » dirent toutes les voix. Le lendemain avant l'aube, toute la garnison, tous les citoyens en état de porter les armes sortirent en silence des murs de la ville et s'avancèrent sans bruit vers le camp des Turcs où tout dormait encore. Au moment où ils allaient y pénétrer, ils sonnèrent du cor, firent retentir les cymbales, les trompettes, et l'épée à la main commencèrent le carnage. Une véritable panique s'empara des Turcs; les chefs prirent la fuite de toute la vitesse de leurs chevaux; les troupes les suivirent en désordre, abandonnant les tentes, les troupeaux et un butin immense. Or, ce jour-là même, Boémond arrivait avec son escorte sous les murs d'Édesse. Il s'élança à la poursuite des fuyards et réussit à faire prisonnière la noble personne qui avait voulu partager les périls et la gloire des guerriers de l'Islam. Elle fut le trophée vivant de la victoire que « la clémence de Notre-Seigneur Jésus-Christ daigna en ce jour, dit Albéric d'Aix, accorder aux défenseurs de la croix [1]. » (1104)

Boémond et Tancrède refusent de se prêter aux négociations relatives à la délivrance de Baudoin du Bourg.

55. Tancrède et Boémond ternirent l'éclat de leur triomphe par un acte de véritable ingratitude. Une députation envoyée par le sultan des Turcs vint leur offrir d'échanger le comte Baudoin du Bourg contre la noble persane, leur captive. Ils refusèrent. Le roi de Jérusalem informé du fait, s'en plaignit vivement, et donna l'ordre formel aux deux princes de saisir cette occasion inespérée pour rendre la liberté à son malheureux cousin. Voici la réponse qui lui fut transmise. « A leur seigneur Baudoin, roi très-chrétien de Jérusalem, Boémond et Tancrède, hommage d'inaltérable fidélité. — Nous ne manquerons pas de nous conformer à vos ordres pour la délivrance du comte d'Édesse, notre ami et compagnon d'armes. Telle a toujours été et telle est encore notre inten-

[1] Alberic. Aquens., l. IX, cap. XLV, col. 649.

tion. Mais en ce moment, il convient de dissimuler l'importance que nous attachons à ce résultat, afin d'amener les Turcs non-seulement à nous rendre le comte d'Édesse en échange de notre captive, mais à y ajouter l'appoint d'une somme considérable. Nous avons un besoin extrême d'argent pour solder nos troupes et récompenser les chevaliers qui nous ont prodigué si généreusement leurs services et leur sang [1]. » Albéric d'Aix juge fort sévèrement cette lettre. « Courtoise dans la forme, dit-il, elle manquait absolument de sincérité. Les deux princes étaient fort loin de désirer la délivrance de Baudoin du Bourg. La ville d'Édesse, centre d'un négoce considérable, rapportait chaque année, soit en tributs, soit en impôts, plus de quarante mille besants d'or. Le prince d'Antioche et Tancrède avaient donc tout intérêt à la conserver [2]. » Il est certain que la question d'argent revenait sans cesse comme un obstacle à toutes les entreprises des croisés. Le roi de Jérusalem le savait mieux que personne, lui qui se brouillait successivement avec les divers patriarches de Jérusalem, dont il voulait épuiser au profit de son armée les ressources destinées à l'entretien des hôpitaux et des églises. La situation financière de Boémond n'était pas meilleure. La contribution extraordinaire mise sur tous les domaines de sa principauté pour fournir les cent mille besants comptés à Danisman pour sa rançon avait obéré ses états. Quelque graves que fussent ces considérations, elles ne sauraient justifier l'attitude du prince d'Antioche vis-à-vis de Baudoin du Bourg. Ce noble captif n'avait rien épargné pour la délivrance de Boémond. Il avait droit, de la part de celui-ci, à un dévouement semblable. Cependant on le laissa gémir dans les fers. Au lieu de l'échanger contre la noble persane, on préféra rendre celle-ci aux Turcs moyennant une rançon de quinze mille besants d'or. « Après ce honteux marché, ajoute le chroniqueur, Boémond revint à Antioche, et Tancrède continua de gouverner le comté d'Édesse . »

Mort de Raymond de Saint-Gilles au château du Mont-Pèlerin près de Tripoli.

56. Cette conduite préparait pour l'avenir de longues discordes entre les princes croisés. Elle les affaiblissait en divisant leurs intérêts, et compromettait leur prestige vis-à-vis des musulmans. On ne

[1] *Id. ibid.*, cap. XLVI, col. 650. — [2] *Id. ibid.*

avait fait la triste expérience avec Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, lequel mourut alors (28 février 1105) dans la forteresse du Mont-Pèlerin (*Mons Peregrinorum*), poste avancé d'où il assiégeait depuis trois ans les Sarrasins de Tripoli. Homme-lige de l'empereur Alexis Comnène, il avait rompu toute espèce de rapports avec le roi de Jérusalem dont il ne reconnaissait point la juridiction. Ses anciennes inimitiés contre Boémond s'étaient réveillées plus vives que jamais, après que Tancrède eut chassé, en 1102, la garnison byzantine de Laodicée et réuni cette ville à la principauté d'Antioche. Isolé dans une principauté nominale qui se composait uniquement de la cité maritime de Tortosa, mais que le césar de Byzance lui avait généreusement donné le droit d'agrandir à la pointe de l'épée, Raymond se tenait complétement à l'écart des autres croisés. Telle était cependant la réputation militaire de cet illustre guerrier, que chaque année il recevait de nouveaux renforts venus de Marseille, de Toulouse, d'Espagne même. En 1103, ses neveux Guillaume comte de Cerdagne et Bernard Atton vicomte d'Albi lui amenèrent des légions de guerriers, recrutés dans les régions qui formèrent depuis la Catalogne, le Roussillon, le Languedoc et la Provence. Le port de Marseille était pour Raymond de Saint-Gilles ce que Tarente et *Brundusium* (Brindes) étaient pour Boémond et Tancrède. Les navires marseillais entretenaient des relations régulières avec Tortosa, comme les vaisseaux d'Apulie avec Antioche. Le comte de Toulouse se montra reconnaissant envers la cité phocéenne: il lui fit une donation d'un caractère vraiment héroïque. Au mois de janvier 1103, il datait du « château qu'on appelle le Mont-Pèlerin, situé devant la porte de Tripoli » un acte portant ces mots : « Raymond par la grâce de Dieu comte de Saint-Gilles, marquis de Provence et prince de la milice chrétienne qui est sur le chemin de Jérusalem, pour la rémission de mes péchés et pour le salut du peuple chrétien qui est avec moi et m'a élu son chef et son prince, je donne au monastère de Saint-Victor de Marseille et à son vénérable abbé Richard, cardinal de la sainte église romaine, la moitié de la ville de Giblet (Djébaïl, l'ancienne Biblos), située entre Tripoli et Béryte (Beyrouth), en

reconnaissance des services que le cardinal n'a cessé de me rendre. » Cet acte de donation fut souscrit par Guillaume comte d'Auvergne, Bernard vicomte de Béziers, Aicard de Marseille, Bérenger de Narbonne, Pierre évêque de Glandève [1]. Or, au moment où il rédigeait cet acte de donation solennelle, Raymond ne possédait pas même une maison à Giblet. Cette ville, comme celle de Tripoli, avait jusque-là résisté à toutes ses attaques. Mais il se promettait d'y entrer bientôt en vainqueur et de pouvoir ainsi faire honneur à sa signature. Vers la fin de l'année 1103, une flotte de soixante-dix voiles que les Pisans et les Génois envoyaient au secours de la Terre Sainte aborda sur les côtes de Laodicée, où elle passa l'hiver. Le comte sollicita et obtint le concours de cette armée navale pour l'aider dans le siége de Giblet. Au mois de mars 1104, la ville bloquée par terre et par mer dut capituler. Raymond y fit une entrée triomphale, y établit une garnison et se hâta de revenir continuer le siége de Tripoli. Mais sa santé ne put résister à tant de travaux et de fatigues. Tombé dangereusement malade au mois de janvier 1105, il donna ordre aux affaires de sa conscience, de sa famille et de l'expédition dans laquelle il était engagé. Des trois mariages successivement contractés par lui [2], il n'avait que deux fils auxquels il pût léguer ses domaines d'Orient et d'Occident. L'aîné, nommé Bertramn, issu du premier mariage de Raymond avec l'héritière de Provence, était resté en France où il administrait les états paternels : il avait alors trente-sept ans. Le second était un enfant au berceau. Sa mère, Elvire de Castille, troisième femme du comte, lui avait donné le jour au château du Mont-Pèlerin (1103). Il avait reçu le nom d'Alphonse en souvenir du roi d'Espagne son aïeul, et le surnom de Jourdain, parce qu'il fut baptisé dans les eaux de ce fleuve où on le transporta quelque temps après sa naissance. Dans cette

[1] Dom Devic et Vaissète, *Hist. générale du Languedoc*, l. XV, t. III, p. 560 et tom. V, *Chartes et diplômes*, nº cccxxxv, édit. Privat., 1872.

[2] En premières noces Raymond avait épousé sa cousine germaine, héritière du comté de Provence (1066). Sa seconde femme fut la princesse Mathilde, fille de Roger comte de Sicile (1080). Enfin, en 1094, il épousa en troisièmes noces Elvire, fille d'Alphonse VI, roi de Castille et de Léon. Elvire suivit son mari à la croisade.

situation, le comte institua Guillaume de Cerdagne son neveu héritier de sa principauté de Syrie, l'investit du commandement de ses troupes, lui légua à titre héréditaire les villes de Tortose et de Giblet déjà conquises, le château ou plutôt la cité naissante du Mont-Pèlerin [1], avec la mission de continuer le siége de Tripoli, d'étendre ses domaines du côté de la terre de *Camolla* (La Chamelle), et de conquérir la cité d'Archas. Ses autres dispositions testamentaires comprenaient des restitutions aux églises et des largesses à diverses abbayes. C'est ainsi qu'il ordonnait à ses héritiers de rendre à Gibelin, archevêque d'Arles, divers domaines dont il s'était mis en possession au préjudice de cette métropole [2]. En même temps il faisait un legs considérable au monastère de la Chaise-Dieu, où avant son départ pour la croisade il était allé se mettre sous la protection du glorieux fondateur saint Robert. Les religieux lui avaient confié comme une précieuse relique la tasse en bois dont leur vénéré patron avait coutume de se servir durant sa vie mortelle. Le comte ne s'en était jamais séparé. A son lit de mort, il chargea Arbert, moine de la Chaise-Dieu, qu'il avait nommé par provision à l'évêché de Tripoli [3], de la rapporter aux religieux ses frères. Après avoir ainsi disposé toutes choses dans l'ordre le plus parfait, le soldat de la croix communia au corps et au sang du Seigneur, et rendit son âme à Dieu la veille des calendes de mars (28 février 1105). Il était âgé d'environ soixante-quatre ans [4]. « Ainsi mourut, dit Guillaume de Tyr, le seigneur Raymond de bonne

[1] *Oppidum suum quod ipse fundaverat ante urbem Tripolitanam, cui nomen Mons Peregrinus.* (Guillelm. Tyr., *Hist. rerum transmarin.*, l. XI, cap. II; *Patr. lat.*, t. CCI, col. 485.)

[2] Le codicille qui renferme cette clause est daté du Mont-Pèlerin, 31 janvier 1105. Il est souscrit par Aymar évêque de Toulon, Raymond de Baux, Decan de Posquières, Bertrand Porcelet, et en dernier lieu par Elvire de Castille et son fils Alphonse Jourdain.

[3] Arbert, moine de la Chaise-Dieu et prieur de Privezac en Rouergue, avait accompagné Raymond de Saint-Gilles à la croisade. Sacré en l'an 1100, sous le titre d'évêque de Tripoli, en attendant la conquête de cette ville par les chrétiens, il siégea au Mont-Pèlerin. (*Hist. de Languedoc*, t. III, l. XV, p. 446, édit. Privat.) Après la mort de Raymond, l'évêque de Tripoli, dans un voyage qu'il fit en France, s'acquitta fidèlement de sa mission pour l'abbaye de la Chaise-Dieu. — [4] Cf. *Hist. générale du Languedoc,* l. XV, p. 565.

mémoire, comte de Toulouse, héros plein de piété et de crainte de Dieu, dont les admirables exploits, les vertus insignes, la valeur et la prudence eussent mérité une histoire spéciale. Véritable confesseur du Christ, une fois enrôlé sous l'étendard de la croix, il ne voulut plus le quitter. Pendant que les autres princes, après la conquête de Jérusalem, retournaient dans leurs états, les familiers de Raymond le pressaient de suivre cet exemple. Riche et puissant entre tous, il eût achevé ses jours dans l'opulence, au milieu de ses sujets dont il était aussi vénéré que chéri. Mais l'honneur de souffrir pour le nom du Christ, lui paraissait préférable à toutes les joies de la terre. Il voulut imiter jusqu'au dernier soupir le divin Maître à qui les Juifs disaient : « Descends maintenant de la croix[1]. » Son pèlerinage fut pour lui un vra chemin de la croix, la mort seule y mit un terme[2]. »

Antioche cernée par les flottes d'Alexis Comnène et par les armées musulmanes. Urgence d'un appel aux chevaliers d'Occident. Tancrède chargé de la défense simultanée d'Antioche et d'Édesse. Départ de Boémond et de Daïmbert pour l'Europe.

57. Cependant Boémond, resserré de plus en plus à Antioche par les flottes d'Alexis Comnène et par les armées de Turcopoles à la solde de cet empereur, prit le parti d'aller en Europe inviter les princes croisés à lui fournir des secours en hommes et en argent. Durant son absence, Tancrède devait administrer simultanément la principauté d'Antioche et le comté d'Édesse. La princesse Anne Comnène raconte avec son emphase habituelle les succès des armes impériales, qui forcèrent, dit-elle, le prince d'Antioche à cette hasardeuse résolution. Elle ajoute que la surveillance exercée par les croiseurs byzantins sur les navires qui sortaient du port Saint-Siméon était si rigoureuse, que Boémond, pour y échapper, dut se faire passer pour mort. On célébra ses funérailles mensongères à Antioche. Le cercueil dans lequel il était enfermé vivant fut transporté en grande pompe au port Saint-Siméon, et embarqué sur un navire qui devait le ramener en Apulie au tombeau de Guiscard son père. Sur le pont du vaisseau, on avait disposé, pour recevoir ce mort vivant, un catafalque tendu de noir et entouré de serviteurs en grand deuil. Afin de mieux donner le change aux marins de la flotte impériale qui visitèrent en effet le navire, on avait tué et caché sous les draperies un coq dont les chairs putréfiées répandaient une

[1] *Matth.* XXVI, 40. — [2] Guillelm. Tyr., l. XI, cap. II, col. 486.

odeur cadavérique. Les croiseurs grecs, dupes de ce stratagème, accordèrent le libre passage et Boémond fut sauvé[1]. — En dépit de sa rhétorique officielle, la princesse porphyrogénète n'a pu réussir à faire prendre son récit au sérieux. Les prétendues victoires du césar son père n'avaient rien eu de glorieux. Ses flottes avaient continué sur mer le système de piraterie que nous avons précédemment fait connaître[2]. Par terre, les Turcs, devenus à prix d'or les alliés du perfide monarque, lui épargnèrent le soin de combattre en personne. Il leur fournissait abondamment les munitions, les vivres, les moyens de transport, ne rougissant pas d'employer à l'extermination des croisés les farouches ennemis du nom chrétien contre lesquels il avait lui-même, quelques années auparavant, fait appel au dévouement des soldats de la croix. Quant au funèbre stratagème mentionné par la princesse Anne Comnène, aucun autre chroniqueur n'y fait allusion. Ce roman fut fabriqué de toutes pièces par les eunuques de Byzance, pour amuser les loisirs du gynécée impérial. Le départ de Boémond pour l'Europe loin d'affecter les formes d'une retraite clandestine, fut au contraire entouré d'une imposante solennité. L'auteur des *Gesta Tancredi*, Raoul de Caen, témoin oculaire des faits qui se passèrent alors à Antioche[3], nous fournit à ce sujet les renseignements les plus formels. « La captivité de Baudoin d'Édesse, dit-il, et la victoire des Turcs sur le fleuve Chobar avaient exalté toutes les espérances des ennemis du nom des Francs, en Cilicie, en Syrie, en Phénicie. Les villes de Tarse, d'Adana, de Mamistra (l'ancienne Mopsueste) se soulevèrent, chassèrent leurs garnisons latines et accueillirent les soldats grecs envoyés par Alexis Comnène. Cependant les Turcs alliés de cet empereur vinrent mettre le siége devant Artasia (à dix lieues d'Antioche), la prirent d'assaut, envahirent toutes les provinces voisines et s'avancèrent jusqu'au pont du Farfar[4], sous les murs d'Antioche.

[1] Ann. Comnen *Alexiad.*, l. XII; *Patr. græc.*, t. CXXXI, col. 868.

[2] Cf. tom. XXXIV de cette *Histoire*, p. 230, 242. — [3] *Præsente me gesta liberius persolvam*, dit Raoul de Caen lui-même (Cf. *Patr. lat.*, tom. CLV, col. 491.)

[4] Voir pour la topographie ici indiquée le récit du siége d'Antioche par Godefroi de Bouillon, t. XXIII de cette *Histoire*, p. 590.

En même temps une flotte grecque envahissait le port de Laodicée et commençait le siége de cette ville. Impuissant à faire face de tant de côtés à la fois, Boémond appela aussitôt Tancrède, qu'il avait laissé à Édesse, pour conférer avec lui et délibérer sur les mesures urgentes commandées par l'imminence du péril. Une assemblée des principaux chevaliers chrétiens fut convoquée dans la basilique de Saint-Pierre à Antioche. Boémond prit la parole et s'exprima en ces termes : « Illustres guerriers, les circonstances demandent une prompte et sage décision. Le moindre retard peut nous perdre tous. Les infidèles, *gentilitas*, triomphent de toutes parts; les Grecs et les Turcs nous ferment toutes les routes. Les deux puissances les plus formidables de l'Orient, Constantinople et la Perse, se sont alliées pour notre ruine. Elles ont soulevé sous nos pas tout le sol asiatique; les flottes byzantines interceptent nos communications avec l'Occident. Artasia, ce poste avancé dont nous avions fait le bouclier d'Antioche, est au pouvoir de l'ennemi, et ses flèches se retournent contre nous. Épuisées par tant de combats antérieurs, nos troupes se sont encore affaiblies depuis la captivité de Baudoin d'Édesse. Il nous reste à peine quelques poignées d'hommes en état de porter les armes, et nous n'avons point d'argent pour faire de nouvelles levées. Réfléchissez au danger de notre situation et indiquez-nous un remède, si vous en trouvez quelqu'un. Quant à moi, mon avis serait de faire appel aux princes européens, au peuple de la France surtout. C'est la bravoure française qui doit nous sauver, ou nous ne le serons jamais [1]. Si vous le jugez à propos, chargez-moi de cette négociation. Je traverserai les mers, j'affronterai tous les périls : rien ne me coûtera pour assurer votre salut. » Quand Boémond eut cessé de parler, on lisait sur le visage de tous les chefs une sorte d'indécision qui tenait moins au projet d'un appel à adresser en Europe, qu'au choix du personnage à y envoyer. Tancrède se fit l'interprète du sentiment général. « Il est de toute évidence, dit-il, que notre unique ressource est un appel à nos frères d'Occident. Mais quand notre prince et seigneur Boé-

[1] *Galliarum populi concitandi; audacia illa nos liberabit, aut nulla.* (Radulph Cadomens. *Gest. Tancred.*, cap. CLII, *Patr. lat.*, tom. CLV, col. 587.)

mond propose de se dévouer pour aller remplir cette mission en Europe, notre devoir est de lui épargner les périls et les difficultés de ce lointain voyage. S'il n'était pas au milieu de nous, il faudrait le rappeler sur-le-champ, car lui seul est notre force, notre conseil, notre appui. Et que dirait-on de moi, si l'on apprenait que Tancrède est resté à Antioche, pendant que Boémond expose sa vie à la fureur des pirates grecs plus impitoyable que celle des flots? Non, non. Que notre héroïque prince reste à votre tête, que le pasteur continue de veiller sur son troupeau pour le défendre contre la rage des loups dévorants. C'est à moi qu'il appartient de me dévouer pour le salut commun. J'implore cette mission comme mon unique récompense. Devant Dieu qui m'entend, je jure de l'accomplir en toute fidélité et de revenir en toute hâte. Je fais vœu de ne boire que de l'eau durant tout le voyage et de ne vider une coupe de vin qu'à mon retour à Antioche. » — Ce mouvement chevaleresque de Tancrède émut l'assemblée. Mais Boémond reprit : « La difficulté est plus grande que vous ne le supposez tous. Il s'agit d'arracher les princes de l'Europe à la paix dont ils jouissent dans leurs états, pour les déterminer à entreprendre une guerre lointaine, pour les appeler, disons le mot, à un véritable exil. Ils n'écouteront pas Tancrède; à peine, hélas! à grande peine, et plaise à Dieu qu'il en soit ainsi! finiront-ils par écouter Boémond. J'irai donc; ma résolution est irrévocablement fixée. Je suis d'ailleurs lié par le vœu que j'ai fait au bienheureux Léonard durant ma captivité. L'intercession de ce grand saint a obtenu ma délivrance; il me faut tenir envers lui mon serment; je mourrai s'il le faut, mais j'aurai tout fait pour dégager ma parole et visiter son tombeau glorieux. » — « Cette énergique déclaration du prince d'Antioche mit fin à toute discussion, continue Raoul de Caen. L'assemblée respecta la volonté souveraine, suivant l'adage si connu :

Lex sequitur regem, quo vult rex ducere legem :

« La loi suit le roi partout où le roi veut conduire la loi. » — On équipa donc un grand vaisseau de guerre, sur lequel Boémond devait prendre passage, avec une escorte de dix navires de moindre

tonnage appelés *birèmes*, et de trois autres plus petits encore, à un seul rang de rames, de ceux qu'on nomme *sandalia* [1]. Le prince d'Antioche se contenta de cette flottille; il se munit de tout ce qu'il put trouver d'or, d'argent, de pierreries, de manteaux de soie et de pourpre, destinés à être offerts aux princes d'Occident dont il allait implorer le secours. Il confia la régence de la principauté à Tancrède, s'embarqua et franchit audacieusement la ligne des croiseurs grecs [2]. » — « Avec lui, dit Guillaume de Tyr, il emmenait l'ex-patriarche de Jérusalem, le seigneur Daïmbert, qui se proposait d'aller à Rome faire connaître l'injuste persécution dont il était victime, l'iniquité de son expulsion, les misérables intrigues d'Arnulf de Rohes, cet indigne chancelier du Saint-Sépulcre [3]. » (1105)

Victoires de Tancrède sur les Musulmans et les Byzantins.

58. Pendant que la flottille de Boémond qui portait tant de vœux et d'espérances faisait force de voiles et de rames pour gagner les côtes d'Apulie, Tancrède restait à Antioche, sans argent, sans vivres, sans soldats, et pouvait du haut des remparts contempler les cavaliers sarrasins qui parcouraient impunément la plaine. Le héros ne perdit point courage. Pour rassurer les habitants, il leur disait : « Ne vous effrayez pas du petit nombre de nos troupes. Ce n'est pas le nombre des guerriers, c'est la puissance de Dieu qui donne la victoire. » Pour leur faire supporter les privations et la disette, il ne mangeait lui-même que du pain et ne buvait que de l'eau. Comme on le suppliait de prendre quelque peu de vin pour soutenir ses forces : « Laissez-moi, répondait-il, souffrir avec ceux qui souffrent. J'ai fait vœu de ne pas boire une goutte de vin, tant que je n'aurai pas ramené l'abondance à Antioche. » Le héros fut fidèle à ce serment, et il ne lui fallut pas plus de quarante jours pour l'accomplir. Cent des principaux citoyens lui offrirent généreusement chacun mille besants d'or pour armer des soldats, et pourvoir aux nécessités les plus pressan-

[1] Mot latin qui signifie : sandales, appliqué par extension aux esquifs légers dont parle ici le chroniqueur. C'est peut-être ce terme de *sandalia*, mal compris à la cour byzantine et interprété dans le sens de *sandopila* (cercueil), qui nous a valu le roman si complaisamment raconté par Anne Comnène.

[2] Radulf. Cadom., *Gest. Tancred.*, cap. CLII, CLIII, *loc. cit.*, col. 588.

[3] Guillelm. Tyr., l. XI, cap. I, col. 483.

tes. Tancrède accepta à titre de prêt cette patriotique offrande, qui dans ses mains fructifia au centuple. Il fit venir de Turbessel, de Maresch et d'Édesse tout ce qui restait de troupes disponibles et reconstitua une armée d'environ dix mille hommes. Avec ces nouvelles recrues, Tancrède n'hésita point à sortir d'Antioche pour aller, sous les murs d'Artasia, livrer bataille aux trente mille Turcs commandés par Rodoan, émir d'Alep. Son attaque aussi imprévue que soudaine fut couronnée du plus éclatant succès. « Dieu lui-même combattait pour les chrétiens, dit Foulcher de Chartres [1]. L'émir fut le premier à donner le signal de la fuite, abandonnant jusqu'à son étendard marqué au signe du prophète. Le camp ennemi avec toutes ses richesses tomba entre nos mains. » Tancrède rentra vainqueur à Artasia. Le butin fut immense et ramena l'abondance à Antioche. « Mais, ajoute Raoul de Caen, ce n'était pour le héros qu'un premier pas dans le chemin de la victoire. Pareil à un faucon longtemps retenu en cage, à qui l'on donne enfin l'essor et qui ne s'arrête dans sa course qu'après avoir exterminé tous les hôtes des campagnes de l'air, Tancrède reprit coup sur coup la ville d'Apamée, les forteresses et les bourgs de Sisara, Haman, Raphanée, et enfin chassa de Laodicée les pirates d'Alexis Comnène [2]. »

§ IX. Invasion de la Palestine par les armées de Mostali (1105).

Coalition de toutes les forces de l'islamisme contre Baudoin. L'armée chrétienne à Ramleh.

59. L'invasion turque repoussée en Syrie par Tancrède avait coïncidé avec une invasion égyptienne de la Palestine par les armées de terre et de mer du calife Mostali. Cette coïncidence n'était point fortuite. Elle avait été combinée à la suite de négociations secrètes entre les émirs syriens et le calife du Caire. Guillaume de Tyr nous fait connaître le sens des messages échangés à cette occa-

[1] Fulcher. Carnot., *Hist. Hieros.*, l. II, cap. XXIX; *Patr. lat.*, t. CLV, col. 884.

[2] Radulph. Cadom., *Gest. Tancred.*, cap. CLIV, *ad ultim. loc. cit.*, col. 588, 590. L'œuvre de Raoul de Caen s'arrête ininterrompue à la reprise de Laodicée sur les Grecs. La suite des exploits de Tancrède jusqu'à la mort du héros se trouve éparse dans les autres historiens des Croisades, dont nous reproduirons à leur date les indications malheureusement trop laconiques.

sion. « Les mendiants chrétiens qui ont fait irruption dans vos états, comme une nuée de sauterelles, disaient les émissaires syriens au calife, n'ont dû qu'à leur nombre immense de résister jusqu'ici à tous les efforts de vos vaillantes armées. Mais ils sont en ce moment réduits à la dernière extrémité. Leurs princes les abandonnent [1]. Ils ne reçoivent d'Europe ni secours, ni pèlerins. L'heure est venue d'expulser définitivement cette population immonde dont la présence a trop longtemps souillé la majesté de votre empire [2]. » Le calife accueillit ces ouvertures avec empressement. La flotte et l'armée égyptiennes reçurent l'ordre d'aller assiéger par terre et par mer la cité de Jaffa, où se trouvait alors le roi de Jérusalem Baudoin I. Ce double mouvement s'exécuta avec autant d'ensemble que de rapidité. Les guerriers musulmans accoururent d'Éthiopie, d'Arabie et jusque de la province de Damas pour se réunir dans les plaines d'Ascalon aux soldats de Mostali. De son côté, Baudoin, à la première nouvelle de ces armements formidables, avait convoqué tous les guerriers chrétiens de la Palestine : Hugues de Saint-Omer prince de Tabaria (Tibériade); Rorgius (Rohart) seigneur de Caïphas; Gunfrid, gouverneur de la Tour de David à Jérusalem; Hugues de Robecque [3], seigneur du château de Saint-Abraham, dans la vallée d'Ébron; Eustache de Grenier, seigneur de Césarée; enfin les chevaliers flamands alors en pèlerinage en Terre Sainte : Guzman de Bruxelles, Lithard de Cambrai, *Pisellus de Tuorna* (peut-être Pisel de Tournay), et Baudoin de Hestrutt [4]. Tous vinrent se ranger avec leurs hommes d'armes sous les étendards du roi. Un jeune prince turc se joignit à eux comme auxiliaire. Il se nommait Mohammed. « C'était, dit Albéric d'Aix, le fils d'un émir de la province de Damas, spolié de son héritage et expulsé par un beau-père avide. Il était venu, escorté de cent archers turcs, solliciter l'alliance de Baudoin et l'honneur de combattre à ses côtés. » Cependant les navires égyptiens étaient déjà arrivés en vue des côtes de Jaffa. Ils avaient pris l'avance sur l'armée de terre, dans l'espoir,

[1] Ceci était vraisemblablement une allusion au départ de Boémond pour l'Europe. — [2] Guillelm. Tyr., l. XI, cap. III, col. 436. — [3] Cf. Ducange, *Familles d'outre-mer*, p. 423.

[4] Tous ces noms sont énumérés par Albéric d'Aix, l. IX, cap. XLVIII, col. 651.

sinon de surprendre le roi, au moins de le retenir à la défense de cette ville jusqu'à l'arrivée des guerriers d'Égypte. « Mais, reprend le chroniqueur, Baudoin n'avait garde de tomber dans le piége. Loin de se laisser surprendre, il se réservait de surprendre lui-même les ennemis au jour et à l'heure où ils s'y attendraient le moins. Ses espions l'informaient soigneusement de chacun des mouvements de l'armée égyptienne. Quand il sut qu'elle était arrivée à la hauteur d'Abilin (Ibelin) au nord d'Ascalon, laissant à la défense de Jaffa Lithard de Cambrai avec trois cents chevaliers d'élite, il sortit de la ville durant la nuit avec le reste de ses troupes. Tous ces braves qui allaient vaincre ou mourir s'étaient confessés et avaient communié au corps et au sang du Seigneur. Leur marche s'accomplit avec toutes les précautions qui pouvaient en assurer le secret, et ils vinrent se dissimuler dans les forêts voisines de Rama (Ramleh). Or, c'était un vendredi, jour sacré pour les musulmans. On pouvait donc compter, ce jour-là, sur une inaction complète de leur part. En outre, il y avait tout lieu de croire que les musulmans reprenant leur route le samedi, la continueraient sans défiance le dimanche, qu'ils savaient être le jour sacré des chrétiens. Dès lors Baudoin choisit le dimanche pour livrer la grande bataille[1]. » Le patriarche Ébremar en fut informé le samedi soir par un message dont l'arrivée à Jérusalem produisit une émotion immense. « Vers la fin du jour, dit Foulcher de Chartres, le patriarche fit sonner la grosse cloche du Saint-Sépulcre, et tous les fidèles accoururent en foule à ce signal inaccoutumé. « Serviteurs de Dieu, mes frères, dit Ébremar, le combat décisif va bientôt s'engager. La clémence divine peut seule nous donner la victoire contre d'innombrables ennemis. Implorez-la tous, en ce péril imminent, pour notre roi Baudoin. Il me mande qu'il a fixé le combat à demain dimanche, le jour sanctifié par la résurrection du Christ, afin d'attirer sur ses armes la bénédiction du Seigneur et de se sentir fortifié sur le champ de bataille par le secours de vos prières. Vous allez donc passer toute cette nuit en oraisons et en veilles saintes. Demain vous parcourrez les stations sacrées, pieds nus, vous humiliant de-

[1] Alberic. Aq., l. IX, cap. XLIX, col. 652.

vant le Seigneur, le suppliant de nous délivrer des mains de l'ennemi, implorant sa miséricorde dans le jeûne, la prière et l'aumône. Quant à moi, je pars sur-le-champ avec la relique de la vraie croix pour rejoindre l'armée. S'il reste encore parmi vous quelque homme en état de porter les armes, qu'il vienne avec moi. Le roi a besoin de tous ses défenseurs. » — A peine Ébremar eut-il cessé de parler que tout ce qui restait de soldats à Jérusalem, environ cent cinquante, tant cavaliers que fantassins, se groupèrent autour du patriarche. On les fit monter tous sur des chevaux. Ébremar, portant dans ses mains le bois sacré de notre rédemption, se mit à leur tête avec le clergé du Saint-Sépulcre et sortit de Jérusalem à l'entrée de la nuit. Les habitants de la ville sainte passèrent cette nuit en prières, chantant la psalmodie sacrée d'une voix entrecoupée par les sanglots. Le lendemain, une procession solennelle visita tous les lieux saints. Les prêtres et les fidèles la suivirent nu-pieds. « J'y assistais, dit Foulcher de Chartres. Nul ne rompit le jeûne avant l'heure de none (trois heures de l'après-midi). D'abondantes aumônes furent distribuées aux pauvres; rien ne fut omis des œuvres de charité et de dévotion capables d'attirer la bénédiction de Dieu sur son peuple [1]. »

Victoire du roi Baudoin à Ramleh.

60. « Cependant le patriarche arriva un peu avant le lever de l'aurore au camp royal. Tous les chefs accoururent à sa rencontre. Il revêtit les ornements pontificaux et tenant dans ses mains la glorieuse croix du Seigneur donna l'absoute et bénit l'armée. Puis, portant toujours la relique sainte, il s'avança avec les combattants à la tête de l'armée. Baudoin n'avait à sa disposition que cinq cents chevaliers avec leurs écuyers et pages, et environ deux mille fantassins. On estimait à quinze mille le nombre des musulmans [2]. Ceux-ci avaient campé à quatre lieues de Ramleh. Au matin, apercevant la petite troupe de Baudoin et l'étendard royal flottant dans les airs, ils se crurent tellement assurés de la victoire, que réservant un tiers de leurs phalanges pour exterminer cette poignée de Latins, ils fi-

[1] Fulcher. Carnot., l. II, cap. XXX; *Patr. lat.*, t. CLV, col. 885.

[2] Albéric d'Aix porte à quarante mille hommes le chiffre de l'armée musulmane. Nous préférons suivre la donnée de Foulcher de Chartres, qui se trouvait alors sur les lieux, et qui dut être mieux renseigné sur ce point.

rent défiler le reste sur le chemin de Jaffa. Le résultat de cette manœuvre devait, dans leur pensée, leur livrer simultanément la cité maritime dont la flotte égyptienne fermait déjà le port, et la route de Jérusalem dont les derniers défenseurs auraient expiré sous leurs coups. Baudoin leur laissa le temps de séparer en deux leurs colonnes. Il rangea ses fantassins en cinq carrés mobiles, selon l'ordre de bataille traditionnel depuis Godefroi de Bouillon [1]. Puis, à la tête de sa cavalerie serrée en masse, il s'élança sur l'ennemi, au son des cors, des cymbales et des trompettes; aux cris mille fois répétés du chant triomphal des Francs : « Le Christ est vainqueur, le Christ est roi, le Christ est empereur! *Christus vincit*, *Christus regnat*, *Christus imperat* [2]*!* » L'attaque fut si vive que les Égyptiens commen-

[1] Nous avons eu déjà l'occasion de dire que cette tactique assurait à l'infanterie des croisés une supériorité incontestable sur la cavalerie musulmane. On sait que de nos jours elle valut au maréchal Bugeaud l'éclatante victoire d'Isly.

[2] Fulcher. Carnot., l. II, cap. XXXI, col. 886. C'est la plus ancienne mention explicite que nous ayions rencontrée du fameux chant de victoire si cher aux Francs. Mais il remonte beaucoup plus haut : la tradition l'attribue au pape Léon III, qui l'aurait fait chanter pour la première fois à Saint-Pierre de Rome, le jour de Noël de l'an 800, pour le couronnement impérial de Charlemagne. Voici la cérémonie qui s'accomplissait chaque année a la messe de Pâques dans la basilique royale de Saint-Denys. Nous en empruntons le récit au livre de Dom Doublet : *Antiquitéz et recherches de l'abbaye de Saint-Denys en France*, l. I, p. 365. Paris, 1625, in-4°. « Après que le *Gloria in excelsis* est finy, le chantre (*præcentor*) revestu d'une riche chappe et ayant son baston royal d'argent doré en main, assisté de ses soubz et tiers chantres, aussi de certain nombre de religieux et partie des novices qu'il a choisi (*sic*) au chœur, tous revestus de belles chappes, s'acheminent au maîstre-autel, au bas duquel l'on dresse un poulpître (*pulpitum*) couvert d'un riche tapis de drap d'or, et là le vénérable abbé avec ceux qui l'assistent estans en un lieu plus haut et plus éminent, ledit chantre commence d'entonner à haute voix ceste belle prière et louange : *Christus vincit*, *Christus regnat*, *Christus imperat* : et après luy tous ceux qui sont avec luy chantent le mesme, et en suite le chœur pareillement, puis eux tous et le chœur poursuivent alternativement le reste desdites prières, ce qu'il fait fort bon ouyr, tant pour le chant mélodieux que pour icelles prières ainsi chantées à deux chœurs en l'honneur de la glorieuse et triomphante résurrection de Nostre Seigneur. Parmy lesquelles l'on prie premièrement pour nostre saint père le Pape et sacré collège des cardinaux, puis pour l'Empereur, en après pour nostre Roy très-chrestien et pour la Reyne, ensuite pour le vénérable abbé de Saint-Denys et Congrégation des religieux, nommant iceux chacun par leur nom, et enfin pour tous les juges et puis pour toute la gendarmerie (armée) du royaume de France. »

çaient à plier, lorsque le gros de leurs forces engagé sur la route de Jaffa rebroussa chemin et vint fondre sur les carrés de notre infanterie, qu'ils entourèrent d'un cercle de lances, pendant que les archers turcs faisaient pleuvoir sur nos soldats une grêle de flèches. Bientôt la mêlée devint générale, les chrétiens luttaient corps à corps avec un ennemi tellement supérieur en nombre, qu'il ne leur restait plus qu'à vendre chèrement leur vie. Mais Baudoin avait vu le péril. Arrêtant sa course victorieuse, et prenant des mains du porte-étendard sa bannière blanche [1], il l'agita pour rappeler à lui ses chevaliers, fit volte-face, et, suivi de ces braves guerriers, s'élança à toute bride au secours de son infanterie. Les archers turcs furent les premiers écrasés sous les pieds des chevaux ou décapités à grands coups de sabre. La cavalerie de Baudoin rencontra alors la multitude des Sarrasins, Arabes et Éthiopiens, au milieu desquels elle se fraya une trouée sanglante. Le combat changea de face. L'ennemi voulut en vain prolonger la résistance. Vers l'heure de none, au moment où s'achevait à Jérusalem la procession expiatoire, les Égyptiens étaient en pleine déroute. Le grand vizir qui les commandait [2] s'enfuit à toute bride et s'échappa sain et sauf. L'émir d'Ascalon fut tué d'un coup de lance. Les anciens émirs d'Accon (Saint-Jean-d'Acre) et d'Assur (Arsouf) restèrent prisonniers. Le roi leur fit grâce de la vie et fixa le prix de leur rançon à vingt mille besants d'or pour chacun d'eux. Quatre mille cadavres musulmans jonchaient la plaine de Ramleh. Du côté des troupes royales, on ne perdit qu'une centaine d'hommes, et parmi eux l'illustre chevalier Reynard de Verdun. «Le roi, l'armée et toute l'église de Jérusalem le pleurèrent amèrement, dit Foulcher de Chartres, et lui firent les plus magnifiques funérailles » (27 août 1105).

Déroute de la flotte égyptienne dans les eaux de Jaffa. Mort du jeune et bra-

61. Les vainqueurs rentrèrent à Jaffa avec un butin immense. « La flotte égyptienne, reprend le chroniqueur, était toujours à l'ancre en face du port attendant l'arrivée triomphante de l'armée auxiliaire. Baudoin ne lui laissa pas longtemps cette espérance. Dès

[1] *Signum suum album de manu cujusdam militis sui abripuit, et illuc celerrime currens, oppressis succurrere sategit* (Fulcher. Carnot., *loc. cit.*, col. 887.)

[2] Foulcher de Chartres le nomme *Semelumuch.*

ve chevalier Arnolf d'Audenarde.

la nuit de son retour, il fit jeter par ses marins, la tête sanglante de l'émir d'Ascalon à bord d'un des vaisseaux ennemis [1]. » A la vue de ce trophée, dit Albéric d'Aix, les Égyptiens comprirent toute l'étendue de leur malheur. Désespérés, ils firent force de rames pour s'éloigner du port de Jaffa et échapper à la poursuite de la flotte chrétienne. Le vent leur étant contraire, ils ne purent faire voile pour l'Égypte et cherchèrent un refuge dans les ports de Tyr, de Sidon et de Tripoli. Le comte Guillaume de Cerdagne[2], neveu et héritier de Raymond de Saint-Gilles, continuait du haut de la forteresse du château des Pèlerins le siége toujours inefficace de Tripoli. Il essaya vainement avec ses légions d'archers et de frondeurs d'écarter du rivage les vaisseaux égyptiens [3]. » — « Mais, reprend Foulcher de Chartres, ce que les hommes n'avaient pu faire, Dieu lui-même le fit pour nous. La flotte ennemie, au premier vent favorable, quitta ses ports de refuge et fit voile pour la capitale de la Babylonie (le Caire). A la hauteur de Jaffa elle fut assaillie par une furieuse tempête. Vingt-cinq navires, remplis de Sarrasins, échouèrent misérablement sur nos côtes, et complétèrent la grande victoire de Baudoin à Ramleh [4]. » Le roi eût voulu couronner ses éclatants succès par la prise d'Ascalon. « Il en dévasta tout le territoire, dit Albéric d'Aix, incendiant les vignes, les champs et les vergers. » Mais il dut borner là sa vengeance. Les murailles de la citadelle lui restèrent fermées; la mort de leur émir n'avait fait que redoubler l'exaspération des habitants contre la domination chrétienne. Ayant mis à mort, dans une embuscade, le jeune et vaillant chevalier Arnolf d'Audenarde, ils lui tranchèrent la tête qu'ils emportèrent à Ascalon. Cet horrible trophée, dit Ordéric Vital, fut ensuite renvoyé à Jérusalem avec ce message : « Les Ascalonites rendent au roi Baudoin la tête d'un de ses plus nobles et braves guerriers, afin que cette vue renouvelle et ravive toute sa douleur. Pour eux, ils sont fiers de penser que la mort d'Arnolf les venge de la dévasta-

[1] Fulcher. Carnot., col. 887.
[2] Albéric d'Aix le nomme: *Willelmus comes de Sartengis.*
[3] Alberic. Aq., l. IX, cap. L.
[4] Fulcher. Carnot., col. 887.

ion et de l'incendie de leur territoire. Ils comptent pour rien toutes leurs souffrances, dès qu'ils ont pu faire pleurer les chrétiens[1]. »

§ X. Pascal II et les trois patriarches de Jérusalem (1106-1110).

Boémond en Apulie. Daimbert à Rome. Son recours au pape. Divorce du roi Baudoin à Jérusalem.

62. Cependant Boémond et l'ex-patriarche de Jérusalem Daïmbert, après une heureuse traversée, avaient débarqué sans encombre en Apulie. Ils furent accueillis avec une vénération sans égale et un enthousiasme universel. Le prince d'Antioche s'arrêta quelque temps dans ses états héréditaires, d'où il adressa aux rois d'Angleterre et de France une lettre pour les informer des motifs de son retour en Occident, de son intention d'aller les visiter l'un et l'autre et de faire appel au dévouement de leurs chevaliers en faveur de la croisade. « Daïmbert le devança à Rome, dit Guillaume de Tyr. Là, il exposa devant le pape Pascal II et le collége des cardinaux la série des injustes persécutions qu'il avait eues à subir à Jérusalem, les intrigues et la perversité d'Arnulf de Rohes, à l'instigation duquel toutes les mesures dont il était victime avaient successivement été prises. Une circonstance ajoutait plus de crédit encore aux plaintes de Daïmbert. Le roi Baudoin venait de répudier Arda, fille du prince arménien Taphnuz, qu'il avait légitimement épousée alors qu'il n'était que comte d'Édesse. » On ne connaissait point encore à Rome les raisons qui avaient pu le déterminer à un acte si grave et si contraire à toutes les lois canoniques. La répudiation avait eu lieu sans aucune forme de procédure, sans que la reine eût été entendue dans ses moyens de défense, sans aucun jugement ni sentence du tribunal de l'Église. Baudoin l'avait brusquement enfermée au monastère de Sainte-Anne, et l'avait contrainte d'y prendre le voile des religieuses. « Ce monastère, ajoute Guillaume de Tyr, est situé dans la région orientale de Jérusalem, près de la porte de Josaphat, au bord du lac qui formait autrefois la Piscine Probatique. On y montre une crypte, qui, d'après la tradition, serait l'antique demeure de saint Joachim et de sainte Anne

[1] Orderic. Vital., *Hist. eccles.*, l. XI, cap. IX; *Patr. lat.*, t. CLXXXI, col. 809.

où naquit la Vierge immaculée, *Virgo perpetua.* A l'époque où Baudoin y relégua sa femme, trois ou quatre pauvres religieuses vivaient humblement en ce lieu vénéré. La présence de la reine leur valut une ample donation territoriale qui leur permit d'accroître leur établissement. On n'a jamais bien su, continue le chroniqueur, la véritable raison du divorce de Baudoin. Les uns prétendent que le roi voulait se ménager une alliance plus noble et plus opulente avec une princesse d'Occident dont la dot relèverait ses finances épuisées; d'autres affirment que la conduite de la reine n'était rien moins qu'irréprochable. Et de fait, ayant obtenu, quelque temps après, la permission de se rendre à Constantinople, sous prétexte d'y recueillir près des membres de sa famille établis à la cour impériale des offrandes pour son couvent, elle quitta l'habit religieux et sans respect pour son titre de reine scandalisa Byzance et le monde entier par ses désordres [1]. » D'après ce texte de Guillaume de Tyr et en l'absence de tout autre témoignage plus précis, il y a lieu de croire que la reine Arda avait réellement donné quelques sujets de plainte à Baudoin son époux. Celui-ci n'en était pas pour cela plus autorisé à se faire justice lui-même. Aussi lorsqu'en 1114, du vivant même de l'épouse répudiée, il eut contracté une nouvelle alliance avec la nièce de Boniface, marquis de Montferrat, veuve du comte Roger de Sicile [2], fut-il contraint comme nous le dirons plus tard, à rompre cette union anticanonique.

Réhabilitation solennelle de Daimbert prononcée par Pascal II. Mort inopinée de aimbert à Messine.

63. Pour le moment, les renseignements apportés au saint-siége par Daïmbert étaient une véritable révélation. Ils présentaient la situation du patriarcat de Jérusalem sous un jour complétement nouveau avec des détails circonstanciés sur lesquels Rome n'avait jusque-là que des données incomplètes. « Les faits articulés par Daïmbert conquirent à celui-ci la sympathie générale, dit Guillaume de Tyr, et chacun s'apitoya sur le sort du patriarche exilé [3].» Boémond ne tarda point à venir se prosterner lui-même au tombeau des apôtres.

[1] Guillelm. Tyr., l. XI, cap. I, col. 483.

[2] *Ibid.*, cap. XV et XXI. Cf. Ducange, *Familles d'outre-mer*, p. 11.

[3] *Omnes ad sui movit compassionem, gratiam obtinens universorum.* (Guillelm. Tyr., *loc. cit.* col. 484.)

Il rendit compte au souverain pontife des événements de la croisade, de l'état des chrétiens d'Orient, de leur détresse présente et de la nécessité d'y pourvoir par de prompts secours. Étroitement lié avec Daïmbert, dont il avait persévéramment soutenu la cause, il dut en appuyer les récits par l'autorité de son propre témoignage. Malgré cette confirmation d'un si grand poids et malgré la faveur universelle qui entourait Daïmbert à la cour romaine, « Pascal II, ne voulut point, dit Guillaume de Tyr, se prononcer dans cette cause sans avoir entendu les raisons que le roi Baudoin et Arnulf de Rohes pourraient faire valoir pour leur propre justification. Une légation fut donc envoyée à Jérusalem pour inviter le roi à se faire représenter près du tribunal apostolique et se justifier des griefs articulés contre lui. Arnulf de Rohes fut cité personnellement. Durant l'intervalle, Daïmbert demeura à Rome, attendant ses contradicteurs. Mais ni le roi, ni Arnulf de Rohes ne tinrent compte des monitions canoniques qui leur avaient été adressées. Après une longue et vaine attente [1], les contradicteurs faisant défaut et nul ne paraissant pour accuser Daïmbert, la cause fut introduite à l'audience du souverain pontife. L'expulsion du patriarche par le roi de Jérusalem fut déclarée un acte d'injustice et de violence, contraire à tout droit divin et humain. Daïmbert fut en conséquence rétabli dans la plénitude de sa juridiction patriarcale. Il reçut l'ordre de retourner à Jérusalem prendre possession du siége dont il avait été arbitrairement dépouillé. En même temps, des lettres apostoliques enjoignaient au roi et aux fidèles d'avoir à le reconnaître comme leur unique et légitime pasteur. Ainsi réhabilité, Daïmbert prit congé du pape et se rendit à Messine dans l'intention

[1] *Post longam expectationem*. Cette longue attente fut d'un an et demi. Daïmbert était arrivé à Rome vers l'automne de l'an 1105. Il y passa toute l'année 1106; fut rétabli par une sentence pontificale sur le siége patriarcal de Jérusalem en 1107, et partit aussitôt pour la Palestine. La nouvelle de la décision pontificale, qui le réintégrait dans son titre de patriarche, parvint à Ébremar à la fin de l'année 1107, ainsi que nous l'apprennent Foulcher de Chartres et Albéric d'Aix. Elle détermina Ébremar à partir, comme nous le verrons bientôt, pour Rome. Ces détails chronologiques peuvent servir à rectifier une inexactitude des Bollandistes (*Maii*, tom. III, p. XLV et XLVI), qui font mourir Daïmbert en 1105, l'année même où il s'était embarqué à Antioche avec Boémond.

de s'embarquer au plus tôt pour Jaffa. Mais atteint d'une grave indisposition, il se vit contraint de surseoir à son départ. Après quelques jours de maladie, il entra dans la voie de toute chair et mourut le XVI des calendes de juin (17 mai 1107)[1]. »

Ébremar et Arnulf de Rohes à l'audience pontificale. Leurs débats contradictoires. Sentence rendue par le pape. Sa lettre au roi et au clergé de Jérusalem.

64. La nouvelle de sa réhabilitation arriva à Jérusalem en même temps que celle de sa mort. Ébremar, qui portait toujours le titre et exerçait les fonctions de patriarche, partit sur-le-champ pour Rome afin d'y faire régulariser sa position. Il était porteur de lettres émanées du roi, du chapitre du Saint-Sépulcre et des évêques suffragants, tous demandant à Pascal II la confirmation de son titre patriarcal. Sa traversée fut heureuse et rapide, mais il ne dut pas être médiocrement étonné de se voir suivi de près à Rome par Arnulf de Rohes et le doyen du Saint-Sépulcre Aicard[2], lesquels de leur côté avaient fait diligence pour apporter au souverain pontife des lettres également signées de Baudoin I, des évêques et du chapitre, suppliant le pape de les débarrasser de la juridiction d'Ébremar. Cette intrigue, inconnue à tous les historiens précédents, nous a été révélée par la publication récente du *Cartulaire du Saint-Sépulcre*[3]. Une lettre de Pascal II, en date du 4 décembre 1107, y a été conservée. Elle retrace toutes les péripéties des diverses négociations auxquelles donnèrent lieu les ambitieuses visées d'Arnulf de Rohes. Voici la teneur de la bulle pontificale : « Pascal évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, aux clercs de l'église de Jérusalem, au roi Baudoin et au peuple, salut et bénédiction apostolique. — Les scandales dont votre église est le théâtre remplissent notre âme d'une indignation d'autant plus vive, qu'à une telle distance nous ne pouvons les réprimer en temps opportun, ni d'une manière efficace. Votre cité, la cité sainte de Jérusa-

[1] Guillelm. Tyr., l. XI, cap. IV, col. 488.

[2] Le nom d'Aicard nous est fourni par le diplôme donné en 1110 par le roi Baudoin en faveur de l'érection de l'église de Bethléem en siége épiscopal. Nous parlerons amplement de ce diplôme au nº 67 de ce présent chapitre. Outre la destitution d'Ébremar qu'Arnulf de Rohes et Aicard devaient poursuivre près du pape, ils avaient ordre de solliciter l'agrément du souverain pontife pour la création d'un évêché à Bethléem.

[3] Eugène de Rozière, *Cartulaire du Saint-Sépulcre*, Paris, *Imprim.*, *nat.* 1849. Cf. *Patr. lat.*, tom. CLV, col. 1106-1262.

lem, le sépulcre du Seigneur, l'objet de la vénération du monde entier, le centre qui devait ramener les infidèles de l'Orient à la foi chrétienne et les chrétientés d'Asie à la communion immaculée de l'Église latine, vos discordes les livrent à la dérision des Orientaux. Après le schisme dont vous avez rendu Daïmbert victime, voici toute votre église soulevée au sujet d'Ébremar. On sait avec quel acharnement fut poursuivie la première conspiration contre notre frère et coévêque Daïmbert de bonne mémoire. Le cardinal prêtre Robert de Paris dut se rendre à Jérusalem, en qualité de légat apostolique, pour examiner l'affaire et prononcer en notre nom un jugement canonique. Daïmbert n'ayant point comparu fut condamné par défaut et déposé. Mais nous avons su depuis, lorsque le patriarche vint en personne se présenter à notre siége apostolique, que, s'il n'avait pas comparu devant notre légat, ce n'était point qu'il eût intention de faire défaut, mais parce que les menaces dont il était l'objet de la part du roi l'avaient forcé de s'abstenir. Cependant vous aviez élu un nouveau pasteur, Ébremar, qui fut, du consentement de notre légat, intronisé sur le siége patriarcal. La justice demandait qu'une pareille situation ne se prolongeât pas davantage. En conséquence, au dernier synode de Latran, nous avons réintégré Daïmbert dans tous ses droits et l'avons rétabli sur le siége de Jérusalem, dont Ébremar fut déclaré déchu. Mais nous conservâmes à Ébremar son office d'évêque, voulant que, si un siége épiscopal venait à vaquer dans la province de Jérusalem, il serait apte à y être élu et à en accepter le gouvernement, déclarant de plus qu'après la mort de Daïmbert, si l'église patriarcale de Jérusalem le réclamait, il pourrait en redevenir le titulaire. Ébremar en effet ne s'était pas rendu coupable d'usurpation, puisque le siége qu'il avait occupé semblait vacant après la déposition de Daïmbert par notre légat [1]. Telles furent les mesures réparatrices prises par nous au synode de Latran. Nos lettres partirent aussitôt pour vous les notifier, mais dans l'intervalle, le Seigneur rappela à lui Daïmbert et l'enleva à

[1] On voit que les accusations de Guillaume de Tyr contre Ébremar sont péremptoirement réfutées par le pape Pascal II lui-même. Cf. n° 45 de ce présent chapitre.

la lumière de ce monde. Or, il y a quelques semaines, l'évêque Ébremar, l'archidiacre Arnulf de Rohes et quelques autres personnages délégués par votre église se présentèrent à notre audience avec des lettres nombreuses mais absolument contradictoires. Celles dont Ébremar était porteur offraient la signature du roi, des chanoines du Saint-Sépulcre et des évêques suffragants de Jérusalem, sollicitant pour lui le *pallium* et la confirmation de son titre patriarcal. Or, l'archidiacre Arnulf de Rohes présentait, de son côté, des lettres revêtues des mêmes signatures, dans lesquelles le roi, le chapitre du Saint-Sépulcre et les évêques de la Palestine nous priaient d'écarter définitivement Ébremar du siége patriarcal, comme un personnage sans capacité, l'accusant en outre d'avoir publiquement tourné en dérision notre sentence synodale. Les deux partis se livrèrent en notre présence à un débat plein de colère et d'animosité. Ébremar affirmait qu'Arnulf de Rohes et ses partisans avaient été les premiers à reconnaître sa juridiction, aussitôt que la mort de Daïmbert et la teneur de notre sentence synodale avaient été connues à Jérusalem. Il se plaignait amèrement qu'après l'avoir ainsi accueilli, comme leur pasteur et leur père, ils eussent si promptement organisé contre lui un tel système de révolte et de trahison. La discussion entre eux se concentra avec une ardeur particulière sur la date des lettres dont chacun était porteur. Ébremar soutenait que les siennes étaient postérieures à la nouvelle de la mort de Daïmbert et à la notification faite à Jérusalem de notre sentence synodale. Il déclarait qu'elles lui avaient très-réellement été remises, en connaissance parfaite de cause, par le roi, le chapitre du Saint-Sépulcre et les évêques dont elles portaient la souscription. De leur côté, Arnulf de Rohes et ses partisans soutenaient que les lettres dont Ébremar cherchait à se prévaloir étaient antérieures à cette époque. Ils prétendaient qu'aussitôt après la réception de la sentence synodale du Latran et la connaissance de la mort de Daïmbert, les chanoines du Saint-Sépulcre non-seulement avaient cessé de considérer Ébremar comme leur légitime pasteur, mais que, de concert avec le roi et les évêques, ils avaient pris la résolution de l'écarter du siége patriarcal, ainsi que les lettres

dont ils étaient porteurs en faisaient foi. Sur cette question de date le débat entre eux fut long et animé sans produire pour nous la lumière. Implorant alors l'assistance de l'Esprit-Saint, après en avoir délibéré avec nos frères les cardinaux, nous avons formulé notre sentence en ces termes : « Ébremar devra produire sept témoins qui jureront sur les saints Évangiles que son élection comme patriarche de l'église de Jérusalem a réellement été faite après qu'on y eût connu la sentence synodale du Latran et promulgué nos lettres apostoliques autorisant cette église soit à conserver ce titulaire si elle le désirait, soit à l'écarter si elle ne voulait plus de lui. Ces témoins ne pourront être pris parmi les personnes dont Ébremar s'est fait accompagner à Rome ; leur déposition serait suspecte de partialité , et nous ne devons pas plus l'admettre que celle des adversaires amenés par Arnulf de Rohes. En conséquence, nous déclarons que la question ne pourra être définitivement tranchée qu'à Jérusalem même, ou la vérité, quelle qu'elle soit, est connue, et où, avec la grâce de Dieu, elle ne pourra demeurer cachée. Un légat apostolique sera envoyé par nous sur les lieux pour la recueillir et prononcer le jugement au nom du saint-siége. » — Telle est la sentence que nous vous notifions. Si donc notre légat apostolique constate, d'après vos propres témoignages, que les lettres dont Ébremar est porteur lui ont été délivrées après que la décision synodale de Latran avait été connue de vous, Ébremar sera votre patriarche et vous lui devrez obéissance comme à votre légitime pasteur. Sinon, il sera déchu de son titre dans les conditions précédemment stipulées, et vous serez libres de procéder selon les règles canoniques à une nouvelle élection qui réunisse la majorité des suffrages. Enfin, s'il y a doute, ce qu'il faut prévoir dans un tel acharnement des partis qui vous divisent, notre frère Ébremar sera reçu à produire en sa faveur les sept témoins indiqués plus haut, et leur déposition conforme terminera la querelle en sa faveur. — Donné au Latran, le II des nones de décembre, indiction Ire (4 déc. 1107), par les mains de Jean, diacre de la sainte église romaine [1]. »

[1] Paschal. II, *Epist.* CCXXXVI; *Patr. lat.*, tom. CLXIII, col. 230.

Gibelin, archevêque d'Arles, envoyé comme légat apostolique en Palestine pour faire exécuter la sentence de Pascal II. Démission volontaire du patriarche Ébremar.

65. Cette lettre de Pascal II éclaircit admirablement la question si obscure jusqu'ici des origines du patriarcat latin de Jérusalem. Elle fait d'ailleurs ressortir d'une manière éclatante la sagesse, la prudence, la scrupuleuse impartialité qui présidaient aux jugements du saint-siége. Le légat choisi par Pascal II pour aller en Palestine terminer ces scandaleux débats fut Gibelin archevêque d'Arles, homme d'une capacité supérieure et d'un mérite universellement reconnu. Il partit avec Ébremar et vint débarquer à Saint-Jean-d'Acre, d'où il se rendit seul à Jérusalem pour présenter au roi la lettre de Pascal II. « Mais, dit Albéric d'Aix, Baudoin lui déclara sa résolution formelle de ne jamais laisser Ébremar remonter sur le trône patriarcal. Il reproduisait contre lui l'un des griefs dont il avait autrefois chargé Daïmbert, lui reprochant de ne point verser au trésor de l'armée les sommes que les offrandes des fidèles mettaient à sa disposition. Ébremar, de son côté, prétendait avoir fait sous ce rapport tout ce qui lui avait été possible. Baudoin fit comparaître devant le légat un envoyé du comte Roger d'Apulie, frère de Boémond, dont la déposition fut entendue. Cet apulien attestait avoir remis en aumône au patriarche une somme de mille bezants d'or, en stipulant qu'elle serait partagée par égale portion, l'une pour le service du Saint-Sépulcre et des religieux qui y célébraient l'office divin; la seconde pour l'entretien des hôpitaux et hospices de la ville sainte; la troisième pour le trésor royal et les besoins de l'armée. Or, Baudoin prétendait qu'Ébremar, dans l'excès de son avarice, s'était approprié la somme entière. » Qu'y avait-il de vrai dans ces articulations où l'intérêt avait une si grande part? Il nous est impossible de le savoir, en l'absence de tout moyen de contrôle. On peut cependant suspecter un peu les allégations injurieuses de Baudoin, quand on les rapproche du caractère connu d'Ébremar, et surtout quand on les voit exactement les mêmes que celles dont avait été victime le malheureux Daïmbert. Nous inclinons davantage à croire que tout le nœud de cette question se trouve dans cette autre parole d'Albéric d'Aix: « L'animosité de Baudoin contre Ébremar était entretenue par les perfides suggestions d'Arnulf de Rohes. On essaya de réagir sur l'esprit du

roi. Pour ne point aigrir ce prince par une présence qui lui était odieuse, Ébremar attendit à Saint-Jean-d'Acre le résultat des négociations poursuivies par le légat. Mais Baudoin fut inexorable. Cependant l'église de Jérusalem demeurait sans pasteur. Plantation nouvelle, éprouvée déjà par de si rudes tempêtes, il lui fallut, ajoute Albéric, subir une nouvelle viduité dont on n'apercevait point le terme. Enfin Ébremar prit une noble initiative, et donna spontanément sa démission du patriarcat [1]. »

Concile de Jérusalem (1109). Translation d'Ébremar à l'archevêché de Cé-

66. « Alors, dit Guillaume de Tyr, le légat apostolique réunit à Jérusalem un concile de tous les évêques et abbés de Terre Sainte (vers 1109) [2]. La démission d'Ébremar y fut acceptée, au nom du saint-siége, et comme la métropole de Césarée était alors vacante [3],

[1] Alberic. Aquens., l. XI, cap. LVII, LIX, col. 676, 678.

[2] Cette assemblée, dont nous n'avons d'ailleurs plus les actes, est mentionnée avec le texte de Guillaume de Tyr que nous reproduisons, sous le titre de *Concilium Hierosolymitanum* I, dans la collection du P. Labbe. En réalité elle était la cinquième réunion synodale tenue à Jérusalem depuis la conquête de Godefroi de Bouillon et l'avénement de Pascal II au souverain pontificat. Le Ier concile de Jérusalem avait eu lieu en présence de Godefroi de Bouillon, au mois d'août 1099, pour annuler l'élection tumultuaire d'Arnulf de Rohes à la dignité patriarcale. (Cf. tom. XXIV de cette *Histoire*, p. 211). — Le IIe, aux fêtes de Noël de la même année, avait promu Daïmbert au patriarcat de Jérusalem. (Cf. *ibid.*, p. 284 et suiv.) — Le IIIe, en 1101, sous Baudoin I, avait été présidé par le légat apostolique et cardinal Maurice de Porto, pour discuter les griefs articulés par le roi contre Daïmbert. (Cf. no 10 de ce présent chapitre.) — Le IVe, présidé en 1102 par le cardinal légat Robert de Paris, avait déposé Daïmbert et promu Ébremar au siége patriarcal. (Cf. *ibid.*, no 43.) — Le concile présidé par le nouveau légat apostolique Gibelin d'Arles fut donc le Ve dans l'ordre chronologique. Le P. Labbe lui assigne la date de 1107. Cette date est également fautive, puisque Ébremar et Arnulf de Rohes se trouvaient encore à Rome le 4 décembre de cette année, quand Pascal II adressait au roi Baudoin et au clergé de Jérusalem la lettre qu'on a lue plus haut. Le légat apostolique Gibelin d'Arles ne dut arriver en Palestine qu'au printemps de 1108. Les négociations relatives à la réconciliation d'Ébremar avec le roi ayant été, d'après le témoignage d'Alberic d'Aix, très-longues, on est en droit de supposer qu'elles occupèrent tout le reste de l'année. Ce fut donc, selon toute vraisemblance en 1109 que se tint, sous la présidence de Gibelin d'Arles, le Ve concile de Jérusalem.

[3] Nous avons dit (Tom. XXIV de cette *Histoire*, p. 287) que Baudoin l'un des moines qui avaient suivi Godefroi de Bouillon à la croisade et qui avaient fondé ensuite l'abbaye de Notre-Dame en la vallée de Josaphat, fut promu en 1101 au siége métropolitain de Césarée. Sa mort, survenue en 1107, laissait vacante cette

sarée. Élection du légat apostolique Gibelin d'Arles au patriarcat.

il y fut promu à la demande du clergé et du peuple de cette ville. On récompensait ainsi la grande piété et la droiture admirable que tout le monde s'accordait à reconnaître en lui. On s'occupa ensuite de l'élection d'un nouveau patriarche. Le clergé et le peuple de Jérusalem s'intéressaient vivement à cette question : chaque parti s'agitait en faveur de ses candidats. Enfin un jour fut fixé pour une discussion définitive. Mais la même divergence d'opinion se manifesta encore, jusqu'à ce qu'enfin tous, d'une voix unanime, acclamèrent le légat apostolique Gibelin. On entoura ce vénérable vieillard et on le porta en triomphe sur le siége patriarcal. On dit, ajoute Guillaume de Tyr, que cette élection par voie d'enthousiasme fut l'œuvre d'Arnulf de Rohes, lequel n'ayant pu faire triompher sa propre candidature et prévoyant la mort prochaine d'un titulaire si avancé en âge, espérait être plus heureux dans une future élection, qui, selon toutes les probabilités, ne devait pas se faire beaucoup attendre [1]. » Albéric d'Aix, partisan déclaré d'Arnulf de Rohes, ne fait retomber sur celui-ci aucune responsabilité de ce genre. Il se contente de faire observer que la double résolution du concile de Jérusalem relative à Ébremar et à Gibelin était irrégulière et en opposition formelle aux lois canoniques. «C'était une injustice, dit-il, d'écarter du patriarcat un titulaire qui n'avait été l'objet d'aucune condamnation juridique ; sa translation à un autre siége n'était pas plus légitime ; enfin l'élection d'un nouveau patriarche dans ces conditions était également un fait extra-légal. Cependant, ajoute-t-il, comme l'église naissante de Jérusalem avait besoin de ménagements exceptionnels, le seigneur apostolique consentit à ratifier ces diverses mesures [2]. »

Le patriarche élu soumet son élection au jugement du pape. Érection de Bethléem en titre épisco-

67. L'intervention de Pascal II, signalée d'une manière si explicite par Albéric d'Aix, eut lieu en effet avec la plénitude de l'autorité apostolique et nous en retrouvons la trace dans deux documents de la plus incontestable authenticité. C'est d'abord un diplôme de Baudoin I en faveur de l'évêché de Bethléem, érigé avec

église à laquelle Ébremar fut donné pour pasteur. (Cf. Ducange, *Familles d'outre-mer*, p. 756.) — [1] Guillelm. Tyr., l. XI, cap. IV, col. 489.

[2] *Tamen quia rudis et tenera adhuc Hierosolymitana erat ecclesia, id fieri concessit apostolicus.* (Alberic. Aq., l. XI, cap. LVIII, col. 673.)

l'autorisation de Pascal II en 1110. Bien que Gibelin d'Arles fût à cette époque depuis plus de six mois intronisé sur le siége de Jérusalem, il ne s'intitulait encore que patriarche élu, ce qui prouve qu'avant de prendre définitivement le titre patriarcal, il attendait la ratification officielle de son élection et de sa translation par le souverain pontife. « Après la mort du très-pieux et très-miséricordieux duc Godefroi, mon illustre frère, disait Baudoin, le clergé, les princes et le peuple de Jérusalem ayant fait choix de ma personne pour inaugurer le royaume des Francs en Terre Sainte, je fus, avec la grâce de Dieu, couronné le jour de la Nativité de Jésus-Christ Notre-Seigneur dans l'église de Bethléem. Dès lors je fis vœu de témoigner au Seigneur ma reconnaissance, en élevant à la dignité épiscopale le lieu vénéré où naquit le Sauveur. L'archidiacre Arnulf de Rohes, cet homme clarissime, et le chapitre de Jérusalem auxquels je confiai ce projet, l'approuvèrent de grand cœur et promirent de le seconder. En ces derniers temps, Arnulf de Rohes et le doyen du Saint-Sépulcre Aicard durent se rendre à Rome pour y faire régulariser la situation du patriarcat de Jérusalem. Je les chargeai de solliciter près du seigneur pape Pascal II l'érection de l'église de Bethléem en titre épiscopal. L'Esprit-Saint inspira au pontife une réponse favorable. En présence d'Arnulf de Rohes et du doyen Aicard, le pape confia le soin de constituer l'évêché de Bethléem et d'y nommer un titulaire au légat apostolique qu'il se proposait de nous envoyer après eux [1], le vénérable Gibelin archevêque d'Arles, ce modèle de sagesse, cet exemple vivant de toutes les vertus. Conformément aux ordres du seigneur pape Pascal, le légat rendit en concile un décret érigeant l'évêché de Bethléem. Il en

pal. Aschétin premier évêque de Bethléem.

[1] *Domnus vero Paschalis papa Gibellinum Arelatensem archiepiscopum, virum sapientiæ radiis coruscum, omnique morum honestate fulgidum, cui id legationis Arnulfo atque Aichardo præsentibus injunxerat, post eos Hierusalem direxit.* On se rappelle que ce fut le 4 décembre 1107 que Pascal II rendit son jugement dans l'affaire du patriarcat. A cette date, Arnulf de Rohes et le doyen Aicard, qui étaient venus solliciter la déposition d'Ébremar, se trouvaient donc encore à Rome. Ils revinrent de leur côté à Jérusalem, et le légat apostolique Gibelin d'Arles ne partit qu'après eux. Tous ces détails confirment la date approximative de l'an 1109, que nous proposons pour celle du V[e] concile de Jérusalem.

confia l'administration à l'ancien *præcentor* du chapitre du Saint-Sépulcre, Aschétin, depuis longtemps évêque désigné d'Ascalon, avec la clause que cette dernière ville, quand Dieu la livrera entre nos mains, formera une église (*parochiam*) relevant de la juridiction épiscopale de Bethléem.» Après ce préambule, le roi Baudoin énumère les domaines et possessions territoriales dont il enrichit le nouvel évêché et termine ainsi : « Ce présent acte de notre concession et confirmation royale a été délivré l'an de l'Incarnation du Seigneur 1110, indiction IIIe, l'église romaine étant gouvernée par le seigneur pape Pascal II, celle de Jérusalem par Gibelin archevêque d'Arles, vicaire du siége apostolique et patriarche élu, *in patriarcham electo* [1]. »

Confirmation par Pascal II de l'élection de Gibelin au patriarcat de Jérusalem.

68. Ce fut seulement à la fin de l'année 1110 [2] que Pascal II confirma par son autorité apostolique la translation de Gibelin au siége patriarcal de Jérusalem. Dès le 2 janvier 1111, il en donnait avis à l'église d'Arles par une lettre ainsi conçue : « Pascal évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, au clergé et au peuple d'Arles, salut et bénédiction apostolique.— Pour mettre un terme aux scandaleux débats dont l'église de Jérusalem était le théâtre, nous avons dû y envoyer en qualité de légat du saint-siége notre vénérable frère Gibelin, autrefois votre évêque. Ses éminentes vertus lui ont conquis une telle estime et un tel amour que le clergé et le peuple de Jérusalem, d'un vœu unanime et d'une seule voix, l'ont élu pour pasteur et pour père. Leur église était depuis si longtemps privée du ministère patriarcal, que nous n'avons pas cru devoir leur refuser notre consentement. Nous vous prévenons donc et vous exhortons dans le Seigneur à procéder à l'élection canonique d'un autre pasteur, vous priant de ne pas nous imputer la cruelle séparation qui vous est imposée. Nous aurions voulu pouvoir vous rendre votre archevêque bien-aimé, mais les instances de l'église de Jérusalem ne l'ont pas permis. — Donné au Latran, le IV des nones de

[1] Guillelm. Tyr., l. XI, cap. XII, col. 498, 499. — [2] La chronique de Robert de Torigni fixe en effet l'année 1110 comme la date de cette translation. Il la mentionne sous ce millésisme dans les termes suivants: *Gibelinus fit tertius patriarcha Jerusalem.*

janvier (2 janvier 1111)[1]. » Le 8 juin de la même année, Pascal II, se prêtant à une nouvelle requête du roi Baudoin[2], décrétait que toutes les cités jusque-là conquises par ce prince, et celles qu'il pourrait arracher encore au joug des Sarrasins, relèveraient de la juridiction ecclésiastique de Jérusalem. Le pape en informa par une lettre spéciale « son révérendissime frère, le patriarche Gibelin, » lui conférant « à lui et à ses successeurs légitimes sur le siége de la sainte église de Jérusalem, le droit d'instituer des évêchés et des églises dans les provinces et les cités que le roi pourrait enlever aux infidèles[3]. » Gibelin était digne d'un tel privilége. Malheureusement il ne devait pas l'exercer longtemps. Sa mort que nous aurons trop tôt l'occasion d'enregistrer, rouvrit pour Jérusalem l'ère des conflits et des discordes.

§ XI. Boémond à Rome et en France (1106).

Boémond à Rome. Ses lettres aux deux rois Philippe I de France et Henri I d'Angleterre. Plan d'attaque contre Alexis Comnène. Le prétendant byzantin Michel, fils de l'empereur Romain IV.

69. La sollicitude de Pascal II pour les intérêts spirituels des nouvelles églises latines d'Orient ne lui faisait pas perdre de vue les intérêts matériels de la croisade. Boémond trouva à la cour pontificale l'accueil le plus bienveillant et le plus énergique concours. On se rappelle qu'en débarquant en Apulie, il avait expédié en France et en Angleterre des messages annonçant sa prochaine arrivée dans ces deux pays, pour y faire appel au dévouement des chevaliers en faveur de la principauté d'Antioche, menacée à la fois par les armées turques et par les flottes du perfide Alexis Comnène[4]. Philippe I s'était empressé de répondre favorablement à la communication du héros. Quant au roi anglais, Henri Beau-Clerc, « craignant, dit Ordéric Vital, que l'enthousiasme produit dans ses états par la présence et les discours de l'illustre Boémond, ne déterminât ses meilleurs guerriers à prendre la croix et ne privât ainsi la Grande-Bretagne de la fleur de sa chevalerie, il répondit que pour

[1] Pascal. II, *Epist.* CCCXI; *Patr. lat.*, tom. CLXIII, col. 282.— [2] Cf. Guillelm. Tyr., l. XI, cap. XXVIII, col. 516. — Pascal. II, *Epist.* CCCXXIII, col. 289.
[3] Pascal. II, *Epist.* CCCXXIV, *ibid.* — [4] Cf. n° 62 de ce présent chapitre.

éviter à Boémond les fatigues d'un si lointain voyage, il se rendrait lui-même en Normandie avec sa cour et pourrait ainsi le recevoir [1]. » Cet échappatoire si habile qu'il pût être ne faisait que mieux ressortir le prestige qui s'attachait dans toute l'Europe au nom de Boémond, le frère d'armes de Robert Courte-Heuse, et, après Godefroi de Bouillon, le plus brillant des héros de la croisade. Le prince d'Antioche avait d'ailleurs conçu un plan gigantesque dont la réalisation, si elle se fût accomplie, aurait changé la face de l'Orient. Il ne voulait point se borner à réunir une armée défensive avec laquelle il retournerait dans la capitale de ses états et repousserait les assauts de la coalition byzantine et musulmane. Son dessein consistait à renverser du trône Alexis Comnène, l'astucieux et persévérant ennemi des croisés, pour fonder à Constantinople un empire allié des Latins. « Dans ce but, il s'était fait suivre, dit encore Ordéric Vital, du fils exilé de l'empereur Romain IV Diogène, sur lequel Alexis avait usurpé le trône, et des plus nobles personnages de la Thrace et de la Grèce, dépouillés de leurs dignités et de leurs biens par l'usurpateur [2]. » L'auguste proscrit et ses compagnons d'infortune promettaient si l'Occident consentait à venger leurs injures, de rétablir l'union depuis si longtemps rompue entre les deux églises grecque et latine, de rester les alliés fidèles des croisés et de combattre avec eux les fils de l'Islam. Leurs plaintes se joignant au récit des perfidies d'Alexis Comnène déjà connues en Italie, en France et en Allemagne par le retour des survivants échappés aux désastres de la récente expédition en Paphlagonie, devaient soulever l'indignation de toute la chevalerie européenne contre le fourbe Alexis. Y avait-il dans tout l'Occident une famille qui n'eût à venger sur cet odieux empereur la mort d'un fils, d'un père, d'un parent, d'un ami?

Indiction par le pape d'un concile à Poitiers.

70. Pascal II entra dans les vues de Boémond, et voulut sanctionner par son autorité apostolique la nouvelle croisade entreprise par le prince d'Antioche. Un concile fut indiqué à Poitiers, dans la

[1] Orderic. Vit., l. XI, cap. IX; *Patr. lat.*, tom. CLXXXVIII, col. 808.
[2] *Ibid.*, col. 809.

capitale des états du duc Guillaume d'Aquitaine, l'une des victimes des trahisons d'Alexis. Tous les évêques, chevaliers et seigneurs du royaume de France devaient s'y réunir pour le VII des calendes de juillet (lundi 25 juin) de l'année 1106. Le choix du légat qui devait y accompagner Boémond et présider cette grande assemblée ne fut pas moins significatif. Jusque-là, Alexis Comnène était resté en correspondance suivie avec les abbés du Mont-Cassin. On conserve encore dans les archives du célèbre monastère bénédictin une série de lettres adressées « au très-vénérable et très-sage serviteur de Dieu, Oderisio, abbé du Mont-Cassin, » dans lesquelles Alexis proteste de son dévouement pour les croisés. « Bien que je ne sois devant Dieu qu'un misérable pécheur, dit-il, je mérite cependant la bienveillance paternelle dont votre sainteté m'honore par mon dévouement pour les croisés. Vous les recommandez à ma sollicitude, mais il n'en est pas besoin. Qui donc, après Dieu, doit les secourir, sinon moi? Je les traite et les traiterai toujours non pas seulement comme un allié, comme un ami, mais comme un père. J'épuiserai, s'il le faut, toutes les ressources de mon empire pour leur venir en aide. Il est vrai que des multitudes de chevaliers et une foule immense de pèlerins ont trouvé la mort en Asie, les uns par la faim ou la maladie, les autres par le glaive des infidèles. Mais devons-nous les mettre au rang des morts? Non, ils vivent dans la patrie céleste conquise par leur invincible foi; ils sont allés jouir d'une félicité sans fin dans les tabernacles éternels[1]. » L'hypocrisie de ces protestations de dévouement, cette apothéose de milliers de croisés livrés par lui au glaive musulman, sont révoltantes. Elles appellent sur la mémoire d'Alexis Comnène toutes les malédictions de l'histoire. Le fourbe empereur datait ses lettres mensongères « de la très-sainte cité de Constantinople, » et pour leur donner plus de crédit aux yeux de l'abbé du Mont-Cassin, il les accompagnait de riches présents, chlamydes d'or et de soie, almichels d'or (*michaletos*, monnaie byzantine à l'effigie des empereurs Michel),

Relations entretenues par Alexis Comnène avec l'abbaye du Mont-Cassin.

[1] D. Luigi Tosti, *Storia della Badia di Monte Cassino*, tom. II, *Preuves*, p. 93, 94.

parements d'autels brodés de pourpre en forme de laticlaves (*pallium tria contasimum* [1] *super altare vestræ ecclesiæ*). Grâce à ces largesses calculées, le césar s'était créé au Mont-Cassin un centre d'apologistes qui prodiguaient à son prétendu dévouement pour la croisade des éloges dont ils ne soupçonnaient pas eux-mêmes la fausseté. En rapport avec les colonies bénédictines répandues en Occident, ce monastère, chef-lieu de tout l'ordre de Saint-Benoît, faisait retentir partout les louanges du monarque de Constantinople. C'est ce qui explique comment la vérité sur les agissements réels d'Alexis eut tant de peine à se faire jour en Europe, malgré les plaintes amères et les reproches de haute trahison énergiquement formulés contre lui par les croisés à mesure que ceux-ci revenaient dans leur patrie.

Bruno de Segni légat apostolique envoyé en France avec Boémond. Antécédents de saint Bruno de Segni.

71. Pascal II, pour mieux réagir contre un préjugé que les religieux du Mont-Cassin avaient de bonne foi contribué à mettre en crédit, résolut de choisir dans leur sein le légat apostolique qui devait accompagner Boémond en France et y présider le concile de Poitiers. Or, depuis un an, l'illustre évêque de Segni, Bruno dont le nom fut depuis inscrit au catalogue des saints, avait obtenu du souverain pontife, pour cause de santé, la permission de se retirer provisoirement au Mont-Cassin et d'y recevoir des mains de l'abbé Oderisio l'habit de Saint-Benoît. On se rappelle que Bruno, né à Asti, en Ligurie, vers 1044, s'était distingué au concile tenu à Rome en 1079 par Grégoire VII dans la discussion contre les erreurs anti-eucharistiques de Bérenger. Il était à cette époque attaché en qualité de chanoine régulier au chapitre de sa ville natale, mais déjà sa réputation de science scripturaire et théologique, attestée par de nombreux commentaires sur les divers livres de la Bible, lui avait valu l'amitié du fameux cardinal saint Pierre Igné. Lors du concile de 1079, Bruno traversait Rome dans l'intention d'aller embrasser la vie monastique au Mont-Cassin. Saint Pierre Igné le retint, et le présenta à Grégoire VII comme un des docteurs les plus

[1] *Tria contasimum.* — *Pannus qui triginta clavis exornatur, ex gr.* τριαχοντάσημος; *Græci enim* σῆμα *et* σημεῖον, *clavum auri et purpuræ, qui vestibus adsui solet, vocant.* (Ducange, *Glossar. med. et infim. latinit.*).

capables de réfuter au concile les sophismes de l'hérésiarque français. L'événement justifia cette prévision. La logique de Bruno réussit en effet à confondre Bérenger, et le força de reconnaître la vérité de la transsubstantiation dans le sacrement de l'autel[1]. Après cet éclatant succès, l'humble Bruno se disposait à continuer son voyage pour le Mont-Cassin, mais Grégoire VII le contraignit d'accepter l'épiscopat et envoya saint Pierre Igné le sacrer évêque de Segni. Durant les luttes que le grand pape eut à subir contre le pseudo-empereur de Germanie Henri IV, Bruno lui demeura constamment fidèle. Intimement lié avec le saint évêque d'Anagni, Pierre, dont il écrivit plus tard l'histoire et dont il provoqua la canonisation [2], sa vie était un modèle de zèle épiscopal et de ferveur angélique. Il avait accompagné Urbain II au concile de Clermont et durant tout le voyage du pontife à travers la France pour y prêcher la croisade [3]. Non moins dévoué à Pascal II, Bruno l'avait suivi en 1104 dans une excursion en Apulie. Au retour, en passant par le Mont-Cassin, il tomba gravement malade, et supplia le pontife de lui laisser la liberté de vivre ou de mourir, suivant que Dieu en disposerait, dans un monastère où depuis tant d'années il avait résolu de se consacrer au Seigneur. Pascal II le lui permit; Bruno revint à la santé, fit profession religieuse, et les moines se disposaient à l'élire comme successeur du vénérable Oderisio, leur abbé, mort sur ces entrefaites, quand le pape le manda à Rome. Il lui confia la mission d'accompagner Boémond dans les Gaules, lui donna les pouvoirs de légat apostolique et le chargea de présider à Poitiers le concile où devait se prêcher la nouvelle croisade. C'était démasquer devant toute l'Europe les fourberies d'Alexis Comnène.

[1] Cf. tom. XXII de cette *Histoire*, p. 336. Une faute s'est glissée dans le texte auquel nous renvoyons. Au lieu de : « Bruno, moine d'Asti, qui devait bientôt illustrer le siége épiscopal de cette ville; » il faut lire : *Bruno, etc., qui devait bientôt illustrer le siége épiscopal de Segni.*

[2] Bruno, Signiens., *Compend. vitæ S. Petri episcopi Anagnini et Privilegium canonization. ejusdem beati Petri a Paschali II papa concessum* (4 juin 1109); *Patr. lat.*, tom. CLXV, col. 1138.

[3] Cf. tom. XXIII de cette *Histoire*, p. 266, 292, 303 et 321.

Enthousiasme soulevé en France par l'arrivée du légat apostolique et de Boémond.

72. L'arrivée de Boémond et de Bruno de Segni souleva dans tout le royaume de France des transports d'enthousiasme. « Ce fut au commencement du carême (7 février 1106), dit Ordéric Vital, que le prince d'Antioche et le légat apostolique mirent le pied sur la terre des Gaules. Boémond se rendit d'abord au tombeau de saint Léonard de Noblac, au pays de Limoges, et rendit grâces au glorieux confesseur de la délivrance qu'il attribuait à son intercession. Après avoir ainsi accompli le vœu fait dans les cachots de Danisman, il parcourut les cités, les bourgades, faisant le récit de ses exploits en Orient, des périls auxquels il avait échappé, des infortunes qu'il avait subies. Le clergé, la noblesse, des foules immenses accouraient pour baiser la main du chevalier de Jésus-Christ. Les évêques dans leurs palais, les abbés dans leurs monastères, les seigneurs dans leurs châteaux, se disputaient l'honneur de lui offrir l'hospitalité. Il donnait en retour des reliques pour les églises, des ornements de pourpre et d'or, des vases d'un prix inestimable. Le fils détrôné de l'empereur Romain Diogène et les nobles proscrits qui l'accompagnaient excitaient la sympathie universelle. L'infâme politique d'Alexis Comnène révoltait tous les cœurs. Les nobles, les chevaliers apportaient leurs petits enfants à Boémond, le priant d'en être le parrain. Il y consentait volontiers, les levait des fonts baptismaux et leur donnait son glorieux surnom. Je dis surnom, car il avait lui-même reçu au baptême le nom de Marc. Celui de Boémond, qu'il rendit si célèbre, lui avait été donné depuis par son père Robert Guiscard, un jour que dans un festin on venait de raconter la légende italienne du géant romanesque Boémond. L'enfant y avait pris un tel plaisir, que son père lui dit en riant : « Te crois-tu donc un Boémond nouveau? » Le mot resta. Le héros ne fut plus désigné que par ce surnom qu'il couvrit de gloire. Ainsi ce vocable, absolument ignoré dans les Gaules avant lui, y devint commun et fut porté par une infinité de personnes [1]. »

Suger. Son éducation et ses premières années

73. Un témoignage beaucoup plus grave et plus autorisé que celui d'Ordéric Vital confirme l'impression produite en France par l'arrivée du prince d'Antioche. Il nous est fourni par Suger, l'im-

[1] Order. Vital., *loc. cit.*

mortel abbé de Saint-Denys, le premier ministre du roi Louis le Gros, le régent du royaume sous Louis le Jeune, et l'un des « Fondateurs de l'Unité française [1]. » En 1106, Suger avait à peine vingt-quatre ans, mais déjà tout faisait prévoir les hautes destinées qui l'attendaient dans l'avenir. Né vers l'an 1082, d'une humble mais chrétienne famille dont le lieu originaire n'a pu encore être fixé d'une manière certaine par l'érudition rétrospective des historiens [2], il fut, vers l'âge de cinq ans, conduit par Hélinand son père au

à l'abbaye de Saint-Denys, son intimité avec le prince Louis, héritier présomptif de la couronne.

[1] Sous ce titre, M. le comte de Carné a publié un remarquable ouvrage, en tête duquel figure la biographie de Suger.

[2] Trois patries se disputent l'honneur d'avoir donné le jour à Suger. Dom Félibien (*Histoire de Saint-Denys*, p. 152) le fait naître à Toury (Eure-et-Loir), sans autre preuve qu'un passage des écrits de Suger, où ce grand homme rappelle qu'il fut quelque temps chargé d'administrer le prieuré que l'abbaye de Saint-Denys possédait dans cette paroisse (*Suger. De rebus in administratione sua gestis*, cap. XII : *De Tauriaco* (Toury); *Patr. lat.*, tom. CLXXXVI, col. 1219). Mais Suger nous apprend également (*Ibid.*, cap. XXIII, col. 1226), qu'il avait d'abord rempli les mêmes fonctions au prieuré de Brenneval ou Berneval, donné en 912, au monastère de Saint-Denys-l'Aréopagite par le premier duc chrétien de Normandie, Rollon (Cf. tom. XIX de cette *Histoire*, p. 362). Pourquoi alors le faire naître à Toury plutôt qu'à Berneval? — Dom Gervaise, dans son *Histoire de Suger abbé de Saint-Denys et régent du royaume sous Louis le Gros*, rejette la conjecture de Félibien et émet l'opinion que Suger était originaire de la ville même de Saint-Denys, sans en administrer d'ailleurs aucune preuve. Dom Liron (*Singularités historiques*, tom. II, p. 48) paraît se rapprocher le plus de la vérité, en plaçant le berceau de Suger au territoire de Saint-Omer. « Alwise qui fut, dit-il, évêque d'Arras (1131, — 1148) et qui avait été auparavant abbé d'Anchin, était né dans le territoire de Saint-Omer. Or, Suger était frère d'Alwise. Cela se prouve 1° par une lettre du roi Louis le Jeune, qui, mandant à Suger la mort d'Alwise, lui dit: *Venerabilis frater vester episcopus Atrebatensis felici consummatione migravit ad Dominum* (Suger. *Epist. Ludov. reg. Patr. lat.*, tom. CLXXXVI, col. 1358). C'est le seul évêque dont ce prince ait dit en écrivant à Suger : « Votre frère l'évêque. » 2° Alwise lui-même donne à Suger la même qualité dans une charte qu'il fit expédier en faveur de l'abbaye de Saint-Denys (Félibien, *Hist de S.-D.* Pr. p. CVI) : *Dilectissime frater Sugeri, venerabilis abba.* Ajoutez à cela la grande considération dont Alwise, sujet du comte de Flandre, jouissait à la cour de France, le vif intérêt que le roi Louis le Gros prit à son élection pour l'évêché d'Arras (*Hist. littér.*, tom. XI, p. 673, 674), les instances qu'il lui fit pour accepter cette dignité, la satisfaction qu'il témoigna de ce choix au peuple et au clergé d'Arras, l'attachement d'Alwise lui-même pour l'abbaye de Saint-Denis. Si ce concours de vraisemblances, pesé mûrement, ne persuade pas absolument l'esprit, du moins doit-il, ce semble, l'ébranler. »

maître autel de Saint-Denys, et confié en qualité d'oblat du Seigneur à l'abbé Yves, qui le fit élever avec les autres enfants de son âge au prieuré de l'Estrée, bâti sur l'emplacement de la maison où Catulla recueillit le dépôt des corps ensanglantés de l'apôtre de la France et de ses deux compagnons de martyre. Ce prieuré, voisin du monastère principal, servait à la fois de maison de convalescence pour les religieux malades et d'école pour les plus jeunes oblats. L'enfance de Suger s'écoula dans cette studieuse et paisible retraite. Il la quitta vers l'an 1094, pour commencer à l'abbaye le cours des études libérales, sous le vénérable Adam qui venait de succéder à Yves dans le gouvernement du royal monastère. Or, en cette même année, un nouveau Joas, comme autrefois au temple de Jérusalem, trouvait à Saint-Denys, sous la tutelle de l'abbé Adam, un refuge contre les intrigues d'une indigne marâtre. L'adultère Bertrade de Montfort, de son union avec le roi Philippe I, avait eu des fils qu'elle voulait substituer à l'héritier légitime du trône, le jeune prince Louis, dit alors l'Éveillé, et plus tard Louis le Gros. « C'était, dit Suger, un enfant de douze à treize ans, dont la taille élégante, le charme des manières, la gracieuse figure étaient rehaussés par une vivacité d'esprit et une intelligence au-dessus de son âge. Sa présence à Saint-Denys rappelait l'antique coutume des rois de France, qui, depuis Charlemagne, avaient choisi ce monastère pour y faire élever leurs enfants. Durant son séjour en cette abbaye, Louis s'éprit d'un tel amour pour les saints martyrs nos patrons, qu'il ne cessa, le reste de sa vie, de les combler des dons de sa munificence, et que dans ses dernières années il songeait, pour les mieux servir, à faire profession monastique parmi leurs religieux [1]. » Suger continue à faire l'éloge du jeune prince, rappelant qu'à cet âge encore si tendre son caractère était déjà sérieux, son âme virile, ses goûts décidément prononcés pour l'étude de l'art militaire et de la science du gouvernement. Ce que par modestie Suger ne dit pas, c'est que le jeune prince le distingua lui-même entre tous ses compagnons d'âge, en fit son conseil et son ami. Il s'établit entre eux une intimité qui résista au temps et que la mort

[1] Suger. *Vit. Ludovici Grossi*, cap. I; *Patr. lat.*, tom. CLXXXVI, col. 1255.

seule put rompre. La disproportion du rang était amplement compensée, du côté de Suger, par la noblesse des sentiments et l'élévation du caractère. Lorsqu'en 1098 Louis, que la sympathie des Français fidèles surnommait déjà « le prince du règne [1], » fut rappelé à la cour de son père et qu'il entreprit avec un mâle courage de forcer les grands vassaux à rentrer sous la dépendance de la couronne, il ne faisait qu'accomplir les armes à la main le plan de restauration monarchique concerté à Saint-Denys avec le jeune moine Suger. De son côté, celui-ci était envoyé par l'abbé Adam compléter ses études théologiques au monastère de Saint-Florent de Saumur, sous la direction du célèbre écolâtre Guillaume. Adam voulait que rien ne manquât à la science du futur ministre du futur roi Louis. Le séjour de Suger à Saint-Florent coïncida avec la fondation de l'abbaye de Fontevrauld, qui s'élevait dans le voisinage sous la direction du bienheureux Robert d'Arbrissel. Témoin des merveilles opérées par la parole et l'exemple de cet apôtre, Suger en conserva un souvenir ineffaçable. Plus tard, dans une lettre datée de l'an 1149, il recommandait l'abbaye de Fontevrauld à la bienveillance du pape Eugène III. « J'ai vu, disait-il, naître cet ordre fameux et s'élever ce grand monument de sainteté, alors que je terminais mes études dans la contrée. La bénédiction de Dieu y repose ; près de cinq mille religieuses y vivent dans la sainteté, et j'ai la joie d'apprendre que leur nombre va chaque jour s'accroissant [2]. » Vers 1103, ayant parcouru tout le cercle des études théologiques, Suger fut rappelé à Saint-Denys. « D'une nature délicate, d'une taille au-dessous de la moyenne, dit son biographe, on s'étonnait qu'un corps si frêle ait pu résister au dur travail que supposait sa précoce érudition. C'est que Dieu donne le génie à qui il lui plaît, sans le faire dépendre ni des avantages physiques, ni de la vigueur corporelle. Il possédait tellement à fond les diverses branches des connaissances humaines, qu'en l'entendant disserter sur l'une d'elles, on eût pu croire qu'il en avait fait son étude exclusive. Les arts libéraux, les lettres, la dialectique lui étaient également

[1] Cf. tom. XXIV de cette *Histoire*, p. 18.— [2] Suger. *Epist.* LXXXVIII, *Patr. lat.*, *tom. cit.* col. 1393.

familiers. Quant aux divines Écritures, on peut dire qu'il en était véritablement nourri; on pouvait l'interroger sur n'importe quel passage d'interprétation obscure ou difficile, il répondait immédiatement par la solution la plus précise. Sa mémoire était tellement fidèle, qu'il n'oublia jamais rien de ce qu'il avait appris une fois. Il lui arrivait souvent de nous réciter des passages de vingt ou trente vers d'Horace ou des autres poëtes latins, quand il y trouvait des enseignements utiles pour nous. Comme éloquence, il fut l'un des premiers orateurs de son temps. Sa facilité d'élocution soit en latin, soit dans sa langue maternelle, était prodigieuse; on aurait cru en l'écoutant parler, non point qu'il improvisait, mais qu'il avait sous les yeux le texte le plus purement écrit. Il avait une connaissance approfondie de l'histoire de France. Pas un de nos rois, de nos princes dont il ne pût sur-le-champ raconter jusque dans les moindres détails toutes les actions, tous les gestes administratifs, civils et militaires [1]. » Cette science de nos origines nationales, Suger l'avait puisée dans les archives du monastère de Saint-Denys, le plus antique dépôt des monuments de notre histoire. « Dans les jours de mon adolescence, dit-il, quand je n'étais encore qu'un écolier, je feuilletais les antiques chartes de nos archives, *antiquas armarii revolvebam cartas*, et j'étudiais les registres qui renferment le texte des immunités et des priviléges anciennement accordés à notre abbaye [2]. » Au point de vue pratique, cette étude était du plus haut intérêt pour rétablir juridiquement les droits du monastère, souvent attaqués par les revendications injustes et la cupidité des spoliateurs. Personnellement Suger y puisait un amour de plus en plus ardent pour « cette grande abbaye qui l'avait adopté, disait-il, presque au sortir du sein de sa mère [3]. » Dans sa jeune imagination, il entrevoyait pour l'avenir la possibilité de rendre au royal monastère et à sa basilique la splendeur des temps de Charlemagne. Et plus tard quand il eut réalisé cette grande œuvre, il disait : « Je n'ai fait qu'accomplir tout ce qu'étant encore sur les bancs de

[1] Sugerii, *Vita a fratre Guillelmo ejus monacho et discipulo*, l. I, cap. IV et V; *Patr. lat.*, tom. cit. col. 1196. — [2] Suger. *De administrat. sua*, cap. III, *tom. cit.*, col. 1214.—[3] Suger. *De consecr. eccles. S. Dionys.*, cap. II, col. 1242.

l'école je m'étais promis d'exécuter, si jamais j'en avais le pouvoir [1]. »

Suger et Boémond. Mariage de Boémond avec la princesse Constance, fille légitime du roi Philippe I.

74. Tel était Suger à vingt-quatre ans. Admis par la faveur du prince Louis à siéger au conseil royal avec l'abbé de Saint-Denys, il avait pris part aux négociations qui réunirent la redoutable forteresse de Montlhéry à la couronne par le mariage de l'héritière de Guy Troussel avec Philippe, issu de l'union illégitime du roi et de Bertrade. Il avait assisté en 1105 au concile de Paris, où prit fin le scandale qui déshonorait depuis si longtemps le trône de France [2]. En 1106, témoin de l'accueil fait à Boémond dans notre patrie, il le raconte en ces termes : « L'illustre prince d'Antioche, assailli dans cette capitale de la Syrie conquise par sa valeur, vint chercher du secours en Europe et arriva sur notre territoire. Ce héros, non moins célèbre en Orient qu'en Occident, était la terreur des Sarrasins. Le but principal de son voyage parmi nous était d'obtenir la main de la très-noble princesse Constance, fille légitime du roi Philippe et sœur du prince Louis. Il n'épargna rien pour faire conclure cette alliance. Telle était en effet la réputation de bravoure du jeune prince Louis, le futur roi de la grande nation des Francs, que le projet du mariage de Boémond avec sa sœur jetait l'effroi parmi les musulmans d'Asie. La princesse Constance joignait aux agréments de l'esprit une élégance et une beauté rares. Dégagée d'un premier lien qui l'avait malgré elle enchaînée au comte Hugues de Champagne, elle était résolue à ne prendre désormais qu'un époux qui pût lui faire honneur [3]. L'héroïsme de Boémond, sa magnificence, ses promesses plus séduisantes encore que ses présents, déterminèrent la princesse et le mariage fut résolu. Il eut lieu avec une pompe extraordinaire à Chartres (après les fêtes de Pâques de

[1] Suger., *De administ. sua*, cap. XXIV, col. 1227.

[2] Cf. tom. XXIV de cette *Histoire*, p. 499, 500.

[3]. Nous avons parlé précédemment d'un projet de mariage entre cette princesse et Godefroi de Bouillon. (Cf. tom. XXIV de cette *Histoire*, p. 313.) Il est certain que la première union de Constance avec le comte de Champagne avait été canoniquement dissoute pour raison de consanguinité au degré prohibé. La sentence fut rendue sur les conclusions de saint Ives de Chartres, qui avait mûrement examiné cette affaire.

l'année 1106), en présence du roi, du prince Louis, de toute la cour, de plusieurs archevêques et évêques, d'une foule de seigneurs et de chevaliers. La bénédiction nuptiale fut donnée aux illustres époux par le légat du siége apostolique Bruno de Segni, chargé d'accompagner Boémond en France et d'inviter les guerriers chrétiens à prendre la croix pour la défense du Saint-Sépulcre [1]. » Ordéric Vital, moins sobre de détails, complète le laconique récit de Suger en ces termes : « Profitant de l'affluence que les fêtes de son mariage avaient attirée à Chartres, Boémond suivi de tout un peuple qui lui prodiguait les témoignages d'une admiration enthousiaste, se rendit à la cathédrale, dont le vénérable évêque Ives faisait activement alors poursuivre la construction. Là, ayant à ses côtés le prétendant impérial Michel, fils détrôné de Romain-Diogène, il monta sur une estrade (*orcistram*) élevée devant l'autel de Notre-Dame, et s'adressant à l'immense foule pressée autour de lui, il raconta ses aventures et ses exploits en Orient. Il fit appel aux hommes d'armes qui l'entouraient, les pressa de se joindre à lui pour combattre l'usurpateur Alexis Comnène, leur promettant comme récompense des châteaux et des cités opulentes. Ses paroles enflammèrent tous les cœurs. Grand nombre de chevaliers prirent sur-le-champ la croix sainte et s'enrôlèrent pour l'expédition aussi joyeusement que s'ils fussent allés à un festin, *quasi ad epulas festinantes*. Parmi eux, je citerai seulement Radulf de Pont-Erchenfred, surnommé le Roux; Wascelin son frère; Simon d'Anet; Robert de Maule et son cousin Hugues-Sans-Avoir [2]. »

Cécile, fille

75. L'alliance de Boémond avec la fille du roi de France était,

[1] Suger. *Vit. Ludovic. Gross.*, cap. IX, col. 1266.

[2] Orderic. Vital., l. IX, cap. IX, col. 809. — Raoul et Wascelin de Pont-Erchenfred (*Pont-Échanfré*) aujourd'hui Notre-Dame-du-Hamel, arrondissement de Bernai; Simon d'Anet (arrondissement de Dreux); Robert de Maule (Manlïa), Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Meulan; Hugues-Sans-Avoir, de la famille qui avait, depuis Gauthier-Sans-Avoir, fourni trois ou quatre de ses membres à la croisade. On avait cru jusqu'ici que la désignation : *Sans-Avoir* était un surnom indiquant la pauvreté personnelle du chevalier qui le portait. Monsieur Aug. Le Prévôt, dans son édition d'Ordéric Vital publiée par la « Société d'histoire de France, » a prouvé que c'était le nom d'une famille noble dont le berceau était Boissi-Sans-Avoir, près Montfort-l'Amauri.

comme le dit Suger, un événement de la plus haute importance pour l'avenir des croisades. A ce titre, il eut un grand retentissement en Orient, et éveilla toutes les défiances de la diplomatie byzantine. Voici comment s'exprime à ce sujet l'historiographe porphyrogénète Anne Comnène : « Dans ses projets de vengeance contre l'auguste empereur Alexis, Boémond parcourut l'Europe pour y rassembler des troupes en plus grand nombre que toutes celles qu'il avait jamais eues sous son commandement. Il réussit à contracter une double alliance avec le roi des Francs, dont il épousa lui-même la fille aînée, en obtenant la main de la seconde pour Tancrède son neveu [1]. » Cette autre fille de Philippe I, mentionnée par Anne Comnène, fut en effet, à la demande de Boémond devenu gendre du roi de France, accordée à l'héroïque Tancrède. Elle se nommait Cécile et alla bientôt rejoindre son fiancé à Antioche. Cette princesse était fille de Philippe I et de Bertrade ; Suger n'en parle point pour éviter de rappeler une naissance illégitime et des scandales trop récents et trop douloureux [2]. « Cependant, continue Anne Comnène, l'auguste empereur, informé par le gouverneur de Corfou de toutes les menées de Boémond, écrivit aux divers princes de l'Europe et aux républiques italiennes de Pise, de Gênes, de Venise, pour les mettre en garde contre les fourberies de cet aventurier qui allait partout calomniant sa majesté impériale, débitant les mensonges les plus infâmes, le faisant passer pour l'ennemi mortel des croisés, ne l'appelant jamais que « le Païen [3]. » Tels étaient réellement les griefs articulés par Boémond contre le fourbe empereur, et en dépit des protestations filiales, la conduite d'Alexis ne les justifiait que trop. La double alliance qui venait de se conclure entre le descendant de Tancrède de Hauteville et le roi de

de Philippe I et de Bertrade, fiancée à Tancrède neveu de Boémond.

[1] Ann. Comnen. *Alexiad.*, l. XII ; *Patr. Græc.*, tom. CXXXI, col. 873.

[2] Guillaume de Tyr, qui n'avait point à garder de pareils ménagements, s'exprime ainsi : « Boamundus Alpes transiens ad Philippum illustrem Francorum regem pervenit, a quo inter cætera, duas ejus obtinuit filias, unam de legitimo natam matrimonio, Constantiam nomine, quam sibi fœdere conjugali sociavit in uxorem ; alteram, nomine Cæciliam (quam ei Andegavensium comitissa, quæ spreto marito ad eumdem dominum regem se contulerat uxore adhuc vivente, pepererat) quam domino Tancredo nepoti suo ex Apulia missam destinavit uxorem. » (Guillelm. Tyr., l. XI, col. 484.) — [3] Ann. Comn., *loc. cit.*

France témoignait assez de l'indignation excitée en Europe par tout ce que les croisés à leur retour avaient raconté des trahisons byzantines. Il faut remarquer en outre que les négociations pour le royal mariage de Boémond et de Constance avaient eu lieu à Chartres, dans le palais de la comtesse Adèle de Blois, fille de Guillaume le Conquérant et veuve du comte Étienne, l'un des seigneurs français qui,au début des croisades,s'étaient laissé si facilement séduire par les hypocrites démonstrations d'Alexis. On se rappelle la lettre enthousiaste qu'Étienne de Blois avait adressée de Constantinople, en 1097, à la comtesse Adèle, lui mandant « qu'en vérité, il ne se trouvait pas sous le ciel un monarque plus noble et plus généreux qu'Alexis [1]. » Depuis lors une triste expérience avait appris à la veuve d'Étienne de Blois ce que coûtaient les largesses intéressées de la cour byzantine. Boémond trouva en elle une médiatrice aussi puissante que dévouée : elle s'employa activement à faire réussir son projet d'union avec la princesse Constance. Celle-ci, après la dissolution canonique de son premier mariage avec Hugues de Champagne, s'était retirée à Chartres près de la comtesse Adèle, son ex-belle-sœur, qui avait elle-même ardemment sollicité cette dissolution, obtenue enfin par l'intervention de saint Ives. Ces circonstances expliquent pourquoi la ville de Chartres, et non celle de Paris, fut choisie pour les entrevues préliminaires et la célébration du mariage. Nous savons par Ordéric Vital que la comtesse Adèle déploya, pour recevoir ses illustres hôtes, une magnificence princière [2]. D'autre part, des lettres de saint Ives et de Geoffroi de Vendôme [3] nous apprennent que le légat apostolique Bruno de Segni séjourna à Chartres durant cet intervalle et y rendit un certain nombre de décrets concernant les affaires ecclésiastiques de France.

Concile de

76. Quelques mois après, le 25 juin 1106, jour précédemment

[1] Cf. tom. XXIII de cette *Histoire*, p. 443, 444.

[2] *Largiter administrante sufficientem apparatum Adela comitissa* (Ord. Vit. l. V, cap. xx, col. 437.) — *Quibus Adela comitissa convivium abundans omnibus præparavit.* (*Id.* l. XI, cap. ix, col. 809.)

[3] S. Ivon. Carnot., *Epistol.* clxvi *et* clxvii ; *Patr. lat.*, t. CLXII, col. 169, 170. Goffrid. Vindocin., *Epist.* xiv, l. II ; *Patr. lat.*, tom. CLVII, col. 92.

fixé par les lettres de Pascal II, s'ouvrit le concile de Poitiers [1], pour la prédication de la nouvelle croisade. L'affluence rappelait celle qu'on avait vue en 1095 à Clermont sous Urbain II. Guillaume IX duc d'Aquitaine, victime récente du parjure empereur Alexis, se montra reconnaissant de la noble hospitalité que dans son dénuement et sa détresse, fugitif à travers les défilés de la Syrie, il avait trouvée près de Tancrède à Antioche [2]. Il tint à honneur de recevoir magnifiquement dans sa propre capitale Boémond et l'infortuné fils de Romain-Diogène. Nous n'avons plus les actes du concile de Poitiers : il ne nous reste pour y suppléer qu'une analyse très-succincte de Suger lequel y fut présent, soit comme attaché à la suite du prince Louis et de la famille royale, soit comme représentant officiel de l'abbé de Saint-Denys, ou peut-être à ces deux titres à la fois. « J'y assistai, dit-il. Ce concile plénier et célèbre, *plenum et celebre,* était présidé par le légat du siége apostolique, le seigneur Bruno évêque de Segni. Plusieurs causes synodales y furent discutées et résolues. Mais ce fut la question de la croisade qui tint la plus grande place dans les délibérations. Le légat et Boémond ne voulaient pas laisser se refroidir l'ardeur déjà manifestée de toutes parts pour la sainte expédition. Leurs efforts furent couronnés de succès. Une multitude de seigneurs et de chevaliers avec leurs hommes d'armes prirent la croix. Escortés de cette armée, Boémond, la princesse Constance, ainsi que le légat lui-même [3] reprirent glorieusement le chemin de l'Italie. Deux fils naquirent successsivement du mariage de Constance avec le prince d'Antioche. Jean, l'aîné, mourut en Apulie avant d'avoir atteint l'âge de l'adolescence [4]; le second, nommé Boémond comme son père, porta dignement ce vocable héroïque. Jeune encore, il hérita de la principauté d'Antioche, et y fit admi-

Poitiers pour la prédication de la nouvelle croisade. Retour de saint Bruno de Segni et de Boémond en Italie.

[1] Cf. Labbe. *Concil.*, tom. X, col. 746. — [2] Cf. nº 30 de ce présent chapitre.

[3] Il faut ajouter aux noms de ces trois augustes personnages celui de la jeune princesse Cécile, fiancée de Tancrède, omise dans le récit de Suger par le motif que nous avons signalé plus haut.

[4] Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* ne mentionnent pas ce fils aîné de Boémond et de Constance.

rer sa valeur. Le glaive des Sarrasins devait, hélas! trancher dans sa fleur la vie de ce brave et charmant chevalier [1]. »

§ XII. Derniers exploits de Boémond (1107-1111).

Préparatifs de Boémond contre l'empereur grec. Moyens moraux de défense et mesures militaires d'Alexis Comnène.

77. Exclusivement préoccupé dans sa *Vie de Louis le Gros* de retracer les événements relatifs à la France, Suger néglige certains détails du voyage de Boémond, tels que l'entrevue du prince d'Antioche avec le roi Henri I d'Angleterre, et son excursion sur les frontières d'Espagne. Les autres chroniqueurs ne sont guère plus explicites. Ordéric Vital se borne à indiquer d'un mot la conférence de Boémond avec Henri Beau-Clerc, sans en faire connaître la teneur ni le résultat [2]. Quant aux négociations entamées par le héros avec l'Espagne, nous ne pouvons en juger que par le plein succès qu'elles obtinrent. Un grand nombre de chevaliers espagnols rejoignirent en effet Boémond en Apulie. On évalue à soixante-douze mille hommes le nombre des guerriers venus d'Angleterre, de Germanie, de France, d'Espagne et d'Italie se ranger sous l'étendard du prince d'Antioche. La concentration d'une telle armée et l'organisation d'une flotte suffisante à la transporter de l'autre côté de l'Adriatique, demandèrent près d'un an. Alexis Comnène mit le temps à profit pour préparer ses moyens de défense. Il restait encore dans les cachots du calife égyptien Mostali environ trois cents chevaliers détenus dans la plus dure captivité. « L'auguste empereur, dit la princesse Anne Comnène, daigna se souvenir d'eux. Il les fit réclamer au calife son allié, et celui-ci s'empressa de les lui renvoyer sans vouloir accepter de rançon. Ce fut un spectacle touchant, de voir arriver ces malheureux à Constantinople. Durant leur détention qui remontait pour quelques-uns à plus de sept années, pas une seule fois ils n'avaient vu la lumière du jour; pas une seule fois ils n'avaient pu détendre leurs jambes, ni remuer leurs bras retenus par des chaînes de fer rivées aux murs de leur cachot. Les Sar-

[1] Suger. *Vit. Ludovic. Gross.*, cap. IX, col. 1267.

[2] *Cum ipse rex (Henricus) in Neustriam ante azymorum celebria transfretaret, ibique satis cum Boamundo colloqui valeret. Quod et ita factum est* (Order. Vit., l. XI, cap. IX, col. 808).

rasins ne leur donnaient pour nourriture que du pain noir, et pour tout breuvage une eau fétide. L'empereur fondait en larmes au récit de leurs souffrances, il les embrassait comme des fils, les comblait de faveurs et de largesses [1]. » La politique d'Alexis spéculait sur la reconnaissance que des procédés en apparence si généreux ne pouvaient manquer de faire naître dans le cœur des chevaliers. L'historiographe porphyrogénète nous en fait naïvement l'aveu. « L'auguste empereur, dit-elle, comptait sur eux comme sur des témoins qui ne manqueraient pas, à leur retour en Europe, de détruire les calomnies semées par Boémond. Il les fit donc tous rapatrier à ses frais, et les renvoya en Italie chargés d'or et de riches présents. Le calcul réussit au gré de ses espérances. A peine débarqués, les chevaliers se répandirent en éloges sur la générosité, la grandeur d'âme de l'empereur très-pieux et très-chrétien; ils en étaient eux-mêmes les preuves vivantes; ils lui devaient la liberté, l'heureux retour dans leur patrie; ils montraient les trésors qu'ils tenaient de ses mains. Au contraire, ils traitaient Boémond d'aventurier et de misérable imposteur [2]. » A ces moyens moraux dont l'influence ne fut pas sans portée, Alexis joignit toutes les précautions militaires que sa prévoyance put lui suggérer. Il rappela de la Célésyrie et des provinces arméniennes tout ce qu'il y entretenait de troupes. Les Turcopoles, les Petchénèques, les barbares du Caucase, tribus encore païennes, issus des anciens Scythes, grossirent ce formidable armement, qui vint camper sous les murs de Thessalonique. L'empereur s'y rendit en personne pour surveiller de plus près l'exécution de ses ordres et l'instruction à donner aux nouvelles recrues. En même temps il envoyait son neveu, le prince Alexis, fils du *sébastocrator* Isaac, prendre le gouvernement de Dyrrachium (Durazzo), la capitale de l'Illyrie, la clef de l'empire sur les côtes de l'Adriatique. Enfin, la flotte impériale, composée de tous les navires de guerre disséminés dans les diverses stations des îles de l'Archipel et dans les villes maritimes d'Asie, fut placée sous le commandement du grand duc de la marine Contostephanos, avec ordre d'aller s'embosser en vue de Dyrra-

[1] Ann. Comnen., *Alexiad.*, l. XII, *Patr. græc.*, col. 876. — [2] *Ibid.*, col. 877.

chium et d'empêcher à tout prix le débarquement de Boémond [1]. »

Instructions officielles données à Contostephanos, grand duc de la marine impériale. Attaque de la ville de Brundusium (Brindes) par Contostephanos. Échec de Contostephanos.

78. Les instructions officielles données à ce grand duc de la marine par l'auguste empereur sont curieuses à connaître. La princesse Anne Comnène les résume ainsi : « En le faisant partir pour Dyrrachium, mon père lui ordonna de se borner à surveiller les côtes de l'Adriatique et lui déclara que s'il n'arrivait point en Illyrie avant Boémond, il lui ferait crever les yeux[2].» Cette menace retentissante, que l'historiographe porphyrogénète a l'air de prendre au sérieux, ne fut probablement qu'un nouveau moyen moral, imaginé par le monarque byzantin pour mieux dissimuler un de ses plus habiles stratagèmes. Les travaux de défense qu'il venait de faire exécuter sur toute la route qui conduisait par terre depuis Dyrrachium jusqu'à Constantinople, à travers l'Illyrie, l'Épire, la Pélagonie, la Macédoine, la Bulgarie et la Thrace, avaient hérissé toutes ces provinces d'obstacles tels, que l'armée de Boémond devait y trouver son tombeau. Même victorieuse, et en supposant qu'elle le fût à toutes les rencontres, elle aurait fini par succomber à la famine, dans un pays dont on avait retiré tous les approvisionnements et coupé toutes les communications avec l'extérieur. Alexis avait donc le plus grand intérêt à attirer son adversaire en Illyrie. Loin de crever les yeux de Contostephanos, si ce grand duc de la marine eût trouvé Boémond sous les murs de Dyrrachium, il lui aurait plutôt élevé une statue. Mais précisément rien n'était moins sûr que de voir le héros prendre le chemin de l'Illyrie. Les croisés réunis sous ses drapeaux se souciaient peu de s'engager dans les contrées arides, montagneuses et désertes où, en 1097, Hugues le Grand, Raymond de Saint-Gilles, les comtes de Flandre, de Normandie, de Blois et de Boulogne avaient tant souffert [3]. Les côtes de Dalmatie, d'Illyrie et d'Épire étaient habitées par des populations chrétiennes; le pape Pascal II n'aurait pas vu sans une profonde douleur, tourner contre des chrétiens inoffensifs des armes destinées à combattre les infidèles d'Asie et leur allié de Byzance. L'empereur grec, exactement renseigné par ses espions, comprit que s'il ne brus-

[1] Ann. Comnen., *Alexiad.*, l. XII, col. 876, 916. — [2] *Id. ibid.*, col. 917.
[3] Cf. tom. XXIII de cette *Histoire*, chap. IV, § IV, IX, XI.

quait pas le premier une attaque, l'ennemi qu'il voulait attirer dans ses piéges se rendrait directement par mer soit à Antioche, soit à Constantinople même, et déjouerait de la sorte un plan si laborieusement échafaudé. En conséquence le grand duc de la marine, malgré la menace d'avoir les yeux crevés s'il ne partait en droite ligne pour Dyrrachium et s'il ne se bornait à y surveiller la côte d'Italie, fit voile pour l'Apulie et apparut soudain à Hydruntum (Otrante). Il faut entendre le ton indigné avec lequel Anne Comnène raconte cet épisode. « Les ordres de l'empereur étaient aussi précis que formels. Contostephanos devait s'embosser devant Dyrrachium et intercepter les navires de Boémond, s'il s'en présentait pour tenter le passage. Telle était sa mission, il n'en avait pas d'autre. Mais il advint que ce grand duc de la marine de Byzance ne connaissait pas la topographie du littoral qu'il venait surveiller. Sans tenir le moindre compte des ordres de l'auguste monarque, il franchit l'Adriatique, se présenta inopinément sous les murs d'Otrante, et longeant le littoral vint débarquer à Brundusium (Brindes), dont il entreprit aussitôt le siége. La ville n'avait qu'une garnison insuffisante. Au premier assaut nos soldats y pénétrèrent et déjà Contostephanos pouvait s'en croire maître. Une femme, une princesse que les uns disent être la mère de Tancrède, d'autres la sœur de Boémond (chose que je n'ai pu éclaircir), ajoute l'historiographe, mais en tout cas très-proche parente de l'un et de l'autre [1], se trouvait alors à Brundusium. Elle intervint courageusement de sa personne, fit cesser le combat et se mit à crier : « Vive l'auguste empereur Alexis ! » L'acclamation fut répétée d'une voix unanime et par les vainqueurs et par les vaincus. La puissante médiatrice dépêchait en même temps un message à Contostephanos, pour l'informer qu'elle allait lui porter elle-même les clefs de Brundusium. Le « grand duc de la flotte » l'attendit en allégresse. Mais

[1] Cette princesse était Albérade, première femme de Robert Guiscard et mère de Boémond. On sait qu'en 1063, Guiscard avait fait valoir un prétexte de consanguinité au degré alors prohibé pour faire annuler son mariage avec elle, et convoler en secondes noces avec Sigelgaïde, fille de Waimaire IV, prince de Salerne. De cette seconde épouse, il eut trois fils : Roger, Robert et Gui, frères paternels et puînés de Boémond.

il se produisit bientôt une autre scène, et, comme on dit au théâtre, un véritable changement à vue [1]. L'astucieuse négociatrice n'avait voulu que gagner quelques heures. Dès la première apparition de la flotte grecque dans les eaux d'Otrante, elle en avait informé Boémond qui accourait à marches forcées à la tête d'une cavalerie d'élite. Il survint au moment où les cris de : « Vive l'auguste empereur! » ébranlaient les airs. Contostephanos, qui, la bouche grande ouverte, ne se lassait point de redire ce chant de triomphe, eut à peine le temps de quitter le rivage et de regagner son navire. Les prétendus vainqueurs de Brundusium, presque tous matelots, inhabiles aux combats sur terre, regagnèrent à la nage leurs vaisseaux. Boémond en tua un grand nombre et réussit à en capturer quelques-uns dont il sut tirer un parti fort avantageux pour sa cause. Après cet échec, Contostephanos fit force de voiles pour la côte d'Illyrie et échelonna son escadre depuis Dyrrachium jusqu'à Aulona et au promontoire de la Chimère (aujourd'hui *Chimara* en vue de l'île de Corfou), sur un espace de cent soixante stades. »

Perfidie byzantine.

79. Anne Comnène ne songe point à nous expliquer comment ce « grand duc de la flotte » avait si subitement appris à connaître une topographie maritime dont il ignorait la veille les premiers éléments. Elle ne daigne pas non plus nous dire par quelle ineffable clémence de l'auguste empereur, Contostephanos qui venait d'enfreindre si outrageusement « les ordres les plus précis et les plus formels, » non-seulement n'eut point les yeux crevés, mais conserva toute la faveur de son maître. « L'empereur, dit-elle, se contenta de lui envoyer plus tard deux cartes très-amples et très-détaillées du littoral de l'Adriatique, avec l'indication des cités maritimes, et des ports sur la rive d'Illyrie aussi bien que sur la côte italienne [2]. » Le châtiment était léger, surtout s'il faut croire, comme l'historiographe porphyrogénète l'affirme, que ces deux cartes géographiques avaient été tracées par l'auguste donateur lui-même. Contostephanos en violant des instructions ostensibles n'avait fait qu'exécuter la volonté réelle de l'*autocrator*. Sa prétendue ignorance du littoral

[1] Καὶ τηνικαῦτα τὴν σκηνὴν, καθάπερ τοὺς τραγικούς φασι, ῥίψασα. (*Alex.*, *loc. cit.*, col. 920). — [2] Ann. Comnen., *Alex.*, *loc. cit.*, col. 918, 919.

apulien ne l'avait point empêché de tomber juste dans son attaque sur les deux cités d'Hydruntum et de Brundusium, faisant l'une et l'autre partie de la principauté de Tarente, domaine héréditaire de Boémond. Alexis Comnène prenait donc l'initiative de la guerre; il rendait inévitable une descente des croisés en Illyrie ; son but était atteint. Les historiens modernes, obstinés dans leurs sympathies rétrospectives pour le césar byzantin qui fut en son temps le fléau de la chrétienté, ne laissent pas même soupçonner ce guet-apens. Ils acceptent sans réserve les incroyables explications d'Anne Comnène; ils rejettent comme elle sur un malheureux hasard l'équipée « du grand duc de la flotte, » et s'apitoieraient volontiers sur le sort d'un monarque servi par un amiral aussi inintelligent que leur paraît l'avoir été Contostephanos [1]. Le hasard ni l'ignorance ne furent pour rien dans cet incident concerté avec une admirable perfidie. Mais il fallait les invoquer après coup aux yeux de l'Italie et de l'Europe entière, pour justifier le très-pieux empereur d'une agression si contraire à toutes les notions de justice, de droit international et de simple humanité.

Les Scythes païens de la flotte de Contostephanos faits prisonniers à Brundusium et présentés par Boémond à l'audience du pape Pascal II.

80. « Cependant, continue Anne Comnène, parmi les marins de la flotte impériale faits prisonniers sous les murs de Brundusium par la cavalerie de Boémond, se trouvaient des Scythes, race encore païenne, qui s'engageaient volontiers comme auxiliaires dans les armées de Constantinople. Cette capture fut un coup de fortune pour Boémond. Il comprit sur-le-champ le parti qu'il en pouvait tirer pour calomnier l'auguste empereur, et réveiller la haine des barbares d'Occident contre nous. Avec ces captifs païens au nombre de six, car il n'en avait pas pris un seul de plus, il se rendit à Rome, et présenta ces vivants trophées de paganisme au pape Pascal II. Dans un discours aussi véhément que perfide, renouvelant ses accusations ordinaires contre le très-pieux Alexis, il le traita de prince païen, allié des infidèles, ennemi du nom du Christ et des nations chrétiennes. « Voyez, disait-il en montrant ses prisonniers, au regard farouche, à la face terrible, à l'accoutrement hideux, voyez quels

[1] Διαγράψας τὴν τῆς Λογγιβαρδίας ᾐόνα καὶ τοῦ Ἰλλυρικοῦ, καὶ τοὺς παρ' εκάτερα διακειμένους λιμένας ἀπεστειλε τῷ Κοντοστεφάνῳ. (*Alex.*, l. XIII, col. 981.)

soldats affectionne cet empereur, quels instruments il choisit pour exécuter ses vengeances sacriléges, pour assouvir sa soif de sang chrétien ! Cet aimable césar de Constantinople, voilà les monstres qu'il envoie incendier nos églises et nos foyers; il veut livrer à la férocité de ces païens Rome et l'Italie, nous tous, nos personnes et nos biens, tout ce qu'il y a de plus sacré pour des soldats de Jésus-Christ. » Sa voix éclatait comme un tonnerre quand il prononçait ce mot de païens. Il faisait frémir son auditoire et soulevait des cris d'indignation contre l'auguste empereur. « Non, ce n'est pas un prince chrétien que nous allons combattre, disait-il encore. En prenant les armes contre Alexis, nous défendrons les chrétiens contre le fauteur du paganisme, l'allié des Sarrasins. » Le pape et les cardinaux dont il était entouré oublièrent en ce jour leurs traditions de sage réserve et se laissèrent entraîner par l'artificieuse éloquence de Boémond. L'expédition d'Illyrie fut décrétée d'une voix unanime. Tous, grands et petits, partageaient le même aveuglement. Ils accouraient en foule s'enrôler dans une guerre dont le pape proclamait la justice. Hommes, armes, chevaux navires de transport, tout s'agitait, tout s'organisait pour la prochaine expédition[1].» Nous ne savons quelle foi il convient d'ajouter à cette page dramatique du récit d'Anne Comnène. A moins que quelque espion de la cour byzantine, ou peut être quelqu'un des captifs arrachés aux fers du calife égyptien et récemment rendus à la liberté par la générosité intéressée d'Alexis, n'ait transmis ces détails à Constantinople, on ne voit pas comment l'historiographe porphyrogénète aurait pu connaître et citer le texte d'un discours adressé par Boémond au pape dans une audience pontificale. Mais ce qui étonne ici, c'est l'étonnement d'Anne Comnène. Il ne lui vient pas à l'idée qu'un prince dont on attaque brusquement les états sans déclaration de guerre, dont on envahit l'une des cités maritimes les plus considérables, soit autorisé dès lors à repousser la force par la force. Si le pape fut appelé à se prononcer dans une question aussi claire, sa réponse ne pouvait être douteuse. L'épisode des Scythes païens n'est que secondaire. Depuis la croisade de

[1] Ann. Comnen., *Alexiad.*, l. XIII, col. 291, 292.

Godefroi de Bouillon, toute l'Europe savait qu'Alexis Comnène les entretenait à son service et quel parti il tirait de leur férocité sauvage contre les chevaliers chrétiens. Si l'entreprise du « grand duc de la flotte impériale » sur Brundusium eût été un coup de tête d'un amiral extravagant, la chancellerie byzantine n'aurait pas manqué d'en informer sur-le-champ le pape et tous les princes d'Italie. Contostephanos, s'il n'avait pas eu les yeux crevés, supplice que les « barbares d'Occident » eussent trouvé trop cruel, aurait du moins subi une punition exemplaire. Des réparations suffisantes auraient été spontanément offertes pour compenser les dommages causés par une inqualifiable agression. Anne Comnène n'ignorait pas, en sa qualité de princesse impériale, ces règles élémentaires du droit des gens. Mais son amour filial les lui fait oublier en cette circonstance. Tout entière à la joei de voir Boémond et l'armée de la croisade tomber dans les piéges si habilement tendus par son auguste père, elle reprend le ton épique pour raconter l'heureuse traversée du prince d'Antioche en Illyrie, et signaler un trait aussi nouveau qu'inattendu du malencontreux Contostephanos.

Embarquement de Boémond et de son armée pour l'Illyrie. Prudente retraite de Contostephanos.

81. « Ce grand duc de la flotte, reprend Anne Comnène, avait, au retour de son expédition sur Brundusium, disséminé ses vaisseaux sur tout le littoral illyrien, depuis Dyrrachium jusqu'au promontoire de la Chimara. Mais informé par ses espions de l'itinéraire que Boémond avait résolu de suivre, il modifia sagement ses premières dispositions. » La flotte italienne se concentrait ostensiblement à Bari en face de Dyrrachium, comme pour se porter directement sur cette capitale de l'Illyrie. Toutefois, Boémond se réservait au dernier moment de la faire venir à Brundusium, où l'embarquement devait avoir lieu, pour se diriger ensuite sur le port illyrien d'Aulona, choisissant ainsi la traversée la plus courte et la plus facile. Contostephanos s'empressa donc de rassembler tous ses navires et les fit stationner au milieu du détroit, entre Aulona et Brundusium. Les commandants reçurent l'ordre de tenir nuit et jour leurs vigies en observation. Des postes furent placés sur les hauteurs du promontoire de Jason; ils devaient signaler à leur première apparition les vaisseaux ennemis qu'ils auraient en vue.

Ces diverses mesures furent exécutées avec ardeur; chacun des navires de la flotte impériale se disposait pour un prochain combat, lorsqu'un espion celte [1] arriva de la côte d'Italie, annonçant que les vaisseaux de Boémond avaient levé l'ancre. A cette nouvelle, le « grand duc byzantin » parut consterné. « Jamais, dit-il, nous ne pourrons soutenir le choc de l'ennemi. Nous ne sommes point assez nombreux pour lui disputer le passage. » Et convoquant les principaux officiers de la flotte, il leur annonça sa résolution de se retirer avec ses vaisseaux au port de Chimara, où il avait, ajoutait-il, personnellement besoin d'aller prendre des bains de mer ponr rétablir sa santé ébranlée. En entendant un tel langage, le brave Lantoulfos (Landulf), qui naguère avait commandé en chef [2] et qui se trouvait en ce moment sous les ordres d'un guerrier aussi pusillanime, laissa éclater son indignation. Sa longue expérience des batailles navales, la gloire qu'il s'y était acquise lui donnaient le droit d'être écouté. Il exprima les sentiments de tous les autres chefs quand il dit : « Loin d'abandonner notre poste, quand on vient annoncer l'approche de Boémond, c'est au contraire en ce moment qu'il nous faut redoubler de vigilance et maintenir notre station navale. Depuis assez longtemps nous attendons cet insolent ennemi ; est-ce quand il s'offre enfin à nos impatients désirs qu'il faut renoncer à la gloire de le vaincre? » Mais Contostephanos demeura sourd à toutes les remontrances. Avec le gros de la flotte il se rendit au promontoire de la Chimara et y prit tranquillement ses bains hygiéniques, pendant que Landulf, fidèle à l'honneur militaire, restait en face d'Aulona avec deux ou trois bâtiments incapables de tenir la haute mer et propres seulement à faire le service de la côte [3]. » Anne Comnène ajoute à son récit cette interrogation malicieuse : « Contos-

[1] Κελτὸς δὲ τις ἐκεῖθεν ἄρτι διαπεραιωθεὶς ἐβεβαίου. (*Alex*. l. XII, col. 923.) Quel était le Gaulois ou Celte, car sous la plume d'Anne Comnène ces deux noms se retrouvent indifféremment l'un pour l'autre, qui jouait un si triste role? La princesse ne le désigne point; son silence évite au nom de ce traître la flétrissure qui s'y fût pour jamais attachée. Du reste la fatale expédition d'Illyrie, commencée sous de si tristes auspices, ne nous familiarisera que trop avec les procédés d'espionnage, de viles intrigues, d'odieuses trahisons sous lesquels devait succomber le héros d'Antioche.

[2] Cf. Tom. XXIV, de cette *Histoire* p. 234. — [3] *Alex*., *loc. cit.*

tephanos avait-il réellement besoin des bains de Chimara, ou ne voulait-il s'en servir que comme d'un prétexte? Libre à chacun de le deviner. » La princesse historiographe, en posant ce problème à ses lecteurs, comptait sans doute assez sur leur intelligence pour le résoudre. Il est évident que la retraite de Contostephanos à l'approche de Boémond, de même que sa récente démonstration contre Brundusium, avait été concertée d'avance avec Alexis Comnène et ordonnée par cet empereur. Landulf qui n'était pas dans le secret eut beau fulminer contre la lâcheté du généralissime ; on le laissa exhaler sa colère, et quand plus tard il alla en personne dénoncer à Alexis l'impéritie et la prétendue trahison de Contostephanos, l'unique résultat de sa démarche fut l'envoi fait à son rival des deux cartes géographiques dont nous avons parlé précédemment.

Débarquement de Boémond et des croisés. Investissement de Dyrrachium (Durazzo).

82. Le césar byzantin avait donc tout fait pour attirer Boémond en Illyrie. Le prince d'Antioche eut le malheur de tomber dans le piége si ingénieusement tendu à son tempérament fougueux et à sa nature chevaleresque. « Ce fut, dit Foulcher de Chartres, le VII des Ides (7 octobre 1107) que ses navires levèrent l'ancre, sortirent du port de Brundusium, et firent voile pour la Bulgarie[1]. » — « Le spectacle de cette flotte barbare, glissant sur une mer paisible et poussée par un vent favorable, dit Anne Comnène, ne manquait pas de majesté. Le vaisseau monté par Boémond formait avec douze autres navires de haut bord une première ligne qui avançait en ordre sous l'effort cadencé d'une armée de rameurs. Suivaient, échelonnés et rangés à égale distance, des bâtiments de toute forme et de toute dimension, au nombre de deux cents. Sur les ailes et à l'arrière, un demi-cercle formé par des barques de transport chargées de soldats entourait comme d'un rempart cette immense ville flottante. En guise d'éclaireurs, trente galées rapides et légères comme la flèche couraient à pleines voiles, ouvrant la marche à ce formidable armement. Les deux rives de l'Adriatique, sur l'un et

[1] Fulcher. Carnot. *Histor. Hierosol.*, l. II, cap. 36; *Patr. lat.*, t. CLV, col. 889. Anne Comnène fait partir la flotte de Boémond du port de Bari; mais tous les chroniqueurs latins s'accordent avec Foulcher de Chartres pour désigner *Brundusium* (Brindes aujourd'hui Brindisi) comme le lieu d'embarquement et le point de départ.

l'autre continent, se renvoyaient l'écho des rames qui frappaient les flots sonores et la voix des chefs qui commandaient les manœuvres. Mais le charme d'un tel spectacle ne lui ôtait rien de ce qu'il offrait de terrible. Pour ma part, continue la princesse, je ne me sens pas le courage de blâmer Contostephanos qui s'y était dérobé. Je crois que le héros des Argonautes, Jason lui-même, ne l'eût pas affronté davantage. Landulf d'ailleurs ne fit pas mieux. Quand il eut contemplé de loin cette forêt de navires, vaste, immense, impénétrable, il comprit l'impossibilité de la résistance et s'éloigna en toute hâte, laissant le passage libre à Boémond. Celui-ci, profitant de sa bonne fortune, vint débarquer sans coup férir à Aulona. Ses troupes couvrirent bientôt le rivage de leur innombrable multitude. Francs et Celtes, Anglais, Germains, Italiens et Celtibères (Espagnols), toutes les races occidentales habitant les régions comprises entre l'Adriatique et l'Océan s'étaient groupés autour d'un aventurier fameux pour marcher au pillage de l'empire. Ces hordes de bandits commencèrent par dévaster le littoral illyrien, dépouillant sans pitié les habitants inoffensifs, réduisant les populations à la plus affreuse misère. Boémond les concentra ensuite sous les murs de Dyrrachium, dont il entreprit le siége (13 octobre 1107). Son dessein était d'emporter d'assaut cette redoutable forteresse et de continuer, le fer et la flamme à la main, son voyage triomphal jusqu'à Constantinople [1]. » Mais il comptait sans la vigilance et l'activité de l'auguste empereur. Celui-ci, durant une année entière de séjour à Thessalonique, avait fait couper les routes et occuper tous les défilés qui pouvaient livrer passage à l'ennemi. Par ses ordres Dyrrachium avait été amplement pourvue de munitions et de vivres. La flotte impériale, dont les mouvements ou l'inaction avaient jusque-là été si habilement réglés par Contostephanos, devait, aussitôt l'entrée de Boémond en Illyrie, se former en croisière et intercepter toute communication entre l'armée ennemie et les cités italiennes. Le résultat de ces combinaisons, dont l'ensemble révèle chez Alexis Comnène une capacité véritable, devait être d'affamer l'armée de la

[1] Ann. Comn., *Alexiad.*, l. XII, *tom. cit.*. col. 924-925.

croisade et de la vaincre sans combat. Aussi l'empereur se montrait-il impatient d'apprendre le débarquement de Boémond. Après avoir attendu de longs mois à son quartier général de Thessalonique, forcé de retourner à Byzance, il avait donné les ordres les plus exprès pour que la bienheureuse nouvelle lui fût transmise le plus rapidement possible. « Son neveu Alexis, auquel il avait confié le gouvernement de Dyrrachium, reprend Anne Comnène, était chargé de lui mander l'événement. Il confia le message à un courrier scythe qui franchit la distance avec une telle célérité, que Mercure lui-même, le messager des dieux, ne l'eût point dépassée. L'auguste empereur revenait de la chasse au moment où le courrier scythe, le rencontrant, se jeta tout hors d'haleine à ses genoux, et le front prosterné dans la poussière s'écria : « Boémond est en Illyrie. » A ce nom redouté, les officiers de l'escorte reculèrent glacés de terreur. Seul l'invincible Auguste conserva son sang-froid. D'un air souriant et plein de confiance, il dit à ceux qui l'entouraient : « Allons dîner ; nous avons le temps de songer à Boémond [1]. »

Alexis Comnène à Thessalonique. Complots contre sa vie.

83. Quelques jours après, l'empereur était de retour à Thessalonique et reprenait à distance l'œuvre de patientes intrigues qui lui avait jusque-là si bien réussi. « Il était, dit Anne Comnène, résolu à ne se commettre de sa personne dans aucun combat avec l'ennemi. Non pas, certes, que le courage lui fit défaut : il avait signalé sa bravoure en tant d'autres rencontres qu'un pareil soupçon ne pouvait l'atteindre. Mais j'ai recueilli de sa bouche le motif qui le retint alors. Il était, de la part même de ses courtisans, l'objet de tant de conspirations, qu'il ne pouvait se fier presque à personne. Chaque année se produisaient contre sa vie des complots auxquels il n'échappait que par miracle, et grâce à une intervention manifestement providentielle. Dans ces conditions, affronter le hasard des batailles eût été s'exposer non point au fer de l'ennemi, il ne le craignait pas, mais au poignard des traîtres de son propre entourage [2]. » Il est certain que le règne d'Alexis Comnène fut l'un des

[1] *Alexiad.*, l. XII, col. 932. — [2] *Ibid.*, l. XIII, col. 984.

plus fertiles en attentats contre la vie du souverain. L'historiographe porphyrogénète les a tous énumérés et chaque fois elle témoigne la douleur et l'étonnement que lui causent ces incessantes conspirations. « Nul monarque, dit-elle, ne fut plus généreux, plus bienveillant que mon auguste père; et pourtant jamais aucun ne fut en butte à des haines si féroces et si persévérantes[1]. » Alexis Comnène, dont la fille déplore ici l'infortune, avait le sort de tous les usurpateurs; il subissait la loi du talion. Les conspirateurs cherchaient à lui rendre ce qu'il avait fait lui-même contre son propre bienfaiteur, Romain Diogène, auquel il avait enlevé la couronne et la vie. Ces faits expliquent quelles racines avait encore en Orient la popularité du dernier empereur, et quelles espérances se rattachaient au nom du jeune prétendant, son fils, dont le prince d'Antioche entreprenait la restauration. Ce n'était donc point, comme le répètent à l'envi les historiens modernes, une visée chimérique de la part de Boémond, que le projet de rétablir sur le trône de Constantinople l'héritier légitime d'une dynastie entourée des sympathies de l'armée et du peuple de Byzance. L'idée, au contraire, était fort réalisable; et si le succès l'eût couronnée, elle pouvait changer la face du monde. Constantinople, sous les ordres d'un empereur grec allié de l'Europe, fût devenue le boulevard de la chrétienté contre les Turcs; le schisme de Photius eût fait place à l'unité de communion entre les deux églises et probablement jamais l'étendard du croissant n'aurait flotté sur le dôme de Sainte-Sophie.

Confiance téméraire de Boémond. Alexis Comnène se rapproche de Dyrrachium. Un faux transfuge envoyé au camp de Boémond par l'empereur.

84. Boémond eut le tort de trop compter sur les chances favorables que présentait son entreprise, pas assez avec les ruses et les fourberies dont l'empereur était capable. Sa première faute fut de brûler les barques de transport qui avaient amené en Illyrie les soldats de la croisade. Il voulait enlever à ceux-ci toute espérance de retraite et ne leur laisser d'autre ressource que la victoire. Mais il se fermait de la sorte tous les moyens de ravitaillement dans une contrée où l'ennemi avait déjà détruit les subsistances. Si du moins, après l'incendie de la flotte, profitant de l'ardeur belliqueuse des troupes, ménageant les vivres

[1] *Ibid.* l. XII, col. 898.

apportés d'Apulie, il se fût élancé avec son impétuosité ordinaire sur la route de Constantinople, il aurait peut-être, grâce au prestige de son nom et à l'aide de son génie militaire, triomphé des obstacles accumulés sur le chemin. Mais de tous les partis s'arrêtant au plus risqué, il prit la résolution de passer l'hiver autour de Dyrrachium dont il commença immédiatement le siége. Par sa situation et la nature de ses défenses, la capitale de l'Illyrie rappelait la topographie d'Antioche [1]. Le neveu d'Alexis qui en était gouverneur n'avait rien épargné pour la rendre imprenable. A moins d'intelligences dans la place, aucun coup de main ne devait réussir. Il fallut donc recourir à la construction laborieuse et lente des engins de siége, tours roulantes, catapultes et balistes. Ce travail préliminaire était à peine achevé pour les premiers mois de l'année 1108, et déjà l'armée assiégeante ressentait les atteintes de la famine et des fièvres paludéennes contractées sous la tente dans une campagne couverte d'étangs et de marécages. Ce fut le moment que choisit Alexis pour entamer une intrigue que sa fille Anne Comnène raconte en ces termes : « Au commencement du printemps, quand l'armée barbare s'épuisait en vains efforts autour de Dyrrachium, l'auguste empereur jugea à propos de se rapprocher du théâtre de la guerre. Il quitta Thessalonique et vint établir son quartier général à Déabolis (aujourd'hui *Ibali* [2]), capitale de la Pélagonie. Là, songeant au moyen de détacher secrètement les principaux chefs croisés du parti de Boémond, il eut recours à un ingénieux stratagème dont il confia le secret à trois de ses plus fidèles officiers, tous trois d'origine latine, savoir : le « sébaste » Marinus, de la famille des anciens maîtres de la milice napolitaine; le comte Roger, illustre entre les Francs; et Petrus Aliphas (Pierre d'Aulps [3]) chevalier fameux par ses exploits. Ces trois personnages lui fournirent les noms des principaux ducs et comtes de l'armée de Boémond. Des lettres furent dictées pour chacun d'eux. Dans ces lettres, Alexis feignant de répondre à

[1] Cf. tom. XXIII de cette *Histoire* p. 489.

[2] A trente lieues au sud-est de Dyrrachium ou Durazzo.

[3] Voir sur le chevalier Pierre d'Aulps la note de Ducange dans son édition de l'*Alexiade*; *Patr. Græc.* t. CXXXI, col. 361.

de prétendues communications reçues de leur part, quoiqu'ils ne lui en eussent jamais fait aucune, les remerciait de leur zèle à l'informer de toutes les opérations projetées par Boémond. En retour de leur amitié, il les assurait de sa reconnaissance, leur faisait pour l'avenir de magnifiques promesses, et terminait en leur recommandant de continuer par une correspondance active à mériter les faveurs dont il se réservait de les combler plus tard. Ces missives artificieuses furent adressées au comte Guy frère de Boémond [1], au comte de Conversano son neveu, à Richard du Principat, à Robert de Montfort frère de la fameuse Bertrade, et aux plus illustres chefs croisés. L'auguste empereur expliqua ensuite à ses trois confidents la manière dont il entendait que ces lettres fussent portées au camp latin pour produire l'effet qu'il en attendait. « Mon intention, leur dit-il, n'est pas qu'elles arrivent aux personnages dont elles portent l'adresse, mais qu'elles soient interceptées par Boémond. Leur lecture provoquera sa colère contre les chefs compromis. Il se portera peut-être envers eux à des actes de violence, qui détermineront des représailles. En tout cas, il n'osera plus compter sur leur dévouement, et sa défiance finira par être remarquée. La discorde éclatera forcément dans son armée, et rien n'est plus facile à vaincre qu'une armée désunie. Trouvez-moi donc quelques hommes intelligents, capables d'exécuter la mission dont il s'agit. » Marinus, le comte Roger et Pierre d'Aulps eurent bientôt désigné, parmi les soldats d'origine latine qu'ils avaient sous leurs ordres, un certain nombre des plus adroits et des plus déterminés. Chacun d'eux reçut une des lettres adressées aux chefs croisés, et se chargea de la porter à destination. Ils partirent ensemble pour le camp ennemi, résolus d'affronter tous les périls et de remettre chacun sa missive au personnage qu'elle concernait. Mais l'empereur avait de son côté fait choix d'un de ses serviteurs les plus fidèles, à qui il avait en grand secret confié l'ordre de prendre l'avance sur ces émissaires et de se présenter comme transfuge au camp ennemi. L'envoyé impérial accom-

[1] Nous avons dit que Robert Guiscard avait eu quatre fils : Boémond, né d'un premier mariage de Guiscard avec Alberada ; Roger, duc d'Apulie, Robert et Guy, issus d'un second mariage avec Sigelgaïde.

plit sa mission avec autant d'habileté que de succès. Il se rendit aux avant-postes du camp latin en disant que, dégoûté de servir un souverain aussi lâche qu'Alexis Comnène, il venait solliciter l'honneur de combattre sous les ordres d'un héros tel que Boémond, la gloire de son siècle, le type de la vaillance et de la magnanimité. On fit le meilleur accueil à ce faux transfuge, qui obtint aussitôt une audience de Boémond. « Grand prince, lui dit-il, ce qui a mis le comble à l'indignation que j'éprouve pour un tyran qui n'ose point vous combattre les armes à la main, c'est l'infamie avec laquelle il trame contre vous le plus lâche complot. Déjà il s'est assuré la connivence des chefs les plus considérables de votre armée, de ceux que vous admettez à vos conseils les plus secrets. » Et il lui nomma chacun des personnages à qui étaient adressées les fameuses lettres d'Alexis. A ces noms qui étaient ceux de ses parents les plus proches et des plns preux chevaliers, Boémond fit un geste de surprise et d'incrédulité. L'habile envoyé s'en aperçut et reprit aussitôt : « La loyauté de votre caractère se refuse à croire à de telles scélératesses; mais vous en aurez bientôt la preuve entre les mains. Je sais qu'en ce moment des émissaires d'Alexis sont en route, porteurs de lettres adressées par ce tyran aux divers personnages que je viens de citer. Donnez des ordres pour que ces messagers soient arrêtés aux avant-postes. Je m'offre à les signaler à mesure qu'ils arriveront; on interceptera les lettres dont ils sont porteurs, et vous pourrez vous convaincre de ma parfaite véracité. » Boémond accepta l'offre. Le transfuge, heureux de ce premier succès, ajouta alors : « Le concours que je vais vous prêter sera, je l'espère, aussi efficace que vigilant. Cependant je me reprocherais de causer la mort des malheureux soldats qu'on a chargés de porter ces lettres compromettantes. Ils ne savent point ce qu'elles renferment. Forcés d'obéir à un maître impitoyable, ils exécutent des ordres dont ils n'ont pas conscience. Oserais-je vous supplier de leur laisser la liberté et la vie ? » Boémond le jura et tint parole. Il fit partir sur-le-champ une escouade de cavaliers sous la direction du transfuge, pour arrêter au passage les émissaires attendus. « On remarquera en passant, ajoute Anne Comnène, la sollicitude prévoyante

de mon auguste père, qui avait tout combiné avec autant d'humanité que de finesse, dans le but d'épargner aux porteurs des fausses lettres les dangereuses conséquences d'une pareille mission. Ils furent appréhendés l'un après l'autre : on saisit sur eux les lettres impériales, qui furent immédiatement remises à Boémond. Dans son impatience de les lire, il en rompit brusquement les sceaux, et resta stupéfait en croyant y trouver la preuve que son propre frère Guy, son neveu le comte de Conversano et les autres chefs le trahissaient indignement. Sa douleur fut telle qu'il se renferma durant six jours dans sa tente, sans se laisser aborder par aucun d'eux, se bornant à faire surveiller leur conduite par quelques-uns de ses plus intimes affidés. Cependant il réfléchissait au parti à prendre dans une conjecture si délicate. Faire un éclat et se priver des services de tant de chefs illustres, c'était anéantir lui-même sa propre armée. Attendre d'autres indices pour mettre en accusation les coupables, c'était donner aux traîtres le temps d'exécuter leurs sinistres projets. Enfin, soit qu'il trouvât plus expédient de payer d'audace, soit plutôt, comme je le suppose, ajoute la princesse byzantine, qu'il eût avec sa rare finesse soupçonné le stratagème, il convoqua tous les personnages suspects, leur donna lecture des lettres interceptées et leur dit : « Je connais trop votre fidélité depuis si longtemps éprouvée, pour attacher la moindre importance à cette nouvelle fourberie du parjure Alexis. Comptez toujours sur moi, comme je ne cesserai jamais de compter sur vous [1]. »

Trahison des principaux chefs de l'armée de Boémond.

85. Le cynisme avec lequel Anne Comnène détaille, à la plus grande gloire de son auguste père, cette déshonorante manœuvre, soulève un profond dégoût. Toute notion de morale était éteinte dans cette cour byzantine, où une princesse impériale racontait triomphalement, comme un exploit incomparable, un trait dont eût rougi un corsaire. Mais ce qu'elle dit n'est rien en comparaison de ce qu'elle a jugé à propos de taire. Elle ne s'est si longuement étendue sur l'infructueuse tentative de corruption d'Alexis, que pour mieux couvrir le succès définitif dont la fourberie impériale fut couronnée. Les chroniqueurs latins nous ont appris la

[1] *Alexiad.*, l. XIII, col. 957, 965.

vérité sur ce triste épisode. Voici comment s'exprime l'auteur anonyme d'une *Vie du roi de France* Philippe I : « Le magnanime Boémond fut indignement trahi par ceux qui auraient dû le mieux soutenir. Son frère Guy lui avoua, à l'article de la mort, s'être laissé corrompre par les présents et les promesses de l'empereur grec, lequel lui avait assuré la main d'une de ses filles et le gouvernement de Dyrrachium. Il reconnaissait qu'en maintes circonstances il avait prévenu les assiégés de l'heure fixée pour l'assaut, ou les avait détournés par ses conseils de l'idée de capituler. Boémond, en recueillant de la bouche même de son frère l'aveu d'un crime si effroyable, refusa de lui pardonner et s'éloigna en le chargeant de malédictions [1]. » Ordéric Vital n'est pas moins explicite. « Les efforts de Boémond sous les murs de Dyrrachium furent héroïques. Il aurait certainement emporté la place d'assaut, s'il n'eût été trahi par ses propres généraux. Guy son frère et Robert de Montfort furent les deux principaux agents de cette odieuse intrigue. Robert de Montfort avait déjà trahi le roi Henri I d'Angleterre, dont il était connétable pour la province de Normandie. Convaincu de félonie dans une assemblée des barons anglais tenue en 1107, il fut banni du royaume, et alla offrir ses services à Boémond. Le prince d'Antioche, auquel il se garda bien de faire connaître ces honteux antécédents, l'accueillit avec la plus haute faveur et lui donna dans l'armée de la croisade un rang égal à celui qu'il avait occupé près de Henri. Le fugitif paya de la plus noire ingratitude la confiance dont l'honorait Boémond. De concert avec le comte Guy, il embrassa le parti de l'empereur grec, qui leur fit passer à l'un et à l'autre des sommes énormes ; et ces deux traîtres n'eurent plus dès lors qu'un seul but, la perte de Boémond. Quand le héros avait disposé toutes ses machines de siége et fixé le jour

[1] « Guido autem frater ducis post tempus breve in languorem incidit, ita ut destitutus omnibus membris ad extrema duceretur. Ascito denique fratre Boamundo, orat ut parcat quæ in ipsum peccasset. Interrogante quæ essent commissa, confessus est imperatorem sibi spopondisse cum Dyrrachio et aliis donis ; sæpius urbem vi aut deditione subactam, nisi cives retardasset, suo animatos consilio. Audito tam immani scelere, maledictaque maledictis accumulans abscessit. » (Duchesne. *Veter. Franc. Scriptor.*, ad ann. 1107.)

d'une attaque générale, Guy et Robert de Montfort faisaient naître des difficultés soudaines qui forçaient à différer l'entreprise, et ils avertissaient secrètement les assiégés de se tenir sur leurs gardes. Cette trahison constamment renouvelée fit échouer tous les efforts de Boémond et aboutit à la ruine totale de son armée [1]. »

Inutiles efforts de Boémond contre Dyrrachium.

86. Anne Comnène ne voulait point révéler un secret qui eût déshonoré la victoire de son auguste père. Elle attribue exclusivement le résultat définitif à l'énergie du gouverneur de Dyrrachium et à la vaillance des assiégés. «L'orgueil de Boémond, dit-elle, s'était flatté de vaincre les armées de l'invincible empereur, mais Dieu lui-même prit soin de châtier l'insolence de ce barbare. Ce fut en effet un châtiment divin que la peste qui décima ses troupes durant tout l'hiver. Quand il essaya au printemps les énormes machines de siége à la construction desquelles il avait présidé lui-même, aucune ne réussit. Il avait édifié une tour gigantesque divisée par étages et posée sur des roues qu'on faisait mouvoir de l'intérieur. A cette tour était adapté un bélier que les soldats manœuvraient à couvert. On l'approcha du mur oriental de Dyrrachium, et pendant plusieurs semaines, ce bélier d'une force et d'une dimension extraordinaires ne cessa de frapper le rempart sans parvenir à faire brèche, tandis que la tour se disloquait visiblement sous le contrecoup de ce choc formidable. Les assiégés en riaient. Un jour ils ouvrirent une de leurs poternes et crièrent aux soldats francs: « Entrez si vous voulez. C'est pitié de n'avoir pu après tant d'efforts ouvrir une brèche aussi large que cette poterne. » Après ces insultantes railleries, ils versèrent sur la tour une fournaise de feu grégeois qui la réduisit en cendres. Les Francs ne perdirent point courage. Ils avaient remarqué au nord de la ville, vis-à-vis du palais ducal ou prétoire, que le sol sur lequel était bâti le rempart était meuble et ne reposait point comme aux autres côtés sur une assise de roches naturelles. Boémond fit creuser une mine en cet endroit. Ses ouvriers prolongèrent si loin la galerie souterraine, qu'ils dépassèrent le rempart. Ils n'avaient plus qu'à percer la voûte au-des-

[1] Orderic. Vit., *Hist. eccles.*, l. XI, cap. XII; *Patr. lat.*, t. CLXXXVIII, col. 819.

sus de leur tête pour déboucher sur la grande place du prétoire et livrer ainsi passage à l'armée assiégeante. Mais au dernier moment le gouverneur Alexis ouvrit une contre-mine, juste en face de la galerie pratiquée par les barbares. Il posta à l'entrée une escouade de soldats munis d'une provision de feu missile (feu grégeois). Voici la composition de cette matière et la façon dont les mineurs d'Alexis s'en servirent en cette occasion. Le pin-picea et les autres arbres résineux du même genre fournissent une gomme très-combustible. On la broie avec une quantité proportionnelle de soufre, et on obtient une poudre facilement inflammable. Les mineurs de Dyrrachium furent pourvus de roseaux préalablement remplis de cette substance. A l'extrémité supérieure de chaque roseau ils mettaient le feu, en même temps que, par l'ouverture inférieure, d'un souffle vigoureux, ils projetaient en avant la poudre. Elle s'enflammait au passage et tombait en globules de feu, avec la rapidité de l'éclair, sur les pionniers francs, s'attachant à leurs longues barbes, à leur chevelure, à leurs vêtements[1]. On les vit alors se précipiter en foule hors du souterrain, comme des abeilles que la fumée chasse de leurs ruches. — Ce second échec des barbares fut bientôt suivi d'une nouvelle tentative plus audacieuse et plus formidable. Boémond faisait travailler depuis le commencement du siége à une hélépole de forme et de dimension extraordinaires. Son élévation dépassait de huit ou neuf pieds le sommet de la plus haute tour de Dyrrachium. « Pour que les mesures en fussent si bien prises, ajoute Anne Comnène, je suppose que l'armée des barbares avait à son service des ingénieurs capables de relever géométriquement les hauteurs. » Ce brevet de capacité que la docte princesse décerne aux ingénieurs de Boémond n'empêcha point le triomphe du gouverneur de Dyr-

[1] Voici le texte grec d'Anne Comnène : Τοῦτο δὲ τὸ πῦρ ἀπὸ τοιούτων μηχανημάτων αὐτοῖ διεσκέδαστο. Ἀπὸ τῆς πεύκης καὶ ἄλλων τινῶν τοιούτων δένδρων ἀειθαλῶν συνάγεται δάκρυον ἄκαυστον. Τοῦτο μετὰ θείου τριβόμενον εμβάλλεται εἰς αὐλίσκους καλάμων, καὶ ἐμφυσᾶται παρὰ τοῦ παίζοντος λάβρῳ καὶ συνεχεῖ πνεύματι, κᾆθ' οὕτως ὁμιλεῖ τῷ πρὸς ἄκραν πυρὶ καὶ ἐξάπτεται, καὶ ὥσπερ πρηστὴρ ἐμπίπτει ταῖς ἀντιπρόσωπον ὄψεσι. Τούτῳ τῷ πυρὶ κεχρημένοι οἱ τἄνδον τοῦ Δυῤῥαχίου κατέχοντες, ἐπείπερ ἀντιπρόσωποι ἦσαν τοῖς πολεμίοις τάς τε γενειάδας αὐτῶν καὶ τὰ κατέφλεξαν πρόσωπα. Καὶ ἦν ἰδεῖν τούτους καθάπερ σμῆνος μελισσῶν ὑπὸ καπνοῦ διωκόμενον, ἐξαγομένους ἀτάκτως, ὅθεν εὐτάκτως εἰσῄεσαν. (*Alexiad.*, l. XIII, *tom. cit.*, col. 952.)

rachium. « Celui-ci s'inquiétait vivement, dit-elle, de cette formidable machine, et il ne savait d'abord sur quel point du rempart elle devait manœuvrer. Divisée comme la première en compartiments ou étages, elle était munie d'embrasures par lesquelles les archers pouvaient lancer une grêle de flèches. Mais sa hauteur démesurée semblait hors de proportion avec les remparts. Enfin l'intelligent gouverneur comprit qu'en lui donnant cette élévation exagérée, Boémond comptait l'employer pour l'assaut de la grande tour au moyen d'un pont levis qui s'abaisserait en plan incliné sur la plate-forme. Aussitôt il fit préparer un échafaudage volant, qui fut mis en place dans la nuit même où l'hélépole arriva à portée. Cet échafaudage appuyé sur le rempart, s'élevait lui-même à la hauteur de la tour. On le remplit de matières inflammables qu'on arrosa d'huile à grands flots; le feu grégeois y fut mis et dévora en quelques heures un édifice que les assiégés avaient mis des mois à construire [1]. » Anne Comnène, dont nous avons singulièrement abrégé le récit, fait honneur de ces trois succès au génie du gouverneur de Dyrrachium, neveu du grand et auguste empereur. Le gouverneur put se passer de génie. Les traîtres dont Boémond était entouré lui indiquaient exactement chacun des points sur lesquels devaient se porter le bélier d'attaque, la mine souterraine et la formidable hélépole. Il n'eut en réalité d'autre honneur ou d'autre mérite que d'organiser chaque fois et à coup sûr les moyens de résistance.

Abandonné par les chefs de son armée, Boémond fait des propositions de paix et demande une entrevue avec Alexis Comnène.

87. Ce fut toute la victoire de l'armée grecque. Anne Comnène avoue que les tentatives faites par les plus braves généraux byzantins, Cantacuzène entre autres, pour forcer les lignes de Boémond échouèrent honteusement. Elle ajoute que les populations de l'Illyrie et de l'Épire, loin de se montrer hostiles à l'armée de la croisade, lui prêtaient le concours le plus dévoué et le plus généreux. « Mais, dit-elle, le blocus maintenu par la science militaire de l'auguste empereur autour du camp des barbares, contraignit ceux-ci à faire des ouvertures de paix [2]. » Il est certain que les privations, la disette et les maladies qui en furent la suite avaient

[1] *Alexiad.*, l. XIII, col. 947, 958. — [2] *Ibid.*, col. 996.

notablement affaibli l'armée de Boémond. Cependant il eût encore été possible de tenter une marche en avant, sans la trahison longtemps poursuivie en secret par les principaux chefs. Elle éclata par une défection ignoble. « Les conjurés, dit Ordéric Vital, s'éloignèrent successivement avec leurs contingents et passèrent en Macédoine, où l'empereur Alexis Comnène les accueillit à bras ouverts, leur laissant pleine et entière liberté soit de rester près de lui, soit de se diriger où ils voudraient. Il leur distribua d'immenses largesses, et plus d'un se félicita d'une trahison si grassement payée. Les guerriers restés au camp avec Boémond ne se montraient guère plus fidèles. Chaque jour ils redoublaient d'instances près du héros pour le déterminer à traiter avec l'empereur. « Le ciel nous punit, lui disaient-ils, de l'audace sacrilége avec laquelle nous avons sans aucun droit porté les armes contre le saint empire de Constantinople. L'espoir du pillage nous a lancés dans une entreprise maudite. Dieu lui-même a déchaîné contre nous tous ses fléaux. Nous voyons périr sans combat nos meilleures troupes décimées par la famine et la peste. Faites donc la paix avec l'empereur, si vous ne voulez vous exposer vous-même et nous tous à la captivité et peut-être à la mort[1]. » Boémond dut se résigner à une démarche qui répugnait si profondément à son caractère chevaleresque. « Il envoya, dit Anne Comnène, des parlementaires au gouverneur de Dyrrachium pour faire les premières ouvertures. Cette communication fut aussitôt transmise à l'empereur. Or, en même temps qu'elle lui parvint, Alexis Comnène voyait arriver en transfuge à sa cour Guillaume *Clarélas* (de Claret)[2], l'un des plus nobles seigneurs du pays des Celtes, lequel venait de quitter avec cinquante autres chevaliers le camp de Boémond. L'auguste monarque reçut ce personnage avec tous les honneurs dus à son

[1] Orderic. Vital. *Histor. eccles.*, l. XI, cap. 12; *Patr. lat.*, t. CLXXXVIII, col. 820.

[2] Guillaume de Claret, de la famille des viguiers héréditaires de Montpellier, était vassal du comte de Toulouse Raymond de Saint-Gilles. Le château de Claret était situé sur la Durance, à cinq lieues de Sisteron (Basses-Alpes). Il passa depuis dans la famille de Goth ou d'Agout, qui donna naissance au pape Clément V.

rang; il lui donna l'hospitalité dans son propre palais, et lui conféra le titre de « sébaste. » Clarélas fournit à l'empereur les détails les plus précis sur la détresse où se trouvait l'armée latine, renfermée dans un cercle infranchissable, sans espoir de secours. Dans une telle situation, il eût été facile au très-pieux empereur de repousser toutes les négociations, laissant la famine et la peste continuer leur œuvre et anéantir ses orgueilleux ennemis. Mais son humanité ne le lui permit pas, ajoute Anne Comnène : d'ailleurs il savait que la fortune est inconstante, et qu'il est toujours prudent de ne pas pousser une armée, si faible soit-elle, au désespoir. Il fit donc transmettre à Boémond une lettre conçue en ces termes : « Vous avez tant de fois trahi vos promesses et violé vos serments à mon égard, que, si la loi divine de l'Evangile ne faisait aux chrétiens une obligation de pardonner les injures, j'aurais fermé l'oreille à vos nouvelles propositions de paix. Mais je préfère m'exposer à toutes les trahisons, plutôt que de manquer à mes devoirs envers Dieu. Si vous êtes enfin résolu de renoncer à une guerre impie, entreprise sans motif et contre tout droit, je suis prêt à vous entendre. Venez en personne conférer avec moi; l'accord sera plus facile, et dans le cas où il ne pourrait se conclure, vous aurez pleine liberté de rejoindre votre camp. » Quelque blessant que fût ce message, le héros dut en accepter les conditions. Il exigea cependant que trois otages, choisis parmi les officiers de l'empereur, seraient remis au camp des Latins pour répondre de sa sûreté personnelle. Ce point fut accordé sans trop de difficultés. Il n'en fut pas de même d'une question d'étiquette orientale. L'envoyé byzantin Euphorbène, chargé de régler tous les détails de l'entrevue, prétendait que Boémond admis à l'audience impériale fléchît les genoux et se prosternât devant la majesté du trône. « Je ne fléchirai pas le genou, s'écria le héros, je n'inclinerai même pas la tête. Ce sera à lui de se lever de son trône pour me tendre la main. » Comme la discussion s'échauffait, un seigneur de Normandie, le comte Hugues Bunel[1],

[1] Hugues Bunel, fils de Robert *de Jalgeio* (Jaugey, aujourd'hui la Roche Mabile, dans le Saonnais) avait, le 5 décembre 1082, commis un meurtre sur la personne

impatient de tous ces délais, dit insolemment à Boémond : « De tant de chevaliers qui vous ont suivi comme moi dans l'espérance d'acquérir quelque gloire, pas un seul n'a eu l'occasion de rompre seulement une lance. Nous nous battons contre des murailles. Trêve de toutes ces vaines paroles et faites la paix[1] ! » Une sortie si inconvenante dans la bouche d'un simple chevalier ne révélait que trop à Euphorbène la situation critique à laquelle le héros était réduit. Toutefois Boémond persista dans son refus de s'agenouiller devant la majesté byzantine d'Alexis Comnène ; et il finit par faire rayer cet article du cérémonial. Les autres préliminaires ne soulevèrent point de difficultés. La suspension d'armes fut notifiée au gouverneur de Dyrrachium ; l'armée latine obtint la faculté de choisir un campement plus salubre ; les trois otages impériaux lui furent remis en garde ; enfin on jura de part et d'autre sur les saints évangiles que l'entrevue projetée aurait lieu sans fraude ni mal-engin [1].

88. Boémond avec une escorte de trois cents chevaliers partit alors pour Déabolis où se trouvait l'empereur. Accueilli à quelque distance de la ville par une députation des officiers du palais, il laissa son escorte dans les logements préparés pour la recevoir, et fut conduit par les dignitaires byzantins à l'audience impériale. « Auguste, en le voyant, dit Anne Comnène, lui tendit la main, lui adressa quelques paroles de bienveillante salutation et le fit asseoir à côté de son trône. » La princesse porphyrogénète trace ensuite, avec une impartialité d'autant plus remarquable qu'elle lui est moins familière, le portrait du héros latin qui avait si souvent jeté la terreur à la cour de Byzance. Boémond avait alors environ quarante-cinq ans. « De tous les guerriers grecs ou barbares qui foulèrent en ce temps le sol de l'empire, dit Anne Comnène, aucun ne

Boémond à l'audience impériale. Portrait de Boémond par Anne Comnène.

de Mabile de Bellême, épouse du comte Roger de Montgommeri. Poursuivi pour ce crime, il se réfugia successivement en Apulie, en Sicile puis à Constantinople, d'où Guillaume le Conquérant, proche parent de la victime, le fit expulser. Il se retira chez les Sarrasins au milieu desquels il vécut seize ans. En 1099, il vint offrir ses services à Robert Courte-Heuse sous les murs de Jérusalem et assista à la prise de cette ville. Nous le retrouvons en 1108 à Dyrrachium. De tels antécédents ne l'autorisaient guère à se montrer si arrogant envers Boémond.

[1] *Alexiad. loc. cit.* col. 994. — [2] *Ibid.*, 995-998.

saurait lui être comparé. La renommée publiait au loin ses exploits; mais sa vue seule en disait encore davantage : son attitude, sa démarche, la vivacité de son regard produisaient une impression saisissante. Il dominait de toute la tête les statures les plus élevées. Large d'épaules, la poitrine bien développée, les bras nerveux, toutes les proportions extérieures étaient en lui si harmonieuses et si bien prises, qu'on l'eût dit taillé par le ciseau d'un Polyclète. Ses mains étaient à la fois délicates et musculeuses; ses pieds posaient sur le sol comme s'ils en eussent pris possession. Tout en lui respirait la force et la majesté. Il penchait un peu le corps en avant, non point par suite d'une déviation des muscles ou de la colonne vertébrale, mais par une habitude contractée dès l'enfance sous la discipline des maîtres qui lui avaient fait prendre l'habitude d'un maintien modeste. Son teint était d'une blancheur de neige, rehaussée par un vif incarnat. Ses cheveux d'un blond doré lui couvraient les oreilles, mais il n'avait pas l'absurde manie de les laisser, comme ses compatriotes, tomber jusque sur les épaules. Je ne saurais dire au juste quelle était la couleur de sa barbe, car il la rasait avec un tel soin que ses joues avaient le poli et la blancheur du stuc; je crois cependant qu'elle devait être un peu rousse. Son œil bleu d'azur lançait des regards où l'on pouvait lire la colère et la menace mal comprimées par l'effort de la volonté. De tout l'ensemble, résultait un je ne sais quoi de doux et de terrible ; c'était comme un rayon de soleil traversé par des éclats de foudre. En somme, l'amabilité était effacée par l'extérieur formidable, la stature de géant, le vaste front qui souvent se contractait et semblait le siége des pensées les plus menaçantes. L'effet produit sur moi par cette personnalité puissante fut une impression de terreur. Son sourire même m'épouvantait; sous la perfection des formes on sentait la férocité du barbare. Il avait l'instinct de toutes les fourberies et l'art de les faire réussir, s'accommodant à toutes les situations et changeant d'attitude selon les circonstances avec une merveilleuse habileté. On ne lui prêtait jamais le flanc sans qu'il saisît aussitôt l'avantage; à toutes les objections il avait une réponse prête. Dans la discussion sa parole était incisive, mais tou-

ours circonspecte et prudente, ne laissant aucune prise à l'adversaire. En un mot, de tous les hommes que j'ai pu apprécier il fut le plus grand après l'*autocrator* Alexis. Il eût été invincible s'il n'avait rencontré sur son chemin le génie sans égal de l'empereur [1]. »

89. « Mon auguste père, reprend Anne Comnène, adressa d'abord à son hôte des paroles courtoises, puis dirigeant adroitement la conversation sur le passé, il rappela l'époque où Boémond, lors de son séjour à Constantinople au début de la croisade, avait contracté sous la foi du serment des engagements si mal tenus depuis. Mais Boémond ne le laissa point achever. «Nous sommes ici, dit-il, pour autre chose que pour échanger des récriminations inutiles. Je viens faire un traité de paix. » — « Dans ce cas, répliqua l'empereur, il vous faut reconnaître ma suzeraineté ; donner l'ordre à votre neveu Tancrède de remettre entre mes mains la ville et la principauté d'Antioche; enfin vous engager pour l'avenir à exécuter fidèlement toutes les obligations antérieurement contractées. » Boémond repoussa énergiquement ces conditions que l'auguste empereur maintint avec la même persistance. Désespérant donc du succès de sa démarche, le chef latin reprit : « Vous exigez plus qu'il ne serait en mon pouvoir de tenir. Je ne saurais ni vous faire remettre la principauté d'Antioche, ni vous prêter un serment aussi étendu que vous le proposez. Laissez-moi donc, selon la parole convenue, retourner en liberté à mon camp.» — «Volontiers, répondit Alexis, et pour mieux assurer votre retour, je vous accompagnerai moi-même. » — Se tournant alors vers les grands officiers qui s'étaient tenus à l'écart durant cette conférence secrète, il dit à haute voix : « Qu'on prépare mon escorte. Demain au point du jour je monterai à cheval et nous partirons pour Dyrrachium.» Ces mots terminèrent l'entrevue, et Boémond fut conduit à la tente préparée pour le recevoir. « Là, continue Anne Comnène, il témoigna le désir de voir le césar mon époux, Nicéphore Brienne, déjà honoré à cette époque du titre de *panhypersébaste* [2]. Le césar accou-

Traité de paix de Déabolis.

[1] *Alexiad.*, *loc. cit.*, col. 1000.

[2] Πανυπερσεβάστος, titre emphatique donné aux gendres de l'empereur, dont

rut et déploya toutes les ressources de son amabilité naturelle, de son talent de persuasion, pour calmer le ressentiment de son farouche interlocuteur. En adoucissant certains articles, en cédant sur d'autres, il finit par lui faire accepter les bases d'un traité de paix. Le prenant ensuite par la main, il le ramena chez l'empereur et l'accord fut conclu.» De part et d'autre on promettait d'oublier le passé, et de tenir comme non avenus tous les engagements contractés à une époque antérieure. Boémond se reconnaissait l'homme-lige de l'empereur et lui jurait fidélité, comme à son suzerain, pour la principauté d'Antioche, dont celui-ci l'investissait à titre héréditaire. Alexis s'obligeait à favoriser de tout son pouvoir les pèlerins de Terre Sainte dans toute l'étendue de l'empire, et à payer chaque année une pension de deux cents livres d'or pour aider Boémond dans sa croisade. En revanche, Boémond devait renoncer à maintenir le patriarcat latin d'Antioche. Un patriarche grec nommé par l'empereur y serait envoyé pour faire les ordinations, administrer les sacrements et exercer les fonctions ecclésiastiques selon le rite grec. Cette dernière condition était particulièrement humiliante. Mais il fallut la subir, en compensation d'autres beaucoup plus dures qu'on avait réussi à écarter. Ainsi un premier projet de traité présenté par Alexis Comnène portait que Boémond serait dépouillé de la moitié du duché d'Antioche, qu'il ferait remettre l'autre aux mains de l'empereur et forcerait au besoin par les armes son neveu Tancrède à exécuter cette clause. La moitié qu'on laissait à Boémond ne lui aurait appartenu qu'à titre d'usufruit et devrait, après sa mort, faire retour à l'empire. L'intervention du césar Nicéphore avait obtenu la radiation de ces articles, mais il paraît que, dans son ardeur pour le rite grec, Alexis mettait l'abolition du patriarcat latin d'Antioche au rang de la plus éclatante victoire. « Ce traité, daté du mois de septembre 1108, fut souscrit, ajoute Anne Comnène, par le très-vénérable Maurus, évêque d'Amalfi, légat du pape près de l'empereur; Renard, évêque de Tarente et par les principaux pèlerins. Les dignitaires impériaux qui le signèrent au nom d'Alexis furent le sébaste Marinus de Naples;

la signification littérale serait en français : « Super excellentissime auguste. »

Pierre d'Aliphas(Aulps); Guillaume de Gand, Richard du Principat, Josphré Malès (dans lequel Ducange croit reconnaître Joffroy de Mailli), enfin quelques ambassadeurs du roi de Hongrie et du prince Richard de Capoue, récemment arrivés à la cour [1]. » Ainsi l'empereur prenait plaisir à faire constater par tous les latins de son entourage, sa victoire sur Boémond.

Retour de Boémond en Apulie. Mort du comte Guy, frère du héros et principal auteur de la défection des chefs de l'armée.

90. Le malheureux héros fut contraint de dévorer ses humiliations. « On apporta, dit Anne Comnène, le livre sacré des évangiles et la lance avec laquelle le soldat romain ouvrit le côté de notre divin Sauveur [2]. La main droite posée sur ces gages augustes, et prenant Dieu à témoin de la sincérité de sa promesse, Boémond jura d'exécuter fidèlement les clauses du traité. Il manifesta ensuite le désir de retourner immédiatement en Apulie, ce qui lui fut accordé. Ses troupes devaient hiverner sur les terres de l'empire, où Alexis s'engageait à leur fournir en abondance tous les vivres nécessaires. Au printemps elles seraient libres de se retirer où elles voudraient. L'auguste Alexis conféra alors au prince d'Antioche la dignité de « sébaste » et le combla de riches présents. Il le fit escorter par Euphorbène jusqu'au navire où le vaincu s'embarqua pour Brundusium (Brindes) [3]. » — « Tel fut, dit Ordéric Vital, le triste dénouement d'une entreprise que la trahison fit échouer. Le magnanime Boémond pour éviter des désastres irréparables avait dû se résigner à faire la paix. Les chevaliers francs auxquels il avait promis des royaumes ne lui épargnèrent pas les re-

[1] *Alexiad.*, l. XIII, *loc. cit.*, col. 1001, 1025. Anne Comnène a reproduit intégralement, sans les distinguer l'un de l'autre, les deux projets de traité, celui qui fut présenté d'abord par l'empereur et celui qui fut définitivement adopté. Voir à ce sujet les réflexions de Lebeau : *Hist. du Bas-Empire*, livr. LXXXIV, tom. XVIII, p. 387.

[2] Nous avons là une preuve que la sainte Lance, rapportée par Raymond de Saint-Gilles à Constantinople après la sanglante défaite de Maresch, était dès lors restée au pouvoir des empereurs de Byzance. Elle y demeura intacte jusqu'en 1243, époque où Baudoin II, dernier empereur latin de Constantinople, en fit détacher la pointe, qu'il céda à saint Louis avec les autres reliques mises en gage chez les Vénitiens. Le reste de la lance fut envoyé, en 1492, par le sultan Bajazet II au pape Innocent VIII, qui la plaça à Saint-Pierre de Rome où elle est en grande vénération. (Rohault de Fleury, *Instrum. de la Passion*, p. 274.) —
[3] *Alexiad.*, l. XIV, *loc. cit.*, col. 1032.

proches. La seule chose qu'il put leur accorder était la liberté d'achever comme ils l'entendraient leur pèlerinage aux lieux saints. Hugues du Puiset, Raoul de Pont-Échanfré, Vascelin son frère et beaucoup d'autres se rendirent à Constantinople, où l'empereur Alexis les reçut avec honneur et leur prodigua les dons de sa munificence. Ce fut en cette ville que mourut la noble épouse de Raoul, fille de Gouellain de Lèves[1]. De Constantinople, les pèlerins continuèrent leur route jusqu'à Jérusalem et revinrent ensuite dans leur patrie. Le comte Guy, frère de Boémond, fut de ce nombre; mais il ne tarda point à tomber grièvement malade. Sur le point de mourir, il fit l'aveu de sa trahison et en demanda vainement pardon au héros. Un autre traître, Robert de Montfort, mourut aussi prématurément, et nulle voix ne s'éleva sur sa tombe pour prononcer son éloge[2]. »

Mort de Boémond. Son épitaphe.

91. Guillaume de Tyr nous apprend que Boémond, après son retour en Apulie, ne se pressa point de partir pour Antioche, où sans doute Tancrède était déjà informé de ses revers. Voici les paroles de l'historien : « Après la signature du traité avec l'empereur et le départ des croisés pour Jérusalem, Boémond resta dans ses états d'Italie, occupé des soins de leur administration[3]. » Cette inactivité apparente du héros lui était imposée par les engagements qu'il venait de contracter vis-à-vis d'Alexis Comnène. Le temps seul pouvait l'aider à se dégager de liens dont il sentait tout le poids. En différant son retour à Antioche, il échappait à la nécessité de recevoir dans cette ville le patriarche grec que le monarque de Byzance voulait substituer au titulaire latin. Tancrède n'avait pas signé le traité de Déabolis; il n'était nullement solidaire des derniers événements accomplis. On le savait d'autant mieux, soit à Constantinople soit en Apulie, que l'introduction d'une clause par laquelle l'empereur grec voulait établir cette solidarité avait failli rompre toutes les négociations. Gagner du temps et préparer une revanche, telle était maintenant l'unique espérance du vaincu

[1] *Filia Goisleni de Leugis. Leugæ* ou Lèves est un bourg de 1150 habitants, à une lieue nord de Chartres. — [2] Orderic. Vital., *Hist. eccles.*, l. XI, cap. XII; *Patr. lat.*, t. CLXXXVIII, col. 820. — [3] Guillelm. Tyr., l. XI, cap. VI, col. 491.

de Dyrrachium. Guillaume de Tyr le constate en ces termes : « L'été suivant, Boémond fit de nouveaux préparatifs en vue d'une expédition militaire, rassemblant des navires, équipant une flotte, enrôlant des guerriers recrutés de toutes parts. Mais le temps lui manqua. Atteint d'une violente maladie, il sentit ses forces défaillir et mourut. » — « Le héros, dit Albéric d'Aix, termina ses jours (février 1111) à Bari. Ses obsèques furent catholiquement célébrées, *catholice sepultus*, dans l'église du bienheureux Nicolas, évêque de Myre[1]. » Ce ne fut cependant point à Bari, comme pourrait le faire croire le texte d'Albéric d'Aix, que Boémond reçut la sépulture définitive. Ses restes furent transportés à Canusium en Apulie, dans l'église de Saint-Sabinus. Sur le tombeau qui lui fut élevé on grava les inscriptions suivantes, monument de l'admiration et de la reconnaissance publiques : « Sous ce marbre repose le magnanime prince de Syrie, héros tel que la postérité n'en verra jamais de plus grand. La Grèce quatre fois vaincue, la Perse, le plus vaste empire du monde, ont longtemps plié sous le génie et la vaillance de Boémond. Dans plus de dix batailles rangées, il défit des centaines de mille hommes; la ville d'Antioche en est témoin. Aussi l'univers retentit de sa gloire. La Syrie le pleure, la Grèce triomphe de sa mort : l'une par ses larmes, l'autre par ses cris de joie, attestent également sa grandeur. Il fut au-dessus des hommes, autant qu'on peut l'être sans être Dieu. Toute sa vie il travailla à mourir pour le Christ; mourant, il mérita l'éternelle vie. Que la clémence du Christ couronne dans les cieux le vaillant et fidèle athlète qui a tant combattu pour lui sur la terre. » Baronius, en insérant dans ses *Annales* le texte latin des inscriptions gravées sur le tombeau de Boémond, regrette que « les muses pédestres de cette malheureuse époque » n'aient pas produit sur un tel sujet de meilleurs vers. Il nous semble que la noblesse des sentiments exprimés par le poëte inconnu, suffit à racheter l'imperfection de ses hexamètres rimés, l'un des plus anciens essais, en langue latine, de cette forme qui devint plus tard la caractéristique poésie française[2].

[1] Alberic. Aquens., l. XI, cap. XLVIII, col. 696.

[2] Voici le texte de Baronius, suivi des inscriptions telles qu'on les lisait encore

§ XIII. Palestine et Syrie (1106-1108).

Boémond II, enfant de trois ans. Tancrède régent en son nom de la principauté d'Antioche. Préparatifs du roi Baudoin I pour le siége de Sidon, interrompus par la mort tragique du

92. De son mariage avec la princesse Constance, fille du roi de France Philippe I, Boémond ne laissait qu'un fils âgé de trois ans, héritier du nom et des états paternels. Cet enfant demeura en Apulie, où il fut élevé sous l'œil vigilant de sa mère et préparé de bonne heure à la science des combats. Tancrède, que la princesse Cécile sa jeune épouse était allée rejoindre à Antioche, continua de gouverner la principauté au nom de Boémond II. Il eut bientôt à subir le contre-coup du désastre de Dyrrachium et des vengeances d'Alexis Comnène, aggravées encore par les funestes divisions

de son temps : « Sepultus fuit Boamundus Canusiæ in Apulia in ecclesia S. Sabini; ad cujus sepulcrum ejusmodi hactenus inscriptiones in tabulis æreis leguntur, ut ferebant pedestres musæ hujus temporis infelicis :

« Super sepulcrum ista :
» Magnanimus Syriæ jacet hoc sub tegmine princeps,
» Quo nullus melior nascetur in orbe deinceps.
» Græcia victa quater, pars maxima Parthia mundi
» Ingenium et vires sensere diu Boamundi.
» Hic acie in dena vicit virtutis habena
» Agmina millena, quod et urbs sapit Antiochena.
» In januis autem æreis ista:
» Unde boat mundus quanti fuerit Boamundus
» Græcia testatur, Syria dinumerat.
» Hanc expugnavit, illam protexit ab hoste,
» Hinc rident Græci, Syria, damna tua.
» Quod Græcus ridet, quod Syrus luget, uterque
» Juste vera tibi sit Boamunde salus.
» Ex alio latere :
» Vicit opes regum Boamundus, opesque potentum,
» Et meruit dici nomine, jure, suo.
» Intonuit terris, cui non succumberet orbis?
» Non hominem possum dicere, nolo Deum.
» Qui vivens studuit, ut pro Christo moreretur,
» Promeruit quod ei morienti vita daretur.
» Rursum utrimque distichon :
» Hoc ergo Christi clementia conferat isti,
» Militet ut cœlis suus hic athleta fidelis.
» Ex alia parte :
» Intrans cerne fores, videas quid scribitur, ores
» Ut cœlo detur Boamundus, ibique locetur. »

(Baron. *ad ann.* 1111.)

qui éclatèrent entre les princes croisés. Les invasions turques et sarrasines se succédèrent en Syrie avec un acharnement sans égal. Heureusement le roi de Jérusalem Baudoin I, délivré depuis la grande victoire de Ramleh en 1105 [1] des incursions annuelles du calife égyptien Mostali, put intervenir efficacement de son épée pour repousser les Turcs , et de son autorité pour rétablir la concorde entre les chefs latins. La prépondérance militaire du royaume de Jérusalem se maintenait, grâce aux flottes de pèlerins qui abordaient chaque année dans les ports de la Palestine, à l'époque des fêtes de Pâques, pour célébrer les solennités saintes au Sépulcre du Seigneur. « C'est ainsi que la septième année du règne de Baudoin (1106), dit Albéric d'Aix, une multitude considérable de chrétiens anglais, montés sur une flotte de sept mille *buzæ* (navires de gros tonnage), à laquelle s'étaient joints des pèlerins du royaume des Danois, des côtes de Flandre et de la ville d'Anvers, vinrent jeter l'ancre à Joppé (Jaffa) et y firent halte jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu du roi le moyen de se rendre en sûreté à Jérusalem pour y adorer le Seigneur. Les plus illustres et les plus éloquents d'entre eux furent détachés en ambassade près de Baudoin, et le saluèrent en ces termes : « Vive le roi chrétien de Jérusalem! Que le Christ notre Seigneur le comble de prospérités! Nous sommes venus à travers la mer immense, des régions lointaines de l'Angleterre, de la Flandre et du pays des Danois, pour adorer le Seigneur à Jérusalem et visiter le Saint-Sépulcre. Nous prions donc votre clémence de nous permettre d'accomplir sous vos auspices notre pèlerinage. » Le roi accueillit favorablement leur requête; il leur fournit une escorte pour les guider dans leur route et les protéger contre les embûches des infidèles. Après avoir pieusement déposé leurs offrandes au tombeau du Seigneur, les pèlerins revinrent à Joppé où le roi les attendait. Pour lui témoigner leur reconnaissance, ils se mirent à sa disposition, eux et leur flotte, s'il jugeait à propos de les utiliser à quelque expédition militaire. Avant d'accepter leur offre, Baudoin réunit à Ramleh un conseil de guerre, où il appela le vénérable patriarche (c'était encore Ébremar) ; le prince de *Tabaria*

Prince de Tibériade Hugues de Fauquemberque.

[1] Cf. § IX de ce présent chapitre.

(Tibériade) Hugues de Fauquembergue; Gunfrid commandant de la Tour de David et ses plus illustres chevaliers. » Il fut décidé qu'on profiterait de la présence de la flotte anglo-danoise, pour attaquer par terre et par mer la ville de Sidon (*Saïd*, ainsi que l'appelaient les Arabes; *Sagitta*, *Sajette* ou *Saiette*, comme la nommaient les croisés). Hugues de Tibériade, le plus puissant des vassaux du royaume, devait réunir tout son contingent militaire sous les murs de Sidon, pendant que le roi ferait construire à Saint-Jean-d'Acre les machines de siége. Mais l'expédition ne devait point avoir lieu. Les Sidoniens, en apprenant les préparatifs de Baudoin, entamèrent secrètement des négociations avec lui, offrant de payer sur-le-champ une somme de quinze mille besants d'or et un tribut annuel considérable. Malgré les avantages qu'offrait un pareil traité, le roi hésitait à le conclure, lorsque lui parvint une sinistre nouvelle. « Hugues de Tibériade se préparant au siége de Sidon avait réuni, reprend Albéric d'Aix, deux cents chevaliers et quatre cents hommes d'armes prêts à le suivre en Phénicie. A leur tête, il fit une excursion rapide dans les riches et fertiles campagnes de Damas, où en quelques jours il enleva à l'ennemi des quantités de vivres et de troupeaux, qui devaient servir à ses troupes et à celles du roi pendant le siége projeté. Avec ce riche butin il s'était déjà engagé dans les défilés du mont Carmel, au nord de Césarée de Philippe, lorsque les Arabes et les Sarrasins de Damas tombèrent à l'improviste sur l'infanterie qui escortait le convoi. Sans prendre le temps de revêtir sa cuirasse, Hugues de Tibériade s'élança avec ses cavaliers pour donner la chasse à l'ennemi. Sa précipitation lui coûta la vie. Il tomba mortellement frappé d'une flèche qui lui transperça la poitrine. « Ce fut un deuil universel, reprend le chroniqueur, quand les soldats rapportèrent dans une litière le corps inanimé de leur héroïque prince à Nazareth, au pied du mont Thabor. Il y reçut les honneurs de la sépulture au milieu des larmes et des sanglots des chrétiens. Son frère Gérard [1] était

[1] Avant son départ pour la croisade, Gérard de Fauquembergue était prévôt de Saint-Omer. (Ducange, *Familles d'outre-mer*, p. 444.)

alors retenu à Tibériade par une grave indisposition : en apprenant la funeste nouvelle, il expira de douleur et l'on vint déposer ses restes dans la grotte de Nazareth, où quelques jours auparavant le corps du héros avait été enseveli. » Baudoin cependant s'était hâté de signer la paix avec les négociateurs sidoniens sur les bases convenues. Il rendit leur parole aux Anglo-Danois qui retournèrent en Europe, et se transporta de sa personne avec ses troupes à Tibériade pour assurer la défense du pays. Des garnisons furent réparties dans les places fortes, et le commandement de la principauté fut remis entre les mains d'un chevalier, Gervais *de Basilica* (Bazoches, du comté et du diocèse de Soissons), dont nous aurons plus loin à raconter aussi la mort héroïque [1].

Invasion des Ascalonites et de leurs alliés en Palestine. Victoire de Baudoin I.

93. Toute la diligence que put faire Baudoin ne prévint pas le mouvement qu'il prévoyait parmi les populations maritimes de la Palestine et de la Syrie. « Aussitôt qu'on y eut appris, dit Albéric d'Aix, la mort du prince de Tibériade, le départ de la flotte anglo-danoise, le traité conclu avec les habitants de Sidon et le départ de l'armée royale sur les frontières du territoire de Damas, ce fut une levée générale de boucliers. Des émissaires ascalonites parcoururent toutes les villes du littoral, Baruth (Beyrouth, l'ancienne Baurim), Tyr, Sidon elle-même, appelant aux armes tous les fils de Mahomet. Pressés de rompre un traité onéreux, les Sidoniens furent les premiers à lever l'étendard du croissant. Le rendez-vous général était donné sur les bords du ruisseau qui sépare la plaine d'Arsur de celle de Ramleh. Au commencement d'octobre, le jour même de la fête du bienheureux martyr Denys (9 octobre 1106), toutes les forces sarrasines, au nombre de sept mille cavaliers, firent irruption dans cette campagne déjà tant de fois dévastée, égorgèrent les pèlerins sans défense, mirent le siége devant Ramleh et poussèrent leurs éclaireurs jusqu'aux portes de Jaffa. Une forteresse récemment construite entre ces deux cités, et appelée le fort d'Arnolf, fut réduite en cendres. Huit petites galères sorties d'Ascalon vinrent enlever en vue du port de Joppé un navire chargé de vivres, et bloquer le passage. Tous ces mouvements exécutés avec

[1] Alberic. Aquens., l. X, cap. I, VI; *Patr. lat.*, tom. CLXVI, col. 655, 659.

autant d'activité que d'ensemble auraient pu, si l'armée et les flottes de Mostali avaient eu le temps d'y prendre part, entraîner la perte de la Palestine. Mais Baudoin, quittant Tibériade à la tête d'une troupe de six mille hommes, accourut en toute hâte à Joppé, et refoula l'ennemi jusque sous les murs d'Ascalon. Il n'était plus qu'à deux milles de cette cité, et dans sa soif de vengeance il se disposait à en faire le siége. Les conseils du patriarche Ébremar et des principaux chevaliers l'empêchèrent de commettre cette faute. La ville, on le sait, était imprenable par terre. La saison des pluies était venue. Les machines de siége faisaient défaut. Mieux valait donc remettre l'entreprise à un temps plus favorable. Baudoin se donna du moins la satisfaction de tailler en pièces les bandes d'Arabes éparses dans la plaine et rentra triomphant à Jérusalem [1]. » Après la solennité de Noël, informé que l'émir de Damas avec trois mille hommes venait d'envahir la principauté de Tibériade, il se remit en campagne, repoussa les agresseurs, s'empara de Naplouse et du territoire de Samarie, passa tout l'hiver de l'an 1107 à fortifier contre les Arabes les postes avancés du nord-est de la Palestine, et revint pour les fêtes de Pâques compléter la série de ses succès par une nouvelle victoire sur un parti d'Ascalonites qui s'avançait de nouveau contre Jaffa [2].

Fin de la captivité de Baudoin, comte d'Édesse. Tancrède refuse de lui rendre ses états, met son armée en déroute et l'assiége à Turbessel (Tel-Béchir). Intervention des Turcs qui délivrent Baudoin.

94. Tancrède en Syrie combattait alors aussi vaillamment, mais la guerre qu'il soutenait faisait tache à sa gloire jusque-là désintéressée et si pure. Après cinq ans de captivité chez les Turcs, le comte Baudoin d'Édesse et Joscelin de Courtenay gouverneur de Turbessel avaient vu enfin tomber leurs chaînes, au prix d'une rançon fixée à cent mille besants d'or. « Pour acquitter cette somme exorbitante, dit Albéric d'Aix, il fallut que le fidèle Joscelin parcourût les cités d'Orient, recueillant les offrandes des princes et des chevaliers, ainsi que les modestes aumônes des simples fidèles. » Le comte d'Édesse en fut réduit, pour se procurer des soldats, à un stratagème que Guillaume de Tyr raconte assez plaisamment. Il leur engagea sa barbe, objet sacré pour les Orientaux; et se rendit

[1] Alberic. Aquens., l. X, cap. VII, 16, col. 559, 562.
[2] *Ibid.* cap. XXIV, XXXV, col. 665, 669.

avec eux à Mélitène chez son beau-père Gabriel, prince chrétien d'Arménie, lequel les reçut tous avec magnificence. « Après quelques jours consacrés aux joies d'une entrevue pleine de cordialité, dit l'historien, les chevaliers du comte d'Édesse vinrent le trouver en présence du prince son beau-père, et lui firent respectueusement observer que, n'ayant depuis plusieurs mois touché aucune espèce de solde, ils se voyaient dans la nécessité de lui réclamer le gage qu'il leur avait solennellement promis. — A l'air de consternation qui se peignit alors sur le visage de Baudoin, le prince de Mélitène conçut quelques alarmes, et s'adressant à son gendre : « Quel est donc le gage dont il est question? demanda-t-il. — « Hélas! répondit le comte, je me suis engagé à faire couper ma barbe et à la leur remettre, si, dans un délai déterminé, je n'avais réglé leur solde. Or, le délai expire aujourd'hui, et vous me voyez dans la plus extrême confusion.» — «Quoi donc! s'écria le prince d'Arménie. Ignorez-vous qu'un homme ne doit jamais risquer de la sorte ce qu'il a de plus précieux, sa barbe, le signe distinctif de la noblesse, l'emblème de la puissance et de l'autorité. Quelle somme devez-vous à ces braves gens?» — «Trente mille almichels d'or[1], répondit Baudoin.—Gabriel s'offrit aussitôt à les payer, mais en lui faisant jurer que jamais plus il ne renouvellerait un pacte si déshonorant[2]. » Ce trait de mœurs, où se révèlent à la fois la gravité et la magnificence orientales, contraste péniblement avec les procédés aussi odieux qu'injustes dont le comte d'Édesse, rendu à la liberté, se vit l'objet de la part de Tancrède. Celui-ci venait de conquérir sur l'émir d'Alep la ville d'Apamée, capitale de la Célésyrie (1107)[3], lorsqu'il apprit la délivrance de Baudoin, et son retour à Édesse où la population l'avait reçu en triomphe. Soit que Tancrède se fût habitué à considérer le comté

[1] *Triginta millium Michaelitarum.* « C'était, dit Guillaume de Tyr, une monnaie d'or frappée à Constantinople à l'effigie de l'empereur Michel et qui avait cours dans tout l'Orient. »

[2] Guillelm. Tyr., l. XI, cap. XI; *Patr. lat.*, tom. CCI, col. 496.

[3] Alberic. Aq., l. X, cap. XVII, XXIII, col. 662, 665. Le chroniqueur donne à Apamée le nom de *Femia*, plus rapproché de la désignation arabe de *Phémi*. (Ducange, *Familles d'outre-mer*, p. 315.)

d'Édesse comme une annexe désormais incorporée à la principauté d'Antioche, soit qu'il voulût dégager sa responsabilité vis-à-vis de Boémond qui lui avait en partant pour l'Europe laissé la garde de tous ses états y compris ceux d'Édesse, toujours est-il qu'il prit sur-le-champ vis-à-vis du comte une attitude hostile. « Les choses allèrent si loin, reprend Albéric d'Aix, qu'au printemps de l'an 1108 Tancrède quitta Antioche à la tête de son armée, et s'avança à la rencontre des troupes de Baudoin. Les deux princes chrétiens se livrèrent une sanglante bataille sur les frontières du comté d'Édesse. Baudoin fut vaincu, et ses meilleurs soldats tués ou faits prisonniers. Lui-même, échappé à grand' peine au carnage, se réfugia dans la petite forteresse de Tulupe [1], à six milles de Turbessel, où son implacable vainqueur ne tarda point à venir l'assiéger. Joscelin de Courtenay, toujours fidèle au malheur de Baudoin son parent et son ami, le sauva encore une fois de ce péril. En quittant le champ de bataille, il courut de toute la vitesse de son cheval prévenir l'émir turc qui avait fait payer si cher la liberté du comte d'Édesse que son ancien prisonnier allait tomber aux mains d'un autre ennemi. Le Turc, dont toutes les créances n'étaient sans doute pas encore acquittées, craignit d'en perdre le gage vivant. A la tête de quarante mille cavaliers, il se précipita dans la direction de Tulupe. Tancrède ne l'attendit point et se replia sur Antioche, pendant que Baudoin subitement délivré rentrait à Édesse [2]. »

Combat héroïque et martyre de Gervais *de Basilica* (de Bazoches) successeur de Hugues de Fauquembergue à la principauté de Tibériade.

95. Cette intervention des Turcs dans une guerre fratricide entre deux princes croisés constituait un précédent funeste, et devait amener de sanglantes représailles. Le roi de Jérusalem Baudoin I était alors tellement absorbé par une nouvelle guerre en Palestine, qu'il ne put agir efficacement pour éteindre ce douloureux conflit. « Au temps des Rogations (11 mai 1108), reprend Albéric d'Aix, l'émir de Damas à la tête de quatre mille cavaliers tenta une surprise contre le nouveau prince de Tibériade, Gervais *de Basilica*

[1] *Tulupe* aujourd'hui Doulouk, paraît être l'ancienne Hiérapolis sur l'Euphrate. Elle devint à l'époque des croisades le siége d'un archevêché latin, dépendant du patriarcat d'Antioche. (Ducange, *Familles d'outre-mer*, p. 775.)

[2] Alberic. Aq., l. X, cap. XXXVI et XXXVII, col. 669, 670.

(Bazoches.) Dissimulant le gros de ses troupes dans un terrain favorable aux embûches, il fit partir trois cents hommes montés sur des chevaux agiles et les envoya dévaster la campagne de l'ennemi. A la vue de cette poignée de maraudeurs, Gervais s'élança avec quatre-vingts chevaliers pour leur donner la chasse. Il se fit suivre à distance par deux cents fantassins qui devaient le rejoindre au pas de course, et prit les devants. Les Turcs s'enfuirent de toute la vitesse de leurs chevaux; Gervais et ses chevaliers s'élancèrent à leur poursuite, franchissant des terrains coupés de monticules et de vallons marécageux, jusqu'à ce qu'enfin les quatre mille Turcs, sortant de leur embuscade, enveloppèrent la faible troupe et la criblèrent de flèches. Toute issue était impossible. Gervais et ses chevaliers résolus de vendre chèrement leur vie, lancèrent leurs chevaux au plus épais des rangs ennemis. Frappant d'estoc et de taille, ils combattirent héroïquement jusqu'à ce que, épuisés de force, ils tombèrent les uns mortellement blessés, les autres prisonniers. Deux écuyers échappèrent seuls, et parvinrent à rentrer à Tibériade où ils apportèrent la sinistre nouvelle. Gervais était tombé vivant au pouvoir des Turcs. L'émir de Damas le fit jeter, chargé de fers, au fond d'un cachot. Il expédia ensuite au roi Baudoin qui se trouvait alors à Saint-Jean d'Acre le message suivant : « Nous vous rendrons Gervais sain et sauf, si vous voulez en échange nous remettre les trois cités de Ptolémaïs, Caïphas et Tabaria. Autrement notre prisonnier sera mis à mort. » Un conseil de guerre se tint à ce sujet; la proposition de l'émir y fut rejetée et le roi remit aux envoyés une réponse conçue en ces termes : « Si vous aviez pour la rançon de l'illustre Gervais demandé de l'or en aussi grande quantité qu'il pouvait vous convenir, nous vous eussions donné cent mille besants et plus. Mais en échange des trois villes que vous exigez, je ne rachèterais pas même mon propre frère, ni aucun des membres de ma famille, ni les plus puissants d'entre les princes chrétiens. Si vous avez la barbarie de tuer votre captif, ce crime ne fera de tort qu'à vous-même. Viendra peut-être un jour où vous en porterez la peine, car rien n'est impossible au Dieu que les chrétiens adorent. » En dictant cette lettre, ajoute le chroniqueur, Baudoin

s'efforçait de dissimuler la profonde douleur dont son âme était pleine. Il savait en effet, comme un lion superbe, relever la tête et opposer un front tranquille à tous les coups de l'adversité. Mais la perte du prince de Tibériade le plongeait intérieurement dans une poignante amertume [1]. » L'émir de Damas en cette circonstance se montra féroce. N'espérant plus échanger le prince de Tibériade contre les opulentes cités, objet de sa convoitise, et dédaignant l'or que lui offrait en si grande abondance le roi de Jérusalem, il essaya de faire du chevalier chrétien un renégat. Il lui offrit honneurs, dignités et richesses, s'il consentait à embrasser le culte de Mahomet. « Gervais rejeta cette proposition avec horreur, dit Guibert de Nogent. L'émir le fit alors dépouiller de tous ses vêtements et attacher à un poteau sur la place publique de Damas. Les archers turcs tirèrent sur lui comme sur une cible : son corps tout hérissé de flèches fut étendu ensuite sur un chevalet; avec une scie les bourreaux séparèrent la tête du tronc, pendant qu'un esclave recueillait le sang dans une coupe d'or, comme si l'émir se fût réservé de boire cet horrible breuvage. Ainsi mourut, dans un martyre qui rend sa mémoire à jamais immortelle, le chevalier chrétien Gervais *de Basilica* [2]. » La rage des Turcs contre leur illustre victime ne fut point assouvie par tant de supplices. « L'un d'eux, nommé Soboas, reprend Albéric d'Aix, fit détacher les longs cheveux blancs qui ornaient la tête tranchée du martyr, pour la porter dans les batailles comme un trophée de victoire et une insulte permanente au nom chrétien. »

La principauté de Tibériade réservée de nouveau à Tancrède. Siége de Sidon par le roi Baudoin. Échec et retraite précipitée de Baudoin.

96. Le roi Baudoin était impuissant à venger tant d'outrages. La ville de Damas, par sa situation entre les montagnes de l'Anti-Liban à l'ouest, et le grand désert de Syrie, à l'est, en dehors des frontières naturelles de la Palestine, ne pouvait être sérieusement attaquée avec le peu de forces dont il disposait. Un coup de main tenté contre elle n'eût abouti, même en cas d'un succès momentané, qu'à compromettre la sécurité de tout le royaume de Jérusalem. Mais s'il fallait renoncer à la conquête de cette opulente

[1] Alberic. Aquens., l. X, cap. LV, LVI, col. 676. — [2] Guibert Novig. *Gesta Dei per Francos*, l. VIII, cap. XIII; *Patr. lat.*, tom. CLVI, col. 832.

cité, on pouvait ruiner son commerce en lui fermant les ports échelonnés depuis Saint-Jean-d'Acre jusqu'à Tripoli. C'était le but que se proposait depuis longtemps la politique persévérante de Baudoin ; il comptait arracher successivement à la domination musulmane les villes maritimes de Sidon, Tyr, Beyrouth et Djébaïl. Telle était sans aucun doute la secrète espérance à laquelle il faisait allusion quand il répondait à l'émir de Damas : « Un jour viendra peut-être où vous porterez la peine de votre forfait.» En attendant, il fallait pourvoir au gouvernement de la principauté de Tibériade. Baudoin le fit, mais sans y nommer de nouveau titulaire [1]. Cette réserve était commandée par les circonstances. On se rappelle que la principauté de Tibériade avait été primitivement créée en faveur de Tancrède, qui en avait conquis la plus grande partie. Durant la captivité de Boémond, son neveu Tancrède avait été appelé à la régence des états d'Antioche. La délivrance de Boémond ayant coïncidé avec la prise de Baudoin comte d'Edesse par les Turcs, Tancrède avait administré par intérim le comté d'Édesse, et depuis le départ de Boémond pour l'Europe il se trouvait de nouveau chargé de la régence d'Antioche. Or, d'une part, la délivrance du comte Baudoin et son retour à Édesse ; de l'autre, la possibilité du prochain retour en Syrie de Boémond lui-même, dont on venait d'apprendre le mariage avec la fille du roi de France, devaient laisser Tancrède sans aucune possession territoriale, dans cet Orient que ses exploits avaient si puissamment aidé à conquérir. Le roi de Jérusalem lui réserva donc le fief vacant, et s'abstint d'y nommer aucun nouveau titulaire. L'événement prouva bientôt la sagesse de cette prévoyante mesure. Ayant ainsi réglé la double question politique et militaire de la principauté de Tibériade, le roi poursuivit énergiquement son projet de conquête sur les cités du littoral. «Il prit à sa solde, dit Albéric d'Aix, une armée et une flotte recrutées parmi les aventuriers, les marchands, les pirates même des diverses nations d'Italie, Pisans, Génois, Vénitiens, marins d'Amalfi, répandus alors sur toutes les côtes de Syrie. A leur tête, il vint assiéger par terre et par mer la ville de Sidon (août 1108). De

[1] Cf. Ducange, *Familles d'outre-mer*, p. 445.

Jérusalem, la relique de la vraie croix fut apportée au camp par Arnulf de Rohes, en l'absence du patriarche Ébremar, tombé, nous l'avons dit, dans la disgrâce du roi. Le siége fut poussé avec la plus grande vigueur. Des deux tours qui formaient la principale défense de Sidon, l'une, la plus élevée, était sur le point de céder aux efforts des balistes et des mangonneaux qui l'ébranlaient depuis plusieurs semaines, quand Arnulf de Rohes intervint par un avis malencontreux. « Pourquoi, dit-il à Baudoin, ruiner un ouvrage de défense qui vous coûtera plus de deux mille besants à reconstruire? Laissez-le debout; dans quelques jours la place ne peut manquer de se rendre, et vous serez maître du fort. » Le roi suivit ce conseil. L'autre tour était défendue par des renégats provençaux, venus jadis en Orient à la suite du comte Raymond de Saint-Gilles. Ces misérables avaient déserté les rangs de l'armée chrétienne, abjuré leur religion, embrassé le mahométisme et vendu leurs services aux Sarrasins. Ils renchérissaient sur l'impiété de leurs nouveaux maîtres. Pour insulter à l'auguste relique dont la présence protégeait le peuple fidèle, ils dressèrent au sommet de leur tour une croix qu'ils prenaient un sacrilége plaisir à couvrir d'ordures et de crachats. Témoins de ces horreurs, le pieux roi et son armée versaient des larmes et suppliaient le Seigneur de faire éclater sa puissance vengeresse. Leurs prières furent exaucées. Un soir la tour s'écroula tout entière d'un seul coup, et les blasphémateurs furent ensevelis sous ses ruines. Baudoin voulut entrer sur-le-champ à travers les débris et se rendre maître de la ville; mais on lui conseilla de surseoir jusqu'au lendemain, pour éviter les accidents d'un assaut fait de nuit, au milieu des pierres amoncelées. I eut le tort d'y consentir. Mais durant cette même nuit, une flotte égyptienne envoyée au secours de Sidon força le passage, coula à fond trois navires chrétiens, mit les autres en fuite et vint déposer sur le rivage une multitude de Sarrasins qui assaillirent le camp. Il y eut d'abord sous les tentes des chrétiens un désordre épouvantable. Le roi put enfin grouper à ses côtés cinq cents chevaliers et quatre mille fantassins, avec lesquels il organisa la résistance et engagea un combat qui dura toute la journée suivante.

Après des prodiges de valeur, les Sarrasins abandonnèrent le champ de bataille et se retirèrent à Sidon : ils avaient perdu quinze cents hommes et en avaient tué cinq cents de l'armée royale, entre autres le preux chevalier Giselbert dont la mort fut pleurée de Baudoin et de tout le peuple. A peine les vainqueurs étaient-ils rentrés sous leurs tentes qu'un message informait le roi de la marche d'un corps de quinze mille Turcs, envoyés par l'émir de Damas pour délivrer la ville de Sidon. La nouvelle n'était que trop vraie. Baudoin ne perdit pas une minute ; il dirigea aussitôt ses blessés sur Ptolémaïs (Saint-Jean-d'Acre) et les fit suivre de son armée, après avoir mis le feu aux navires, aux tentes et autres objets de campement qu'on n'eut pas le temps de sauver. L'immense convoi arriva sans encombre à Ptolémaïs, où l'on pourvut au soin des blessés et au logement des troupes. Mais le roi ne reparaissait pas. Nul ne pouvait donner de ses nouvelles ; on ne l'avait pas revu depuis le départ de Sidon. L'anxiété bientôt éveillée sur ce fait devint une consternation véritable. On craignait qu'il n'eût péri dans l'incendie de la flotte et des tentes, ou sous le fer des Sarrasins. Deux jours après, on le vit entrer à Ptolémaïs, faisant traîner derrière lui cinq énormes sangliers, à la chasse desquels il s'était attardé dans les montagnes du Liban. Toute la ville se précipita à sa rencontre ; on le reçut avec la même allégresse que s'il fût ressuscité d'entre les morts ; le peuple lui baisait les pieds et les mains en pleurant de joie [1]. »

XIV. Bertramn [2] comte de Tripoli (1108-1110).

Départ du comte Bertramn, fils de Raymond de Saint-Gilles, pour la croisade avec une flotte génoise. Son en-

97. Ces rudes émotions d'une vie toute guerrière avaient pour les chevaliers francs des attraits irrésistibles. En dehors de l'élément religieux, elles ne contribuaient pas médiocrement à exalter leur ardeur pour les croisades. Une nouvelle expédition s'organisait

[1] Alberic. Aq., l. X, cap. XLV, L, col. 673, 664.

[2] Nous rétablissons la véritable orthographe de ce nom (*Bertramnus*), transformé à tort en celui de Bertrand. Nous avons dit que Bertramn était issu d'un premier mariage contracté par Raymond de Saint-Gilles avec l'héritière de Provence, sa parente à un degré prohibé. Cette union anticanonique fut cassée depuis ; ce qui a fait dire à Guibert de Nogent et à Guillaume de Malmesbury que Bertramn était bâtard. « Mais, selon la remarque de Dom Vaissète, il naquit réellement sous la foi du mariage, et on le tint pour légitime dans sa famille. » (*Hist. générale. du Languedoc*, Édit. Privat, t. III, l. XV, p. 429.)

Trêve avec Alexis Comnène auquel il prête serment de fidélité.

alors en France et en Italie dans le but d'amener des défenseurs aux chrétiens d'Orient. Quatre mille croisés s'embarquaient au port de Saint-Gilles (mars 1108), sous la conduite de Bertramn, fils aîné du comte Raymond de Toulouse, pour aller rejoindre au port de Gênes une flotte de quatre-vingts voiles, commandée par Ansald et Guillaume de l'Embriac, deux célèbres marins dont le dernier devait attacher son nom à la conquête de Giblet. Bertramn, à l'exemple de son père, avait résolu de s'établir en Orient, et de consacrer le reste de sa vie au service de Dieu sous les drapeaux de la croisade, abandonnant à son frère Alphonse le gouvernement de ses domaines de France. Il emmenait son fils unique, Pons, jeune homme âgé alors d'une quinzaine d'années et la comtesse Hélène de Bourgogne sa femme. Confiant dans l'alliance héréditaire d'Alexis Comnène, Bertramn se proposait de longer les côtes de la Grèce et plus tard celles d'Asie jusqu'à Antioche. Il espérait trouver dans tous les ports impériaux un accueil bienveillant et la facilité de se procurer des vivres. Mais il n'en fut point ainsi. Soit que la présence des Génois semât la terreur dans l'esprit des populations riveraines, soit que le fourbe empereur eût imaginé ce système de vexation dans le but de s'assurer le concours de Bertramn, comme il avait obtenu jadis celui de Raymond son père, nulle part on ne voulut entrer en relation avec les croisés, ni leur vendre les subsistances nécessaires. Un seul moyen restait pour s'en procurer: la force. Les Génois et Bertramn lui-même y eurent recours. Des combats se renouvelaient à chaque escale. C'était sans doute ce qu'attendait Alexis. Il envoya au comte une ambassade solennelle qui le trouva au port d'Amiroth, ville grecque située sur les côtes de Thrace, à peu de distance de Constantinople. Le magnanime souverain invitait Bertramn à venir à la cour, lui promettant sa protection et des sommes considérables s'il voulait renouveler entre ses mains le serment de foi et hommage prêté jadis par Raymond de Saint-Gilles. Il l'assurait en même temps que des ordres seraient donnés dans les cités maritimes de l'empire pour que tous les marchés fussent désormais librement ouverts à son armée et à sa flotte. Bertramn accepta ces propositions; il reçut à Byzance l'accueil hypocritement

flatteur qu'Alexis prodiguait depuis tant d'années aux princes croisés. Il jura foi et hommage à l'empereur, se constitua son vassal pour les domaines héréditaires dont il allait prendre possession en Syrie, et s'engagea sous peine de forfaiture à le défendre envers et contre tous comme son « droit et loyal seigneur. » La plus grande solennité fut donnée à cet acte, qui empruntait aux circonstances une portée et une gravité dont Bertramn lui-même ne se rendait vraisemblablement pas compte. Alexis n'avait pas perdu une minute pour faire notifier à Trancrède la teneur du traité conclu avec Boémond à Déabolis. « Les ambassadeurs qu'il envoya pour ce sujet à Antioche, dit Anne Comnène, avaient ordre d'exiger de Tancrède la reconnaissance de la suzeraineté impériale, le serment de foi et hommage et le paiement d'un tribut annuel. Mais le chef barbare, ajoute la princesse porphyrogénète, ne laissa pas même aux ambassadeurs le temps d'achever leur harangue. Il les interrompit brusquement avec son insolence habituelle. « Allez dire à votre maître, s'écria-t-il, que s'il veut être suzerain d'Antioche, il vienne la prendre. Donnât-il à ses soldats des bras et des mains de feu grégeois, je me charge de leur faire mordre la poussière [1]. » — Cette réponse exaspéra tellement l'empereur qu'il songea un instant à relever le défi. Mais son entourage calma cette fougue passagère, et préféra au hasard des combats la guerre d'intrigues, moins dangereuse et parfois plus efficace. L'engagement que Bertramn venait de contracter était un premier succès pour la politique d'Alexis, et ne devait pas tarder à créer de sérieux embarras à Tancrède. Parmi les domaines héréditaires que le jeune comte allait revendiquer en Syrie, se trouvaient non-seulement les états confiés par Raymond de Saint-Gilles à la garde de Guillaume de Cerdagne, comprenant la ville de Tortosa, le Mont-Pèlerin, la *Camolla* (territoire de l'antique Émèse), avec l'expectative de l'opulente cité de Tripoli bloquée depuis onze ans par les chrétiens ; mais encore un droit litigieux, obstinément réclamé de son vivant par Raymond sur une moitié de la ville d'Antioche, notamment la forteresse et le palais d'Ak-Sian, où le premier il avait planté son dra-

[1] Ann. Comnen., *Alexiad.*, l. XIV ; *Patr. Græc.*, t. CXXXI, col. 1049.

peau.[1] Il ne pardonna jamais aux princes croisés de les avoir remis à Boémond. Bertramn se proposait de faire revivre cette vieille querelle. Alexis ne manqua pas de lui promettre à cet effet tout son concours. Les deux nouveaux alliés se séparèrent dans ces dispositions réciproques. Le comte de Toulouse, chargé de présents magnifiques, rejoignit la flotte génoise et fit voile directement pour Antioche.

Entrevue de Bertramn avec Tancrède à Antioche. Rupture entre les deux princes.

98. « Il vint, dit Albéric d'Aix, débarquer au port de Saint-Siméon et envoya de suite prévenir Tancrède de son arrivée, lui demandant une entrevue. Le héros, en apprenant l'importance de la flotte génoise qui amenait en Orient le fils de Raymond de Saint-Gilles, avait sur-le-champ donné ordre de concentrer ses troupes éparses dans la province de Syrie; lui-même, à la tête de celles qu'il avait sous la main, il se porta à la rencontre de son nouvel hôte. En s'abordant, les deux princes s'embrassèrent avec effusion et se prodiguèrent tous les témoignages d'une mutuelle amitié. Ils passèrent cette première journée en allégresse. Mais le lendemain, dans une nouvelle conférence, après de longues protestations d'humble et sincère dévouement, le comte Bertramn finit par prier Tancrède de vouloir bien lui restituer la partie de la ville d'Antioche que Raymond de Saint-Gilles son père avait le premier occupée, lors de la conquête. Tancrède écouta tranquillement sa requête sans y contredire. Il mit toutefois à son acquiescement définitif une condition préalable. La ville de Mamistra, l'ancienne Mopsueste en Cilicie, venait, par une trahison des Arméniens, d'être enlevée à la principauté d'Antioche et livrée au pouvoir d'Alexis Comnène. Tancrède demanda au comte de l'aider à reconquérir cette ville. Ainsi interpellé, Bertramn répondit que le serment d'allégeance prêté par lui à l'empereur ne lui permettait point de prendre part à une semblable expédition. Il ne pouvait sans se rendre coupable de félonie porter les armes contre son nouveau suzerain. « Mais, ajouta-t-il, s'il vous agréait de faire la conquête de Gibel ou Giblet (Djébail, ville maritime située entre Beyrouth et Tripoli), comme elle est occupée par les Sarrasins, suis prêt à vous don-

[1] Cf. tom. XXIII de cette *Histoire*, p. 54.

ner mon concours. » A cette proposition, et comme s'il ne l'avait point entendue, Tancrède répliqua par une nouvelle invitation d'aller ensemble assiéger Mamistra. De nouveau Bertramn protesta que, fidèle à son serment de vassal, jamais il n'entreprendrait rien ni contre l'empereur ni contre aucune des villes soumises à sa juridiction. Tancrède, lui lançant alors un regard où se peignaient l'indignation et le mépris : « Si vous tenez à votre vie, vous et vos compagnons, lui dit-il, hâtez-vous de quitter mon territoire. » Rompant ainsi la conférence, il fit publier dans toute la principauté d'Antioche défense expresse, sous peine de mort, d'entretenir aucune relation et de vendre aucune espèce de denrées à la flotte génoise. Bertramn n'insista pas; il fit lever l'ancre, et se rendit à Tortosa où la population, gouvernée depuis la mort de Raymond de Saint-Gilles par Guillaume-Jourdain comte de Cerdagne, l'accueillit en triomphe et dédommagea amplement par sa généreuse hospitalité les marins et les soldats de la flotte des privations d'une traversée si longue et si laborieuse[1]. »

Arrivée de Bertramn à Tortosa. Il réclame l'héritage paternel au comte Guillaume Jourdain de Cerdagne. Refus de Guillaume qui s'allie avec Tancrède pour expulser Bertramn. Intervention du roi Baudoin I. Prise de Biblos par Bertramn et les Génois. Réconciliation des princes.

99. Guillaume Jourdain ne se trouvait point alors à Tortosa. Il faisait sa résidence ordinaire à Archas, forteresse récemment conquise par lui sur les Sarrasins de la Camolla et de Damas. « Dès le lendemain, reprend Albéric d'Aix, Bertramn le fit prévenir de son arrivée et l'invita à remettre au plus tôt en son pouvoir tous les états conquis par son père Raymond de Saint-Gilles, y compris Archas et la terre de Camolla. Guillaume répondit par un refus catégorique. « J'en ai reçu, disait-il, l'investiture et la propriété héréditaire de Raymond de Saint-Gilles lui-même. Depuis nombre d'années j'ai prodigué mes sueurs et mon sang soit à la conquête, soit à la défense de ce pays : nul n'a le droit de m'en dépouiller. » On se rappelle qu'en effet Raymond de Saint-Gilles, à son lit de mort, avait institué le comte de Cerdagne héritier de ses domaines de Syrie[2]. La réclamation de Bertramn ne paraissait donc pas fondée. Pour élucider entièrement ce point de droit, il faudrait savoir si Raymond de Saint-Gilles n'avait pas, dans un testament écrit,

[1] Albéric. Aq., l. XI, cap., II, 7 ; *Patr. lat.*, t. CLXVI, col. 679, 680.
[2] N° 56 de ce présent chapitre.

réglé les conditions auxquelles la donation faite à Guillaume de Jourdain devrait être soumise, dans le cas où Bertramn viendrait un jour se fixer en Syrie. L'absence de renseignements précis à cet égard ne nous permet pas de trancher la question. Albéric d'Aix se borne à exposer les faits et il continue en ces termes : « Guillaume Jourdain, sommé une seconde fois de s'exécuter, refusa de nouveau, et se mit sous la protection de Tancrède, le priant de le défendre contre les prétentions du jeune comte de Toulouse. Il s'engageait en retour à lui faire hommage-lige de ses états et à reconnaître la suzeraineté du prince d'Antioche. » On sait que Raymond de Saint-Gilles avait toujours fait gloire de ne relever d'aucun autre suzerain que de l'empereur de Constantinople. Guillaume Jourdain avait dû suivre les mêmes errements. « Tancrède accepta sur-le-champ les offres du comte de Cerdagne, et prit jour pour venir avec lui assiéger Bertramn à Tortosa. Informé de cette coalition, le malencontreux Bertramn se hâta de s'y soustraire. Il remit à la voile avec son armée de Génois, et trois jours après il débarquait devant Tripoli qu'il attaqua vigoureusement par terre et par mer. En même temps, il expédiait au roi de Jérusalem Baudoin I un message où il se plaignait en termes amers de l'outrageante conduite de Tancrède et de Guillaume de Cerdagne. « Non-seulement ils refusent l'un et l'autre, disait-il, de restituer mes domaines héréditaires, mais ils se coalisent pour me chasser de l'Orient. » Il suppliait le roi d'intervenir en sa faveur, et lui promettait de faire entre ses mains le serment d'hommage-lige. » — Cette offre ne s'accordait guère avec les récents engagements pris à Constantinople par le jeune comte. Le roi n'hésita cependant point à l'accepter ; il assura Bertramn d'un prompt secours, et fit partir sur-le-champ Païen de Caïphas et Eustache de Grenier chargés de transmettre, l'un à Tancrède, l'autre à Guillaume de Cerdagne, la lettre suivante : « Notre frère le prince chrétien Bertramn, fils de Raymond de Saint-Gilles, me demande aide et protection. Il se plaint de l'injustice avec laquelle vous lui refusez le territoire et les cités qui ont appartenu à son père. De l'avis unanime de l'église de Jérusalem, il a été décrété que vous auriez à rendre compte de cette conduite par devant le

tribunal du royaume, que j'irai présider en personne dans le plus bref délai sous les murs de Tripoli. Des mesures de pacification générale y seront arrêtées en commun. Vous aurez à faire justice non-seulement au comte Bertramn, mais à Baudoin d'Édesse et à Joscelin de Turbessel, dont vous détenez également contre tout droit les domaines respectifs. Ainsi sera rétablie entre nous la concorde et la paix. Autrement nous serions bientôt la proie des Turcs et des Sarrasins qui nous environnent. » Le comte d'Édesse et Joscelin furent prévenus par un autre message de se trouver au rendez-vous. Cette injonction de l'autorité royale ne rencontra nulle part d'opposition ; tous les compétiteurs obéirent, tant était puissante dans les esprits la notion du devoir féodal ! Tancrède et Guillaume Jourdain suspendirent les hostilités avec Bertramn ; Baudoin d'Édesse et Joscelin de Courtenay eurent toute liberté de traverser la principauté d'Antioche, et tous vinrent attendre le roi de Jérusalem, qui arriva lui-même à Tripoli avec une escorte de cinq cents chevaliers et autant de fantassins. « On pourrait s'étonner, ajoute Albéric d'Aix, qu'avec une si faible armée le roi ait traversé impunément les territoires ennemis de Tyr et de Sidon, qui se trouvaient sur sa route. Mais on approchait alors de l'époque des moissons. Les habitants de ces deux villes avaient pris eux-mêmes l'initiative de demander une trêve, qui leur permît de surveiller leurs récoltes et de vaquer aux travaux de la campagne. Baudoin la leur avait, accordée, non sans se faire payer pour cela une grosse somme d'or [1]. » Dans l'intervalle nécessité par l'envoi des divers messages et l'arrivée de princes séparés les uns des autres par de si longues distances, Bertramn et les Génois, se défiant de quelque surprise de la part de Tancrède et de Guillaume de Cerdagne, avaient jugé prudent de lever le siége de Tripoli, dans la crainte d'y être subitement assiégés eux-mêmes. Ils descendirent le littoral syrien jusqu'à Gibel ou Giblet (*Djébaïl*) l'ancienne Biblos. Depuis la mort de Raymond de Saint-Gilles, cette cité était retombée au pouvoir des Sarrasins. Bertramn se disposa à donner l'assaut. Mais les habitants, incapables de résister à des forces vingt fois supérieures,

[1] Alberic. Aq., l. XI, cap. VII, XI.

demandèrent à capituler. Ils eurent la faculté soit de se retirer avec leurs femmes et leurs enfants, soit de rester sous la domination des vainqueurs [1]. Après cette rapide conquête, Bertramn ramena sa flotte sous les murs de Tripoli, où les autres princes arrivèrent bientôt. « A la vue du roi de Jérusalem, reprend Albéric d'Aix, le jeune comte ressentit la joie la plus vive. Il se constitua son homme-lige et lui prêta serment de fidélité. » Un grand conseil s'ouvrit ensuite sous la présidence du monarque pour entendre les griefs articulés contre Tancrède par Baudoin d'Édesse et Joscelin de Courtenay. La discussion laissa voir que Tancrède, en prenant contre eux une attitude hostile, avait réellement obéi à un sentiment d'intérêt personnel. C'était la première fois qu'on trouvait dans la vie du héros une tache de ce genre. Peut-être son récent mariage avec la princesse Cécile, fille du roi de France, avait-il éveillé dans son âme l'ambition de laisser aux enfants qu'il pourrait en avoir des possessions territoriales dont il s'était jusque-là montré si peu soucieux pour lui-même. Le roi put s'applaudir alors de la prévoyance avec laquelle il s'était abstenu de donner un successeur titulaire à Gervais *de Basilica* dans la principauté de Tibériade. Tancrède reçut solennellement de sa main l'investiture de ce riche territoire et de ses revenus, auxquels furent adjoints la ville de Caïphas, celle de Nazareth et le prieuré du Temple de Jérusalem, dont le héros sicilien s'était, on se le rappelle [2], emparé le premier lors de la prise de la ville sainte sous Godefroi de Bouillon. » Cette dernière concession nous paraît avoir été faite par Baudoin, en vue d'une compensation éventuelle pour la partie de la cité d'Antioche qu'on permettait toujours au comte Bertramn de revendiquer à titre héréditaire. Mais les événements devaient bientôt rendre inutile cette clause conditionnelle. La paix n'en fut pas moins conclue sur ces bases. Le comte d'Édesse et Joscelin de Courtenay furent réconciliés avec Tancrède, qui promit de ne plus les inquiéter dans leurs domaines de l'Euphrate. « Un accord du même genre, continue Albéric d'Aix, fut ménagé entre Bertramn et le comte Guillaume de Cerdagne. Celui-ci devait rester maître des

[1] Guillelm. Tyr., l. XI, cap. 9. — [2] Cf. t. XXIII de cette *Histoire*.

villes d'Archas, de Tortosa, ses propres conquêtes, et de la terre de Camolla sur les frontières de Damas, à la condition d'abandonner au jeune comte de Toulouse la libre possession des autres états laissés par Raymond de Saint-Gilles [1]. »

Siége et prise de Tripoli par tous les croisés.

100. La bonne intelligence ainsi rétablie, en apparence du moins, entre tous les princes, l'assaut de Tripoli allait recommencer avec toutes leurs forces combinées. « Mais, reprend le chroniqueur, les habitants, informés de l'accord survenu entre les chefs de la croisade, comprirent qu'une plus longue résistance serait inutile et se déterminèrent à capituler. L'expérience faite à la prise de Ptolémaïs (Saint-Jean-d'Acre) où les Génois et les Pisans, au mépris du traité de reddition, avaient massacré la population sans défense, leur faisait craindre de la part des troupes génoises d'Ansald et de Hugues l'Embriac un sort pareil. Ils déclarèrent donc ne vouloir se rendre qu'au roi de Jérusalem et à nul autre, comptant sur la bonne foi de ce prince pour faire respecter leurs personnes et leur vie. Baudoin accueillit leur requête ; il donna sa main royale à toucher aux parlementaires, en gage de fidèle exécution du traité stipulant pour tous les habitants de Tripoli la vie sauve et la faculté de sortir de la ville avec ce que chacun pourrait emporter sur ses épaules. Les riches Sarrasins possesseurs de nombreux esclaves pouvaient ainsi mettre en sûreté leurs trésors et leurs meubles les plus précieux. L'évacuation s'accomplit dans le plus grand ordre, et les soldats croisés entrèrent avec les Pisans et les Génois dans la ville abandonnée. » Le chroniqueur ne nous indique pas la direction prise par cette population d'émigrants, pas plus que Guillaume de Tyr n'indique le lieu où, quelques semaines auparavant, s'étaient réfugiés dans une circonstance analogue les habitants de Giblet (Djébaïl). Il y a cependant lieu de croire que l'île de Chypre, gouvernée alors au nom de l'empereur grec par Philocalès, un des plus habiles fonctionnaires d'Alexis Comnène, recueillit tous ces fugitifs dont la politique byzantine se promettait d'exploiter contre les Latins le ressentiment et la vengeance. Nous verrons en effet, à la prise de Beyrouth (Béryte), survenue l'année suivante, les vaincus

[1] Albéric. Aq , l. III, cap. XII, col. 681.

choisir aussi l'île de Chypre pour lieu de refuge, ce qui fit accuser le comte Bertramn d'entretenir de secrètes intelligences avec Alexis. Quoi qu'il en soit, peu s'en fallut que l'armée latine ne trouvât son tombeau dans la ville même de Tripoli dont elle venait de prendre possession. « Parmi les habitants qui n'avaient point quitté leurs demeures, reprend Albéric d'Aix, se trouvait une femme chez laquelle entrèrent des soldats génois [1], qui voulurent la contraindre à déclarer où elle avait caché son argent. La malheureuse refusa. Une rixe s'ensuivit; les soldats s'acharnèrent sur leur victime, lui lièrent les pieds et les mains, l'accablant d'injures et de coups. Près d'expirer dans les tortures, elle cria à ses bourreaux: « Laissez-moi la vie; je vous révélerai un secret qui sauvera la vôtre et celle de tous vos compagnons. » Elle répéta plusieurs fois cette parole et ajouta: « Si vous ne me croyez point, gardez-moi en votre pouvoir jusqu'après l'événement. Si je vous ai trompés, vous pourrez alors épuiser sur moi toute la rigueur des supplices. » Quelques chevaliers vinrent à passer et entendirent les protestations de cette femme. Ils la firent remettre en liberté et en reçurent la confidence suivante: « En quittant Tripoli, les chefs sarrasins ont fait cacher dans un souterrain pratiqué sous les remparts cinq cents soldats de la Babylonie, envoyés à leur secours par le calife du Caire. Ces hommes armés de pied en cap attendent le milieu de la nuit pour sortir de leur retraite, se répandre dans la ville à la faveur des ténèbres et massacrer tous les chrétiens endormis. » La révélation fut aussitôt transmise au roi Baudoin. Sur les indications de la femme des postes furent établis à toutes les issues, pendant que le roi lui-même avec une troupe d'élite s'élançait par l'ouverture principale du souterrain. Les Égyptiens surpris par cette brusque irruption eurent à peine le temps de se mettre en défense; ils furent tous passés au fil de l'épée. La sidonienne à qui l'armée tout entière devait son salut fut récompensée avec magnificence [2]. » (1 juillet 1109.)

[1] Les *Gesta Francor.* (Tom. III, des *Historiens occidentaux des croisades* (publication de l'Institut) sont formels à désigner ici comme Génois les soldats dont Albéric d'Aix ne spécifie point la nationalité. — [2] Alberic. Aq., l. XI, cap. XIII, XIV.

101. Baudoin remit la nouvelle conquête aux mains de Bertramn, qui prit dès lors le titre de comte de Tripoli et releva directement en cette qualité de la couronne de Jérusalem. Guillaume de Cerdagne se constitua vassal de Tancrède et lui prêta serment de foi et hommage pour les cités de Tortosa, Archas et la terre de la Camolla. Il fut convenu que si Guillaume venait à mourir sans enfants, ses états feraient retour au comte de Tripoli. Cette clause, visant une éventualité que rien alors ne pouvait faire croire aussi prochaine, reçut bientôt son exécution, à la suite du meurtre de Guillaume de Cerdagne, traîtreusement mis à mort par un de ses écuyers dans une rixe entre valets, où le comte voulait intervenir pour rétablir le bon ordre. On ne manqua point d'accuser Bertramn de complicité dans une mort dont il profita, car la victime ne laissait point d'héritiers. « Mais, dit Guillaume de Tyr, rien jusqu'à ce jour n'est venu autoriser de pareils soupçons [1]. » Le caractère de Bertramn était celui d'un prince sinon fidèle à des serments contradictoires qu'il prêtait fort à la légère, du moins noble et généreux. Ainsi, pendant que le roi Baudoin était encore à Tripoli, il fit rédiger en sa présence et souscrire par lui un acte en vertu duquel il faisait donation absolue de la cité de Giblet, sa récente conquête, à l'église cathédrale de Saint-Laurent de Gênes. « Je la remets, disait-il, aux mains des capitaines génois Guillaume de l'Embriac, Obert Usdemar, Ingo de Pedegola, Ansald de Borgo, pour être par eux délivrée au chapitre de la cathédrale de Gênes. Je fais cette donation en présence du roi Baudoin de Jérusalem, et je jure de la maintenir ferme et inviolable [2]. » Guillaume de l'Embriac fut choisi par les chanoines de Gênes pour administrer cette possession lointaine, à charge d'une redevance fixe qu'il verserait chaque année en leur trésor. Il devint ainsi la tige des seigneurs latins de Giblet qui se succédèrent héréditairement jusqu'en 1231 dans la possession de ce fief, sous la mouvance des comtes de Tripoli [3]. On ne paraît point, dans l'acte de cession en faveur de la cathédrale de

Bertramn mis en possession du comté de Tripoli. Mort inopinée de Guillaume de Cerdagne. Biblos donnée par Bertramn aux Génois.

[1] Guillelm. Tyr., l. XI, cap. IX, col. 494.

[2] *Histoire générale de Languedoc*; édit. Privat., tom. IV, col. 809.

[3] Cf. Ducange, *Familles d'outre-mer*, p. 316.

Gênes, s'être préoccupé de la donation antérieurement faite à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille par Raymond de Saint-Gilles [1]. Probablement on considéra que la ville de Giblet ayant été depuis reprise par les Sarrasins, tous les droits précédemment acquis sur elle par la célèbre abbaye marseillaise étaient périmés, et l'on disposa de la cité reconquise en faveur des Génois qui avaient si puissamment contribué à la reprendre. Un évêque du nom de Guillaume, et dont Gauthier le Chancelier, dans son histoire de « la Guerre d'Antioche » fait l'éloge en ces quatre mots : *Vir per omnia laudabilis*, fut établi à Giblet [2]. Nous avons dit que, du vivant même de Raymond de Saint-Gilles, Arbert moine de la Chaise-Dieu qui suivit le comte à la croisade, avait d'avance été promu au futur évêché de Tripoli. Il en prit alors possession, et bien que son siége n'ait jamais été érigé en métropole, on lui annexa successivement les trois évêchés voisins d'Archas, Botran et Arta [3]. Au contraire, la ville d'Apamée (*Femia*), enlevée aux Turcs l'année précédente par Tancrède, reprit immédiatement le rang hiérarchique de métropole, qu'elle avait eu dans l'église grecque avant l'invasion du mahométisme. Elle fut pourvue d'un archevêque nommé Pierre, dont le nom est également cité avec grand éloge dans la chronique de Gauthier le Chancelier [4].

Siége et prise de Béryte (Beyrouth) par le roi Baudoin I. Bertramn et les Génois.

102. L'organisation ecclésiastique et religieuse suivait donc un développement parallèle à celui de la conquête. Partout où s'établissaient les croisés, s'élevait une église catholique. La croix qu'ils portaient ostensiblement sur la poitrine devenait leur sauvegarde sur les terres lointaines où ils la plantaient avec leur drapeau victorieux. Ils lui dévouaient leur vie; elle consolait et glorifiait leur mort. Si elle ne prévenait pas toujours dans ces âmes ardentes le conflit des passions, des jalousies, des rivalités qui prennent leur source dans le fond commun de la déchéance originelle; du moins elle avait pour les éteindre une merveilleuse efficacité. Le succès

[1] Cf. n° 56 de ce présent chapitre.

[2] Ducange, *Familles d'outre-mer*, p. 795. — Galter. Cancellar., *Bella Antiochena*, l. I, cap. IV: *Patr. lat.*, tom. CLV, col. 1005.

[3] Ducange, *Familles d'outre-mer*, p. 811. — [4] *Id. ibid.* p. 766. — Galter. Cancellar., *Bella Antioch.*, l. II, cap. IV, col. 1013.

du roi Baudoin dans son traité de pacification générale en est la preuve. Les résultats qu'il s'en promettait lui eussent permis en deux campagnes d'expulser tous les Sarrasins du littoral de la Syrie. « Son premier soin, dit Foulcher de Chartres, avait été de s'assurer pour l'année suivante le concours de la flotte génoise. Elle devait l'aider à conquérir successivement Béryte, Sidon (*Sajette*) et Ascalon [1]. » Le nouveau comte de Tripoli, Bertramn, se mit généreusement à la disposition du roi avec son armée de Provençaux, renforcée par les troupes que la mort de Guillaume de Cerdagne avait fait passer sous ses étendards. « Dès le mois de décembre 1109, malgré la rigueur d'un froid intense, dit Albéric d'Aix, Béryte (Beyrouth) fut assiégée par terre et par mer [2]. » Située à cinq lieues au sud de Djébaïl (Giblet) dans un petit golfe du littoral méditerranéen, la cité maritime de Béryte était l'une des plus anciennes de toute la Syrie. « La tradition la faisait remonter, dit Guillaume de Tyr, à l'un des fils de Chanaan, Gersé, qui en aurait été le fondateur et dont elle aurait anciennement porté le nom. Dès le temps d'Auguste, elle jouissait du droit de cité romaine. Ulpien, au titre *de Censibus*, la désigne parmi les villes de Phénicie avec cette note : *Augusti beneficiis gratiosa*. Il vante son école de droit et nomme avec éloge le jurisconsulte Dorothée qu'elle avait produit. Au moment où le roi et Bertramn se présentèrent sous les murs de Béryte, les navires musulmans de Tyr et de Sidon tenaient déjà la mer. La flotte génoise les força à s'enfermer dans le port de la ville assiégée, et les tint bloqués sans leur permettre aucune communication avec le dehors. Du côté de la terre, les mêmes précautions furent prises par l'armée du roi et de Bertramn, auxquels les forêts du Liban fournirent en abondance les bois nécessaires pour la construction des machines de siége. Après deux mois de persévérants efforts et de continuels assauts, les soldats de Baudoin, s'élançant du haut d'une des tours roulantes, parvinrent à se loger sur le rempart. Ils furent bientôt suivis par leurs compagnons, qui montèrent à l'escalade. En un clin d'œil la ville fut envahie. Les habitants se réfu-

[1] Fulcher. Carnot., l. II, cap. xxxix, col. 890.
[2] Alberic. Aq., l. XI, cap. xv, col. 683.

gièrent sur les vaisseaux phéniciens stationnés dans le port; mais la flotte génoise se précipitant à l'abordage les refoula dans l'intérieur de la ville. Durant plusieurs heures, il y eut un carnage épouvantable. Enfin le roi, prenant en pitié la foule désarmée qui implorait à grands cris sa miséricorde, fit cesser le massacre et laissa aux vaincus la liberté de sortir de Béryte[1]. » — « Ils purent, sous la conduite de leur émir, ajoute Albéric d'Aix[2], prendre passage sur des vaisseaux byzantins et se retirer dans l'île de Chypre (27 avril 1110). Le gouvernement de la ville fut confié à Foulques de Guines, qui devint la tige des seigneurs latins de Baruth. Le siége épiscopal, créé en même temps, eut pour premier titulaire un prêtre de Boulogne, nommé Baudoin, peut-être de la famille de Godefroi de Bouillon[3].

Message du comte d'Édesse au roi Baudoin. Invasion du comté d'Édesse par les Turcs alliés de Tancrède. Expédition du roi et de Bertramn à Édesse. Tancrède cité au tribunal du roi. Repentir de Tancrède et sa réconciliation avec Baudoin d'Édesse.

103. « Quelques jours avant la prise de Béryte, reprend Albéric d'Aix, le roi avait reçu dans son camp un message de Baudoin d'Édesse. Les envoyés admis en audience particulière eurent avec le roi une longue conférence, à la suite de laquelle il leur défendit sous peine de mort de laisser transpirer un seul mot des nouvelles qu'ils lui apportaient. Lui-même, dissimulant toute son inquiétude, ne s'en ouvrit à personne. Il pressa seulement avec une nouvelle vigueur le siége de la ville, et aussitôt qu'elle fut tombée en son pouvoir, il prit avec le comte Bertramn et l'armée le chemin de Jérusalem, où tous les grands vassaux eurent ordre de venir le joindre pour célébrer ensemble la fête de la Pentecôte (21 mai 1110). Aucun n'y manqua. Le lendemain de la solennité, dans un conseil de guerre, le roi fit enfin connaître les graves nouvelles que lui transmettait Baudoin d'Édesse. Sur l'invitation de Tancrède, les Turcs du Corassan en nombre immense venaient d'inonder les plaines de l'Euphrate et d'envahir les provinces chrétiennes. Ils étaient

[1] Guillelm. Tyr., l. XI, cap. XIII, col. 500.

[2] Alberic. Aq., l. XI, cap. XVII, col. 683.

[3] Il est question de Foulques de Guines et de l'évêque Baudoin dans une antique nomenclature en vers latins des principaux croisés du diocèse de Térouanne, publiée par Dom Martène :

« Fulco Gisnensis urbem tenuit Baruth, in qua
» Antistes sedit Balduinus Boloniensis.

(*Patr. lat.*, t. CLV, col. 1094.)

Cf. Ducange, *Familles d'outre-mer*, p. 227 et 781.

commandés par Schéref-Eddaula-Maudoud[1], général des armées du sultan de Perse Mohammed-Daph'ar. Renfermé dans Édesse, le comte Baudoin ne pourrait longtemps résister à cette nuée d'ennemis. Il appelait donc tous les chrétiens d'Orient à son secours. Après avoir ainsi exposé la situation, le roi continua en ces termes : « La grâce de Dieu et la protection de Jésus-Christ viennent de nous donner une victoire à Béryte ; il nous faut maintenant en remporter une nouvelle à Édesse. Allons secourir nos frères ; je compte sur vous tous. Notre premier devoir est celui de nous dévouer les uns pour les autres jusqu'à la mort. » Des acclamations unanimes saluèrent ces royales et chrétiennes paroles. Bertramn donna le premier l'exemple : il se déclara prêt à partir avec ses troupes pour Édesse. Chacun des princes, seigneurs et chevaliers, montra la même ardeur. Ceux que le roi dut laisser à la garde de la Palestine, pendant son absence, se plaignaient de ne pouvoir le suivre. Aux premiers jours du mois de juin, bravant les chaleurs de cette époque de l'année, l'expédition se mit en marche, et en un mois elle franchit les cent cinquante lieues qui séparent, à vol d'oiseau, les deux villes de Jérusalem et d'Édesse. En chemin l'armée s'était grossie de volontaires arméniens et de croisés accourus de toutes parts en auxiliaires : elle formait un effectif de plus de quinze mille hommes. Enseignes déployées, au son des trompettes guerrières, le soleil d'été faisant resplendir l'acier des lances, des casques et des armures, cette troupe plus redoutable par la bravoure que par le nombre se présenta devant Édesse. Les Turcs n'eurent pas le courage de l'attendre ; ils se replièrent sur la ville de Charres. Le comte Baudoin, à la tête de quatre cents chevaliers et de dix mille Arméniens, put donc venir au-devant de ses libérateurs et les introduire dans sa capitale. La retraite des Turcs n'était pas définitive. Ils se promettaient de trouver une occasion favorable pour envelopper les deux armées chrétiennes maintenant réunies. On évaluait à plus de deux cent mille le nombre de cavaliers accourus du Corassan. Le comte Baudoin fit connaître au roi tous ces détails. Il ajouta que les

[1] Nous rétablissons d'après les chroniqueurs arabes les noms que le latin d'Albéric d'Aix transforme en ceux de Arangald-Armigazi-Samarga.

Turcs agissaient à l'instigation de Tancrède leur allié. «C'est Tancrède, dit-il, qui les a poussés à venir faire le siége d'Édesse. Malgré le traité conclu l'année précédente à Tripoli, il persiste dans une hostilité implacable. » Le roi, ayant pris à ce sujet le conseil des princes et des chevaliers, envoya aussitôt prier Tancrède de se rendre à Édesse pour y exposer, dans une assemblée générale, les griefs qu'il pouvait avoir contre Baudoin, promettant que justice entière serait faite aux deux parties et qu'on mettrait ainsi un terme à des discordes aussi scandaleuses que funestes. Le héros hésita longtemps à se décider; enfin, cédant aux avis de son entourage, avec une escorte de quinze cents chevaliers armés et cuirassés, il vint saluer le roi à Édesse. Le conseil suprême se réunit, et là, en présence de tous les princes, le roi interrogeant Tancrède lui demanda pourquoi, loin de secourir ses frères les chrétiens, il avait appelé contre eux l'armée turque. Sans prendre même la peine de repousser cette accusation, le héros répondit qu'il ne pouvait rien avoir de commun avec Baudoin d'Édesse, puisque celui-ci refusait d'acquitter le tribut annuel que la ville d'Édesse et les autres cités de la province payaient naguère à la principauté d'Antioche. — Le roi répondit à ce reproche avec une modération et un calme qui furent admirés de tous les auditeurs. «Tancrède, mon frère, dit-il, vous ne pouvez en justice exiger aucun tribut du comte Baudoin, aujourd'hui de retour dans ses états après une si longue captivité. Durant son absence, les villes de l'Euphrate, que vous administriez conjointement avec celles de la principauté d'Antioche, vous payaient naturellement un cens annuel. Mais cette obligation a cessé avec l'intérim qui l'avait fait naître. Vous savez, et c'est un fait connu de la chrétienté entière , que la constitution qui régit le royaume latin de Jérusalem a des lois spéciales. Lorsque, sortis de notre patrie, quittant nos familles, abandonnant nos patrimoines, nous vînmes pour le nom de Jésus-Christ chercher un lointain exil en Orient, il fut statué, par un décret accepté de tous les chefs de la croisade, que chacun serait maître de conserver en paix et en pleine indépendance les conquêtes qu'il pourrait faire sur cette terre de notre pèlerinage. Nul n'aurait le droit de l'inquiéter dans sa possession lé-

gitime; tous au contraire auraient le devoir de lui prêter aide et protection, comme chacun devrait toujours être prêt à sacrifier sa vie pour le bien de tous. L'élection d'un roi survenue plus tard n'a rien changé à cet état de choses; le roi n'a été établi que pour être le chef incontesté autour duquel tous se pussent grouper en cas de guerre, et qui en temps de paix eût l'autorité suffisante pour maintenir la concorde générale et faire respecter la justice. Si donc, vous inspirant des sentiments de crainte de Dieu qui sont dans votre cœur et cédant au vœu unanime de cette assemblée, vous renoncez à des réclamations mal fondées; si vous vous réconciliez sincèrement avec Baudoin d'Édesse, nous voici prêts à vous serrer dans nos bras comme notre frère très-aimé, comme l'un des plus illustres chrétiens qui aient porté l'épée dans cette croisade. Mais si vous préférez l'alliance des infidèles, si vous continuez à vous servir d'eux pour notre ruine, nous aurons la douleur de ne pouvoir plus vous traiter en chrétien, ni vous donner le doux nom de frère.» — A ces mots, Tancrède ne put retenir ses larmes. Il se reprochait amèrement d'avoir compromis le sort des chrétiens par ses intelligences avec les Turcs; il jura de réparer sa faute et promit de rester jusqu'à la mort un chevalier loyal, toujours prêt à donner sa vie pour ses compagnons d'armes [1]. »

104. « Les quinze cents chevaliers qui avaient escorté le héros, prêtèrent le même serment, continue le chroniqueur. Tancrède demanda sur-le-champ à marcher contre les Turcs demeurés jusque-là dans leur campement autour de Charres. Le roi et Baudoin d'Édesse se joignirent à lui avec toutes leurs troupes: mais l'ennemi, à la nouvelle de la réconciliation de Tancrède avec les princes chrétiens, s'était retiré dans les montagnes voisines. On ne put atteindre que les troupeaux et les bagages restés en arrière. Avec ce butin, l'armée rentra à Édesse. Le roi et Tancrède y séjournèrent encore une semaine, puis reprirent l'un et l'autre, avec leurs contingents respectifs, le chemin de leurs états. Ils avaient à peine, avec les deux tiers de l'armée, traversé l'Euphrate, que les Turcs apparurent sur la rive gauche du fleuve, massacrant toute l'arrière- Les Turcs chassés du comté d'Édesse.

[1] Alberic. Aq., l. XI, cap. XVIII, XXII, col. 684, 686.

garde, surprise avant d'avoir pu encore effectuer son passage. Témoins impuissants de cet horrible désastre, le roi, Tancrède et le comte Bertramn eurent la douleur de voir capturer et livrer aux flammes les bateaux qui leur auraient permis de se porter au secours de leurs malheureux soldats. Les Turcs, enivrés de leur facile victoire, voulurent la compléter. Abandonnant le champ de carnage inondé du sang des chrétiens, ils firent volte-face dans la direction d'Édesse, rencontrèrent le comte Baudoin qui accourait avec trois cents hommes de cavalerie légère, le mirent en déroute, tuèrent presque tous ses chevaliers, et sans lui aisser le temps de rentrer dans sa capitale, le forcèrent à chercher presque seul un abri dans les montagnes. Cependant le roi, secondé par Tancrède et le comte de Tripoli, était parvenu à se procurer de nouveaux moyens de transport et à repasser sur la rive gauche de l'Euphrate avec le reste de l'armée. Il s'élança à la poursuite des Turcs qui, cette fois, non-seulement se dérobèrent à son attaque, mais reprirent chargés de butin la route du Corassan. Il eut du moins la joie de retrouver sain et sauf le comte Baudoin, qu'il ramena triomphalement à Édesse [1]. » Tancrède put apprécier alors la gravité des désastres causés par le mouvement de colère qui l'avait un instant égaré. « Les vivres, dit Foulcher de Chartres, manquaient complétement à Édesse; les campagnes voisines, dévastées par les Turcs, ne pouvaient en fournir. La plupart des colons avaient été emmenés en captivité au fond de la Perse, l'ennemi avait incendié toutes les habitations, rasé tous les bourgs et les villages[2].» Il fallut pourvoir à cette immense détresse. Le héros repentant seconda de tout son pouvoir les efforts faits dans ce sens par le roi et le comte Bertramn. Mais de graves nouvelles venues de Palestine forcèrent ceux-ci de quitter brusquement Édesse pour voler à la défense de Ptolémaïs (Saint-Jean-d'Acre).

Retour précipité du roi et de Bertramn à Ptolémaïs (Saint-Jean-

105. « Au mois d'août (1110), dit Albéric d'Aix, le calife babylonien Mostali, espérant profiter de l'absence du roi Baudoin, envoya sa flotte pour reconquérir les villes du littoral tombées au pouvoir

[1] Alberic. Aq., l. XI, cap. XXIII, XV, col. 686, 687.
[2] Fulcher. Carnot., l. II, cap. XLI; *Patr. lat.*, t. CLV, col. 892.

des croisés. C'était encore là un résultat indirect de la faute commise par Tancrède. Pour aller secourir Édesse, Baudoin avait dû abandonner le plan de campagne concerté avec les Génois : ceux-ci étaient retournés en Italie, laissant la mer ouverte aux navires égyptiens, qui vinrent mettre le siége devant Béryte. En même temps les Sarrasins d'Ascalon essayaient une attaque contre Jérusalem. Cette double tentative échoua. Des renforts envoyés de Ramleh, Arsouf, Joppé, Caïphas, arrivèrent à temps pour secourir la ville sainte et les Ascalonites défaits en une bataille sanglante furent contraints de se retirer dans leurs murs. La flotte égyptienne avait à peine commencé le siége de Béryte, quand apparut au large un nombreux convoi de vaisseaux flamands apportant des pèlerins venus d'Anvers. Leur présence effraya les Égyptiens qui se retirèrent, et, changeant de direction, vinrent en masse fondre sur Ptolémais (Saint-Jean-d'Acre). Après huit jours d'une lutte acharnée, l'ennemi avait réussi à se rendre maître du port, mais à leur tour, le roi Baudoin et le comte Bertramn, qui avaient marché jour et nuit depuis Édesse, arrivèrent avec leur armée et mirent les Égyptiens en fuite [1]. » Ce succès, obtenu au prix d'une célérité qui tenait du prodige, avait été préparé par une coïncidence providentielle.

d'Acre), pour repousser une attaque de la flotte égyptienne.

§ XV. Croisade du roi scandinave Sigurd (1107-1112).

106. Depuis trois ans le jeune roi de Norvége Sigurd I, surnommé plus tard le Hiérosolymitain, était en route pour la Terre Sainte. Fils de Magnus III, le guerrier légendaire des Sagas scandinaves, Sigurd à dix ans savait déjà manier la lance et l'épée ; à douze ans, il combattait comme un chevalier à côté de son père. Monté sur le trône en 1103, son premier soin fut d'organiser une croisade. « Pour s'acquérir la miséricorde divine et une bonne renommée, il alla guerroyer en Palestine contre les ennemis de

Sigurd et la flotte norvégienne. Départ de Bergen. Trois ans de traversée. Arrivée à Jaffa.

[1] Alberic. Aq., l. XI, cap. XXVII, XXIX, col. 687, 688.

Notre Seigneur, » disent les chroniques. Parti vers l'automne de l'an 1107 du port de Bergen, à la tête d'une flotte de soixante navires, il emmenait avec lui dix mille guerriers. Le voyage fut une véritable odyssée, que M. Paul Riant raconte en ces termes[1] : «De Bergen la flotte scandinave cingla droit vers Londres, où Sigurd passa l'hiver à la cour de Henri I, qui le reçut avec magnificence. Au printemps (1108), la flotte remit à la voile, subit une effroyable tempête au sortir du Pas de Calais, mais n'éprouva d'autre perte que celle d'un vaisseau brisé sur les récifs d'Aurigny. A la fin de l'année, après avoir côtoyé le littoral de la France, où la nécessité de renouveler les approvisionnements obligeait à de fréquentes relâches, l'expédition aborda en Galice, probablement au Ferrol, avec le projet d'hiverner à Saint-Jacques de Compostelle. Le comte espagnol, qui gouvernait la province au nom du roi de Castille, était convenu d'ouvrir un marché où les Norvégiens pussent à prix d'argent se procurer des vivres. Soit incurie, soit mauvais vouloir, le comte ne tint pas sa promesse, et vers l'époque de Noël les provisions manquèrent au camp norvégien. Sigurd, sans autre préambule, envahit le château du comte, y trouva des vivres de toutes sortes et un immense butin qu'il transporta à bord de ses navires. Après ce coup de main, il n'avait plus qu'à lever l'ancre, ce qui fut fait aussitôt, et la flotte remonta la côte d'Espagne dans la direction de Cintra. Tout ce pays était alors au pouvoir des Maures. Chemin faisant, Sigurd rencontra, courant la mer, soixante-dix trirèmes arabes, « navires d'une grandeur énorme et d'abordage périlleux ». Il n'hésita point à les attaquer, en prit huit chargées de richesses, dispersa les autres et vint avec son opulente capture débarquer à Cintra dont il entreprit aussitôt le siége. La forteresse fut emportée d'assaut. Les Maures qui l'occupaient furent tous passés au fil de l'épée, « parce que, dit la chronique, aucun de ces païens ne voulut recevoir le baptême. » Une tentative du même genre sur Lisbonne n'eut qu'un demi succès. Le roi norvégien dut se borner au pillage d'un faubourg, sans pouvoir déloger les infidèles des formidables positions qu'ils occupaient, à l'abri des remparts et des tours de la

[1] M. Paul Riant, *Les Scandinaves en Terre Sainte*, p. 179 et suiv.

ville. Plus heureux à Alkarsir (probablement *Alcacer do Sal*), forteresse maritime des Algarves, il la mit à sac, et là, disent les scaldes norvégiens, « il se passa des choses qui firent pleurer le sang aux femmes païennes. » Tout ce qui ne put se sauver fut massacré, et les campagnes environnantes mises à feu et à sang. Le passage solennel des croisés par le détroit de Gibraltar fut signalé par une nouvelle victoire navale, remportée sur des corsaires musulmans. « Les aigles accoururent encore pour se repaître de la proie que leur livrait l'épée de Sigurd. » Après avoir dépassé la hauteur du Maroc, côtoyant toujours la rive de l'Espagne, la flotte vint jeter l'ancre à Formentera, l'une des Baléares, repaire de pirates nègres et sarrasins, qui furent tous massacrés ou brûlés dans un antre fermé de murailles où ils s'étaient retirés à l'approche des Norvégiens. Iviça, Majorque et Minorque durent se soumettre à la domination de Sigurd, qui en abandonna la propriété au comte Guillaume V de Montpellier, lequel, revenant alors pour la seconde fois d'un pèlerinage en Terre Sainte, se rencontra dans ces parages avec le conquérant [1] (1109). Des îles Baléares, le désir de visiter le tombeau des Apôtres, ou peut être simplement le vent et les courants, poussèrent Sigurd vers l'Italie. Il aborda sur la côte occidentale, probablement à Amalfi ou à Naples, fit son pèlerinage à Rome et se rendit ensuite en Apulie où il séjourna longtemps à la cour du comte Roger, que son mariage avec Edla, veuve d'un roi scandinave, Kanut de Danemark, rendait particulièrement cher aux Norvégiens. » Sigurd n'arriva en Palestine qu'en l'an 1110, au mois d'août à l'époque où le roi Baudoin était encore à Édesse. Sa flotte vint s'embosser en vue du port d'Ascalon, au moment où les guerriers de cette ville tentaient leur coup de main contre Jérusalem. Sigurd défia les habitants au combat, mais sa provocation ne fut

[1] « Guillaume V de Montpellier fit en août 1114 avec l'aide du comte de Barcelone, des Pisans et des Génois, une nouvelle expédition aux îles Baléares dans le but d'assurer la soumission complète de cet archipel. Le comte de Montpellier en confia ensuite la garde aux Génois. Ceux-ci, par un acte de trahison, le laissèrent en 1117 retomber au pouvoir des Sarrasins. » (Note de M. Paul Riant.)

pas relevée Après avoir croisé quelques jours devant une place dont il lui était impossible sans une armée de terre d'entreprendre le siége, il vint aborder au port de Jaffa, d'où il comptait se rendre à Jérusalem pour y accomplir son pèlerinage au Saint-Sépulcre [1].

Entrée de Sigurd à Jérusalem. Sa visite aux lieux saints. Relique de la vraie croix donnée à Sigurd.

107. La présence de Sigurd et de sa flotte dans les eaux de Syrie avait puissamment contribué à la retraite des navires égyptiens. « Informé de l'arrivée de cet auxiliaire inattendu, dit Albéric d'Aix, le roi Baudoin, laissant le comte de Tripoli avec la plus grande partie de l'armée à Ptolémaïs (Saint-Jean-d'Acre), vint directement à Jaffa saluer son nouvel hôte [2]. » L'entrevue des deux rois fut cordiale. « La grande taille, l'extrême jeunesse et la belle prestance du monarque scandinave, continue M. Paul Riant, paraissent avoir vivement impressionné le roi Baudoin et ses familiers, entre autres Foulcher de Chartres, son chapelain[3].» — « Le roi, dit celui-ci, supplia les Norvégiens de demeurer quelque temps en Palestine pour aider à la conquête des lieux saints. Ils seraient heureux, à leur retour en Europe, d'avoir contribué à la délivrance du royaume de Jésus-Christ. » Sigurd répondit, d'après Albéric d'Aix, « qu'il irait avec sa flotte partout où Baudoin voudrait tenter une expédition, mais qu'auparavant il voulait remplir son vœu, visiter les lieux saints et, selon le mot de l'Évangile, chercher d'abord le royaume spirituel du Seigneur, après quoi tout le reste succéderait aux serviteurs de Dieu: *primum quærere regnum Dei et postea omnia profutura quærentibus inveniri.* » Baudoin accepta et voulut lui-même accompagner à Jérusalem Sigurd et ses barons. Tout le clergé de la ville sainte, vêtu de tuniques blanches, vint processionnellement à leur rencontre au chant des hymnes et des cantiques, et les escorta jusqu'au Saint-Sépulcre, où les deux rois s'agenouillèrent. La Saga ajoute un détail qui peint admirablement la défiance naïve et la vanité des Scandinaves. « Le roi Baudoin, dit-elle, avait ordonné de couvrir de tapis précieux le pavé des rues que devait suivre le cortége, disant aux siens : « Vous savez qu'un roi illustre

[1] Alberic. Aquens., l. XI, cap. XXVI, col. 687. Albéric d'Aix confond Sigurd avec le roi son père et lui donne partout le nom de Magnus.

[2] Alberic. Aq., l. XI, cap. XXX, col. 689.

[3] Fulcher. Carnot., l. II, cap. XLII, col. 892.

nous arrive de la terre du Nord. Il a déjà soutenu la divine Église de Jésus-Christ par de grands exploits contre les païens, et a droit aux plus grands honneurs. Mais nous allons juger par nous-mêmes de sa puissance et de la richesse de ses états. S'il entre sans manifester aucune surprise, sans paraître se soucier des riches étoffes étendues sur son passage, il faudra conclure qu'il est accoutumé chez lui à un luxe pareil. S'il hésite à fouler aux pieds ces riches tapis et se détourne pour ne les point froisser, nous pourrons conjecturer que son pays n'est point habitué à l'opulence. » — Mais le roi norvégien et ses barons entrèrent superbement dans la ville, faisant piaffer leurs chevaux et foulant avec dédain les étoffes les plus somptueuses, car Sigurd avait donné à tous la recommandation de ne jamais paraître étonnés, si extraordinaire que fût ce qu'ils pourraient voir. » Après avoir visité toutes les stations de la ville sainte et de Bethléem, Sigurd, toujours accompagné de Baudoin, se rendit à Jéricho pour y cueillir des palmes au jardin d'Abraham, puis au Jourdain où, selon le rite consacré pour les pèlerinages, il se plongea dans les eaux sanctifiées par le baptême du Sauveur. « De retour à Jérusalem, disent les Sagas [1], un jour que les deux monarques s'entretenaient dans une douce intimité, Baudoin dit à son hôte : « Seigneur roi, la présence d'un héros tel que vous est pour notre royaume une joie et un honneur inestimables. Choisissez donc parmi tous nos trésors un objet qui puisse vous agréer et que vous rapporterez dans votre pays comme un glorieux souvenir. » — Sigurd répondit : « Que Dieu vous récompense de votre courtoisie, seigneur roi, et qu'il me permette, comme je le lui demande et l'espère, de vous prouver moi-même ma reconnaissance. J'accepte votre don ; laissez-moi seulement le temps de le choisir à mon gré. » — Or, l'objet de grand renom que Sigurd ambitionnait était un fragment de la vraie croix détaché de la relique de Jérusalem. Avant lui aucun pèlerin du Nord n'avait rapporté de la Terre Sainte un morceau de ce bois sacré, arrosé du sang de Jésus-Christ, privilège que n'ont pas les autres reliques de la vraie croix conser-

[1] Tous ces récits, dit M. Paul Riant sont empruntés à la *Sigurdar Saga Jorsalafara ok brœdra hans*, ch. I, XLV (Fornm. Sög. VII, p. 75 et suiv.).

vées à Rome ou à Constantinople. Chacun sait, en effet, que l'impératrice Hélène, ayant fait scier par moitié dans le sens de l'épaisseur le bois sacré de la croix, envoya à son fils Constantin la partie postérieure et laissa à Jérusalem la partie antérieure, c'est-à-dire celle qui avait été imprégnée du sang divin [1]. Quelques jours après, Sigurd fit part de l'objet de ses vœux au roi Baudoin, qui convoqua aussitôt les assises du royaume. Le monarque norvégien renouvela sa demande devant l'assemblée, et Baudoin lui répondit : « Seigneur roi, sur une si grande affaire je dois prendre conseil des évêques et des barons, ne pouvant assumer seul l'octroi d'une faveur qui n'a encoré été faite à aucun pèlerin, de si grande condition qu'il fût. Mais si les doctes et sages personnes ici présentes ne s'y opposent point, je consentirai volontiers pour ma part, sire roi, à ce qu'il soit fait comme vous le souhaitez. » — Sigurd se retira alors pour laisser l'assemblée délibérer en liberté. Le roi de Jérusalem, le patriarche Gibelin, les autres évêques et les barons discutèrent longuement entre eux sur cette affaire. Ils s'accordèrent à s'en remettre à la sagesse de Baudoin, le priant toutefois de ne pas livrer inconsidérément à son hôte royal d'aussi saintes reliques. «La Providence divine, dit alors Baudoin, veillera à tout, et nous prierons le Seigneur de faire tourner l'événement à sa plus grande gloire et au salut de la Terre Sainte. J'ai appris que les sujets du roi Sigurd sont en grande partie chrétiens. Il y a dans ses états une église célèbre où reposent les restes d'un roi saint et illustre, nommé Olaf (Olaüs II Haraldsson le Saint 1005-1030), que ses mérites ont rendu agréable au Tout-Puissant. Ce n'est point à Sigurd, mais au saint roi Olaf que je donnerai une parcelle de la vraie croix, pour être spéciale-

[1] Cette légende se retrouve dans un sermon norrain sur la croix (*Gammel Norsk Homilie bok*, Christ. 1862, in 8°, p. 140.) Les chroniques occidentales disent seulement qu'Hélène fit scier la croix en deux mais, sans indiquer dans quel sens:

« Puis se le fist en deux soijer,
» Et l'une moitié envoyer
» A Constantin; présent l'en fist,
» La moitié el sépulcre mist.

(*Eracles*, v. 5169, éd. Massman, p. 328.)

Cf. Gretser : *De sancta Cruce*, t. I, l. I, cap. 62 et 72, pp. 197 et 222. — Boll. AA. SS m. 3 maii, I p. 361, 363, XVIII, August. t. III, p. 562, 567.

ment placée dans l'église où l'on célèbre son culte. Sigurd devra prêter serment de se conformer à cette clause de la donation. » Tous ayant approuvé cet avis, Sigurd fut de nouveau introduit dans l'assemblée. « Nous vous remettrons, lui dit le roi, un fragment du bois sacré de notre rédemption, à condition que vous prêterez avec onze de vos barons le serment de porter cette sainte relique au tombeau du roi Olaf le Saint et de la déposer dans son église. » — « Sire roi, répondit Sigurd, bien qu'il soit certain qu'à mon retour on regardera comme un déshonneur que je sois venu si loin pour prêter, moi douzième, un serment, comme si le mien ne suffisait pas, cependant je passerai par ces conditions si vous et le patriarche, avec dix de vos barons, vous consentez aussi à jurer que vous me donnez vraiment une parcelle de la croix même où le Fils de Dieu a enduré la mort, et non un fragment de quelque autre bois sans valeur. » Cette requête fut agréée. Le serment fut prêté de part et d'autre. Seulement Sigurd jura en outre de s'employer à étendre la religion chrétienne dans ses états, et à obtenir la fondation d'un siége métropolitain en l'honneur de la vraie croix et de saint Olaf dans l'église où la sainte relique devait être déposée. On délivra ensuite solennellement à Sigurd le fragment du bois de la rédemption, auquel on ajouta beaucoup d'autres reliques et d'objets rares et précieux [1]. »

Siége et prise de Sidon par Baudoin I, Sigurd et Bertramn.

108. « Le conseil des princes agita alors, dit Foulcher de Chartres, la question de savoir sur quel point du territoire musulman il convenait de porter la guerre, pour mieux utiliser la présence de la flotte norvégienne. La première pensée était d'attaquer Ascalon ; mais après mûre réflexion ce projet, dit le chroniqueur, fut sagement abandonné [2]. » Bien que Foulcher de Chartres ne nous fasse point connaître les motifs de cette décision, il est facile de les conjecturer après coup. L'armée royale, renforcée de celle du comte de Tripoli, était restée sous le commandement de ce dernier à Saint-Jean-d'Acre. Il eût fallu la ramener sous les murs d'Ascalon, à l'extrémité méridionale de la frontière

[1] M. Paul Riant, *les Scandinaves aux Croisades*, p. 190.

[2] Fulcher. Carnot., l. II, cap. XLII, col. 892.

de Palestine, à une trop grande distance des états de Bertramn pour que celui-ci pût, sans danger pour ses possessions de Syrie, prendre part aux opérations d'un siége que par expérience on savait devoir être long et difficile. De plus, la saison trop avancée (on était au mois d'octobre 1110) ne permettait aucun retard. « On convint donc, reprend Foulcher de Chartres, de diriger l'expédition contre la ville de Saïd (Sidon), que la flotte norvégienne irait bloquer par mer, pendant que Baudoin et le comte de Tripoli l'investiraient par terre. » Sigurd consentit à servir pendant toute la campagne sans autre rétribution que des vivres pour ses troupes. Avant de quitter Jérusalem, il voulut laisser de nombreuses marques de sa munificence tant à l'église du Saint-Sépulcre qu'aux sanctuaires les plus renommés de la Palestine. Les deux rois reprirent ensuite le chemin de Jaffa. Sigurd remonta sur ses vaisseaux et alla (19 octobre 1110) [1] bloquer par mer Sidon, après avoir mis en déroute la flotte égyptienne, sortie de Tyr dans le but de lui barrer le passage[2]. De leur côté, Baudoin et Bertramn cernèrent la place avec leurs troupes. De même que pour le siége de Béryte, distante de Sidon de dix lieues seulement, la montagne du Liban fournit tous les bois nécessaires à la construction des machines. « On se rappelle, dit Guillaume de Tyr, que Salomon avait employé les Sidoniens à couper dans leurs forêts et à débiter les cèdres destinés à la construction du temple de Jérusalem, parce qu'ils étaient dès lors les plus habiles en ouvrages de charpente et de menuiserie [3].» Le roi de Jérusalem retournait aujourd'hui contre les Sidoniens leur antique industrie. « Il fit dresser, dit Albéric d'Aix, une tour roulante qui dépassait de la hauteur d'une lance le sommet de la

[1] Le 3 du mois de Rabbi IIe, suivant Ibn-el-Athir. (*Hist. arabes des Croisades*, tom. I, p. 275.)

[2] La défaite de la flotte égyptienne par Sigurd est mentionnée dans la chronique arabe d'Ibn-Khaldoun, éd. Tornberg, p. 71. Albéric d'Aix (l. XI, cap. XXXI, col. 689) dit au contraire que la flotte égyptienne n'osa point sortir du port de Tyr où elle s'était réfugiée, et qu'après le passage des vaisseaux norvégiens elle se retira prudemment au Caire, n'ayant perdu que quelques *buzæ* surprises isolément par la flotte de Sigurd.

[3] Guillelm. Tyr., l. XI, cap. XIV, col. 561. — *Scis enim quoniam non est in populo meo, qui novit ligna cædere sicut Sidonii.* (III *Reg.*, V, 6.)

citadelle, plongeant ainsi dans l'intérieur de la ville sur laquelle des archers, munis d'un nouveau système d'arbalètes dites Baléares apportées par Sigurd, faisaient pleuvoir une grêle de traits. Les assiégés creusèrent sous leurs remparts une mine qui devait aboutir à la tour meurtrière. A mesure que le travail de la sape avançait, ils établissaient dans le souterrain une ligne de matières inflammables qui devaient communiquer le feu aux étais de bois sec dont ils se proposaient de soutenir la tour, afin de l'incendier au moment où elle s'écroulerait avec leur échafaudage artificiel. Baudoin, prévenu à temps, fit éloigner la tour et la transporta à l'autre extrémité des remparts [1]. » — « Désespérant alors de se défendre par les armes, dit Guillaume de Tyr, les Sidoniens eurent recours à la trahison. Parmi les familiers de Baudoin, se trouvait un jeune homme récemment converti du mahométisme, dont le roi avait voulu être le parrain, et auquel, en le levant des fonts du baptême, il avait donné son nom. D'adroits émissaires, sortis de la ville assiégée, s'abouchèrent avec ce jeune homme. A force d'or et de promesses, ils en obtinrent le serment d'assassiner son bienfaiteur et son maître. Or, cet infâme complot ne put se tramer si secrètement qu'il ne vînt à la connaissance de quelques chrétiens enfermés à Sidon. Ceux-ci, n'ayant aucun autre moyen de communication, en écrivirent tout le détail sur un parchemin roulé autour d'une flèche, et lancèrent la flèche au hasard dans la direction du camp des chrétiens. Le message ainsi confié aux soins de la Providence parvint heureusement à destination. Baudoin, au comble de la stupeur, ne pouvait croire à une pareille trahison de la part d'un renégat qu'il n'avait cessé de traiter avec une bonté paternelle. Il lut la missive des chrétiens de Sidon au conseil des princes. Le traître immédiatement arrêté avoua tout, et subit le dernier supplice à une potence dressée au milieu du camp [2]. » L'attaque n'en devint que plus acharnée. « Mais, reprend Albéric d'Aix, après six semaines d'une opiniâtre résistance, les Sidoniens réduits à la dernière extrémité, offrirent de remettre au roi les clefs de la ville, à

[1] Alberic. Aq., l. XI, cap. XXXIII, col. 690.

[2] Guillelm. Tyr., *loc. cit.*, col. 562.

condition que l'émir et tous ceux des Sarrasins qui voudraient l'accompagner auraient la faculté de sortir libres, emportant avec eux tout ce qu'ils pourraient charger sur leurs épaules. On stipulait également la vie sauve et la liberté pour la population pauvre, pour les laboureurs et les artisans qui préféreraient se soumettre à la domination chrétienne. Baudoin, Sigurd et Bertramn signèrent tous trois et ratifièrent le traité de capitulation rédigé sur ces bases[1]. » Ce fut vers le milieu du mois de décembre que les croisés entrèrent à Sidon. L'émir, accompagné de cinq mille Sarrasins seulement, profita de la liberté qui lui avait été laissée et se retira à Ascalon. Le reste des habitants reconnut la suzeraineté de Baudoin, qui investit de la nouvelle conquête, à titre de fief héréditaire, le chevalier Eustache de Grenier, beau-frère de l'archidiacre Arnulf de Rohes. Un siége épiscopal y fut immédiatement érigé [2], en vertu des pouvoirs que le pape Pascal II avait donnés à ce sujet au patriarche Gibelin et au roi de Jérusalem. Baudoin, se séparant alors du roi Sigurd et du comte Bertramn, reprit avec son armée le chemin de la ville sainte où « il rentra en gloire et en triomphe le jour de la fête de saint Thomas (21 décembre 1110). Il célébra au milieu de l'allégresse générale les solennités de Noël. Son nom exalté par la victoire répandait la terreur chez les infidèles, et durant de longs jours les musulmans n'osèrent plus attaquer la Palestine [3]. »

Sigurd et Alexis Comnène à Constantinople. Retour de Sigurd dans ses états.

109. Le comte Bertramn était de même rentré à Tripoli. Sigurd remontant sur ses vaisseaux fit voile pour l'île de Chypre. Il était parti, disent les chroniques, accompagné des bénédictions de tout le peuple et chargé de présents, « biaux dons et grans », offerts par le roi de Jérusalem, qui recommanda de tout son cœur les Norvégiens à la Mère de Dieu, car ils s'étaient «bel et bien montrés» pendant le siége [4]. A Chypre il s'arrêta pour vénérer le tombeau du

[1] Alberic. Aq., *loc. cit.*, cap. XXXIV.

[2] Nous ne connaissons pas le nom du premier évêque latin choisi pour inaugurer le siége de Sidon ou, comme on disait alors, Sagette. Son successeur se nommait Bernard ; il souscrivit les actes du concile tenu en 1142 à Antioche. (Cf. Ducange, *Familles d'outre-mer*, p. 805.)

[3] Alberic. Aq., l. XI, cap. XXXV, col. 694, 695.

[4] « A Dame Dieu Baudoin les comanda de moult bon cuer, quar bel et bien

saint roi Érik le Bon, mort, comme nous l'avons dit, le 10 juillet 1103, à son retour de Jérusalem. Puis il fit voile vers le Nord, dans la direction de Constantinople, jusqu'à un promontoire sous lequel il s'arrêta un mois et que la Saga nomme *Æginœs*, probablement l'extrémité de la Chacidique, ou celle de la Chersonèse de Thrace. La raison de ce long séjour est des plus bizarres. « Le roi, dit la Saga, bien qu'il fît un fort vent du sud, favorable à l'entrée des vaisseaux à Constantinople, préféra attendre un vent de côté qui permît aux voiles, faites toutes de soie pourpre, de se déployer dans le sens de la longueur des navires, afin que, des deux rives du Bosphore, on pût juger de la magnificence de la flotte norvégienne. Ce fut en effet le spectacle merveilleux dont on put jouir de tous les châteaux, villages et forteresses qui bordent la côte européenne, lorsque les soixante navires de Sigurd, faisant leur entrée triomphale et se succédant l'un à l'autre, semblaient ne former qu'un seul et gigantesque vaisseau, abrité sous un immense voile de pourpre [1]. » La flotte vint en cet ordre jeter l'ancre devant la Porte d'Or (*Gulvarta*), érigée en souvenir de la victoire de Théodose le Grand sur Maxime[2], et qu'Alexis avait ordonné d'ouvrir pour Sigurd, grand honneur « qui ne se rendait qu'aux empereurs victorieux [3]. » De la Porte d'Or au palais des Blaquernes [4] (*Laktjarna*), les rues avaient été tapissées de soie pourpre et au-devant du roi s'avançait un cortége de musiciens et de chanteurs. Sigurd, suivi de ses barons,

s'estoient contenus à cel siége. (*Est. de Eracles.*, l. XI, chap. XIV; *Hist. des Croisades*, tom. I, p. 15.)

[1] La *Fagrskinna* dit positivement que les voiles étaient toutes de soie pourpre, « *oll af pellum.* » (Note de M. Paul Riant.)

[2] Cf. tom. X de cette *Histoire*, p. 585.

[3] La porte que les Scandinaves nommaient *Gulvarta* était située au sud-ouest de la ville, à côté du château des Sept-Tours (Ἑπταπύργιον ou Κυκλόβιον). Robert de Clary l'appelle *Portes Ore :* « Ichelle Portes Ore n'estoit onques ouverte devant la que li Empereres revenoit de bataille et que il avoit terre conquise. » (Robert de Clary, *Chron. manuscrite des Croisades*, Bibl. Roy. de Copenhague, n° 487, f° 110, v. col. 2.)

[4] Les Blaquernes, en grec Λαχέρναι (de Λακκώδης, marécageux), surnom byzantin du quartier actuel d'*Haïvan-Seraï*.

fit son entrée sur un cheval ferré d'or [1], et arriva par les Arcades Troyennes [2] et la rue des Triomphateurs au palais qui lui était destiné. Un trône lui avait été préparé dans la grande salle des Blaquernes; il y prit place, entouré de ses barons. Alors deux curopalates envoyés par l'empereur entrèrent chargés d'une corbeille pleine de pièces d'argent, offrande destinée par Alexis Comnène au monarque norvégien. Sigurd, sans même y faire attention, ordonna de jeter à ses gens le contenu de la corbeille. Les envoyés impériaux, ayant rendu compte de cette réception à leur auguste maître, revinrent bientôt avec un grand coffre tout rempli de pièces d'or. A ce nouveau présent, Sigurd se tourna vers ses barons : « Voici de grandes richesses, leur dit-il; partagez-les entre vous. » En apprenant l'accueil fait à ce second envoi, l'empereur s'écria : « Si ce roi n'est pas fou, il faut qu'il soit le plus magnifique de tous les souverains. Portez-lui un coffre rempli de lingots d'or vert, et joignez-y ces deux bracelets couverts de pierres précieuses. » A l'arrivée de ce troisième et plus splendide présent, Sigurd se leva, prit les deux bijoux, se les mit au bras et dans un élégant discours, en grec le plus pur, il chargea les curopalates de remercier l'empereur de sa libéralité. Quant aux lingots d'or, il les distribua de nouveau aux siens. « Alexis fut enchanté de la chevaleresque conduite du roi; il lui rendit les plus grands honneurs et dans une audience solennelle le fit asseoir à ses côtés sur le trône impérial. » Une représentation solennelle eut lieu à l'hippodrome pour fêter le roi du Nord. Des festins d'apparat lui furent prodigués. Sigurd voulut en rendre un à l'empereur, à l'impératrice et à toute la cour au palais des Blaquernes. C'était pendant l'hiver et à l'époque des plus grands froids. « Je tiens à ce que tous les appartements soient royalement chauffés, avait dit Sigurd à ses serviteurs. Faites donc votre provision de bois en conséquence. » — « Il n'y a point à s'inquiéter, répondirent les Norvégiens, qui avaient déjà eu le temps de se familiariser avec les usages de Constantinople. Chaque matin des quan-

[1] « Dans le Nord, c'était un privilége royal. Kanut ou nut le Grand chassa son scal le Steinn-Skaptason pour s'être permis cette fantaisie. »

[2] Ἐμβολαὶ Τρωαδήσιαι. (Notes de M. Paul Riant.)

tités de voitures chargées de bois arrivent au marché. Nous nous fournirons le jour même. » Malheureusement ce jour-là pas une seule voiture de combustible ne parut au marché. On avait su à la cour impériale l'arrangement projeté, et l'on avait organisé ce guet-apens. Cependant quand l'empereur, l'impératrice et les grands officiers entrèrent au palais des Blaquernes, d'énormes brasiers flambaient dans les appartements et dans la salle du festin [1]. Sigurd avait fait acheter toutes les noix qui se trouvèrent à Constantinople et en faisait un feu de joie pour ses nobles hôtes [1]. La brillante réception faite par Alexis Comnène au roi du Nord n'était pas complétement désintéressée. Depuis longtemps les Norvégiens et les Danois fournissaient à la garde impériale de Constantinople ses meilleurs soldats, les Varangues, traduction grecque du *Vœring* scandinave. Alexis espérait, en échange des honneurs dont il le comblait, obtenir du roi du Nord de nouvelles recrues pour sa garde. Il ne se trompait point. Sigurd permit à une grande partie des soldats qui l'avaient suivi à la croisade de s'enrôler sous les drapeaux du césar byzantin. Il alla plus loin, et par un trait de magnificence vraiment royale, il fit don à l'empereur des soixante vaisseaux, chefs-d'œuvre de l'art norvégien, avec lesquels il venait d'accomplir sa brillante expédition[2]. L'empereur mit à la disposition

[1] « Se chauffer avec des noix, fruit étranger à la Norvége, dit M. Paul Riant, devait paraître aux yeux des gens du Nord le comble de la prodigalité. Les Sagas rapportent un trait semblable d'Harald le Sévère. (*Haralds Saga Hardrada*, ch. VII, Fornm. Sög., VI, p. 147) On trouve, du reste, des récits analogues dans un grand nombre de chansons de geste.» (R. Wace, *Roman de Rou*, vers. 8257, éd. Pluquet, p. 408; — *Roman de Richard Cœur-de-Lion*, dans Ellis, p. 301. Voir *Hist. litt. de la France*, XXII, p. 163. Rosemberg, *Rolandskvaden*, p. 229.)

[2] «Avant de livrer à l'empereur le vaisseau qu'il avait monté lui-même durant toute sa croisade, dit M. Paul Riant, Sigurd fit détacher de la proue un énorme dragon de bois sculpté délicatement, et recouvert de bronze doré. Cet insigne tout païen de l'autorité royale chez les vieux Scandinaves fut, par ordre de Sigurd, transporté à l'église de Saint-Pierre de Constantinople, dont il orna longtemps le faîte. Après la prise de Byzance par Baudoin I de Flandre, le dragon de Sigurd revint, à la suite de longues aventures, dans un pays presque voisin de la Norvége. Aujourd'hui, âgé de près de huit cents ans et devenu une sorte de monument national, il brille au sommet du beffroi de Gand, soigneusement redoré deux ou trois fois par siècle aux frais des bourgeois de la ville, qui pro-

du roi des chevaux et des guides qui devaient le conduire jusqu'aux frontières de l'empire, et les deux hôtes augustes se séparèrent en se donnant les marques de la plus cordiale amitié. Sigurd emportait de Constantinople, comme il avait fait de Jérusalem, une quantité de reliques, et en outre, un rétable sculpté, doré, orné de bronze, d'argent et de pierres précieuses ; et deux manuscrits l'un en lettres d'or sur vélin couleur de pourpre, l'autre décoré de miniatures merveilleuses, présent particulier du patriarche grec Jean Hiéromnémon. Après avoir traversé la Souabe où il rencontra l'empereur Henri V, qui revenait, comme nous le verrons plus loin, de se réconcilier avec le pape Pascal II, le roi du Nord s'arrêta à la cour de Saxe, où le duc Lothaire de Supplimbourg lui fournit des guides et des provisions pour le reste du voyage. Le roi de Danemark, Nicolas, lui fit une brillante réception, l'accompagna en personne jusqu'au Jutland et lui fournit un navire bien équipé, avec lequel Sigurd fit voile pour ses états. Il aborda sans autre aventure à Oslo, aux applaudissements d'une foule immense, venue pour le recevoir, « car jamais, dit un chroniqueur, plus glorieux voyage n'avait été mené à bonne fin par un roi de Norvége[1]. » (111..)

§ XVI. Arnulf de Rohes patriarche de Jérusalem (1112-1118).

Mort du patriarche de Jérusalem Gibelin. Promotion d'Arnulf de Rohes.

110. A Jérusalem, l'hiver qui suivit la prise de Sidon (1111) fut marqué par un deuil public. « Ce fut en ce temps, dit Guillaume de Tyr, que mourut le patriarche Gibelin de bonne mémoire. Au malheur de cette perte se joignit l'élection d'un successeur que Dieu, je le crois du moins, vit d'un œil d'indignation et de colère. Je parle d'Arnulf de Rohes, l'archidiacre que j'ai tant de fois déjà eu l'occasion de flétrir et auquel le peuple infligea l'épithète de Mal-Couronné, *Mala-Corona*. On peut lui appliquer le mot de Job :

bablement en ignorent l'antique origine. » (Voir la Dissert. de Schiern, *Bem. om. Sigurd Drajefigurer*, K. D. Vid. Selsk. *Oversigter*, 1859, p. 1.)

[1] *Noregskonungatal*, str. 54. Fornm. Sög, X, p. 429. — M. Paul Riant, *Les Scandinaves en Terre Sainte*, p. 195, 204.

« Le Seigneur permet parfois le règne des méchants, pour châtier les nations [1]. » Arrivé au but si longtemps poursuivi par son ambition, Arnulf continua comme par le passé et aggrava encore ses iniquités. Pour faire épouser sa nièce à Eustache de Grenier, seigneur de Sidon et de Césarée de Philippe, il eut l'audace de détacher du patrimoine ecclésiastique l'opulente cité de Jéricho, avec toutes ses appartenances, d'un revenu annuel de quinze mille besants d'or, et en constitua la dot de la fiancée. Ses débordements notoires souillaient l'honneur du patriarcat [2]. »

Mariage illicite du roi Baudoin avec Adélaïde de Montferrat, comtesse douairière de Sicile.

111. Aussitôt après sa promotion, foulant aux pieds les lois les plus sacrées de l'Église, il engagea le roi Baudoin, dont l'épouse Arda vivait encore, à contracter un nouveau mariage. Ce conseil entrait dans les vues politiques et les secrets désirs du roi, qui espérait à la faveur d'une alliance opulente remplir son trésor presque toujours à sec. La princesse sur laquelle Baudoin avait jeté les yeux pour lui offrir son trône et sa main était Adélaïde, fille de Boniface marquis de Montferrat, et veuve du comte de Sicile Roger I. A la mort de celui-ci (juillet 1101), Adélaïde avait été proclamée régente du comté de Sicile et du duché de Calabre au nom de son fils Roger II, enfant mineur, alors âgé de quatre ans. Le douaire d'Adélaïde joint à la fortune personnelle qu'elle tenait de sa famille en faisait une des plus riches princesses d'Italie. En 1113, quand Baudoin lui transmit sa proposition d'alliance, le jeune comte de Sicile atteignait sa majorité et n'avait plus besoin de la tutelle de sa mère. « Les envoyés du roi de Jérusalem furent choisis, dit Guillaume de Tyr, parmi les plus nobles barons. Ils avaient ordre de garder un silence absolu sur le mariage de Baudoin avec l'arménienne Arda, l'épouse légitime qui vivait encore. A leur arrivée en Sicile, Adélaïde ne voulut prendre aucune décision en dehors du comte Roger son fils. Après avoir ensemble mûrement examiné la question, ils convinrent d'accepter la demande de Baudoin, mais à deux conditions, savoir que, « si du futur mariage d'Adélaïde avec le roi naissait un enfant, celui-ci succéderait de plein droit à la cou-

[1] Job. XXXIV, 30. — [2] Guillelm. Tyr., l. XI, cap. XV; *Patr. lat.*, tom. CCI, col. 402.

ronne paternelle; dans le cas contraire et si Baudoin venait à mourir sans postérité, le comte Roger de Sicile hériterait de ses états et deviendrait sans contradiction roi de Jérusalem. » Les délégués de Baudoin souscrivirent avec empressement ces deux conditions au nom de leur maître, qui leur avait donné tout pouvoir à cet effet, leur enjoignant de se prêter à tous les arrangements qu'on demanderait, pourvu qu'ils amenassent la princesse en Palestine. Le contrat fut donc signé sur ces bases, et de part et d'autre on s'engagea par serment à l'exécuter de bonne foi, sans fraude ni mal-engin. La comtesse Adélaïde fit alors ses préparatifs de départ; Roger son fils mit à sa disposition des richesses immenses; on chargea les navires de blé, d'huile, de vin, de tonnes de viandes salées, d'armes et de chevaux de guerre [1]. » Albéric d'Aix nous a laissé un récit détaillé des magnificences déployées en cette occasion. « La flotte qui devait amener la nouvelle reine, dit-il, se composait de deux grandes trirèmes montées chacune par cinq cents guerriers d'élite, et de sept navires chargés de coffres remplis d'or, d'argent, de pourpre, de pierreries, d'étoffes précieuses, d'armes de tout genre, cuirasses, épées, casques et boucliers étincelants d'or, sans compter tous les engins de guerre employés dans les batailles navales. La trirème sur laquelle la reine effectua son passage avait ses mâts revêtus dans toute la hauteur de lames d'or qui resplendissaient au soleil. A la proue et à la poupe, des croissants sculptés, également revêtus de lames d'argent ou d'or, formaient une décoration aussi gracieuse qu'imposante. La seconde trirème était aussi somptueusement ornée, sauf la dorure des mâts. Sur chacun des sept autres vaisseaux le comte Roger II fit embarquer des archers sarrasins choisis parmi les plus vaillants et les plus adroits de toute la Sicile [2]. Chacun d'eux portait le plus riche et le plus brillant costume. Roger les envoyait à Baudoin pour faire partie de la garde royale de Jérusalem. L'escadre ainsi disposée mit à la voile et se dirigea vers Ptolémaïs (Saint-Jean-d'Acre). Informé de sa prochaine arrivée,

[1] Guillelm. Tyr., l. XI, cap. XXI, col. 508.

[2] On se rappelle que le conquérant de la Sicile, Roger I, avait conservé dans ses états tous les Sarrasins qui avaient voulu accepter sa domination et lui prêter serment de fidélité. Cf. tom. XXIV de cette *Histoire*, p. 130.

Baudoin envoya à sa rencontre trois « galéides » montées par les plus illustres chevaliers et les plus habiles marins. Mais en haute mer elles furent assaillies par une effroyable tempête qui les repoussa vers la terre, sans qu'il fût possible aux pilotes, malgré toute leur énergie, de suivre aucune direction. Le soir, ils se virent jetés par le vent dans le golfe d'Ascalon. A la lutte contre la tempête succéda bientôt un combat acharné contre la flotte ascalonite, qui, ayant reconnu le pavillon chrétien, vint fondre sur eux. Des deux côtés on fit des prodiges de valeur. Enfin un des navires de l'ennemi, monté par cinquante guerriers fut coulé bas; les autres se replièrent en désordre au port d'Ascalon, tandis que les chrétiens vainqueurs, profitant d'une éclaircie survenue dans l'intervalle, quittèrent ces parages inhospitaliers et rentrèrent sains et saufs à Ptolémaïs. Le lendemain, la flotte sicilienne y arrivait elle-même. Baudoin, avec tous les princes et barons du royaume, entouré des officiers de sa maison, tous en costume d'apparat, dans le plus superbe équipage, chacun des chevaux disparaissant sous des housses de pourpre brodées d'or, vint l'attendre sur le rivage. Quand Adélaïde quitta son navire les trompettes éclatèrent, des chœurs de musique firent entendre leurs plus douces mélodies. Sur le parcours que devait suivre le cortége s'étendaient de magnifiques tapis, les rues de Ptolémaïs en étaient couvertes et les maisons étaient tendues de voiles de pourpre. Ce fut une pompe vraiment digne de la majesté royale et de l'auguste princesse [1]. » Le mariage fut célébré à Ptolémaïs même et béni par le patriarche Arnulf. Les trésors venus de Sicile servirent à payer la solde depuis longtemps arriérée des guerriers de Baudoin. Grand nombre d'entre eux en profitèrent pour retourner en Europe et revoir leurs familles après seize ans d'absence. « On peut dire que, du premier jusqu'au dernier, ajoute Guillaume de Tyr, tous se ressentirent de l'opulence apportée par Adélaïde à son nouvel époux. Mais l'alliance ainsi contractée était n'en était pas moins flétrie et par sa nullité canonique et par la mauvaise foi avec laquelle on avait dissimulé à la comtesse de Sicile l'existence de la femme légitime de Baudoin [2].»

[1] Alberic. Aq., l. XII, cap. XIII et XIV, col. 702, 703. — [2] Guillelm. Tyr., *loc cit.*

Bérenger évêque d'Orange, légat apostolique de Pascal II en Palestine. Concile de Jérusalem. Déposition d'Arnulf de Rohes.

112. Arnulf de Rohes, le principal auteur de cette odieuse intrigue, s'applaudissait cependant de l'avoir fait réussir. Il ne mettait plus de frein à sa tyrannie et à ses excès. « Mais, reprend Guillaume de Tyr, le pape Pascal II, informé de la conduite de l'indigne patriarche, envoya en Syrie avec le titre et les pouvoirs de légat apostolique, l'évêque d'Orange, Bérenger, homme vénérable et d'une piété exemplaire. A son arrivée en Syrie, le légat réunit en concile tous les évêques du royaume et y fit comparaître Arnulf. La cause fut canoniquement examinée et la vérité mise dans tout son jour. L'évêque d'Orange, en vertu des pouvoirs qu'il tenait du saint-siége, prononça contre Arnulf une sentence de déposition et lui interdit tout exercice du ministère patriarcal [1]. » Si le texte de Guillaume de Tyr était le seul document qui nous fût parvenu relativement à cette importante assemblée, il nous serait impossible d'en fixer la date et de préciser le lieu où elle se tint. L'expression vague de Syrie, employée par le chroniqueur, ne spécifie en effet aucune des nombreuses villes alors au pouvoir des chrétiens. Mais Foulcher de Chartres supplée à cette lacune. « L'an 1115, dit-il, l'évêque d'Orange, légat du seigneur apostolique Pascal II, arriva à Jérusalem et déposa Arnulf de Rohes du siége patriarcal [2]. » Nous avons ainsi la date certaine de ce nouveau concile de Jérusalem.

Arnulf de Rohes et le pape Pascal II. Indulgence apostolique et réhabilitation d'Arnulf.

113. La sentence qui venait de l'atteindre ne découragea point Arnulf. « Il comptait toujours, reprend Guillaume de Tyr, sur son extraordinaire habileté, qui tenait réellement du prodige et qui exerçait sur les esprits une séduction irrésistible. Forcé de quitter la Palestine et de retourner en Europe, il se rendit directement à Rome. Là, circonvenant par ses belles paroles accompagnées de riches présents, la religion du seigneur pape et celle des cardinaux de la sainte Église, il obtint de rentrer en grâce avec le siége apostolique. Relevé de la condamnation qu'il venait d'encourir, il

[1] *Ibid.* cap. XXVI, col. 514. Le P. Labbe ne semble pas avoir eu connaissance de ce concile de Jérusalem, pas plus que des quatre ou cinq autres qui l'avaient précédé. Mansi (Tom. XXI, p. 140) indique ce concile, mais il suppose qu'il aurait eu lieu en Syrie, conjecture qui tombe devant le témoignage explicite de Foulcher de Chartres. — [2] Fulcher. Carnot., l. II, cap. LII, col. 899.

revint à Jérusalem et y reprit avec l'exercice du pouvoir patriarcal ses désordres accoutumés [1]. » Jusqu'ici l'on ne connaissait que par ce court récit de Guillaume de Tyr les négociations auxquelles l'élection d'Arnulf de Rohes, sa déposition à Jérusalem par le légat apostolique et sa réhabilitation définitive à Rome avaient donné lieu. On s'étonnait que le pape Pascal II, dont la sainteté est avérée, se fût prêté si complaisamment aux intrigues d'Arnulf. Nous avons vu, dans les luttes de saint Anselme contre Guillaume le Roux et Henri I d'Angleterre, qu'il s'était trouvé soit au sein du sacré collége, soit dans l'entourage pontifical, des personnages trop accessibles aux moyens vulgaires de séduction et de vénalité. Ces sortes de défaillances et de compromis honteux se rencontrent à toutes les époques et dans tous les pays. Jamais cependant aucun pape n'y fut mêlé personnellement. L'insinuation de Guillaume de Tyr contre Pascal II n'en était que plus surprenante. Aujourd'hui la situation vraie est éclaircie par une lettre du bienheureux pape, datée du 19 juillet 1116 [2], et conservée jusqu'à ces derniers temps inédite dans les archives du Saint-Sépulcre. Elle précise tellement les faits et détermine avec tant d'exactitude le rôle joué par les divers personnages, que nous croyons devoir la reproduire en entier. « Pascal évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à ses bien-aimés frères et fils les évêques suffragants, abbés, prieurs, clergé, roi, princes et peuple de l'église de Jérusalem, salut et bénédiction apostolique. — Nous vous avions naguère envoyé un nonce revêtu des pleins pouvoirs de notre autorité [3],

[1] Guillelm. Tyr., l. XI, cap. XXVI, col. 514.

[2] Cette date justifie implicitement le texte de Foulcher de Chartres, qui fixe à l'an 1115 le concile tenu à Jérusalem pour la déposition d'Arnulf. Le docteur Héfélé, ne semble pas avoir connu la lettre de Pascal II ; il s'exprime en ces termes : « Le pape envoya l'excellent évêque Bérenger d'Orange comme légat en Palestine, pour examiner cette affaire. Dans un synode de Syrie en 1115, Bérenger prononça contre Arnulf une sentence de déposition. » (Héfélé *Hist. des Conciles*, tom. VII, p. 135 ; trad. Delarc.) Ainsi que nous l'avons dit, le concile n'eut point lieu en Syrie mais à Jérusalem.

[3] *Nostræ auctoritatis nuper ad vos nuntium miseramus.* C'était donc bien à Jérusalem que Pascal II envoyait comme nonce l'évêque d'Orange, Bérenger.

pour remédier aux scandales qui désolent votre église, et pour examiner les griefs portés à notre connaissance, et par la voix publique et par le témoignage de personnes non suspectes, contre votre patriarche Arnulf. On signalait sa naissance comme illégitime et sacrilége [1]; ses mœurs comme notoirement scandaleuses; sa promotion au siége patriarcal comme une intrusion due à la violence du roi. Cependant la discorde que nous voulions apaiser par l'entremise de notre légat n'a fait que croître parmi vous. A notre grande surprise, nous avons vu se présenter à notre audience le patriarche Arnulf en personne, accompagné de quelques-uns de vos frères, lesquels nous ont remis des lettres signées du roi, des évêques, abbés, prieurs et clercs, au nom de tous les chrétiens de Palestine. Invoquant les nombreuses et pressantes nécessités de votre église, les signataires faisaient appel à la miséricorde du saint-siége, nous suppliant d'user de la dispense apostolique pour relever Arnulf de la déposition qu'ils avaient eux-mêmes prononcée contre lui. Dans une telle situation où tout paraissait contradictoire, nous suspendîmes notre jugement, et retînmes le plus longtemps possible près de nous Arnulf et ses compagnons pour attendre le retour de notre légat [2]. Ils se plaignaient en effet très-vivement de la prétendue précipitation avec laquelle notre légat aurait agi, condamnant le patriarche sans écouter ses moyens de défense, sans tenir compte de l'appel interjeté par lui à notre siége apostolique. Tous nos moyens dilatoires furent inutiles. Non-seulement notre légat n'est point encore de retour, mais il nous a été jusqu'ici absolu-

Dès lors ce ne fut point en Syrie, comme le suppose Mansi, qui ne connaissait pas cette lettre pontificale, mais à Jérusalem que se tint le concile où fut déposé Arnulf.

[1] *Ferebatur enim et de inutilibus nuptiis genitus.* On se rappelle qu'Arnulf de Rohes était fils d'un de ces malheureux clérogames que le régime des investitures avait tant multipliés à la fin du XIe siècle.

[2] *Eos itaque penes nos prolixiori tempore detinuimus, legati nostri reditum præstolantes.* Ce « temps très-prolongé » durant lequel le pape retint à Rome Arnulf et ses compagnons avant de prendre, le 19 juillet 1116, une décision dans cette pénible affaire, permet de supposer que le concile de Jérusalem pour la déposition d'Arnulf avait été tenu dans les premiers mois de l'an 1115.

ment impossible de savoir où il se trouve actuellement; nous n'en avons d'ailleurs reçu aucune communication [1]. Enfin les délais canoniques étant expirés il nous fallut aborder l'examen de cette cause; elle fut l'objet d'une discussion mûrement approfondie sous notre présidence devant le collége de nos frères les cardinaux. Les vénérables Aschétin évêque de Bethléem, Hugues abbé du monastère de la vallée de Josaphat, Arnald prieur de l'église du Mont-Sion, Pierre et Guillaume chanoines du Saint-Sépulcre, la main étendue sur les saints évangiles, ont fait devant nous la déclaration suivante : « En vue de procurer la paix à l'église de Jérusalem et de pourvoir aux nécessités de la situation, nous avons, d'un commun vote et consentement, élu pour patriarche le seigneur Arnulf, sans qu'il y ait eu violence de la part du roi. » Après ce serment de vos délégués, Arnulf lui-même comparut et jura sur les saints évangiles qu'il était complétement innocent des crimes dont on l'accusait. On nous représenta alors tous les services rendus par ce personnage depuis le commencement de l'expédition de Jérusalem; vous ne les ignorez pas plus que nous, et l'on peut dire que l'univers entier les connaît. Nous plaçant donc au seul point de vue de la paix à rétablir au sein de votre église, de l'urgente nécessité de mettre un terme à des conflits qui ont précédemment été si lamentables et qui menacent de se renouveler avec plus d'acharnement encore dans l'avenir; enfin, tenant compte des graves intérêts et des hautes personnalités engagés dans cette question; nous avons cru devoir user de notre pouvoir apostolique d'indulgence, et appliquer ici la parole de saint Pierre : « *Charitas operit multitudinem peccatorum* [2]. Quant au vice de sa naissance, nous l'en avons relevé par dispense spéciale. Après quoi, et uniquement pour les motifs que nous venons d'exposer, nous lui avons rendu l'exercice du ministère pontifical qui lui avait été interdit par notre légat; nous l'avons con-

[1] *Sed cum eumdem legatum nec certius de eo responsum habere possemus.* Il est probable que sous divers prétextes le roi Baudoin I avait, de son côté, retenu le plus longtemps possible le légat apostolique à Jérusalem, afin de mieux assurer le succès des négociations poursuivies à Rome par Arnulf dont la réhabilitation lui tenait tant à cœur.

[2] I *Petr.*, IV, 8. « La charité couvre la multitude des fautes. »

firmé dans son titre de patriarche de Jérusalem, lui conférant en outre, par un dernier acte de miséricorde apostolique, l'insigne sacré du pallium. Il va donc retourner parmi vous dans l'intégrité de sa dignité patriarcale et la plénitude de notre grâce apostolique. Recevez-le comme le père et le ministre de vos âmes. Fasse le Dieu Tout-Puissant que vous ayez à vous glorifier de lui, et lui de vous ! Je veux cependant porter à votre connaissance à tous [1], que les deux personnes avec lesquelles Arnulf est accusé de s'être compromis nous ont été nominativement signalées. L'une serait, dit-on, l'épouse de Girard ; l'autre, une captive mahométane dont il aurait eu un fils. Je vous informe également que les délégués d'Arnulf, en jurant que l'élection de ce dernier avait eu lieu «d'un commun vote et consentement», ont déclaré qu'il ne fallait comprendre dans cette adhésion commune ni Ébremar, ni aucun de ses partisans. » — « Donné à *Privernum* (aujourd'hui Piperno), le XIV des calendes (d'août 16 juillet) l'an de l'Incarnation du Seigneur 1116 [2]. »

Le cas de Wibert de Ravenne et celui d'Arnulf de Ro-

114. Telle est la lettre de Pascal II. Son texte écarte absolument tout soupçon de connivence vénale de la part du bienheureux pape. On peut dire d'une pareille réhabilitation qu'elle constituait pour Arnulf l'acte d'accusation le plus formidable. La précaution finale de transmettre à la chrétienté de Jérusalem, et par suite à la postérité la plus reculée le nom des deux personnes suspectes, la réserve faite en faveur d'Ébremar et de ses partisans qui n'avaient point consenti à l'élection, la dispense apostolique pour le vice de naissance, l'indulgence et le pardon apostolique pour les autres griefs, tout dans le jugement pontifical forme un ensemble accablant pour la moralité d'Arnulf et justifie la sévère appréciation de ce personnage par Guillaume de Tyr. Maintenant on se demande, au point de vue du droit canonique et de la justice administrative, ce qu'il faut penser d'une réhabilitation conçue en ces termes et dont tout autre qu'Arnulf aurait rougi de profiter. Canoniquement, la déci-

[1] *Manifestum autem vobis omnibus esse volumus quod mulieres illæ de quibus, ut significatum est, idem patriarcha infamabatur, altera dicebatur uxor Girardi, altera Sarracena de qua filium genuerit.*

[2] M. De Rozière, *Cartulaire du Saint-Sépulcre*, II; Cf. *Patr. lat.*, tom. CLXIII, col. 408. Paschal. II, *Epist.* CDLXXXIV.

sion était rendue d'après toutes les formes légales. Les principaux personnages qui avaient pris part à l'élection d'Arnulf et depuis au jugement de déposition prononcé contre lui en concile par le légat apostolique, se présentent devant le pape, munis de lettres signées du roi, des évêques, abbés et clercs de Palestine. Tous viennent non point attester l'innocence d'Arnulf, mais supplier le souverain pontife d'ouvrir les trésors apostoliques d'indulgence, de dispense et d'absolution en faveur de ce personnage, dont l'influence, la capacité, les services paraissent indispensablement nécessaires au bien général du royaume de Jérusalem. Ils conjurent Pascal II d'user de son autorité suprême pour rétablir un patriarche qu'eux-mêmes, huit mois auparavant, s'étaient cru en conscience obligés de déposer. Pascal II, pour terminer un conflit qui durait depuis quinze ans, fit grâce et couvrit le passé d'Arnulf sous le manteau de la charité. Il agit dans la plénitude de son pouvoir et de son droit. Bien qu'extraordinaire, le fait n'était pas sans précédent. On se rappelle que, dans des circonstances analogues, le grand archidiacre Hildebrand, le futur Grégoire VII, avait presque forcé la main au vénérable pape Alexandre II pour le déterminer à réhabiliter le schismatique Wibert, et à le sacrer archevêque de Ravenne [1]. Des considérations extrinsèques de la plus haute portée déterminèrent Hildebrand à l'indulgence. Il en fut de même pour Pascal II dans l'affaire d'Arnulf. Mais le résultat obtenu des deux côtés fut déplorable. Wibert de Ravenne devint l'antipape Clément III. Arnulf, de retour à Jérusalem, continua son rôle de mauvais génie près du roi Baudoin. Sous la pourpre patriarcale qu'il déshonorait il entendait à ses côtés la voix du peuple lui infliger le surnom de *Mala-Corona*. Tant il est vrai qu'en thèse générale la meilleure et la plus habile justice administrative serait celle qui écarterait impitoyablement les indignes. Il ne faut cependant pas perdre de vue qu'en pratique, outre la difficulté d'un discernement exact, ce sont d'ordinaire les sujets les plus intrigants et par conséquent les moins dignes qui se mettent le plus en avant et créent autour d'eux un ensemble de recommandations intéressées

[1] Cf. tom. XXI de cette *Histoire*, p. 508.

et puissantes, auxquelles il serait parfois très-dangereux de résister.

§ XVII. Dernières années et mort de Tancrède.

Soumission volontaire de l'émir d'Ascalon au roi Baudoin.

115. « L'année même où Arnulf de Rohes avait été élu au patriarcat (1111), dit Albéric d'Aix, il célébra en grande pompe devant le roi et tous les princes les offices de la solennité pascale (2 avril). Quelques jours après, une nouvelle aussi heureuse qu'inespérée vint réjouir tous les cœurs à Jérusalem. L'émir d'Ascalon manda confidentiellement à Baudoin sa résolution de remettre cette ville entre ses mains et son désir d'embrasser la foi chrétienne. Était-ce une démarche inspirée par la grâce divine ou par une terreur humaine? Je ne le sais, ajoute Albéric, mais l'émir y donna suite. Il se rendit en personne à Jérusalem, prêta serment de fidélité au roi, et lui proposa de le conduire à Ascalon. Bien que son langage et sa conduite eussent éloigné tout soupçon et rendu sa sincérité personnelle évidente, le conseil des princes jugea qu'il serait prudent au roi de ne pas trop précipitamment faire son entrée dans une ville depuis si longtemps ennemie. L'émir approuva cette réserve; il retourna à Ascalon avec une escorte de trois cents chevaliers chrétiens, qu'il s'empressa de mettre en possession de la citadelle. Le drapeau de Baudoin fut arboré sur les tours et les remparts; la population reconnut sans résistance la domination nouvelle, et l'émir continua de gouverner au nom du roi de Jérusalem, comme il l'avait fait jusque-là au nom du calife fatimite du Caire [1]. » Ainsi s'ouvraient aux croisés, sans combat, sans une goutte de sang répandu, les portes d'une ville qui avait depuis douze ans résisté à tant d'assauts et fait verser des flots de sang chrétien. Malheureusement le succès devait être aussi éphémère que rapide et imprévu.

Siége de Turbessel (Tel-Beschir) par les Turcs. Mes-

116. Depuis que les Turcs, appelés du fond de la Perse par Tancrède pour l'aider à conquérir le comté d'Édesse, s'étaient vu trahis et repoussés par le héros lui-même [2], ils n'avaient cessé de

[1] Albéric. Aq., l. XI, cap. XXV, col 691.

[2] Cf. nos 104 et 105 de ce présent chapitre.

sage de Joscelin de Courtenay au roi. Reprise d'Ascalon par le fils du califo Mostali.

préparer une vengeance éclatante. Les représailles qu'ils méditaient furent terribles. Cette fois, dédaignant la ville d'Édesse comme une proie de mince valeur, ils se contentèrent de ravager son territoire, et passant l'Euphrate vinrent assiéger Joscelin de Courtenay à Turbessel (*Tel-Beschir*). Ils comptaient ensuite marcher directement sur Antioche et faire expier cruellement à Tancrède la double faute d'avoir imploré leur alliance et de l'avoir outrageusement violée. Leur armée campée sous les murs de Turbessel ne montait pas à moins de deux cent mille cavaliers. « Elle était commandée, dit Albéric d'Aix, par les émirs Malduc, Arongald, Armigazi et Samarga [1]. » Ces noms, défigurés dans la langue latine du chroniqueur, sont restitués exactement par la chronique arabe de Matthieu d'Édesse. Le généralissime turc était Schéref-Eddaula-Maudoud, fils d'Altoun-Tasch, prince de Mossoul et grand-vizir du sultan de Perse Mohammed Daph'ar. Il avait sous ses ordres l'émir de Méraga, Ahmed-Yel, le sultan Soukman-el-Kothby, et le fils de Boursoukh. « A l'approche de cette invasion formidable, reprend Albéric d'Aix, Joscelin de Courtenay, avait fait partir un courrier chargé de remettre au roi Baudoin de Jérusalem un message ainsi conçu : « Deux cent mille cavaliers turcs, sortis du royaume de Corrozan (Corassan), viennent assiéger la forteresse de Turbessel; ils mettent à feu et à sang toute la terre des chrétiens [2]. » Baudoin, à la réception de cette désastreuse nouvelle, réunit sur-le-champ toutes ses troupes et vola au secours de la Mésopotamie. Mais les Turcs de Damas, prévenus du mouvement des armées persanes, avaient ordre de le seconder par une invasion simultanée en Palestine et dans les états chrétiens de Syrie. « Ils se portèrent donc, continue le chroniqueur, à la rencontre de Baudoin pour lui disputer le passage. Le roi, informé de leur dessein, s'arrêta pour les attendre dans une position fortement retranchée sur la rive droite du Jourdain à *Solomé* (Salumias actuelle [3]), à vingt-cinq milles au sud de Jéricho. Il était à peine établi dans ce campement, lorsqu'on vint lui ap-

[1] Albéric. Aq. l. XI, cap. XXXVIII, col. 692. — [2] Id. cap. XXXVI, col. 691.

[3] Voir, au tom. III de l'*Oriens christianus*, la carte du patriarcat de Jérusalem.

prendre que le fils du calife de Babylone, à la tête d'une armée égyptienne marchait sur Ascalon, pour reprendre cette ville et massacrer les trois cents chevaliers chrétiens qui la défendaient sous les ordres de l'émir nouvellement converti. Sans perdre une minute, le roi et toutes ses troupes, rebroussant chemin, se portèrent à marches forcées sur Ascalon, dans l'espoir d'arriver à temps pour repousser ce nouvel ennemi. Mais toute leur diligence fut vaine. Les habitants d'Ascalon s'étaient empressés d'ouvrir toutes leurs portes au fils du calife babylonien, après avoir lâchement égorgé leur ancien émir. L'armée égyptienne était entrée sans résistance dans leurs murs; tous les chevaliers chrétiens furent passés au fil de l'épée; le croissant de Mahomet couronnait de nouveau la citadelle et les tours inexpugnables d'Ascalon. Le désespoir dans le cœur, Baudoin reprit le chemin de Jérusalem [1]. »

Les Turcs sous les murs d'Antioche. Tous les princes croisés accourent à la défense de Tancrède. Victoire des chrétiens.

117. Cependant la grande armée turque n'avait point réussi à s'emparer de Turbessel. La défense de Joscelin de Courtenay fut vraiment héroïque. Vainement l'ennemi avait obstrué ou détourné dans les montagnes voisines tous les cours d'eau et les sources qui entretenaient les citernes et les puits de la ville assiégée, vainement ils avaient multiplié les assauts. « Après deux mois d'inutiles efforts, dit Albéric d'Aix, renonçant, comme ils s'en étaient vantés tant de fois, à vaincre Joscelin et à l'envoyer chargé de fers au grand sultan de la Perse, ils levèrent le siége. Le généralissime Maudoud résolut, malgré cet échec, de continuer son expédition contre Antioche. Mais la moitié de son armée refusa de marcher plus longtemps sous ses étendards, et retourna dans le Corassan. Avec les cent mille cavaliers qui lui restaient, Maudoud se dirigea sur Alep. L'émir qui commandait cette ville et que le chroniqueur latin nomme Brodoan était allié de Tancrède. Le généralissime persan voulut lui laisser en garde les femmes et les enfants dont ses cavaliers s'étaient jusque-là fait suivre, afin que cette foule encombrante attendît en sûreté la fin de la campagne. Mais Brodoan refusa, en s'appuyant sur les termes de son traité d'alliance avec Tancrède. Il promit seulement à Maudoud de garder la neutralité entre les

[1] Albéric. Aq., l. XI, cap. XXXVII, col. 691.

deux belligérants et lui livra en otage son propre fils pour mieux garantir l'exécution de cette promesse. Le jeune homme fut à peine remis en leur pouvoir, qu'à la vue du malheureux émir et de tous les habitants d'Alep réunis sur les remparts ils lui tranchèrent la tête. Après cet horrible attentat, ils continuèrent leur marche sur Antioche [1]. » Tancrède n'avait pas attendu ce moment pour appeler à son secours le roi Baudoin de Jérusalem et les princes croisés [2]. Tous, même ceux qui avaient eu le moins sujet de se louer de lui en ces dernières années, accoururent pour le défendre. « C'est ainsi, reprend Albéric d'Aix, que Joscelin de Courtenay avec cent chevaliers et cinquante piétons; le comte d'Édesse Baudoin du Bourg, avec deux cents chevaliers et cent hommes d'armes, arrivèrent les premiers dans la capitale de la Syrie. Le comte de Tripoli Bertramn, à qui Tancrède venait d'enlever la cité de Tortosa pour en investir un fils naturel de Robert Courte-Hense, nommé Guillaume, oublia de même son juste ressentiment. Il joignit ses troupes à celles du roi de Jérusalem, qui accourait, de son côté, avec Eustache de Grenier, Gauthier de Saint-Abraham [3] et tous ses fidèles. » Albéric d'Aix énumère, avec le contingent amené par chacun d'eux, les chefs venus de toutes les provinces chrétiennes de l'Orient à la défense de Tancrède. C'étaient : Païen de Chartres, seigneur de *Sororgia* aujourd'hui *Séroug* sur les bords de l'Euphrate; Hugues de Cantelar, commandant la forteresse de Hunnina; Richard, gouverneur de la cité de Maresch; Guy de Grésalt; Guillaume d'Albin; Guy le Caprais (*Guido cognomento Capreolus*), prince des cités de Tarse et de Mamistra (Mopsueste); l'archevêque Roger de Tarse; l'évêque Pierre d'Albara; Guillaume fils du duc de Normandie, gouverneur de Tortosa; Engelger, gouverneur d'Apamée; Bonaple, seigneur de Sarmit (Sarmédia [4] entre Antioche et Alep, non loin du couvent de Saint-Siméon-Stylite); Guy Fraisnel (*Guido Fraxinus*), seigneur de Harich (*Hareg*) près d'Antioche; Robert comman-

[1] Id. ibid. cap. XXXVIII, XXXIX, col. 692. — [2] Cf. Fulcher. Carnot., l. II, cap. XLIII, col. 893, — Guillel. Tyr., l. XI, cap. XVI, col. 504.

[3] Gauthier avait été surnommé par antiphrase *Mahumet* ou *Baffumeth*, à cause de sa haine pour les musulmans dont il était la terreur. Cf. Ducange, *Familles d'outre-mer*, p. 424. — [4] Ducange, *Familles d'outre-mer*, p. 426 et 966.

dant pour Eustache de Grenier la ville de Sidon; Roger de Montmarin, commandant la citadelle de Hap; Piracte (vocable défiguré du nom grec de Philarète) prince arménien de *Talaminia* (la Caraminie); Pancras (*Pancratios*) et Corvasil (*Kogh-Vasil*, ou Basile le Voleur), de la petite Arménie; Ursin (en arabe *Oschin*), établi dans les montagnes au nord d'Antioche; les deux frères Artevel et Léon, également princes arméniens [1]; Martin, comte de Laodicée, établi dans ce gouvernement par Tancrède, après l'expulsion de la flotte et de la garnison byzantine; enfin Robert de Vieux-Pont[2], preux chevalier qui s'était couvert de gloire en cent batailles contre les infidèles. « L'armée ainsi réunie, continuent les chroniqueurs, formait un ensemble de vingt-six mille hommes, tant chevaliers que fantassins. Elle vint résolûment s'établir à Apamée, l'une des cités récemment conquises par Tancrède, et de là s'avança à la rencontre des Turcs campés à une distance de six milles, autour de Sisara, localité dont je ne connais point l'origine historique, dit Foulcher de Chartres, mais que les habitants du pays surnomment vulgairement Césarée. On resta, de part et d'autre, seize jours à s'observer mutuellement, sans que l'ennemi osât engager le combat. Enfin, le 29 septembre 1111, trois escadrons de chevaliers, résolus de forcer les Turcs à un engagement, se précipitèrent sur leur cavalerie avec tant d'impétuosité qu'ils finirent par l'atteindre. Mais ce mouvement les avait séparés du gros de l'armée chrétienne. Les archers turcs en profitèrent pour les accabler d'une grêle de flèches et les contraindre à se replier. En ce moment Baudoin et Tancrède, faisant porter devant eux le bois sacré de la vraie croix par le patriarche Arnulf, avancèrent avec toutes leurs forces en ordre de bataille. La cavalerie turque s'enfuit alors selon sa coutume, par groupes de cent, deux cents et mille guerriers à la fois. On ne les

[1] Voir pour ces divers seigneurs d'Arménie, alliés des croisés et vassaux soit de la principauté d'Antioche, soit du comté d'Édesse, les notes ajoutées par M. E. G. Rey aux *Familles d'outre-mer*, de Ducange, p. 111 et suiv.

[2] *Venit et Robertus de Veteri Ponte, qui miles egregius et indefessus, sæpius terras gentilium militari manu deprædatus est.* (Alber. Aq., l. XI, cap. XL, col. 693.) Ducange et son récent annotateur ont oublié ce nom dans les *Familles d'outre-mer*.

revit plus. Dès le lendemain ils avaient quitté la Syrie et repris le chemin du Corassan. Ce succès arriva aux chrétiens, dit Albéric d'Aix, le jour de la fête de saint Michel, à l'époque où durant la saison d'automne, une récolte fertile avait répandu l'abondance dans tout le pays [1]. »

Le roi Baudoin forme le projet d'assiéger la ville de Tyr. Le guet-apens du chevalier Reinfroi.

118. Après leur commune victoire, les princes venus des contrées lointaines de l'Arménie et des rives de l'Euphrate retournèrent dans leurs états. Le roi Baudoin rentra pour quelques jours à Jérusalem, « où je l'accompagnai, dit Foulcher de Chartres; et où il prépara une nouvelle expédition qu'il se proposait d'entreprendre avant la fin de l'automne. » Tancrède, également infatigable, emportait d'assaut la forteresse de Gérez, l'ancienne Sarepta, dans le voisinage de Sidon, et un château fort, nommé *Vetula*, près de Gibel (Djébaïl) [2]. Ces deux conquêtes partielles facilitaient celle que le roi de Jérusalem avait alors en vue. « Ayant convoqué, dit Albéric d'Aix, tous ses barons et chevaliers, Baudoin leur exposa les dangers que faisait courir à la Terre Sainte l'hostilité continuelle de la ville de Tyr, dont la flotte et les guerriers infligeaient chaque jour de nouveaux désastres aux pèlerins. D'un commun accord, on résolut de tenter le siége de cette grande ville; tous les chevaliers reçurent ordre de se trouver réunis sous ses murs la veille de la fête de saint André (29 novembre 1111). A cette nouvelle, les Tyriens épouvantés s'abouchèrent avec le prince de Damas, Dochinus (le *Deccak-Ibn-Toutousch* des historiens orientaux) pour lui demander des renforts en soldats et surtout en archers, ceux de Damas étant réputés les meilleurs de tout l'Orient. Ils le priaient en outre de recevoir en dépôt leurs trésors et leurs objets les plus précieux, afin de les soustraire au pillage. Leur double requête fut acceptée. Les Tyriens entrèrent alors en pourparlers avec un chevalier chrétien, nommé Reinfroi, établi avec une troupe de soldats pour intercepter les communications entre Tyr et Damas. Ils lui comptèrent une somme de mille besants d'or, s'il voulait s'engager à escorter lui-même le convoi qui allait quitter Tyr à destination de Damas. Reinfroi le promit, mais estimant

[1] Fulcher. Carnot., l. II, cap. XLIII, col. 893. — Alberic. Aq., l. XI, cap. XLI, XLII, col. 694. — [2] Alberic. Aq., l. XI, cap. XLIII, XLVIII, col. 696.

fort à la légère qu'il est loisible de trahir les païens et les infidèles, il informa Baudoin de tout ce qui se passait. Une embuscade de deux cents cavaliers chrétiens fut disposée par le roi sur le chemin que le convoi devait suivre. Les Tyriens, avec leur caravane dirigée par Reinfroi lui-même, se mirent en marche par une nuit obscure. La longue file des chameaux, mulets et autres bêtes de somme chargés d'or, d'argent, de vases précieux, de riches tapis, de tissus de soie et de pourpre, s'engagea sans défiance dans les montagnes. Elle ne tarda point à rencontrer les soldats de Baudoin qui se ruèrent sur les Tyriens, tuant les uns, faisant les autres prisonniers, et les emmenant, Reinfroi en tête, à Jérusalem où cette opulente capture répandit l'abondance. Le roi distribua tout le butin à son armée, et fit ainsi bénir sa munificence [1]. » Mais cette libéralité n'effaçait point la trahison qui en souillait l'origine. En d'autres temps, Baudoin aurait rougi de s'associer à un parjure qui déshonorait la majesté de son règne et compromettait l'honneur du nom chrétien. L'influence fatale du patriarche Arnulf de Rohes ne fut vraisemblablement pas étrangère à cet acte non moins impolitique que déloyal.

Siége de Tyr. Retraite de Baudoin.

119. « L'indignation, la colère des Tyriens et de l'émir de Damas furent au comble, reprend le chroniqueur. Cinq cents archers, choisis par l'émir entre l'élite de ses troupes, vinrent renforcer la garnison tyrienne, qui jura de se défendre jusqu'au dernier soupir. Le roi Baudoin, à la tête de dix mille hommes superbement équipés, parut, comme il l'avait dit, la veille de la fête de saint André sous les murs de Tyr, et commença le siége. L'investissement par terre fut bientôt complet. Mais on manquait de vaisseaux pour bloquer la ville par mer, en sorte que les assiégés conservèrent la liberté de leurs communications navales. Baudoin avait compté sur une flotte byzantine, qu'il avait demandée à l'empereur Alexis Comnène. Ce dernier toujours riche en promesses s'était engagé à la faire arriver devant le port de Tyr au jour fixé. Mais, ajoute Albéric d'Aix, les navires grecs ne parurent point, sans doute parce que la saison était trop avancée et qu'ils ne voulaient pas, aux approches de l'hiver, entreprendre une pareille

[1] Alberic. Aq., l. XII, cap. I, III, col. 697.

campagne [1]. » Nous verrons bientôt qu'Alexis Comnène, toujours allié des Turcs contre les chrétiens, poursuivait un projet fort différent et ne se souciait en rien de coopérer au siége de Tyr. Le roi, sans attendre des secours qui ne devaient jamais arriver, essaya d'emporter la place par un coup de main. « Il tentait chaque jour, dit Albéric d'Aix, un nouvel assaut à l'une des portes de la ville ou des tours. Mais les Tyriens du haut de leurs remparts faisaient pleuvoir une grêle de flèches sur les assaillants, les écrasaient sous d'énormes quartiers de rocher, versaient sur eux des torrents enflammés de poix et de soufre. Un matin, fatigués des combats de la veille, les chrétiens étaient restés au camp, soignant leurs blessures et réparant leurs armes. Tout à coup les Tyriens et les Turcs firent une sortie, forcèrent les retranchements et pénétrèrent dans l'intérieur du camp jusqu'au quartier du roi. Ce fut une clameur, une surprise, un désordre épouvantables. Toute la journée on se battit corps à corps, dans l'enceinte du camp envahi. Enfin vers le soir les chrétiens rejetèrent l'ennemi dans ses murailles. Mais vainqueurs et vaincus franchirent à la fois les portes de Tyr, et quand elles se refermèrent, deux cents chevaliers et soldats chrétiens s'y trouvèrent prisonniers. Les Tyriens les tuèrent presque tous, entre autres Guillaume de Wenges, l'un des plus braves de toute l'armée. Ceux qui eurent la vie sauve furent chargés de fers et jetés au fond d'un cachot. Des deux côtés, la lutte redoublait d'énergie. Forcé de renoncer à des assauts qui épuisaient ses troupes en pure perte, Baudoin fit construire deux immenses tours roulantes, dont le sommet dépassait de plusieurs coudées la hauteur des remparts. Le roi prit le commandement de l'une et plaça l'autre sous la direction d'Eustache de Grenier. L'effet de ces engins de guerre fut terrible. Des arbalètes baléares y furent installées ; elles envoyaient leurs flèches jusqu'au milieu des rues de la ville. Les Tyriens essayèrent d'incendier les tours avec le feu grégeois; mais elles étaient entièrement revêtues de sacs de terre, recouverts eux-mêmes d'une cuirasse de peaux fraîches de bœufs ou de chameaux, qui défiaient toutes les flammes. Ils imaginèrent alors un mât gi-

[1] Alberic. Aq., l. XII, cap. IV.

gantesque supportant une sorte de couronne attachée par des chaînes de fer, et garnie sur tout le pourtour d'étoupes imbibées de graisse, de cire, de poix et de soufre. Ils y mirent le feu et firent tomber le mât incendiaire sur la tour d'Eustache de Grenier. Elle s'ouvrit sous le choc de l'énorme machine et fut consumée par les flammes. La tour royale eut le même sort. Tous ces échecs successifs ne décourageaient pas Baudoin, il avait juré de prendre la ville à n'importe quel prix. Déjà plus de trois mois s'étaient écoulés, on entrait dans la quatrième semaine de carême (31 mars 1112), et les opérations continuaient avec un nouvel acharnement, lorsqu'un matin, soixante chevaliers avec une escouade d'écuyers au nombre de sept cents s'éloignèrent du camp pour aller au loin chercher du fourrage. Or, en ce moment, l'émir de Damas, à la tête d'une armée de vingt mille Turcs, accourait pour délivrer les Tyriens. Le secret de sa marche avait été si bien gardé que Baudoin n'en avait pas eu le moindre avis. Les malheureux chevaliers avec leurs sept cents écuyers, tombèrent inopinément au milieu de cette masse d'ennemis. Ils eurent tous la tête tranchée, à l'exception d'une dizaine qui réussirent à échapper comme par miracle et vinrent apprendre au roi la nouvelle de leur désastre et du danger qui le menaçait lui-même. Le siége fut levé à l'instant, les tentes repliées, et toute l'armée se dirigea en hâte sur Ptolémaïs où elle s'arrêta le dimanche de la Passion (7 avril). Dès le lendemain elle reprit sa marche en grand appareil, et vint camper sur la montagne des Oliviers, près de la porte où le Seigneur Jésus monté sur un âne fit son entrée triomphale à Jérusalem. Le dimanche des Rameaux (14 avril), Baudoin organisa une procession solennelle où, suivi de son armée, il entra lui-même dans la ville sainte. Cette pompe extraordinaire avait lieu à l'occasion des ambassadeurs grecs que lui envoyait alors l'empereur Alexis Comnène et qui l'étaient venus rejoindre sous les murs de Tyr durant les derniers jours du siége. La grande semaine fut consacrée à la visite des lieux saints, à la prière, aux distributions publiques d'aumônes, à la confession et aux œuvres de pénitence. La fête de Pâques (21 avril) fut célébrée avec magnificence; le patriarche Arnulf de

Rohes voulut qu'en l'honneur des ambassadeurs grecs, le roi parût dans la cérémonie avec le diadème d'or sur la tête; Baudoin se prêta à ce désir, et Arnulf lui posa lui-même la couronne sur le front [1]. »

120. Ces ambassadeurs grecs, dont Arnulf de Rohes honorait la présence par un faste jusque-là inusité à Jérusalem, étaient chargés d'une mission fort peu honorable. La princesse Anne Comnène nous fournit à ce sujet les plus amples détails, et nous dédommage par la prolixité de son récit du silence des chroniqueurs latins, lesquels ne paraissent point avoir connu le secret de cette nouvelle intrigue byzantine. On se rappelle qu'après sa victoire de Dyrrachium sur Boémond, l'empereur Alexis avait sommé Tancrède de le reconnaître comme suzerain d'Antioche, et de lui prêter foi et hommage pour cette principauté vassale de l'empire. Le refus du héros, exprimé en termes aussi dédaigneux qu'énergiques, avait blessé l'orgueil byzantin. Sur les entrefaites, l'arrivée à Constantinople de Bertramn, fils du comte Raymond de Saint-Gilles, la facilité avec laquelle ce prince avait renouvelé entre les mains d'Alexis le serment d'hommage-lige prêté jadis par son père, ses démêlés ultérieurs avec Tancrède, son alliance avec le roi de Jérusalem et son établissement définitif à Tripoli, firent concevoir à l'empereur de nouvelles espérances. Les invasions des Turcs jusque sous les murs d'Antioche, n'étaient point étrangères à l'influence d'Alexis; sa politique avait intérêt à les favoriser pour affaiblir un ennemi dont il se réservait l'écrasement total. « Réunissant donc en conseil, dit Anne Comnène, ses plus illustres généraux et tous les sénateurs, il leur exposa son projet d'une expédition contre Antioche et demanda s'ils seraient d'avis de l'entreprendre sur-le-champ. La réponse unanime fut qu'il serait imprudent de rien précipiter dans une affaire de cette importance. « Il convient, dirent-ils,

Projets d'Alexis Comnène contre Tancrède. Les ambassadeurs grecs chargés d'enrôler les princes croisés dans une ligue contre Tancrède.

[1] Alberic. Aq., l. XII, cap. v, vii, col. 697, 699. On sait que jusque-là, fidèle au noble exemple de Godefroi de Bouillon son frère, Baudoin n'avait pas voulu porter la couronne dans l'intérieur de Jérusalem. La cérémonie du couronnement officiel avait eu lieu à Bethléem, en souvenir des rois mages qui avaient déposé leur diadème aux pieds de l'Enfant-Dieu.

de s'assurer d'abord des dispositions des autres princes croisés à l'égard de Tancrède, et surtout de sonder le roi Baudoin à ce sujet. Si l'on obtient leur assentiment, l'empereur pourra de suite entrer en campagne ; sinon il faudra aviser à d'autres mesures. » L'auguste césar suivit leur conseil. Il chargea Boutoumitès de cette négociation, et lui adjoignit un curopalate qui possédait à fond la langue latine. Les instructions qu'il leur donna entraient dans le plus grand détail sur la façon dont ils devaient traiter avec chacun des princes chrétiens, et en particulier avec le roi de Jérusalem. Sachant par expérience que les oreilles de ces avares étrangers ne s'ouvrent qu'au son de l'argent, il remit à Boutoumitès des lettres pour Eumathius Philocalès, gouverneur de l'île de Chypre, enjoignant à celui-ci de fournir aux deux ambassadeurs, outre les navires nécessaires à leur transport, toutes les sommes d'or et d'argent, vases précieux, riches étoffes, objets d'art, qu'ils jugeraient à propos d'offrir aux princes francs en gage de la munificence impériale. De l'île de Chypre, et avec les trésors qu'Eumathius aurait mis à sa disposition, Boutoumitès devait se rendre directement à Tripoli pour s'aboucher avec le comte Bertramn, fils de Raymond de Saint-Gilles, Πελκτράνον κόμητα τὸν υἱὸν τοῦ Ἰσαγγέλη. Les ambassadeurs auraient soin de lui rappeler les preuves d'inébranlable fidélité que son illustre père avait jusqu'à son dernier soupir données à l'empire de Constantinople. Après avoir remis au jeune comte les lettres officielles de l'empereur, ils devaient achever leur harangue en ces termes : « Notre auguste maître ne doute pas que vous ne suiviez de si nobles exemples et que vous n'égaliez la gloire paternelle. Vous avez hérité de la fidélité, de la valeur, de toutes les vertus de votre héroïque père. L'heure est venue de le prouver à la face du monde. L'empereur s'est enfin résolu à faire justice des intolérables outrages de Tancrède, ce parjure qui se rit de Dieu et des hommes, foule aux pieds les engagements les plus saints, viole la foi jurée sur les autels, comme si le Seigneur notre Dieu, pris à témoin de ses serments, était impuissant à les faire respecter ! Notre auguste maître espère donc que vous ne voudrez point vous rendre complice des crimes de Tan-

crède en lui prêtant votre appui ; il se flatte au contraire de vous voir user de toute votre influence près des princes croisés pour les maintenir dans leur alliance avec l'empire de Constantinople, et les détacher du parti d'un traître qui déshonore la croisade [1]. »

Les ambassadeurs grecs et le comte Bertramn. Trésor de l'ambassade laissé à l'évêché de Tripoli. Les ambassadeurs grecs et le roi Baudoin à Jérusalem. Échec des ambassadeurs.

121. « Munis de ces instructions, continue l'historiographe porphyrogénète, les ambassadeurs arrivèrent en Chypre. On équipa pour eux douze trirèmes, qu'ils chargèrent d'objets précieux et de sommes considérables en or et argent monnayé. Ils y prirent passage et vinrent débarquer à Tripoli. Le comte Bertramn se déclara prêt à seconder de tout son pouvoir les desseins de l'empereur et jura de lui rester fidèle jusqu'à la mort. « Aussitôt son arrivée sous les murs d'Antioche, dit-il, j'irai lui renouveler mon hommage et me mettre à ses ordres. » Heureux de le trouver en de telles dispositions, les ambassadeurs n'hésitèrent point à se remettre entièrement à sa bonne foi. Ils le prièrent de recevoir en dépôt la plus grande partie des trésors qu'ils apportaient pour les distribuer aux autres princes chrétiens. Cette précaution leur avait été suggérée par la prévoyance personnelle de l'*autocrator* mon père, ajoute fièrement la princesse, afin de soustraire une si riche proie à la cupidité qu'elle ne manquerait pas d'éveiller chez les Francs, dès qu'ils en connaîtraient l'existence. Le trésor de l'ambassade fut donc déposé, sous la garantie du comte Bertramn, à l'évêché de Tripoli, et l'événement prouva bientôt la sagesse de cette mesure. En effet, Baudoin, qui faisait alors le siége de Tyr, informé de l'arrivée d'ambassadeurs impériaux qu'on disait porteurs de présents considérables, leur envoya en toute hâte son neveu, le comte Simon [2] pour les inviter à venir le trouver dans son camp. Boutoumitès et son collègue, ayant mis leurs richesses en sûreté, n'hésitèrent point à accepter cette invitation intéressée et se rendirent près de Baudoin, qui les accueillit avec les plus grands honneurs. On était alors au commencement du carême. Baudoin qui croyait

[1] Ann. Comnen., *Alexiad.*, *Patr. Græc.*, tom. CXXXI, col. 1044.

[2] Simon, second fils de Henri duc de Limbourg et de Lorraine, était, par sa mère Juntha, neveu de Godefroi de Bouillon et de Baudoin I. (Cf. Dufresne et Ducange, *Notæ in Alexiad.*, l. XIV ; *Patr. Græc.*, tom. CXXXI, col. 1046.

chaque jour entrer vainqueur à Tyr[1] voulait leur offrir le spectacle de son triomphe et les retint dans cet espoir, sans leur permettre de lui exposer l'objet de leur mission. Mais, au lieu d'une victoire ce fut une déroute complète. Les Tyriens réussirent à incendier les machines de guerre dressées par les assiégeants. A la vue des flammes alimentées par des chaudières de naphte bouillant, de soufre et de poix, les soldats francs furent saisis d'une telle panique que, sourds à toutes les exhortations de Baudoin, ils s'enfuirent d'une seule traite jusqu'à Ptolémaïs, où il se vit forcé de les suivre[2]. Dès le commencement du tumulte, Boutoumitès et son collègue, regagnant leurs trirèmes, longèrent le littoral tyrien et vinrent paisiblement rejoindre Baudoin à Ptolémaïs. Là, ils furent enfin admis à entamer les négociations. Boutoumitès exposa la résolution prise par l'empereur de venir en personne combattre Tancrède et se mettre en possession de sa principauté. Il ajouta même que l'auguste césar était déjà arrivé avec son armée à Séleucie (à six lieues d'Antioche). Le fait était complétement faux, ajoute Anne Comnène ; Boutoumitès le mettait en avant pour effrayer le roi barbare et le déterminer à conclure au plus vite. Malheureusement Baudoin avait été tout récemment informé de ce qui se passait à Constantinople[3]. Il savait que l'empereur, après

[1] Foulcher de Chartres confirme sur ce point le récit d'Anne Comnène. En parlant de la déception de Baudoin, contraint peu après de lever le siége, il cite ce proverbe: *Interdum buccam cochlear frustratur apertam.* (Fulcher. Carnot., l. II, cap. XXXXIV, col. 894.)

[2] En comparant ce récit d'Anne Comnène avec celui d'Albéric d'Aix, on peut se faire l'idée de la haine jalouse des Grecs contre les croisés. La panique dont parle la princesse byzantine est une fable. La levée du siége de Tyr s'opéra régulièrement et en bon ordre. Elle fut commandée par Baudoin, à l'approche des vingt mille Turcs de l'émir de Damas.

[3] Anne Commène n'explique point par quelle voie le roi de Jérusalem avait été si exactement informé de ce qui se passait à Constantinople. Il est vraisemblable que son silence sur ce point était intéressé. Elle ne voulait pas faire mention de l'engagement antérieur, pris par son auguste père et sitôt violé, de fournir Baudoin une flotte grecque pour le blocus de la ville de Tyr. Albéric d'Aix, dont la bonne foi ne saurait être suspecte, nous a transmis ce détail. Il y a donc tout lieu de croire que ce furent les ambassadeurs envoyés par Baudoin pour rappeler Alexis Comnène à l'exécution de ses premières promesses, qui renseignèrent, à leur retour, le roi de Jérusalem sur la situation réelle des choses.

une excursion dans l'Archipel contre les pirates génois et pisans, était tombé malade dans l'île de Chersonèse, où il se trouvait encore. Boutoumitès fut de la sorte pris en flagant délit de mensonge. Baudoin le lui reprocha avec indignation ; il rompit l'entretien et dit aux ambassadeurs : « Vous me suivrez au Saint-Sépulcre où je me rends pour la solennité pascale. Là, de concert avec mes barons, j'aviserai à la réponse qu'il conviendra de faire à l'empereur. » Il fallut donc l'accompagner à Jérusalem. A la première audience qu'il leur donna dans la ville sainte, il les invita à remettre entre ses mains les riches offrandes dont l'empereur les avait chargés pour lui. « Bien volontiers, répondit Boutoumitès. Mais vous prêterez d'abord serment de fidélité à l'*autocrator*, et vous jurerez de le soutenir dans sa lutte contre Tancrède. » Or, Baudoin voulait bien toucher l'argent de l'empereur, mais non lui prêter son concours, acquis d'avance à Tancrède. Tel est en effet le caractère des barbares d'Occident. Rapaces et cupides, ils sont toujours prêts à recevoir de l'argent, jamais à le gagner. Baudoin ne pouvant rien tirer des ambassadeurs, prit le parti de les congédier et leur remit pour l'auguste césar des lettres insignifiantes. »

Retour de l'ambassade à Tripoli. Mort du comte Bertramn. Son fils et successeur Pons. Discussion au sujet du trésor de l'ambassade. Les Grecs honteusement éconduits.

122. Nous croyons inutile de relever les injures que dans ce long récit la princesse byzantine prodigue, à son ordinaire, aux prétendus barbares d'Occident. La supériorité morale, la loyauté, l'honneur ne sont point ici du côté de la cour impériale, et nul ne saurait s'y méprendre. Malgré sa finesse et ses mensonges, Boutoumités avait échoué près de Baudoin. Ce ne fut pas sa seule déconvenue. « Durant leur séjour à Jérusalem, reprend Anne Comnène, nos ambassadeurs avaient rencontré le comte Joscelin de Courtenay (τῷ κόμητι Ἰατζουλίνῳ), venu pour assister dans l'église du Saint-Sépulcre aux fêtes de la Résurrection. Ils profitèrent de cette coïncidence pour essayer de l'engager dans les intérêts de l'empereur. Mais Joscelin partageait toutes les idées du roi de Jérusalem ; il refusa de se détacher de Tancrède. Ainsi Boutoumitès et son collègue quittèrent la Palestine sans avoir réussi dans aucune de leurs tentatives. Ils remontèrent sur leurs trirèmes restées à Ptolémaïs et revinrent à Tripoli, où une nouvelle surprise les attendait. Le comte

Bertramn venait de mourir prématurément, dans la quarante-sixième année de son âge (avril 1112). Son fils, Pons, jeune prince âgé à peine de seize ans, lui succédait dans le gouvernement de ses états. Les ambassadeurs réclamèrent le trésor déposé par eux à l'évêché de Tripoli ; mais Pons et l'évêque refusèrent de le rendre. Boutoumitès essaya vainement de les menacer du courroux de l'empereur. « Ne pas restituer ce dépôt, leur disait-il, serait trahir vos serments de fidélité à notre auguste maître, et déshonorer la mémoire de Bertramn et du comte Raymond de Saint-Gilles son père. De plus, vous compromettriez pour une misérable question d'argent vos plus chers intérêts, vous vous fermeriez par cet acte déloyal les ports de l'île de Chypre d'où vous tirez toutes vos subsistances, et vous vous exposeriez à mourir de faim. » La princesse byzantine, qui rapporte si complaisamment ce beau discours de Boutoumitès, s'imaginait sans doute que le lecteur ne serait point assez perspicace pour rétablir le véritable état de la question. Le trésor déposé à l'évêché de Tripoli renfermait non pas seulement les sommes destinées au roi de Jérusalem et aux autres princes croisés qui auraient consenti à entrer dans la ligue contre Tancrède, mais encore celles que le comte Bertramn avait reçues à la suite de son acquiescement aux propositions des ambassadeurs grecs. Maintenant que le projet d'une attaque générale contre Tancrède avait échoué et que le programme d'Alexis Comnène était ainsi devenu irréalisable, Boutoumitès prétendait que la donation faite au comte Bertramn n'avait été que conditionnelle, et pour le cas seulement où la campagne d'Antioche aurait eu lieu. En conséquence, il voulait rentrer dans la totalité de ses avances. Cette prétention était insoutenable[1]. « Ni les promesses ni les menaces, reprend Anne Comnène, ne purent vaincre l'obstination du comte et de l'évêque de Tripoli. Désespérant donc de recouvrer intégralement leur trésor, les ambassadeurs consentirent à en abandonner la part précédemment accordée à Bertramn : ils reprirent le reste et firent voile pour l'île de Chypre, d'où

[1] L'historien du Bas-Empire, Lebeau, si favorable à Alexis Comnène et si mal disposé d'ordinaire pour les princes de la croisade, n'a pu cependant s'empêcher de faire la même remarque. (*Hist. du Bas-Empire*, l. LXXXV, p. 421.)

ils revinrent rendre compte de leur mission à l'empereur, qui dut renoncer à son projet d'expédition contre Tancrède [1]. »

Mort de Tancrède.

123. Si la fierté de l'*autocrator* en fut blessée, la haine qu'il portait au héros chrétien eut bientôt une satisfaction inattendue. «Cette année même, dit Guillaume de Tyr, le seigneur Tancrède, d'impérissable mémoire devant les hommes et de pieux souvenir devant Dieu, ce prince dont les aumônes et les œuvres de miséricorde seront à jamais célébrées dans toute l'église des saints, paya son tribut à la mort. urant sa dernière maladie, il fut entouré des hommages et des soins du jeune Pons, fils du comte Bertramn de Tripoli. Sentant sa fin prochaine, il fit ses recommandations suprêmes à sa femme, la princesse Cécile, fille du roi Philippe I, dont il n'avait point eu d'enfants. « Quand j'aurai cessé de vivre, lui dit-il en montrant le noble adolescent, je vous prie de prendre le fils de Bertramn pour époux. » La princesse et le comte le jurèrent en pleurant et exécutèrent depuis cette promesse. Tancrède pourvut ensuite à la régence de la principauté d'Antioche. Il la confia au comte Roger, fils de Richard du Principat, beau-frère de Baudoin d'Édesse. En l'investissant de cette haute charge, il lui fit jurer de remettre loyalement les états dont il allait avoir l'administration aux mains de leur héritier légitime, Boémond II, aussitôt que ce jeune prince aurait atteint sa majorité. Ayant ainsi réglé les affaires de ce monde, Tancrède s'endormit chrétiennement dans le Seigneur (6 décembre 1112). Il fut enseveli à Antioche sous le portique de l'église du prince des Apôtres [2]. » Il ne paraît pas qu'il eut pris aucune disposition à l'égard de la principauté de Tibériade, tenue par lui en fief du roi Baudoin. Comme il ne laissait point d'héritiers directs, cet important domaine devait faire de plein droit retour à la couronne de Jérusalem. Nous verrons en effet bientôt le roi Baudoin y nommer un nouveau titulaire.

[1] Anne Comn., *Alexiad.*, *loc. cit.* col. 1053.

[2] Guillem. Tyr., l. XI, cap. XVIII, col. 506.

§ XVIII. Dernières années et mort de Baudoin I (1113 — 26 mars 1118).

Invasion de la Palestine par l'émir turc Maudoud. Défaite du roi Baudoin au pied du mont Thabor. Revanche et retraite des Turcs.

124. « La mort de Tancrède fut pleurée par tous les catholiques d'Orient, dit Albéric d'Aix. Les Turcs, au contraire, applaudirent à cette nouvelle, ils crurent que la perte de ce guerrier fameux leur assurait pour toujours la victoire. Dès le mois de mars suivant, le puissant émir Malduc (Schéref-Eddaula-Maudoud) reprit la campagne. Cette fois il ne s'encombra point d'une multitude de femmes, d'enfants, de serviteurs inutiles. Avec trente mille cavaliers, l'élite des troupes turques, il traversa sans s'arrêter la Mésopotamie, la Syrie orientale et vint à Damas faire sa jonction avec les troupes de Dochin (Deccak-Ibn-Toutousch). Son plan consistait à fondre inopinément sur Jérusalem, emporter d'assaut la ville sainte, chasser les chrétiens de la Palestine, remonter le littoral syrien jusqu'à Antioche et éteindre en Orient la domination des croisés. Malgré la célérité des messages expédiés par les chrétiens d'Arménie et d'Édesse, le roi Baudoin, qui se trouvait alors à Ptolémaïs, n'apprit ce mouvement que quand l'ennemi était déjà aux portes de Tibériade. Il appela sur-le-champ à son aide le jeune et vaillant prince d'Antioche Roger, ainsi que Pons, le nouveau comte de Tripoli. L'un et l'autre s'empressèrent de convoquer leurs hommes d'armes, mais les Turcs avançaient toujours, promenant la ruine, le meurtre et l'incendie dans toute la province de Galilée. Baudoin n'eut pas la patience d'attendre l'arrivée de Pons et de Roger. Avec ce qu'il put réunir de ses propres troupes, sept cents chevaliers et environ quatre mille fantassins, il vint audacieusement, le jour de la fête de saint Pierre et saint Paul (29 juin 1113), établir ses tentes dans les vallées où le Jourdain prend sa source. Les Turcs qui, la veille encore, occupaient ce campement, s'étaient enfuis à son approche dans la direction du mont Thabor ; ils mirent dans leur retraite une telle précipitation qu'on aurait pu croire à une folle panique. Ce n'était qu'un stratagème de guerre. Ils redescendirent bientôt les flancs de la montagne, comme un torrent furieux, envahirent le camp des croisés, passant au fil de l'épée tous les

guerriers qui leur tombèrent sous la main. Baudoin eut à peine le temps de s'échapper, laissant au pouvoir de l'ennemi l'étendard royal, sa tente et toutes les richesses qu'elle renfermait. Il en fut de même du patriarche Arnulf de Rohes, qui perdit en ce jour sa chapelle pontificale, avec les vases d'or, d'argent, et les ornements sacrés qui la composaient. Cinquante chevaliers, parmi lesquels Reinier de Brus, l'un des preux les plus signalés, le comte Hugues (Sans-Avoir), jeune encore mais déjà illustre par ses exploits, succombèrent en cette fatale journée. Plus de deux cents fantassins y perdirent la vie. Or, le lendemain Roger d'Antioche et Pons de Tripoli arrivèrent avec leurs contingents respectifs, grossis par des renforts de pèlerins venus d'Europe et récemment débarqués à Ptolémaïs. L'ensemble de leurs forces montait à seize mille guerriers. Leur consternation fut grande en apprenant le désastre de la veille, et ils ne se firent pas faute de reprocher au roi l'imprudente témérité avec laquelle, sans les attendre, il s'était engagé dans une lutte si inégale. Mais les récriminations étaient inutiles; le désastre était accompli, il s'agissait de le venger. A la tête de ces vaillants auxiliaires, le roi reprit l'offensive et marcha contre l'ennemi. Les Turcs ne l'attendirent pas. Quittant la Palestine avec la même rapidité qu'ils y étaient venus, et traversant la Syrie du sud au nord, ils allèrent se jeter en Roumanie (pays de Roum) sur les cités appartenant encore à l'empereur de Constantinople [1]. » Ainsi échappé au plus grand péril qu'il eût peut-être couru dans une carrière si belliqueuse et si agitée, Baudoin put rentrer à Jérusalem et chasser les Ascalonites accourus pour en faire le siége, après avoir pillé, dévasté, et incendié toutes les campagnes voisines [2].

Dévastation des cités de l'empire grec en Roumanie par Maudoud.

125. Anne Comnène et les autres chroniqueurs byzantins racontent longuement l'invasion de l'émir Schéref-Eddaula-Maudoud et de son armée, dont ils font monter le chiffre à cinquante mille hommes, à travers les provinces de l'Asie Mineure. Tout le pays depuis Nicée jusqu'à Adramytte, toutes les côtes méridionales de

[1] Nous avons fondu dans ce récit les détails donnés par Albéric d'Aix, l. XII, cap. VIII, XII, col. 699, 702; Foulcher de Chartres, l. II, cap. XXXXVII, col. 895; Guillaume de Tyr, l. XI, cap. XIX, col. 506.

[2] Guillelm. Tyr., l. XI, cap. XX, col. 507.

la Propontide, la rive orientale de l'Hellespont, la Troade, la Mysie, la Bithynie furent dévastées, Pruse, Apolloniade, Cysique mises à sac. Les Turcs, chargés de butin et rassasiés de carnage, emmenèrent un nombre infini de captifs de tout âge et de tout sexe. Le gouverneur de Nicée, Eustathius Camytzès, les atteignit au delà du mont Olympe et leur livra une bataille où ses troupes furent taillées en pièces et lui-même fait prisonnier. Alexis Comnène intervint alors en personne. Après un premier combat dont l'issue fut douteuse, il eut l'avantage dans une autre rencontre; ce qui lui permit de conclure sans trop de déshonneur un traité de paix avec ses farouches ennemis et de sauver ainsi le reste de ses états. L'extrême péril auquel il venait d'échapper lui inspira des réflexions sérieuses sur son isolement et lui fit regretter l'attitude hostile qu'il avait prise contre la croisade. A sa requête, toutes les provinces chrétiennes de l'Europe avaient en 1095 envoyé en Orient des multitudes de guerriers armés pour sa défense. Loin de seconder ces généreux auxiliaires, il les avait trahis, affamés, exterminés. Malgré lui, les héros d'Occident s'étaient taillé un empire au milieu des régions musulmanes. La croix de Jésus-Christ flottait depuis les tours d'Édesse jusque sur les remparts de Jérusalem. Mais le schismatique Comnène n'avait cessé de protester contre ces victoires du Christ par les Francs. Vingt fois il s'était allié aux Turcs, dans l'espoir d'écraser les catholiques d'Occident, qu'il prenait plaisir à qualifier de barbares. Aujourd'hui les Turcs s'apercevaient qu'il était plus facile de triompher des schismatiques de Byzance que des chevaliers latins. Ils se retournaient donc contre lui, et lui se trouvait faible contre eux [1]. Il s'était aliéné les sympathies des croisés par une suite de perfidies froidement calculées. L'Europe chrétienne, loin de s'intéresser comme autrefois au sort de son empire, aurait plutôt applaudi à sa chute. En dehors des mercenaires qu'il recrutait partout au poids de l'or, il ne pouvait plus compter sur aucune alliance. L'idée lui vint d'envoyer au pape

[1] Cf. Ann. Comn., *Alexiad.*, l. XIV, col. 1058. — Zonaras, *Annales*, l. XVIII, *Patr. Græca*, tom. CXXXV, col. 317. — Clycas, *Annal.* pars IV, *Patr. Græc.*, tom. CLVIII, col. 622.

Pascal II une ambassade, pour essayer de rentrer dans le grand concert chrétien dont il se voyait banni. Sa fille, la véridique Anne Comnène, n'a pas jugé à propos de nous dire un seul mot de cette démarche, qui n'a laissé d'autre trace dans l'histoire qu'une lettre du bienheureux pape conservée aux archives du Vatican et publiée naguère par Giesebrecht et Jaffé. Cette lettre est la réponse officielle de Pascal II aux propositions plus ou moins sincères que les ambassadeurs du césar byzantin lui avaient transmises au nom de leur maître.

Ambassade d'Alexis Comnène à Rome. Projet d'un concile pour la réunion des deux églises grecque et latine.

126. « Nous rendons grâce à la miséricorde du Dieu tout-puissant, disait le pape, de ce qu'elle a daigné vous inspirer la pensée de rétablir enfin l'église grecque dans l'unité de la communion catholique, et nous supplions l'Esprit-Saint de vous confirmer dans ce pieux projet. Un concile universel où assisteraient tous les évêques d'Occident réunis à ceux d'Orient, tel que vous le proposez, serait en ce moment à peu près impossible. Comment en effet rassembler des points les plus extrêmes de l'Europe et de l'Asie tous les évêques latins? Mais il suffirait de réunir les évêques, abbés et clercs de l'église grecque; et comme ils relèvent tous de votre puissance, leur convocation dépend de votre bon plaisir, *de vestro pendet arbitrio*. Vos lettres impériales m'apprennent que telle est en effet votre sainte et chrétienne résolution: ce qui nous a été confirmé plus amplement encore par le très-fidèle et très docte Mésimer, votre ambassadeur, qui déploie dans la mission dont vous l'avez chargé un zèle au-dessus de tout éloge et s'associe à tous vos efforts [1]. Vous n'ignorez pas quels furent autrefois le dévouement et le respect des patriarches de Constantinople envers les pontifes romains. Depuis que, par un schisme aussi désastreux qu'obstiné, vos évêques ont rompu le lien de communion et d'obédience avec l'église de Rome, non-seulement ils refusent les lettres qui leur sont adressées par le siége apostolique, mais ils ne daignent pas même entrer en communication avec nos apocrisiaires

[1] Nous n'avons aucun autre renseignement sur ce personnage, dont le pape Pascal II se loue en termes si explicites. Son nom latinisé de *Mésimer* représente manifestement le vocable grec Μεσήμερος.

(légats ou nonces). Si votre impériale bienveillance ne maintenait en dehors d'eux un échange de rapports officiels avec le saint-siége, nous serions absolument étrangers les uns aux autres; vous ne sauriez pas notre existence; nous ignorerions la vôtre, et toute voie serait fermée à une réconciliation. La marche à suivre pour entrer dans cette voie nous semble devoir être d'abord une déclaration par laquelle notre frère le patriarche de Constantinople (Jean Hiéromnémon) reconnaîtrait la primauté du siége apostolique, telle qu'elle est inscrite dans les constitutions impériales de Constantin le Grand [1] et définie par les décrets des conciles œcuméniques. Il aurait ensuite à prêter entre les mains de nos légats le serment d'obédience à la chaire de saint Pierre. Enfin celles des églises métropolitaines faisant partie de votre empire qui relevaient directement, au temps de vos prédécesseurs et des nôtres, de la juridiction du saint-siége, y feraient retour. Il est évident que les divergences entre les Grecs et les Latins sur quelques points particuliers de dogme et de discipline ne peuvent être efficacement tranchées, si l'on ne rétablit préalablement dans votre église l'union entre le chef et les membres. En dehors de cette base, la controverse n'aurait aucun terrain solide; nulle discussion ne peut aboutir, si l'on ne commence par reconnaître l'autorité d'un juge. Après l'accomplissement de ces mesures préalables, le concile que vous avez l'intention de réunir sera convoqué à la date et au lieu dont nous conviendrons ensemble. Il appartiendra à votre prudence de désigner pour cette grande assemblée une des cités de votre empire qui ne soit pas trop éloignée de l'Italie, afin que nos frères les évêques d'Occident puissent plus facilement s'y rendre. L'époque qui me semblerait convenir le mieux serait le mois d'octobre de l'année prochaine (1116). Pour traiter chacune de ces questions avec votre majesté impériale, nous vous envoyons notre vénérable frère l'évêque Maurus d'Amalfi, ainsi que nos très-chers fils N. (peut-être Nicolas) et Hugues prêtres, ainsi que B. (peut-être Benoit) sous-diacre du siége apostolique. Nous les recommandons à votre bienveillance, vous priant de nous les renvoyer bientôt avec des réponses favorables, pour

[1] Encore une allusion au fameux texte de la Donation constantinienne, dont on avait si légèrement répudié l'authenticité.

que nous puissions, avec la grâce de Dieu, prendre très promptement les dispositions nécessaires à la tenue du concile [1]. » Cette lettre de Pascal II est datée de Troja en Apulie, où le pape tint un concile à la fin du mois d'août 1115. Nous ignorons quelle réponse y fit Alexis Comnène, mais l'affaire n'eut pas de suite. L'orgueil byzantin trouva vraisemblablement inacceptables les conditions préliminaires posées par le souverain pontife.

Assassinat de Maudoud par l'émir de Damas. Traité d'alliance offensive et défensive de l'émir avec les princes chrétiens.

127 « Cependant, dit Albéric d'Aix, l'émir Malduc (Schéref-Eddaula-Maudoud),après ses victoires en Roumanie, était revenu à Damas. Ses exploits et le sang chrétien versé à grands flots par ses mains lui valurent parmi les Turcs une gloire incomparable. Le prince de Damas (Deccak-Ibn-Toutousch) en fut jaloux. Craignant peut-être de voir son heureux rival lui enlever ses propres états, il résolut de le faire assassiner. Ce n'était pas chose facile : l'armée de Damas et tous les habitants auxquels Malduc prodiguait ses largesses l'entouraient de leur vigilance et d'un dévouement incorruptible. Le prince n'avait donc personne à qui il pût s'ouvrir de son dessein. Les circonstances lui vinrent en aide. Parmi les gardes attachés à la personne de Malduc se trouvaient quatre soldats éthiopiens, de la race de ces farouches Azoparts, nègres à demi sauvages, dont nous avons eu plusieurs fois l'occasion de parler. A force de présents et de promesses, le prince de Damas obtint qu'ils se chargeraient de poignarder leur maître. Ils choisirent un jour de fête solennelle, où l'émir turc, renfermé dans son oratoire, pratiquait les ablutions et autres cérémonies prescrites par la loi musulmane. Forçant les portes à l'improviste, ils lui plongèrent un poignard dans le cœur et s'enfuirent. A cette nouvelle, toute la cité de Damas frémit d'indignation et de colère. Le prince, complice de ce forfait, sut tellement composer son visage et dissimuler ses véritables sentiments, que nul ne soupçonna la part qu'il y avait prise. Les larmes qu'il versait sur le corps inanimé de Malduc, ses gémissements et ses sanglots trompèrent tous les assistants. Il donna les ordres les plus sévères pour la poursuite des assassins et mit leur

[1] Jaffé, *Regest. Roman. Pontific.* tom. I, p. 510. — *Patr. lat.*, tom. CLXIII, col. 388.

tête à prix. Toutefois, ajoute le chroniqueur, les Turcs finirent par savoir la vérité, et dès lors le prince de Damas se vit exposé aux plus terribles vengeances [1]. » — « Pour conjurer le péril, dit Foulcher de Chartres, il n'hésita point à rompre avec les musulmans ses coreligionnaires, en sollicitant l'alliance du roi de Jérusalem et du prince Roger d'Antioche. Ses offres furent acceptées; les trois parties contractantes s'engagèrent par un traité solennel dans une ligue offensive et défensive contre tous leurs ennemis respectifs [2]. » Les événements devaient bientôt faire profiter les chrétiens de cette mesure.

La famine à Édesse. Rupture entre le comte d'Édesse et Joscelin de Courtenay. Joscelin de Courtenay prince de Tibériade.

128. Dans l'intervalle, une série d'effroyables calamités désola successivement toutes les provinces du royaume de Jérusalem. « La ville et le comté d'Édesse, dit Guillaume de Tyr, furent en proie à une famine telle, que les habitants étaient réduits à se nourrir de farine de gland. La disette était causée moins encore par les intempéries de la saison que par l'impossibilité de cultiver les campagnes perpétuellement dévastées par les Turcs. Plus heureux dans sa province de Turbessel (Tel-Beschir), située sur la rive droite de l'Euphrate et moins exposée aux invasions de l'ennemi, Joscelin de Courtenay était au contraire dans l'opulence. Oubliant qu'il tenait ses états de la générosité du comte d'Édesse, son seigneur, son parent [3], son bienfaiteur, il ne songea nullement à lui venir en aide. Baudoin du Bourg ressentit vivement l'ingratitude de ce procédé; toutefois il n'en fit encore rien paraître. Mais il advint qu'ayant un jour à faire porter un message au prince Roger d'Antioche, son beau-frère, ses envoyés après avoir franchi l'Eu-

[1] Alberic. Aq., l. XII, cap. 18, col. 705.

[2] Fulcher. Carnot., l. II, cap. 51, col. 897.

[3] « La famille de Courtenay était de pure origine française, c'est-à-dire qu'elle était de l'Ile de France. Vers l'an 1000, un chevalier nommé Atho fortifia la ville de Courtenay (Loiret) dont ses descendants prirent le surnom. Joscelin de Courtenay était petit-fils d'Atho et neveu de Milo de Courtenay, souche de la branche anglaise de la famille. La branche française se perpétua par le mariage de l'héritière de Courtenay avec Pierre, fils du roi Louis le Gros. Joscelin de Courtenay, dont la tante maternelle Mélisende fille de Guy de Montlhéry avait épousé Hugues I comte de Réthel, père de Baudoin du Bourg, était cousin-germain du comte d'Édesse. » (Ducange, *Familles d'outre-mer*.)

phrate durent traverser les états de Joscelin. Ils y trouvèrent un accueil hospitalier, et il en fut de même à leur retour. Seulement les familiers de Joscelin ne leur épargnèrent pas les sarcasmes injurieux à l'adresse de Baudoin du Bourg, dont ils raillaient la détresse, pendant qu'ils exaltaient l'opulence du seigneur de Turbessel. « Notre maître, disaient-ils, sait entretenir l'abondance sur ses terres; elles regorgent de blé, de vin, d'huile, de productions de tout genre; le trésor public contient d'immenses sommes d'or et d'argent; notre armée est nombreuse et bien aguerrie. En vérité, le seigneur Baudoin n'est pas un grand administrateur. Il ferait mieux de vendre à notre maître son comté d'Édesse. Avec les trésors qu'il recevrait en échange, il pourrait retourner en France et y vivre heureux. » — Les envoyés furent profondément blessés de ces paroles outrageantes. Bien que prononcées par des subalternes, elles semblaient refléter la pensée secrète de Joscelin lui-même. Ce fut l'avis de Baudoin, lorsqu'il fut informé de l'incident. Sa vengeance fut prompte. Feignant une maladie soudaine, il manda en toute hâte Joscelin, qui lui-même s'empressa d'accourir sans nulle défiance à Édesse. Il trouva Baudoin couché dans l'appartement qu'il occupait à la forteresse, près de la tour dite Rangulath, le salua respectueusement et lui demanda comment il se portait. « Beaucoup mieux, grâce au ciel, que vous ne le voudriez, » répondit le prétendu malade. —Fixant alors sur son vassal un regard sévère : « Joscelin, lui demanda-t-il, de toutes vos possessions dans ce pays, en est-il une seule que vous ne teniez de moi? » — « Non, seigneur, » dit Joscelin. — « Pourquoi donc, reprit le comte d'Édesse, payez-vous mes bienfaits d'une si noire ingratitude? Je vous ai fait riche et puissant; l'abondance dont vous jouissez, le luxe dont vous faites parade sont mon œuvre, et quand pour des causes plus fortes que toute l'habileté humaine, la disette sévit dans les états de votre bienfaiteur, vous n'avez pas le moindre sentiment de commisération pour lui! A moi qui vous ai tout donné, vous n'offrez pas le plus léger secours! Loin de là, vous insultez à ma détresse et me la reprochez comme un crime! Me croyez-vous donc assez lâche pour vous vendre les états que le Seigneur m'a confiés et reprendre, ainsi

que vous le dites, le chemin de la France? Non, non, c'est à vous de résigner entre mes mains la seigneurie dont je vous ai investi, de restituer tout ce que je vous ai donné. Par votre indigne conduite vous avez encouru la déchéance. » — Ayant ainsi parlé, Baudoin fit un signe à ses officiers, qui saisirent Joscelin, le chargèrent de chaînes et le jetèrent au fond d'un cachot. « Il y fut traité sans miséricorde, ajoute Guillaume de Tyr, et subit tous les genres de torture, jusqu'à ce qu'enfin il eût consenti à remettre au comte d'Édesse tout ce qu'il tenait de lui. Libre alors, et dans un dénûment absolu, il quitta la Mésopotamie et vint raconter ses malheurs au roi Baudoin de Jérusalem, le priant de lui ménager le moyen de retourner en France [1]. » Mais le roi connaissait sa valeur. Loin d'épouser la querelle du comte d'Édesse, il résolut d'attacher à la défense de la Palestine un héros que des indiscrétions de bas étage, plus peut-être que ses fautes personnelles, avaient réduit à une telle extrémité. La principauté de Tibériade était restée vacante depuis la mort de Tancrède. Joscelin de Courtenay en reçut l'investiture et déploya sur ce nouveau théâtre la bravoure militaire et l'intelligence administrative dont il avait donné la preuve sur les rives de l'Euphrate (1113).

Les sauterelles en Palestine. Tremblement de terre à Antioche.

129. Il en eut besoin, dès la première année de son gouvernement, pour lutter contre une famine presque aussi désastreuse que celle d'Édesse et pour réparer les ruines causées par un fléau plus terrible encore. « Aux mois d'avril et de mai 1114, dit Foulcher de Chartres, des nuées de sauterelles venues des déserts d'Arabie s'abattirent sur toute la Palestine et dévorèrent les moissons en herbe, sans laisser aucune espérance de récolte. Deux mois après, le jour de la fête de saint Laurent (10 août), un tremblement de terre dont les secousses furent épouvantables ébranla le sol de la Palestine, et s'étendit graduellement à toute la Syrie couvrant de ruines et renversant des cités entières dans la Cilicie, l'Isaurie et la Célésyrie. A Mamistra (l'ancienne Mopsueste) pas un seul édifice ne resta debout. Il en fut de même à Marésia. Treize tours des rem-

[1] Guillelm. Tyr., l. XI, cap. XXII, col. 510.

parts d'Édesse, la citadelle d'Alep tout entière s'écroulèrent avec fracas. Voici en quels termes un chroniqueur et témoin oculaire Gaultier, chancelier du prince Roger d'Antioche, raconte cette calamité, telle, dit-il, que l'histoire des siècles précédents n'en offre pas de semblable. « L'an de l'incarnation du Seigneur 1114, la veille de la fête de saint André (29 novembre), au milieu de la nuit, à l'heure où tous les habitants étaient plongés dans le sommeil, la cité d'Antioche fut ébranlée par un tremblement de terre qui la secouait convulsivement en tout sens. En un clin d'œil, au bruit des murs, des tours, des maisons qui s'écroulaient, se mêlèrent les clameurs désespérées de la population entière, cherchant sans le trouver nulle part un refuge contre la mort. Les maisons tombaient les unes sur les autres, écrasant sous leurs débris des milliers de victimes. Ceux qui purent sortir à temps se répandirent dans les rues et les places publiques, où le danger n'était pas moindre. Les mains étendues vers le ciel, d'une voix lamentable ils criaient : « Pitié, Seigneur, pitié pour votre peuple ! » Les portes de la ville étaient fermées. Avant qu'il fût possible de les ouvrir, la foule pressée de gagner la campagne courait aux remparts; quelques-uns réussirent à descendre avec des cordes ; d'autres, affolés par la terreur, se précipitaient dans l'abîme béant. Ainsi s'écoula cette nuit d'angoisses. Au matin, les secousses ne se faisaient plus sentir : mais que de ruines s'offrirent au regard ! que de deuil ! que de larmes ! Une seule pensée, une seule espérance jaillit de tous les cœurs au milieu de la consternation universelle. « Il faut apaiser par une pénitence publique la colère du Seigneur. Ce sont nos crimes que Dieu châtie. » Latins, Grecs, Syriens, Arméniens, tous redisaient la même parole. Tous vinrent s'agenouiller en confessant leurs péchés dans la basilique du bienheureux apôtre Pierre, dont ils imploraient l'auguste patronage. Hélas ! ils ne l'avaient que trop oublié durant les jours prospères, l'adversité les ramenait à Dieu. En présence du patriarche latin, Bernard, aux prières et aux mérites duquel ils se reconnaissaient redevables d'avoir conservé ce qui restait encore debout de la malheureuse cité d'Antioche, ils jurèrent de réformer leurs mœurs et d'amender

leur vie. L'office divin, célébré en grande ferveur, fut suivi d'une touchante exhortation du patriarche. L'homme de Dieu prescrivit les mesures à prendre pour déblayer les ruines et consolider les bâtiments encore debout. Chacun se mit à l'œuvre avec ardeur; on conservait l'espoir que les cités voisines auraient été épargnées par le fléau et pourraient prêter un fraternel concours. Cette illusion ne dura guère. On vit d'abord arriver quelques malheureux fugitifs, échappés seuls et comme par miracle de la ville de Marésia, où tous les édifices sans exception s'étaient écroulés, engloutissant sous leurs décombres l'évêque, le clergé, la population entière. Des nouvelles du même genre arrivèrent de Mamistra, de l'île de Chypre, de toute la province d'Antioche. Le tremblement de terre semblait se promener par toute la Syrie, et durant cinq longs mois, presque à chaque heure, on en ressentit de nouvelles secousses. Éperdus de terreur, les habitants quittaient les cités et les bourgades, abandonnaient leurs maisons et campaient en plein air. A chaque commotion, les malheureux croyaient voir la terre s'entr'ouvrir sous leurs pieds. « O Dieu ! s'écriaient-ils, pourquoi nous avoir fait naître? Cruelle nécessité de mourir ! cruelle nécessité de vivre ! » Le patriarche se multipliait pour aller porter la consolation de sa présence, de sa parole, de ses secours, à tant d'infortunés. La prière publique ne cessait ni jour ni nuit. Des processions expiatoires d'hommes et de femmes se rendaient séparément d'église en église, pour implorer la miséricorde du Seigneur. Enfin les horribles secousses cessèrent; la confiance et l'espoir revinrent dans les esprits. Des actions de grâces furent rendues au Dieu de miséricorde, qui avait daigné exaucer les prières de son peuple pénitent (mai 1115). Les fugitifs rentrèrent de toutes parts dans les villes désertées. Des secours en abondance, les aumônes d'une charité inépuisable furent distribués aux pauvres. On prit soin des veuves, des orphelins, des indigents. Le prince Roger, assisté de Raoul duc de Ptolémaïs (Saint-Jean-d'Acre), du vicomte et du préteur d'Antioche, s'occupa de reconstruire les remparts de sa capitale. On en prit les dimensions exactes, et le travail fut partagé en divers lots dont autant de groupes d'habitants furent chargés, chacun suivant sa fortune et

ses ressources. La même opération eut lieu dans toutes les villes et bourgades de la principauté [1]. »

130. « Soudain, continue Gaultier le Chancelier, une sinistre nouvelle vint arracher le prince d'Antioche à ses pacifiques travaux. Les explorateurs qu'il avait envoyés sur les frontières de la Perse, pour observer les mouvements de l'ennemi, revinrent lui annoncer que tout se préparait dans le Corassan pour un mouvement offensif. « La Perse entière, disaient-ils, a tressailli de joie en apprenant les désastres de la Syrie. Un édit du sultan proclame la guerre sainte. Les augures tirés de l'observation du soleil et de la lune [2] promettent, dit-il, la victoire à ses guerriers. Allah a maudit les chrétiens, et il en a donné la preuve par le tremblement de terre qui vient de dévaster la Syrie. » Le prince Roger ne voulut point laisser aux Turcs le temps d'envahir de nouveau ses provinces déjà si éprouvées. Après avoir réuni tous ses hommes d'armes dans la plaine au delà du Pont-de-Fer, il fit célébrer par le patriarche une messe solennelle en l'honneur des saints patrons d'Antioche, la bienheureuse vierge Marie, les apôtres Pierre et Paul, le glorieux saint Georges. Toute l'armée reçut ensuite la bénédiction pontificale et se dirigea sur Alep, dont l'émir Brodoan,

Invasion de la principauté d'Antioche par les Turcs. Leur retraite précipitée.

[1] Galter, Cancellar., *De Antiocheno bello*, *Pars* 1a, *cap.* I et II ; *Patr. lat.* t. CLV, col. 998. Nous ne savons rien de la biographie de Gaultier le Chancelier, sinon qu'il était Français d'origine et qu'il remplissait à Antioche les fonctions de chancelier durant la régence du prince Roger, dont il nous a laissé l'histoire. On l'avait longtemps confondu avec son homonyme Gaultier, archidiacre de Térouanne, auquel nous devons une « Vie de Charles le Bon comte de Flandre. » Mais les auteurs de l' « *Histoire Littéraire* » ont démontré qu'il était impossible d'admettre cette identité, sans toutefois nous donner aucun renseignement nouveau sur le chancelier d'Antioche.

[2] *Referunt Soldanum Corocensem, a sole et luna acceptis auguriis, totius Persiæ exercitum mandare.* Nous appelons l'attention des Orientalistes sur cette mention si précise des observations astrologiques pratiquées alors par les Turcs Seldjoucides. On sait que les musulmans actuels n'ont pas conservé cette superstition traditionnelle. Il serait intéressant pour l'histoire de se rendre un compte exact du culte religieux des Turcs, après qu'ils eurent adopté l'islamisme. Vraisemblablement, ce dut être un amalgame de toutes leurs vieilles croyances avec les prescriptions nouvelles pour eux du Coran. On se rappelle que les actes du martyre de saint Thiémon de Saltzbourg parlent d'une idole mystérieuse, à laquelle les Turcs rendaient un culte public.

allié des chrétiens, se voyait menacé de toute la fureur des infidèles, Le prince musulman de Damas, fidèle aux engagements récemment contractés par lui, vint joindre ses troupes à celles d'Antioche. L'avant-garde des Turcs, au nombre de dix mille hommes, avait déjà franchi l'Euphrate et se disposait à fondre sur Alep. La présence de Roger d'Antioche et de l'émir de Damas les fit changer d'itinéraire. Longeant, comme l'avait fait autrefois Schéref-Eddaula-Maudoud, la frontière orientale de la principauté d'Antioche, ils vinrent en dévastant le pays camper sous les murs d'Apamée, pour y attendre l'arrivée du gros de l'armée persane commandée par l'émir de Mossoul. Celui-ci, à la tête de quatre-vingt mille cavaliers, n'arriva qu'au mois d'août suivant. A son approche, le prince Roger avait fait appel au roi de Jérusalem, à Pons de Tripoli et au comte d'Édesse, qui accoururent avec tous leurs contingents militaires et vinrent offrir la bataille à l'ennemi dans les plaines de Sisara. Baudoin de Jérusalem, faisant porter devant lui l'étendard royal, s'élança le premier, au son des cymbales et des trompettes, contre les ennemis du nom chrétien : mais les Turcs ne l'attendirent pas. Ils s'enfuirent de toute la vitesse de leurs chevaux, et disparurent sans qu'il fût possible de les atteindre. Ces sortes de retraites en masse leur étaient familières. Les croisés en avaient souvent fait l'expérience, ce qui ne les empêcha pas de se laisser prendre, cette fois encore, à ce stratagème de guerre. On se crut pour cette année débarrassé des Turcs, et les princes chrétiens se séparèrent. Le roi reprit le chemin de la Palestine. En passant par Tripoli, il assista au mariage du jeune Pons avec la princesse Cécile, veuve de Tancrède. « Les noces furent célébrées, dit Albéric d'Aix, en grande gloire, somptuosité et magnificence, et le vœu de Tancrède mourant se trouva réalisé. » Cependant l'émir de Damas regagna sa capitale et le prince Roger lui-même rentra à Antioche[1]. »

Seconde invasion des Turcs. Victoire de Roger prince d'Antioche à Sarmit.

131. Les Turcs avaient compté sur cette imprudence. Dès les premiers jours de septembre, reprenant la campagne, ils se dirigèrent en droite ligne vers Antioche. Sur leur passage, ils emportèrent

[1] Cf. Alberic. Aq., l. XII, cap. XIX et XX, col. 706, 707. — Galter. Cancellar. *pars* 1ª, *cap.* II, IV; col. 1000,1004.

de vive force et rasèrent la forteresse de Capharda. Le comte Guillaume du Perche qui la commandait fut chargé de fers et envoyé captif à Bagdad. Les cités de Hareg et de Synar avec leur garnison chrétienne tombèrent au pouvoir des Turcs, qui vinrent camper sur les rives du Farfar (l'Oronte). Le prince Roger n'avait d'autre auxiliaire que le comte Baudoin d'Édesse, resté seul près de lui. L'ensemble de leurs forces composées de Francs et d'Arméniens ne s'élevait pas à plus de quinze mille hommes. Ils n'eurent pas le temps d'attendre le retour des courriers qu'ils expédièrent en toute hâte au roi de Jérusalem et au comte de Tripoli. «Confiants dans le secours de Dieu, l'implorant avec plus de ferveur que jamais, dit Gaultier le Chancelier, les soldats de Jésus-Christ se préparèrent au combat par la confession de leurs péchés et la communion au corps du Seigneur. Le vénérable patriarche leur donna l'absoute avec la bénédiction solennelle, et le matin de la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix (14 septembre 1115), ils s'avancèrent dans la plaine de Sarmit à la rencontre des Persans. L'évêque de Gibel, Guillaume, cet homme dont le mérite et la vertu sont au-dessus de tout éloge, avait été délégué par le patriarche, empêché lui-même par son grand âge de suivre l'expédition. Il marchait aux premiers rangs, tenant à la main la croix du Sauveur. Tout à coup le chevalier Théodéric de Barneville, envoyé en reconnaissance, signala l'ennemi. « Voilà, dit-il, l'heure tant désirée ! Les Turcs dressent en ce moment leurs tentes à l'extrémité de la plaine. » A ces mots, le prince Roger s'écrie : « Aux armes, chevaliers ! aux armes ! et que Dieu soit avec nous. » Plus prompt que l'éclair, il parcourt tout le front des troupes, et les dispose en ordre de bataille. Cependant l'évêque de Gibel élève sur leurs têtes l'image de la croix, et promet la victoire aux soldats qui vont combattre héroïquement pour le nom du vrai Dieu. Tous fléchissent le genou en redisant d'une voix unanime l'invocation liturgique : *Agios o Theos, Agios Ischyros, Agios Athanatos, eleyson ymas !* L'évêque les bénit avec l'image sainte, prescrit à chacun, sous peine d'anathème, de garder le rang de bataille sans s'écarter ni à droite ni à gauche avant la victoire complète. Puis les cavaliers s'élancent sur leurs montures, les fantassins se relè-

vent et le prince Roger donne le mot d'ordre qui fut en un instant répété sur toutes les lignes : « Combattez corps à corps. Quand vos lances seront rompues, tirez vos épées et vos sabres. Au nom de Jésus-Christ, en avant ! » Ayant ainsi parlé, il s'élança à la tête de ses guerriers. Le comte d'Édesse et Guy de Caprais formaient avec lui la première ligne de bataille. En voyant dans la plaine resplendir les casques et les cuirasses, l'émir persan fit rétrograder ses troupes et les posta solidement au sommet de la montagne de Daniz. Les archers turcs, échelonnés sur les flancs, devaient faire pleuvoir une grêle de flèches et frayer le chemin à la cavalerie chargée d'écraser ensuite l'armée chrétienne. Mais les soldats de la croix, fidèles au mot d'ordre du prince Roger, gravirent intrépidement, protégés par leurs boucliers et leurs cuirasses, les premières pentes de la montagne, jusqu'à ce qu'ils eussent atteint les lignes ennemies. Alors seulement, aux cris mille fois répétés de « Vive le Christ Jésus ! » ils commencèrent la lutte corps à corps. La cohorte de Robert Fulcodi, la première engagée, vit tomber son vaillant chef, mortellement blessé par une flèche turque. Les illustres chevaliers Robert de Sourdeval et Bocard, accourus à son secours, succombèrent au milieu de la mêlée et cueillirent au début de cette bataille la palme du martyre. Mais le jeune Alain et Guy Frénel repoussèrent l'ennemi. Leurs lances bientôt rompues dans leurs mains furent remplacées par l'épée victorieuse. Sur toute la ligne de bataille les chrétiens accomplirent les mêmes prodiges de valeur. Ils passaient sur des monceaux de cadavres qu'ils venaient d'immoler à leur vengeance, pour courir à de nouveaux ennemis. Enfin l'émir persan ordonna la retraite: il laissait quinze mille morts sur le terrain ensanglanté. Les chevaliers le poursuivirent à plus de trois milles de distance. Il fallut trois jours pour recueillir les richesses sans nombre abandonnées sur le champ de bataille et les partager entre tous les guerriers. Foulcher de Chartres évalue à plus de trois cent mille bezants les sommes d'argent et d'or tombées au pouvoir des chrétiens. Quand le prince Roger, précédé de la multitude des captifs et de l'interminable file de chevaux, chameaux, et autres bêtes de somme chargés des dépouilles opimes, rentra avec son armée triomphante à An-

tioche, toutes les cloches sonnèrent, toutes les maisons furent pavoisées. Le vénérable patriarche portant les reliques saintes, tout le clergé, la population entière vinrent le recevoir à la porte de la ville, pour le conduire processionnellement à la basilique de Saint-Pierre. » Une cantilène populaire, que Gaultier le Chancelier eut la bonne idée d'insérer dans son récit, exprime en ces termes l'enthousiasme et l'allégresse universels. «A l'honneur du Roi des cieux, à la gloire de leur roi, tous, maîtres, serviteurs et servantes chantent en ce jour. — Objets précieux, riches tentures, qui en possède, point ne les cèle, mais les révèle pour en décorer le chemin du vainqueur. — Les rues et les places sont ornées d'étoffes de soie brodées d'or, étincelantes de pierreries, partout où doit passer le prince. — Les fleurs jonchent la route, on y brûle tous les parfums de l'Orient; on se croirait en paradis. — Le voilà, le prince ! Il entre; le peuple le salue par des hymnes triomphales; on loue Dieu, on acclame le héros. — Ainsi on l'escorte jusqu'au temple de Saint-Pierre, où l'on chante en allégresse les louanges de Dieu le Père. — Le prince dépose sur l'autel le grand étendard, l'étendard sacré par la victoire, il y joint sa propre bannière, gage particulier de sa reconnaissance. — Il adore le Seigneur Dieu véritable, il rend de publiques actions de grâces au clergé, dont les prières ont attiré la victoire sur ses armes. — Puis les grandes portes s'ouvrent; il sort du temple, et une immense acclamation retentit dans les airs. — Salut, ô roi ! salut, athlète du vrai Dieu ! Sois toujours la terreur des infidèles. A toi paix, salut et victoire dans les siècles des siècles ! Amen [1].»

[1] Ad honorem summi Regis,
Et affectum sui regis,
Liber, servus et ancilla,
Gratulantur die illa.

Vicos sternunt et plateas
Ornamentis sericis,
Auro, gemmis et adornant
Ob adventum principis.

Quisquis carum seu rarum
Ornamentum habeat,
Tunc non celat sed revelat,
Quo victori placeat.

Diversarum specierum
Tantus odor funditur
Quod terrestris paradisus
Possit dici penitus.

Excursion de Baudoin à la mer Morte et à la mer Rouge Montréal et la province d'Outre-Jourdain.

132. Après leur défaite de Sarmit, les Turcs en pleine déroute se virent poursuivis par l'émir de Damas, qui leur tua encore trois mille hommes et leur fit un millier de captifs. « Il y mettait d'autant plus d'acharnement, dit Albéric d'Aix, que l'expédition persane avait été en partie organisée contre lui, pour venger le meurtre de Schéref-Eddaula-Maudoud. Son intérêt personnel lui faisait une loi de maintenir inviolablement son alliance avec les chrétiens, et il leur donnait chaque jour de nouvelles preuves de sa fidélité [1]. » Grâce au concours de cet émir, jadis son plus redoutable ennemi, le roi de Jérusalem n'eut plus à craindre de nouvelles invasions sur les frontières septentrionales de la Palestine. Une tentative du calife fatimite du Caire, lequel avait envoyé une flotte de soixante-dix navires cerner le port de Joppé pendant qu'une armée d'Ascalonites devait assiéger cette ville par terre, avait eu lieu à l'époque où le roi se trouvait avec ses guerriers à Antioche pour secourir le prince Roger, menacé une première fois par les Turcs. La garnison de Joppé résista héroïquement jusqu'au retour de Baudoin, dont l'annonce seule suffit pour mettre en fuite et la flotte du Caire et l'armée d'Ascalon [2]. L'Égypte restait donc l'irréconciliable ennemie du royaume latin. C'était contre ses attaques incessantes que Bau-

Princeps intrat;
Plebs resultat,
Laudibus hymnicis;
Deum laudant,
Hunc salutant,
Vocibus altisonis.

Sic ad templum Sancti Petri
Pervenere pariter,
Ubi laudes Deo Patri
Persolvunt alacriter.

Ergo princeps ad altare
Fert vexillum triumphale;
Offert illud speciale,
Post hæc minus principale.

Adorato Deo vero,
Reddit grates omni clero,
Prece cujus decoratus,
Victor extitit beatus.

Ipso valvas exeunte,
Clamant omnes cordis voce :
Salve, rex athleta veri!
Te formident hostes Dei.

Tibique sit continua
Pax, salus et victoria
Per sæculorum sæcula. Amen.

(Galter. Cancellar., cap. v, col. 1008.)

[1] Alberic. Aq., l. XII, cap. xx, col. 707.

[2] Guillelm. Tyr., l. XI, cap. xxiv, col. 512.

doin voulait se prémunir. Le calife fatimite avait jusque-là trouvé, dans les Sarrasins nomades et pasteurs de l'Arabie, des auxiliaires toujours prêts à se ranger sous ses drapeaux, et à envahir le territoire de la Palestine. Pour tenir en respect ces bandes dévastatrices, Baudoin résolut de fonder un établissement militaire au delà de la mer Morte, dans l'ancienne *Syria Sobal,* près du mont Horeb. « Dès le mois de septembre 1115, dit Foulcher de Chartres, il s'y rendit en personne pour jeter les fondements d'une forteresse qui fut achevée l'année suivante et qui prit le nom de Mont-Réal (*Mons Regalis*) [1]. « Je n'accompagnai point le roi durant cette expédition, ajoute le chroniqueur, et ne pus visiter avec lui l'ancien campement des Israélites à Élim [2], les rives de la mer Morte et le littoral

[1] « Mont-Réal, chef-lieu de la province d'outre-Jourdain, étendait sa domination depuis le Ouady-Zerka au nord, jusqu'à la mer Rouge au sud, et comptait trois fiefs principaux : le Crac ou la Pierre du Désert, résidence de l'archevêque de Rabbah; Ahamant, la Théman biblique, aujourd'hui Maan-Esch-Chamieh; le château de la vallée de Moïse, non loin de l'Ouady-Mousa. Tout ce territoire représentait les contrées antiques de Moab et de l'Idumée. » (G. Rey., *Monum. de l'architect. milit. des Croisés en Syrie*, p. 273.)

[2] « En arrivant à Élim, dit Foulcher de Chartres, au lieu où jadis, après le passage de la mer Rouge, le peuple d'Israël avait campé « au bord de douze fontaines, à l'ombre de soixante-dix palmiers » (*Exod.*, xv, 27), le roi trouva une ville (Ela) que les habitants à son approche avaient abandonnée. Ils s'étaient retirés sur leurs barques et avaient gagné la haute mer. » (Fulcher. Carnot., l. II, cap. LIV, col. 899.) « Les historiens arabes des croisades, dit M. G. Rey, racontent que cette ville demeura au pouvoir des Francs jusqu'au mois de décembre 1170. Les Francs possédèrent également à cette époque l'île de Graye dans le golfe Élanitique, et séparée seulement d'Ela par un bras de mer de peu de largeur. C'est un rocher encore couvert de ruines et qui fut visité en 1829 par le comte Léon de Laborde. Au moyen âge, seul le pèlerin Thetmar a parlé de cette île. Il la visita en 1217, quand elle était depuis assez longtemps déjà retombée au pouvoir des musulmans. Bien que le voyageur ne nomme pas l'îlot en question, le texte suivant ne saurait nous laisser aucun doute sur son identité : *Super quamdam rupem a littore, ad dimidium campum, in isto mari quoddam castrum vidi, cujus castellani partim erant Christiani et partim Sarraceni. Christiani quidem captivi, Gallici, Anglici et Latini ; omnes piscatores soldani de Babylonia.* Dans une précieuse charte de Baudoin III roi de Jérusalem, datée du 31 juillet 1161 et récemment publiée dans le Cartulaire de l'Ordre Teutonique, nous trouvons encore la confirmation d'un fait au sujet duquel nous n'avions jusqu'à présent que des présomptions assez vagues. Il s'agit du tribut payé au trésor royal par les caravanes des marchands arabes, et moyennant le-

de la mer Rouge. Mais à son retour il nous intéressa vivement par le récit de cette exploration. J'avais toujours désiré savoir si les eaux de la mer Morte étaient salées comme celles des autres mers. J'appris ainsi qu'elles l'étaient réellement, et que, bien que sulfureuses, elles avaient une couleur parfaitement limpide. Un autre point qui faisait dans mon esprit l'objet d'un doute, consistait à savoir si cette mer, dans laquelle se jette le fleuve du Jourdain, avait une issue. Le roi qui en avait fait le tour confirma ce qu'en disaient tous les voyageurs. La mer Morte n'a point d'issue, et sa limite extrême s'arrête aux ruines de Ségor, l'ancienne cité biblique de Loth. La mer Rouge doit son nom à un fond de sable et de gravier rouge qui lui donne cette apparence, sans toutefois colorer ses eaux, lesquelles puisées dans un vase sont blanches et limpides comme celles de toute autre mer. Des coquillages, de petits cailloux recueillis sur ses bords et rapportés à Jérusalem furent l'objet de notre attentive curiosité [1]. » Baudoin aurait voulu pousser plus loin son excursion et visiter le mont Sinaï. « Il entama à ce sujet, dit Albéric d'Aix, une correspondance avec les moines grecs établis sur cette montagne fameuse, et les fit prévenir de son dessein. Mais les religieux le supplièrent de n'y pas donner suite, pour ne pas attirer sur leur couvent la vengeance de l'émir (calife) babylonien, dont la capitale (le Caire) n'était qu'à cinq journées de marche du Sinaï. Le roi entra d'autant mieux dans leur pensée, que les officiers de son escorte lui témoignaient chaque jour leurs propres inquiétudes. Il n'avait que deux cents cavaliers et quatre cents hommes d'armes. Les infidèles pouvaient en quelques jours fondre sur lui avec des milliers de soldats. Baudoin reprit donc en droite ligne le chemin de Jérusalem, par la vallée d'Hébron et le château d'Abraham. En traversant les campagnes d'Ascalon, il captura une caravane de deux cents chameaux,

quel ils obtenaient le passage sur le territoire des Francs en allant, par le désert, d'Égypte à Damas, ou en revenant. Selon toute apparence, ces caravanes suivaient la route actuelle du Hadj, à partir du défilé nommé aujourd'hui Akaba-es-Schamieh. » (*Monum. de l'architect. milit. des Croisés en Syrie*, p. 277.)

[1] Fulcher. Carnot., l. II, cap. LII, LV, col. 899.

sans compter des troupeaux de bœufs et de moutons, avec lesquels il rentra glorieusement dans la ville sainte [1]. »

Familles chrétiennes de Syriens appelées par le roi pour repeupler Jérusalem.

133. Le gouvernement de Mont-Réal et de la « Terre d'outre-Jourdain, » ainsi qu'on désigna la nouvelle province, fut confié au chevalier Romain du Puy, qui le posséda à titre héréditaire. Aux avantages de la situation stratégique, qui en faisait un poste avancé contre les Arabes du désert et contre les incursions égyptiennes, « il joignait, dit Guillaume de Tyr, ceux d'un climat tempéré et salubre, d'un territoire fertile en blé, vin, huile et productions de tout genre [2]. » Baudoin, en le créant, se proposait encore un autre but, que l'évêque de Tyr nous fait connaître en ces termes : « La cité sainte de Jérusalem, cette ville chère à Dieu, s'était insensiblement dépeuplée dans des proportions inquiétantes. A peine s'il y restait assez d'habitants pour garder les tours, les murailles, les portes et résister à un coup de main, quand le roi et son armée étaient contraints de s'éloigner pour les expéditions militaires. Baudoin se préoccupait vivement d'un pareil état de choses. Il s'enquérait partout du moyen d'attirer dans sa capitale une nouvelle population chrétienne [3]. » Son voyage au delà du Jourdain, ses explorations jusqu'à la mer Rouge, les correspondances qu'il entretenait avec les religieux du Sinaï se rapportaient à ce dessein vraiment royal. Les causes du dépeuplement de Jérusalem remontaient à l'époque même de la conquête. Les Syriens musulmans qui l'habitaient alors, et qui la défendirent contre Godefroi de Bouillon, avaient pour la plupart été massacrés par les vainqueurs. Leurs femmes et leurs enfants s'étaient enfuis. On ne chercha point à les retenir, car les croisés eussent regardé comme un sacrilége la cohabitation près du Saint-Sépulcre avec des ennemis de la croix et du nom de Jésus-Christ. Dans les premières années qui suivirent, le nombre des pèlerins venus d'Europe compensa largement les vides. Mais plus tard le désir de revoir leur pays natal l'emporta dans l'esprit des Européens sur toute autre considération. Ils profitaient

[1] Alberic. Aq., l. XII, cap. XXII, col. 708.— [2] Guillelm. Tyr., l. XI, cap. XXVI, col. 515. — [3] Guillelm. Tyr., *ibid.*, cap. XXVII.

des flottes qui abordaient chaque année à Joppé et à Ptolémaïs pour se rapatrier. Parfois même, ils s'organisaient en caravanes et essayaient de regagner Constantinople par la voie de terre, pour rentrer par la Hongrie et l'Allemagne dans leurs foyers respectifs. « C'est ainsi, dit Albéric d'Aix, qu'après le mariage de Baudoin avec la comtesse de Sicile et les distributions d'argent qui le suivirent, plus de douze mille émigrants quittèrent la Palestine. Les uns se dirigèrent sur la Roumanie et arrivèrent jusqu'à la ville de Stamir, où les Grecs leur firent un accueil hospitalier. Mais en ce moment les Turcs victorieux poursuivaient à travers l'Asie-Mineure la guerre de dévastation dont nous avons parlé naguère. Stamir tomba en leur pouvoir et les malheureux émigrants avec toute la population chrétienne furent impitoyablement égorgés. Ceux qui avaient préféré la voie de mer s'étaient embarqués à Jaffa au nombre de sept mille. Leur flotte composée de treize navires mit à la voile et poussée par un vent favorable aborda heureusement, le jour de la fête de saint Martin (11 novembre 1114), au port de l'île de Chypre où l'on devait faire la première relâche. Mais le soir même éclata un ouragan tel, que de mémoire d'homme on ne se rappelait pas en avoir vu d'aussi terrible en ces parages. Les navires chassèrent sur leurs ancres et furent broyés les uns contre les autres. Tous périrent corps et biens, à l'exception de deux *buzæ*, que la solidité exceptionnelle de leur construction préserva du naufrage [1]. » — « Or, reprend Guillaume de Tyr, le roi Baudoin avait été informé qu'au delà du Jourdain, dans les diverses contrées de l'Arabie, se trouvaient un grand nombre de chrétiens indigènes, habitant des villages dont les Sarrasins ne leur permettaient le séjour qu'au prix d'un tribut exorbitant. Il leur proposa de venir se fixer Jérusalem. Les Syriens acceptèrent cette offre avec des transports de joie. On les vit arriver par caravanes, amenant leurs familles et leurs troupeaux. Des maisons leur furent assignées dans l'intérieur de la ville, avec des terres suffisantes à l'extérieur. Jérusalem fut enfin pourvue d'une population sédentaire, heureuse d'avoir été soustraite à la dure servitude des musulmans [2]. »

[1] Alberic. Aq., l. XII, cap. xv, xvi, col. 703, 704. — [2] Guillelm. Tyr., *ibid.*, cap. xxvii, col. 516.

Maladie du roi. Œuvres de charité et de pénitence. Séparation canonique de Baudoin et d'Adélaïde de Montferrat.

134. « De retour de son expédition au delà du Jourdain, dit Albéric d'Aix, le roi descendit à Ptolémaïs dans les premiers jours du mois de mars 1117. Il y tomba gravement malade et bientôt on désespéra de le sauver. Lui-même sentant ses forces l'abandonner chaque jour, ne songeait plus qu'à se disposer à la mort, à faire pénitence pour toutes les fautes de sa vie et à les réparer autant qu'il était en son pouvoir. Il employa en aumônes, pour la rémission de ses péchés et le salut de son âme, les vases d'or et d'argent qui décoraient son palais de Ptolémaïs; il ordonna des distributions générales de blé, d'huile, d'orge, à Jérusalem et dans tous ses états, en faveur des indigents, des veuves et des orphelins. Sa maison militaire, ses chevaliers, ses hommes d'armes, ses domestiques reçurent, outre le prix de leurs services, des gratifications en or, argent et objets précieux. Tous ses créanciers furent remboursés intégralement. Un édit ordonnait à quiconque aurait des réclamations à faire de les présenter sans retard, le roi voulant décharger sa conscience de tout ce qui pourrait faire obstacle à son salut éternel [1]. » Or, la faute dont le roi pénitent ressentait le plus lourdement le poids était son mariage avec Adélaïde de Montferrat. En le contractant, sous l'influence sacrilége d'Arnulf de Rohes, il s'était rendu coupable du crime de bigamie. Le scandale avait été grand, non-seulement en Palestine, mais dans toute la chrétienté. Nous avons dit que Pascal II consentit à réhabiliter l'indigne patriarche, mais il lui avait fait promettre d'employer tout son crédit près de Baudoin pour rompre cette déplorable union. Le retour d'Arnulf de Rohes en Palestine coïncida avec la maladie du roi. « Un concile se réunit aussitôt à Ptolémaïs, dans l'église Sainte-Croix, dit Albéric d'Aix. Le patriarche réhabilité prit l'initiative de la convocation et présida l'assemblée. Par sentence synodale et à l'unanimité, le mariage de Baudoin fut déclaré nul et les deux époux relevés de leur engagement mutuel. Le roi fut condamné à une pénitence qu'il accepta de grand cœur et exécuta ponctuellement. La comtesse de Sicile dut quitter la Palestine et

[1] Alberic. Aq., l. XII, cap. XXIII, col. 708.

retourner tristement en Europe. » Guillaume de Tyr raconte d'une autre manière la séparation des deux royaux époux, et n'y fait intervenir ni le patriarche Arnulf de Rohes, ni l'autorité d'un concile. On se rappelle que Baudoin pour obtenir la main d'Adélaïde de Montferrat lui avait dissimulé l'existence de sa femme légitime, la princesse arménienne Arda. « Se croyant proche de sa dernière heure, dit Guillaume de Tyr, le roi fut pris de remords. Ouvrant sa conscience à quelques vénérables personnages pleins de l'esprit de crainte de Dieu, il leur confessa sa faute et fit vœu, s'il en avait encore le temps, de la réparer. Dans un entretien secret avec Adélaïde, il lui fit connaître toute la vérité. La reine en avait eu, paraît-il, quelque soupçon; cependant l'idée d'une séparation après trois ans de vie commune lui semblait inacceptable. Mais Baudoin insista, et la malheureuse reine, dépouillée de toutes les richesses qu'elle avait apportées en Palestine, dut retourner en Sicile. Une flotte de sept navires fut mise à sa disposition et quitta Ptolémaïs, le jour où commencent les Grandes Litanies (les Rogations), 30 avril 1117. Son fils Roger de Sicile ne pardonna jamais à Baudoin l'injure faite à sa mère. Et encore aujourd'hui, ajoute Guillaume de Tyr[1], les rois ses descendants conservent une haine implacable contre le royaume latin de Palestine[2]. »

Guérison inespérée du roi.

135. Quels qu'aient été les préliminaires d'une séparation si douloureuse, la pénitence de Baudoin était sincère. « Elle fut agréable au Seigneur, reprend Albéric d'Aix. On en eut bientôt la preuve. La maladie du roi s'était aggravée au point qu'on n'attendait plus que son dernier soupir. Cette nouvelle avait été rapidement transmise au calife du Caire, qui s'était empressé d'envoyer à Tyr une flotte égyptienne avec ordre de se tenir prête à attaquer les villes chrétiennes du littoral, aussitôt après la mort de Baudoin. Mais le Dieu qui mesure à son gré les jours de chacun des mortels

[1] Guillaume de Tyr écrivait son *Histoire des guerres d'outre-mer* vers l'an 1184, par conséquent plus d'un demi-siècle après l'événement qui avait si profondément irrité le comte Roger de Sicile.

[2] Guillelm. Tyr., l. XI, cap. XXIX, col. 520.

se laissa toucher par les larmes et les prières de son peuple. Contre toute espérance, Baudoin, ce vaillant athlète du Christ, recouvra presque subitement la santé. Les vaisseaux égyptiens remirent à la voile et retournèrent précipitamment au Caire[1]. » Le roi se préoccupa sur-le-champ de punir les Tyriens et le calife de Babylonie de leur insolente tentative. « Il commença, dit Guillaume de Tyr, par relever l'antique forteresse de Scanderoun (*Scandalium*)[2], bâtie autrefois par Alexandre le Grand, sur le bord de la mer, à une lieue et demie seulement de Tyr. Il y établit une garnison qui devait tenir constamment les Tyriens en échec et servir de poste avancé quand l'armée chrétienne viendrait, comme il en avait l'espérance, faire la conquête de Tyr. » Mais il voulait auparavant pousser une reconnaissance en Égypte et apprendre au calife de Babylone que les vainqueurs de Jérusalem pourraient un jour entrer triomphants au Caire.

Expédition du roi en Égypte. Prise et incendie de la cité de Pharamia (l'ancienne Péluse).

136. Cette expédition fut concertée dans le plus grand secret et s'accomplit avec une rapidité foudroyante. « Aux premiers jours du mois de mars de l'an 1118, dit Albéric d'Aix, Baudoin se mit à la tête d'une troupe d'élite, recrutée exclusivement parmi les soldats les plus aguerris. On l'eût prise pour une escorte plutôt que pour une armée, car elle ne comptait que deux cent seize chevaliers et quatre cents fantassins. Mais l'énergie, la discipline et le courage suppléaient au nombre. Ils étaient pourvus de vivres et de subsistances en quantité suffisante pour traverser le désert, sans être obligés de faire main basse sur les caravanes ou les troupeaux appartenant aux tribus arabes, dont les chefs étaient devenus depuis quelque temps les alliés du roi. Après onze jours de marche dans la solitude, on arriva sur les rives du Nil, et les guerriers eurent grande joie à se baigner dans les eaux de ce fleuve célèbre. » La branche du Nil

[1] Alberic. Aq., l. XII, cap. XXIII, col. 708.

[2] Guillaume de Tyr nous donne ici, en remontant à l'étymologie de Scandéroun, un exemple de la déformation des noms sous la double influence des langues arabe et latine combinées. Voici ses paroles : *Hunc locum hodie appellatione corrupta populares appellant Scandalium. Arabice enim Alexander* Scandar *dicitur;* et *Alexandrium*, Scandarium. *Vulgares vero* r *in* l *conversa, dicunt Scandalium.* (Guillelm. Tyr., l. XI, cap. XXX, col. 520.)

dont il est ici question, était la plus orientale de toutes celles qui le partagent en si grand nombre à son embouchure. Elle était connue chez les anciens sous le nom de Pélusiaque, parce qu'elle venait se jeter dans la mer à Péluse. Mais à l'époque des croisades, la Péluse antique n'existait déjà plus. Non loin de ses ruines, avait grandi et prospéré une autre ville dont le nom, Pharamia, rappelait le souvenir et peut-être la résidence des Pharaons. « Elle était située, dit Guillaume de Tyr, non loin de l'embouchure du Nil (à douze lieues est de la cité biblique de Tanis). Toute cette terre, ajoute l'archevêque de Tyr, avait donc été le théâtre des prodiges que le Seigneur y avait autrefois accomplis pour la délivrance des enfants d'Israël, par les mains de Moïse son serviteur[1]. » Baudoin et son armée descendirent le cours du fleuve jusqu'à Pharamia. « Ils arrivèrent sous les murs de cette cité, reprend Albéric d'Aix, le jeudi de la mi-carême (21 mars), et le lendemain matin ils se disposaient, malgré leur petit nombre, à tenter l'assaut, quand ils s'aperçurent que les Égyptiens l'avaient abandonnée. Les portes s'ouvrirent devant eux sans aucune résistance. Craignant quelque surprise, ils avançaient en bon ordre, couverts de leurs casques, de leurs cuirasses, de leurs boucliers, et poussant des cris formidables pour effrayer l'ennemi caché dont ils attendaient une attaque soudaine. Mais le silence répondit seul à leurs clameurs; toutes les maisons étaient vides, les tours et les remparts n'abritaient plus un seul soldat. La ville était complétement déserte. On y trouva d'immenses quantités de vivres, des monceaux d'or, d'argent, de richesses de tout genre. L'armée se partagea ces dépouilles opimes, et se reposa trois jours au sein d'une abondance inespérée. Le dimanche (24 mars), les officiers réunis en conseil de guerre dirent au roi : « Nous ne sommes qu'une poignée. La capitale de la Babylonie (le Caire) n'est qu'à trois journées de marche. On y sait déjà notre présence ici. N'attendons pas l'arrivée de forces supérieures qui seront certainement dirigées contre nous, et sans plus de délai reprenons le chemin de la Palestine. » Il n'était pas douteux en effet que les habitants de Pharamia, dont la disparition en masse

[1] *Num.* XIII, 23. — *Psalm.* LXXVII, 12, 43.

avait si fort étonné l'armée expéditionnaire, n'eussent pendant la nuit remonté le Nil sur leurs navires et porté au calife du Caire la nouvelle de l'arrivée des croisés. « Il fut donc décidé qu'on sortirait à l'instant de la ville, disent les chroniqueurs. Toutefois Baudoin ne voulait pas laisser debout cette ville de Pharamia d'où étaient sorties tant de flottes et tant d'armées égyptiennes, envoyées à Ascalon pour ravager la Palestine, massacrer les pèlerins d'Europe et tenir sans cesse en échec le royaume latin de Jérusalem. Le lundi (25 mars), dès l'aube du jour, le feu fut mis aux maisons, aux tours et aux remparts. A la tête des siens, le roi activait l'incendie, ravivait les flammes et achevait de renverser les pierres des murailles. Il ne s'éloigna de cet immense brasier, dont la chaleur était insupportable, que pour aller contempler l'embouchure du Nil. Ceux qui l'accompagnaient y prirent force poissons, quelques-uns si énormes qu'on les tuait à coups de lance. On les rapporta au camp, où ils servirent à un dernier repas en face des ruines fumantes de la cité égyptienne. Puis les trompettes sonnèrent le départ[1]. »

Mort de Baudoin I à El-Arish.

137. « Mais en se levant de table, dit Guillaume de Tyr, le roi éprouva soudain les plus violentes douleurs ; une dyssenterie se déclara avec les symptômes les plus alarmants, son ancienne blessure se rouvrit, et il lui fut impossible de monter à cheval. Ses familiers seuls eurent connaissance de la gravité de sa maladie, sur laquelle il ne se fit pas un instant illusion. On le plaça sur une litière et le départ s'effectua[2]. » — « Cependant, ajoute Albéric d'Aix, les douleurs de l'auguste malade redoublaient d'intensité, mais sans lui arracher une seule plainte. Il ne permit point qu'on interrompît la marche, qui se poursuivit encore toute la journée du mardi, jusqu'à ce qu'enfin on arriva, longtemps après le coucher du soleil, au petit village de Laris (*El-Arish*)[3] sur les bords de la Méditerranée, à peu près à moitié chemin de Pharamia et d'Ascalon.

[1] Nous avons fondu dans ce récit les textes d'Albéric d'Aix, l. XII, cap. xxv et xxvi, col. 716; de Foulcher de Chartres, l. II, cap. LXII, col. 902 et de Guillaume de Tyr, l. XII, cap. xxxi, col. 521. — [2] Guillelm. Tyr., *loc cit.*

[3] C'est Foulcher de Chartres qui nomme le village arabe où Baudoin I allait mourir. *Cumque usque villam quæ dicitur Laris pervenissent.* (*loc. cit.*)

Là, il n'y eut plus moyen de dissimuler l'imminence du péril. Baudoin manda ses principaux officiers et leur annonça qu'il allait mourir. Des larmes coulèrent de tous les yeux, des gémissements et des sanglots éclatèrent sous la tente royale et bientôt dans le camp tout entier. « Nous ne reverrons plus Jérusalem ! criaient les soldats désespérés. L'ennemi va fondre sur nous et nous massacrer dans ce désert. » De sa voix mourante, Baudoin cherchait à ranimer leur courage. « Pourquoi cette consternation, leur disait-il, frères bien-aimés, chers compagnons d'armes ? Vous avez tant de fois affronté la mort, et vous pleurez parce qu'un homme va mourir ! Manque-t-il donc parmi vous de chefs dont l'expérience et la valeur sont égales, sinon supérieures, à celles que je puis avoir? Au nom du Seigneur notre Dieu, vous retournerez à Jérusalem et vous pourvoirez à la sécurité du royaume. L'unique faveur que je vous demande, c'est de ne point me donner la sépulture sur cette terre infidèle et de rapporter mon corps à la ville sainte. » Ce vœu du héros était difficile à exécuter sous un climat brûlant, par une chaleur torride, quand tout manquait, et le temps même, pour un embaumement régulier. Baudoin lut cette objection sur le visage désolé des assistants. Il fit appeler son chef de cuisine, Addo, ancien et fidèle serviteur, dont il connaissait le dévouement. « Jure-moi, lui dit-il, d'exécuter le dernier ordre que tu recevras de ma bouche. » Addo le jura, en fondant en pleurs. « Je vais mourir, ajouta Baudoin. Tu m'as toujours aimé durant ma vie, j'attends une dernière preuve de ton affection après ma mort. Aussitôt que j'aurai rendu le dernier soupir, tu m'ouvriras le corps et en détacheras les entrailles, qui seront placées dans un sac de cuir entièrement garni de sel. Tu rempliras également de sel l'intérieur du cadavre, ainsi que la bouche, les narines, les yeux et les oreilles. Le tout sera déposé dans un cercueil et transporté à Jérusalem. » Les officiers lui demandèrent alors de vouloir bien leur désigner lui-même son successeur à la couronne. « Elle appartient de droit à mon frère Eustache de Boulogne, répondit-il. Mais si son âge ou tout autre motif l'y fait renoncer, je vous conseille d'élire le comte d'Édesse Baudoin du Bourg, ou tout autre guerrier capable comme lui de

gouverner et de défendre le peuple de Dieu. » Ayant ainsi parlé, il confessa une dernière fois ses péchés, reçut le corps et le sang du Seigneur et rendit l'esprit (26 mars 1118). Ce fut dans toute l'armée une douleur immense. Mais on n'en laissa point éclater les manifestations au dehors, dans la crainte de donner l'éveil aux populations ennemies. Toutes les précautions recommandées par le roi mourant furent exécutées durant la nuit, et le lendemain matin le départ eut lieu comme à l'ordinaire. Le cercueil, dissimulé sous de riches tentures, fut attaché solidement sur le dos d'un cheval et transporté de la sorte en Palestine. Arrivée dans les campagnes d'Ascalon, l'armée se mit en ordre de bataille, enseignés déployées, au son des trompettes et des cymbales. L'ennemi n'osa point l'attaquer [1]. »

Sépulture de Baudoin I à Jérusalem. Épitaphe et portrait du roi Baudoin I.

138. « Le matin du dimanche des Rameaux (7 avril 1118), continue le chroniqueur, le patriarche Arnulf de Rohes célébrait la fête des Palmes. Il descendit processionnellement de la montagne des Oliviers, et rentra, selon la coutume, à Jérusalem par la Porte Dorée, celle où Notre Seigneur, monté sur un âne, avait daigné lui-même faire son entrée triomphale dans la ville sainte. La solennité avait attiré, de tous les points du royaume et de la chrétienté entière, une foule de pèlerins. Parmi eux se trouvait le comte d'Édesse, Baudoin du Bourg, venu dans le double but d'assister aux cérémonies de la semaine sainte et de conférer avec le roi. Les chants sacrés, les hymnes d'allégresse retentissaient dans les rues de Jérusalem, lorsqu'arriva le lugubre cortége. A la vue du cercueil royal, les hymnes de fête se changèrent en lamentations. L'état de décomposition où se trouvait le corps ne permit point de surseoir aux funérailles. Malgré la solennité du jour, elles eurent lieu sur-le-champ dans l'église du Saint-Sépulcre. Le patriarche les célébra en personne et déposa les restes du héros près du mausolée qui renfermait ceux de Godefroi de Bouillon son illustre frère [2]. » — « Que de larmes furent versées en ce jour ! s'écrie Foulcher de Chartres. Les Francs pleuraient, les Syriens éclataient en sanglots, les Sarrasins eux-mêmes ne pouvaient contenir leur douleur. Et

[1] Alberic. Aq., l. XII, cap. XXVI, XXVIII, col. 710, 712.
[2] *Id. ibid.*, cap. XXIX.

qui l'eût pu, en présence d'un spectacle si émouvant? Quand un tel roi leur bouclier, leur appui, leur défenseur disparaissait subitement, les Francs le pleuraient comme on pleure un père. A lui seul il valait une armée, il était la terreur des ennemis du nom chrétien. Nouveau Josué, il avait achevé la conquête de la Terre Sainte ; Ptolémaïs, Césarée, Béryte, Sidon étaient le fruit de ses exploits. Il avait étendu sa domination sur les tribus d'Arabie et jusqu'aux rivages de la mer Rouge. Arsouf et Tripoli avaient reconnu ses lois. Dix-huit années de règne avaient suffi à tant de labeurs. Il mourait plein de gloire, après soixante ans d'une vie vraiment héroïque[1]. » Cet éloge funèbre, consacré par Foulcher de Chartres à la mémoire d'un roi dont il avait été si longtemps le chapelain, fut ratifié par l'opinion publique. Voici l'inscription gravée sur la tombe du héros : « Le roi Baudoin, cet autre Judas Macchabée, l'espoir de la patrie, le défenseur de l'Église, le conquérant aux pieds duquel venaient déposer leurs offrandes et leurs tributs les habitants de Cédar et de l'Égypte, de Dan et de la cité homicide de Damas, ô douleur ! il repose sous l'étroit espace de ce mausolée[2]. » Guillaume de Tyr a retracé en quelques lignes un portrait de Baudoin I, dont il apprécie impartialement le caractère, sans exagérer les qualités, sans dissimuler les défauts. « La taille de ce héros, dit-il, était beaucoup plus élevée encore que celle de Godefroi de Bouillon son frère. Ses cheveux et sa barbe, d'un brun foncé, contrastaient avec son teint d'une blancheur presque de neige ; il avait le nez aquilin et la lèvre supérieure un peu proéminente, sans que ce léger défaut altérât la régularité de ses traits. Grave dans sa démarche, sérieux dans son attitude et sa parole, il portait toujours la chlamyde de soie sur les épaules ; on l'eût pris pour un évêque, plutôt que pour un prince séculier. Malgré cette austérité appa-

[1] Fulcher. Carnot., l. II, cap. LXII, col. 902.

[2] Rex Baldewinus Judas alter Machabeus,
Spes patriæ, vigor Ecclesiæ, virtus utriusque :
Quem formidabant, cui dona, tributa ferebant,
Cedar et Ægyptus, Dan ac homicida Damascus,
Proh dolor ! in modico clauditur hoc tumulo.
(Ducange, *Fam. d'outre-mer*, p. 10.)

rente, ses mœurs ne furent pas toujours régulières, mais il mettait un soin extrême à dissimuler des faiblesses qui ne furent connues que de quelques-uns de ses familiers. Valeur, expérience militaire, activité infatigable, habileté dans tous les exercices du corps, science du gouvernement des hommes, il eut toutes ces qualités, auxquelles se joignaient la grandeur d'âme, la magnificence, la générosité héréditaires dans son illustre famille. On ne lui reprochait qu'un seul tort, son intimité avec Arnulf de Rohes, dont il avait fait son favori et dont il suivait aveuglément les perfides conseils[1].»

[1] Guillelm. Tyr., l. X, cap. II, col. 456.

CHAPITRE II.

Pontificat du B. Pascal II (1099-1118).

SOMMAIRE.

DERNIÈRE PERSÉCUTION DE HENRI IV (1102-1106).

§ I. L'ANTIPAPE MAGINULF, DIT SYLVESTRE IV (1105).

1. Le nouveau peuple de Dieu. — 2. Le parti césarien à Rome. Le margrave d'Ancône Warner. L'antipape Maginulf, dit Sylvestre IV. — 3. Lettre de Warner à Henri IV pour l'informer de l'intrusion de Maginulf. — 4. La vérité sur l'intrusion de Maginulf. Encyclique de Pascal II aux évêques de France. Témoignage du *Liber Pontificalis*.

§ II. NOUVEAUX PARJURES ET CRIMES DE HENRI IV.

5. Lettre de Henri IV à saint Hugues abbé de Cluny. — 6. Entreprise de Henri IV contre les Saxons. Henri de Limbourg investi du duché de la Basse-Lorraine. Expulsion de l'évêque intrus de Cambrai. —7. Antécédents de Gaucher, évêque intrus de Cambrai. Intervention du comte Robert de Flandre en faveur des catholiques de cette ville. Campagne de Henri IV contre Robert de Flandre.— 8. Diète de Mayence. Hypocrites déclarations de Henri IV. Investiture de l'évêché de Bamberg donnée à saint Otton. — 9. Antécédents de saint Otton. Son entrée solennelle à Bamberg. — 10. Lettre de saint Otton à Pascal II. Réponse du pape. — 11. Lettre de Pascal II au comte Robert de Flandre. —12. L'intrus Otbert, évêque de Liége. — 13. Manifeste anonyme de l'église de Liége contre Pascal II. — 14. Valeur théologique et historique du manifeste. — 15. Découverte du véritable auteur du manifeste de Liége. Sigebert de Gemblours. —16. Le légat apostolique Gébéhard, évêque de Constance, chassé de son siége et remplacé par un intrus. Énergique protestation de Pascal II. — 17. Les victimes de Henri IV. Assassinat des deux frères Henri et Conon de Nordheim. Diète de Ratisbonne. Assassinat des comtes Sigéhard de Burghausen et Conrad de Beichlingen. — 18. Mécontentement et indignation universels. Diversion de Henri IV en Flandre. Diète de Liége. — 19. Diplôme impérial de Henri IV à saint Otton de Bamberg.

§ III. RUPTURE DE FRITZLAR (30 novembre 1104).

20. L'incident du comte Thierry de Ketlembourg et d'Hartwig désigné par Henri IV pour l'archevêché de Magdebourg. Le pseudo-empereur abandonné à Fritzlar par le jeune roi Henri son fils. — Véritables causes de la rupture de Fritzlar. Le jeune roi à Ratisbonne. Son ambassade au pape Pascal II. — 21. Efforts inutiles de Henri IV pour se réconcilier avec son fils. Arrivée du légat apostolique Gébéhard à Ratisbonne, Réaction catholique et enthousiasme universel en faveur du jeune roi. — 22. Henri IV et le patriarche d'Aquilée à Mayence. Lettre et ambassade secrètes de Henri IV à Pascal II. — 23. Lettres de Henri IV à saint Otton de Bamberg. — 24. Diète de Goslar présidée par le roi. Concile de Nordhausen.

§ IV. GUERRE DE HENRI IV CONTRE SON FILS (1104-1105).

25. Rétablissement des évêques catholiques à Magdebourg, Wurtzbourg et Cambrai. — 26. Les deux armées de Henri IV et de son fils en présence, sur les bords de la Régen. Fuite clandestine de Henri IV. — 27. Entrée du jeune roi à Spire. Installation de Gébhard, abbé d'Hirschau, sur le siége épiscopal de Spire. Retour de Henri IV à Mayence. Sa fuite précipitée. Entrée triomphale du jeune roi à Mayence. Rétablissement du métropolitain Ruothard. — 28. Indiction par le jeune roi d'une diète nationale à Mayence pour les prochaines fêtes de Noël. Henri IV reprend les armes. Défaite de ses troupes par le jeune roi. Propositions de paix faites par Henri IV. Entrevue de Coblentz. Arrivée du pseudo-empereur et de son fils à Bingen.

§ V. DEUX LETTRES HISTORIQUES DE HENRI IV.

29. Lettre du pseudo-empereur au roi de France Philippe I Débordement d'injures contre le saint-siége. Lettre à saint Hugues abbé de Cluny. Protestations de dévouement et d'obéissance au saint-siége. 30. Récit de l'entrevue de Coblentz dans la lettre à Philippe I. Démenti donné à ce récit par l'auteur de la *Vita Henrici*, témoin oculaire, l'un des plus ardents apologistes du pseudo-empereur. — 31. Récit de l'entrevue de Coblentz dans la lettre à saint Hugues de Cluny. — 32. Contradiction absolue entre le récit de l'entrevue de Coblentz envoyé à Philippe I, et celui qui fut adressé à saint Hugues. — 33. Divergence des deux récits impériaux avec celui de la *Vita Henrici* IV. Conclusion.

§ VI. HENRI IV AU CHATEAU DE BŒCKELHEIM (25 décembre 1105).

34. L'entrée de Henri IV au château de Bœckelheim. Double récit con-

§ I. L'antipape Maginulf dit Sylvestre IV (1105).

Le nouveau peuple de Dieu.

1. Nous avons voulu raconter sans interruption le règne de Baudoin I, qui eut à peu près la même durée que le pontificat de Pascal II, et auquel ce pape prit une si grande part. Le royaume des croisés à Jérusalem est à l'Église catholique ce que le royaume d'Israël fut dans le Testament Ancien. Un nouveau peuple de Dieu s'était formé autour du Saint-Sépulcre, sous la bannière triomphante du Christ ressuscité, sous les auspices et la surveillance constante des papes. L'histoire des croisades ne saurait donc être

détachée de celle de l'Église. Les ennemis du catholicisme l'ont si bien compris qu'ils ne manquent jamais de rendre l'Église responsable des désordres partiels ou des prétendus excès dont il leur plaît de charger, souvent sans fondement aucun, la mémoire des croisés. Nous avons donc le devoir de faire connaître ces héroïques expéditions telles qu'elles furent, et jusqu'ici notre foi chrétienne et notre patriotisme national n'y ont trouvé, sauf quelques défaillances individuelles ou quelques fautes inhérentes à la fragilité humaine, que des sujets d'édification et de gloire [1]. Comme autrefois Moïse, les bras étendus vers le ciel, obtenait par ses prières la victoire pour son peuple combattant dans les plaines de l'Idumée, ainsi, agenouillés au tombeau du prince des apôtres, les papes des croisades priaient pour le succès des soldats de Jésus-Christ. Urbain II l'avait fait; son successeur Pascal II continuait cet apostolat de la prière. Mais à la différence du législateur hébreu dont les bras défaillants étaient soutenus par des disciples fidèles, les papes ne trouvaient autour d'eux, parmi les princes de l'Europe, que des fils ingrats, toujours en révolte contre l'Église. Nous avons décrit précédemment les luttes de Pascal II contre les rois de France et d'Angleterre, Philippe et

[1] Grand nombre de lecteurs se sont épouvantés en nous voyant entrer dans cette voie, s'imaginant, que dans les proportions où la période du moyen âge grandit sous notre plume, notre œuvre ne finirait jamais. Nous croyons devoir les rassurer en leur rappelant que notre programme consiste à insister principalement sur ce que les précédents historiens de l'Église n'ont pas dit. Or, aucun d'eux n'a eu le courage d'aborder le récit des croisades. C'était donc pour nous une obligation absolue de combler cette lacune. L'incroyable travail que cette tâche nous impose, Dieu seul le sait. Mais chacun pourra s'en faire une idée, en prenant la peine de comparer par exemple notre récit du règne de Baudoin I avec celui qu'en donne M. Michaud dans son *Histoire des Croisades*, livre V. Et pourtant M. Michaud dans une note préliminaire s'exprimait ainsi : « Ce cinquième livre est celui qui nous a été le plus difficile à faire, soit pour les nombreuses recherches qu'il nécessitait, soit pour l'ensemble qu'il fallait établir dans le récit de tant de faits et de détails qu'il n'est pas aisé de lier entre eux, et dont la multitude éparse dans les chroniques nous représente un miroir brisé en mille pièces. » Dans une autre note du même livre, renonçant à décrire les prodiges d'activité du roi Baudoin I, M. Michaud disait encore : « Nous avons évité d'entrer dans les détails de ses expéditions nombreuses et difficiles à suivre dans l'histoire du royaume de Jérusalem. Nous renvoyons pour tous ces détails aux extraits des historiens arabes, à Guillaume de Tyr, etc. »

Henri I[1]. Celle qu'il eut à soutenir contre le pseudo-empereur d'Allemagne Henri IV, durant les dernières années de ce tyran, fut une véritable persécution.

Le parti césarien à Rome. Le margrave d'Ancône Warner. L'antipape Maginulf, dit Sylvestre IV.

2. On se rappelle qu'après avoir fait élire successivement à Rome deux antipapes Théodéric et Albert, le pseudo-empereur de Germanie avait été de nouveau frappé d'anathème au concile de Latran (1102)[2]. « La grande comtesse Mathilde, toujours inébranlable dans son dévouement à la sainte faiblesse de l'Église, dit M. de Montalembert[3], renouvela en cette même année, à Canosse, entre les mains du cardinal Bernard abbé de Vallombreuse et légat du saint-siége, la donation solennelle de tous ses biens, présents et futurs, qu'elle avait déjà faite à saint Grégoire VII et dont elle ne voulait plus jouir que comme feudataire de l'Église[4]. » L'appui de l'héroïne septuagénaire était plus nécessaire que jamais au pape Pascal II. Les partisans du césar de Germanie, à Rome et dans les états de Saint-Pierre, ne désarmaient point. « Il fallut, dit la notice du *Codex Regius*, recouvrer sur eux, après une série de combats, les cités et forteresses dont ils s'étaient emparés. Castellana (Citta di Castello), où l'antipape Clément III était mort, fut la première assiégée et prise de vive force. Bénévent, grâce aux secours fournis par le duc d'Apulie, rentra sous l'obéissance du pape. Pierre Colonna, l'un des envahisseurs schismatiques des domaines de l'Église, se vit arracher les territoires usurpés et perdit même ses deux forteresses patrimoniales de Colonna et de Zagarola[5]. » Ces échecs multipliés ne firent que redoubler la rage des schismatiques contre le pontife légitime. Les *Annales Romani*, recueil composé par un écrivain de la faction césarienne et récemment mis au jour par le docteur Watterich, nous font connaître les événements qui se passèrent alors. « Chevaliers et plébéiens, d'accord avec les clercs ennemis de Pascal II, dit l'auteur anonyme, résolurent de se donner un autre pape. Leur choix s'arrêta sur Ma-

[1] Cf. Tom. XXIV de cette *Histoire*, chap. III, § 7 et 8, p. 385, 500.

[2] *Ibid.* § 5, p. 355-356. — [3] *Moines d'Occident*, t. VII, p. 351.

[4] Nous avons reproduit précédemment, tom. XXII de cette *Histoire*, p. 272, le texte authentique de la donation de Mathilde.

[5] Codex Regius, *Notit. Paschal.* II. Le texte de cette notice est identique à celui que le docteur Watterich a publié, tom. II, *Vit. Rom. Pontif.*, p. 5.

ginulf, archiprêtre de Saint-Ange. L'élection eut lieu, non sans grand tumulte et sédition, dans l'église de Sainte-Marie *in Rotunda*, et Maginulf prit le nom pontifical de Silvestre IV [1]. Les principaux chefs de l'entreprise étaient : Étienne dit le Normand avec ses cousins Nicolas fils de Cenci-Barunci et Pierre son fils [2]; Romano, fils de Romano Barunci, avec ses frères et ses neveux; Henri de Saint-Eustache et ses fils; Berizzo de Sainte-Marie *in Aquiro* avec Étienne son frère et leurs fils, et quantité d'autres seigneurs. Ils avaient envoyé des émissaires au margrave d'Ancône, Warner, l'un des lieutenants les plus dévoués à la cause du roi Henri IV, le priant de venir en hâte les soutenir. Warner accourut en effet sans perdre une minute, et fit son entrée à la tête d'une bande de soldats teutons. A cette nouvelle, Pascal II quitta le palais patriarcal du Latran et se retira dans l'île tibérine de Lycaonie, à l'église Saint-Jean. Warner et les partisans de Maginulf installèrent en triomphe leur élu au Latran et lui firent donner la consécration pontificale dans la basilique. Cependant les défenseurs de Pascal II se formèrent en bataille sous la direction de Pierre, préfet de Rome. Leurs troupes composées de cavalerie et d'infanterie vinrent assaillir le Latran, du côté de la curie, en face de Saint-Grégoire le Grand. Le combat soutenu de part et d'autre avec un égal acharnement fut long et meurtrier. Mais enfin la victoire resta au margrave d'Ancône. Les partisans de Pascal II s'enfuirent dans toutes les directions. Warner poursuivit les uns par la *Via Major* qui mène à l'église Saint-Clément jusqu'au temple de Romulus, près de la maison habitée par le représentant de la comtesse Mathilde. Étienne le Normand poursuivit les autres dans la direction de l'église des Saint-Pierre et Marcellin jusqu'à l'Arc d'Or, et sur la route qui conduit à Saint-Étienne au Mont Cœlius, jusqu'à l'ancien temple

[1] On se rappelle qu'en 1045 un autre antipape avait porté le nom de Sylvestre III. (Cf. tom. XXI de cette *Histoire*, p. 4.) Les schismatiques de 1105 se faisaient ainsi solidaires du schisme de 1045.

[2] Fils du misérable Cencius ou Cenci, qui n'avait pas craint de porter une main sacrilége sur la personne Grégoire VII, (Cf. tom. XXII de cette *Histoire*, p. 60-65,) et auquel le grand pape avait eu la clémence de laisser la vie. Voir le récit des derniers attentats de Cencius et sa mort foudroyante, même volume, p. 210-215.

du Soleil. Quelques jours après, une seconde bataille fut livrée entre les deux partis près du *Circus Major*[1], et se termina également par la défaite des troupes de Pascal, qui eurent un grand nombre de blessés et de morts, parmi lesquels soixante des plus illustres chevaliers. Cependant, continuent les *Annales Romani*, la faction victorieuse ne tarda point à délaisser Maginulf, quand celui-ci n'eut plus d'argent à distribuer. Le marquis d'Ancône quitta Rome, emmenant avec lui son pape. Il l'établit d'abord à Tivoli, puis à Osimo, sous la garde de quelques soldats germains, pour y attendre l'empereur Henri IV qui annonçait sa prochaine arrivée en Italie [2]. »

Lettre de Warner à Henri IV pour l'informer de l'intrusion de Maginulf.

3. Warner l'appelait de tous ses vœux. Il se hâta de lui transmettre le récit de cette brillante expédition dans une lettre que Sigebert de Gemblours nous a conservée, et où il s'exprimait ainsi : « J'ai la joie de pouvoir vous annoncer que, parmi les clercs de Rome, les plus religieux et les plus recommandables, ceux qui avaient jusqu'ici soutenu le parti de Hildebrand (Grégoire VII), d'Odoard (Urbain II) et de Raynier (Pascal II), ont enfin reconnu leur erreur et donné satisfaction à la sainte église. Ce qui leur a ouvert les yeux, c'est qu'ils ont pu se convaincre des crimes simoniaques dont Raynier s'est rendu coupable. N'étant encore qu'abbé de Saint-Laurent, il a fait marché avec un moine auquel il a vendu un prieuré, moyennant une somme de vingt *solidi*. C'est un fait de notoriété publique et qui se répète tout haut à Rome, sans que Raynier lui-même ait jamais pu s'en justifier. On lui reproche également d'avoir acheté le souverain pontificat, de s'être engagé par serment à payer au comte Grégoire de Tusculum, à son fils Theodolus et à Pierre Co-

[1] « Le *Circus Major* dit également *Cirque Maxime*, dans la vallée Murcia entre l'Aventin et le Palatin, près de la *Via de Cerchi* qui en a conservé le nom, avait été fondé par Tarquin l'Ancien, rebâti avec une magnificence extraordinaire par Jules César et terminé par Auguste. Il pouvait contenir, d'après le témoignage de Pline, 260,000 personnes. L'église actuelle de Sainte-Marie *in Cosmedin* a été bâtie sur une partie de son emplacement. » (Bléser, *Rome et ses Monuments*, pag. 75.)

[2] Watterich, *Vitæ Roman. pontificum*, tom. II, p. 90. Nous verrons bientôt que tous les combats fantastiques racontés par les *Annales Romani* ne coûtèrent la vie à personne.

lonna, s'ils favorisaient son élection, une somme de cent deniers de Pavie, plus une once d'or, et de remettre en leurs mains trois domaines (*curias*) appartenant à l'église de Rome, savoir : Nympha, Zibéra et Arithia. Élu en conséquence de ce pacte, il dut, pour remplir ses engagements, aliéner un calice d'or et une chasuble de pourpre (*casulam purpuream*) enlevés au trésor pontifical, et comme il n'en tira point les sommes nécessaires, Pierre de Léon et Albert fils d'Étienne lui fournirent le reliquat. Une livre d'or fut également donnée, pour le même motif, au scriniaire (gardien des archives apostoliques). Indignés de tant de sacriléges, les Romains se séparèrent de la communion de Raynier. Ils se concertèrent avec les évêques et les cardinaux pour exiger que l'inculpé prît l'initiative de se purger des griefs articulés contre lui. Cette proposition jeta Raynier dans une véritable fureur: loin de songer à donner satisfaction, il ne parlait que de se venger de ses accusateurs par les tortures et le dernier supplice. Les Romains répondirent aux menaces de cet hérétique obstiné, de cet intrus schismatique, par une sentence de condamnation. Parmi ceux qui se distinguèrent dans cette lutte pour la vérité et la justice, l'archiprêtre Maginulf tenait le premier rang. Exemplaire dans sa conduite et ses mœurs, profondément versé dans la science du droit canonique et civil, exerçant depuis longues années l'archipresbytérat du clergé romain, il avait l'estime et les sympathies universelles; le peuple l'aimait comme un fils aime un père. Dans son zèle pour le service de Dieu, Maginulf n'avait cessé de dénoncer publiquement les crimes de l'hérétique Raynier. Ce fut alors dans la population presque tout entière un cri unanime de réprobation contre l'intrus. « C'est un simoniaque ! disait-on. Il faut le déposer, et faire asseoir sur le siége apostolique le confesseur de la foi, le vénérable Maginulf.» Mais l'humble archiprêtre se déroba à ces manifestations enthousiastes, et fuyant le fardeau du pontificat il se tint caché dans une profonde retraite. Il fut enfin découvert par l'industrie de Berto, capitaine de la milice romaine, lequel s'adjoignant quelques clercs et un certain nombre de laïques fidèles, vint le trouver sous prétexte de recueillir de la bouche du saint homme les paroles de salut et

de vie qu'il prêchait avec tant d'éloquence. A peine Maginulf se fut-il montré qu'on l'acclama en qualité de souverain pontife. Élu sous le nom de Sylvestre IV, il fut sacré le 4 des nones (2 novembre 1105) »[1].

La vérité sur l'intrusion de Maginulf. Encyclique de **Pascal II aux** évêques de France. Témoignage du *Liber Pontificalis.*

4. Sigebert de Gemblours, chroniqueur dévoué au parti césarien et schismatique, éprouvait sans doute un sentiment de profonde satisfaction à reproduire la lettre où Warner, le margrave allemand d'Ancône, faisait un si pompeux éloge de Maginulf, et dressait contre la légitimité du pontife Pascal II un réquisitoire chargé de tant de crimes. Malheureusement Sigebert vécut assez longtemps pour voir l'innocence de Pascal II unanimement reconnue, et l'usurpation du pseudo-Sylvestre IV étouffée sous le poids du mépris public. Il le constate en cette phrase d'un laconisme attristé : « Les faits de simonie reprochés à Pascal ayant été reconnus faux, la dignité apostolique lui fut conservée. Maginulf fut répudié par les Romains comme un intrus : sa personne et sa mémoire s'évanouirent sans laisser de traces[2]. » Nous avons, sur l'attentat aussitôt réprimé que commis de l'ambitieux Maginulf, deux documents plus dignes de foi que le récit du margrave d'Ancône, reproduit par Sigebert de Gemblours. Le premier est une lettre de Pascal II, datée du 26 novembre 1105, et adressée « aux évêques, abbés, princes, chevaliers et à tous les fidèles des Gaules[3]. » Elle s'exprime en ces termes : « Nous voulons porter à la connaissance de votre fraternité un incident qui vient de se produire chez nous. Un officier du royaume teutonique, nommé Warner, s'approcha de Rome avec quelques troupes, à la requête d'un certain nombre de rebelles dont les uns avaient jadis, grâce à l'influence de l'ex-roi de Germanie, envahi dans le voisinage les domaines du saint-siége, et dont les autres, fixés à l'intérieur même de la ville, ayant renié leur Dieu et leur conscience, conspiraient contre notre autorité apostolique, parce qu'ils ne réussissaient

[1] Sigebert. Gemblac., *Chronic. ann.* 1105 ; *Patr. lat.*, tom. CLX, col 249.
[2] *Non apparente nota simoniæ a Romanis sibi injuste injecta, Paschalis honoratur apostolica dignitate. At Maginolfus invasionis reus non multo post reprobatur a Romanis, et fama nominis ejus evanuit.* (Sigeb., Gemblac., *ibid.* col. 230.) — [3] Pascal II, *Epist.* CLXVIII ; *Patr. lat.*, tom. CLXIII, col 179.

point à nous arracher des faveurs et des emplois dont ils étaient indignes. Ils se liguèrent tous avec un prêtre résidant à Rome, mais d'origine étrangère [1], ordonné on ne sait où ni par qui, mais auquel on fait, nous dit-on, une réputation de nécromancien. Choisissant une époque où les catholiques nos fidèles serviteurs observant la trêve de Dieu étaient tous désarmés, les rebelles conduisirent cet aventurier à la basilique de Latran, et convoquant tous les vieux débris de la faction de Wibert (le pseudo Clément III), ils le proclamèrent sacrilégement évêque de Rome. Nous étions alors de notre personne près de la basilique vaticane où les fêtes solennelles de la dédicace nous avaient appelé, et nous résidions depuis quelques jours près du portique du bienheureux Pierre [2]. Le jour où nous rentrâmes dans l'intérieur de la ville, le fantôme d'antipape s'enfuit honteusement, quitta Rome et disparut sans que nous sachions où il s'est retiré. Que votre fraternité ne s'alarme donc pas des récits mensongers qui pourraient être mis en circulation à ce sujet; qu'elle se tienne en garde contre les manœuvres que pourrait essayer cet imposteur. Par la grâce de Dieu, nous sommes à Rome en tout honneur et sécurité. Dans le tumulte de cette émeute passagère nous n'avons perdu aucun des nôtres. C'est ainsi que la sédition de Coré, Dathan et Abiron ne ravit à Moïse aucun des fidèles du peuple de Dieu [3]. C'est ainsi que la révolte de l'ange rebelle qui voulut s'égaler au Tout-Puissant ne diminua en rien la majesté di-

[1] Le nom de Maginulf est évidemment teutonique. Il y a donc tout lieu de croire que cet obscur antipape était un clerc allemand, venu précédemment en Italie chercher fortune à la cour du schismatique Wibert.

[2] On sait que la basilique vaticane de Saint-Pierre, située dans la cité Léonine, sur la rive gauche du Tibre, ne faisait point alors partie de l'enceinte fortifiée de Rome. Les papes avaient pour résidence habituelle le palais de Latran, mais dès lors un édifice spécial avait été construit à leur usage *in porticu beati Petri*, pour leur offrir l'hospitalité quand les stations liturgiques ou des cérémonies exceptionnelles réclamaient leur présence et leur séjour. La dédicace solennelle dont il est question dans la lettre de Pascal II, dut être celle de quelque nouvel autel érigé par lui à Saint-Pierre de Rome. Nous en avons vainement cherché la mention dans le *Commentarius de basilica Sancti Petri antiqua in Vaticano* de Pietro Mallio et de Maffei Vegio, publié par les Bollandistes, tom. VI, Jun. II pars, p. 32-170. — [3] *Numer.* XVI.

vine [1]. Que cette majesté vous protége toujours, et vous accorde la grâce de « fouler aux pieds le lion et le dragon [2]. » — Cette lettre officielle et authentique de Pascal II rectifie les récits apocryphes des *Annales Romani* et du margrave Warner. La tentative de Maginulf et de ses partisans ne fut qu'un prompt avortement ; elle fut étouffée sans qu'un seul fidèle perdît la vie. Le prétendu archiprêtre de Saint-Ange, d'origine étrangère, « ordonné on ne sait où ni par qui », devait être une créature de l'antipape Wibert, des mains duquel il tenait sans doute son ordination sacrilége et son titre usurpé. La notice du *Liber Pontificalis* consacrée à Pascal II, retrace en quelques lignes la physionomie réelle de Maginulf et nous fait connaître sa mort impénitente. « Maginulf, dit ce document, était un ambitieux qui briguait le souverain pontificat. Il ne trouva pas de meilleur moyen pour y parvenir que d'annoncer le prochain triomphe du roi Henri IV de Germanie et son arrivée à Rome. Il attribuait à des révélations surnaturelles les prophéties qu'il débitait à ce sujet ; le simple peuple les accueillait comme autant d'oracles et le prenait lui-même pour un grand nécromancien. Bientôt il compta parmi ses partisans tous les scélérats et tous les intrigants, auxquels un succès du césar germain eût assuré l'impunité, les honneurs et l'opulence. Ce fut l'instant que Maginulf choisit pour lever le talon contre la sainte Eglise sa mère. Mais ses rêves sataniques de pontificat n'aboutirent qu'à le faire dégrader du rang sacerdotal. Son usurpation sacrilége ne put se maintenir. Chassé misérablement de Rome, il traîna dans le dénuement et l'abandon une existence déshonorée, qui se termina par une mort affreuse. On dit que, dans le délire de son agonie, il se déchirait la langue de ses dents convulsives. [3] »

§ II. Nouveaux parjures et crimes de Henri IV.

Lettre de Henri IV à saint Hugues, abbé de Cluny.

5. Les prophéties de Maginulf sur la prochaine arrivée de Henri IV à Rome n'avaient rien de surnaturel ni d'invraisemblable,

[1] Is. XIV, 12. — Dan. X, 13. — Jud. IX. — Apoc. XII, 7.
[2] *Psalm.* XCX, 13. — [3] *Cod. Reg.* Watterich, *Vit. Rom. Pontific.*, t. II, p. 5.

puisque, dès l'an 1101, dans une diète tenue durant les fêtes de Noël à Mayence [1], le pseudo-empereur, voyant tous les princes germains s'éloigner de lui comme d'un excommunié, avait en désespoir de cause « annoncé son intention de partir sur-le-champ pour Rome et d'y faire convoquer pour les prochaines calendes de février (1 février 1102) un concile général, où la paix serait définitivement rétablie entre le sacerdoce et l'empire [2]. » Une réconciliation avec Pascal II était cependant bien loin de sa pensée, ajoute le chroniqueur, « puisqu'il est de notoriété publique qu'en ce moment il intriguait à Rome pour y faire élire un antipape [3]. » Mais le fourbe monarque avait intérêt à mettre en avant des intentions de ce genre. C'était le seul moyen qui lui restât pour relever son crédit en Allemagne et y recruter une armée avec laquelle il comptait passer en Italie et dicter de nouveau ses lois à Rome Pour mieux soutenir ce rôle joué avec l'hypocrisie qui lui était familière, il imagina de réclamer l'intervention du vénérable Hugues de Cluny, le saint abbé qui l'avait levé des fonts du baptême, qui lui avait prêté son ministère et servi de caution à Canosse [4], et avec lequel depuis de longues années il avait cessé toutes relations. Voici sa lettre, chef-d'œuvre de duplicité et de bassesse. « Henri par la grâce de Dieu empereur des Romains, toujours auguste, au révérend Hugues, tous les vœux qu'un fils peut adresser à un père. — Il y a longtemps, seigneur et père bien-aimé, que vous n'avez visité, comme vous le faisiez jadis, votre infirme spirituel, et apporté à votre pénitent la consolation et le secours de votre parole apostolique. Nous n'en faisons point un reproche à votre pieuse sollicitude; nos iniquités seules nous ont valu ce traitement. Sans doute l'Esprit-Saint vous a suggéré cette conduite, ne voulant pas que votre sainteté prodiguât davantage ses soins à un arbre qui ne portait jamais de fruits. Mais tout change ici-bas, et s'il y a le temps de la colère du Seigneur, il y a de même celui de la miséricorde.

[1] Annal. Hildesheim., *Patr. lat.*, tom. CXLI, col. 583.

[2] Ekkeard. Uraug., *Chronic.* ann. 1102. *Patr. lat.*, tom. CLIV, col. 985.

[3] « Nec hoc latet quod alterum papam ipsi domno Paschali superponere, si hoc posset, conatus sit. » (Ekkeard. Uraug., *Ibid.*).

[4] Cf. tom. XXII de cette *Histoire*, p. 199 et 204.

L'histoire du peuple d'Israël en fournit de nombreux exemples. Pécheurs, les enfants d'Abraham étaient châtiés; pénitents, ils rentraient en grâce devant Dieu. A la captivité sous Nabuchodonosor et aux soixante-dix années d'exil, sans roi, sans prêtres, sans sacrifices, succédait l'avénement de Cyrus; les cieux distillaient la miséricorde comme une rosée de grâces et la nation réconciliée avec le Seigneur relevait Jérusalem et le temple de leurs ruines. Hélas ! moi aussi j'ai encouru par mes entreprises contre l'Église sainte la colère du Seigneur; je fus châtié; mais pourquoi, maintenant que je veux réparer tant de fautes, ne me serait-il pas permis d'espérer un retour de miséricorde ? Je le déclare hautement à votre paternelle sérénité; ma volonté ferme est de consacrer désormais tous mes efforts et tout ce que Dieu me donnera de puissance à effacer les traces de la persécution dont j'eus le malheur de prendre l'initiative, à extirper le schisme, à rétablir l'unité, à relever toutes les ruines, à faire régner la justice et la paix. Aussitôt qu'avec la grâce de Dieu j'aurai pu terminer cette grande œuvre et réconcilier l'empire avec le sacerdoce, je me propose de partir pour Jérusalem, de visiter la Terre Sainte où le Seigneur a pris notre chair mortelle et conversé avec les hommes. Mon plus ardent désir est d'aller l'adorer en ces lieux où il daigna pour notre salut subir les derniers outrages, les soufflets, les crachats, la flagellation, le supplice de la croix, les tortures de la passion, la mort et la sépulture. Votre sainteté, nous l'en supplions, ne nous refusera point le secours de ses conseils et de ses prières; elle nous recommandera instamment aux suffrages du collége vénérable des religieux ses frères, afin que la miséricorde du Seigneur, qui nous a déjà prévenu par sa grâce, fasse prospérer les bonnes résolutions dont elle nous inspire en ce moment la pensée[1]. »

Entreprise de Henri IV contre les Saxons. Henri de Limbourg investi du

6. Quel fut le chapelain à gages qui rédigea sur ce ton homiliaire, au nom du fourbe césar, une lettre dont chaque mot est un mensonge sacrilége? L'histoire ne nous en a point conservé le nom, et la perte est médiocre. Quel que fut ce scribe subalterne, il ne

[1] Epistolæ diversor. ad S. Hugonem. *Epist.* VIII; *Patr. lat.*, tom. CLIX, col. 933.

duché de la Basse-Lorraine. Expulsion de l'évêque intrus de Cambrai.

vaut pas la peine qu'on perdrait à le rechercher, sous le voile dont reste couverte sa schismatique et césarienne mémoire. D'ailleurs, selon l'expression du protestant Lüden, « cette lettre d'apparat, dont Henri IV fit répandre des milliers d'exemplaires en Allemagne, ne trompa personne. » Les protestations dont le tyran avait tant abusé ne trouvaient de crédit nulle part. Ce n'étaient plus des paroles qu'on lui demandait, mais des actes. Or, chacun de ses actes était en contradiction flagrante avec ses promesses. Au moment où il tenait à saint Hugues le langage d'un pénitent venu à résipiscence, n'aspirant qu'à se réconcilier avec le pape, résolu dans ce dessein de partir aussitôt pour Rome, il fomentait le schisme en Italie, faisait élire successivement trois antipapes, et refusait, non-seulement de comparaître, mais même de se faire représenter au concile de Latran. Quand il insistait en termes attendris sur son désir de mettre un terme à tant de guerres désastreuses et de faire jouir enfin ses états d'une paix qu'ils n'avaient jamais connue sous son règne, l'hypocrite césar venait de recommencer, au cœur même de la Germanie, une expédition de rapine et de sang. Profitant de l'absence de Welf I duc de Bavière et des autres princes allemands partis pour la croisade, il s'était, comme autrefois, jeté sur la Saxe [1], cette province catholique dont le nom seul lui faisait horreur. Les Saxons prirent à témoin le ciel et la terre contre la sauvage barbarie de l'agresseur couronné. La Trève de Dieu, promulguée au concile de Clermont et adoptée dans toute l'Europe chrétienne, couvrait d'une inviolable immunité les domaines des seigneurs et des chevaliers qui allaient en Orient combattre les infidèles. Le parjure césar qui témoignait dans sa lettre à Hugues de Cluny un si ardent désir d'aller au Saint-Sépulcre adorer le Dieu qu'il avait tant outragé, ne songeait qu'à spolier les soldats de la croix et à ruiner leurs familles. Mais la Saxe, défendue par le comte Henri de Limbourg [2], résista héroïquement. Désespérant de la vaincre par les armes, le pseudo-empe-

[1] Sigebert. Gemblac., *Chronic.*, *Patr. lat.*. tom. CLX, col. 222.

[2] Henri de Limbourg était petit-fils, par sa mère Jutta, de Frédéric de Luxembourg que l'empereur Henri III avait, en 1047, investi du duché de la Basse-Lorraine. (Cf. *Art de vérifier les dates*, édit. 1770, p. 633-635.)

reur eut recours à ses moyens ordinaires de corruption vénale. Il offrit à Henri de Limbourg le duché de la Haute-Lorraine vacant par la mort de Godefroi de Bouillon. Le comte accepta le marché, reçut cette opulente investiture et abandonna les Saxons. Sa félonie ne fut nuisible qu'à lui-même. La catastrophe finale qui allait bientôt enlever au tyran germain le trône et la vie devait délivrer la Saxe et déposséder le comte de Limbourg de son duché éphémère. S'il se trouvait encore quelques âmes serviles que l'appât des richesses enchaînait ou rattachait à la fortune du pseudo-empereur, le mouvement général de l'opinion se retirait de lui. Les populations chassaient les évêques intrus auxquels il avait conféré la crosse et l'anneau, et rappelaient leurs pasteurs légitimes. C'est ainsi que « li clergié et tout le peuple de Cambrai, dit le traducteur anonyme des *Gesta pontificum Cameracensium*, se rebellèrent » contre un titulaire de ce genre. « D'une seule voix et volenté, ils li dirent : Sire Gauchier, vous êtes excommunié par l'église de Rome et par celle de Reims. Si (ainsi) ne voulons plus souffrir de vous. Allez quérir votre réconciliation et pouvoir de faire office d'évêque, sinon ne reparaissez plus ici [1]. »

Antécédents de Gaucher, évêque intrus de Cambrai. Intervention du comte Robert de Flandre en faveur des catholiques de cette ville. Campagne de Henri IV contre Robert de Flandre.

7. Ce Waulchier ou Gaucher, en latin *Walcherus*, ancien archidiacre de Cambrai, avait été, en 1093, mis en possession du siége épiscopal de cette ville par le pseudo-empereur, qui le gratifia en outre du titre et des fonctions de comte de Cambrai [2]. Une élection canonique, celle de Manassès, neveu de l'archevêque de Reims du même nom, avait cependant eu lieu l'année précédente et obtenu la ratification du pape Urbain II. Mais l'usurpateur imposé par Henri IV avait la force à sa disposition. L'évêque légitime Manassès fut chassé de Cambrai. « Qu'il aille, s'il le veut, se plaindre à Rome ! » disaient ironiquement les césariens partisans de l'intrus. Celui-ci fut peu après solennellement excommunié au concile de Clermont (1095), où il eut l'audace de se présenter pour

[1] *Gest. pontif. Camerac. Versio Gallica*; *Patr. lat.*, tom. CXLIX, col. 221.

[2] *Gest. pontif. Camerac.*, *ibid.* col. 216. Nous croyons devoir prévenir le lecteur que les *Gesta pontific. Camerac.*, dont l'auteur est resté anonyme, sont rédigés dans un esprit hostile au saint-siége et dévoué de parti-pris à la faction du schisme césarien.

faire annuler comme attentatoire aux droits du siége de Cambrai le rétablissement de l'évêché d'Arras, ordonné récemment par Urbain II [1]. Mais toujours couvert par la protection de césar, il continua son intrusion, sans nul souci des anathèmes du concile, ni de leur promulgation solennelle faite dans la province même de Cambrai par les soins des deux archevêques qui se succédèrent sur le siége de Reims, Renaud du Bellai (1083-1096) et Manassès de Châtillon (1096-1106). Pour mieux consolider son double pouvoir de comte et d'évêque, il se prêta sans résistance au mouvement qui portait alors les bourgeois de Cambrai, comme ceux de la plupart des autres cités, à se constituer en commune. Assuré d'ailleurs du dévouement des hommes d'armes auxquels il prodiguait les biens et les trésors de l'église, il se croyait affermi pour jamais dans son intrusion. Sa surprise et sa colère en furent d'autant plus grandes lorsqu'en l'an 1102 le clergé et le peuple lui firent la sommation catégorique ou de se réconcilier avec le saint-siége ou de sortir de Cambrai. Gaucher n'entendait faire ni l'un ni l'autre; il eut recours aux armes. Mais les fidèles appelèrent à leur aide le comte de Flandre, Robert le Hiérosolomitain, qui revenait alors de la croisade où il s'était couvert de gloire, et où les Sarrasins, émerveillés de sa bravoure, l'avaient plus d'une fois dans les batailles pris pour saint Georges, ce patron de la chevalerie, dont ils entendaient le nom prononcé comme un cri de guerre par les soldats chrétiens. Devant ce puissant adversaire, Gaucher, après avoir pillé quelques châteaux tels que Busigny, Ogey et Busseines, dut abandonner la partie et se réfugier près du pseudo-empereur son maître. Henri IV occupé à sa guerre contre les Saxons ne put tout d'abord se rendre en personne à Cambrai; mais il donna sur-le-champ l'ordre au comte de Louvain et à l'évêque Otbert de Liége, autre intrus schismatique et césarien, de lever, le premier deux cents, et le second trois cents chevaliers pour aller chasser de Cambrai Manassès l'évêque légitime, châtier les habitants comme des rebelles et rétablir Gaucher. Peu de temps après, Henri IV lui-même «à très-

[1] Cf. tom. XXIV de cette *Histoire*, p. 201, 207.

grand ost[1], » dit le chroniqueur, arriva en Flandre, promenant partout la terreur, incendiant et pillant les villes et les campagnes. Marcoing, Palluel, Inchi, l'Écluse et Bouchain furent entièrement rasés. Le tyran fit alors son entrée triomphale à Cambrai, où il rétablit l'intrus Gaucher sa créature. Et comme l'hiver approchait, il retourna en Allemagne, jurant de revenir au printemps prochain avec une armée et une flotte, pour envahir par terre et par mer les états du comte de Flandre.

Diète de Mayence. Hypocrites déclarations de Henri IV. Investiture de l'évêché de Bamberg donnée à saint Otton.

8. Cette menace, comme tant d'autres que l'orgueil d'un succès momentané dictait au tyran, ne devait jamais se réaliser. A son retour en Germanie, le pseudo-empereur trouva l'opinion publique exaspérée contre lui. La campagne de dévastation entreprise contre la Flandre au mépris des lois sacrées de la Trêve de Dieu et du droit des gens, poursuivie avec une férocité sans égale dans l'unique but de faire revivre un schisme détesté, révoltait tous les esprits. Ces dispositions hostiles se manifestèrent d'une façon inquiétante à la diète tenue à Mayence durant les fêtes de Noël de l'an 1102. « Les princes, dit la chronique d'Hildesheim, refusaient d'assister aux conseils ou devaient se traiter les affaires de l'État, ils affectaient de ne point en conférer avec le souverain et se bornaient à l'entretenir des questions particulières qui les concernaient eux-mêmes. Cette attitude dura jusqu'au jour de l'Épiphanie (6 jan-

[1] « Avec une très-grande armée. » La chronique de Cambrai ne nomme aucun des seigneurs qui accompagnèrent Henri IV dans cette expédition. Cependant les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, (tom. II, p. 615, col. 1,) rattachant à cet épisode la mention d'une blessure grave reçue vers cette époque par le comte Hugues de Champagne (Cf. tom. XXIII de cette *Histoire*, p. 491) supposèrent que ce comte avait suivi le pseudo-empereur à Cambrai. M. de Montalembert, sur la foi de cette conjecture qu'il n'admettait d'ailleurs pas sans hésitation, s'exprime en ces termes : « L'empereur assisté, on ne sait trop pourquoi, du comte Hugues de Troyes, marcha au secours de sa créature assiégée dans Cambrai. » (*Les moines d'Occident*, tom. VII, p. 353.) La supposition faite par les *Auteurs de l'art de vérifier les dates* est purement gratuite et ne repose absolument sur rien. M. d'Arbois de Jubainville constate en effet que les monuments historiques relatifs à l'expédition de Henri IV contre Robert de Flandre ne parlent point de la présence du comte de Champagne. « D'ailleurs, dit-il, cette expédition eut lieu en l'an 1102, et c'est de l'année 1104 que datent les pièces où il est question des blessures de Hugues de Troyes. » (*Hist. des ducs et comtes de Champagne*, tom. II, p. 82.)

vier 1103). La messe de cette grande solennité fut célébrée à la cathédrale de Saint-Martin par l'évêque de Wurtzbourg, Eméhard, qui prononça après l'Évangile une touchante allocution. Le peuple l'écoutait dans un profond silence, lorsque l'empereur, se levant de son trône, prit la parole. D'une voix pleine de larmes, et comme s'il eût été touché jusqu'au fond du cœur par un repentir sincère, il déclara qu'il remettait les rênes du gouvernement au jeune roi Henri son fils, et que de sa personne, en expiation de ses péchés, il allait partir pour Jérusalem [1]. » — « A ces mots, dit Ekkéard d'Urauge, clergé, princes et peuple éclatèrent en actions de grâces, louant Dieu et félicitant le monarque de sa pieuse résolution. Un grand nombre de chevaliers s'offrirent à prendre la croix avec lui et à partager les périls du saint pèlerinage [2]. » L'allégresse et l'enthousiasme étaient au comble. Henri IV ne jouait pourtant qu'une nouvelle comédie. Mais il n'épargna rien pour la faire prendre au sérieux. Ruotpert, le schismatique évêque de Bamberg, dont le nom avait été mêlé à toutes les entreprises de la faction césarienne contre le grand pape saint Grégoire VII, venait de mourir dans l'impénitence finale (11 juin 1102). Les députés de l'église vacante s'empressèrent de porter l'anneau et le bâton pastoral du défunt au pseudo-empereur, pour lui demander un nouvel évêque. Occupé alors de sa guerre contre les Saxons, Henri IV remit la décision de l'affaire à la diète de Noël. « En conséquence, disent les actes, le 21 décembre suivant, une nouvelle délégation composée des principaux dignitaires du chapitre de l'église vacante, savoir : le prévôt de la cathédrale Égilbert, le doyen Adelbert, Éberhard prévôt de Saint-Jacques auxquels se joignirent grand nombre de seigneurs et de chevaliers, prirent la route de Mayence afin de s'y trouver aux fêtes de Noël, époque fixée pour le choix du futur évêque. Or, ces divers personnages espéraient que l'élu de Henri IV serait sinon l'un d'entre eux, du moins quelqu'un de leurs compatriotes puissant et riche,

[1] *Annal. Hildesheim. Patr. lat.*, tom. CXLI, col. 588. On se rappelle que, dès l'an 1099, le jeune Henri, cinquième du nom, second fils du pseudo-empereur avait été associé au trône paternel. (Cf. tom. XXIV de cette *Histoire*, p. 346.)

[2] Ekkeard. Uraug., *Chronic. Patr. lat.*, tom. CLIV, col. 987.

qui aurait eu assez de crédit et d'argent pour acheter la faveur impériale. C'était en effet la coutume, ajoute naïvement Ebbo, l'un des auteurs des actes, que l'empereur vendît les évêchés et mît à prix les investitures. Aussi les princes, les grands, les nobles de Germanie avaient soin d'entretenir à la cour ceux de leurs fils qui embrassaient la carrière ecclésiastique. Ces jeunes clercs avaient le titre de chapelains de l'empereur et attendaient une occasion favorable pour obtenir de césar un siége épiscopal. Les députés de Bamberg comptaient que leur nouvel évêque serait choisi dans ces conditions. Admis à l'audience impériale, Henri IV les accueillit avec une bienveillance parfaite. « J'ai voulu, leur dit-il, me donner le temps de chercher un pasteur digne de l'illustration de votre église. Mes aïeux ont fondé la cathédrale de Bamberg, ils ont eu pour cette ville un amour de prédilection. Depuis six mois une foule de candidats m'ont offert des sommes énormes, si je consentais à leur donner l'investiture de ce siége. Mais j'ai rejeté toutes ces propositions vénales, il vous faut pour évêque un modèle de foi, de sagesse, de sainteté. J'ai donc choisi un saint. » — Puis il s'étendit longuement sur l'éloge du sujet dont il avait fait choix, mais sans articuler son nom. — Les délégués impatients de savoir ce nom, se hasardèrent à dire : « Mais quel est-il ? » — « Le voilà, » répondit l'empereur, en désignant parmi ses chapelains un personnage nommé Otton, dont la tenue à la fois modeste et digne était celle d'un véritable clerc, portant l'habit ecclésiastique et la tonsure. « Voilà, reprit Henri IV, votre seigneur évêque, le nouveau pasteur de l'église de Bamberg. » Et le prenant par la main, il le présenta aux délégués. Ceux-ci furent consternés ; ils jetèrent autour d'eux des regards où se lisait leur désappointement, et auxquels l'assistance, toute composée de chapelains impériaux et de nobles seigneurs, répondit par des signes qui les invitaient à protester contre un pareil choix. Enfin Bérenger comte de Sultzbach, l'un des délégués, s'adressant à l'empereur murmura plutôt qu'il n'articula ces paroles : « Seigneur auguste, nous avions espéré que vous nous donneriez pour évêque un des princes de votre cour, allié aux nobles familles de Bamberg et connu de nous. Mais

celui-ci, qui est-il? d'où vient-il? Nous n'en savons rien.» — Henri IV bondit à cette objection. « Vous demandez qui il est! d'où il vient! Je vous réponds qu'il est évêque de l'église de Bamberg, c'est moi qui vous l'envoie et je veux être son père. Vive Dieu! quiconque oserait y contredire, me blesserait à la prunelle de l'œil. » — Cependant Otton s'était jeté aux pieds de l'empereur et fondant en larmes: «Je ne suis qu'un pauvre clerc, indigne d'un tel honneur, s'écria-t-il. Daignez, je vous en conjure, fixer votre choix sur quelqu'un des nobles et illustres chapelains, mes collègues, que le mérite, la naissance et le crédit appellent à soutenir l'éclat d'une si haute dignité.» —Sans lui répondre, Henri IV interpella de nouveau les délégués : « Vous voyez, dit-il, si cet homme est un ambitieux! C'est la troisième fois qu'il refuse un siége épiscopal. Deux fois déjà il m'a contraint de choisir à sa place un des chapelains ses collègues. Que dites-vous d'une pareille conduite? La première fois, je voulais le nommer à l'évêché d'Augsbourg; il m'a répondu qu'il y avait dans le clergé de ma chapelle des sujets plus anciens et plus méritants que lui. Plus tard je lui offris l'évêché d'Halberstadt et il me fit la même réponse. Mais cette fois, j'ai la confiance que Dieu lui-même voulait le réserver pour l'église de Bamberg. » —Touchés de ce spectacle et du désintéressement d'Otton, les délégués se précipitèrent pour le relever, car il était toujours prosterné devant le trône impérial. Malgré sa résistance, ils le présentèrent au monarque qui lui mit au doigt l'anneau d'or, et plaça dans sa main le bâton pastoral, en disant : « Je prends à témoin le Dieu tout-puissant à qui rien n'est caché que je ne connais pas un homme mortel plus digne du saint ministère qu'il va remplir au milieu de vous [1].» — Henri IV disait vrai, plus peut-être qu'il ne le pensait lui-même, car Otton, s'adressant à toute l'assistance s'écria: « Je fais à Jésus-Christ mon Dieu le vœu solennel de renoncer à l'épiscopat, si je ne reçois l'investiture canonique et la consécration des mains du seigneur pape apostolique, après une élection régulière faite par le clergé et le peuple de Bamberg [2]. »

[1] Bolland. *Act. SS.* tom. I *Jul.* die 2 p. 397 et 377.

[2] *In ipso igitur articulo adhuc in curia votum vovit Domino, nunquam se in*

9. Le pauvre clerc qui venait de recevoir l'investiture dans des circonstances si émouvantes était saint Otton de Bamberg, le futur apôtre de la Poméranie. Son nom devait être, en 1189, solennellement inscrit au livre d'or des élus par le pape Clément III. Né en Souabe, vers l'an 1062, d'une famille noble mais peu opulente, il perdit de bonne heure ses pieux parents, Otto et Adélaïde[1], dont le modeste héritage passa à son frère aîné le comte Frédéric. Otton avait déjà commencé le cours de ses études libérales; Frédéric ne put avec ses minces ressources pourvoir, comme il l'aurait voulu, à l'entretien du jeune clerc. Otton y suppléa par son énergie personnelle. Il passa en Pologne, apprit rapidement la langue du pays et ouvrit une école où toute la noblesse polonaise envoya bientôt ses enfants. La réputation du jeune écolâtre s'étendit à toutes les contrées du Nord. On admirait en lui une science consommée, l'élégance et le charme de ses discours, l'angélique pureté de sa vie. Le duc Wladislas de Pologne, fils du roi Boleslas II, l'attacha à sa cour. Il le choisit en 1088 pour aller demander en son nom à Henri IV la main de sa sœur la princesse Judith, veuve de Salomon roi de Hongrie. La négociation eut un plein succès. Otton eut alors pour la première fois l'occasion de connaître personnellement Henri IV, qui put lui-même apprécier le mérite du jeune clerc. Il escorta Judith en Pologne et demeura attaché à son service en qualité de chapelain jusqu'à la mort de cette princesse[2]. Il revint alors en Germanie, et entra dans la congrégation des clercs réguliers de Ratisbonne. Cette ville possédait une célèbre communauté de religieuses, dont l'abbesse était en ce temps une nièce de Henri IV. Otton en devint le chapelain. « Un jour de grande solennité, disent les actes, l'empereur étant venu assister aux offices du monastère,

Antécédents de saint Otton. Son entrée solennelle à Bamberg.

episcopatu mansurum, nisi et consecrationem pariter et investituram canonice, consensu et petitione Ecclesiæ suæ, a manu domini apostolici suscipere mereatur. (Bolland. *tom. cit.*, p. 338.)

[1] On a voulu rattacher l'origine de saint Otton à l'illustre famille d'Andechs, des ducs de Bavière, et lui donner pour sœurs sainte Mechtilde et sainte Gertrude, toutes deux issues de cette noble race. Mais les actes de saint Otton publiés par les Bollandistes (*tom. cit.*, p. 316 et seq.) ne permettent plus de soutenir cette opinion.

[2] Usserman, *S. Ottonis vita*, § 2, *Patr. lat.*, tom. CLXXIII, col. 1270.

reconnut Otton. Après la cérémonie, il dit à l'abbesse : « En une si grande fête, j'ai le droit de vous demander un présent. Comme nièce et comme sujette fidèle, vous ne me le refuserez pas.» —L'abbesse répondit : « O roi mon seigneur, faites connaître votre volonté à votre humble servante. Elle est prête à vous obéir. » — « Je ne vous demande rien autre chose que la permission d'attacher votre chapelain Otton à mon service. Je connais ses vertus et son mérite. Notre république, *respublica nostra,* a besoin d'un tel homme. » Aucune requête ne pouvait faire plus de peine à l'abbesse, qui allait perdre ainsi son conseiller le plus fidèle. Mais il était impossible de songer même à opposer un refus à la majesté impériale. Otton fut appelé, et l'abbesse le présenta, non sans verser des larmes, au tout-puissant césar [1]. Il entrait sans doute dans les vues du persécuteur le plus acharné de l'Église d'avoir à ses côtés comme une réserve de vertueux et saints personnages dont il se pouvait servir à l'occasion, soit pour pallier ses crimes, soit même pour ménager en un péril imminent sa réconciliation avec le saint-siége. Cette tactique, dont il usait envers le vénérable abbé de Cluny, paraît avoir inspiré sa conduite à l'égard d'Otton. Il est remarquable d'ailleurs qu'à toutes les époques et sous tous les gouvernements, les persécuteurs ont suivi avec la même hypocrisie une ligne de conduite absolument semblable. Mais leur fourberie ne fait que mieux ressortir la responsabilité encourue par les vrais serviteurs de l'Église, qui acceptent de jouer près d'eux ce rôle de complaisants ou de dupes. Ainsi il n'est pas douteux qu'à l'époque où Otton devint chapelain du pseudo-empereur, celui-ci ne fût notoirement excommunié comme schismatique simoniaque. Les hagiographes ne nous expliquent point les motifs qui déterminèrent l'homme de Dieu à accepter des fonctions officielles, qui l'obligeaient à communiquer chaque jour *in sacris* avec le Néron de la Germanie. Ils se bornent à dire qu'au milieu d'une cour d'apostats, et en face d'un prince qui avait créé l'antipape Wibert, Otton ne cessait de protester de son attachement aux papes légitimes et aux véritables successeurs de saint Pierre. Henri IV ne semblait point choqué de la

[1] Bolland., *loc. cit.*, p. 376.

liberté de son langage. Seulement il trouvait moyen d'écarter le plus souvent de sa cour ce censeur incommode et lui confiait des missions extérieures. C'est ainsi qu'il le chargea de surveiller les travaux de la cathédrale de Spire, achevée vers l'an 1100. Otton le fit dans des conditions tellement avantageuses pour le trésor impérial, qu'Henri IV, en louant la scrupuleuse probité de son chapelain, avait coutume de dire que les prédécesseurs de celui-ci demandaient pour un semestre ce qu'il n'aurait pas dépensé en dix ans. Investi de l'évêché de Bamberg, Otton fut escorté triomphalement par les délégués dans sa ville épiscopale. « Il y arriva, disent les actes, le jour de la Purification de la sainte Vierge (2 février 1103). Du plus loin qu'il aperçut la flèche de la cathédrale, il mit pied à terre, détacha sa chaussure, et pieds nus, sur la neige glacée, par un froid intense, il continua sa route. Le clergé et le peuple l'attendaient aux portes de la ville ; des larmes d'attendrissement coulèrent de tous les yeux, à la vue de ce pasteur humble et pénitent, dont l'entrée ressemblait si peu aux pompes séculières des évêques schismatiques. Conduit à la cathédrale au milieu des chants d'allégresse, il renouvela devant l'immense auditoire la protestation faite par lui à la cour de Mayence, déclarant qu'il ne se considérerait évêque de Bamberg qu'après une élection canonique et la consécration reçue des mains du pape légitime. Quand il eut reçu au palais épiscopal les hommages et les vœux de la population entière, il fallut réchauffer avec de l'eau tiède ses pieds tellement gelés, que le sang en découlait goutte à goutte par des crevasses rigides. Mais l'homme de Dieu paraissait insensible à la douleur [1]. »

Lettre de saint Otton à Pascal II. Réponse du pape.

10. Laissant à peine aux fidèles qui le servaient le temps de lui rendre ce pieux devoir, il écrivit la lettre suivante : « A son seigneur et père le pape Pascal, évêque universel du saint siége apostolique, Otton de l'église de Bamberg, ce qu'il est, son dévouement, son entière soumission et son humble requête. — Le fondement de toute dignité ecclésiastique, dans notre religion sainte, est établi sur Jésus-Christ « qui est la pierre [2], » ainsi que sur l'apôtre Pierre et ses successeurs. Telle est la ligne de conduite à suivre ; telle est

[1] Bolland., *tom. cit.*, p. 378. — [2] *Petra autem erat Christus* (I *Cor.*, x, 4.)

la verge de direction, verge des royaumes, des pontificats, de toutes les puissances au sein de l'Église: s'en écarter ou s'y soustraire serait le comble de l'aberration. C'est donc à vous, très-saint père, et à notre mère la sainte Église romaine, que je recours humblement pour demander secours et conseil dans la situation présente. J'ai passé quelques années au service de l'empereur, mon maître, et j'ai trouvé grâce à ses yeux. A deux reprises différentes il voulut me promouvoir à l'épiscopat, mais les investitures laïques me sont suspectes et je refusai les deux siéges qu'il m'offrait. Aujourd'hui, pour la troisième fois renouvelant sa tentative, il vient de me nommer à celui de Bamberg; mais je ne le garderai qu'autant que votre sainteté daignerait m'en conférer l'investiture et me donner la consécration de sa main. J'attendrai pour aller me prosterner à vos pieds les ordres qu'il vous plaira de transmettre à votre humble serviteur, priant le Seigneur tout-puissant de conserver votre sainteté et de me la rendre propice [1]. » La réponse du pape atteste la joie qu'un tel langage, si différent de celui que tenaient alors les évêques schismatiques d'Allemagne, fit éprouver au cœur du pontife. Elle est conçue en ces termes : « Pascal, serviteur des serviteurs de Dieu, à son bien-aimé frère Otton, élu de l'église de Bamberg, salut et bénédiction apostolique. — « Un fils sage fait l'allégresse de sa mère [2]. » Votre conduite et vos paroles révèlent la droiture de votre âme. Nous estimons qu'il est juste de vous conférer l'honneur que vous méritez et de favoriser votre promotion. Ne mettez point en doute notre bienveillance et faites-nous jouir de votre présence au plus tôt. La divine sagesse nous donne ici une nouvelle preuve qu'elle sait faire servir, même les méchants, au bien de son Église [3]. » Cette dernière parole était une allusion directe à l'initiative du pseudo-empereur dans la promotion du nouvel élu. Henri IV allait bientôt changer de tactique et rendre impossible à Otton le voyage de Rome. Ce ne fut qu'après la mort du tyran que Pascal II eut la consolation de sacrer de sa main le nouvel élu de Bamberg.

[1] *Diversor. ad Pascal. II, Epist.*, XXI; *Patr. lat.*, tom. CLXIII, col. 464.
[2] *Prov.*, x, 1.
[3] Pascal. II, *Epist. ad Otton.*, *Patr. lat.*, tom. CLXXIII, col. 1315.

11. La conversion simulée de Henri IV, dont l'élection de Bamberg n'était qu'un épisode habilement calculé, ne permit pas au pseudo-empereur d'exécuter la menace faite par lui en quittant Cambrai et de renouveler son expédition en Flandre. Les fidèles catholiques rappelèrent donc à leur secours le comte Robert de Flandre. Manassès, l'évêque légitime de Cambrai, put ainsi reprendre possession de son siége, et l'intrus Gaucher, chassé de la ville, dut se réfugier à Liége sous la protection du simoniaque Otbert [1]. Ce succès partiel de la cause catholique fut comme le présage d'un triomphe définitif. Il eut un grand retentissement en Europe. Pascal II, à la date du 21 janvier 1103, adressait ses félicitations au comte Robert. « Béni soit le Seigneur notre Dieu! lui disait-il. C'est lui qui vous a ramené victorieux de la Jérusalem terrestre, pour se servir de votre vaillance dans la pieuse croisade où par de nouveaux exploits vous achevez de conquérir pour votre âme l'entrée de la céleste Jérusalem. Comme un loyal chevalier, vous combattez les ennemis de Jésus-Christ votre roi. Grâces donc soient rendues à votre prudence et à votre zèle, qui ont exécuté si heureusement pour l'église de Cambrai les ordres émanés de notre siége apostolique. Agissez de même contre le pseudo-clergé de Liége, schismatique et excommunié. Il est en effet de toute justice que les apostats, qui se sont eux-mêmes séparés de la communion catholique, soient chassés par les fidèles des bénéfices de la sainte Église. Poursuivez donc non-seulement dans vos provinces, mais partout et de toutes vos forces, le chef de l'hérésie simoniaque, le roi Henri ainsi que ses fauteurs. Vous ne sauriez offrir au Seigneur un sacrifice plus agréable que de combattre un tyran qui s'est levé contre Dieu, qui s'efforce d'enlever à l'Église sa royale prérogative, qui a érigé dans le lieu saint l'idole de Simon, qui s'est vu par l'autorité des saints apôtres et des papes leurs vicaires, en vertu du jugement de l'Esprit-Saint, chassé de la maison de Dieu. Telle est la mission que nous vous confions à vous et à vos chevaliers, pour l'absolution de vos fautes, au nom de la fidélité que vous professez à l'égard du siége apostolique, afin de

Lettre de Pascal II au comte de Flandre.

[1] *Gest. pontific. Camerac.*, *Patr. lat.*, tom. CXLIX, col. 223.

parvenir un jour par vos labeurs et vos triomphes à la Jérusalem des cieux [1]. »

L'intrus Otbert, évêque de Liége.

12. Dans cette lettre, Pascal II rappelle des ordres semblables, précédemment « émanés du siége apostolique, » soit pour l'expulsion de l'intrus de Cambrai, soit pour celle de l'apostat de Liége Otbert. Nous n'avons plus les textes des décrets de ce genre, fulminés contre Gaucher de Cambrai. L'un de ceux qui furent lancés contre Otbert nous a seul été conservé. Il était adressé par le bienheureux pape Urbain II « à tous les catholiques de Liége, clergé et peuple, » et s'exprimait en ces termes : « Extirpez du milieu de vous la racine du mal; chassez ce loup, ce voleur, *lupum illum dico et furem*, qui n'est point entré dans le bercail par la porte, mais qui a fait irruption par violence pour égorger, perdre et dévorer le troupeau. Chassez donc, par tous les moyens en votre pouvoir, l'envahisseur de votre église, Otbert, le complice de Henri IV et de Wibert de Ravenne; refusez-lui toute obéissance, rompez tout rapport avec lui, traitez-le comme un excommunié, entièrement séparé de la sainte Église romaine [2]. » Le portrait d'Otbert ainsi tracé par le saint pape Urbain II était de la plus rigoureuse exactitude. « Cet apostat, dit la chronique de Saint-Hubert, avait débuté dans la cléricature par la charge de prévôt de l'église Sainte-Croix de Liége. Il s'y rendit coupable de crimes tels, que le vénérable évêque Henri, après un jugement canonique, le déposa et le bannit de la ville. Otbert se réfugia près du roi Henri, qui assiégeait alors le pape Grégoire VII à Rome, et qui venait d'installer sur la chaire de saint Pierre l'intrus Wibert de Ravenne. Depuis cette époque, Otbert resta attaché au roi excommunié; il le suivit dans toutes ses expéditions, briguant sa faveur à force de présents et de serviles complaisances, dans l'espoir d'en obtenir quelque haute dignité. Il ne

[1] Pascal. II, *Epist.* LXXXVIII; *Patr. lat.*, tom. CLXIII, col. 108. M. de Montalembert ajoute à cette lettre de Pascal II quelques lignes de félicitation adressées à Robert de Flandre par saint Anselme de Cantorbéry (*Moines d'Occident*, tom. VII, p. 354). Mais la lettre de saint Anselme ne fut écrite qu'après l'an 1106, pour féliciter le comte de Flandre d'avoir renoncé aux investitures et rendu aux abbayes de sa province la liberté des élections canoniques.

[2] Urban. II, *Epist. ad eccles. Leodiens.*, *Patr. lat.*, tom. CLIV, col. 1445.

devait que trop réussir. L'évêque Henri étant mort en 1091, Otbert, sans aucune élection préalable, sans autre recommandation qu'un pacte par lequel il s'engageait à verser entre les mains du roi une somme énorme, reçut l'investiture de l'église de Liége[1].» C'était bien le loup dévorant, faisant irruption dans le bercail; le voleur aposté pour le pillage et la rapine. A la tête d'une bande d'hommes d'armes, Otbert saccagea les monastères de Saint-Laurent de Liége et de Saint-Hubert des Ardennes, chassa les pieux abbés Bérenger et Thierry, et les remplaça par des intrus. Les religieux qui persévérèrent dans la fidélité au saint-siége et la soumission au pape légitime, furent dispersés sur tous les chemins de l'exil. Dans une lettre adressée à ces nobles proscrits, le vénérable Jarento, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, s'exprimait en ces termes : « Le satellite de l'Antechrist (Otbert) a déchaîné contre vous sa fureur; c'est vraiment le cocher du char de Satan; il renouvelle de nos jours la conspiration de Simon le Mage pour la ruine de l'Église de Jésus-Christ. Il sonne la trompette infernale: après vous avoir dépouillés de vos biens, il appelle la mort sur vos têtes. Mais « ni la mort, ni la vie, ni aucune puissance créée » ne sauraient nous faire déserter la cause de la vérité et de la justice, nous arracher au sein de l'Église notre mère, nous écarter de la route tracée par le siége apostolique de Rome. Vous donc, ô amis de Dieu, continuez de défendre la foi catholique, luttez contre les loups furieux qui envahissent le camp du Seigneur. Réjouissez-vous du pillage de vos biens, glorifiez-vous des outrages et des tortures subis pour le nom de Jésus. Que le Christ soit votre gloire et votre richesse. Si pourtant vous craignez d'être broyés comme sous la meule et dévorés par les dents du lion, la maison de Saint-Bénigne accueillera avec actions de grâces les enfants fugitifs de l'Église. Elle sera heureuse de partager avec vous sa pauvreté; nous sommes prêts, je ne dis pas à vous donner ce qui est à nous, mais à vous le rendre, comme le prix bien mérité de vos souffrances et de votre courage[2]. » Tel était cet Otbert, l'un des types les plus monstrueux des intrus simoniaques auxquels le Né-

[1] *Chronic. S. Huberti Andaginensis*, nos 68 et 69; *Patr. lat.*, tom. CLIV, col. 1406, 1407. — [2] *Chronic. S. Hubert.*, *loc. cit.*, no 71, col. 1413.

ron de la Germanie prodiguait les investitures épiscopales. A diverses reprises la noblesse et le peuple de Liége s'étaient soulevés contre sa domination impie. Mais Otbert était avant tout un farouche guerrier; il éteignait les démonstrations hostiles dans le sang de leurs auteurs; il construisait des forteresses aux portes des monastères et des cités qui prétendaient se soustraire à sa tyrannie. Il se maintenait par la force dans l'évêché qu'il tenait de la grâce du pseudo-empereur.

Manifeste anonyme de l'église de Liége contre Pascal II.

13. C'était donc fort légitimement qu'en vertu du droit reconnu à cette époque dans la chrétienté entière, au nom de l'humanité et de la justice cruellement outragées, le pape Pascal, renouvelant les décrets d'Urbain II, invitait le comte Robert de Flandre à une croisade contre un pseudo-évêque plus redoutable à l'Église qu'un émir turc ou sarrasin. Pour avoir l'idée de l'exaltation schismatique qui régnait alors dans le diocèse de Liége, sous l'influence de l'intrus Otbert, il suffit de parcourir un pamphlet qui fut écrit alors et répandu dans toute l'Allemagne en réponse à la lettre de Pascal II. Cette pièce égalait en violences et en injures les plus fougueuses diatribes du pseudo-cardinal Bennon et les blasphèmes du fameux évêque d'Albe, Benzo. Publiée sans nom d'auteur sous ce titre: *Epistola Leodiensium adversus Paschalem papam II* [1], elle porportait cette suscription : « A tous les hommes de bonne volonté, l'église de Liége indissolublement attachée à la vraie foi et à la communion catholique. » — Suivant la très-judicieuse remarque du P. Labbe, cette formule était empruntée à une adresse du même genre, rédigée au IVe siècle par les Donatistes, qui affectaient également de se dire catholiques malgré l'Église et en dépit du catholicisme [2]. L'écrivain schismatique de Liége s'exprime ainsi : « L'apôtre saint Pierre datait sa première épître de Babylone [3], nom symbolique qu'il donnait à la Rome païenne, souillée de tous les crimes idolâtriques. Mais jusqu'ici nul n'avait pu conjecturer que le prince des apôtres faisait là une véritable prophétie de

[1] *Épître des chrétiens de Liége contre le pape Pascal II.*
[2] Labbe, *Concil.*, tom X, col. 630.
[3] *Salutat vos ecclesia quæ est in Babylone collecta.* (I *Petr.* v. 13.)

l'état actuel de la Rome chrétienne. Hélas! il n'est que trop vrai. Nous en avons la preuve dans la lettre que le pontife de Rome, le père de toutes les églises, vient d'adresser contre nous au comte Robert de Flandre. Autrefois à la vue de l'ange du Seigneur étendant sur Jérusalem le glaive de la mort [1], David implorait la miséricorde de Dieu en faveur du peuple. Aujourd'hui c'est notre ange lui-même qui présente à Robert de Flandre un glaive dont il le convie à nous frapper. Il arme la main de son écuyer Robert; il dirige ce fils spirituel dans les voies d'une vengeance sanglante, il montre à ce chevalier de Jésus-Christ le chemin qui doit le conduire à la Jérusalem céleste. Il faut renouveler à Liége les horreurs perpétrées à Cambrai: la dévastation des églises, l'oppression des veuves et des orphelins, la rapine et le pillage, le massacre général où furent égorgés pêle-mêle les bons et les méchants. Ces attentats, l'aurait-on pu croire si la lettre pontificale n'en faisait foi? n'ont été commis à Cambrai qu'en vertu des ordres du seigneur apostolique [2]! Nous ne voulons point cependant nous insurger contre l'apostolique: il est le christ du Seigneur, à lui est confiée la sollicitude de toutes les églises. Mais quand l'apostolique assume la responsabilité de tels désastres, quand il couvre d'applaudissements et d'actions de grâces le dévastateur de Cambrai, qui pourra dire quel est le plus coupable de celui qui a donné l'ordre ou de celui qui l'a exécuté? Dans la stupeur où me plongent ces agissements d'une nouveauté inouïe, je demande vainement à l'histoire quelque exemple d'un ministre de paix qui ait prêché la guerre contre l'Eglise et qui ait fait soutenir cette guerre par une main mercenaire. Jésus prêchait la paix; la paix fut prêchée par les apôtres; les apostoliques jusqu'à nos jours ont prêché la paix. Maintenant c'est un apostolique qui voue à tous les fléaux de la guerre une église gouvernée par un évêque qu'il prétend excommunié. C'est en effet le cas de l'église de Cambrai, où deux titulaires (Gaucher et Manassès) se disputent le pouvoir. De ces deux compétiteurs, quel est le légitime? Je ne le sais, et Dieu seul en est juge. Mais quel prétexte a eu Pascal pour

[1] II Reg. XXIV, 16 17.
[2] *Hæc et pejora his præcepto apostolici facta esse quis crederet, nisi ipse suo se ore prodidisset?*

ordonner de « traiter de même et de poursuivre comme excommuniés les pseudo-clercs de Liége ? » A cette injonction pontificale, moi, l'église de Liége, j'éprouve une douleur qui dépasse les angoisses d'une mère dans l'enfantement. Des fils que j'ai engendrés à Jésus-Christ, nourris du lait de la foi, fortifiés par le pain de la vérité, confirmés par le sacrement des forts, faisaient mon bonheur et ma gloire. Je me réjouissais de les voir également honorés à la cour du roi (Henri IV) et dans l'assemblée des saints, joignant les prospérités temporelles aux progrès spirituels. Et voilà que la sainte église romaine, ma mère, inflige à mes fils la flétrissure de l'excommunication ! Voilà qu'elle lève contre eux le glaive de la mort ! Mais qu'y a-t-il de commun entre notre situation et celle de l'église de Cambrai ? Nous n'avons point comme celle-ci de divisions intestines, nous ne nous partageons point en deux factions épiscopales. Pourquoi donc nous traite-t-on d'excommuniés ? pourquoi nous menace-t-on du glaive ? Nous professons la foi et la doctrine de Jésus-Christ, dans l'unité de l'Esprit-Saint, dans l'unité du baptême qui nous a faits membres d'un même corps, « habitant ensemble la maison de Dieu dans une même règle de vie[1]. » Serait-ce pour cette fraternelle union qu'on nous dit excommuniés ? Nous observons avec la plus scrupuleuse fidélité la loi du Seigneur. Mais on nous reproche de ne tenir aucun compte de certaines ordonnances nouvelles récemment promulguées et relatives au pouvoir des rois. Il est vrai, nous préférons à ces innovations le précepte de Jésus-Christ : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu [2]. » Fidèles à l'enseignement de leur divin maître, Pierre et Paul tiennent le même langage. « Craignez Dieu, honorez le roi [3] » dit saint Pierre. « Que toute âme soit soumise aux puissances souveraines, dit saint Paul ; quiconque leur résiste, se révolte contre l'ordre établi de Dieu [4]. » Quand l'apôtre donne ce précepte à « toute âme, » qui donc se pourrait croire excepté du devoir absolu de soumission aux souverains ? Sommes-nous excommuniés parce que nous honorons notre roi ; parce que, suivant cette autre parole de l'apôtre, « nous ser-

[1] *Nos « unius moris » Deus « in domo » sua « habitare » fecit.* (*Psalm.* LXVIII, 7.)
[2] *Matth.* XXII, 21. — [3] I *Petr.*, II, 17. — [4] *Rom.*, XIII, 1 et 2.

vons nos maîtres et seigneurs non pas seulement à l'œil, *ad oculum*, mais dans la simplicité du cœur[1] ? » Mais, nous dit-on, vous êtes des simoniaques ! Non, nous ne le sommes point. Nous voudrions au contraire pouvoir éviter tout rapport avec ceux qui le sont, mais nous tolérons ceux que les circonstances ne nous permettent point de fuir. Nous tenons pour assuré qu'un jour, avec le fouet qui chassa les vendeurs du temple et renversa les tables des changeurs, le Seigneur Jésus-Christ en fera justice. Que si l'on parle de simoniaques, on nous permettra bien de flétrir certains personnages qui, déguisant leur avarice sous les titres les plus respectables, viennent dans nos contrées exercer des missions de pure charité, entièrement gratuites, disent-ils, ce qui ne les empêche pas, comme jadis les Montanistes, de recueillir de copieuses offrandes. (C'était une allusion aux légats envoyés par le saint-siége pour combattre le schisme.) En vérité notre étonnement est égal à notre douleur, en nous entendant traiter d'excommuniés. Quand l'avons-nous été ? par qui ? pourquoi ? Nous ne sachions pas que jamais notre évêque[2] ait prononcé contre nous une sentence d'excommunication ; le métropolitain dont notre évêque est suffragant ne l'a pas fait davantage[3]. Quant au pape de Rome, nous ne croyons pas qu'il ait pu nous excommunier, car il connaît aussi bien que nous l'axiome évangélique : « Notre loi ne permet de juger personne sans l'avoir préalablement entendu[4]. » Comment donc le pape qui n'a entendu aucun de nous, qui n'a reçu ni de notre évêque ni de notre métropolitain aucune plainte à notre sujet, aurait-il pu nous excommunier? Vous me direz sans doute qu'on nous traite d'excommuniés parce que nous sommes attachés à notre évêque, lequel est lui-même dévoué au parti de l'empereur son maître. En effet, la division que Satan a mise entre l'empire et le sacerdoce est la cause de tous nos malheurs. Mais en sommes-nous responsables ? Si l'ennemi a jeté l'ivraie dans le

[1] *Eph.*, VI, 5 et 6. — [2] L'évêque de Liége était l'intrus Otbert, qui en effet n'avait garde d'excommunier ses partisans.

[3] L'archevêque de Cologne, métropolitain de Liége, était alors Frédéric de Carinthie, l'un des plus puissants fauteurs du parti césarien et schismatique d'Allemagne. — [4] *Joann.*, VII, 51.

champ du père de famille, nous ne pouvons que prier le Seigneur de nous en délivrer, et attendre l'heure où il enverra ses anges, comme les moissonneurs de la parabole, lier en gerbes l'ivraie pour la jeter aux flammes [1]. Oh! que de tiges de froment déracinées par ceux qui veulent prématurément arracher l'ivraie! Mais de quel droit ferait-on un crime à notre évêque de tenir le serment de fidélité qu'il a prêté entre les mains de l'empereur? Ne sait-on pas que le parjure est de tous les crimes le plus énorme? Dès qu'un homme a prêté serment à un souverain, Dieu lui-même exige que ce serment soit observé. Ils ne l'ignorent pas, les novateurs qui ont provoqué un schisme entre l'empire et le sacerdoce. Mais ils promettent d'absoudre les parjures commis au préjudice du roi, comme si Dieu lui-même n'avait pas absolument proscrit toute espèce de parjure. « Vous ne jurerez ni par le ciel, ni par la terre, ni par aucune créature [2], » a dit Notre Sauveur, tant il voulait nous inspirer la crainte d'un faux serment. Mais si c'est un crime de se parjurer quand on n'a pris qu'une simple créature à témoin de son serment, combien plus serait abominable le crime de celui qui violerait un serment contracté entre les mains de l'empereur, au nom de Dieu lui-même! Un tel parjure serait trois fois digne de mort, d'après le triple décret de Jésus-Christ qui ordonne « de rendre à César ce qui est à César; » de l'Apôtre qui prescrit « d'honorer le roi; » du Décalogue qui défend « de prendre en vain le nom du Seigneur [3]. » Voilà pourtant les motifs qu'on allègue pour nous jeter à la face ce nom d'excommuniés! — Mais pourquoi nous qualifier aussi de « pseudo-clercs, » nous qui observons toutes les règles canoniques, et qui justifions par nos œuvres notre nom véritable de clercs? Non, non, celui qui veut ainsi nous exclure de l'église de Dieu n'en fait pas lui-même partie. Non, ô sainte église notre mère, vous qui nous avez nourris et élevés dans votre sein, vos fils ne sont point des « pseudo-clercs. » Ce vil outrage, vomi contre nous par le seigneur Pascal, est un propos digne de vieilles femmes filant le lin de leurs quenouilles [4]. Il faut croire que

[1] *Matth.*, XIII, 39, 41. — [2] *Matth.* V, 34, 36. — [3] *Exod.*, XX, 7.

[4] *Evomuit cor domini Paschasii (Paschalis) vile convicium, prout vetulæ et textrices faciunt.*

ces injures vénales ne lui coûtent pas cher, pour qu'il nous les prodigue si facilement [1]. Tantôt il nous appelle « excommuniés, » tantôt « pseudo-clercs, » sans autre raison que son caprice. Que nous importent les malédictions du seigneur Pascal ? La malédiction que nous craignons avant tout est celle que, par l'organe du Psalmiste, l'Esprit-Saint formule en ces termes : « Maudits soient tous ceux qui transgressent les commandements du Seigneur [2] ! » Quant à l'anathème d'excommunication, inventé en ces derniers jours et promulgué en vertu de je ne sais quelle tradition nouvelle par Hildebrand (saint Grégoire VII), par Odard (Urbain II) et par ce troisième novateur (Pascal II), nous le récusons absolument, *omnino abjicimus*. Nos maîtres vénérés, les docteurs dont nous suivons les enseignements, sont les pères de l'Église ancienne. Ceux-là ne se sont jamais insurgés contre la puissance des souverains, grands ou petits. Même quand d'énormes abus de pouvoir venaient à se produire, ils se bornaient à corriger ce qu'on leur permettait, dissimulant ou tolérant le reste. Voilà pourquoi notre seigneur évêque reste dans la communion de l'empereur, auquel il a juré fidélité en recevant de lui les régales. En effet, quiconque voudra étudier sérieusement les oracles de l'Esprit-Saint, dans les textes de l'Ancien et du Nouveau Testament, demeurera convaincu que les rois ni les empereurs ne peuvent jamais ou du moins très-difficilement être excommuniés. Je fais cette distinction parce que la controverse entre le « jamais », *minime*, et le « très-difficilement », *difficile*, n'est pas encore résolue, *adhuc sub judice lis est*. On peut respectueusement et discrètement les avertir, les menacer, les reprendre ; mais, comme le Christ roi des rois les a constitués sur la terre pour tenir sa place, c'est au Christ seul qu'il appartient de les juger pour les condamner ou les absoudre. Tels sont nos sentiments, justifiés par la doctrine des saints pères, que nous prenons pour modèles et pour guides. Suivant l'antique tradition, nous sommes groupés autour de notre évêque et de notre métro-

[1] *Mirum est de domino Paschasio, quomodo sic convicia venalia invenerit : bona mercede videtur ea accepisse, quæ tanta in nos profundit facilitate.*
[2] *Psalm.*, CXVIII, 21.

politain. Le concile provincial se tient chez nous aux époques fixées par les lois canoniques; nous n'envoyons point à Rome les décisions qui y sont prises, parce que nous ne voyons cette obligation exprimée nulle part dans les saintes Écritures. De même nous ne recevons point chez nous, *omnino refutamus*, les légats venus, disent-ils *a latere pontificis romani*, et qui parcourent le monde pour remplir leur bourse, *ad ditanda marsupia discurrentes*. En cela, nous ne faisons que suivre les décrets des conciles d'Afrique tenus sous les pontificats de Zosime, de Célestin et de Boniface I (417-432) [1]. Ces légats, « nous les connaissons » d'ailleurs « à leurs fruits [2]. » Ils viennent, non point corriger les mœurs, ni réformer les abus ; mais organiser les massacres et présider à la dévastation des églises de Dieu. Après cela, qu'on nous traite, si l'on veut, « d'excommuniés » ; nous nous rendrons le témoignage d'être inviolablement attachés aux règles antiques, sans nous laisser « entraîner à tout vent de doctrine [3]. » — Et pourquoi le seigneur Pascal nous qualifie-t-il de « pseudo-clercs ? » Les pseudo-apôtres que saint Paul flétrit dans ses Épîtres « adultéraient la parole de Dieu [4]. » Mais nous, grâce au ciel, nous gardons la foi catholique, nous ne l'adultérons pas : avec l'aide de Dieu, nous en pratiquons toutes les œuvres ; nous respectons et observons les règles canoniques tracées par les pères : à ces règles nous conformons notre vie, nos jugements, nos pénitences, nos absolutions. Nous n'intervenons point dans les conseils des empereurs ni des rois ; nous laissons ce soin à nos supérieurs qui sauront, comme leurs prédécesseurs l'ont fait, traiter avec la prudence nécessaire les affaires d'état. Le seigneur Pascal et ses conseillers, qui nous traitent de « pseudo-clercs, » devraient bien plutôt, déposant leurs idées de présomption superbe, réfléchir aux leçons de l'histoire. Qu'ils relisent les actes de tant de papes qui se sont succédé depuis le bien heureux Sylvestre (315-335) jusqu'à Hildebrand (1076-1085) ; ils y verront à quels excès inouïs l'ambition de monter sur le

[1] Les conciles dont il est ici question avaient été tenus par la faction des Pélagiens d'Afrique. Cf. tom. XII et XIII de cette *Histoire*.

[2] *Matth.*, VII, 16. — [3] *Ephes.*, IV, 14. — [4] II *Cor.*, IV, 2.

siége de Rome a porté une foule d'intrigants ; ils y verront comment ces attentats furent réprimés par les rois et les empereurs, comment enfin les empereurs et les rois condamnaient et déposaient les pseudo-papes. La puissance impériale fit, à elle seule, plus que toutes les excommunications d'un Hildebrand, d'un Odoard ou d'un Pascal! Qu'on écarte donc ces fumées de l'ambition romaine et qu'il nous soit permis de demander pourquoi les pontifes de Rome ne sauraient être mis en accusation et condamnés quand ils ont commis des fautes graves et manifestes? Repousser ainsi la censure et la correction, c'est le fait d'un pseudo-évêque ou d'un pseudo-clerc [1]. Nous, au contraire, nous qui, par la miséricorde de Dieu, sommes des fils d'obéissance, toujours dociles à la voix salutaire de la correction, nous voulons rester purs de tout schisme, de toute simonie, de toute tache d'excommunication. Saint Augustin nous apprend que les lois promulguées par les empereurs allaient jusqu'à retirer aux hérétiques le droit de posséder. C'est donc aux rois et aux empereurs qu'il appartient de déterminer le droit de possession. Or, comme nous ne sommes point hérétiques, on ne saurait nous retirer nos possessions et nos biens. S'il y avait lieu de le faire, ce ne pourrait-être qu'en vertu d'un décret émané des empereurs ou rois, «lesquels, suivant le parole de l'Apôtre, ne portent pas en vain le glaive[2].» Comment donc le seigneur Pascal, qui ne saurait disposer que d'un glaive spirituel, peut-il envoyer son écuyer Robert dévaster les terres et les possessions de notre église? J'en atteste l'autorité du siége romain lui-même : nous ne sommes pas excommuniés. En effet, le pape Hildebrand, l'inventeur de cette nouvelle forme de schisme, lui qui le premier, levant la lance sacerdotale contre le diadème des rois, fulmina d'abord une sentence générale d'excommunication contre tous les partisans de Henri IV, fut obligé de revenir plus tard sur cette mesure excessive. Par un second décret, il excepta formellement de l'excommunication ceux que les nécessités

[1] Ces paroles nous semblent une allusion aux reproches de simonie articulés contre le bienheureux pape Pascal II par les schismatiques, et notamment par Warner, le margrave d'Ancône, dans sa lettre au pseudo-empereur Henri IV. (Cf. nº 3 de ce présent chapitre). — [2] Rom. XIII, 4.

sociales ou la dépendance obligatoire forçaient, sans qu'il y eut de leur part ni mauvaise intention, ni volonté de coopérer au mal, à continuer leurs relations avec l'empereur [1]. Or, nous sommes précisément dans le cas de cette exception. Mais le seigneur Pascal renchérit sur Hildebrand. Son écuyer Robert doit « poursuivre non-seulement ici, mais partout où il pourra les atteindre, Henri le chef des hérétiques et ses partisans. » On raconte d'Alaric, le farouche monarque des Goths, qu'en se dirigeant sur la ville éternelle, il disait : « Je me sens poussé par une force supérieure à détruire Rome. » C'est peut-être à la suite d'une inspiration de ce genre que l'apostolique envoie son écuyer Robert exterminer la population de l'empire, mettre tout à feu et à sang, saccager et brûler les églises. Ce n'est pas seulement la ville de Cambrai et notre cité de Liége que le comte de Flandre doit ravager; sa mission dévastatrice n'a point de limites: elle s'étend au monde entier. L'apôtre saint Pierre s'était contenté de couper l'oreille de Malchus (Malchus en hébreu signifie *roi*); mais aujourd'hui le vicaire de Pierre a plus de zèle. Un pareil châtiment lui semblerait trop léger contre un roi qu'il déclare hérétique, chef des hérétiques, rebelle à Dieu, envahisseur du royaume, adorateur de l'idole simoniaque, excommunié par les apôtres et par les apostoliques. Il y aurait dans cette accumulation d'injures de quoi faire perdre la foi à un prince qui ne l'aurait pas solide. Mais enfin le divin Sauveur qui guérit l'oreille de Malchus est assez puissant pour guérir celle d'un roi hérétique, si tant est que le nôtre le soit, ce qu'à Dieu ne plaise! et ce dont nous gémirions et pour nous et pour cet auguste empereur. Mais le fût-il, car nous ne voulons point traiter une pareille question, nous n'en aurions pas moins le devoir de lui rester soumis. Au lieu de prendre

[1] On se rappelle que cette décision, empreinte de l'esprit miséricordieux et plein de mansuétude de Grégoire VII, avait été promulguée par le grand pape au premier concile romain de l'an 1078. (Cf. tom. XXII de cette *Histoire*, p. 293). Mais, prise spécialement en faveur «des femmes, enfants, serviteurs, servantes, serfs et fermiers, et en général de tous ceux que leur position dépendante ou subalterne ne permettait pas de ranger parmi les conseillers du prince excommunié » (ce sont les termes même du décret pontifical), elle n'était nullement applicable à l'intrus de Liége ni à ses clercs.

les armes contre sa puissance, il nous faudrait adresser à Dieu nos prières pour sa conversion. L'apostolique lui-même n'aurait rien autre chose à faire; car son glaive est exclusivement spirituel. Hildebrand fut le premier qui ait osé arborer l'étendard de la révolte contre un empereur. O sainte église romaine, ma mère ! jadis vous usiez discrètement du pouvoir de lier et de délier, pour le bien des âmes et le maintien de la paix. Comment donc votre autorité maternelle s'est-elle changée en un despotisme si effréné? O mère, que Dieu vous délivre du mal; que le Seigneur Jésus redevienne pour vous la porte et le portier ; qu'il vous garde, vous et votre pontife, de ceux qui, selon l'expression du prophète Michée, «séduisent le peuple de Dieu, le dévorent en prêchant la paix, et dénoncent la guerre sainte contre quiconque refuse d'assouvir leur insatiable cupidité [1]. »

14. Tel est ce manifeste de l'église de Liége. On dirait l'œuvre de quelque protestant anticipé, écrivant au douzième siècle le programme que Luther devait adopter au seizième. Fleury, sans aller jusqu'à une approbation explicite qui eût été par trop compromettante, ne dissimule cependant guère la sympathie qu'il éprouve pour « cette apologie écrite au nom de tous ceux qui reconnaissent Henri IV comme empereur légitime.» — « Dès le titre, dit cet historien, ils se déclarent catholiques et attachés inviolablement à l'unité de l'Église; et ils le montrent encore mieux dans le corps de la pièce, où ils nomment l'Église romaine leur mère, le pape Pascal leur père, l'apostolique, l'évêque des évêques, l'ange et l'oint (*Christus*) du Seigneur, à qui appartient la sollicitude de toutes les églises. Ils reconnaissent aussi pour vrai pape Hildebrand ou Grégoire VII, et déclarent qu'ils n'adhérèrent jamais à aucun antipape ; ainsi il n'y a aucun sujet de les traiter de schismatiques [2]. »

Valeur théologique et historique du manifeste de Liége.

[1] Mich. III, 5. Labbe, Concil. t. X. col. 630 — 642.

[2] Fleury, *Hist. ecclés.*, l. LXV, tom. XIV, éd. in-12, p. 74. Cettè appréciation de Fleury se retrouve intégralement dans la *Defensio Declar. cleri Gallicani*, où on peut la lire en latin (Bossuet, *Œuvres compl.* tom. XXI, p. 412, édit. Lachat.) Nous ne savons si Bossuet a copié Fleury, ou si Fleury a copié Bossuet dans ce passage. Il y a pourtant une légère variante, qui donnerait l'antériorité à Fleury. Celui-ci dit que les clercs de Liége « déclarent qu'ils n'adhérèrent jamais à aucun antipape. » Or, cette déclaration n'existe point dans leur mani-

Hélas! pourrions-nous dire, Tertullien devenu montaniste avait donné au pape saint Zéphyrin et dans le même sens, les titres que Fleury se félicite de trouver sous la plume de l'apologiste de Liége. « J'apprends, disait Tertullien, qu'un édit a été rendu, édit péremptoire. Le souverain pontife, l'évêque des évêques y parle en ces termes : Je remets le péché d'adultère et de fornication à ceux qui font pénitence. O apostolique ! on t'appelle bon pasteur, pape béni ; exhibe-moi donc tes prophétiques oracles [1]. » Quelle édifiante reconnaissance de la légitime autorité de Hildebrand et d'Odoard (car jamais l'apologiste de Liége ne daigne rappeler les noms pontificaux de Grégoire VII et d'Urbain II), quand il fait cette déclaration formelle : « Nous rejetons absolument les décrets d'excommunication lancés par Odoard et Hildebrand ! » Quelle soumission respectueuse à l'apostolique Pascal, « leur père, l'évêque des évêques, l'ange et l'oint du Seigneur,» quand les clercs de Liége comparent ses lettres pontificales, « aux propos de vieilles femmes filant leur quenouille,» et s'indignent de ne pas le voir «passer en jugement pour les crimes dont il s'est rendu coupable ! » Quelle tendresse filiale pour l'Église romaine, quand ils lui reprochent d'avoir,

feste, et nous l'y avons vainement cherchée. La *Defensio*, pour ne pas tomber dans cette erreur de fait, se borne à tirer, de la prétendue reconnaissance par les clercs de Liége de la légitimité de Hildebrand et de Pascal II, une conclusion ainsi formulée : « *Jam ergo constat eos non adhæsisse antipapæ, neque a vero pontifice recessise.* » Quant à la doctrine du manifeste, la *Defensio* l'approuve presque sans réserve. Voici ses paroles : « Toute l'église de Liége, si profondément versée dans la connaissance des divines Écritures, affirmait donc, malgré son respect pour le siége apostolique et pour les pontifes romains, qu'un décret du pape ne pouvait la délier de son obligation d'obéissance envers les rois. Qu'on ne nous objecte pas que les clercs de Liége, sous l'empire d'une violente émotion, dépassent plus d'une fois les bornes. Nous ne les approuvons point en cela; mais que nous importe leur émotion, bien naturelle d'ailleurs, quand on les menaçait du fer et du feu? Ce qui nous importe, c'est de constater qu'ils professaient la véritable doctrine relativement au pouvoir des papes et des rois... Leur épître reste donc comme un témoin de l'antique tradition sur la majesté inviolable des rois, contrairement aux prétentions de Grégoire VII, prétentions auxquelles cette lettre inflige la note de nouveauté, et personne ne saurait nier la justesse d'une telle note.» *Manet ergo Epistola antiquæ doctrinæ de inviolabili regum majestate testis, adversus Gregorii VII novitatem, quam distincte notat; neque quisquam eam notam eluit.* (Bossuet, tom. cit. p. 415.)

[1] Cf. tom. VII de cette *Histoire*, p. 665.

durant près de sept siècles, depuis saint Sylvestre I (335) jusqu'à Hildebrand (1073), donné au monde le scandale d'une série ininterrompue de pseudo-papes, d'avoir foulé aux pieds la tradition des Pères, de ne savoir plus user discrètement du pouvoir de lier et de délier, d'envoyer ses légats comme des proconsuls pour ruiner les provinces et massacrer les populations chrétiennes. Mais ce ne sont point ces injures, dont l'exagération même suffit à prouver le peu de fondement, qui doivent le plus étonner un lecteur impartial. Tout ce que le manifeste de Liége proclame sur l'indépendance absolue de César, lequel, y est-il dit, ne relève que de Dieu seul, et par conséquent ne peut être excommunié par un pape; sur l'étendue de l'immunité royale telle que le monarque, fût-il le plus abominable tyran, doit être obéi, respecté et servi dans toute la sincérité du cœur; tout ce que ce manifeste affirme parallèlement de la dépendance absolue des papes vis-à-vis de la puissance de César, sont les idées que le paganisme se faisait de la monarchie idolâtrique. Nous les avons retrouvées sous la plume du pseudo-cardinal Bennon, et du Tyrtée henricien Benzo. Ces schismatiques se refusaient à comprendre que le jour où les rois s'étaient faits chrétiens, ils s'étaient volontairement soumis à la juridiction spirituelle de Jésus-Christ et des papes ses vicaires. Ils ne voulaient pas se souvenir que la restauration de l'empire d'Occident en la personne de Charlemagne avait été l'œuvre exclusive de la papauté, que les papes seuls conféraient le titre d'empereur, que par conséquent un prince révolté contre l'Église catholique et excommunié par les papes cessait d'être empereur par le fait même de son apostasie, ou n'était qu'un pseudo-empereur s'il prenait le titre impérial sans avoir été sacré par un pape légitime. Ce dernier cas était précisément celui de Henri IV. On a pu remarquer la singulière prétérition employée par l'auteur du manifeste pour éviter de se prononcer sur la valeur morale du Néron de la Germanie. La théorie de la souveraineté païenne revient ici dans toute sa crudité. « En supposant, dit-il, que notre empereur fut réellement hérétique, ce qu'à Dieu ne plaise ! nous n'aurions autre chose à faire qu'à prier pour lui, et le pape n'aurait pas lui-

même d'autre devoir à son égard. » On ne saurait méconnaître plus absolument l'origine, le caractère et le but de l'empire chrétien, institué par les papes pour la défense de la sainte Église catholique. Le manifeste, qui se tait sur les crimes de Henri IV, garde respectueusement le même silence sur ceux de l'intrus Otbert. Pas un mot des scandales donnés par cet ancien prévôt de Sainte-Croix, déposé canoniquement du sacerdoce par sentence canonique, puis transformé en évêque par une investiture impériale achetée au poids de l'or. Pas un mot de la terrible sentence fulminée par Urbain II, contre « cet envahisseur de Liége, ce loup dévorant, ce voleur, introduit de vive force dans le bercail de Jésus-Christ [1]. » Tout au plus pourrait-on y découvrir une allusion très-voilée dans cette déclaration générale du manifeste : « Nous rejetons absolument les anathèmes prononcés par Hildebrand et par Odoard (Urbain II). » Pas un mot enfin de la dévastation des abbayes de Saint-Laurent et de Saint-Hubert par cet exécuteur des hautes œuvres impériales déguisé en évêque. Le manifeste parle au contraire de la paix profonde, de la double prospérité temporelle et spirituelle dont Otbert fait jouir ses heureux diocésains, ce qui n'empêcha point la noblesse et le peuple de Liége de se soulever contre sa tyrannie, et de le contraindre à rappeler après un exil de dix ans les abbés et les religieux fidèles.

Découverte du véritable auteur du manifeste de Liége. Sigebert de Gemblours.

15. Ce fameux manifeste, dont la *Defensio declarationis cleri Gallicani* osa dire : « L'Épître de l'église de Liége reste comme un témoin de l'antique tradition relative à l'inviolabilité de la majesté royale [2], » n'est en somme qu'un tissu d'invectives, de mensonges et de calomnies. Jusqu'à ces derniers temps il passait pour l'œuvre collective de tout le clergé de Liége, ce qui faisait dire à l'auteur de la *Defensio:* « Toute l'église de Liége, si profondément versée dans la science des divines Écritures, affirmait donc qu'un décret du pape ne pouvait la délier de l'obligation d'obéir au roi [3]. » Mais, grâce aux

[1] Cf. nº 12 de ce présent chapitre.

[2] Nous avons cité ce texte de la *Defensio* dans une note précédente.

[3] *Patet ergo Henrici IV tempore fuisse multos qui, cum sedem apostolicam*

récentes découvertes paléographiques de M. Pertz, nous savons aujourd'hui que le *factum* de Liége n'avait nullement le caractère ni l'importance d'un document synodal, émané d'une réunion officielle du clergé de cette ville. L'auteur si longtemps oublié de ce manifeste est un moine : on aurait pu le conjecturer par le fait seul du silence approbateur qu'il garde si soigneusement sur les attentats commis par Otbert contre les deux abbayes catholiques de Saint-Laurent et de Saint-Hubert. Il y a là comme un sentiment de rivalité jalouse, qui dénonce un compétiteur. Malheureusement le nom de ce moine schismatique est celui d'un chroniqueur célèbre, qui, sous d'autres rapports, s'est acquis des titres sérieux à l'estime de la postérité. Ses travaux historiques ont une valeur considérable et nous avons fréquemment eu l'occasion de les citer nous-même. Aussi n'est-ce pas sans un profond regret que, séparant le chroniqueur du théologien, nous avons à constater ici que l'auteur de cette violente diatribe était Sigebert, moine de Gemblours, dont l'érudition est attestée par une Chronique universellement connue. Sa piété nous a laissé entre autres monuments les « Vies de saint Wibert fondateur de Gemblours[1]; du vénérable Déodéric (Thierry I) évêque de Metz (964-984)[2]; du saint roi Sigebert d'Austrasie (629-658)[3]; de saint Malo (*Maclovius sive Machutius*) évêque d'Aleth ou Dol en Bretagne (500-565)[4]; de saint Théodard évêque de Maëstricht (600-669)[5]; de saint Lambert[6] « le glorieux martyr de Maëstricht » (708), dont les reliques transférées par saint Hubert son successeur dans la villa de *Leodium* devinrent un centre de pèlerinage si fréquenté qu'il donna naissance à l'opulente cité de Liége. Ainsi ni la science ecclésiastique, ni la profession religieuse sous la règle bénédictine, ni la régularité d'une vie occupée à ces édifiants travaux ne purent

eique præsidentes Romanos pontifices colerent, interim a regum obedientia pontificiis decretis abduci se posse pernegabant. Tota enim Leodiensis ecclesia, divinis eloquiis erudita, eam doctrinam tuebatur. (Bossuet, *Defens. cl. Gall.*, tom. XXI, édit. Lachat, p. 413.)

[1] Sigebert. Gemblac. *Vit. S. Wicbert. Patr. lat.*, tom. CLX, col. 662-690.

[2] *Ibid.* col. 694-725. — [3] *Ibid.* col. 726-729. — [4] *Ibid.* col. 730, 746.

[5] *Ibid.* col. 747-758. — [6] *Ibid.* col. 759-810.

sauver de l'erreur césarienne et schismatique un homme du mérite de Sigebert de Gemblours. Né vers l'an 1030 dans la Gaule Belgique, il fut élevé dès sa plus tendre enfance et fit plus tard ses vœux solennels au monastère de Gemblours (*Gemblacum* aujourd'hui Gembloux, dans la province belge de Namur). Son amour pour l'étude et la vivacité de son intelligence le firent bientôt remarquer. A vingt-cinq ans, les religieux de Saint-Vincent de Metz le demandèrent pour écolâtre. Sigebert acquit dans cette charge une réputation d'éloquence et de savoir justifiée par le concours de disciples qui affluaient de toutes parts à ses leçons. Il renonça pourtant en 1071 à un ministère si honoré et revint s'ensevelir dans sa première retraite de Gemblours, « comme une abeille très-prudente aime à revenir à sa ruche [1], » disent ses biographes. Là, il partagea son temps entre la prière, l'étude et la prédication [2]. Bien que son expérience l'eut rendu très-propre à l'administration des affaires publiques, il ne voulut jamais y intervenir, consacrant exclusivement ses efforts et sa sollicitude à ce qui pouvait intéresser la prospérité du monastère où s'écoula sa vieillesse. Les plus illustres personnages de la ville de Liége avaient recours à ses lumières, et ne prenaient aucune mesure importante sans ses conseils. L'archidiacre Henri, doyen de la cathédrale de Saint-Lambert, était le plus assidu de ses visiteurs. Cet archidiacre, créature d'Otbert, fut heureux de trouver dans l'illustre moine un champion du parti césarien et schismatique. « Ce fut à la prière de l'archidiacre, que je composai, dit Sigebert de Gemblours lui-même, une réponse à la lettre du pape Pascal, enjoignant au comte Robert de Flandre d'entamer contre l'église de Liége une guerre d'extermination pareille à celle qui venait d'avoir lieu à Cambrai [3]. » Cette déclara-

[1] *Ut apis prudentissima, ad monasterii sui alvearia regredi.* (Vita Sigebert Gemblac. *Patr. lat.*, tom. CLX, col. 10.)

[2] Les sermons de Sigebert de Gemblours ne nous ont point été conservés. Il ne nous reste qu'un fragment d'un panégyrique *De sancta Lucia* (sainte Luce) *Patr. lat.*, tom. CLX, col. 811-814.

[3] *Ipso Henrico archidiacono et decano ecclesiæ Sancti-Lamberti rogante, respondi epistolæ Paschalis papæ, qui Leodiensem ecclesiam, æque ut Cameracensem, a Roberto Flandrensium comite jubebat perditum iri.* (Sigebert, Gemblac. *De scriptoribus ecclesiasticis*, *Patr. lat.*, *tom. cit*, col. 16 et 587.)

tion formelle fut insérée dans l'autobiographie par laquelle Sigebert de Gemblours termina son « Livre des écrivains ecclésiastiques. » Elle lève complétement le voile de l'anonyme qui couvrait depuis tant de siècles l'auteur du manifeste de Liége. Elle ne permet plus d'attribuer un caractère collectif et en quelque sorte synodal à une pièce qui fut publiée sans nom d'auteur, et écrite à la requête personnelle d'un archidiacre tenant sa dignité et ses fonctions de l'intrus Otbert. Nous sommes donc en face d'une œuvre directement émanée de l'initiative schismatique ; il n'est plus possible de la considérer comme l'expression officielle de la croyance et des sentiments unanimes de l'église de Liége. Elle n'est pas d'ailleurs le seul pamphlet de ce genre produit par Sigebert de Gemblours, ainsi que lui-même prend la peine de nous l'apprendre dans son autobiographie. « Ce fut également à la prière de l'archidiacre Henri, dit-il, qu'en m'appuyant sur les témoignages les plus concluants des saints Pères, j'écrivis une réfutation de la lettre calomnieuse du pape Hildebrand (Grégoire VII) à l'évêque de Metz Hérimann, contre le pouvoir royal [1]. » — « J'ai de plus, ajoute-t-il, adressé au même archidiacre Henri une apologie des messes célébrées par les prêtres mariés, pour répondre aux calomniateurs qui les proscrivent [2]. » Ainsi, de son propre aveu, Sigebert de Gemblours mit son talent et sa plume à trois reprises différentes au service des schismatiques. C'est peut-être là ce que sous-entendait son disciple et biographe, en parlant des travaux accomplis par cet illustre vieillard « pour assurer la prospérité du monastère de Gemblours [3]. » L'intrus Otbert et la faction césarienne de Liége devaient en effet combler de faveurs un établissement où ils possédaient un si fervent apologiste. Mais,

[1] *Rogatu etiam prædicti viri validis Patrum argumentis respondi epistolæ Hildebrandi papæ, quam scripsit ad Herimannum Metensem episcopum in potestatis regiæ calumniam.* (Sigebert. Gemblac. *De scriptor. eccles. tom. cit.*, col. 16 et 587.) La lettre de S. Grégoire VII à Hérimann, dont il est ici question, a été reproduite au tom. XXII de cette *Histoire*, p. 119-124.

[2] *Scripsi ad ipsum Heinricum apologiam contra eos qui calumniantur missas conjugatorum sacerdotum.* (*Id.* ibid.)

[3] *Unice internæ monasterii saluti intentus, pro quo ne senex quidem labores subire declinavit.* (Vit. Sigebert Gemblac. *tom. cit.*, col. 10.)

quel que fût l'attachement de l'ancien écolâtre aux erreurs schismatiques, il importe de noter le soin avec lequel il évita de mettre son nom aux trois pamphlets écrits pour leur défense. Sa réponse au pape Pascal II portait, nous l'avons vu, le titre apocryphe de « Lettre de l'église de Liége. » M. Pertz a retrouvé à la bibliothèque royale de Bruxelles, dans un manuscrit du commencement du XII[e] siècle, le texte qu'on croyait à jamais perdu de la diatribe de Sigebert de Gemblours contre la magnifique lettre pontificale adressée par saint Grégoire VII à l'évêque de Metz Hérimann. L'écrivain s'est également abstenu d'y mettre son nom. Il l'intitule modestement : « Réflexions d'un particulier sur la discorde survenue entre le pape et le roi, jugée d'après les exemples des anciens [1]. » La lettre apologétique en faveur des clérogames, pour engager le peuple fidèle à entendre dévotieusement la messe célébrée par ces misérables, porte un intitulé non moins timide. L'auteur s'y cache avec le même soin et offre simplement au public une « Épître d'un particulier en réponse aux calomnies des laïques contre les prêtres mariés [2]. » Cette réticence trois fois renouvelée fut évidemment un fait voulu et calculé. Serait-elle l'indice, chez Sigebert de Gemblours, d'une sorte de pudeur révoltée, qui se refusait à donner à de tels pamphlets la signature autorisée d'un écolâtre célèbre, d'un chroniqueur justement estimé? Plaise à Dieu qu'il en ait été ainsi! Des pamphlets anonymes se sont produits à toutes les époques de l'histoire, mais à toutes les époques ils furent accueillis par la défiance générale. Un auteur qui invective sous le masque et n'ose pas signer son œuvre, se rend d'avance suspect de lâcheté

[1] *Dicta cujusdam de discordia papæ et regis, priorum reprehensa exemplis.* (Pertz, Monum. Germ. *Hist. Scriptor.*, tom. V, p. 268.) — Cf. *Patr. lat.*, tom. CLX, col. 16, not. 40.

[2] *Epistola cujusdam adversus laicorum in presbyteros conjugatos calumniam.* Cette épître a été publiée en 1717 par Dom Martène, dans le *Thesaurus novus anecdotorum*, tom. I, p. 230. L'illustre bénédictin et son collaborateur Dom Ursin Durand l'attribuaient à un schismatique césarien du XI[e] siècle nommé Wenric, probablement parce que le manuscrit d'où ils l'avaient tirée portait la mention de l'archidiacre de Liége Henri, auquel Sigebert de Gemblours nous apprend lui-même qu'il l'avait adressée. Le W flamand avait pris la place, sous la plume de quelque copiste plus moderne, de l'initiale *H* du nom latin *Henricus*.

ou de mauvaise foi [1]. Nous souhaiterions que Sigebert de Gemblours à l'approche de la mort se fût rétracté. Mais il n'y a guère lieu de le croire quand nous le voyons revendiquer dans son autobiographie, probablement le dernier écrit tombé de sa plume, la paternité des trois opuscules schismatiques qui chargent sa mémoire d'une tache ineffaçable. Il mourut à l'âge de plus de quatre-vingts ans, le 3 octobre 1112. L'abbé de Gemblours Liéthard et les autres religieux auraient voulu inhumer dans l'intérieur de leur église un homme qui avait illustré leur monastère. Maïs avant de rendre le dernier soupir, Sigebert témoigna le désir d'être enseveli comme le plus obscur des frères dans le cimetière commun. On respecta la volonté suprême du mourant. Puisse cet acte d'humilité lui avoir obtenu grâce et miséricorde, au tribunal du souverain juge des vivants et des morts!

Le légat apostolique Gébéhard, évêque de Constance, chassé de son siége et remplacé par un intrus. Énergique protestation de Pascal II.

16. Ces apologies de Henri IV répandues à profusion dans toutes les provinces de l'empire, semaient la division parmi les fidèles et exaltaient les espérances du parti césarien. Encouragé par ces manifestations favorables, le pseudo-empereur lui-même put croire à un retour prochain de fortune. Il ne parla plus ni de réconciliation avec le saint-siége, ni d'abdication, ni de pèlerinage expiatoire en Terre Sainte. De nouveau, il fit garder plus sévèrement que jamais les défilés des Alpes, pour empêcher toutes les communications des fidèles avec le siége apostolique. L'élu de Bamberg, saint Otton, se trouva dès lors dans l'impossibilité d'effectuer son voyage à Rome. Henri IV ne voulait plus d'évêques catholiques en Germanie. La métropole de Mayence, dont l'évêché de Bamberg était suffragant, était depuis plus de huit ans séparée de son légitime pasteur, Ruthard, chassé de son siége et exilé en Thuringe. Marquard, évêque d'Osnabrück, auparavant abbé de Corbie et zélé catholique, venait

[1] Par une délicatesse qui l'honore, le regrettable éditeur de la « Patrologie » n'a pas voulu reproduire, dans sa collection désormais immortelle, les trois pamphlets de Sigebert de Gemblours, « à cause de l'acharnement avec lequel l'auteur attaque le saint-siége, » *propter infensiorem quo in sanctam sedem invehitur animum, dare supersedimus*. (*Patr. lat.*, tom. CLX, col. 830.) Nous n'aurions probablement pas été si scrupuleux. Les exagérations du pamphlétaire suffiraient à tout lecteur impartial pour rendre cette reproduction inoffensive.

en 1102 d'avoir le même sort. En 1103, quelques semaines seulement après les hypocrites protestations de repentir faites à la diète de Mayence par le pseudo-empereur, une nouvelle expulsion de ce genre avait lieu et souleva l'indignation universelle. Le saint et courageux Gébéhard, l'ancien moine de Hirschau, promu au siége de Constance par saint Grégoire VII, investi par Urbain II du titre et des pouvoirs de légat apostolique en Germanie et continué dans ces hautes fonctions par Pascal II, était arraché de son église par les soldats de Henri IV et remplacé par un intrus, Arnold, moine de Saint-Gall [1]. Cette usurpation sacrilége était depuis longtemps préparée. Arnold en effet avait été, dès l'an 1091, sacré à Rome par l'antipape Clément III (Wibert de Ravenne), sous le titre d'évêque de Constance, avec l'intention de le substituer à Gébéhard. Mais les habitants de Constance défendirent énergiquement leur saint évêque. Ce ne fut que le 2 février 1103, le jour même où Otton entrait pieds nus dans la cathédrale de Bamberg, qu'à l'aide d'une surprise nocturne, la soldatesque de Henri IV s'introduisit dans la ville, chassa Gébéhard [2] et fit asseoir l'intrus Arnold [3] sur un siége qu'il profanait. En quelques jours la nouvelle de cet attentat contre le légat apostolique de Germanie parvint à Rome. Dès le 10 février, le pape Pascal II adressait « au duc Welf de Bavière et à son frère Henri [4], au duc Berthold [5]

[1] M. de Montalembert fait remarquer, à cette occasion, que Saint-Gall était du petit nombre des abbayes entachées de schisme, et que Hirschau était, au contraire, le foyer de l'orthodoxie en Allemagne. L'inféodation du monastère de Saint-Gall au parti césarien datait de la promotion de son abbé Udalric au patriarcat d'Aquilée, faite par le pseudo-empereur. Cf. *Moines d'Occident*, tom. VII, p. 361, not. 2.

[2] Gébéhard appartenait à la célèbre famille allemande des comtes de Zæhringen, issue de Gontram-le-Riche comte de Brisgau, qui vivait vers 930 et descendait d'Ethico I duc d'Alsace au VII[e] siècle. Gontram eut deux fils : l'un fonda la maison de Hapsbourg; l'autre Berthold I devint la tige des comtes, puis ducs de Zæhringen, dont une branche cadette subsiste encore aujourd'hui et forme la dynastie grand-ducale de Bade.

[3] Arnold était fils du comte de Heiligenberg.

[4] Welf V de Bavière et Henri le Noir son frère étaient tous deux fils de Welf IV, dont la puissance avait jadis contrebalancé celle du pseudo-empereur. Welf V avait été longtemps l'époux nominal de la grande comtesse Mathilde, dont il s'était séparé, en 1095, pour embrasser le parti de Henri IV.

[5] Berthold II, duc de Zæhringen, était le frère aîné de Géhébard, l'héroïque évêque de Constance.

et à son neveu Hérimann [1], ainsi qu'aux autres princes et seigneurs de Souabe, » la lettre suivante : « Quel que soit, depuis si longtemps que vous êtes retournés au parti de Satan, l'oubli profond de votre salut dans lequel vous vivez, nous ne saurions, sans manquer au devoir de notre charge apostolique, ne pas nous souvenir de vous. Ces présentes lettres ont pour but de vous faire sortir enfin de votre sommeil de mort. La patience de Dieu vous a attendus jusqu'à ce jour, pendant que vous amassiez sur votre tête des trésors de colère, pendant que, membres retranchés de l'unité catholique, attachés à la fortune d'un prince excommunié, chef du schisme et auteur de toutes les calamités qui désolent votre patrie, vous ne songiez qu'à outrager la sainte Église votre mère. Il y eut un temps où cette épouse de Jésus-Christ, qui vous a engendrés à la foi, vous comptait parmi ses plus illustres défenseurs. Elle vous tend aujourd'hui les bras : revenez à elle et elle vous rétablira en grande allégresse au nombre de ses fils. Vous avez près de vous, en la personne de notre frère et coévêque Géhébard, un représentant de l'autorité apostolique. Je dirais volontiers qu'il est l'œil de l'Église, *oculum Ecclesiæ*. Il a tout pouvoir pour accomplir parmi vous l'œuvre de salut et de résurrection spirituelle qui vous fera passer des ténèbres à la lumière. Recourez à sa direction paternelle, écoutez ses conseils, obéissez à sa voix comme à celle du bienheureux apôtre Pierre lui-même. En agissant ainsi, vous obtiendrez l'absolution des anathèmes qui pèsent sur vous. Quant à l'intrus de Constance, Arnold, sachez que l'Église romaine l'a excommunié, et retranché comme un membre pourri de la grande société catholique. Fuyez-le à l'égal d'un empoisonneur public et évitez toute espèce de rapports avec lui [2]. » Le jour même où Pascal II dictait cette lettre aux princes allemands, il en adressait une autre à l'abbé et aux religieux du monastère de Hirschau [3], où Gébéhard s'était provisoire-

[1] Hermann ou Hérimann II, dont il est ici question, était fils de Hermann I margrave de Bade, *marchio Badensis,* lequel, troisième frère de Berthold II de Zæhringen et de Gébéhard, avait embrassé la vie monastique à Cluny, où il était mort en 1074.

[2] Pascal. II, *Epist.* CIII ; *Patr. lat.*, tom. CLXIII, col. 121.

[3] *Id. ibid.*, *Epist.* CII.

ment réfugié après son expulsion de Constance. « Mes bien-aimés, leur disait-il, le monde sévit plus que jamais contre vous, les persécutions s'accroissent, elles montent comme les flots d'une mer en furie. Mais notre Seigneur Jésus foula jadis d'un pied vainqueur les flots de la mer de Galilée. Sa puissance n'est pas diminuée, il est toujours le Dieu des merveilles dans les hauteurs des cieux. Je vous en conjure donc, ne perdez point courage au milieu de vos tribulations : elles sont votre gloire. La tristesse présente sera changée en joie. Bientôt, nous l'espérons dans le Seigneur et avec la confiance que nous inspire la protection des saints apôtres, bientôt un terme sera mis à vos persécutions par Celui qui a dit : « J'ai vaincu le monde [1]. »

Les victimes de Henri IV. Assassinat des deux frères Henri et Conon de Nordheim. Diète de Ratisbonne. Assassinat des comtes Sigéhard de Burghausen et Conrad de Beichlingen.

17. Les événements ne devaient pas tarder à justifier la prophétie de Pascal II. Le pseudo-empereur lui-même se chargea de les précipiter par une nouvelle série de crimes, dont Ekkéard d'Urauge nous a transmis le récit en ces termes : « Le fameux duc Othon de Nordheim, l'un des plus puissants princes de la Germanie [2], avait laissé un fils nommé Conon, héritier de la gloire et des vertus paternelles. Toutes les qualités qui peuvent illustrer un homme étaient réunies dans le jeune duc de Nordheim, instruction solide et brillante, bravoure, opulence, beauté, grâce d'élocution, jointes à une affabilité modeste qui lui gagnait tous les cœurs. Un soir, comme il chevauchait sur une route solitaire, il se vit soudain entouré par une bande de scélérats qui lui avaient tendu une embuscade. Les meurtriers le percèrent de coups et le laissèrent mort sur la place (1103). Le deuil fut d'autant plus grand parmi la noblesse du royaume, à la nouvelle de cet attentat, qu'il réveillait les sinistres soupçons qu'une autre mort tragique avait déjà fait naître contre le roi. En effet, trois ans auparavant Henri de Nordheim surnommé le Gros, frère aîné de Conon, avait été victime d'un guet-à-pens semblable. En parcourant le littoral de la province de Frise dont il était margrave (*marchio*), Henri fut assailli par une troupe

[1] *Joan*, XVI, 33. — [2] Nous avons eu plus d'une fois dans l'histoire du pontificat de saint Grégoire VII l'occasion de signaler les exploits d'Othon de Nordheim et son dévouement à la cause catholique.

d'assassins, et n'eut que le temps de se jeter dans une des barques qui stationnaient sur le rivage. Mais les matelots l'assommèrent à coups de rames et le noyèrent. Le trépas d'un si haut personnage qui tenait, après le roi, le premier rang dans toute la Saxe, avait plongé la Germanie dans la consternation. L'assassinat de son frère Conon raviva la douleur publique et en redoubla les manifestations [1]. » Telles étaient les tristes préoccupations qui agitaient les esprits, quand le jour de Noël (25 décembre 1103) Henri ouvrit la diète annuelle de l'empire à Ratisbonne. Des symptômes non équivoques de mécontentement ne tardèrent point à éclater. « Les princes de Bavière, reprend Ekkéard d'Urauge, se plaignaient de l'attitude hostile de l'empereur. Le comte Sigéhard de Burghausen témoignait hautement sa défiance. Il s'était fait accompagner à la diète par une nombreuse et vaillante escorte, pour être en mesure de se défendre si quelque agression perfide venait à se produire de la part des officiers de la cour. Henri IV parut extrêmement blessé de cette injurieuse précaution. Il n'épargna ni les promesses ni les serments pour rassurer le comte et finit par le déterminer à congédier ses soldats. Mais quelques jours après, comme Sigéhard se tenait paisible dans la maison qu'il occupait à Ratisbonne, une troupe de conjurés formée de la lie du peuple et commandée par des gardes impériaux vint l'assaillir. Il se défendit contre l'attaque de ces forcenés depuis l'heure de tierce (9 heures du matin) jusqu'à celle de none (3 heures de l'après-midi). Vainement le jeune roi Henri, fils de l'empereur, accourut en personne pour calmer ces furieux. L'émeute triomphante demeura sourde à sa voix, et continua de battre en brèche les portes de la maison assiégée. Elles cédèrent enfin. A ce moment, Sigéhard se confessa à son chapelain, reçut en viatique le corps du Seigneur, et se présenta aux conjurés qui lui tranchèrent la tête[2] » (5 février 1104). Le sang de ce martyr ne suffit point à assouvir la vengeance du tyran. A la même époque il fit assassiner en Bavière le comte de Beichlingen Conrad [3].

18. Tous les efforts tentés par le pseudo-empereur pour décliner — Mécontentement et in-

[1] Ekkeard. Uraug., *Chronic.*, *Patr. lat.*, t. CLIV, col. 987.

[2] *Id. ibid* , col. 988. — [3] *Codex Udalrici*, n° 234.

dignation universels. Diversion de Henri IV en Flandre. Diète de Liége.

la responsabilité de cette série de meurtres furent inutiles. Ses partisans attribuaient tant d'incidents tragiques à des vengeances individuelles, dans lesquelles l'auguste César n'était pour rien. L'émeute de Ratisbonne, dont le comte Sigéhard venait d'être victime, n'avait eu, disaient-ils, aucun caractère de préméditation. Elle s'était inopinément déclarée à la suite d'une sentence inique rendue quelques jours auparavant par le comte dans un différend entre quelques-uns de ses vassaux. « Mais, ajoutent les Annales d'Hildesheim qui nous ont transmis cette version officielle, la famille et les amis du comte n'étaient point dupes de ces explications. Ils soutenaient avec raison que, si l'empereur eût prêté main forte à Sigéhard, les séditieux n'auraient ni poursuivi ni consommé leur crime. L'irritation allait donc croissant. Henri ne rencontrait plus que des visages hostiles; il se sentait entouré d'embûches et avait hâte de quitter Ratisbonne [1]. » Après avoir longtemps hésité sur le parti à prendre, il se décida à renouveler son expédition contre la province de Cambrai. Cette diversion lui paraissait propre à retremper son crédit par de nouvelles victoires et à étouffer sous la terreur les murmures de ses sujets rebelles. Il alla donc célébrer les fêtes de Pâques (17 avril) à Mayence, réunit sous ses drapeaux tout ce qu'il put recruter de soldats, et se jeta en Flandre résolu d'exterminer tout ce qui oserait faire résistance. Otbert, l'intrus de Liége, vint à la rencontre du César et le reçut en triomphe dans sa ville épiscopale. Le comte Robert n'avait point assez de troupes pour lutter contre cette invasion d'Allemands, avides de sang et de pillage. « Il craignit moult de perdre ses états, dit la version française des chroniques de Cambrai, et demanda conseil aux plus grands de Flandre sur ce qu'il pourrait faire. Ceux-ci lui répondirent qu'il fallait requérir de l'empereur grâce et miséricorde, en lui faisant amende et satisfaction [2]. » Une pareille réponse prouvait suffisamment la lâcheté de ceux qui la donnaient. Le héros de Jérusalem se vit de la sorte contraint de négocier la paix avec le tyran. Ce fut pour

[1] *Annales Hildesheim.*, *Patr. lat.*, tom. CXLI, col. 589.
[2] *Gest. pontific. Camerac. Versio Gallic. Patr. lat.*, t. CXLIX, col. 224.

Henri IV l'occasion d'un triomphe diplomatique, qu'il voulut entourer d'un éclat extraordinaire. Il convoqua, pour le 29 juin 1104, tous les ducs, princes, comtes et évêques de l'empire à une diète solennelle qu'il tint à Liége. En présence de cette imposante assemblée, il eut la joie de voir le comte Robert de Flandre lui prêter serment d'hommage et de fidélité. L'évêque excommunié, Gaucher de Cambrai, depuis deux ans réfugié à Liége près de l'intrus Otbert son ami, fut ramené en grande pompe par une escorte de soldats impériaux sur le siége épiscopal qu'il déshonorait. « De quoi li clergiés et li peuples de Cambrai moult s'en dolurent, ajoute le chroniqueur, mais contredire ne l'osaient [1]. »

Diplôme impérial de Henri IV à saint Otton de Bamberg.

19. Tels furent les résultats de la diète de Liége. Ils étaient de nature à combler tous les vœux, à satisfaire toutes les ambitions du pseudo-empereur. Le croisé de Jérusalem, le saint Georges des Sarrasins, le champion de la papauté, le chevalier de Pascal II, Robert de Flandre, avait été contraint de fléchir le genou devant le persécuteur de l'Église, de prêter serment au Néron de la Germanie. Henri IV jouit pleinement de ce succès inespéré. Il prenait plaisir à faire étalage de ce retour de puissance et de fortune. Ce fut dans ce sentiment qu'il crut devoir adresser un diplôme impérial à saint Otton, élu de Bamberg. Celui-ci, malgré une invitation personnelle de prendre part à l'expédition de Flandre, s'était abstenu. Rapprochée de sa volonté formelle d'aller à Rome soumettre son élection à l'autorité légitime du pape Pascal II, l'abstention de l'homme de Dieu prenait un caractère fort significatif. Henri IV affecta cependant de ne point récriminer et de se montrer d'autant plus généreux qu'il se croyait plus puissant. Le diplôme qu'il adressa à Otton n'est pas seulement celui d'un empereur: on pourrait le prendre pour une bulle de pape. En voici les termes : « Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Henri par la clémence divine empereur auguste des Romains. — En nous plaçant au point de vue de Dieu lui-même, qui voit tout d'un seul regard, nous croyons que le mérite est égal entre celui qui fait un don et celui qui le confirme. Nous croyons aussi qu'il appartient à

[1] *Gest. pontif. Camerac. Versio Gallic. Patr. lat.*, t. CXLIX, col. 225.

notre majesté royale, chargée de la sollicitude de tout l'empire, de pourvoir principalement aux intérêts des saintes églises du Seigneur, de prévenir tous les dangers auxquels elles seraient exposées, de les maintenir dans la pureté de notre culte et de notre antique religion ; c'est dans ces sentiments de piété et de crainte de Dieu que nous nous associons aux mérites et à la gloire de nos saints prédécesseurs. — Sachent donc tous les fidèles du Christ, présents et à venir, qu'en mémoire de notre aïeul l'empereur Conrad II et de son auguste épouse l'impératrice Gisèle ; en mémoire de notre père l'empereur Henri III et de notre mère l'impératrice Agnès ; en mémoire de notre épouse regrettée l'impératrice Berthe ; en mémoire surtout du saint empereur Henri II, fondateur de la sainte église de Bamberg [1] : à la requête et par l'intervention spéciale de notre très-cher fils le roi Henri V, et aussi par le conseil des princes qui siégent avec nous à cette diète, savoir : les archevêques Frédéric de Cologne, Bruno de Trèves, Hubert de Brême ; les évêques Otbert de Liége, Jean de Spire, Burchard de Münster, Udo d'Hildesheim, Henri de Paderborn, Burchard d'Utrecht, Wittilo de Minden, Mazo de Verdun [2], Gaucher de Cambrai ; les princes Uto margrave de Staden, Frédéric duc de Souabe, Henri duc de Lorraine, Magnus duc de Saxe, Henri margrave d'Isembourg, et de tous les autres princes et seigneurs nos féaux assistant à la diète ; par amour pour notre cher et féal Otton évêque de la sainte église de Bamberg, érigée en siége épiscopal par le *divin* empereur Henri II, *a divo im-*

[1] On se rappelle que le siége épiscopal de Bamberg érigé en l'an 1020 par le pape Benoît VIII, à la requête du saint empereur Henri II, avait été donné à l'Église romaine par ce pieux prince (Cf. tom. XX de cette *Histoire*, p. 483). Il resta, ainsi que les domaines qui y étaient annexés, au pouvoir des papes jusqu'en 1049, époque où saint Léon IX le céda à l'empereur Henri III en échange de la province de Bénévent, qui fit dès lors partie intégrante des états pontificaux. (Cf. tom. XXI de cette *Histoire*, p. 128.)

[2] Le texte imprimé porte *Mazo Virdunensis*. La liste des évêques de Verdun, dressée avec tant de soin par les auteurs de la *Gallia christiana*, ne présente aucun titulaire de ce nom. Le siége de Verdun était alors occupé par Richer (1088-1107), successeur immédiat de Thierry le Grand. Nous croyons donc qu'au lieu de *Virdunensis*, il faut lire *Verdensis* qui s'écrivait aussi au XII[e] siècle *Werdunensis*, Verden, siége épiscopal aujourd'hui situé dans le Hanovre et suffragant de Mayence.

peratore Henrico secundo [1], nous avons sanctionné et dans la plénitude de notre autorité royale confirmé, sans que nul puisse y contredire, tous les priviléges et toutes les donations accordés par le « divin » empereur à cette sainte église; voulant que notre féal Otton et les évêques ses successeurs en jouissent à perpétuité; qu'ils aient libre puissance de disposer de ses biens et domaines, de les administrer, les augmenter, les échanger avec le consentement du clergé et du peuple. Tous les monastères, abbayes, églises et autres fondations ecclésiastiques du diocèse relèveront en dernier ressort de l'autorité épiscopale. Nous ordonnons également que l'évêque lui-même soit indépendant de toute autre juridiction, et complétement soustrait à toute puissance étrangère et tyrannique, afin qu'en liberté tous les religieux et fidèles puissent célébrer la mémoire du saint fondateur de leur église et adresser pour nos augustes prédécesseurs et pour nous-même leurs ferventes prières au Seigneur. — Donné à Liége, le jour des Ides de juillet (3 juillet), l'an de l'Incarnation du Seigneur 1104 [2], par les mains d'Erlung, faisant fonctions de chancelier [3] aux lieu et place de l'archichancelier Rothard [4]. »

§ III. Rupture de Fritzlar (30 novembre 1104).

20. Tel est ce fastueux diplôme, où le pseudo-empereur s'attribuait à lui seul le droit de pourvoir « aux intérêts de toutes les églises » situées dans ses états; « de veiller au maintien du culte et

L'incident du comte Thierry de Ketlembourg et

[1] C'est la première fois que nous rencontrons, appliquée à un saint, cette expression païenne que les humanistes du XVI[e] siècle adoptèrent avec moins de sens chrétien que d'engouement littéraire.

[2] Le texte imprimé porte la date de 1103, date évidemment fautive, puisque durant le mois de juillet de l'an 1103, Henri IV était en Germanie terminant son expédition contre la Saxe.

[3] Le titre d'archichancelier de l'empire était exclusivement réservé aux archevêques de Mayence, et leur appartenait de droit. Mais depuis près de dix ans le vénérable Rothard, métropolitain de Mayence, ayant été chassé de son siége et exilé par Henri IV, les fonctions de chancelier étaient exercées par Erlung, l'un des chapelains du palais, lequel fut au commencement de l'année 1104 investi par le pseudo-empereur de l'évêché de Wurtzbourg.

[4] S. Otton. Bamberg. *Epistol.* II, *Patr. lat.*, tom. CLXXIII, col. 1315.

d'Hartwig désigné par Henri IV pour l'archevêché de Magdebourg. Le pseudo-empereur abandonné à à Fritzlar par le jeune roi Henri so fils.

de la religion antique; » de disposer « des monastères, abbayes et fondations ecclésiastiques » pour en donner la haute juridiction à qui lui plaisait, sans souci des immunités accordées par le saint-siége; enfin de créer des évêques indépendants de « toute puissance étrangère, » c'est-à-dire de la puissance du pape, maîtres absolus de « tous les biens et domaines ecclésiastiques » dans leur diocèse, à condition cependant de ne faire d'aliénations, échanges ou transformations qu'avec « le consentement du clergé et du peuple. » Un tel programme était le renversement complet de toute la hiérarchie sacrée et de tout droit canonique. Le pouvoir civil se substituait à celui des vicaires de Jésus-Christ; le droit de contrôle sur les évêques était transféré de la papauté au peuple; le césarisme schismatique aboutissait en dernière analyse à une véritable démocratie. Pour mieux étayer son système, Henri IV prenait soin d'énumérer les évêques, princes et seigneurs qui y avaient donné leur adhésion, dans la diète triomphale de Liége. Cette liste nous a conservé le nom des intrus et des courtisans qui se disputaient encore ses faveurs. Il ne se doutait pas que ce troupeau vénal dans quelques mois allait l'abandonner. La diète de Liége était le terme marqué par la Providence pour la fin de sa tyrannie. « Parmi les hauts personnages de l'Allemagne centrale qui, pour répondre au décret de convocation, disent les Annales d'Hildesheim, avaient pris la route de Liége, se trouvait le comte Hérimann, accompagnant le prévôt de la cathédrale de Magdebourg, Hartwig, fils du comte Égelbert, spécialement appelé par Henri IV, qui voulait lui donner l'investiture épiscopale de cette église. Mais les deux voyageurs éprouvèrent en chemin un rude désappointement. Un comte saxon, Thierry de Kettembourg, s'empara de leur personne pour les empêcher d'arriver à la diète, et les retint captifs. Cette nouvelle ne parvint qu'assez tard à la connaissance de l'empereur. Elle le fit bondir de colère. Il s'empressa de quitter Liége avec toute son armée et vint le jour de saint André (30 novembre) camper à Fritzlar, point extrême sur la frontière de la Saxe, qu'il se proposait d'envahir à bref délai pour châtier l'insolence du comte Thierry. Mais la semaine suivante, le 12 décembre 1104, durant la

nuit, le jeune roi son fils, qui l'avait accompagné jusque-là, s'échappa clandestinement du camp impérial, et suivi d'un certain nombre des principaux chefs de l'armée il se rendit en Bavière [1]. » Jamais coup de théâtre ne produisit un étonnement égal. Les chroniqueurs contemporains, qui enregistraient les événements au jour le jour, ont reproduit les conjectures les plus diverses et les plus contradictoires au sujet de la disparition du jeune roi et de sa rupture avec le pseudo-empereur. « Il ne manqua pas d'esprits défiants, dit Ekkéard d'Urauge, qui, loin de croire à une brouille sérieuse entre le père et le fils, prétendirent que cette surprise était concertée entre l'un et l'autre. Ce nouveau stratagème aurait été imaginé par la fourberie de l'empereur, dans l'intention de mieux pénétrer les secrets desseins de ses ennemis en leur donnant son propre fils pour chef [2]. » Une pareille idée était trop subtile pour être vraie. Elle prouve du moins l'opinion qu'on se faisait de la duplicité de Henri IV. « D'autres, reprend le même chroniqueur, disaient que le jeune roi Henri voyant décliner à la fois et le prestige et la santé de son père, craignait, si celui-ci venait à être enlevé par une mort prématurée, de n'avoir pas assez de crédit ni de forces pour se mettre en possession de l'héritage paternel. Son but, en se rendant en Bavière, était de nouer personnellement une alliance avec les princes de ce pays, parmi lesquels il comptait un grand nombre de parents du côté de sa mère, l'impératrice Berthe de Bavière [3]. » Cette explication n'avait rien de plausible. Né le 10 novembre 1051 [4], le pseudo-empereur n'était âgé que de cinquante-trois ans; sa santé n'avait subi aucune atteinte. Son prestige, fort ébranlé quelques mois auparavant, s'était relevé à la diète de Liége. Le moment eut donc été mal choisi par le jeune roi pour effectuer sa rupture. Les schismatiques césariens firent circuler une autre version, qui avait à leurs yeux l'avantage d'être injurieuse à la papauté et à la personne de Pascal II. Nous en retrouvons la trace, quelques années plus tard,

[1] *Annal. Hildesheim.*, *Patr. lat.*, tom. CXLI, col. 589.
[2] Ekkeard. Uraug., *Chronic.*, *Patr. lat.*, tom. CLIV, col. 992.
[3] Ekkeard. Uraug., *loc. cit.* — [4] Cf. tom. XXI de cette *Histoire*, p. 225.

sous la plume de Hermann, abbé de Saint-Martin de Tournay (1127-1137), dans le compte-rendu de la « Restauration de son monastère, » où, parlant incidemment du célèbre épisode de Fritzlar, il s'exprime en ces termes : «L'astucieux pape Pascal avait eu soin, dans sa correspondance avec le jeune roi Henri, de l'engager à se séparer de l'empereur son père et à prendre en main la défense de l'Église de Dieu. Avide de pouvoir, impatient de régner, le jeune prince fut ravi de trouver une occasion si favorable et de se voir autorisé par le siége apostolique. Il s'arma fièrement contre son père et finit par le détrôner [1]. » Nous verrons bientôt qu'il n'y eut pas une seule lettre, pas une seule communication verbale échangée entre Pascal II et le jeune roi, avant la rupture de Fritzlar. Même après cet événement, ce ne fut point le pape, mais bien le jeune roi qui prit l'initiative d'entamer une correspondance. Aussi la version fournie par l'abbé de Saint-Martin de Tournay n'a-t-elle trouvé aucun crédit dans l'histoire. Henri IV lui-même dans des lettres officielles que nous citerons plus loin, n'y fait pas la moindre allusion. Fleury est le seul qui ait affecté de prendre au sérieux la phrase isolée et sans écho de l'abbé Hermann, et de lui attribuer la valeur d'un témoignage irréfragable. Mais l'appréciation gallicane de Fleury était trop intéressée pour demeurer impartiale [2]. Les vé-

[1] *Interea callidus papa Henricum adolescentem filium Henrici imperatoris litteris adversus patrem concitat, et ut Ecclesiæ Dei auxilietur admonet. Ille regni cupidus et gaudens se competentem occasionem ex apostolica auctoritate invenisse, contra patrem armatur, eumque regno propellit.* (Hermann., *De restauratione abbatiæ Sancti Martini Tornacensis*, cap. LXXXIII; *Patr. lat.*, tom. CLXXX, col. 102.)

[2] Voici en quels termes M. de Montalembert, (tom. VII des *Moines d'Occident*, p. 367, note 3,) s'exprime à ce sujet : « Fleury dit (l. LXV, n° 37) : «L'excommunication de l'empereur fut le prétexte de la révolte de son fils Henri, et ce jeune prince *y fut excité artificieusement* par les lettres du pape Pascal qui l'exhortait à secourir l'Église de Dieu. C'est ainsi qu'en parle un moine du temps, qui ajoute que le fils ambitieux et ravi de se voir autorisé, s'arma fièrement contre son père.» Ici, reprend M. de Montalembert, la malice calomniatrice du prêtre gallican, contemporain de Louis XIV, dépasse celle des chroniques impérialistes contemporaines de Henri, et celle même des historiens protestants et rationalistes de nos jours. La *Vita Henrici* (p. 387), la source la plus favorable à Henri IV dit, expressément que le jeune roi fut poussé à s'insurger contre son père par les jeunes gens de sa cour : *Frequenter eum venatum secum abducebant, conviviorum illecebris*

ritables motifs de la rupture consommée à Fritzlar entre le pseudo-empereur et son fils étaient tout autres. La suite des événements les révéla plus tard et éclaira aux yeux des contemporains le mystère, dont au premier moment ils n'avaient pas deviné le secret.

Véritables causes de la rupture de Fritzlar. Le jeune roi à Ratisbonne. Son ambassade au pape Pascal II.

20. La brusque retraite du jeune roi en Bavière n'avait que les apparences d'une surprise ; en réalité elle fut très-longuement et très-sérieusement préméditée. Depuis l'émeute de Ratisbonne, où l'intervention personnelle du prince n'avait pu arracher le comte Sigéhard à la fureur des meurtriers impériaux, les parents de la victime et les plus grands personnages de la Saxe et de la Bavière songeaient à détrôner le tyran et à le remplacer par son fils. La *Vita Henrici*, œuvre d'un schismatique césarien qui a gardé l'anonyme et qui professe pour le pseudo-empereur une admiration sans mélange, nous apprend que les conjurés, en quittant la cour après le meurtre de Sigéhard, y avaient laissé des intermédiaires actifs, chargés de déterminer le jeune roi à accepter le rôle qu'on lui destinait. « C'étaient pour la plupart ses compagnons d'âge et ses familiers les plus intimes. Pour échapper à la surveillance ombrageuse du tyran et à l'espionnage de ses satellites, les conférences avaient lieu dans des parties de chasse, de jeu ou de bruyants festins, telles que les aime une jeunesse insouciante et joyeuse [1] » Durant le voyage à Liége et les fêtes de la diète, les pourparlers se continuèrent. Arrivé avec son père à Fritzlar, le jeune Henri, qui jus-

inescabant, jocis in dissolutionem animi mulcebant... denique ut fit inter adolescentes, etc. Stentzel et Lüden, ces apologistes modernes de Henri IV, tiennent le même langage ; celui-ci dit seulement que Pascal était sans doute informé des plans du jeune roi, mais sans citer la moindre preuve à l'appui de cette supposition. — L'abbé Fleury, au lieu de suivre les autorités compétentes, a préféré, pour accuser d'artifice l'un des papes qui s'en sont toujours montrés les moins capables, suivre la version de Hermann de Tournay, auteur étranger aux événements, dont il parle en passant dans sa narration du rétablissement de l'abbaye de Saint-Martin, *in Spicil.*, tom. XII, n. 83. Stentzel lui-même reconnaît l'inexactitude du récit de Hermann, tom. I, p. 600, note 44. Il n'y a rien de mieux démontré, dans cette affaire, que l'absence de toute initiative du pape. » Ces paroles font honneur à la mémoire de M. de Montalembert et nous sommes heureux de les reproduire telles que nous les trouvons dans son œuvre posthume.

[1] Voir le texte latin dans la note précédente.

que-là avait traîné les négociations en longueur, se trouva contraint de prendre un parti décisif. S'il eût franchi avec l'armée la frontière de Saxe et suivi l'expédition projetée par la vengeance impériale contre Thierry de Ketlembourg, il aurait partagé tout l'odieux de l'entreprise et se fût aliéné la sympathie des Saxons et des Bavarois. D'un autre côté, il savait que le pseudo-empereur son père tenait à le garder sans cesse à ses côtés pour mieux éclairer toutes ses démarches, et qu'il ne lui permettrait sous aucun prétexte d'abandonner le camp. Pour un prince de vingt-trois ans [1], la situation était embarrassante. Il la trancha avec l'impétuosité de son âge, et le succès répondit à sa tentative aventureuse. « A son arrivée en Bavière, dit Ekkéard d'Urauge, les principaux conjurés, le margrave Dietpold, neveu de l'infortuné Sigéhard, le comte Béranger, Otton de Habsberg, neveu lui-même de l'impératrice Berthe, et tous les autres princes du pays l'accueillirent avec enthousiasme. En leur présence, il abjura le schisme et fit profession d'obéissance au pontife du siége apostolique. Ce serment lui valut l'alliance des princes du Norique, de l'Allémanie et de la France orientale (Franconie) [2]. » Entouré de cette brillante noblesse, « il jugea d'un excellent effet, *optimum duxit*, disent les Annales d'Hildesheim, d'aller célébrer la fête de Noël (25 décembre 1104) à Ratisbonne, théâtre du meurtre de Sigéhard. Dès le lendemain, il envoya des députés à Rome pour consulter le seigneur apostolique au sujet du serment jadis prêté à son père de ne jamais, contre son gré et sans son consentement exprès, se saisir du pouvoir [3]. Le pape, en apprenant la rupture qui venait d'éclater entre le père et le fils, conçut l'espoir que cet événement avait été ménagé par la Providence divine. Il délégua en Germanie l'évêque de Constance Gébéhard, le chargeant de porter au jeune roi la bénédiction apostolique, de le relever du serment prêté à son père et de lui garantir l'absolution pour ce fait au jugement dernier,

[1] Il était né en 1081.

[2] Ekkeard. Uraug., *Chronic. Patr. lat.*, tom CLIV, col. 990.

[3] Lors de son couronnement à Aix-la-Chapelle, le jour de l'Épiphanie, 6 janvier 1099, le jeune Henri avait prêté sur les Évangiles et les reliques des saints le serment solennel dont il est ici question.

pourvu qu'il s'engageât à régner selon la justice et à mettre un terme aux malheurs de l'Église, depuis si longtemps désolée par les excès de Henri IV [1].» Ce témoignage de l'annaliste saxon, auteur de la Chronique d'Hildesheim et contemporain des faits, ne laisse pas subsister un mot des insinuations calomnieuses dirigées postérieurement contre Pascal II par Hermann de Tournay. Non-seulement le pape n'avait point « artificieusement par ses lettres » préparé la rupture de Fritzlar, mais il ne fut instruit de l'événement que par la députation envoyée de Ratisbonne le lendemain de Noël. Non-seulement le pape n'était point en correspondance avec le jeune Henri, mais il ne voulut, même après l'ouverture des négociations, lui adresser directement aucune lettre. Il se contenta de transmettre ses instructions à Gébéhard de Constance, son légat apostolique en Germanie. La conduite de Pascal II fut donc empreinte de l'esprit de haute sagesse, de réserve et de prudence, qui distingue toujours la papauté. Le pseudo-empereur lui-même fut bientôt forcé de lui rendre hommage.

Efforts inutiles de Henri IV pour se réconcilier avec son fils. Arrivée du légat apostolique Gébéhard à Ratisbonne. Réaction catholique et enthousiasme universel en faveur du jeune roi.

21. Pendant que son fils célébrait en grande allégresse la solennité de Noël à Ratisbonne, « Henri IV en proie à la plus profonde douleur, continuent les Annales d'Hildesheim, s'était retiré à Mayence, où il passa dans une vive anxiété les jours de cette fête. Aussitôt après l'Épiphanie (7 janvier 1105), il fit partir en Bavière l'archevêque de Cologne, Frédéric de Carinthie ; celui de Trèves, Bruno de Britheim ; le duc Frédéric de Hohenstaufen, et le chancelier impérial Erlung, évêque de Wurtzbourg [2], avec mis-

[1] Ce texte décisif ne permet plus d'incriminer la conduite de Pascal II et de lui attribuer la moindre part dans la rupture du jeune Henri avec son père. Nous croyons, à cause de son importance, devoir en reproduire le texte latin : *Post natalem vero Domini nuncio Romam direxit, quærens consilium ab apostolico propter juramentum quod patri juraverat, nunquam se regnum sine ejus licentia et consensu invasurum. Apostolicus autem ut audivit inter patrem et filium dissidium, sperans hæc a Deo evenisse, mandavit ei apostolicam benedictionem per Gebehardum Constantiensem episcopum, de tali commisso sibi promittens absolutionemin judicio futuro, si vellet justus rex, gubernator esse Ecclesiæ, quæ per negligentiam patris sui deturbata est multo tempore* (*Annal. Hildesh.*, *Pat. lat.*, t. CXLI, col. 680.)

[2] Les deux métropolitains de Cologne et de Trèves, ainsi que l'évêque de

sion de négocier un rapprochement. Mais le jeune roi déclara qu'il ne pouvait entrer en communication avec son père, tant que celui-ci ne se serait pas fait relever de l'anathème prononcé par le jugement du siége apostolique. Les négociateurs impériaux, n'ayant pu obtenir d'autre réponse, retournèrent près de leur maître à Mayence. Sur les entrefaites, le légat apostolique Gébéhard de Constance arriva à Ratisbonne et transmit au jeune Henri la décision de Pascal II. Au nom du pape, il le reçut officiellement au sein de l'Église catholique, le releva du serment prêté à son père et lui fit jurer de se conduire désormais en roi chrétien, en fidèle défenseur de l'Église [1]. » Ainsi dégagé par l'autorité apostolique des liens de conscience qui l'avaient retenu jusque-là, Henri céda aux instances de ses partisans et commença d'agir en souverain. Il prit d'assaut la forteresse de Nuremberg et la soumit à son pouvoir. Ce fut la seule résistance qu'il eut à vaincre. Halberstadt, Hildesheim, chassèrent leurs évêques schismatiques, et lui ouvrirent spontanément leurs portes. Les Saxons accouraient de toutes parts reconnaître sa domination. A la tête d'une brillante armée, qui n'était qu'une escorte pacifique, il parcourut triomphalement la Thuringe. Il fut reçu à Erfurth par le vénérable Ruthard, l'archevêque exilé de Mayence, passa avec lui le dimanche des Palmes, vint à Quedlimbourg où il suivit nu-pieds la procession du jeudi saint, et célébra en grande pompe la fête de Pâques [2]. (9 avril 1105).

Henri IV et le patriarche d'Aquilée à Mayence. Lettre et ambassade secretes de Henri IV à Pascal II.

22. Le pseudo-empereur restait tristement à Mayence, voyant chaque jour diminuer le nombre de ses officiers, lesquels avaient hâte d'aller faire leur soumission au jeune Henri. Un fait se produisit alors qui démontre jusqu'à quel point la réaction catholique faisait de progrès dans les esprits. Le patriarche d'Aquilée, Udalric, cet ancien abbé de Saint-Gall qui devait sa nouvelle dignité à la faveur et à l'investiture simoniaque de Henri IV [3], vint trouver celui-ci à Mayence, dans l'intention de ménager s'il était possible

Würtzbourg devaient leurs titres et dignités à l'investiture du pseudo-empereur.

[1] *Annal. Hildesheim.*, *Patr. lat.*, t. CXLI, col. 590. — [2] *Id. ibid.*

[3] Cf. n° 16 de ce présent chapitre, note 4.

un accommodement entre le père et le fils. Or, disent les Annales d'Hildesheim, le premier conseil qu'il donna au pseudo-empereur fut de se réconcilier avec le pape. Il alla jusqu'à lui exprimer le scrupule qu'il éprouvait personnellement à communiquer avec lui, tant qu'il n'aurait pas publiquement reconnu les fautes dont il s'était rendu coupable envers Dieu, réparé les désordres de son règne et promis d'obéir en tout, *in omnibus*, aux décrets du saint-siége. L'annaliste ne dit point quel accueil fut fait à ces remontrances ; il laisse seulement entendre que, de la part du patriarche, elles étaient sincères, « puisque, dit-il, Uldaric exigeait une démarche officielle, ne voulant pas se fier à des protestations verbales, dans la crainte d'être trompé une fois de plus par des promesses illusoires. Après avoir célébré la solennité pascale à Mayence, le patriarche prit congé de Henri IV, qui ne le laissa point partir sans lui faire accepter de riches présents [1]. » Abandonné de ses propres créatures, impuissant à lutter contre le mouvement général qui portait l'Allemagne entière à se rallier au nouveau roi catholique, le pseudo-empereur, dont les partisans italiens venaient de créer un nouvel antipape, en couronnant sous le nom de Sylvestre IV l'apostat Maginulf [2], se résolut à tenter une démarche près du pape légitime. Il fit partir pour Rome dans le plus grand secret un affidé chargé de négocier avec Pascal II, et de lui remettre un message conçu en ces termes : « Henri empereur au pontife romain Pascal [3]. — Si la concorde et la paix régnaient entre nous, comme au temps de mes prédécesseurs et des vôtres, sous le pontificat de Nicolas II (1059-1061) et d'Alexandre II (1061-1073), ces héros de la foi catholique, ces grands papes qui furent la gloire de l'Église romaine, nous vous donnerions sans hésiter le titre de père et nous vous tiendrions le langage du fils le plus dévoué. Mais il nous faut réserver ces témoignages d'affectueux respect, jusqu'à ce que nous puissions savoir s'il entre dans les desseins de la Providence

[1] *Annal. Hildesheim.*, *loc. cit.* — [2] Cf. nº 2 de ce présent chapitre.
[3] Cette suscription semble calculée pour éviter de se prononcer sur la question de légitimité entre Pascal II et le pseudo Sylvestre IV, de façon à réserver l'avenir et à ne rien compromettre vis-à-vis de la faction césarienne de l'antipape.

de permettre entre nous une réconciliation toute de charité et de confiance mutuelle, qui rendrait à l'Église par nos communs efforts le bienfait de l'unité. Depuis longtemps, Dieu m'en est témoin, nous avions ce désir, mais l'excessive dureté des hommes qui gouvernaient l'Église romaine fut telle, qu'il nous parut aussi inutile que mal séant de leur adresser des propositions de ce genre. Leur hostilité contre nous procédait manifestement d'une haine personnelle et non d'un esprit de zèle et de justice. Ils voulaient nous perdre ; ils se refusaient à nous ouvrir, pour le bien de l'Église, les bras d'une douce et pieuse charité. Ils ont soulevé et armé contre nous les sujets d'un royaume que nous tenons à titre héréditaire, que nos aïeux ont pacifiquement possédé au temps des religieux pontifes romains dont j'ai cité le nom. Que de massacres, que de ruines! Que de corps, et ce qui est à jamais lamentable, que d'âmes perdus dans cet horrible conflit ! Aujourd'hui encore et sous cette influence empoisonnée, notre propre fils, celui que nous avions aimé de prédilection au point de lui faire partager les honneurs du trône, vient de s'insurger contre nous. Séduit par les conseils de quelques conjurés parjures et traîtres, qui se sont attachés à lui [1], il vient, sans respect pour les serments les plus sacrés, de lever contre nous l'étendard de la révolte. Ses complices, foulant aux pieds toutes les lois de la justice et de la religion, ne cherchent qu'à piller en liberté les biens des églises et ceux de l'État, pour se partager entre eux les dépouilles. On nous conseillait de sévir immédiatement contre ces rebelles et de tourner contre eux l'effort de nos armes, mais nous avons préféré suspendre quelque temps les coups de notre juste vengeance, afin qu'il soit bien établi pour tous nos sujets, tant ceux de notre royaume d'Italie que ceux de nos provinces teutoniques, que les séditieux nous auront contraint malgré nous à prendre les armes. Nul, du moins, ne pourra nous imputer les désastres, les calamités, les exécutions sanglantes de cette nouvelle guerre. La renommée nous ayant appris que vous êtes un homme de sage discrétion, craignant Dieu, plein de charité, ayant horreur du sang, réprouvant le brigandage des pillards et des in-

[1] *Consilio quorumdam perfidissimorum et perjuratorum sibi adhærentium.*

cendiaires, ne désirant que l'unité et la paix de l'Église [1], nous vous envoyons, de concert avec nos princes et d'après leur avis, un député chargé de vous remettre le présent message. Nous désirons savoir s'il est dans votre intention de contracter avec nous une alliance sincère, qui sauvegarderait tous les droits de votre dignité en même temps que ceux de notre double couronne impériale et royale, comme sous les règnes de notre père (Henri III le Noir 1039-1056), de notre aïeul (Conrad II, 1024-1024) et de nos autres prédécesseurs. A cette condition, nous reconnaîtrions votre autorité apostolique, et nous en prendrions la défense comme nos prédécesseurs l'ont fait pour les vôtres. Si vous entrez dans ces dispositions paternelles à notre égard, s'il vous plaît de conclure avec nous la paix, « cette paix que le monde ne saurait donner [2], » mandez-le nous par une lettre de votre main. L'un de vos conseillers intimes, auquel vous confieriez cette mission secrète, nous l'apporterait en accompagnant notre député à son retour. Nous pourrions de la sorte connaître sûrement votre volonté. Après quoi, nous vous enverrions une ambassade solennelle, composée des plus grands d'entre nos princes, telle qu'il convient à notre dignité d'en envoyer et à la vôtre d'en recevoir. Par ce moyen, la paix serait définitivement scellée ; et vous nous trouveriez prêt, sans réserve ni difficulté aucune, à accomplir fidèlement chacune des promesses que nous vous faisons en secret dans ce message [3]. »

23. En dictant cette lettre, le tyran restait fidèle à son système d'hypocrisie, de duplicité, de schismatique simonie. D'un trait de plume, il supprimait les pontificats à jamais immortels de saint Gré- Lettres de Henri IV à saint Otton de Bamberg.

[1] *Audivimus te hominem discretum, Deum timentem, charitati insudantem, sanguinem hominum non sitire, rapinis et incendiis non gaudere.* Cet éloge de Pascal II, rapproché de la déclaration explicite du pseudo-empereur attribuant la révolte du jeune Henri uniquement « aux conseils de quelques conjurés perfides et traîtres, » démontre péremptoirement la fausseté des allégations calomnieuses de Hermann de Tournay, si complaisamment adoptées par Fleury. Le pape n'était donc intervenu d'aucune façon dans la rupture de Fritzlar.

[2] Paroles empruntées à une oraison liturgique et reproduisant un passage de l'Évangile : *Joan.*, XIV, 27.

[3] Henric. IV. *Epist. ad Pascal. II*; Baronius, *Ad Ann.* 1105.

goire VII, de Victor III, d'Urbain II; il effaçait comme non avenus tous les décrets synodaux portés contre les investitures; il se posait comme légitime empereur, lui qui n'avait reçu que d'un antipape son titre pseudo-impérial ; enfin il osait offrir à Pascal II un marché simoniaque. «Je vous reconnaîtrai pour véritable souverain pontife, lui disait-il, si vous voulez me reconnaître pour véritable empereur et me laisser jouir de tous les priviléges que Wibert de Ravenne et son successeur Maginulf n'ont jamais fait difficulté de m'accorder.» Un pareil message, entouré de précautions mystérieuses et enveloppé dans un voile d'injurieux secret, comme si le tyran eût rougi d'entrer ostensiblement en communication avec le vicaire de Jésus-Christ, ne méritait aucune réponse. Nous ne savons ce qui se passa dans l'audience que Pascal II dut accorder à l'envoyé de Henri V, mais les événements se précipitèrent avec une telle rapidité, qu'ils déconcertèrent tous les plans du pseudo-empereur. La patience dont il se vantait dans sa lettre à Pascal II, les sentiments d'humanité qui le portaient à « suspendre contre les rebelles les coups de sa vengeance,» n'étaient qu'une feinte diplomatique, pour mieux dissimuler son impuissance. Il cherchait à recruter partout des soldats et n'en trouvait nulle part. Nous avons encore deux lettres qu'il expédia coup sur coup à Otton, l'évêque élu de Bamberg, pour lui enjoindre d'amener sans retard son contingent militaire au camp impérial. « Le péril est imminent, lui dit-il, c'est l'heure où je reconnaîtrai à leur dévouement et à leur diligence ceux qui me sont fidèles. Sachez qu'avec des troupes déjà nombreuses je suis arrivé à Wurtzbourg, où j'attends le reste de mon armée, afin de délivrer la forteresse de Nuremberg assiégée par mes ennemis. Hâtez-vous donc, vous le modèle de la fidélité, de venir me joindre avec tout ce que vons pourrez réunir de guerriers [1]. » Saint Otton manqua au rendez-vous. La prétendue armée impériale ne se présenta pas davantage ; la ville de Nuremberg fut prise par le jeune Henri et le pseudo-empereur put constater de nouveau son irrémédiable décadence. Il revint à la charge près de l'élu de Bamberg. « Le délégué que j'avais envoyé près de vous m'a appris les fatigantes sollicitations

[1] Ott. Bamberg., *Epist. V; Patr. lat.*, tom. CLXXIII, col. 1318.

dont mon fils vous importune ; mais j'ai la confiance la plus entière en votre loyauté. Ni les prières, ni les menaces, ni les instances, ni les promesses de mes ennemis ne sauraient ébranler la fidélité de votre caractère et vous détacher de moi. Quelles que puissent être les persécutions que vous aurez à subir de leur part, n'en soyez point effrayé. Je ne vous abandonnerai pas plus à l'heure du péril, qu'au retour de la paix. Ayez confiance au Seigneur Dieu tout-puissant ; bientôt nous vous délivrerons des dangers qui vous menacent. N'hésitez donc point à venir me trouver à la date et au lieu que le porteur de cette lettre vous indiquera. Surtout, au nom des engagements sacrés que vous avez contractés envers moi, ne vous laissez sous aucun prétexte entraîner dans le parti de mon fils rebelle. Faites sans relâche prier le Seigneur notre Dieu pour moi dans votre église et dans toutes les communautés religieuses confiées à votre sollicitude. Redoublez de vigilance pour la défense de votre ville épiscopale ; tenez la main à ce qu'aucun de vos guerriers ne fasse défection ; enfin adressez un message à nos fidèles de Nuremberg pour les consoler du désastre qu'ils viennent de subir [1]. »

Diète de Goslar présidée par le roi. Concile de Nordhausen.

24. Toutes ces recommandations du pseudo-empereur restaient à l'état de lettre morte. Le mouvement catholique s'accentuait chaque jour davantage et saint Otton en était l'un des plus fermes adhérents. « Aussitôt après les fêtes de Pâques, disent les Annales d'Hildesheim, le jeune roi s'était rendu à Goslar, où il avait convoqué tous les princes de Saxe pour concerter avec eux les mesures à prendre dans le but de réorganiser le gouvernement, d'expulser les évêques et les abbés schismatiques, de rétablir les églises dans l'unité de discipline et de foi sous l'autorité du saint-siége. Gébéhard l'évêque de Constance, le très-fidèle coopérateur du seigneur apostolique Pascal II, assistait à la diète. Il y reçut l'abjuration de ceux qui avaient jadis pactisé avec le schisme, et les réintégra dans la communion catholique. En vertu de ses pouvoirs de légat, il prononça une sentence de déposition contre l'évêque intrus de Minden, Wittilo, le conseiller favori

[1] Saint Otton. Bamberg., *Epist.* VI : *Patr. lat.*, tom. CLXXIII, col. 1318.

de Henri IV, l'ignoble instigateur de tous ses crimes et de toutes ses débauches[1]. Une élection canonique fut faite par le clergé de Minden, et Gébéhard sacra le nouveau pontife. Le légat apostolique, de concert avec l'archevêque Ruthard de Mayence, indiqua ensuite pour la semaine d'avant la Pentecôte[2] un concile qui devait se réunir en Thuringe, à Nordhausen, afin de réformer l'église de Germanie sur les bases anciennes, d'y faire revivre la discipline et les règles des saints Pères, d'effacer toutes les traces du schisme, de déposer les intrus et les simoniaques, de recevoir l'abjuration des clercs ordonnés par eux, enfin d'interdire la célébration de l'office divin aux clérogames[3].» Nordhausen, en latin *Northusum*, était une villa impériale près de Quedlimbourg. « A l'époque fixée, dit Ekkéard d'Urauge, le concile s'ouvrit en présence d'un grand concours d'évêques et de clercs, d'abbés et de religieux, ayant tous soif d'unité ecclésiastique[4]. On commença par faire connaitre, sur chacun des points en discussion, les décrets antérieurs des conciles et des pères; on procéda ensuite à l'application de ces règles, corrigeant sans délai tout ce qui pouvait l'être immédiatement, renvoyant les causes plus épineuses à la décision du pape. L'hérésie simoniaque déjà tant de fois condamnée fut l'objet d'anathèmes unanimes. On flétrit également les impures doctrines des nouveaux Nicolaïtes (clérogames). L'observation du jeûne des Quatre-Temps aux époques fixées par les constitutions des papes fut rendue obligatoire pour toutes les églises d'Allemagne. On promulgua de nouveau la Trève de Dieu. Enfin les clercs ordonnés par les pseudo-évêques obtinrent la promesse d'être admis, pour les Quatre-Temps de septembre, à la réconciliation par l'imposition des mains faite par des évêques catholiques. J'assistais à ce concile, ajoute le chroniqueur, et je ne saurais passer sous silence le spectacle édifiant qui nous fut donné alors par le roi Henri. Son attitude à la fois grave et modeste

[1] *Qui omnium scelerum et immunditiarum quæ pater egerat spurcissimus auctor extiterat.* — Nous avons vu le nom de cet intrus figurer parmi les signataires du diplôme impérial adressé durant la diète de Liége à saint Otton de Bamberg. — [2] La Pentecôte tombait cette année (1105) le 28 mai.

[3] *Annal. Hildesheim. Patr. lat.*, tom. CXLI, col. 590-591.

[4] *Ecclesiasticam sitiens unitatem turba.*

fit concevoir les plus belles espérances pour l'avenir. Il ne voulut siéger dans l'assemblée des serviteurs de Dieu qu'après en avoir été prié par les pères ; il fallut le contraindre à prendre place sur le trône d'honneur qui lui avait été préparé ; encore ne voulut-il revêtir aucun des insignes de la royauté. Il renouvela et confirma à chacun de ses sujets leurs droits légitimes, tels qu'ils étaient stipulés par les constitutions du royaume ; mais s'il rencontrait des prétentions exagérées, il les écartait avec une prudence au-dessus de son âge et avec la noble franchise qui avait distingué l'empereur Henri III son aïeul. Dans toute sa conduite il fit admirer une réserve qui convenait à sa jeunesse, et une respectueuse déférence pour les ministres de Jésus-Christ. L'émotion fut au comble, lorsque, les yeux pleins de larmes, s'adressant à l'assemblée, il prit à témoin le Roi des rois et toute la milice céleste qu'en acceptant le gouvernement de l'État il n'avait obéi à aucune pensée d'ambition personnelle. « Loin de moi, dit-il, la pensée d'usurper le pouvoir ! Je ne souhaite nullement la déposition de l'empereur, mon seigneur et père ; mais je déplore sa lutte obstinée contre l'Église. S'il voulait enfin faire acte de soumission chrétienne à saint Pierre et à ses successeurs, je suis prêt à résigner entre ses mains mon titre de roi et à le servir comme le plus fidèle de ses sujets. » A ces mots, des acclamations éclatèrent de toutes parts. Les pleurs se mêlaient aux applaudissements. On priait pour la conversion du père et pour la prospérité du fils : le chant du *Kyrie eleison* (Litanies des saints) retentit sous les voûtes et fut redit par toutes les voix. Puis les trois évêques Utto d'Hildesheim, Henri de Paderborn et Frédéric d'Halberstadt (tous trois tenant leurs siéges de l'investiture du pseudo-empereur) vinrent se prosterner aux pieds de leur métropolitain Ruthard de Mayence. En présence du roi et de toute l'assemblée, ils jurèrent obéissance et fidélité au saint-siége. Leur abjuration fut acceptée. Mais le jugement définitif de leur cause fut réservé au seigneur apostolique, et dans l'intervalle ils durent rester suspens de leur office [1]. »

[1] Ekkeard. Uraug., *Chronic. Patr. lat.*, tom. CLIV, col. 991.— Labbe, *Concil. Quintilineburgense seu Northusense*, tom. X, col. 743.

§ IV. Guerre de Henri IV contre son fils.

Rétablissement des évêques catholiques à Magdebourg, Wurtzbourg et Cambrai.

25. « Après le concile, reprend Ekkéard d'Urauge [1], le jeune roi se rendit à Mersebourg, où il célébra la fête de la Pentecôte (28 mai 1105), et assista au sacre de Henri, qu'il eut tort de nommer, sans élection canonique préalaple, au siége archiépiscopal de Magdebourg. Le légat apostolique Gébéhard de Constance, se prêta trop légèrement à cette promotion, qui lui fut plus tard reprochée par le pape Pascal II[2]. Il y eut là une précipitation et comme un excès de zèle motivé par la pensée d'écarter plus promptement le candidat patronné par le pseudo-empereur, qui voulait, comme nous l'avons vu[3], donner cette riche investiture à Hartwig fils du comte Égelbert[4].» Poursuivant son projet de rétablir partout les évêques légitimes et d'expulser les intrus, le jeune roi se détermina à tenter la restauration du primat exilé, Ruthard, dans la puissante cité de Mayence. Or, le pseudo-empereur y résidait encore sous la garde des milices communales qui lui étaient profondément dévouées, et avec un petit nombre de princes, plus ou moins fidèles, demeurés à sa cour [5]. « Le jeune prince vint donc avec une armée de Saxons, disent les Annales d'Hildesheim, dresser son camp sur la rive gauche du Rhin, en face de Mayence, le lendemain de la Nativité de saint Jean-Baptiste (25 juin). Le métropolitain Ruthard et le légat apostolique Géhéhard de Constance l'accompagnaient dans cette expédition. Il comptait, pour franchir le fleuve, sur la coopération du comte palatin de la province rhénane, qui lui avait promis une flotte. Mais infidèle à ses engagements, le comte se laissa séduire par les présents de Henri IV, et fit rentrer au port de Mayence tous les vaisseaux et barques disponibles [6]. » Dans l'impossibilité d'effectuer son passage, le jeune roi dut recourir aux

[1] Nous croyons devoir rappeler ici que le monastère d'Urauge, *Uraugia*, est le même que celui d'Ursperg, vocable adopté par la plupart des historiens modernes. Ceux-ci attribuaient d'ailleurs la chronique d'Ursperg à un abbé du nom de Conrad, auquel M. Pertz a restitué d'après les sources authentiques son véritable nom d'Ekkéard.— [2] Cf. chapitre suivant n° 47. — [3] Cf. n° 20 de ce présent chapitre.— [4] Ekkeard. Uraug., *Chronic.*, *loc. cit.*, col. 992.

[5] *Patre intra muros expectante, cum non parva militum turba, nonnullisque non tamen sibi sat fidis principibus.* (Ekkeard. Uraug., *ibid.*).

[6] *Annal. Hildesheim.*, *Patr. lat.*, tom. CXLI, col. 591.

négociations. « Des deux côtés, dit Ekkéard d'Urauge, on désirait également éviter une guerre parricide. Chaque jour des messages s'échangeaient d'une rive à l'autre; les princes du royaume se concertaient pour arriver à un accord amiable. L'empereur offrait de partager le gouvernement avec son fils et s'engageait à lui laisser tous ses états en survivance; mais il repoussait absolument l'unique condition posée par le jeune roi, celle de se soumettre à l'autorité du siége apostolique et de rétablir l'unité dans l'Église [1]. » Tous les pourparlers furent inutiles, et le jeune roi se dirigea avec son armée sur Wurtzbourg (juillet 1105). L'année précédente, l'évêque de cette ville, Éméhard, le même qui avait si éloquemment parlé sur la nécessité de la paix à la diète de Mayence de 1102 [2], était mort. Le pseudo-empereur avait investi son chancelier Erlung du siége vacant. « Or, reprend la chronique d'Urauge, Erlung ne partageait point, comme le supposait Henri IV, les idées schismatiques du parti césarien. Neveu de Méginhard ancien évêque de Bamberg, pieux et savant canoniste, il avait été élevé avec le plus grand soin par son oncle qui l'attacha au clergé de sa cathédrale. A cette école Erlung devint un modèle de probité, de science et de vertu. Sa réputation franchit les limites du cloître canonial de Bamberg et parvint jusqu'à la cour. Devenu chancelier de l'empire, il exerça durant quelques années cette charge à la satisfaction générale. Quand il se vit appelé par l'investiture de Henri IV au siége de Wurtzbourg, il ne s'empressa point de se faire sacrer. Depuis longtemps il était en relations d'intimité avec le jeune roi Henri. Sans trahir le père pour le fils, il se maintenait avec une rare prudence dans les bonnes grâces de l'un et de l'autre. Aussi, dès l'arrivée du jeune roi à Wurtzbourg, il ne fit aucune difficulté de résilier entre ses mains son titre épiscopal. Toutefois il lui demanda et en obtint facilement la permission d'aller reprendre son office de chancelier près de l'empereur. Ces circonstances permirent de promouvoir au siége de Wurtzbourg le prévôt de la cathédrale de cette ville, Ruotpert, précédemment élu par le clergé et le peuple. Il fut sacré par le métropolitain Ruthard

[1] Ekkeard. Uraug., *Patr. lat.*, tom. CLIV, col. 993.
[2] Cf. nº 8 de ce présent chapitre.

de Mayence. Ainsi cette église fut rétablie dans la communion du saint-siége. On y promulgua la Trêve de Dieu, que les habitants jurèrent d'observer. Le jeune roi put alors licencier son armée et rentrer pacifiquement à Ratisbonne [1]. » Ces victoires du parti catholique en Germanie, réveillèrent les espérances des fidèles de Cambrai. Ils rappelèrent le comte Robert de Flandre, expulsèrent l'intrus Gaucher, qui, « se voyant, disent les *Gesta*, agrevé de si grans oppressions, laissa la terre de Cambrésis et alla à l'évesque de Liége Otbert, qui le reçut à grand honneur [2]. » Or l'évêque légitime de Cambrai venait d'être quelques mois auparavant transféré au siége de Soissons. Robert de Flandre fit donc procéder à une nouvelle élection canonique. Tous les suffrages se portèrent sur l'ancien et célèbre écolâtre Oudard (Odo), lequel, après quinze années d'un professorat aussi glorieux que fécond, avait renoncé au monde pour embrasser la vie du cloître et était devenu abbé de Saint-Martin de Tournay. « C'était, disent encore les *Gesta*, uns hom bien lettrés, maistre de grand science, patiens, débonnaires, humbles à tous, plains de saintes mœurs [3]. » Il fut sacré par l'archevêque de Reims et intronisé en grande pompe. Mais il dut recourir pour vivre aux aumônes des fidèles, parce que les régales, c'est-à-dire les biens de son église, étaient détenus par les fonctionnaires du pseudo-empereur [4]. A l'occasion de la liberté d'élection ainsi rendue au clergé de Cambrai, saint Anselme de Cantorbéry écrivit au comte de Flandre une lettre d'encouragement et d'éloges. « Vous donnez aux autres princes, lui disait-il, le bon exemple, et vous invitez par là tous les serviteurs de Dieu à prier pour vous. Je suis le féal de votre âme; je vous en conjure donc, vous, mon bien-aimé dans le Seigneur, ne craignez jamais d'amoindrir votre dignité en aimant et en défendant la liberté de l'Église, épouse de Dieu et votre mère; ne croyez pas vous humilier en l'exaltant ni vous affaiblir en la fortifiant [5]. »

[1] Ekkeard. Uraug., col. 993, 994 et 995.

[2] *Gest. pontific. Camerac.*, *Patr. lat.*, tom. CXLIX, col. 226.

[3] *Gesta pontific. Camerac.*, *Patr. lat.*, tom. CLIX, col. 231.

[4] *Nihil habens de regalibus, licet Cameraci receptus, sed solum militans fidelium suorum stipendiis, quæ ipsi gratis offerebantur.* (*Gesta abbreviata*, *ibid.*, col. 206.)

[5] S. Anselm. Cantuar., *Epist.* XIII, lib. IV; *Patr.*, *lat.* tom. CXLIX, col. 208.

Les deux armées de Henri IV et de son fils en présence, sur les bords de la Régen. Fuite clandestine de Henri IV.

26. « Cependant, disent les Annales d'Hildesheim, aussitôt que l'empereur eut appris le retour de son fils à Ratisbonne, il sortit de Mayence avec les milices de cette ville, le jour de la fête de saint Pierre-aux-Liens (1er août 1105), se jeta sur la Bavière, dévastant et brûlant toutes les localités qui avaient reconnu la domination du jeune roi [1]. » En passant par Wurtzbourg, il chassa le nouvel évêque catholique Ruotpert, rétablit l'autorité nominale d'Erlung, et assouvit sa vengeance sur ceux des habitants qui avaient commis le crime, irrémissible à ses yeux, de s'être associés au mouvement catholique. En même temps, il nouait avec les bourgeois de Ratisbonne de secrètes intelligences, dans le but de se faire livrer par eux le roi son fils. L'intrigue fut tellement bien concertée que l'avant-garde du pseudo-empereur franchissait déjà le pont de la Régen, rivière qui se jette dans le Danube sous les murs de Ratisbonne, lorsque le jeune Henri, prévenu enfin du danger qui le menaçait, prit la fuite avec une poignée de compagnons fidèles. Le complot schismatique était ainsi déjoué au dernier moment. Ivre de rage, le pseudo-empereur voulut du moins laisser une trace de son passage à Ratisbonne. Il investit du siége épiscopal de cette ville un jeune favori, *adolescentulum*, nommé Uldaric [2]. Puis appelant à son secours Léopold III d'Autriche et le duc de Bohême Borewoi II, il alla mettre à feu et à sang toutes les terres du margrave Diotpald de Bavière. Ces divers mouvements stratégiques furent exécutés avec une rapidité inouïe. On eût dit le réveil du lion. « Les catholiques, reprend Ekkéard d'Urauge, n'avaient pas eu le temps de se rallier autour de leur jeune roi. Ils ne désespérèrent point cependant de leur cause. Groupés en escouades séparées, ils s'élancèrent à la poursuite de l'armée césarienne, répondant à une guerre d'extermination par des prodiges de valeur. Enfin, concentrés au nombre de dix mille combattants, la fleur de la jeunesse saxonne et franconienne, sous les étendards du jeune roi, ils vin-

[1] *Annal. Hildesheim.*, *Patr. lat.*, tom. CXLI, col. 591.

[2] Le siége de Ratisbonne était devenu vacant par la mort tragique de Gébhard, assassiné par un chevalier qui croyait avoir à se plaindre de cet évêque. Cf. Ekkeard. Uraug., *Chronic.*, *Patr. lat.*, tom. CLIV, col. 995.

rent camper sur la rive gauche de la Régen en face de l'ennemi. Durant trois jours on vit flotter sur l'une et l'autre rive les bannières rivales du père et du fils. Des rencontres partielles se renouvelaient à chaque instant au milieu même du fleuve. Le comte Hartwig, du côté de l'empereur, y perdit la vie; bon nombre de guerriers succombèrent de part et d'autre. Cependant la veille du jour fixé pour le combat général, les princes les plus influents de chaque armée eurent entre eux une conférence pacifique où ils examinèrent la situation avec plus de calme. Éclairés sans nul doute par une inspiration de l'Esprit-Saint, ils tombèrent d'accord qu'il n'y aurait ni justice, ni humanité à engager une action si meurtrière. Unanimement ils déclarèrent qu'il fallait épargner le sang chrétien et éviter une guerre parricide. Le jeune roi lui-même, en parcourant les rangs de ses guerriers, sentit ses entrailles s'émouvoir à la pensée de lever le glaive contre l'empereur son père. « Mes braves compagnons, s'écria-t-il, toute ma reconnaissance vous est acquise pour votre dévouement, et j'espère pouvoir un jour vous en donner la juste récompense. Rappelez-vous cependant que ce serait mal comprendre mes intentions, si aucun de vous croyait mériter mes bonnes grâces en portant une main homicide sur l'empereur mon seigneur et père. Ma seule ambition est de lui succéder un jour, s'il plaît au Roi des rois, et de gouverner en prince chrétien; mais je ne veux point être parricide. Si mon père consentait à reconnaître l'autorité du siége apostolique, à rendre au pape l'obéissance qui lui est due, je serais trop heureux de recevoir de sa main l'apanage qu'il plairait à sa clémence de m'assigner. Je ne suis donc point l'antagoniste de mon père, mais le sincère défenseur des véritables intérêts de l'empereur et de l'empire. » Ayant ainsi parlé, il fit rompre les rangs, et toute son armée rentra sous les tentes, en criant qu'elle n'attenterait point à la majesté impériale. Henri IV, sur l'autre rive de la Régen, affichait des sentiments tout contraires. Il prenait ses dernières dispositions pour livrer bataille le lendemain, lorsque, au commencement de la nuit, le duc de Bohême et Léopold d'Autriche, à sa grande surprise, lui signifièrent leur résolution de ne point se battre. Consterné à cette nouvelle,

il les supplia de revenir sur leur détermination, mais ils furent inexorables. En ce moment des émissaires secrets vinrent, de la part du jeune roi son fils, l'avertir confidentiellement qu'une conspiration contre sa vie se tramait dans son propre camp. Ce péril mystérieux acheva d'épouvanter Henri IV. Il ne se sentit le courage ni de l'éclaircir ni de l'affronter. Cette même nuit, accompagné seulement de quelques affidés, il s'échappa clandestinement et prit la fuite. Sa retraite fut pour par ses soldats comme un signal de délivrance. Tous se retirèrent en allégresse dans leurs foyers, se félicitant d'avoir échappé aux hasards d'une bataille qu'ils croyaient imminente[1]. »

Entrée du jeune roi à Spire. Installation de Gebhard, abbé d'Hirschau, sur le siége épiscopal de Spire. Retour de Henri IV à Mayence. Sa fuite précipitée. Entrée triomphale du jeune roi à Mayence. Rétablissement du métropolitain Ruothard.

27. « Jouissant d'une victoire qui n'avait point coûté de sang, continue le chroniqueur, le jeune roi s'abstint de poursuivre les troupes ennemies. Il reprit possession de la ville de Ratisbonne et exigea des habitants une caution qui pût lui répondre à l'avenir de leur fidélité. L'intrus Udalric fut chassé du siége épiscopal dont le bon plaisir de l'empereur venait de l'investir, et remplacé par le noble et pieux Hartwig, qui obtint, dans une élection canonique, tous les suffrages du clergé et des fidèles. Durant son séjour à Ratisbonne, Henri gagna à sa cause un certain nombre de prélats et de princes demeurés dans cette ville pour y attendre le retour de l'empereur dont ils avaient jusque-là suivi la fortune. Passant alors à Wurtzbourg, il y rétablit l'évêque légitime Ruotpert, auquel le chancelier impérial Erlung céda volontiers la place pour s'attacher définitivement au jeune roi et le servir en qualité d'archichapelain [2]. » — « Cependant, disent les Annales d'Hildesheim, l'empereur en quittant son camp des bords de la Régen, s'était dirigé au Nord, à travers les montagnes de la Bohême et de la Saxe, dans l'espoir de rentrer à Mayence avant que son fils pût y arriver. Il comptait le gagner de vitesse et l'empêcher une seconde fois de franchir le Rhin [3]. » Dans ce but, il précipitait sa marche avec une petite escorte, évitant avec soin d'être reconnu. « Malgré ces précautions, reprend Ekkéard d'Urauge, en passant chez les *Sorabi* (Souabe septentrionale), il fut signalé au comte

[1] Ekkeard. Uraug., *Chronic.*, *loc. cit.*, col. 994. — [2] *Id. ibid.*
[3] *Annal. Hildesheim. Patr. lat.*, tom. CXLI, col. 591.

Wipprecht de Groitzch, gendre du duc de Bohême, qui lui donna l'hospitalité et s'offrit à le conduire sain et sauf à Mayence. Mais en habile politique, pendant que Wipprecht traitait ainsi le père, il négociait secrètement avec le fils et envoyait demander à celui-ci s'il aurait pour agréable le retour de l'empereur à Mayence. La réponse du roi fut affirmative et le comte s'empressa de tenir sa promesse vis-à-vis de son hôte impérial [1]. » — « Mais, disent les Annales d'Hildesheim, aussitôt que le jeune Henri eut reçu le message de Wipprecht, il se hâta de quitter Wurtzbourg, et vint s'établir avec son armée en face de Spire. Avec le concours du gouverneur de cette ville, dont il paya largement la connivence [2], il trouva à sa disposition une flotte qui lui permit de franchir le Rhin [3]. Spire lui ouvrit ses portes; le jeune roi y fit son entrée solennelle la veille de la Toussaint (31 octobre 1105), et fut mis en possession du trésor impérial déposé dans la forteresse [4]. » Le siége épiscopal était vacant depuis plus d'une année, par la mort du dernier titulaire Jean de Creydigaw. Le pseudo-empereur, réservant sans doute cette riche investiture comme un appât propre à tenter la cupidité vénale de quelque candidat opulent, n'y avait pas encore pourvu. Le jeune roi, sans attendre l'élection canonique, disposa du siége en faveur du vénérable Gébhard, abbé d'Hirschau, « personnage dont la noblesse les vertus, la science, dit Ekkéard, étaient rehaussées par son zèle pour la foi catholique et une aménité qui lui gagnait tous les cœurs [5]. » Le jour même de la Toussaint, Gébhard fut solennellement intronisé sur la chaire épiscopale de Spire. « Ces événements, reprennent les Annales d'Hildesheim, mirent en défaut l'activité vindicative de l'empereur. Celui-ci, à peine rentré à Mayence sous l'escorte du

[1] Ekkeard. Uraug., *loc. cit.*, col. 995.

[2] Nous avons déjà dit que les Annales d'Hildesheim sont en général suspectes de partialité en faveur de Henri IV. Nous n'en reproduisons pas moins textuellement leur récit, laissant au lecteur le soin de contrôler la valeur des assertions plus ou moins exagérées qui s'y rencontrent.

[3] On sait que la ville de Spire, arrosée par la petite rivière de ce nom, est située sur la rive gauche du Rhin, à une vingtaine de lieues en amont de Mayence. — [4] *Annal. Hildesheim. loc. cit.*, col. 591.

[5] Ekkeard. Uraug., *Chronic.*, col. 995.

comte Wipprecht, avait reçu avis de la marche de son fils dans la direction de Spire où il comptait, comme on l'a vu traverser le Rhin. Sans perdre une minute, Henri IV partit lui-même à la tête de ses troupes dans l'espoir d'arriver à temps pour barrer le passage à l'armée catholique. Mais en route il apprit, non sans une profonde stupéfaction, que le jeune roi était maître de la ville. La frayeur qui le saisit à cette nouvelle inattendue fut telle, que rebroussant chemin, il revint s'enfermer à Mayence, où il rentra le même soir épuisé de fatigue et de faim, n'ayant pas voulu dans toute cette journée s'arrêter un instant pour prendre la moindre nourriture. Dès le lendemain, il envoya à Spire l'abbé du monastère de Saint-Alban [1], nommé Thierry, pour négocier avec le jeune roi. « Au nom de Dieu, je vous en conjure, lui mandait-il, souvenez-vous que je suis votre père. Ne poussez pas votre obstination jusqu'à vouloir me détrôner. » Le jeune roi répondit à ces ouvertures en prévenant son père, comme il l'avait déjà fait sur les bords de la Régen, que de nouvelles conspirations s'organisaient, à Mayence même, contre sa personne : il lui conseillait donc de quitter cette ville au plus tôt, s'il voulait échapper aux piéges que lui tendaient ses ennemis. L'avis était sérieux. Henri IV en reconnut lui-même la gravité ; il s'éloigna en toute hâte et alla se réfugier dans la forteresse de Hammerstein [2] (entre Andernach et Bonn sur la rive gauche du Rhin) [3]. » Il y demeura quelques semaines, dans un isolement complet. « Cependant le jeune roi accompagné du vénérable archevêque Ruthard, proscrit depuis plus de huit ans par la fureur tyrannique de l'empereur, dit Ekkéard d'Urauge, se rendit à Mayence. Tous les princes catholiques étaient venus à leur rencontre et les reçurent en triomphe. Ruthard, conduit à la cathédrale au milieu des acclamations de l'allégresse universelle, reprit possession de la chaire métropolitaine et prononça l'acte de réconciliation du clergé et du peuple avec le siége apostolique. On eût dit un père revenu après une longue absence au milieu de ses enfants,

[1] Le monastère bénédictin de Saint-Alban avait été fondé, en 805, à Mayence par Charlemagne.

[2] Il ne reste aujourd'hui de ce château-fort que des ruines imposantes qui dominent le cours du Rhin. — [3] *Annal. Hildesheim.*, *loc. cit.*, col. 592.

ou pour mieux dire ressuscité d'entre les morts pour être rendu à leur tendresse [1]. »

Indiction par le jeune roi d'une diète nationale à Mayence pour les prochaines fêtes de Noël. Henri IV reprend les armes. Défaite de ses troupes par le jeune roi. Propositions de paix faites par Henri IV. Entrevue de Coblentz. Arrivée du pseudo-empereur et de son fils à Bingen.

28. Le jeune roi indiqua alors pour les prochaines fêtes de Noël une diète générale à Mayence; tous les princes et évêques du royaume y furent convoqués. Elle devait être présidée par deux légats apostoliques Gébéhard de Constance et le cardinal Richard d'Albano que le pape Pascal II envoyait à cet effet en Germanie, avec des pouvoirs spéciaux. Laissant ensuite le gouvernement de Mayence aux mains de Ruthard, le jeune roi quitta les provinces rhénanes au commencement de décembre, pour aller faire reconnaître son autorité dans les principales cités de la Burgondie [2]. A la nouvelle de son éloignement, le pseudo-empereur sortit de sa retraite de Hammerstein, descendit le Rhin jusqu'à Cologne et s'établit dans cette cité dont l'archevêque, Frédéric de Carinthie, rallié depuis peu à la cause catholique, lui était hostile, mais dont les bourgeois, comme dans la plupart des villes impériales, lui avaient conservé leurs sympathies [3]. « Là, disent les Annales d'Hildesheim, voyant tous les princes et seigneurs résolus à se rendre à Mayence pour la diète indiquée et persuadé que son fils profiterait de la présence des légats apostoliques à l'assemblée pour se faire solennellement couronner, il déploya toute son énergie afin d'empêcher cette réunion nationale. Dans ce but, il se concerta avec le comte palatin Sigefrid et le comte Wilhelm, qui par son ordre se dirigèrent avec une avant-garde sur Mayence, pendant qu'avec le reste de ses troupes, il les suivit d'assez près [4]. » — « Mais, reprend Ekkéard, cette manœuvre n'avait pu s'accomplir si secrètement que les chefs du parti catholique n'en fussent prévenus. Ils dépêchèrent aussitôt un message pour en informer le jeune roi. Celui-ci, renonçant à son excursion en Burgondie, revint précipitamment sur ses pas, ne fit que traverser Mayence avec son armée et se porta dans la direction de Cologne [5]. » — « A

[1] Ekkeard. Uraug., *loc. cit.*, col. 996.

[2] *Burgundiam rex Henricus convertitur.* (Ekkeard. Uraug.). On sait que la Franche-Comté actuelle et la Suisse septentrionale faisaient alors partie de l'empire d'Allemagne. — [3] Cf. *Udalr. Cod.*, *Epist.*, n° 213, apud Eckhard., tom. II.—*Ann. Saxon.*, ad ann. 1105.— [4] *Annal. Hildesheim.*, *loc. cit.*, col. 592.

[5] Ekkeard. Uraug., *Chronic.*, col. 996.

moitié chemin, continuent les Annales d'Hildesheim dans la forêt de San (au lieu où s'élève aujourd'hui le village de Soneckerschloss, entre Bingen et Bacherach, sur la rive gauche du Rhin), il rencontra les troupes de Sigefrid et de Wilhelm, qui prirent la fuite et se retirèrent en désordre à Coblentz. Le jeune prince les y poursuivit, et y entra en même temps que les fuyards. Son père qui se trouvait dans la ville eut à peine le temps d'en sortir, et de gagner l'autre rive du fleuve. Dès le lendemain (13 décembre 1105)[1], l'empereur adressait à son fils un message pour demander la paix. Le jeune roi traversa aussitôt le fleuve et alla trouver son père. Celui-ci se jeta à ses genoux : « Vous êtes ma chair et mon sang, lui dit-il. Par votre foi, pour le salut de votre âme, je vous en conjure, ne l'oubliez pas. Si mes péchés ont appelé sur moi les fléaux de Dieu, ce n'est point à vous de me frapper. En le faisant, vous entacheriez votre nom et votre gloire d'une souillure ineffaçable. Aucune loi divine n'autorise un fils à se constituer le vengeur des fautes de son père[2]. » Le jeune roi fit relever l'empereur, et se prosternant lui-même à ses pieds, le supplia en fondant en larmes de se rendre enfin aux vœux de tous ses sujets et de se réconcilier avec le siége apostolique. « Si vous y consentez, ajouta-t-il, je jure de vous obéir désormais en toute

[1] C'est par erreur que M. de Montalembert (*Moines d'Occident*, tom. VII, p. 370, note 2) fixe cette date au 21 décembre. Le texte d'Ekkéard d'Urauge : *Circa Idibus decembris* est formel. On va voir d'ailleurs que les événements qui se passèrent depuis la rencontre de Coblentz jusqu'à l'ouverture de la diète à Mayence, le 25 décembre, demandèrent nécessairement plus de quatre jours d'intervalle.

[2] Nous reproduisons ces paroles d'après le texte des Annales d'Hildesheim, joint à celui d'une lettre écrite quelques mois après par le pseudo-empereur lui-même, et adressée au roi de France Philippe I. Voici les paroles des Annales d'Hildesheim : « Pater nuncios misit ad filium rogans ea quæ pacis sunt. Filius vero trans flumen veniens, se pedibus filii sui advolvit, et quia filius et sanguis esset recordari vellet præmonuit. » (col. 592.) Le pseudo-empereur raconte ainsi la même scène : « Quem (scilicet filium) cum vidi, illico ex paterno affectu tactus intrinsecus dolore cordis mei, ad pedes suos procidi, admonens et obtestans per fidem, per salutem animæ, si pro peccatis meis flagellandus eram a Deo, de me ipse nullam conquireret maculam honori et nomini suo, quia culpæ patris vindicem filium esse nulla divinæ legis unquam constituit sanctio. » (*Epist. Henr. IV ad Philipp. regem.*, apud Sigebert. Gemblac. *Chronic.*, *Patr. lat.*, tom. CLX, col. 231.)

loyauté et bonne foi, comme un chevalier à son seigneur, comme un fils à son père. Mais si vous refusez de reconnaître l'autorité de Dieu notre père céleste, en vous soumettant à la loi de son Église, je suis obligé de vous déclarer ici que moi-même je cesserai de vous considérer comme mon père terrestre[1]. » L'empereur fit la promesse exigée, mais, ajoute l'annaliste, il n'avait pas l'intention de la tenir, *promisit sed minime complevit*. Le père et le fils passèrent ensemble toute cette journée à s'entretenir des affaires de l'Église et de l'État[2]. » — « Le jeune roi, dit Ekkéard d'Urauge, insista plus particulièrement sur la situation faite à son père, par la sentence d'excommunication et d'anathème dont il était frappé et qui ne permettait point aux catholiques fidèles de communiquer avec lui dans les cérémonies de l'Église. Il aborda ensuite le chapitre des réparations à faire pour apaiser le juste mécontentement causé par des excès et des désordres de tout genre dans le gouvernement de la chose publique, *cœterorumque insolenter in rem publicam commissorum*. L'empereur remit la décision de chacune de ces difficultés à la diète de Mayence, où les princes et les grands seraient appelés à en délibérer et à donner leur avis sur les meilleurs moyens de pacification[3]. » — « Cette conférence se prolongea jusqu'au soir, et les deux interlocuteurs se séparèrent en parfaite intelligence[4]. » Ce qui n'empêcha pas, reprennent les Annales d'Hildesheim, que « durant la nuit l'empereur voulut profiter des ténèbres pour prendre clandestinement la fuite; mais toutes les issues étaient gardées et sa tentative échoua. Le lendemain (14 décembre 1105), le jeune roi et son père, chacun d'eux avec son escorte personnelle

[1] « At contra filius patris genibus advolutus, rogabat ut apostolico et omni regno vellet obedire ; quod si nollet cœlestem Deum patrem habere, et sibi terreno patri penitus ibi impræsentiarum vellet renunciare. » (*Annal. Hildesheim.* col. 592.) — « Procidens et ipse ad pedes meos, de præteritis cœpit veniam precari, in reliquum ut miles domino, ut patri filius, cum fide et veritate per omnia se mihi obauditurum cum lacrymis promittere, si solummodo sedi apostolicæ vellem reconciliari. » (*Epist. Henric. IV ad Philipp. reg.* Sigebert. Gemblac., *loc. cit.* col. 231.)

[2] *Annal. Hildesheim., loc. cit.*

[3] Ekkeard. Uraug., *Chronic.*, col. 996.

[4] *Annal. Hildesheim.*, col. 592.

et en bon accord,[1] se rapprochèrent de Mayence et arrivèrent le soir à Bingen, où ils passèrent la nuit[2]. »

§ V. Deux Lettres historiques de Henri IV.

Lettre du pseudo-empereur au roi de France Philippe I. Débordement d'injures contre le saint-siége. Lettre à saint Hugues, abbé de Cluny. Protestation de dévouement et d'obéissance au saint-siége.

29. Avant de poursuivre, à l'aide des annalistes contemporains, le récit de cette odyssée historique, il nous faut introduire un nouveau biographe dont le témoignage ne saurait d'autant moins être passé sous silence qu'il est plus directement intéressé. Ce biographe n'est autre que le pseudo-empereur lui-même. Il nous a laissé un double exposé des événements dans deux lettres écrites par lui un mois après, et adressées l'une au roi de France Philippe I, l'autre à saint Hugues abbé de Cluny. L'importance d'un pareil témoignage n'échappera à personne. Sa confrontation avec les autres sources historiques permettra d'en apprécier la véracité. On ne s'étonnera donc pas du soin minutieux avec lequel nous avons cherché à rétablir jour par jour l'itinéraire de Henri IV sur la route qui le conduisait à une déposition définitive. Chacun de ces détails, ignorés ou volontairement laissés dans l'ombre par les historiens modernes[3], est comme un éclair de la vengeance divine prête à foudroyer un tyran, qui depuis près d'un demi-siècle s'était fait le Néron de l'Église et de la Germanie. Et pourtant que de calomnies posthumes jetées à la face de l'Église et des catholiques, à cette occasion! On les accusait de guet-apens, de violence, de trahisons infâmes. Les opprimés furent voués aux gémonies de l'histoire, pendant que la mémoire du persécuteur fut escortée de toutes les sympathies rétrospectives, de tous les hommages d'une commisération égarée dans son objet. Il est temps de rendre à chacun sa véritable place. Le pseudo-empereur nous fournira lui-même soit par ses propres paroles, soit par ses réticences, soit par ses contradictions, la preuve péremptoire de son hypocrisie invétérée, de son incurable tyrannie, de son obstination dans le mensonge.

[1] *Comitatus uterque pacificus ad invicem.* (Ekkeard. Uraug., *loc. cit.*)

[2] *Annal. Hildesheim.*, col. 592.

[3] Aucun auteur moderne, à notre connaissance du moins, n'a pris la peine d'étudier ce point d'histoire et d'y porter la lumière.

30. Les deux lettres de Henri IV sont calculées d'après le caractère et les antécédents des deux illustres personnages à qui s'adressait séparément chacune d'elles. Le roi de France avait soutenu, au profit de son aveugle passion pour Bertrade, une lutte de dix années contre l'autorité apostolique. On pouvait donc le croire assez disposé, malgré sa soumission récente, à accueillir les plus violentes récriminations contre le saint-siége. Le vénérable abbé de Cluny au contraire s'était toujours signalé par son dévouement aux papes légitimes; il fallait donc éviter soigneusement de lui tenir un langage outrageant pour la papauté. De là, un double système d'apologie contradictoire et mensongère pour aboutir à invoquer contre le pape, au nom de l'indépendance des rois, l'appui de Philippe I; et à implorer l'intervention médiatrice de saint Hugues de Cluny près de Pascal I. Voici en quels termes débute la lettre au roi de France : « Prince clarissime, le plus fidèle de tous ceux en qui, après Dieu, je place mon espérance, vous êtes entre tous le premier et le principal défenseur que j'ai choisi. C'est à vous que j'ai cru nécessaire de porter ma plainte. Prosterné à vos genoux, s'il m'est permis de le faire sauf l'honneur de ma couronne impériale, je viens vous retracer le tableau de mes calamités et de mes malheurs. Le principe de nos maux, leur cause non moins odieuse qu'intolérable, vous le savez vous-même, et dans la chrétienté tout entière personne ne l'ignore, vient du siége apostolique. Autrefois et jusqu'à nos jours c'était de là que sortaient des fruits salutaires de consolation, de douceur, de sanctification pour les âmes. Hèlas! il n'en descend plus maintenant que des fléaux de persécution, d'excommunication et de ruines. Les pontifes de Rome ne mettent plus de bornes à leurs prétentions; ils ne connaissent d'autre règle que leurs caprices. Ils ont poussé contre moi leur passion effrénée jusqu'aux derniers excès, sans respect ni pour Dieu ni pour la justice, sans nul souci des désastres qu'ils allaient accumuler. Eux et leurs suppôts ne m'ont épargné aucun genre d'attaque. Et pourtant vingt fois j'ai offert au siége apostolique la soumission et l'obéissance qui lui sont dues, à la seule condition qu'il me rendrait à moi-même le respect et les légitimes honneurs dont mes prédécesseurs ont joui

avant moi. Que prétendent-ils donc? J'aurai plus de liberté pour vous l'apprendre si, comme je le souhaite, Dieu permet que je puisse bientôt vous entretenir dans une conférence particulière. Malgré les efforts de leur implacable haine, la persécution qu'ils organisaient contre moi restait à peu près impuissante. Ils eurent alors recours à un moyen contre nature. Mon cœur se brise à cette pensée; je ne puis le dire sans fondre en larmes: en le disant, je tremble et frémis. Mon fils, le bien-aimé entre mes fils, hélas! nouvel Absalon, non-seulement ils lui ont mis les armes à la main, mais ils lui ont inspiré contre moi une haine qui va jusqu'à la fureur. Au mépris de la foi jurée et du serment de fidélité qu'il m'avait prêté comme un chevalier à son seigneur, ils l'ont poussé à s'emparer de mon royaume, à déposer mes évêques et mes abbés, pour les remplacer par mes persécuteurs et mes ennemis. Ce n'est pas tout, et ici je voudrais pouvoir me taire, ou, puisque le silence ne m'est plus permis, je voudrais du moins qu'il fût possible de ne pas m'en croire, ils lui firent dépouiller jusqu'au dernier sentiment de la nature, ils l'entraînèrent au point de conspirer contre ma sûreté et ma vie, n'ayant plus qu'une seule pensée, un seul but, accomplir soit par ruse, soit par violence, ce forfait qui eût été pour lui le couronnement de son crime et le comble de l'ignominie [1]. » — Tel est le début

[1] Comme c'est la première fois qu'une étude sérieuse et détaillée se produit sur les deux lettres de Henri IV à Philippe I et à saint Hugues, nous reproduirons *in extenso* le texte latin en note, à mesure que nous en aurons fourni la traduction française. Voici le début de la lettre au roi de France : « Princeps clarissime, et omnium in quibus post Deum speramus fidelissime, primum et præcipuum inter omnes vos excepi, cui conqueri et deplorare calamitates et omnes miserias meas necessarium duxi, etiam genibus vestris advolvi, si liceret salva majestate imperii. Primum quidem est, quod non solum nobis, sed etiam totius christianæ professionis omnibus gravissimum et intolerabile arbitramur, quod de illa apostolica sede, unde usque ad memoriam nostri temporis salutifer fructus consolationis, dulcedinis et salvationis animarum oriebatur, modo persecutionis, excommunicationis et omne perditionis flagellum in nos emittitur, nec ponunt ullum modum sententiæ, tantum ut satisfiat voluntati indiscretæ. Hujus voluntatis suæ intemperantia adeo usque nunc abusi sunt in me, ut nec Deum, nec quid aut quantum mali inde proveniat pensantes, per se et per suos omni-modis invehuntur in me, cum obedientiam et omnem debitam subjectionem sæpe obtulerim sedi apostolicæ, si tamen reverentia et honor debitus, sicut antecessoribus meis, ab apostolica sede exhiberetur et mihi. Quid

de la lettre du pseudo-empereur au roi Philippe I. C'est le saint-siége qui est le fléau du monde chrétien, le principe de tous les désordres, la cause de toutes les calamités. Saint Grégoire VII n'est pas désigné, mais il est facile de comprendre que Henri IV fait remonter à l'avénement de ce grand pape, comme l'avait explicitement déclaré le manifeste de Liége, l'étrange bouleversement qui avait fait du vicaire de Jésus-Christ le fléau de la chrétienté. Ce sont les papes qui ont fait tout le mal. La rupture de Fritzlar est l'œuvre du pape. Sans le pape tout allait bien. Henri IV dit : « Mes évêques, mes abbés; » siens en effet complétement et exclusivement puisqu'il les avait créés de toutes pièces. Mais on avait dressé son fils à les déposer, on avait enseigné à son fils un nouveau commandement de Dieu, un onzième précepte du Décalogue fait à son usage, lui enjoignant de tuer son père. Et voilà comment Henri IV, le plus pieux, le plus juste, le plus innocent des empereurs, sous je ne sais quel prétexte d'excommunication, se voyait tout à coup abandonné de ses sujets, mis au ban de l'empire et de l'humanité. Il n'avait cependant pas épargné les protestations de respect et d'obéissance au siége apostolique. Mais quelles humiliantes conditions voulait-on lui faire accepter ! Il se réserve d'en faire la confidence verbale au roi de France dans un entretien particulier : tant il lui en coûterait d'exposer aux risques d'une correspondance écrite des propositions si attentatoires à l'honneur et à la dignité de sa couronne. Les successeurs de Grégoire VII étaient, en effet, assez téméraires pour

autem intendant, opportunius ipse significabo vobis, si quando optati colloquii copiam Deus dederit nobis. In hac igitur persecutionis et odii inflammatione cum parum viderent se proficere, contra ipsum jus naturæ laborantes, quod sine maximo cordis dolore, sine multis lacrymis dicere non valeo, et quia dicitur vehementer contremisco, filium meum, meum inquam Absalom dilectissimum, non solum contra me animaverunt, sed etiam tanto furore armaverunt, ut in primis contra fidem et sacramentum quod ut miles domino juraverat, regnum meum invaderet, episcopos et abbates meos deponeret, inimicos et persecutores meos substitueret, ad ultimum, quod maxime vellem taceri, aut si taceri non potest, vellem non credi, omnem naturæ affectum abjiciens, in salutem et animam meam intenderet, nec pensi quicquam haberet, quocumque modo vel vi vel fraude, ad hanc periculi et ignominiæ suæ summam aspiraret. (*Henric. IV*, *Epist. ad Philipp. reg.* apud. Sigebert. Gemblac. *Chronic.*, *Patr. lat.*, tom. CLX, col. 230-231.)

prétendre que Jésus-Christ n'avait pas remis les clefs du royaume des cieux à César, et que c'était au pape seul qu'il appartenait d'instituer les évêques et les abbés. Mais Henri IV était-il du moins sincère dans ce débordement d'injures, dans cette explosion d'outrages déversés contre le saint-siége et contre les papes? Voici ce que le même jour, de la même plume, de la même encre, il écrivait à saint Hugues de Cluny : « Je ne prolongerai pas davantage le tragique récit de mes malheurs, père bien-aimé. J'ai voulu seulement attirer sur eux les larmes de votre commisération paternellle, puisque c'est en Dieu et en vous que repose ma grande, mon unique espoir; c'est de vous que j'attends conseil et appui, salut et délivrance. J'ai trop différé jusqu'ici : maintenant, de tout mon cœur, de toute mon âme, je remets à votre fidélité le conseil et le gouvernement de moi-même. Tout ce que vous trouverez bon de décider pour ma réconciliation avec le seigneur apostolique, pour le rétablissement de la paix et de l'unité dans la sainte Église romaine, je promets devant Dieu, sauf mon honneur, de l'exécuter partout et toujours sans la moindre hésitation. Hâtez-vous donc, père très-chéri, de me venir en aide. Si ce n'est par considération pour un fils, car j'ai péché contre le ciel et contre vous, ne refusez pas du moins de travailler au salut d'un de vos mercenaires. — Et plût à Dieu qu'il me fût donné de contempler votre angélique visage; de prosterner à vos genoux un front que vous avez jadis levé des fonts du baptême, de me reposer familièrement dans les bras de votre sainteté, de pleurer mes péchés et de vous dérouler dans leur multitude la série de mes douleurs! Hélas! une telle consolation m'est refusée. Non-seulement la distance nous sépare, mais l'implacable haine de mes ennemis, leur aveugle fureur, s'y oppose. Veuillez du moins, nous vous en supplions, accueillir cette lettre de notre humilité, comme l'expression fidèle de la vérité tout entière. Elle ne renferme, Dieu m'en est témoin, aucun mot de dissimulation ni de mensonge[1]. » — Singulière protestation du

[1] « Sed jam tempus est tam longæ miseriarum nostrarum tragædiæ finem imponere; quam idcirco tuæ, pater amantissime, pietati deflere curavimus, quia in Deo et in te magna et singularis spes est nobis consilii et auxilii, salutis et

pseudo-empereur! Nous allons voir qu'elle n'était pas inutile. Mais reste toujours à savoir si Henri IV disait vrai dans sa lettre au roi de France, en chargeant d'imprécations le siége apostolique, ou s'il disait vrai dans sa lettre à saint Hugues de Cluny, en se reconnaissant seul responsable de tous ses malheurs, en déplorant ses attentats contre l'Église romaine, en sollicitant si humblement sa réconciliation avec le saint-siége.

Récit de l'entrevue de Coblentz dans la lettre à Philippe I. Démenti donné à ce récit par l'auteur de la *Vita Henrici*, témoin oculaire, l'un des plus ardents apologistes du pseudo-empereur.

31. L'étude comparative des deux lettres amènera bien d'autres contradictions. Elle mettra en pleine lumière, nous l'espérons du moins, l'insigne mauvaise foi, l'astuce vraiment infernale du pseudo-empereur; elle arrêtera peut-être enfin les torrents de larmes que la pitié hypocrite de ses apologistes posthumes, affectait jusqu'à nos jours de verser rétrospectivement sur son sort. La lettre au roi Philippe I continue en ces termes : « Pendant que mon fils était ainsi livré à ces abominables manœuvres, je me trouvais paisiblement et dans une sécurité relative à Coblentz, durant les très-saints jours de l'Avent. Il me fit demander une entrevue sous prétexte de délibérer à l'amiable sur nos intérêts communs. Aussitôt qu'il parut à mes regards, ému jusqu'au fond de l'âme par le double sentiment de mon affection paternelle et de mes cruels chagrins, je courus me jeter à ses pieds, l'adjurant et le suppliant au nom de Dieu, par sa foi chrétienne, par le salut de son âme, dans le cas où j'aurais par mes péchés attiré sur ma tête le fléau de la colère divine, de ne point souiller son honneur et sa vertu en s'en

liberationis nostræ. Unde quod hactenus facere distulimus, nunc toto affectu et desiderio animi totum consilium nostrum tuæ fidei committimus, et quidquid de nostra cum apostolico reconciliatione, quidquid de pace et unitate sanctæ romanæ Ecclesiæ, salvo honore nostro faciendum esse decreveris, totum nos facturos sine dubio Deo ubique promittimus. Festina ergo, pater charissime, nobis consulere; nec te pœniteat, quæsumus, et si non pro filii liberatione, quia peccavimus in cœlum et coram te, saltem pro mercenarii tui salute laborare. — Et utinam nobis contingeret faciem tuam angelicam corporaliter videre, ut tuis affusi genibus caput nostrum, quod de fonte salutari suscepisti, in sinum sanctitatis tuæ familiariter possemus reclinare, ibique peccata nostra deflendo multitudinem tribulationum nostrarum, per ordinem enarrare! Sed quia talem nobis consolationem invident non solum longa terrarum interjecta spatia, sed etiam mira sævientium inimicorum odia, tuam paternitatem omni devotione obsecramus, quatenus nostræ humilitatis litteras nihil falsitatis aut simulationis, Deo teste, continentes, non dedigneris suscipere. (Henric. IV, *Epist. ad S. Hugon. Cluniac.*; *Patr. lat.*, tom. CLIX, col. 936-937, et col. 934.)

faisant lui-même l'instrument. Nulle part, en effet la loi de Dieu n'autorise un fils à se constituer le vengeur des fautes de son père. Mais lui, si admirablement déjà, ou plutôt si misérablement dressé à son rôle de fourberie, protesta contre l'idée d'un crime si exécrable et si affreux. Tombant lui-même à mes genoux, il me supplia de lui pardonner le passé, et me jura pour l'avenir de m'être fidèle, en toute loyauté et sincérité, comme un chevalier à son seigneur, de m'obéir en tout comme un fils à un père, à la seule condition que je consentirais à me réconcilier avec le siége apostolique. J'accédai sur-le-champ à cette proposition, et je promis de me soumettre entièrement sur ce point à sa propre décision et au conseil des princes. Il me promit donc de me conduire à la diète de Mayence, d'y travailler avec tout le zèle dont il était capable à sauvegarder mon honneur et à obtenir ma réconciliation, s'engageant à me ramener en paix et sécurité à Coblentz, jurant de le faire loyalement et fidèlement au nom du Dieu qui commande à un fils d'honorer et d'aimer son père[1]. » — Ainsi parle le pseudo-empereur dans sa lettre au roi de France. Chaque ligne de son récit renferme ou un mensonge avéré, ou une réticence volontaire, ou une contradiction flagrante. Il est faux qu'il se trouvât établi pacifique

[1] In hac tanta mali sui machinatione, cum essem in pace et in aliqua salutis meæ securitate, in ipsis Dominici adventus sanctissimis diebus, in locum qui Confluentia dicitur, ad colloquium evocavit me, quasi de communi salute et honore filius tractaturus cum patre. Quem ut vidi, illico ex paterno affectu tactus intrinsecus dolore cordis mei ad pedes suos procidi, admonens et obtestans per Deum, per fidem, per salutem animæ, ut si pro peccatis meis flagellandus eram a Deo, de me ipse nullam conquireret maculam honori et nomini suo; quia culpæ patris vindicem filium esse nulla divinæ legis unquam constituit sanctio. At ille jam pulchre, imo miserrime institutus ad malitiam, quasi abominabile et execrabile scelus cœpit detestari; procidens et ipse ad pedes meos, de præteritis cœpit veniam precari, in reliquum ut miles domino, ut patri filius, cum fide et veritate per omnia se mihi obauditurum cum lacrimis promittere, si solummodo sedi apostolicæ vellem reconciliare. Quod cum promptissime annuissem, et deliberationi suæ et consilio principum in hoc totum me mancipandum promisissem : in præsenti Nativitate se perducturum me Moguntiam, et ibi de honore et reconciliatione mea quam fidelius posset se acturum, et inde in pacem et securitatem me reducendum promisit, in ea veritate et fide qua patrem a filio honorari et filium a patre præcipit Deus diligi. (Henric. IV, *Epist. ad Philipp. reg.*, *Patr. lat.*, tom. CLX, col. 231.)

ment dans une sécurité relative à Coblentz, quand eut lieu, le 13 décembre 1105, sa première entrevue avec son fils. Non-seulement il n'y était point établi pour célébrer pieusement « les très-saints jours de l'Avent, » comme il le laisse croire avec une révoltante hypocrisie, mais il arrivait à la tête de ses troupes, venant de Cologne, suivant de près son avant-garde et se précipitant sur Mayence pour emporter cette ville d'un coup de main, avant le retour de son fils qu'il supposait encore en Bourgogne. Prévenu à l'improviste par le retour du jeune roi, qui mit en déroute son avant-garde, qui la repoussa jusqu'à Coblentz et y entra en même temps qu'elle, le pseudo-empereur n'avait eu que le temps de s'enfuir en pleine nuit, de traverser le fleuve et de se jeter presque seul sur l'autre rive. Dès le lendemain il faisait demander à son fils, son vainqueur, une entrevue: ce qui ne l'empêche pas dans sa lettre d'attribuer au jeune roi l'initiative de cette démarche. Les très-saints jours de l'Avent ne sont là, s'il est permis de parler ainsi, que comme un trompe-l'œil. Henri IV ne jouissait à Coblentz ni d'une sécurité absolue, ni d'une sécurité relative. Il n'y était même plus, puisque la subite irruption de son fils venait de le rejeter fugitif, éperdu, de l'autre côté du Rhin. La vérité est que le pseudo-empereur se portait avec sa dernière armée sur Mayence, afin d'y empêcher l'ouverture de la diète et d'exterminer quiconque aurait osé faire résistance. Ce ne fut donc point le jeune roi, vainqueur des comtes Sigefrid et Wilhelm, entrant triomphalement à Coblentz, qui eut à prendre l'initiative de demander une entrevue pour traiter de la paix. Ce rôle appartient aux vaincus, et le pseudo-empereur, ainsi que l'attestent à la fois et les Annales d'Hildesheim et la Chronique d'Ekkéard d'Urauge, ne laissa pas même passer la nuit sans envoyer son humble message au jeune roi. Il est vrai que Henri VI attribue à son fils le projet concerté sous l'influence du pape de méditer un parricide. Mais cette inacceptable imputation est démentie par les faits. Trois fois déjà le jeune roi avait eu la vie de son père entre ses mains; d'abord sur les rives de la Régen, puis à Wurtzbourg après le message du comte Wipprecht, enfin après la conquête de Spire, et trois fois il l'avait fait

mettre en liberté. A Coblentz,il agissait encore de même. La scène décrite par le pseudo-empereur ne se prête nullement à une intention parricide. Un fils qui veut tuer son père ne tient ni le langage ni l'attitude du jeune Henri. Il y a, dans toute cette partie du récit, je ne sais quoi d'arrangé comme pour un effet de théâtre. Les choses ne durent point se passer ainsi. Nous avons sur ce point le témoignage d'un témoin oculaire, l'auteur anonyme de la *Vita Henrici IV*, l'un des officiers qui accompagnèrent le pseudo-empereur jusqu'à sa mort. Voici comment il décrit l'entrevue et les circonstances qui l'avaient précédée : « Le jeune roi voulant pousser la fortune qui lui était favorable, indiqua pour la prochaine fête de Noël une diète à Mayence. Il y convoqua les princes, assembla la multitude, afin d'étaler à tous les regards l'éclat de sa nouvelle souveraineté. Mais, de son côté, l'empereur réunit ses fidèles et se disposa à venir à la diète pour y demander compte des procédés dont on avait usé à son égard. Cette résolution effraya ses adversaires. Ils se virent perdus, eux et leur cause, si l'empereur paraissait à Mayence appuyé sur son bon droit et sur les sympathies de la multitude armée en sa faveur. En conséquence, ils imaginèrent une nouvelle fourberie. Le jeune roi devait se porter à la rencontre de son père, l'aborder avec tous les dehors du repentir, lui demander grâce, déplorer l'imprudence avec laquelle il s'était laissé entraîner à de perfides conseils, et se déclarer prêt à donner toute satisfaction pour le passé. Les relations étant ainsi engagées, le jeune roi profiterait, pour consommer sa trahison, de la première occasion favorable qui viendrait à s'offrir. S'il ne s'en présentait pas, la fraude aurait avorté, mais elle resterait inconnue ; le mensonge passerait pour un acte de fidélité, la feinte pour de la bonne foi. Ce fut dans cet artificieux dessein que le jeune roi vint trouver son père. Trompé par ses protestations et ses larmes, l'empereur se jeta au cou de son fils, le couvrant de baisers et de pleurs, s'écriant, comme le père de l'Évangile, dans le transport de sa joie : « Mon fils était mort, il est ressuscité; il était perdu, je l'ai retrouvé [1]. » Le pardon fut accordé sur-le-champ; la faute fut effacée; tant est

[1] *Luc.* xv, 24.

vrai le mot du poëte : « Le moindre châtiment infligé à un fils suffit pour apaiser le courroux d'un père [1]. » — Ce récit de l'auteur anonyme nous semble à la fois et plus franc et plus vrai que celui du pseudo-empereur. Ici on ne dissimule pas que le projet de Henri IV était de dissoudre la diète par la force. La réticence porte uniquement sur la défaite essuyée en avant de Coblentz par les lieutenants impériaux Sigebert et Wilhelm. On sait que le pseudo-empereur ne consentit jamais, dans le cours de sa longue carrière, à avouer une seule défaite. Le mot d'ordre donné sur ce point à tous ses partisans fut si rigoureusement exécuté, qu'avant les récentes découvertes de la paléographie, les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* croyaient pouvoir affirmer, sur la foi des chroniqueurs favorables à Henri IV, que « dans les soixante-six batailles livrées par lui, ce prince avait été victorieux toutes les fois qu'il n'avait pas été trahi [2]. » Or, les comtes Sigefrid et Wilhelm ne l'avaient point trahi sous les murs de Coblentz ; ce qui ne les empêcha pas d'être mis en pleine déroute par le jeune roi et d'entraîner dans leur fuite le pseudo-empereur. Afin de pallier un échec si honteux pour sa

[1] « Continuo rex ut faventem fortunam urgeret, curiam Moguntinam ad Natalem Domini indixit, invitavit proceres, accersivit multos, ut cunctis innotesceret quia dominus rerum esse vellet. Ad quam curiam etiam imperator convocatis necessariis suis venire disposuit, volens in rationem ponere rectene secum an secus actum esset. Quod cum agnovissent adversarii ejus, metuentes sibi et causæ suæ si veniret ille tam armatus multitudine quam ratione, hanc fraudem regi suggerebant, ut obvius patri, sumpto valde pœnitentis vultu, culpam fateretur et gratiam expeteret : dolere se quod malignæ suggestione consensisset, paratum se ad omnem satisfactionem dum gratiam inveniret. Et si occasionem fraudis inveniri posset uteretur illa ; sin autem, fraus ipsa pro fide, simulatio teneretur pro veritate. Hac instructus arte cum venisset ad patrem, pater credulus verbis et lacrymis filii, super collum ejus flens et deosculans eum, gavisus instar illius evangelici Patris « revixisse filium qui mortuus erat, et inventum qui perierat. » Quid multa? Condonavit filio tam pœnam quam culpam ; et hoc fuit illi injuriam filii vindicasse, paterna lenitate filium corripuisse, juxta illud comici : « Pro magno peccato filii, paululum supplicii satis est patri. » (*Historia de vita Henrici IV imperatoris, a quodam illius familiari sed anonymo*, p. 388, *ap. Christianum Urstisium Basileensem : Germaniæ historicorum illustrium quorum plerique ab Henrico IV imperatore usque ad ann. Christi MCCCC.* Francfort, in-fol. *ap. hæredes Andreæ Wecheli*, 1585.)

[2] Nous avons déjà précédemment relevé cette appréciation erronée. Cf. tom. XXIII de cette *Histoire*, p. 563.

gloire, Henri IV imagina le roman d'une feinte soumission arrachée à son fils par le remords et le repentir. L'auteur de la *Vita Henrici* nous donne cette version officielle, mais il a le bon goût d'écarter les détails absolument invraisemblables dont le pseudo-empereur, pour se rendre plus intéressant, prend plaisir à enjoliver la scène de l'entrevue. On ne concevrait pas en effet que, le jeune roi étant censé se présenter en suppliant pour implorer le pardon du passé et demander grâce à la clémence impériale, ce fût le père qui eût pris l'initiative de se jeter à ses pieds. Les rôles eussent été intervertis sans le moindre prétexte. L'auteur de la *Vita Henrici* semble donc observer beaucoup plus judicieusement les règles de la vraisemblance. L'attitude prêtée par lui à l'un et à l'autre interlocuteur a du moins le mérite d'être en harmonie avec le rôle qu'il attribue à chacun d'eux. Le pseudo-empereur se transforme sous sa plume ; il résume en sa personne la majestueuse bonté, la grandeur attendrissante du père de l'enfant prodigue. Si jamais le biographe courtisan lut cette page à son impérial maître, il dut en obtenir un sourire de satisfaction. Mais enfin où se trouve la réalité historique? Faut-il croire le récit de césar ou celui du courtisan? Si l'un a dit vrai, l'autre a menti. A moins d'affirmer l'identité des contraires, il est impossible d'esquiver la difficulté [1].

Récit de l'entrevue de Coblentz dans la lettre à saint Hugues de Cluny.

32. Ce n'est là pourtant que le début des inextricables contradictions dans lesquelles le pseudo-empereur va s'engager. Sa lettre au roi de France rejetait sur le siége apostolique la responsabilité absolue et exclusive de la prétendue trahison de son fils. Dans le récit qu'il adresse à saint Hugues de Cluny, il n'articule plus un seul reproche contre la papauté. Le jeune roi n'a point été circonvenu par les émissaires de Pascal II. Des scélérats, des parjures, des conspirateurs de bas étage ont abusé de son inexpérience, pour le précipiter dans cet abîme d'ingratitude. Autre particularité curieuse. Il n'est plus question dans la lettre à saint Hugues d'un séjour paisible, ni d'un établissement quelconque, à Coblentz « durant les très-saints jours de l'Avent. » Cette idylle est abandonnée, probablement parce qu'elle n'aurait trouvé aucune créance près du véné-

[1] Cf. tom. XXIV de cette *Histoire*, p. 346.

rable abbé. Les monastères bénédictins, si nombreux en Germanie, entretenaient des relations quotidiennes avec Cluny, leur chef d'ordre en deçà des Alpes. On devait donc y être beaucoup mieux renseigné qu'à la cour de France même, sur les événements militaires d'Allemagne. De là, les détails beaucoup plus explicites donnés à saint Hugues, et le remaniement du roman impérial dans un sens tout différent. « Vous savez déjà, je n'en doute point, écrivait Henri IV à saint Hugues, dans quel sentiment d'amour paternel et de tendre affection, malgré les vives oppositions que rencontra cette mesure, je crus devoir associer mon fils au trône et l'élever à la dignité royale. Le jour de son élection à Mayence, il fit entre mes mains serment de fidélité et de dévouement à ma personne ; il jura de n'intervenir, durant ma vie, dans le gouvernement de l'État et l'exercice du pouvoir que suivant mes intentions et conformément à mes ordres. Une seconde fois, le jour de son couronnement à Aix-la-Chapelle (6 janvier 1099), il renouvela ce serment, en présence des princes, sur les reliques de la vraie croix, du clou sacré de la Passion et de la sainte lance. Mais, hélas ! oubliant mes bienfaits et ses promesses, foulant aux pieds ses engagements les plus solennels, il s'est laissé entraîner par les perfides conseils de quelques conspirateurs traîtres et parjures, mes plus mortels ennemis. Il m'a déclaré une guerre acharnée, ne respectant ni ma personne ni mes états ; n'ayant plus d'autre pensée que de m'arracher le trône et la vie. Il vint m'assiéger jusque dans mon camp ; il envahit mes cités ; il contraignit mes sujets à lui prêter serment de l'aider à me détrôner. Et pourtant, ô douleur ! j'espérais qu'un jour ou l'autre le repentir viendrait toucher son cœur et l'amener à résipiscence. Mais sa fureur redoublait avec ma longanimité. Sans nul sentiment de crainte de Dieu ni du respect dû à un père, il me pourchassait de ville en ville, n'épargnant aucun effort pour achever ma ruine. En dernier lieu, je m'étais retiré à Cologne. Là, ayant appris qu'il se disposait à tenir aux prochaines fêtes de Noël une diète à Mayence, je rassemblai mes fidèles, et remontant le Rhin, je marchai sur cette ville. A cette nouvelle, il accourut pour me barrer le passage. La rencontre eut lieu à Coblentz, mais ayant

échoué contre moi par la force, il eut recours à la trahison. Des affidés vinrent de sa part me prier de lui accorder une conférence amiable. De l'avis de mes fidèles, j'acquiesçai à sa requête. Sitôt que nous fûmes en présence, je me prosternai à ses pieds, le conjurant, au nom de Dieu et par sollicitude pour le salut de son âme, de cesser de persécuter si cruellement son père. Mais lui, à son tour, se jeta à mes genoux, fondant en larmes. Sous prétexte de rétablir l'union et la paix, il me suppliait d'avoir confiance en sa bonne foi et en son amour filial. « Je suis, me dit il, votre chair et votre sang. N'hésitez point à vous rendre avec moi à la diète de Mayence. Je vous y conduirai en toute sécurité; j'y soutiendrai votre honneur et vos intérêts près des princes. Quelle que soit l'issue des négociations, je vous ramènerai en sûreté au lieu qu'il vous plaira de désigner vous-même. » Après ces assurances réitérées, de l'avis de tous mes fidèles, je crus pouvoir me remettre à sa conscience et à sa fidélité. « Je me confie à votre amour filial, lui dis-je, et ne veux d'autre garantie que la foi au Seigneur notre Dieu, qui commande à un fils d'aimer son père. » Plaçant alors sa main droite dans la mienne, il me jura de ne rien épargner pour sauvegarder mon honneur et ma sécurité. Après ce serment, je n'hésitai plus; je congédiai ceux qui m'accompagnaient, leur donnant rendez-vous à la prochaine diète : je mandai à mes autres féaux de venir également m'y rejoindre, et je partis avec mon fils. Mais en chemin, on me vint secrètement prévenir que j'étais trahi. Mon fils fut averti du message qui m'arrivait ainsi inopinément : il accourut aussitôt pour protester par les serments les plus terribles que c'était une affreuse calomnie et me renouvela toutes ses promesses de fidélité. Ce fut de la sorte que nous arrivâmes le soir à Bingen [1]. »

[1] « Scire enim te credimus, quia audisse non dubitamus, quanta affectione et intima cordis dilectione, contra voluntatem multorum, eumdem filium nostrum exaltavimus usque ad regni solium, qui in ipsa electione sua nobis juravit Moguntiæ vitam et salutem personæ nostræ; et quod de regno et omni honore nostro, et de omnibus quæ habebamus vel habituri eramus, nullomodo se intromitteret, me vivente, contra voluntatem et præceptum nostrum. Idem quoque super Crucem et Dominicum clavum, cum Lancea, coram omnibus principibus, nobis juravit, cum intronisatus fuisset Aquis. Verum his omnibus posthabitis et oblivioni tradìtis, consilio perfidorum et perjuratorum mortaliumque

Contradiction absolue entre le récit de l'entrevue de Coblentz envoyé à Philippe I et celui qui fut adressé à saint Hugues.

33. L'exposé des faits adressé en ces termes à saint Hugues de Cluny n'a presque rien de commun avec celui que le pseudo-empereur dictait pour le roi de France. Fleury s'en était aperçu. Cet historien, après avoir traduit *in extenso* la lettre au roi Philippe I, mentionne seulement,sans l'analyser ni la reproduire, « une lettre semblable à Hugues abbé de Cluny et à toute sa communauté. » Henri IV « y raconte tout au long, dit-il, la trahison de son fils et la manière dont on l'a forcé à renoncer à l'empire, avec *quelques différences* de la lettre précédente dans les circonstances [1]. » Non,

inimicorum nostrorum, ita a nobis separatus est, ut omnimode nos persequi tam in rebus quam in persona cupiens, nos privare regno et vita ab ea hora semper intenderet. Cœpit enim castra nostra obsidere et prædia nostra usurpare; quotquot potuit, tam de familia quam et alios, sibi contra nos sacramento alligavit. Proh dolor! cum de die in diem exspectaremus ut tactus dolore cordis intrinsecus humiliatus resipisceret, magis ac magis furore perfidiæ accensus, nihili pendens Dei timorem et paternam reverentiam, non dubitavit nos de civitate in civitatem persequi et omnia nostra pro posse invadere... Sic venimus Coloniam. Proinde cum ipse in proxima Nativitate Domini disposuisset colloquium apud Moguntiam, congregatis fidelibus nostris, cœpimus illuc ascendere. Quo audito, occurrit nobis obviam in locum qui dicitur Confluentia; ibi cum nihil vi contra nos posset agere, cœpit laborare astutia, dolo et omni arte. Misit namque nobis nuntios ut secum loqueremur; nos autem, accepto consilio nostrorum fidelium, annuimus. Postquam vero illuc convenimus, statim procidens ad pedes ejus cœpimus pro solo Deo et anima sua affectuosissime rogare ut vellet jam cessare ab inhumana patris persecutione. Ille autem e contra sub specie et velamine pacis et conventionis, provolutus ad pedes nostros lacrymando rogabat et obsecrabat nos ut fidei et animæ suæ nos committentes, quia sanguis noster et caro nostra erat, non dubitaremus cum eo ad præfatum colloquium ire Moguntiam; illuc nobis ipse duceret omni certitudine securitatis et cum principibus quanto fidelibus posset de honore nostro sollicite tractaret, et inde nos, peracto negotio vel infecto, ad locum quem vellemus securissime reduceret. His omnibus auditis et intellectis, collaudantibus nostris, commisimus nos fidei et animæ ejus, dicentes: Committimus nos animæ tuæ sub ea fide qua Deus voluit filium diligere patrem. Ille vero data dextra sub eadem fide salutis et honoris nostri nos securos reddidit. Hac igitur fiducia nihil dubitantes, remisimus nostros ut ad præfatum colloquium redirent; mandando etiam cæteris fidelibus nostris ut ibidem nostris occurrerent, et sic cum illo profecti sumus. Cum autem essemus in media via, nuntiatum est nobis privatim quod traderemur. Hoc cum ipse sciret nobis relatum esse, cœpit jurare et detestari nullo modo esse verum, recipiens nos iterum sub præfata fide. Deinde in sequenti die circa noctem pervenimus in locum qui dicitur Binga. » (Henric. IV, *Epist. ad S. Hug. Cluniac.*, *Patr. lat.*, tom. CLIX, col. 934,-935.)

[1] Fleury, *Hist. ecclés.*, l. LXV, chap. 42.

les « quelques différences dans les circonstances » dont Fleury affecte de parler si légèrement ne sont point, comme il le voudrait faire croire, de simples variantes de détail, des divergences insignifiantes de rédaction ou de style. Elles tombent sur la substance même des faits ; elles en changent la nature, l'origine, le caractère. Vis-à-vis du roi de France, Henri IV accuse le saint-siége en général et le pape Pascal II en particulier d'avoir poussé son fils au parricide, d'avoir organisé la rupture de Fritzlar et commandé la guerre civile. La lettre à saint Hugues de Cluny est muette sur cette prétendue conspiration du saint-siége. Les seuls coupables sont quelques scélérats, traîtres et parjures, qui ont abusé de l'inexpérience d'un jeune prince, pour le jeter dans les derniers excès d'une ingratitude monstrueuse. Tout le reste du récit suit une ligne parallèle, mais complétement divergente. Qui faut-il croire de Henri IV déclarant au roi Philippe I qu'il passait « pacicifiquement et dans une sécurité relative les très-saints jours de l'Avent à Coblentz, quand son fils l'invita à une conférence amiable »; ou du même Henri IV écrivant à saint Hugues de Cluny qu'ayant appris à Cologne que son fils, poursuivant le cours de ses attentats, venait de convoquer pour les prochaines fêtes de Noël une diète à Mayence, il avait sur-le-champ réuni lui-même ses fidèles et marché contre cette ville? Qui faut-il croire de Henri IV présentant au roi Philippe I la rencontre de Coblentz comme une scène toute pacifique entre un père et un fils; ou du même Henri IV mandant à saint Hugues de Cluny que « son fils l'était venu attaquer à main armée à Coblentz et n'avait rien épargné pour s'emparer de lui de vive force ? » Qui faut-il croire enfin de Henri IV écrivant à Philippe I que la seule condition posée par son fils pour une réconciliation immédiate était la reconnaissance par l'empereur de l'autorité du siége apostolique; ou du même Henri IV déclarant à saint Hugues que l'unique condition posée par son fils était la promesse faite par l'empereur de se rendre pacifiquement à la diète de Mayence? Ce ne sont point là des différences légères roulant sur des points de détail. Les deux versions sont absolument inconciliables entre elles. Le pseudo-empereur mentait dans l'une, ou il mentait

dans l'autre. Pour parler plus juste, dans toutes les deux il dissimulait la vérité avec une égale fourberie. Ni au roi de France, ni à saint Hugues, il ne parle de la déroute des comtes Sigefrid et Wilhelm ses lieutenants, en avant de Coblentz ; il se tait avec le même soin sur sa fuite précipitée, la nuit qui suivit la bataille. Il insinue au contraire, dans sa lettre à saint Hugues, que « l'attaque de son fils avait échoué. » Outre le sentiment de vanité personnelle qui lui faisait ainsi déguiser la défaite de ses troupes, il avait besoin de cette fiction pour ne pas rendre invraisemblable la démarche dont il prête l'initiative à son fils, lequel « lui aurait envoyé, dit-il, un message pour solliciter une conférence amiable. » D'ordinaire, ce n'est pas au vainqueur, mais au vaincu, à prendre ce rôle. Aussi avons-nous vu plus haut que les chroniqueurs désintéressés déclarent formellement que la demande d'une conférence émana directement du pseudo-empereur et fut adressée par lui à son fils. En se transformant en vainqueur dans sa lettre à saint Hugues, Henri IV croyait sauver la difficulté, mais il se rejetait dans une autre encore plus inextricable. Comment admettre, en effet, que, vainqueur à Coblentz d'un fils dénaturé, parjure, rebelle, parricide, Henri IV le tenant en son pouvoir, au lieu de l'envoyer pieds et poings liés au fond d'un cachot, se fût prosterné à ses genoux et l'eût conjuré en pleurant de cesser sa persécution ? Est-ce là, même quand il veut être clément, l'attitude d'un souverain et d'un père outragé et victorieux, maître de la vie d'un sujet rebelle et d'un fils parricide? L'effusion des sentiments de tendresse paternelle, d'intime affection dont se vante ici le pseudo-empereur n'est qu'un hypocrite mensonge. Les flots de sang versés durant quarante années par sa main barbare, ses attentats contre les membres de sa famille, ses fureurs sauvages contre ses propres sœurs, contre la reine Berthe sa première femme[1], contre le roi Conrad son fils, contre le grand pape saint Grégoire VII, qu'il avait fait arracher de l'autel de Sainte-Marie-Majeure, dépouiller de ses ornements pontificaux, traîner aux cheveux, couvrir de blessures,

[1] Cf. tom. XXI de cette *Histoire*, p. 511-515.

jeter meurtri et sanglant dans un cachot [1]; l'égorgement de la Saxe [2], les récents assassinats qui avaient terrifié l'Allemagne, ses dernières cruautés en Bavière et en Saxe, prouvaient assez ce dont il était capable en fait d'humanité. Tout est donc mensonger dans le double récit contradictoire adressé séparément par Henri IV au roi de France et à saint Hugues; aussi, et il faut bien en faire la remarque, ni Philippe I ni le vénérable abbé de Cluny, dont il implorait si instamment le secours, ne prirent sa parole au sérieux et n'y ajoutèrent la moindre foi.

Divergence des deux récits impériaux avec celui de la *Vita Henrici* IV. Conclusion.

34. S'il est difficile de concilier l'une avec l'autre les deux lettres du pseudo-empereur, il ne l'est pas moins de les faire accorder avec le récit de l'auteur de la *Vita Henrici IV*. Tout en se posant en victime innocente de la prétendue trahison de son fils, Henri IV dans ses deux lettres avait soin de se réserver assez de perspicacité pour soupconner un piége, le craindre à chaque instant et manifester ses inquiétudes sur ce point. L'Europe entière connaissait trop la souplesse et l'astuce de son génie politique pour le croire capable d'être facilement dupe d'un stratagème aussi grossièrement imaginé que celui qu'il attribue à son fils. Aussi ne manque-t-il pas, dans sa lettre au roi de France, d'insister sur les avis de trahison que lui transmettaient ses fidèles, sur les précautions que ces sinistres révélations lui inspiraient, sur les assurances réitérées et les nouveaux serments qu'il exigeait de son fils. La lettre à saint Hugues contient les mêmes articulations. Elles étaient en quelque sorte commandées par la nature même de son caractère. Il n'eût plus été lui-même et n'aurait pas ressemblé au Henri IV universellement connu, s'il ne les eût point faites. Cependant l'auteur de la *Vita Henrici* tient un langage fort différent. Selon lui, non-seulement le pseudo-empereur n'eut pas la moindre défiance de son fils, mais il se livra absolument à sa discrétion; non-seulement il ne prit pas la peine d'éprouver durant quelques jours sa loyauté, mais il mit un empressement plus que naïf à adopter toutes ses idées et à suivre tous ses conseils; non-seulement il ne manifesta aucune inquiétude durant le voyage de Coblentz à

[1] Tom. XXII de cette *Histoire*, p. 60-65.— [2] Cf. nº 17 de ce présent chapitre.

Bingen, mais il prodiguait les témoignages les moins équivoques de sa joie et de sa complète satisfaction. Voici les paroles de l'auteur anonyme : « La feinte pénitence du jeune roi avait trompé son père ; ses conseils l'égarèrent encore plus. Fidèle au programme qu'on lui avait tracé d'avance, le prince conseilla à l'empereur de licencier son armée. « Pourquoi, lui dit-il, vous faire suivre d'une si grande multitude ? Nous nous rendrons tous deux à la diète avec une simple escorte. Dès que la concorde et la paix sont rétablies entre nous, rien ne saurait maintenant vous porter ombrage. Une telle quantité de troupes affamerait tout le pays. » Cet avis eût été bon s'il avait été sincère. L'empereur le prit comme tel. Licenciant donc son armée, et ne gardant avec lui que trois cents hommes d'armes, il se mit en chemin avec son fils dans la direction de Mayence. On parvint de la sorte au lieu où l'on devait passer la nuit (Bingen). Le fils ne cessait de prodiguer ses hommages à son père, qui lui-même passa toute cette nuit à le combler de caresses ; ne se rassasiant point de l'entretenir avec une tendre familiarité, une incroyable allégresse, le pressant dans ses bras, le couvrant de baisers, comme s'il eût voulu se dédommager d'avoir été si longtemps privé de ce bonheur. Il ne savait point, hélas! que ces instants seraient les derniers où cette consolation lui serait permise; car ce fut vraiment chose prodigieuse qu'un guet-apens pareil ait pu réussir [1]. » On le voit, l'auteur de la *Vita Henrici* décerne à son impérial maître un brevet de simplicité qui touche à la niaiserie. Il a cependant l'air d'être parfaitement renseigné, et d'avoir assisté comme témoin aux scènes d'épanchement qui eurent lieu entre le pseudo-empereur et son

[1] « Post hæc patrem sicut ficta pœnitudine, sic et consilio fefellit, suggerens ei quemadmodum ei suggestum fuerat ut dimissa tanta multitudine, ad curiam ambo mediocri copia venirent; nihil esse, cum ipsi coiissent in concordiam, quod illi resisteret : vastari omnia si pergerent ea copia. Placuit consilium patri : bonum quidem, si fraudulentum non fuisset. Dimissaque multitudine, non plus quam trecentis viris ad curiam filio comite pergebat. Ventum est ad nocturnam mansionem ; ibi se filius obsequio patris totum impendebat ; ibi se pater cum filio per totam illam noctem oblectabat, colloquebatur, colludebat, amplexabatur, osculabatur, avidus recompensare damnum oblectationis diu intermissæ, sed nescius illam oblectationis noctem ultimam esse. Mirum fraudem, vimque tam ordinatam fortunam habuisse ! » (*Henrici IV Vita*, apud Urtisium, *loc. cit.*

fils à Bingen. La fonction qu'il remplissait au palais lui permit sans doute, sinon de suivre tous les détails de ces entretiens familiers et intimes, du moins d'en saisir quelques-uns. Ce qu'il en raconte est en contradiction formelle avec ce que le pseudo-empereur écrivait à Philippe I et à saint Hugues. Il n'est plus question d'avis sinistres reçus durant le chemin, de craintes de trahison, d'inquiétudes mortelles qui obsédaient l'esprit du pseudo-empereur. En revanche, l'auteur anonyme nous parle explicitement d'une particularité que les deux lettres de Henri IV avaient à peu près complétement passée sous silence. A Philippe I le pseudo-empereur avait dit qu'il « résidait pacifiquement à Coblentz, dans une sécurité relative, durant les très-saints jours de l'Avent, quand son fils lui avait fait demander une entrevue. » Cette résidence « pacifique » écartait l'idée d'un armement considérable ; la sécurité relative supposait simplement une escorte suffisante. Forcé d'étendre un peu ses aveux à saint Hugues de Cluny, qu'il savait plus exactement renseigné, Henri IV insinue dans sa lettre au vénérable abbé que la rencontre de Coblentz n'avait pas été entièrement pacifique, mais que l'attaque à main armée dirigée contre lui par le jeune roi avait échoué. On comprend facilement l'intérêt qu'avait le pseudo-empereur à dissimuler soigneusement le caractère hostile de la rencontre sous les murs de Coblentz, et son expédition belliqueuse contre la diète de Mayence. Les reconnaître, c'eût été, vis-à-vis du roi de France, proclamer lui-même qu'il était à ce point abandonné par la majorité des princes ses vassaux, que, pour conserver un reste d'autorité en Allemagne, il était obligé de les empêcher de se réunir. C'eût été, vis-à-vis de saint Hugues de Cluny, déclarer qu'il tenait en tel mépris le pape et le saint-siége qu'il ne respectait même pas la présence à la diète du cardinal légat apostolique, Richard d'Albano, envoyé de Rome pour la présider. L'auteur anonyme de la *Vita Henrici* n'était probablement point dans le secret de cette tortueuse diplomatie. Plus courtisan qu'homme d'État, son œil ne perçait probablement pas les profondeurs de ces ténébreuses intrigues. Il écrit ce qu'il a vu. Or, il a vu une armée réunie autour du pseudo-empereur, quand celui-ci se rendait à Mayence pour y demander

compte des procédés dont on usait à son égard. Cette armée était nombreuse, puisqu'elle eût suffi par sa seule présence à affamer tout le pays. Il enregistre le fait simplement, au courant de la plume, sans se douter qu'il trahit un secret de la plus haute importance, qu'il compromet son impérial maître et inflige à ses dépêches officielles un démenti catégorique et flagrant. Cette étude spéciale des deux lettres du pseudo-empereur, confrontées avec le récit du biographe familier et anonyme, nous conduit à l'arrivée des deux princes à Bingen, le 14 décembre 1105. Il nous faut maintenant reprendre le récit historique, auquel nous aurons soin de comparer les allégations opposées de Henri IV. Mais dès maintenant nous sommes en droit de conclure que les lettres du pseudo-empereur au roi de France et à saint Hugues de Cluny constituent un double roman contradictoire brodé sur le même thème; que la critique la moins sévère y découvre à chaque ligne les traces d'une insigne mauvaise foi, de mensonges caractérisés, de réticences calculées avec la plus habile perfidie, de contradictions vraiment effrontées. En somme, Henry IV voulait faire croire à un complot parricide organisé contre sa vie par le jeune roi sous l'influence du saint-siége. Or, de l'aveu même de Henri IV il résulte que le saint-siége n'eut aucune part à un complot de ce genre ; et de l'ensemble même des faits, il résulte que le complot parricide, imputé calomnieusement au jeune roi, n'exista jamais. Il est faux que le jeune roi ait posé à son père aucune autre condition que celle de reconnaître immédiatement l'autorité du saint-siége. Il est faux que le pseudo-empereur ait accepté sur-le-champ cette condition, puisqu'il avoue lui-même en avoir renvoyé l'examen à la future diète. Il est faux que le pseudo-empereur ait favorisé la tenue de cette diète, puisqu'il convient lui-même que la nouvelle seule de sa convocation lui avait fait prendre les armes. En dernière analyse et pour résumer d'un mot les deux lettres contradictoires du pseudo-empereur, il faut emprunter la parole de l'Écriture : ***Mentita est iniquitas sibi.***

§ VI. Henri IV au château de Bœckelheim.

35. Le lendemain de cette nuit passée à Bingen dans l'effusion d'une joie si bien décrite par l'auteur de la *Vita Henrici*, le jeune roi prit les devants (15 décembre 1105), pour se rendre à Mayence où il fit connaître les résultats de son expédition et de ses conférences avec son père. « Durant cet intervalle, reprend Ekkéard d'Urauge, l'empereur ne tint nullement la conduite que supposaient le pacte et les engagements pacifiques qu'il venait de conclure. Des émissaires secrets envoyés par lui cherchaient à organiser une révolte contre le jeune roi [1]. Pour éviter de nouveaux troubles, il sembla aux catholiques que le meilleur moyen serait d'interner Henri IV avec les siens dans un château-fort jusqu'à ce qu'il pût paraître dans l'assemblée des princes, car l'archevêque de Mayence, l'évêque de Spire et tous les autres prélats réunis pour la diète avaient déclaré solennellement qu'il ne leur était pas possible d'ouvrir leurs églises nouvellement réconciliées à un prince notoirement excommunié [2]. » Voici en quels termes les Annales d'Hildesheim racontent l'exécution de cette mesure provisoire : « Le jeune roi revin un autre jour à Bingen, et conduisit l'empereur, non sans quelques réclamations de sa part, *quasi invitum*, au château de Bœckelheim, sur la Nahe, où il le remit à la garde de l'évêque de Spire [3].» — « Après avoir pris toutes les mesures de précaution et de surveillance nécessaires, ajoute Ekkéard, afin que l'empereur ne pût ni recevoir du dehors ni expédier aucune commu-

L'entrée de Henri IV au château de Bœckelheim. Double récit contradictoire du pseudo-empereur. Témoignage de la *Vita Henrici*.

[1] « Senior has et hujusmodi quam plures sententias ad audientiam optimatum et senatusconsultum instanti curiæ distulit. » (Ekkeard. Uraug., *Chronic.*, *Patr. lat.*, tom. CLIV, col, 996.)

[2] « Inter hæc aliqua quæ huic pacto pacique non convenirent, dum per occultos nuncios patrem conari filio fideles denotarent, visum est eisdem, ut pater separatim cum suis in castello quodam tutissimo principum conventum expectaret, præsertim cum præsules Moguntinus atque Spirensis cæterique qui aderant intra nuper reconciliatas suas ecclesias communicationem illi præstare se non posse publice reclamarent. » (Ekkeard., *loc. cit.*)

[3] « Altera die quasi invitum in Bekelenheim deduxit castellum et Spirensi episcopo diligenter custodiendum commisit. (*Annal. Hildesheim.*, *Patr. lat.*, tom. CXLI, col. 592.)

nication, le jeune roi revint à Mayence pour préparer l'ouverture de la diète. C'est ce qui a fait croire au vulgaire que l'empereur avait été pris en trahison et incarcéré par son fils. Cette fable se répandit partout et courut le monde entier [1]. » Il semble qu'en écrivant ces lignes, Ekkéard ait eu sous les yeux le récit de l'événement rédigé par le pseudo-empereur dans ses deux fameuses lettres au roi de France et à saint Hugues de Cluny. Voici d'abord la version destinée à Philippe I : « J'étais encore à Bingen, dit Henri IV, lorsque, le vendredi d'avant Noël (22 décembre 1105) [2], un grand mouvement de troupes se fit autour de moi ; la fourberie se démasquait. Mon fils se présenta : « Père, me dit-il, il faut vous retirer dans un château du voisinage, parce que l'archevêque de Mayence ne consent point à vous recevoir dans sa cité tant que vous serez sous le ban de l'excommunication. Moi-même je n'oserais, avant la conclusion de la paix et l'acte solennel de réconciliation, vous conduire au milieu de vos ennemis. Passez les fêtes de Noël en tout honneur et paix dans ce château ; prenez avec vous ceux qu'il vous plaira de choisir. Cependant j'irai à la diète travailler avec tout le zèle et la fidélité dont je suis capable à la défense de nos intérêts communs, car je ne sépare point votre cause de la mienne.» — « Mon fils, lui répondis-je, je ne veux aujourd'hui entre nous comme témoin et comme juge de la sincérité de vos intentions que Dieu seul. Il sait, ce grand Dieu, avec quelle tendresse j'ai pris soin de votre enfance ; comment je vous ai élevé dans l'espoir de faire de vous l'héritier de ma couronne ; il sait combien de tribulations et de peines j'eus à subir pour vous faire monter au rang d'honneur que vous occupez ; il sait les nombreuses et puissantes inimitiés que j'ai suscitées contre moi en vous associant au trône. Il le sait et seul il en a la connaissance parfaite. » A ces mots, renouvelant pour

[1] « His ita dispositis, custodibus quoque qui ne novi quicquam ab ipso vel ad ipsum procederet præcaverent adhibitis, rex Moguntiam publico conventui principum occurrit ; sed vulgaris inde stultitia patrem a filio dolo captum et custodiæ mancipatum circumquaque diffamavit. » (Ekkeard. Uraug., *loc. cit.*).

[2] *Jam existente d e Veneris ante Nativitatem.* Noël tombait cette année un lundi. Cette date précieuse fournie par le pseudo-empereur lui-même justifie la remarque faite précédemment n° 24, note 4 de ce présent chapitre.

la troisième fois ses protestations de fidélité, mon fils me jura que si le moindre péril venait à me menacer, sa tête répondrait de la mienne. Sur cette assurance, je me retirai au château-fort [1]. » Telles sont, d'après le pseudo-empereur dans sa lettre à Philippe I, les circonstances qui précédèrent son entrée à Bœckelheim. Mais dans la lettre à saint Hugues de Cluny tout change de face. Au lieu de l'entretien si grave, si calme, je dirais si majestueux qu'on vient de lire entre le père et le fils; il n'y a plus qu'un ignoble guet-apens, un odieux abus de la force, une brutale violence. La date même du « vendredi avant la fête de Noël », cette date du 22 décembre 1105 si nettement précisée dans la lettre au roi de France disparaît. Pour rendre la prétendue trahison plus monstrueuse, le pseudo-empereur imagine de la placer le matin même qui suivit la nuit d'allégresse et de paternelle effusion passée avec son fils à Bingen, c'est-à-dire le 15 décembre, jour où, nous l'avons vu, le jeune roi avait quitté son père pour se rendre à Mayence. « Nous étions arrivés, dit Henri IV, en un lieu appelé Bingen. Dès le matin, les troupes de mon fils m'entourèrent avec un effroyable bruit d'armes et des manifestations qui me firent éprouver tous les genres de terreur. Il vint me signifier qu'il ne voulait plus me conduire à Mayence, mais qu'il allait me mener dans un château du voisinage. Je me prosternai à ses pieds et à ceux de ses compagnons, le suppliant au nom de la foi jurée de me conduire, ainsi qu'il

[1] « Cum ergo ad locum qui Binga vocatur pervenissem, jam existente die Veneris ante Nativitatem, numerus armatorum suorum jam satis augebatur, jam fraus ipsa de se detegebatur, et filius ad me : Pater, inquit, nobis secedendum est in vicinum castellum, quia Moguntinus episcopus in suam civitatem non admittet vos, quamdiu in banno eritis ; nec vos impacatum et irreconciliatum audeo ingerere inimicis vestris. Illic Nativitatem cum honore et pace agatis ; quoscumque placuerit vobis, vobiscum habeatis. Ego interim quanto instantius, quanto fidelius potero, pro nobis utrisque laborabo, quia causam vestram meam existimo esse. At ego : Mi, inquam fili, judex et testis sermonum et fidei sit inter nos hodie Deus, quomodo te in virum et hæredem meum produxerim, quantis tribulationibus meis honori tuo inservierim, quot et quantas inimicitias pro te habuerim et habeam, solus conscius est. Ille autem tertio sub ejusdem fidei et sacramenti attestatione, si ingrueret occasio periculi, caput suum pro meo capite fore mihi promisit. Et clausit me in eodem castello. » (Henric. IV, *Epist. ad Philipp. reg.*, apud Sigebert. Gemblac., *Chronic. Patr. lat.*, tom. CLX, col. 232.)

l'avait promis, à Mayence, ou du moins de me laisser partir en liberté, m'engageant à revenir à l'époque qu'il fixerait lui-même, et lui offrant toutes les garanties à ce sujet. La seule réponse que j'obtins fut que je n'avais pas le choix ; qu'il me fallait partir pour le château désigné. Que dirais-je de plus ? Malgré toute ma résistance, je fus traîné en captivité [1]. » Tel est le double récit contradictoire de la scène de Bingen, rédigé à la même époque, peut-être le même jour, émané de la même chancellerie impériale. Entre ces deux versions également officielles, quoique diamétralement opposées l'une à l'autre, le lecteur sera sans doute embarrassé de choisir. Mais il aura du moins la certitude de se trouver en face d'une effronterie dans le mensonge qui dépasse tous les exemples connus. Il est curieux de rapprocher des témoignages si divergents du pseudo-empereur, l'exposé de l'incident de Bingen par l'auteur de la *Vita Henrici*. Le récit du biographe écarte toute idée de violence, et présente au contraire son impérial maître comme entièrement dupe de la prétendue comédie jouée par le jeune roi. « On se rapprochait de Mayence, dit-il, lorsqu'un des jours suivants, survint un messager suborné, annonçant que les Bavarois et les Souabes étaient arrivés avec de nombreuses troupes à la diète. Le jeune roi en prit occasion de représenter à l'empereur qu'il serait dangereux pour celui-ci d'aller se jeter au milieu d'une multitude hostile, dont l'audace ne connaissait point de frein. Il fallait entamer d'abord avec eux des négociations. L'empereur ferait donc sagement de se retirer dans un château du voisinage, pendant que lui-même, le jeune roi, irait s'aboucher avec eux, calmerait leur fureur et les déterminerait à rentrer en grâce avec lui. L'empereur se prêta à tout ce que voulait son fils ; il se

[1] « Pervenimus in locum qui dicitur Binga. Mane autem facto circumvenit nos armorum strepitu, et omni genere terroris, dicens se nos nolle ducere Moguntiam sed ad castrum quoddam. Cum igitur provolveremur ad pedes tam suos quam aliorum, ut secundum fidem datam, nos duceret Moguntiam, vel nos dimitteret liberos abire, redituros in termino quem disponeret omni certitudine securitatis. Responsum est nobis quod nihil aliud liceret nobis facere quam ad præfatum castellum ire. Quid plura? Contra omnem voluntatem nostram, captivos nos duxerunt. » (Henric. IV, ***Epist. ad S. Hugon. Patr. lat.***, **tom. CLIX, col. 935.**)

rendit au château désigné, sans apercevoir le piége qui se cachait sous les beaux dehors d'une foi mentie [1]. »

La question de l'anathème.

36. Il ne se cachait aucun piége dans cette retraite de quelques jours au château de Bœckelheim. Le message annonçant l'arrivée à la diète des princes de la Bavière et de la Souabe avec leurs hommes d'armes n'était pas suborné. Leur animosité contre le pseudo-empereur, qui avait quelques mois auparavant semé le meurtre, le pillage et l'incendie sur leur territoire était fort naturelle. Cependant ils n'en voulaient point à sa vie, ils ne songeaient qu'à le mettre dans l'impossibilité de recommencer ses attentats, et dans ce but ils exigeaient sa soumission immédiate au saint-siége. Cette condition, nettement articulée par le jeune roi dans l'entrevue de Coblentz, Henri IV l'avait éloignée en la renvoyant à la discussion de la diète. Or, depuis quarante ans cette tactique d'atermoiement, de délais calculés, de promesses illusoires, avait coûté à la Germanie trop de larmes et de sang pour qu'il fût possible de s'y laisser prendre encore une fois. Dans ses lettres mensongères au roi de France et à saint Hugues de Cluny, le pseudo-empereur se donne comme un type de loyauté et d'honneur chevaleresque. Il ne dit pas qu'au moment même où à Coblentz il faisait à son fils les protestations les plus pacifiques, ses émissaires allaient à Mayence préparer et organiser une émeute. Mais ce qu'il voudrait ainsi dissimuler, Ekkéard d'Urauge, écrivain contemporain et très-exactement renseigné, l'inscrit formellement dans sa chronique. Le pseudo-empereur ne parle pas non plus de la situation qui lui était faite vis-à-vis des catholiques par l'anathème pontifical et la sentence d'excommunication dont il refusait depuis vingt ans de se faire relever. Il espérait rompre ce lien soit par la force, soit par d'hypocrites

[1] « Postera namque die cum appropinquarent Moguntiæ venit nuncius subornatus qui diceret Bavaros et Suevos cum ingenti multitudine Moguntiam venisse. Tunc filius suggessit imperatori non esse tutum venire in medios hostes, nisi prætentatis eorum animis; audaciam hominum nullis regi frænis; diverteret potius ad castellum quod juxta erat, dum ipse conveniret eos et a sententia incœpti deduceret, et ad eum ob requirendam ejus gratiam secum adduceret. Fecit imperator uti filius suggesserat. Divertit ad castellum, non cernens laqueum doli, quem texerat pulchra species mendacis fidei. » (*Vita Henric. IV*, ap. Urstis., *loc. cit.*).

démonstrations de repentir, comme jadis à Canosse, car c'était bien une nouvelle scène de Canosse qu'il se promettait de reproduire à la diète de Mayence, si les autres moyens lui faisaient défaut. Mais cette excommunication dont ses lettres ne parlent pas avait été le point capital traité dans l'entrevue de Coblentz. « Le jeune roi, dit Ekkéard d'Urauge, avait insisté tout particulièrement, dans ses entretiens avec son père, sur la question de l'anathème : *Ore ad os de anathematis vinculo... filius patrem commonuit*[1]. » Nous n'avons pas besoin de rappeler ici que la constitution de l'empire était inconciliable avec le gouvernement d'un chef schismatique et excommunié. La papauté, dans la plénitude de son droit universellement reconnu par l'Europe du moyen âge, avait seule rétabli l'empire d'Occident en faveur de Charlemagne ; la papauté seule avait le pouvoir de conférer la dignité impériale. Or, Henri IV n'avait reçu son titre prétendu impérial que d'un antipape : il n'était donc lui-même et ne sera jamais, aux yeux de l'histoire, qu'un pseudo-empereur. De plus, une des règles fondamentales de la constitution germanique stipulait qu'un roi allemand qui laissait s'écouler l'espace d'un an et jour sans s'être fait relever d'une excommunication majeure fulminée contre lui, encourait pour ce fait seul la déchéance[2]. Or, depuis vingt ans le pseudo-empereur se riait de l'anathème et de l'excommunication. A trois reprises différentes les diètes nationales l'avaient déclaré déchu de tout pouvoir royal ou impérial. Toujours il avait réussi à ressaisir par la violence, le crime ou la ruse, un sceptre tant de fois brisé dans ses mains. Il se flattait d'y parvenir encore. Mais l'Allemagne tout entière était lasse de sa tyrannie. La longue et cruelle expérience de ses parjures et de ses trahisons dans le passé tenait en défiance contre ceux qu'il méditait encore pour l'avenir. Les instructions données par le pape Pascal II au légat apostolique Richard d'Albano, chargé de présider la diète de Mayence, l'autorisaient à recevoir, s'il y avait lieu, l'abjuration du pseudo-empereur, mais réservaient exclusivement au souverain pontife l'absolution définitive et la levée de l'anathème. La sagesse de cette pré-

[1] Ekkeard. Uraug., *Chronic. Patr. lat.*, tom. CLIV, col. 996.
[2] Cf. tom. XXII de cette *Histoire*, p. 164.

caution n'échappera à personne, si l'on veut se souvenir qu'au moment même où le pseudo-empereur allait reprendre à Mayence son rôle de pénitent incorrigible, il venait de créer à Rome un sixième antipape et d'adresser à Pascal II l'insolent message qu'on a lu précédemment[1]. La question de l'anathème était donc réellement la grande, la capitale difficulté qui se dressait en face de Henri IV, sur ce chemin d'un nouveau Canosse. Soit qu'il ne le comprît pas encore, soit qu'il se fît illusion sur les forces qui lui restaient, sur la sympathie des bourgeois de Mayence et des autres villes rhénanes en sa faveur, il affecta de renvoyer à la diète la discussion de l'affaire, pendant qu'en secret il travaillait à empêcher la réunion de la diète, résolu de la dissoudre par la force s'il ne pouvait la prévenir par l'intrigue. Pour assurer le succès de son astucieux programme, Henri IV aurait dû garder un secret absolu ; il perdit tout en se démasquant trop tôt. S'il avait prolongé de quelques jours son système de dissimulation, il aurait été reçu à Mayence ; on y eût accueilli ses témoignages de repentir ; il les aurait corroborés par tous les serments dont il était si prodigue, sauf plus tard à n'en tenir aucun compte et à recommencer avec des chances nouvelles sa persécution contre l'Église. Jusque-là toute sa force lui était venue des évêques et abbés simoniaques et schismatiques, ses créatures. En le voyant sans cesse entouré d'un cortége de pseudo-dignitaires ecclésiastiques, le peuple ne songeait plus à le traiter en excommunié. Mais cette fois la réaction catholique était générale, absolue, complète. Les intrus étaient expulsés de toutes parts, aucun fidèle ne voulait avoir de communication avec eux. Partout les évêques et les abbés légitimes rentraient dans leurs cathédrales et leurs monastères, aux acclamations de la multitude. Leur triomphe était celui du droit, de la justice, de la vérité ; c'était le signal de la délivrance universelle. L'excommunication de Henri IV, cette excommunication dont il avait tant de fois bravé les foudres, l'accablait maintenant de sa puissance vengeresse. Les évêques catholiques, par la voix du métropolitain de Mayence et de Gébhard de Spire

1. Cf. nº 22 de ce présent chapitre.

déclaraient que, dans leurs églises récemment réconciliées, ils n'admettraient point aux cérémonies saintes de Noël le prince excommunié qui persévérait dans sa révolte contre les lois de l'Église et de l'État. Toute la diète appuya leur résistance. Ceux des évêques simoniaques qui n'avaient point encore été l'objet d'une déposition juridique, et qui conservaient encore l'espoir d'obtenir par une humble rétractation la grâce du saint-siége, n'eurent garde de protester contre cette mesure. Le pseudo-empereur se voyait donc, au dernier moment, banni du monde chrétien et abandonné par ses propres créatures. Tous les crimes, les attentats, les sacriléges de sa vie entière, résumés dans la formidable sentence d'anathème promulguée un quart de siècle auparavant par l'immortel Grégoire VII[1], et tant de fois renouvelée depuis par les papes légitimes, retombaient maintenant sur la tête du tyran.

Double récit contradictoire du pseudo-empereur au sujet des tortures de sa captivité à Bœckelheim.

37. La vengeance divine, lente mais inévitable, était manifeste dans cette suite d'événements. Cependant Henri IV ne paraît pas un seul instant l'avoir aperçue. On chercherait vainement, dans ses deux lettres au roi de France et à saint Hugues de Cluny, l'accent d'un repentir sincère, le cri d'un cœur touché par l'humiliation et la pénitence. Son unique préoccupation est de dénaturer les faits; de transformer sa résidence de quelques jours au château de Bœckelheim en une longue et effroyable captivité, pleine de tortures matérielles et morales; enfin de se donner avec une hypocrisie révoltante comme un modèle de piété et de ferveur. « A peine, dit-il à Philippe I, mon fils m'eut-il conduit dans ce château, que nous eûmes la preuve évidente de sa mauvaise foi et de sa duplicité. De tous les miens, je fus enfermé, moi quatrième. Aucun autre n'obtint la permission d'entrer. On députa à ma garde mes plus atroces ennemis, ceux qui avaient juré ma mort. Soit pourtant béni en tout le Roi des rois, le Dieu tout-puissant, qui humilie ou exalte à son gré les mortels! Au jour très-sacré de Noël, en ce jour où le divin Enfant voulut naître pour la rédemption de tous les hommes, à moi seul il ne fut pas donné de le recevoir. Je ne veux point parler des outrages, des injures, des mena-

[1] Cf. tom. XXII de cette *Histoire*, p. 370.

ces, des glaives sans cesse levés sur ma tête, pour m'arracher les concessions exigées de moi ; je passe sous silence les tortures de la faim et de la soif auxquelles je fus soumis, les indignes traitements subis de la part de gens dont la vue seule était pour moi un supplice; je ne veux point rappeler, circonstance plus pénible encore, que le souverain outragé de la sorte avait connu des jours meilleurs. Ce que je n'oublierai jamais, ce que je ne cesserai de dénoncer à l'indignation de la chrétienté entière, c'est que, durant ces très-saints jours, je restai dans ce cachot privé de la communion chrétienne [1]. » Il ne se peut rien de plus édifiant que cette plainte chrétienne du pseudo-empereur, ne rappelant que pour mémoire, sous la forme d'une noble et généreuse prétérition, les horribles traitements, les barbares supplices endurés par lui dans le cachot de Bœckelheim, et parmi tant d'opprobres, réservant pour le dénoncer à la piété publique et à l'indignation du monde catholique l'amer souvenir d'avoir passé la fête de Noël sans être admis à la communion des chrétiens. Tel est, en effet, le sentiment qu'il exprime avec une véritable éloquence au roi Philippe I. « Je ne l'oublierai jamais, dit-il, je ne cesserai de dénoncer le fait à la chrétienté tout entière. » Après une exclamation si énergique et en apparence si convaincue, on pourrait s'attendre à retrouver cette plainte pieuse dans la lettre du pseudo-empereur à saint Hugues de Cluny. Mais il n'en est plus question. Le jour très-sacré de Noël, passé en l'absence de toutes consolations religieuses, n'y est rappelé par aucune espèce d'allusion. Henri IV articule dans sa lettre au vénérable abbé

[1] « Postquam clausit me in eodem castello, quia omnia in corde et corde erat locutus, manifeste ostendit rei eventus. Ex omnibus meis ego quartus sum inclusus; nec admitti potuit quilibet alius. Custodes deputati, qui vitæ meæ erant atrociores inimici. Benedictus per omnia Deus, exaltandi et humiliandi quemcumque voluerit Rex potentissimus! Cum igitur ipso sacratissimo die Nativitatis suæ, omnibus redemptis suis ille sanctus sanctorum puer fuisset natus, mihi soli Filius non est datus. Nam ut taceam opprobria, injurias, minas, gladios in cervicem meam exertos nisi omnia imperata facerem; famem etiam et sitim quam ferebam, et ab illis quos injuria erat videre et audire; ut etiam taceam, quod est gravius, me olim satis felicem fuisse : illud nunquam obliviscar, nunquam desinam omnibus christianis conqueri, quod illis sanctissimis diebus sine omni christiana communione in illo carcere fui. » (Henric. IV, *Epist. ad Philipp. reg.*, Sigebert., *Chronic. Patr. lat.*, tom. CLX, col. 232.)

une accusation bien autrement grave contre le jeune roi. Voici ses paroles: « Je fus renfermé sous la garde la plus étroite, dit-il, et livré aux mains de mes ennemis mortels. On me sépara de tous les miens, à l'exception de trois laïques seulement. Dans cette situation désespérée où j'étais exposé à chaque instant à perdre la vie, on ne me laissa pas même un prêtre qui pût recevoir la confession de mes péchés et me donner en viatique le corps et le sang du Seigneur. Je fus soumis aux tortures de la faim et de la soif, accablé d'outrages et de mauvais traitements, réduit enfin à une extrémité telle, que je me crus à l'article de la mort. Il était trop certain pour moi que mon fils avait pris toutes ses précautions pour me faire périr, si je ne cédais à sa volonté [1]. » Nous laissons au lecteur le soin de concilier le double récit de la même captivité, adressé par Henri IV à ses deux illustres correspondants. Si l'on demande pourquoi il omet dans la lettre à saint Hugues la circonstance du jour de Noël passé au château de Bœckelheim sans aucune participation aux cérémonies et aux sacrements de l'Église, la réponse est fort simple. L'abbé de Cluny savait parfaitement que Henri IV n'avait pas le droit d'y être admis, tant qu'il resterait sous le poids de l'excommunication et de l'anathème. Le pseudo-empereur ne voulait donc pas, vis-à-vis d'un canoniste tel que saint Hugues, articuler un grief ridicule. Mais pour ne pas perdre entièrement un effet d'éloquence qui faisait bonne figure dans la lettre au roi Philippe, il imagina de changer les circonstances et de présenter à l'abbé de Cluny sa situation au château de Bœckelheim comme celle d'un captif réduit par la faim, la soif, les mauvais traitements, à l'article de la mort, *usque ad ipsum articulum mortis*; voyant arriver sa dernière heure sans qu'on lui accordât le secours d'un prêtre qui pût entendre sa confes-

[1] « Ibique, retrusi arctissima custodia, traditi sumus mortalibus nostris inimicis, exclusis omnibus nostris præter tres laicos, nec etiam relictus est nobis sacerdos, cum de vita nostra desperaremus, a quo possemus corpus et sanguinem Domini pro viatico accipere, et cui possemus peccatorum nostrorum confessionem facere. Ubi etiam afflicti sumus fame et siti et omni genere contumeliæ et terroris, usque ad ipsum articulum mortis, ita ut certissimum nobis esset nos ulterius non posse vivere, quantum in ipso erat, nisi voluntati ejus satisfaceremus. » (Henric. IV., *Epist. ad S. Hugon Cluniac.*; *Patr. lat.*, t. CLIX, col 935.)

sion *inextremis*, qui pût lui administrer le viatique des mourants. Eh bien, il n'y a dans tout cela pas un seul mot de vrai. Il est faux que le pseudo-empereur ait souffert un seul instant de la soif et de la faim au château de Bœckelheim ; il est faux qu'il y ait subi aucun outrage ni violence. Les glaives sans cesse levés sur sa tête appartiennent au domaine du roman ; enfin et surtout il est absolument faux qu'il fût exposé, en cas de nécessité, à y manquer de prêtre et de secours religieux.

38. En effet, ce fut à un prêtre, à un religieux, « à l'évêque nommé de Spire, » disent les Annales d'Hildesheim, « que le jeune roi confia la mission de garder soigneusement son père au château de Bœckelheim[1]. » Un pareil choix nous rassure complétement sur l'absence de prêtre et le manque de secours religieux qui aurait pu se produire *in extremis* dans ce prétendu cachot. Le nouveau titulaire de Spire, Gébhard abbé d'Hirschau, était, nous l'avons vu, « un personnage d'une éminente sagesse et d'une haute distinction, aimé de tous les gens de bien pour la sainteté de sa vie et la dignité de ses mœurs[2]. » La présence d'un geôlier tel que Gébhard écarte bien loin toute idée de violences, de glaives levés sur la tête du captif, de tortures par la soif et la faim. Il est vrai que le vénérable abbé était depuis longtemps avec son quasi-homonyme Gébéhard de Constance, l'âme du mouvement catholique en Allemagne[3]. Comme tel, il ne pouvait sans encourir lui-même l'anathème admettre le prince excommunié aux cérémonies de l'Église ni aux sacrements durant la fête de Noël. Il fit son devoir en les lui refusant, si toutefois le pseudo-empereur en fit la demande, ce que nous ignorons. Mais là se bornèrent toutes ses rigueurs, à moins qu'on ne veuille lui faire un crime d'avoir « soigneusement, » ainsi qu'il en avait reçu la mission, empêché son

Quel était le prétendu geôlier de Bœckelheim Un témoin contemporain. Le vénérable Géroh de Reichensperg.

[1] « In Bekelenheim deduxit castellum, et in vigilia Nativitatis Domini Spirensi episcopo diligenter custodiendum commisit. » (*Annal. Hildesheim.*, *Patr. lat.*, tom. CXLI, col. 593.)

[2] Virum sapientem et nobilem, ac pro sanctæ conversationis fama morumque dignitate omnibus sanum sapientibus, amabilem, Gebehardum Herisaugiensem abbatem, præfecit Spirensibus episcopum. (Ekkeard. Uraug., *Chronic.*, *Patr. lat.*, tom. CLIV, col. 995.)

[3] C'est M. de Montalembert qui lui rend cet hommage. (*Moines d'Occident*, tom. VIII, p. 361.)

captif d'entretenir avec l'extérieur des communications au moyen desquelles celui-ci se promettait jusqu'au dernier moment de faire éclater une émeute à Mayence et de dissoudre la diète. Henri IV ne courut donc pas plus le risque de mourir de faim à Bœckelheim, qu'il n'avait couru celui de mourir de froid à Canosse. Malgré les lamentations officielles du pseudo-empereur, il faut reléguer son prétendu martyre de Bœckelheim au rang des fables. Nous en trouvons une preuve péremptoire dans le récit du biographe anonyme, auteur de la *Vita Henrici*, probablement l'un des trois officiers impériaux admis à partager le séjour de leur maître, ou s'il n'y était pas en personne l'un de ceux qui se trouvèrent en position d'être le plus exactement renseignés. Or, voici en quels termes il raconte l'épisode: « Quand l'empereur, suivi d'un petit nombre de compagnons, fut entré au château, les portes se refermèrent et l'accès en demeura interdit à ses fidèles. Ainsi la fraude fut démasquée. Le souverain, qui avait été accueilli en maître, se vit détenu comme un captif. Le jeune roi assigna des gardiens à son père, et après ce triomphe de sa fourberie il retourna à Mayence, se glorifiant de son succès, se vantant à la diète comme d'une action d'éclat et d'un trait de génie d'avoir réussi à arrêter son père [1]. » L'auteur de la *Vita Henrici* est muet sur les violences, les injures, les glaives levés sur la tête du césar. Il n'y fait pas la moindre allusion; il se tait sur l'horrible torture de la faim et de la soif qui aurait été infligée à son auguste maître. S'il n'en parle pas, c'est que rien de semblable ne se produisit. On peut le tenir pour certain. Nous avons d'ailleurs un document précis qui nous renseigne sur ce qu'on appellerait, en style de majordome, l'état du service de bouche organisé pour Henri IV durant les six ou sept jours qu'il passa à Bœckelheim. Ce témoignage contemporain émane du vénérable Géroh, prévôt de la collégiale de Reichensperg, au diocèse de Saltzbourg. Géroh était né en 1093; il mourut en 1169.

[1] « Cum autem imperator cum paucis intrasset, occlusa porta, fidelibus ejus aditus negabatur, detectaque fraude, qui receptus est ut dominus, tentus est ibi ut captivus. Itaque appositis patri custodibus, cum hoc fraudis triumpho ad Moguntinam curiam reversus filius, tamquam rem virtutis egisset, cum magna jactantia retulit quo ingenio patrem comprehendisset. » (*Vita Henrici IV*. ap. Urstis. *loc. cit.*)

Il fut successivement écolâtre d'Augsbourg, chanoine de cette cathédrale et enfin appelé par l'élection à la dignité de prévôt de Reichensperg. Dans ces fonctions diverses, il laissa une mémoire en bénédiction. Les nécrologes des églises auxquelles il fut attaché mentionnent tous la date de sa mort avec cette indication : *Vir beatæ memoriæ*. Parmi les nombreux ouvrages qui nous sont restés de ce docte et pieux écrivain [1], l'un des plus importants pour l'histoire de son époque, est celui qu'il composa dans la dernière moitié de sa vie sous le titre de : « Résumé du règne des empereurs Henri IV et Henri V, des pontificats de Grégoire VII et de quelques papes ses successeurs [2]. » Ce recueil, découvert et publié pour la première fois à Ingolstadt en 1610 par l'illustre P. Gretser, resta malheureusement inconnu à l'érudition de Bossuet, qui ne paraît pas même en avoir soupçonné l'existence. Les protestants, héritiers du césarisme du XII[e] siècle, organisèrent le silence sur ce monument révélateur. Les Gallicans qui croyaient rendre hommage à Louis XIV en se constituant les apologistes du Néron de l'Allemagne, ignorèrent ou feignirent d'ignorer l'existence du vénérable Géroh et de son ouvrage. Fleury ne les nomme pas une seule fois. Inutile d'ajouter que ce silence a été depuis unanimement gardé par tous les historiens rationalistes, qui ont choisi pour thème de leurs calomnies contre le catholicisme le règne de Henri IV. Admire qui voudra cette impartialité des ennemis de l'Église ! C'est une manœuvre de faussaire, déguisant un aveu d'impuissance [3].

39. Voici le résumé des événements écoulés depuis la rupture de Fritzlar, tel que le donne le vénérable prévôt de Reichensperg. Il confirme de point en point toutes nos précédentes appréciations

Témoignage de Géroh de Reichensperg. La vérité sur le

[1] Ven. Gerhohi præpos. Reichersperg. *Opera omnia*; *Patr. lat.*, t. CXCIII et CXCIV.

[2] « De Henricis IV et V imperatoribus et Gregorio VII, nonnullisque consequentibus romanis pontificibus Syntagma. » (*Patr. lat.*, t. CXCIV, col. 1445-1490).

[3] Cette sympathie des catholiques pour le jeune roi nous explique le mot du pseudo-empereur disant à son fils que « Dieu seul pouvait savoir les inimitiés qu'il avait eues à affronter pour faire accepter la promotion du jeune roi au trône. » Ces inimitiés étaient celles de tous les schismatiques et de tous les clérogames.

service de bouche du pseudo-empereur à Bœckelheim.

et y ajoute quelques détails fort caractéristiques. « Les princes d'Allemagne et les catholiques fidèles, dit-il, désespérant de pouvoir résister à l'insupportable tyrannie de l'empereur excommunié par aucune autre voie, se groupèrent autour du jeune roi Henri, son fils, légitimement associé au trône, et se dirigèrent avec lui sur Ratisbonne. L'empereur se porta à leur rencontre avec des troupes nombreuses, que lui amenèrent ses alliés le duc de Bohême et le margrave de la Pannonie supérieure (Wipprecht). Les deux armées se trouvèrent face à face sur les rives opposées de la Régen, dont le cours séparait les combattants. Des négociations engagées entre les princes des deux partis les rallièrent tous à la cause du jeune roi. L'empereur contraint de prendre la fuite, impuissant, discrédité, entièrement abandonné par les princes, se vit réduit à implorer de son fils avec les plus instantes prières la faculté de vivre désormais à l'abri de toute inquiétude en simple particulier. Voilà pourquoi, dans la fameuse diète de Mayence, il renonça solennellement à la couronne impériale. Il demandait en retour d'être immédiatement absous de la sentence d'excommunication qui pesait sur lui et rétabli dans la communion de l'Église, mais sa demande fut rejetée par la prudence des catholiques, craignant de le voir, aussitôt absous, renouveler ses violences contre l'Église et son usurpation de l'empire [1]. » Nous avons dit que, sur ce point, les instructions de Pascal II à son

[1] « Interea quam plurimis ex principibus, aliisque viris virtutis sententiam excommunicationis formidantibus.... complacuit quatenus Heinricum filium Heinrici levarent in regem, sperantes se per filium legitime regnantem posse patris tyrannidi resistere; quod et factum est. Levato sane filio in regem et in civitatem Ratisponam tendenti, pater cum multitudine armatorum duce Boemico et marchione superioris Pannoniæ ipsi auxilium ferentibus, occurrit; sed pugnæ congressus fluvio, qui Regin dicitur, interceptus est. Dum vero mora interponitur, principes jam dicti, quibusdam sponsionibus acceptis de parte patris, ad filium accedunt. Atque ex tunc pater Heinricus fugabatur, impingebatur, minuebatur, ita ut principum penitus destitutus auxilio, filio tandem preces atque supplicationes porrigeret, quatenus ei private vivendi securitas concederetur : factumque est ut in celebri quoque curia coronam imperialem resignaret, petens ab excommunicatione qua tenebatur absolvi, et ecclesiasticæ communioni restitui. Sed petitionis effectum consecutus non est, timentibus nimirum et caventibus catholicis, ne forte absolutus aliqua ecclesiæ vel imperio contraria moliretur. » (Vener. Gerhoh. Reichersperg. *Syntagma*, cap. XVII; *Patr lat.*, tom. CXCIV, col. 1464.)

légat apostolique Richard d'Albano étaient formelles. Henri IV avait été frappé d'anathème et excommunié par une sentence synodale prononcée le 7 mars 1080 au concile de Latran, devant les évêques réunis de tous les points de la catholicité, promulguée, pour retentir jusqu'aux extrémités du monde et jusqu'aux siècles les plus reculés de l'histoire, par la voix immortelle de saint Grégoire VII. Ce que Pierre avait si solennellement lié, Pierre seul pouvait le délier. C'était à Pascal II, légitime successeur de Pierre et de Grégoire VII qu'appartenait exclusivement le pouvoir de relever d'une excommunication pontificale un tyran qui, depuis vingt-cinq ans bravait l'excommunication, se riait de tous les anathèmes, outrageait la papauté en faisant asseoir successivement six antipapes sur la chaire de saint Pierre. Le pseudo-empereur ne fut donc point et ne pouvait être relevé de l'excommunication à la diète de Mayence, où le pape Pascal II n'assistait point en personne et où le légat apostolique son représentant n'avait pas les pouvoirs nécessaires pour l'absoudre [1]. « C'est pour cela, continue Géroh de Reichensperg, que dans le château de Bœckelheim, où il fut gardé durant les fêtes de Noël, on le priva de la communion. L'anathème qui pesait sur lui était un tel objet d'horreur, que pour éviter de se souiller par l'abominable contact d'un excommunié, les « garçons » de cuisine eux-mêmes, *garziones*, et les moindres aides refusaient de manger les restes de sa table. En sa présence, ils les jetaient aux chiens [2]. » On voit donc que Henri IV et ses trois compagnons avaient à Bœckelheim une table servie assez abondamment pour que leur appétit ne pût consommer tous les mets qui leur étaient offerts, et assez délicatement pour que les restes fussent de nature à tenter des subalternes lesquels préféraient cependant, pour ne pas risquer d'encourir l'excommunication, les jeter aux chiens. Phi-

[1] Cf. tom. XXII de cette *Histoire.*, p. 370.

[2] « Unde et absque communione servatur in quodam castro, in tantum abominabilis effectus ut reliquias ciborum ejus, pro communione videlicet Ecclesiæ conservanda, etiam garziones et minimi pueri non contingerent, sed canibus, ipso vidente, projicerent. » (Ven. Gerhoh. *loc. cit.*) C'est la première fois que nous rencontrons, sous la plume d'un chroniqueur du moyen-âge, ce terme de *garzio*, d'où est venue l'expression usuelle de « garçon. »

lippe I, durant sa liaison criminelle avec Bertrade, avait plus d'une fois éprouvé les mêmes avanies; jamais pourtant il n'en prit prétexte pour se plaindre d'avoir été exposé à mourir de faim. « Dans sa lettre adressée aux princes au sujet de sa captivité, reprend le *Syntagma*, Henri IV se plaint surtout, parmi ses autres lamentations, de ce que, « dans cette sainte nuit de Noël où tous les chrétiens se pressent aux églises et participent aux divins mystères, le Christ, né pour le salut de tous, ait été refusé à lui seul. » — « Mais ce fut par un juste jugement de Dieu, ajoute le prévôt de Reichensperg. Le tyran qui avait chassé de leurs siéges tant d'évêques et de prêtres fut très-justement déposé de son trône; le persécuteur qui avait chargé de chaînes tant de milliers d'innocentes victimes était à son tour très-justement privé de sa liberté; l'apostat qui avait si sacrilégement, une certaine nuit de Noël, profané les saints mystères en fut très-justement jugé indigne et en demeura privé dans cette circonstance[1]. »

Une nuit de Noël de Henri IV à la chapelle épiscopale de Ratisbonne.

40. Cette allusion à une profanation exécrable, commise antérieurement dans une nuit de Noël par le pseudo-empereur, ne se rapporte pas, comme on pourrait le croire, à l'horrible scène de Sainte-Marie-Majeure, quand le 25 décembre 1075, par ordre de Henri IV, le pape saint Grégoire VII arraché à l'autel où il célébrait les divins mystères, dépouillé de tous ses ornements pontificaux, fut traîné par les cheveux sur le pavé de la basilique, couvert de blessures et jeté à demi-mort dans un cachot[2]. Cet attentat n'avait pas été commis directement par Henri IV, ses mains ne furent point immédiatement souillées du sang du juste. Il pouvait rejeter la responsabilité du

[1] « Testatur hæc epistola ab eo (scilicet Henrico IV) ad principes missa, de ipsa qua tenebatur custodia, in qua et hoc inter cætera lamentando conqueritur, « quod in sancta Natalis Domini nocte, omnibus Christianis ad ecclesias festinantibus et sacra mysteria participantibus, Christus qui omnibus ad salutem est natus sibi soli sit negatus; » justo equidem Dei judicio. Nam qui multos episcopos et sacerdotes propriis sedibus expulerat, juste etiam ipse reguo privatus est; et qui alios injuste in vincula conjecerat, vinctus et custodiæ mancipatus est; et qui sacra mysteria sanctissima Natalis Dominici nocte polluerat, justissime et ipse eorumdem mysteriorum indignus et expers habitus est. » (Gerhoh. Reichersperg. *Syntagm.*, cap. XVIII, *tom. cit.*, col. 1465.)

[2] Cf. tom. XXII de cette *Histoire*, p. 60 et ssq.

crime sur des agents trop féroces. Le prévôt de Reichensperg entend parler d'un attentat plus monstrueux encore, s'il est possible, bien que non sanglant, et dont il nous a laissé les épouvantables détails dans un chapitre du *Syntagma* intitulé : « Les grandes abominations : *Abominationes maximæ.* » Ce fait qui a été soigneusement laissé dans l'ombre par les apologistes du pseudo-empereur, semble emprunté aux rites les plus hideux du manichéisme. Il porterait à supposer une affiliation secrète de Henri IV à quelque secte de ce genre ; il expliquerait le caractère vraiment infernal de sa haine contre l'Église, de sa persécution contre les fidèles, de sa persévérance dans les révoltantes débauches qu'il nommait lui-même, dans un style hiératique « les sacrifices solennels du matin, de midi, et du soir offerts à son dieu Belphégor[1]. » — « Puisque j'ai indiqué l'abomination de la désolation dans le lieu saint, dit le vénérable Géroh de Reichensperg, on me pardonnera d'en révéler un trait qui est le comble de l'horreur. Ce fut dans la chapelle du palais épiscopal de Ratisbonne que la scène eut lieu, durant une nuit de Noël. On sait que, dans cette nuit très-sainte, l'Église catholique célèbre les vigiles de la divine Nativité et chante les messes solennelles de la fête. Henri IV eut une année la fantaisie de parodier en cette nuit les offices chrétiens, de célébrer les vigiles solennelles du diable, de remplacer le sacrifice auguste de la messe par un sacrifice aux démons. Un troupeau d'infâmes courtisans, mêlés à de viles créatures, firent le rôle de clercs, chantant les psaumes et les leçons avec des saturnales hideuses en guise d'intermèdes. Lorsqu'on en vint à la parodie de la messe, l'officiant et ses ministres, dans un état d'ignoble nudité, multiplièrent sur l'autel du Seigneur leurs abominables profanations. Je ne saurais les décrire sans soulever l'indignation et le dégoût du lecteur. J'ai vu de mes yeux, quelques années après, ajoute le vénérable Géroh, cette chapelle du palais épiscopal de Ratisbonne. Elle était encore fermée au culte, et restait sous le coup de l'interdit qui l'avait juste-

[1] « Quotidianas spurcitias diabolo vespere et mane et meridie sacrificatus cum Beelphegor deo suo solemnius sacrificare voluisset. » (*Syntagm.*, cap. x, col. 1456.)

ment frappée à la suite de cette monstrueuse profanation [1]. Tel était Henri IV, ce souverain qui dépassa en infamie les dieux du paganisme et Jupiter lui-même, qui dépassa en cruautés Néron l'horreur du monde, en brutalité le féroce Maximin. Il fut le type complet du crime. Je ne trouve dans toute l'histoire aucun personnage qui l'ait, je ne dis pas dépassé, mais qui ait pu atteindre à son niveau [2].— Et ce roi, il persévéra plus de quarante années dans cette exécrable ignominie ! Au milieu de scènes pareilles à celles que je viens de décrire, il s'amusait à vendre des évêchés aux complices de ses honteux débordements et à leur donner l'investiture par la crosse et l'anneau [3]. — C'est donc à juste titre que, dans la nuit de Noël passée par lui au château de Bœckelheim, il fut jugé indigne de prendre part aux saints mystères. Eut-il du moins à sa dernière heure un sentiment de repentir? Dieu le sait. Ce qui est certain, c'est qu'il mourut excommunié [4]. »

[1] « Et quia de abominatione desolationis in loco sancto loquimur, abominandi non erimus, si adhuc loquamur abominationes majores his. Nox erat sacrosancta Natalis Domini, in qua solemnes agere, ut notum est, vigilias, interpositis quoque missarum solemniis, universa Christi consuevit Ecclesia. In hac ei solemnes agere diabolo vigilias, christianis vigiliis omnino contrarias ex dæmonum haud dubie suasu complacuit; in quibus et sacrificium sacrificio Christiano penitus contrarium loco missæ inseruit. Aderat ibi impudicorum grex ex clericis et laïcis adunatis, singulis, ut fertur, psalmis et lectionibus scorta interserens. Ubi vero ad missæ et sacrificii locum ventum est, omnia inverse et perverse, ac sanctitati contraria gerebantur... Parco dicere, ne dicentem lector una cum sacrificio detestetur..,. Vidi ego ipse episcopalem illam capellam in civitate Ratisbona pro tali sacrificio merito profanatam. » (Gerhohi. Reichersperg. *Syntagm.*, cap. XI, col. 1456.)

[2] « Si mihi recolas Jovem adulterum, si Neronem spurcum simul et facinorosum, si Maximinum, et ipsum simul crudelem et flagitiosum; ego adhuc isti in flagitiis palmam dederim... In hoc homine finaliter completum flagitium existimo, cui in sordibus parem ne dicam superiorem inveniri posse non putaverim. (Ven. Gerhoh. *Syntagm.*, cap. X, col. 1455)

[3] « Rex vero in suæ obscœnitatis et impietatis nequitia perseveravit, venditans episcopatus et quibuslibet turpibus, nonnunquam ob ipsius turpitudinis pretium ecclesiasticos largiens honores, ita ut inter ipsos turpitudinum socios ac socias lasciviens, dicatur episcopatus investituram per annulum porrexisse. » (*Id. ibid.*, cap. XI, col. 1457.)

[4] « Qui sacra mysteria sanctissima Natalis dominici nocte polluerat, justissime et ipse eorumdem mysteriorum indignus et expers habitus est. Et pœnitentia illius qualis exstiterit, Dominus viderit. Absque communione vero Ecclesiæ vitam finivit. (*Id. ibid.*, cap. XVIII, col. 1465.)

§ VII. Diète de Mayence (1105).

Les deux questions agitées à la diète de Mayence. Caractère plus particulièrement synodal de la diète. Rôle des légats apostoliques.

41. Ces renseignements émanés d'une source si respectable, portant un caractère si exceptionnel de gravité tout à la fois et d'autorité, nous font comprendre l'universelle horreur dont Henri IV était l'objet de la part des catholiques. Il succombait sous le poids de ses crimes. La diète de Mayence donna satisfaction à la conscience publique d'une nation si longtemps opprimée. Cette révolution, comme on l'appellerait de nos jours, ne coûta pas une goutte de sang, à la différence de celles que les principes de la démocratie moderne ont mises fort en honneur dans nos civilisations si fières de leurs progrès. On n'a donc pas autant gagné que nos rationalistes le voudraient faire croire en bannissant la notion de Dieu, le respect de la religion, l'obéissance à l'Église du cœur des peuples. Toute l'Allemagne s'ébranla pour cette grande et célèbre diète de Mayence. « Jamais, dit Ekkéard d'Urauge, dans toute la suite des siècles, le royaume teutonique n'avait vu une assemblée nationale aussi nombreuse. On y comptait plus de cinquante-deux princes, c'est-à-dire tout l'ensemble du principat germanique, à l'exception du duc de Saxe auquel sa vieillesse n'avait pas permis de faire le voyage [1]. » Pour se rendre compte du chiffre approximatif que la présence de ces illustres chefs supposait autour d'eux, il faut se rappeler qu'à côté de chaque prince étaient groupés les comtes et seigneurs ses vassaux avec leurs principaux chevaliers. Si l'on y ajoute les évêques, les abbés, les dignitaires ecclésiastiques [2], accourus de tous les points de la Germanie pour assister aux délibérations d'une assemblée dont on attendait le salut de l'Église et de l'État, deux termes à cette époque tellement inséparables qu'ils représentaient une seule et même chose; on comprendra que toutes les forces vives de la Germanie étaient réunies à Mayence. La question principale à examiner était celle de l'extinction du schisme,

[1] Ekkeard. Uraug., *Chronic.*, *Patr. lat.*, tom. CLIV, col. 997.

[2] Tels que doyens des chapitres, prévôts des collégiales, prieurs des communautés religieuses, avoués des églises, etc.

persistant depuis un quart de siècle en Allemagne. Elle ressortissait évidemment de la compétence des légats apostoliques et des évêques venus pour en délibérer avec eux. Subsidiairement se posait la question intéressant directement la personne de Henri IV, l'auteur et le soutien si obstinément contumace de ce schisme déplorable. Fallait-il le déposer absolument du trône et urger l'exécution des décrets de déchéance prononcés contre lui par les diètes précédentes; ou devait-on se borner à le suspendre provisoirement des fonctions souveraines, jusqu'à ce qu'il eût été relevé par le souverain pontife de l'excommunication solennelle et nominative prononcée en synode par Grégoire VII et promulguée *urbi et orbi?* Cette seconde question était plus particulièrement du ressort des princes chargés du gouvernement civil et politique. De là, comme M. de Montalembert l'avait pressenti par une sorte d'intuition historique dont il n'eut pas le temps de suivre jusqu'au bout le lumineux sillon, deux parts fort distinctes dans l'œuvre de la diète : l'une presque exclusivement conciliaire, l'autre plus spécialement politique et civile [1]. La première s'accomplit à Mayence depuis le jour de Noël, lundi 25 décembre 1105, jusqu'à la fin de la semaine de la Nativité : la seconde eut pour théâtre la petite cité d'Ingelheim, et prit les deux journées du dimanche 31 décembre et lundi 1er janvier 1106. « Les deux légats apostoliques Richard d'Albano et Gébéhard de Constance, dit Ekkéard d'Urauge, commencèrent par établir la véritable situation de Henri IV par rapport à l'Église catholique. Ils déclarèrent que le soi-disant empereur était toujours sous le coup de l'anathème et de l'excommunication tant de fois

[1] Enlevé trop tôt à des études qu'il n'eut pas le temps d'achever, M. de Montalembert a laissé, dans une note publiée au tome VII des *Moines d'Occident*, p. 372, l'indication sommaire de cet aperçu et comme le germe d'une idée à laquelle il se réservait sans doute de donner plus tard tout son développement. « Il semblerait, dit-il, qu'il y eut à la diète de Mayence deux discussions successives, l'une avec les princes sur l'abdication, et l'autre avec le cardinal, sur la rétractation et l'absolution de Henri IV. » On verra plus loin (n° 50 de ce présent chapitre) que cette observation jetée au courant de la plume par l'illustre auteur et que personne n'avait faite avant lui, s'il avait pu l'étudier davantage et en suivre, pièces en main, toutes les conséquences, lui eût épargné des conclusions inexactes, dont il semble d'ailleurs n'avoir pris qu'à regret la responsabilité.

renouvelée contre lui par les souverains pontifes, en sorte que dans toute l'étendue de la catholicité nul chrétien n'avait pu, depuis tant d'années, communiquer avec lui sans encourir soi-même les censures ecclésiastiques. Au nom de Pascal II, ils fournirent tant par des témoignages verbaux que par des pièces écrites, *scriptis simul et dictis testificantes*, la preuve que les dispositions actuelles de Henri IV n'étaient pas modifiées. En conséquence, ils donnèrent lecture d'une sentence du pasteur apostolique, articulant contre le seigneur empereur les nombreuses transgressions dont il s'était rendu coupable et confirmant les précédentes condamnations [1]. » Le chroniqueur ne détaille ni « les nombreuses transgressions » articulées au nom du pape, ni les « preuves orales et écrites » produites à la diète par les légats. Mais il n'est pas douteux qu'il s'agissait ici de la récente création de l'antipape Maginulf à Rome par les émissaires de Henri IV, ainsi que du message secret et de l'insolente missive adressés deux mois auparavant à Pascal II par le pseudo-empereur lui-même. L'effet produit sur l'assemblée par cette révélation dut être d'autant plus considérable, que ces deux nouveaux attentats étaient en contradiction flagrante avec les protestations de repentir et de dévouement au saint-siége, dont le pseudo-empereur faisait ostensiblement parade. Il ne faut donc pas s'étonner si, comme le dit Ekkéard d'Urauge, « la diète après cette déclaration des légats répondit par un refus définitif à une nouvelle requête de Henri, demandant à être transféré du château de Bœckelheim à Mayence. Les princes, éclairés sur ses véritables dispositions, et craignant qu'il ne profitât de son ascendant sur la bourgeoisie, plus sympathique à sa cause qu'à celle du jeune roi,

[1] « Ibi supervenientes apostolicæ sedis legati, episcopus scilicet Albanus cum Constantiensi, sententiam anathematis in Henricum seniorem dictum imperatorem a tot sibi succedentibus apostolicis sæpiusque promulgatam scriptis simul et dictis testificantes universam multitudinem, imo totum toto orbe diffusam Ecclesiam ab ejus communione, Christi et beati Petri auctoritate, multis jam annis sequestratam confirmabant. » (Ekkeard. Uraug., *Chronic.*, *loc. cit.*, col. 997.) « Sententiam apostolici pastoris, quæ damnum imperatorem de multis transgressionibus incusabat, scriptis simul et dictis in medium proferebant. » (*Id. ib d.*, col. 1000.)

préférèrent se porter eux-mêmes à sa rencontre jusqu'à Ingelheim, ce qu'ils firent le 31 décembre [1]. »

Communication du pseudo-empereur transmise à la diète par Gébhard, évêque de Spire. Décision fixant à Ingelheim l'entrevue de la diète avec Henri IV. La prétendue captivité de Bœckelheim réduite à une durée de cinq jours.

42. Voici en quelle forme eurent lieu les communications échangées entre la diète siégeant à Mayence et Henri IV encore détenu au château de Bœckelheim. « L'empereur, disent les Annales d'Hildesheim, avait passé la fête de Noël privé de tout service religieux. En signe de deuil, il ne voulut ni prendre le bain, ni se laisser faire les cheveux et la barbe, *non balneatus et intonsus*. Il versait des torrents de larmes; dans son désespoir il s'écriait que ses péchés étaient la cause de tous ses malheurs. Craignant de la part des princes un traitement plus dur encore, il fit appeler l'évêque élu de Spire (chargé de la garde du château), le suppliant de le présenter à la diète, promettant de se conformer à tout ce qui serait décidé par cette assemblée, s'offrant à remettre aux mains de son fils le pouvoir royal, toutes les cités et forteresses qui lui restaient encore, à la condition que le jeune roi lui assignerait des domaines et un apanage convenables pour qu'il pût vivre désormais en simple particulier. Or, le jour de la fête de saint Jean l'Évangéliste (27 décembre), l'évêque nommé de Spire se rendit à Mayence pour y recevoir la consécration épiscopale, qui lui fut donnée, ainsi qu'au nouvel élu de Wurtzbourg, par le vénérable métropolitain Rothard. Après la messe du sacre, ayant fait connaître au jeune roi et aux princes de la diète les propositions de Henri IV, il fut convenu qu'on se transporterait à Ingelheim pour y entendre l'empereur. Le jour de cette conférence fut fixé au 31 décembre suivant [2]. » Tel est le récit des Annales d'Hildesheim. Il a toutes les apparences de la vérité. La circonstance du sacre de Gébhard et de son collègue de Wurtzbourg ne saurait avoir été supposée après coup, ni faussement inventée : elle eut pour témoin la diète entière. Cette circonstance est importante parce qu'elle nous aide à déterminer la durée précise du séjour du

[1] « Qua de causa dum ipse se de castello quo manebat Moguntiam exhibere tentaret, principes propter cavendum tumultum vulgi, suæ potius quam filii parti favere solentis, ipsi Ingilenheim occurrerunt, anno 1105 decembris 31. » (*Id. ibid.*, col. 998.) — [2] *Annal. Hildesheim.*, *Patr. lat.*, tom. CXLI, col. 593.

pseudo-empereur au château de Bœckelheim, et qu'ele réduit singulièrement le temps de son prétendu martyre dans ce prétendu cachot. Il y était entré, on se le rappelle et c'est lui-même qui nous l'a appris, le vendredi avant Noël, 22 décembre 1105. Or, le mercredi suivant, 27 décembre, la diète ayant résolu de se transporter à Ingelheim pour y tenir la conférence projetée, le pseudo-empereur dut quitter Bœckelheim dès le jeudi 28, afin d'arriver à la villa impériale d'Ingelheim, à moitié chemin de Bingen à Mayence, pour la date du 31 fixée d'avance par la diète. Cette fameuse captivité dont les lamentations officielles voudraient faire comme une nouvelle captivité de Babylone, dura donc en tout cinq jours pleins. Ce n'était pas assez de temps pour y mourir de faim, en supposant même que les *garziones* de l'office et de la bouche impériale n'eussent pas servi chaque jour sur la table de Henri IV les mets dont nous savons que, dans leur zèle catholique, ils jetaient les restes aux chiens. Il était utile de rétablir sur ce point, comme sur tant d'autres, la vérité historique.

Travestissement des faits dans les deux lettres contradictoires du pseudo-empereur à Philippe I et à saint Hugues de Cluny. Les insignes impériaux et royaux.

43. Dans ses lettres à Philippe I et à saint Hugues, le pseudo-empereur a tellement dénaturé et travesti tous les détails de cet épisode qu'il n'en est resté qu'un pur roman, mais un roman en deux éditions perpétuellement opposées l'une à l'autre, et toutes deux également contraires à la vérité. Ainsi, dans la version destinée au roi Philippe I, sans dire un mot de la présence au château de Bœckelheim de l'évêque de Spire, ni des propositions qu'il chargea ce vénérable intermédiaire de transmettre en son nom à la diète, il s'exprime en ces termes : « Durant ces jours qui furent pour moi des jours de pénitence et de tribulation, un des princes, nommé Wicbert [1], envoyé par mon fils, me vint trouver et me dit de sa part qu'il n'y avait aucun moyen de me sauver la vie si je n'abdiquais sans réserve aucune et ne déposais entre ses mains les insignes de la royauté ; que tels étaient la volonté et l'ordre absolu des

[1] *Quidam principum Wicbertus.* Aucun des chroniqueurs ni annalistes contemporains ne fait mention de ce personnage. Le nom de Wicbert ou Wibert, alors très-usité en Allemagne, pourrait fort bien avoir été mis en avant par le pseudo-empereur pour dérouter ceux qui auraient eu la fantaisie de contrôler l'exactitude de son récit, dont nous allons bientôt voir l'insigne fausseté.

membres de la diète. Or, j'ai toujours eu pour maxime qu'un homme, fût-il maître du monde entier, n'ayant rien de plus précieux que la vie, ne saurait hésiter à lui sacrifier tous les trônes de la terre. Considérant donc que, de gré ou de force, il me faudrait en venir à ce qu'on exigeait de moi, je pris le parti d'envoyer à Mayence les insignes impériaux, la croix, la lance et le glaive. Ce fut alors qu'après de nouvelles délibérations, mon fils, accompagné de tous les princes qui m'étaient hostiles, se rendit à Ingelheim. Il eut soin de laisser à Mayence tous mes amis, mes féaux, sous prétexte que dans quelques jours il allait me ramener au milieu d'eux. En même temps, il envoyait en grand nombre des hommes d'armes qui me firent sortir du château de Bœckelheim et me conduisirent en sa présence[1]. » L'attitude que se donne ici à lui-même le pseudo-empereur est beaucoup moins touchante que celle dont nous parlent les Annales d'Hildesheim. Sa maxime de préférer la vie à l'empire de l'univers n'est pas fort héroïque ; mais il en avait besoin pour accentuer davantage aux yeux du roi de France le danger imminent que courait sa vie. Informé qu'il n'y avait pas d'autre moyen de la sauver, il se laissa arracher une promesse d'abdication et transmit de Bœckelheim à Mayence les insignes impériaux. C'est ce qu'il mande à Philippe I en termes si catégoriques, si formels, si positifs, qu'il ne paraît pas possible d'en douter. Et pourtant ce même Henri IV, dans sa lettre à saint Hugues de Cluny, tient un langage tout différent. Comme saint Hugues savait parfaitement, par ses relations avec les monastères bénédictins d'Allemagne, que jamais la diète de Mayence n'avait songé à attenter aux jours du pseudo-empereur, Henri IV renonce

[1] « In illis pœnitentiæ et tribulationis meæ diebus, a filio meo missus venit ad me quidam principum Wicbertus, dicens nullum vitæ meæ esse consilium, nisi sine ulla contradictione etiam regni insignia redderem, ex voluntate et imperio principum. At ego, et si omnis terra quantum inhabitatur regni mei esset terminus, volens vitam regno commutare ; quia vellem nollem sic agendum et sic definitum intelligebam, coronam, lanceam, gladium misi Moguntiam. Tunc communicato consilio, cum inimicis meis filius meus egrediens, relictis ibidem fidelibus et amicis nostris, quasi me eo adducturus, sub multa frequentia et custodia armatorum me eductum, ad villam quæ Ingelhem vocatur, fecit me ad se adduci. » (Henric. VI, *Epist. ad Philip. reg.*, ap. Sigebert. *Chronic. ; Patr. lat.* tom. CLX, col. 232.)

à exploiter près de lui ce thème inacceptable. Il ne s'agit plus de racheter sa vie mais sa liberté : ce qui est fort différent. Comme on n'ignorait pas non plus à Cluny que, depuis longues années, pour soustraire les insignes impériaux à toutes les vicissitudes politiques et à la fortune diverse de tant de guerres civiles, le pseudo-empereur les avait déposés dans la forteresse presque imprenable de Hammerstein, il était impossible que saint Hugues pût croire à la remise immédiate, faite au château même de Bœckelheim, de ces précieux insignes. Pour remettre quelque chose, il faut l'avoir sous la main. Or, à Bœckelheim, du fond de son cachot puisqu'il l'appelle ainsi, Henri IV, incarcéré lui quatrième, dépouillé de tout par l'ambition d'un fils dénaturé, n'aurait pu faire sortir ce trésor enfermé sous triples chefs dans la forteresse de Hammerstein, située à plus de vingt lieues de là, entre Andernach et Bonn. De plus, comme à Cluny il eût été facile de faire constater par les bénédictins allemands l'identité du personnage problématique et l'exactitude du rôle attribué précédemment à « l'un des princes de la diète nommé Wicbert, » ce nom est supprimé dans la lettre à saint Hugues. Enfin, comme on pouvait également savoir à Cluny qu'il n'y avait eu aucun message adressé à son père par le jeune roi depuis l'ouverture de la diète, cette articulation est encore éliminée. Voici donc la nouvelle version du pseudo-empereur : « Durant ma captivité, dit-il, on me manda, *mandatum est*, qu'il n'y avait aucun espoir d'obtenir ma mise en liberté, *liberationis nostræ*, si je ne livrais à l'instant la croix, la lance et les autres insignes royaux. Après m'être convaincu, à n'en pouvoir douter, qu'en effet sans cela ma délivrance serait à jamais impossible, je transmis l'ordre à ceux qui gardaient la forteresse où les royaux insignes étaient en dépôt d'avoir à en faire la remise. Ces fidèles serviteurs, comprenant que ma vie était en péril, se décidèrent mais à grand regret ; ils remirent la croix, la lance avec les autres insignes. Après ces violences barbares, exécutées au mépris de Dieu, contre tout droit et toute justice, on me tira de mon horrible prison, pour m'amener à Ingelheim près de Mayence. Mon fils y arriva de son côté, avec une foule de personnages recrutés

parmi mes ennemis mortels, ayant laissé à Mayence presque tous mes féaux, sous prétexte qu'il allait bientôt me ramener au milieu d'eux [1]. » On a pu remarquer dans cette seconde rédaction l'habileté avec laquelle le pseudo-empereur, ne mettant d'abord en avant que le besoin de sauver sa liberté, *liberationis nostræ nullum esset consilium*, d'obtenir sa délivrance, *nullatenus aliter quam hoc modo liberari posse*, substitue tout à coup et sans transition aucune aux termes de liberté et de délivrance ceux de dangers pour sa vie, *ut saltem hoc modo vitam nobis redimerent*, de périls de mort, *qui periculum vitæ nostræ intelligentes*. Cette contradiction si choquante pour quiconque a sous les yeux et peut confronter le texte des deux lettres émanées du pseudo-empereur, le devait paraître moins pour ceux qui n'avaient entre les mains que la seule missive adressée à saint Hugues de Cluny. Dans celle-ci en effet le pseudo-empereur venait de déclarer que « les violences, les menaces, le glaive sans cesse levé sur sa tête, enfin le supplice de la faim et de la soif » endurés par lui dans sa prison de Bœckelheim « l'avaient réduit à l'article de la mort, » *usque ad ipsum articulum mortis*. En ce cas, on pouvait facilement admettre que recouvrer la liberté était pour lui-même chose que sauver sa vie. Mais tout cet échafaudage de subtilités, de fictions, d'agencements romanesques, s'évanouit devant la réalité historique. La question des insignes royaux ne fut l'objet d'aucune négociation entre le jeune roi et son père, durant les six jours que celui-ci passa à Bœckelheim ; le nom d'un certain Wicbert, membre de la diète, envoyé pour traiter cette affaire, est fictif. La remise des insignes royaux n'eut pas lieu avant

[1] « Interea mandatum est nobis quod liberationis nostræ nullum esset consilium nisi extemplo daretur et crux et lancea, cæteraque regalia insignia. Cum ergo indubitanter intelleximus nos nullatenus aliter quam hoc modo liberari posse, mandavimus illis qui erant in castello ubi regalia habebantur, ut saltem hoc modo vitam nobis redimerent. Qui periculum vitæ nostræ intelligentes, præfatam crucem et lanceam cum aliis insignibus, licet inviti, tradiderunt. His ita (posthabito Dei et omni jure et justitia) inhumane peractis, eduxerunt nos de horribili carcere in locum, qui dicitur Ingelheim, juxta Moguntiam, quo venit filius noster cum mortalibus inimicis nostris et eorum multitudine, relictis ferme omnibus fidelibus nostris Moguntiæ, ea spe quod nos illuc ad eos deberet ducere. (Henric. IV, *Epist. ad Hugon. Cluniac.*, *Patr. lat.*, tom. CLIX, col. 946.)

la conférence d'Ingelheim ; en sorte que le pseudo-empereur mentait également et dans son récit à Philippe I et dans la version du même récit, remaniée et modifiée à l'usage particulier de saint Hugues. Chacune de ces conclusions ressort péremptoirement du témoignage catégorique des Annales d'Hildesheim, lesquelles s'expriment ainsi : « Après que la déposition de Henri IV eut été prononcée à Ingelheim (31 décembre 1105), le jeune roi revint avec les princes de la diète à Mayence. Il fit alors partir pour le château de Hammerstein le comte Werner, accompagnant l'infâme Volcmar qui avait été le conseiller de l'empereur et le complice de tous ses crimes, avec ordre de retirer de cette forteresse et de lui apporter les insignes royaux. Ces précieuses reliques arrivèrent à Mayence la veille de l'Épiphanie (5 janvier 1106), et furent reçues en grande pompe par l'archevêque Ruthard, escorté de tout le clergé et du peuple de la ville [1]. » La notoriété publique d'une cérémonie qui eut tous les membres de la diète pour témoins, à laquelle prirent part tout le clergé et le peuple de Mayence, la précision des dates, des circonstances, des noms propres fournis par l'annaliste d'Hildesheim, ne laissent rien subsister des allégations du pseudo-empereur.

§ VIII. Abdication de Henri IV à Ingelheim.

Récit historique de la conférence d'Ingelheim par Ekkéard d'Urauge et par les Annales d'Hildesheim.

44. Il en sera de même de son récit de la conférence d'Ingelheim. Cette fameuse conférence eut lieu le 31 décembre ; elle se termina par l'abdication volontaire et la déposition définitive de Henri IV. Voici d'abord le résumé très-succinct que nous en a laissé Ekkéard d'Urauge : « Les princes, dit-il, se rendirent tous à Ingelheim, où ils s'abouchèrent avec l'empereur. Leur accord unanime détermina celui-ci à confesser ses crimes et à promettre satisfaction. Comme les légats apostoliques n'avaient pas la faculté de l'absoudre des

[1] « Deposito vero patre, filius Moguntiam cum regni principibus revertitur et propter regalia Weriuherum comitem Hamersten misit, et nequissimum Volcmarum, qui fuit consiliarius patris et omnium scelerum conscius; et in vigilia Epiphaniæ ea attulit, et a Ruothardo archiepiscopo et omni clero et populo honorifice suscipiuntur. » (*Annal. Hildesheim.*, *Patr. lat.*, tom. CXLI, col. 593.)

liens de l'excommunication ni de lui fixer un mode de pénitence, pouvoir qui n'appartenait qu'à l'autorité directe du siége apostolique, Henri IV, cédant aux conseils des princes de l'un et l'autre parti, déclara qu'il faisait abandon voloutaire en faveur de son fils des insignes royaux ou impériaux, savoir : la croix, la lance, le sceptre, le globe et la couronne. Recommandant ensuite le jeune roi avec grande effusion de larmes à leur fidélité, et lui exprimant à lui-même tous ses vœux de prospérité et de bonheur, il promit de ne plus s'occuper désormais que du salut de son âme, en se conformant aux décrets du souverain pontife et aux lois de la sainte Église. Cet acte d'abdication terminait son règne et inaugurait celui de son fils Henri, cinquième du nom[1].» Tel est le laconique récit d'Ekkéard. Il ne retrace que les grandes lignes, mais il les accuse nettement. La conférence d'Ingelheim fut exclusivement une assemblée politique, composée des princes qui formaient le conseil général de la nation. Les deux légats apostoliques n'y interviennent que pour déclarer qu'ils n'ont pas le pouvoir de relever Henri IV des censures ecclésiastiques ni de l'absoudre de l'anathème. Son excommunication avait été promulguée au concile de Latran par le pape Grégoire VII; elle ne pouvait être levée que par le pape successeur légitime de Grégoire VII et avec la même solennité. Là se borne l'intervention des légats. Le conseil d'abdication émane des princes. Ce sont les princes qui le donnent, les princes de l'un et l'autre parti, *utriusque partis consiliis*, dit le chroniqueur, et leur concert est unanime, *generali illum circumvenientes consilio*. Cette unanimité est la réprobation de Henri IV et le signe de son irrémédiable déchéance. Ingelheim fut son Canosse politique. Dans la forteresse italienne

[1] « Heinrico seniori principes Ingilenheim occurrerunt; tandemque generali illum circumvenientes consilio, usque ad reatus confessionem satisfactionisque professionem perducunt. Cui cum legati communionem seu pœnitentiæ modum absque generalis synodi et apostolicæ discussionis censura reddere ad præsens non possent, ipse partis utriusque consiliis annuens, regalia vel imperialia insignia, crucem scilicet et lanceam, sceptrum, globum atque coronam filii potestati tradidit, prospera illi imprecans, illum primatibus multo fletu commendans, et extunc juxta summi sacerdotis totiusque Ecclesiæ decreta suæ consulturum animæ promisit. Hoc ordine Heinricus illius nominis quintus regnare cœpit. » (Ekk. Uraug., *Chronic.*, *Patr. lat.*, t. CLIV, col. 998.)

Canosse il avait hypocritement abusé de la clémence d'un pape ; à Ingelheim toutes ses fourberies et ses ruses furent impuissantes à tromper ses anciens sujets et à les fléchir. Les Annales d'Hildesheim sont un peu plus explicites que la Chronique d'Ekkéard, sans cependant fournir elles-mêmes beaucoup de détails. C'est la meilleure preuve que les princes seuls assistèrent à cette conférence d'État, en sorte que les écrivains ecclésiastiques ne purent avoir sur ces importantes délibérations que des renseignements généraux. « Les princes s'étaient réunis à Ingelheim au jour fixé, 31 décembre 1115, disent les Annales, et l'empereur fut introduit à la conférence. Il abdiqua en faveur de son fils et remit entre ses mains le pouvoir royal ; puis se prosternant devant toute l'assemblée aux pieds du cardinal légat apostolique, il le supplia de lui accorder l'absolution, de le relever de son ban d'anathème, confessant que, depuis longues années, il avait été excommunié par le pape Hildebrand, s'accusant d'avoir injustement promu sur le trône apostolique l'antipape Wibert, d'avoir sacrilégement bouleversé la république chrétienne, enfin se reconnaissant coupable de tout ce dont il était accusé, sauf du crime d'avoir adoré les idoles. Or, le cardinal s'était rendu à Ingelheim en simple témoin, sans vouloir prendre de part active aux délibérations, *cardinalis inopinate ad hæc facta convenerat*. Il répondit qu'il n'était nullement en son pouvoir de juger un si grand personnage, ni de décider une question qui avait coûté tant de sang à l'Allemagne ; que le seigneur apostolique, s'il était en Germanie, pourrait seul le faire. Henri IV fut ainsi déposé ; et son fils accompagné des princes retourna à Mayence [1]. » Ce récit de l'an-

[1] « Regni principes condixerant convenire ad Ingeleheim II° Kalendarum Januarii. Ibique imperator est præsentatus. Regnum filio tradidit, atque omnium pedibus provolutus, præcipue cardinali legato apostolicæ sedis veniam et absolutionem banni precabatur, confitens se multo tempore anathematizatum esse a papa Hildebrando, et injuste super eum constituisse Wicbertum papam, et suis temporibus rem publicam nimis esse turbatam ; et cuncta quæ sibi objecerant confessus est, excepto quod idola non adoraret. Cardinalis autem, qui inopinate ad hæc facta convenerat, ducens se nullo modo tam magnam personam suscipere, propter quem tanta mala in toto regno sunt perpetrata, nisi ipsemet apostolicus adveniret. Deposito vero patre, filius Moguntiam cum regni principibus revertitur. » (*Annales Hildesheim.*, *Patr. lat.*, tom. CXLI, col. 593.)

naliste confirme les données d'Ekkéard sur le caractère exclusivement politique de la conférence d'Ingelheim. La présence du cardinal Richard d'Albano, légat du siége apostolique, n'impliquait aucune participation officielle de ce personnage à la délibération. On conçoit les instances faites près de lui par le pseudo-empereur pour en obtenir une absolution immédiate, qui lui eût permis le lendemain de reprendre les armes et de ressaisir avec le sceptre le pouvoir, si doux à son cœur, de recommencer ses actes de cruauté et de vengeance. Mais le légat répète à Ingelheim ce qu'il avait dit à la diète de Mayence; ses instructions ne l'autorisaient ni à connaître de la cause canonique de Henri IV, ni à le relever du ban d'excommunication. Rien n'était plus légitime et plus sage que cette mesure pontificale. Le pape Pascal II s'était réservé personnellement à lui-même ou à ses successeurs sur la chaire de saint Pierre l'absolution définitive d'un prince persécuteur de l'église, tyran de ses états, excommunié depuis trente ans et qui venait quelques mois auparavant de créer pour la sixième fois un antipape à Rome. On aura remarqué la confession publique et l'aveu formel que le pseudo-empereur fait devant l'assemblée de tous les griefs qui lui avaient été reprochés, *cuncta quæ sibi objecerant confessus est.* Cette expression suppose qu'au sein de la conférence les princes venaient de faire l'énumération des crimes de son règne. Il serait fort intéressant pour l'histoire de connaître cette liste de forfaits produite à Ingelheim. Nous ne l'avons plus. Mais il paraît qu'elle était complète, puisqu'elle renfermait l'articulation du crime d'idolâtrie, telle que nous l'avons rencontrée sous la plume du vénérable Géroh de Reichersperg. Le pseudo-empereur s'avoua coupable de tout le reste, « sauf du crime d'adorer les idoles, » *excepto quod idola non adoraret.* On peut lui laisser le bénéfice de sa protestation; les monstrueuses passions auxquelles il avait jusque-là sacrifié tant d'innocentes victimes ne constituaient peut-être pas en effet un culte idolâtrique proprement dit.

Récit dramatique de la conférence d'Ingelheim dans la *Vita Henrici.*

45. Parallèlement au récit d'Ekkéard et à celui des Annales d'Hildesheim, se contrôlant et se confirmant l'un par l'autre, l'écrivain anonyme de la *Vita Henrici IV* nous a laissé, de la conférence

d'Ingelheim et de l'abdication de Henri IV, une narration beaucoup plus dramatique. « La diète de Mayence, dit-il, avait accueilli avec des applaudissements et des transports de joie la nouvelle de l'incarcération de l'empereur par son fils. Ce crime était exalté comme un acte de suprême justice, cette trahison semblait le comble de la vertu. Le jeune roi expédia sur-le-champ un message à son père, lui signifiant, s'il voulait éviter la mort, d'avoir à faire sans délai la remise de la croix, de la couronne, de la lance et des autres insignes royaux, avec celle des places fortes encore en son pouvoir. L'empereur n'hésita point à faire tout ce qu'on demandait ; il estimait la conservation de ses jours préférable à celle du trône. Mais ce sacrifice ne parut point encore suffisant. On voulait le voir comparaître en personne et déclarer lui-même en présence de tous qu'il renonçait à l'empire. Il vint donc, ou plutôt on l'amena ; car il n'était pas libre. On ne lui donna point de siége. Lui, le souverain, il était seul debout devant ces princes dont aucun n'eût osé naguère s'asseoir en sa présence. Il dut subir jusqu'à la fin son rôle de captif ; il en tint jusqu'au bout le langage. Sa parole même n'était plus libre. On lui demanda s'il renonçait spontanément et de plein gré à l'empire. Sa réponse, contraire à sa pensée véritable mais commandée par l'inexorable nécessité, fut celle-ci : « Je renonce volontairement à l'empire, sans y être ni contraint ni forcé. Je ne me sens plus assez de forces physiques pour tenir les rênes du commandement. Le pouvoir n'a plus aucun charme pour moi. J'ai appris par une longue expérience qu'il donne plus de soucis que de gloire. Il est temps pour moi de déposer l'honneur et le fardeau de la royauté, pour ne songer plus qu'au salut de mon âme. Je demande seulement à mon fils de se conduire à mon égard d'une façon qui ne soit indigne ni de lui ni de moi. » Ces paroles de l'empereur et le spectacle de son infortune émurent un grand nombre d'assistants, qui ne purent retenir leurs sanglots et leurs larmes. Mais le cœur de son fils resta insensible à la pitié. Prosterné à ses pieds, l'empereur le conjurait d'écouter la voix de la nature et de lui accorder quelque signe de compassion ; il ne put en obtenir même un regard. Ce fils ingrat ! c'était lui plutôt qui aurait

dû se jeter aux genoux d'un père, d'un souverain qui l'avait choisi pour héritier de son trône, et aux bienfaits duquel, dans son impatience de régner, il répondait par une infâme usurpation. L'empereur demanda ensuite pardon à tous ceux qu'il avait pu léser injustement durant son règne. Puis s'approchant du légat apostolique, il s'agenouilla à ses pieds, le priant et le suppliant de l'absoudre du ban de l'anathème et de le rétablir dans la communion de l'Église. Les laïques du moins avaient montré des sentiments de miséricorde en accordant le pardon que leur demandait l'empereur ; mais le représentant du seigneur apostolique demeura inxorable ; il refusa de prononcer la sentence d'absolution, affirmant que cela n'était point en son pouvoir, et que l'empereur devait recourir directement au pape. Tout était terminé ; l'abdication impériale était consommée. Henri IV, redevenu simple particulier, se retira dans une ville dont son fils lui laissait la jouissance pour son entretien [1]. »

[1] « Tum vero curia plausu lætitiaque resonabat ; et nefas justitiæ, fraudem virtuti ascribebant. Statim, misso legato, patri mandavit [filius], ut si vitam servare vellet, absque mora sibi crucem, coronam et lanceam, cæteraque regalia transmitteret ; et munitiones quas firmissimas tenebat in manum ejus transferret. Nec ille cunctabatur omnia quæ jussus est facere, nec imperium pluris habebat quam se. Sed non in hoc satisfecisse videbatur, nisi et ipse coram veniret, et in conspectu omnium imperio renuntiaret. Venit ergo, non suæ potestatis, sed comprehensione adductus. Solus coram eis qui dudum coram se steterant, stetit ; nec orationis libertatem habens, ut captivi fortuna postulabat, loquebatur. Inquisitus de spontanea imperii renuntiatione, non quod voluntas habuit, sed quod necessitas coegit respondit. Se videlicet imperio renuntiare non vi coactum sed propria voluntate inductum ; sibi jam defecisse vires ad moderandas regni habenas ; non se ejus jam cupiditate teneri, quod longo usu didicisset habere plus molestiæ quam gloriæ : tempus esse ut honore cum onere deposito provideret animæ suæ : tantum filius caveret ne quid tale faceret in se quod indignum esset et illum facere et se pati. — Multos et oratio imperatoris et fortuna ad gemitus et lacrymas commovit ; filium autem ad miserationem nec ipsa natura movere. Et cum caderet ad pedes filii orans ut recogitaret in se saltem jus naturæ, nec vultum nec animum ad patrem reflexit ; cum ipse potius ad patris pedes advolvi debuisset, eo quod illi regnum cujus hæres ab ipso designatus fuerat, impatiens moræ, præripuisset. Præterea veniam precabatur ab omnibus quos unquam injuste læsisset ; sed et pedibus apostolici legati advolvitur, orans et obsecrans ut se a banno solveret et communioni Ecclesiæ redderet. Laici misericordia moti veniam dabant ; legatus autem domini

46. Telle est la donnée de l'auteur anonyme de la *Vita Henrici IV*. Avant d'en examiner la valeur historique, il est extrêmement curieux de la comparer au récit du même événement, tel que le pseudo-empereur l'a tracé dans sa correspondance officielle avec le roi de France Philippe I. Jamais contradiction plus tranchée, différence plus absolue ne saurait se rencontrer entre deux versions émanées l'une du principal acteur, l'autre du serviteur dévoué; l'une du maître, l'autre du confident. Pas un mot, pas une attitude, pas un geste ne se ressemble, dans les deux narrations. Le discours pathétique mis sur les lèvres du souverain par son ardent apologiste ne laisse pas même une trace dans l'autobiographie de Henri IV. Les arguments cités par l'apologiste et mis par lui dans la bouche de son auguste maître n'ont aucune espèce d'analogie avec ceux dont le maître lui-même prétend avoir fait usage. C'est un duo dont toutes les notes sont en désaccord, avec cette particularité originale que l'une et l'autre des parties concertantes se propose un même effet d'attendrissement sur le sort infortuné du héros. Voici en quels termes s'exprime Henri IV dans sa lettre au roi de France : « Je trouvai rassemblée à Ingèlheim la multitude de mes ennemis; hélas! mon fils lui-même ne m'était pas le moins hostile. Comme ils pensaient que l'acte d'abdication qu'ils voulaient m'arracher aurait plus d'autorité et de valeur s'il était revêtu de ma signature, ils me menacèrent tous de mort si je ne me soumettais à ce qu'on exigeait de moi. Je m'écriai alors : « Puisqu'il y va de ma vie, je n'ai pas de bien plus précieux; je suis prêt à vous obéir, pour me réserver du moins le temps de faire pénitence devant Dieu. » Puis je demandai si à ce prix du moins je pourrais être sûr d'avoir la vie sauve. Le légat du siége apostolique se trouvait présent; je ne dis pas que ce fut lui qui eût tout ordonné d'avance; mais enfin c'est lui qui prit la parole pour me répondre. Il me dit que pour

Récit de la conférence d'Ingelheim, absolument contradictoire à celui de la *Vita Henrici*, adressé par le pseudo-empereur à Philippe I.

apostolici absolutionem negabat, asserens non hoc suæ potestatis esse; oportere ab ipso apostolico absolutionis gratiam eum expectare. Quid multa? Abrenuntiata imperiali dignitate, privatus discessit, et ad quamdam civitatem quam filius victui illius permiserat, recessit.» (*Vita Henrici IV imper.* ap. Urstis. *loc. cit.*)

obtenir la certitude de ma délivrance, il me fallait au préalable confesser publiquement l'injustice de ma lutte contre Hildebrand, de la promotion de Wibert, enfin de la persécution exercée par moi contre le siége apostolique et contre toute l'Église. A ces mots, en grande contrition de cœur, me prosternant à terre, je suppliai, au nom de Dieu, de la justice et du droit, qu'on m'accordât un délai et qu'on me fixât un lieu où je pusse, en présence de tous les princes, fournir la preuve de mon innocence et la faire constater par jugement. J'offrais en garantie de ma fidélité ceux des ôtages qu'on voudrait choisir parmi les princes mes féaux. Mais ce même légat reprit la parole, il me refusa tout délai, toute assignation de jour et de lieu, disant qu'il fallait en finir séance tenante, ou renoncer à tout espoir de sortir sain et sauf. — Réduit à cette poignante extrémité, je posai cette autre question : « Si je confesse, selon votre ordre, toutes les fautes que vous m'imputez, après mon aveu en obtiendrai-je, comme il serait juste, le pardon et l'absolution?» A cette demande, le légat répondit qu'il n'était pas en son pouvoir de m'absoudre. Ce à quoi je répliquai : « Quiconque a la présomption de recevoir les aveux d'un pénitent, doit l'absoudre quand il s'est confessé [1]. » Il me répondit à son tour : « Si vous voulez être absous, allez à Rome faire satisfaction au siége apostolique. » Je me vis donc ainsi dépouillé de tout et réduit au désespoir, car à l'aide des mêmes violences et des mêmes artifices, ils étaient venus à bout de m'extorquer toutes mes forteresses, tous mes domaines patrimoniaux, toutes les richesses acquises durant mon règne. Ils se retirèrent alors, me laissant seul et déshonoré dans cette villa d'Ingelheim [2]. »

[1] Cette étrange doctrine ne fait pas honneur à la science théologique du pseudo-empereur.

[2] « Ad villam quæ Ingelhem vocatur, maximam inimicorum multitudinem collectam inveni, nec ipsum filium cæteris meliorem mihi reperi. Et quia firmius et stabilius eis videbatur, si propria manu cogerent me regnum et omnia regalia exfestucare, simili modo et ipsi omnes minabantur, nisi omnia imperata facerem, nullum vitæ meæ consilium fieri posse. Tum ego : « Quia, inquam, de sola vita agitur, qua nihil pretiosius habeo; ut saltem vivens pœnitentiam exhibeam Deo, quidquid imperatis ecce facio. » Cumque inquirerem, si saltem sic de vita certus et securus esse deberem? ejusdem apostolicæ sedis legatus,

47. Entre ce récit du pseudo-empereur et celui de son confident officiel, on se trouve d'autant plus embarrassé pour choisir, que l'une et l'autre narration se ressemblent moins. Mais la difficulté se complique en présence d'une nouvelle version du même fait par le pseudo-empereur, version absolument différente de la première. Voici en effet le texte de Henri IV dans sa lettre à saint Hugues de Cluny [1] : « Amené à Ingelheim, on m'y fit de nouveau su-

Autre récit de la même conférence adressé par le pseudo-empereur à saint Hugues de Cluny et absolument contradictoire à la version destinée à Philippe I.

qui ibidem aderat, non dico qui hæc omnia ordinaverat, respondit, me nullo modo eripi posse, nisi publice confiterer me injuste Hildibrandum persecutum esse, Wicbertum injuste ei superposuisse, et injustam persecutionem in apostolicam sedem et omnem Ecclesiam exercuisse. Tunc cum maxima animi contritione humi prostratus, cœpi per Deum, per ipsam justitiam orare, ut locus et tempus mihi daretur, ubi in præsentia omnium principum, unde innocens essem, et judicio me purgarem, et inde de principibus regni, de fidelibus meis, quoscumque obsides vellent, darem. At ille idem legatus diem et locum mihi abnegavit, dicens, aut ibi totum debere determinari, aut nulla spes mihi esset evadendi. In tantæ tribulationis articulo cum interrogarem, si confiterer omnia quæ imperabantur, an confessio mea, ut justum est, veniam et absolutionem consequeretur? idem legatus respondit, non esse juris sui me absolvere. Et cum ego ad hæc dicerem : « Quicumque confitentem audet recipere, confessum debet absolvere; » si vellem, inquit, absolvi, Romam irem satisfacere apostolicæ sedi. Sic spoliatum et desolatum , nam et castella et patrimonia et quidquid in regno conquisieram, eadem vi et arte sua extorserant a me , in eadem villa reliquerunt me.» (Henric. IV, *Epist. ad Philipp. reg.* apud Sigebert. *Chronic.*, *Patr. lat.*, tom. CLX, col. 233.)

[1] « In præfato loco (scilicet Ingelheim) iterum producti sumus ad crudelissimas quæstiones, et iniquas exactiones, præsente nuntio papæ, ubi multa inconvenientia, non tam zelo rectitudinis quam studio nostræ damnationis, sunt nobis ab inimicis nostris objecta, quæcumque scilicet saluti et honori nostro potuerunt esse contraria. At vero nos cum postularemus ut liceret nobis respondere et de omnibus objectis digna ratione satisfacere, illi pro imperio renuerunt quod etiam barbari alicui servo non facerent. Cum ergo videremus nobis violentiam et præjudicium fieri, tunc provoluti ad pedes eorum cœpimus suppliciter implorare, cum pro Deo, tum pro suo honore, ut hujusmodi quæstiones et objectiones differrent usque ad apostolicam sedem, concessa interim nobis dignitate propriæ libertatis, usque ad locum præfatæ sedis, ubi præsente romano clero et populo, remoto odio et invidia, et cæteris quæ justitiæ sunt contraria, liceret de objectis vel digne purgare, vel humiliter satisfacere. At cum id quoque nobis inhumane denegaretur, et nos deinde mise... reremus, si qua spes vitæ aut salutis, vel quæ tandem esset... copia liberationis. Tum nobis responsum est quod a gravi captivitate ita... possemus, si ea ex sequi vellemus quæ nobis, licet contra jus et honorem nostrum, proponebantur, id est ut secundum eorum voluntatem redderemns imperii coronam. Quid plura? Postquam

bir les plus cruelles tortures et les plus odieux interrogatoires, en présence du nonce du pape. Inspirés non par le zèle de la justice, mais par l'aveugle haine qui les poussait à me perdre, mes ennemis produisirent contre moi une longue suite d'accusations toutes de nature à me déshonorer pour jamais. Je demandai alors qu'on m'accordât le temps de préparer mes moyens de justification, déclarant que je voulais répondre à tous les griefs qui m'étaient imputés. Mais cette grâce, que les barbares eux-mêmes accorderaient au dernier des esclaves, ils eurent, eux, l'audace de la refuser à un empereur. Il devenait évident qu'on voulait m'accabler par un coup de violence. Me prosternant donc à leurs pieds, je les conjurai avec les plus pressantes supplications, au nom de Dieu et au nom même de leur honneur personnel, de surseoir à tous interrogatoires et accusations jusqu'au jugement du siége apostolique. « Qu'on m'accorde, disais-je, la liberté de me rendre honorablement à Rome; là, en présence du clergé et du peuple romain, en toute impartialité, loin des haines et des jalousies locales, le jugement sera rendu selon toutes les formes de la justice, et je pourrai ou me justifier pleinement des accusations articulées contre moi ou donner humblement satisfaction pour les fautes dont je serais trouvé coupable. » Cette prière même fut inhumainement repoussée. Réduit à ce misérable état, je demandai alors s'il me restait quelque espoir de sauver ma vie, et par quelle voie je pourrais obtenir ma délivrance. Il me fut répondu que pour voir finir cette cruelle captivité, je n'avais qu'à me soumettre à ce qu'ils exigeaient de moi. Or, sans respect pour ma dignité et mon droit, ils n'exigeaient rien moins que mon abdication. Je finis par céder. Après m'avoir extorqué de force toutes les concessions qu'ils voulurent, ils retournèrent à Mayence, me laissant ignominieusement à Ingelheim. »

Imposture manifeste des deux récits du pseudo-empe-

48. Une simple lecture suffit à l'esprit le moins attentif pour remarquer la divergence inconciliable qui existe entre le récit de la conférence d'Ingelheim adressé à saint Hugues de Cluny, et la ver-

a nobis omnia pro voluntate et imperio extorserunt, abeuntes Moguntiam, in eodem loco nos sine honore reliquerunt. » (Henric. IV, *Epist. ad Hugon. Cluniac.*, *Patr. lat.*, tom. CLX, col. 936.)

sion destinée au roi de France. La narration dramatique de la *Vita Henrici* ne concorde d'ailleurs ni avec l'une ni avec l'autre des deux lettres impériales [1]. Nous sommes donc en droit de conclure que ces trois factums sont trois romans arrangés pour les besoins de la cause, selon le caractère des lecteurs auxquels s'adressait plus particulièrement chacun d'eux. Vis-à-vis du roi de France, Henri IV avait posé en principe que le siége apostolique, devenu le fléau de l'Europe, la source de toutes les calamités et de tous les malheurs publics, avait juré sa mort. Il se montre conséquent avec lui-même en faisant jouer dans la conférence d'Ingelheim le rôle principal au légat du saint-siége. C'était une calomnie tellement facile à réfuter que le pseudo empereur sent le besoin de couvrir son imposture par un semi-désaveu qui pût lui servir au besoin. « Le légat apostolique, dit-il, était présent; je ne veux pas dire que ce fût lui qui eût tout ordonné. » *Apostolicæ sedis legatus ibidem aderat, non dico qui hæc omnia ordinaverat.* Or, nous savons par le témoignage des Annales d'Hildesheim, que la présence du légat apostolique à cette conférence des princes allemands, était purement fortuite et sans aucun caractère officiel : *Cardinalis inopinate ad hæc facta convenerat.* Nous savons de plus, et par l'annaliste d'Hildesheim et par Ekkéard d'Urauge, que l'intervention des légats apostoliques dans cette procédure, se borna exclusivement à déclarer, ce qui était vrai, qu'ils n'avaient pas la faculté d'absoudre Henri IV dont la cause était et devait être exclusivement réservée au pape : *Cum legati communionem seu pœnitentiæ modum absque generalis synodi et apostolicæ discussionis censura reddere ad præsens non possent.* Ce qui n'empêche pas le pseudo-empereur, après avoir posé sa réserve préalable, *ad cautelam*, de rejeter sur le légat apostolique la responsabilité de tout ce qui s'était fait à Ingelheim. C'est le légat apostolique qui enjoint à l'accusé de reconnaître publiquement l'injustice de sa conduite envers Hildebrand, le sacrilége de la promotion faite par lui de l'antipape Wibert, l'énormité des persécutions exercées par lui contre le saint-siége et contre l'Église catholique. C'est le légat apostolique qui s'oppose à la prise en considération de la requête

reur. Caractère exclusivement romanesque du récit de la *Vita Henrici.*

[1] Nous avons reproduit leur texte au nº 43 de ce présent chapitre.

soi-disant présentée par l'accusé à l'effet d'indiquer une autre assemblée nationale, où, devant tous les princes du royaume, la question serait de nouveau débattue, où ses moyens de justification seraient mis au grand jour et son innocence démontrée. C'est le légat apostolique qui lui signifie qu'il n'y a d'autre salut pour lui qu'à se conformer sur l'heure aux ordres de l'assemblée. Enfin le légat apostolique a tout fait, il a dirigé tous les débats de la conférence d'Ingelheim, pris toutes les résolutions, imposé toutes les sentences, soutenu seul le dialogue avec l'accusé. Et cependant le légat apostolique n'a dit qu'un seul mot; il a déclaré n'avoir pas juridiction pour absoudre Henri IV. Tout le reste appartient au domaine du roman. Le pseudo-empereur nous en fournit lui-même la preuve dans sa lettre à saint Hugues. Là, il n'attribue en effet au légat apostolique d'autre rôle actif que celui d'une simple présence, *præsente nuntio papæ*. « Les cruels interrogatoires, les extorsions iniques » dont il se plaint, ne sont ni dirigés ni imposés par le légat apostolique. Ce sont les membres de la diète, ses mortels ennemis qui articulent contre lui les accusations les plus infamantes : *Multa inconvenientia sunt nobis ab inimicis nostris objecta, quæcumque scilicet saluti et honori nostro potuerunt esse contraria.* Loin de montrer dans cette lettre au vénérable abbé de Cluny la moindre défiance à l'égard du saint-siége, que dans son message au roi de France il représentait comme le fléau du genre humain, il ose déclarer à saint Hugues, contre toute espèce de vérité, qu'au sein de la conférence d'Ingelheim il avait interjeté solennellement appel au siége apostolique, mais que ses barbares ennemis étaient restés sourds à ses supplications et à ses larmes. En son genre, et bien que dans un sens différent, la version destinée à saint Hugues est aussi mensongère que la rédaction préparée pour le roi de France.

La vérité sur la conférence d'Ingelheim.

49. Dans celle-ci le pseudo-empereur met en avant une requête pour la tenue d'une future assemblée nationale, où il se justifierait de toutes les accusations formulées contre lui; dans celle-là, ce n'est plus à une assemblée nationale qu'il en appelle, mais à un jugement solennel du pape, en présence du clergé et du peuple ro-

main, loin de toutes les influences locales et des haines conjurées contre sa personne en Germanie. Or, il est certain que le pseudo-empereur ne fit appel ni à une assemblée nationale ni au jugement du pape. Le récit d'Ekkéard d'Urauge et celui de l'annaliste d'Hildesheim n'y font pas la moindre allusion. Il est vrai que leur silence sur ce point ne saurait en somme avoir qu'une valeur négative, à supposer même qu'il n'aurait pas été imposé à ces deux écrivains par un sentiment hostile au pseudo-empereur. Mais l'apologiste officiel, le confident de César, l'auteur anonyme de la *Vita Henrici* ne peut tomber sous le coup d'une pareille suspicion. Il avait tout intérêt, pour justifier son impérial client, à relever l'appel de celui-ci soit à une nouvelle assemblée de la nation germanique, soit à un jugement synodal présidé à Rome par le souverain pontife, en présence du clergé et du peuple de la ville éternelle. Or, l'auteur de la *Vita Henrici* ne relève lui-même aucun appel de ce genre, par la raison péremptoire que cet appel n'avait point été interjeté et qu'il était de toute impossibilité qu'il le fût. Un appel au pape eût été dérisoire, puisque le pape faisait notifier par le légat apostolique sa décision suprême, réservant exclusivement au saint-siége et au souverain pontife en personne le pouvoir de relever Henri IV de son excommunication. Un appel à une autre assemblée nationale n'eût pas été moins ridicule, puisque la diète de Mayence était la plus nombreuse qui se fût rencontrée dans l'histoire de Germanie. Henri IV connaissait mieux que personne sa situation vraie, et il ne se fût point hasardé à la compromettre par des requêtes impossibles. Son attitude à Ingelheim ne fut donc ni celle qu'il se donne à lui-même dans la lettre à Philippe I, ni celle dont il se vante près de saint Hugues de Cluny, mais très-exactement celle que lui attribuent Ekkéard d'Urauge et les Annales d'Hildesheim. Il fit l'aveu public des crimes qui lui furent publiquement reprochés, sauf celui d'idolâtrie; et il résigna la couronne aux mains de son fils. C'est ce qu'atteste formellement la *Vita Henrici*, confirmant sur ce point de la manière la plus formelle les témoignages d'Ekkéard et de l'annaliste d'Hildesheim. Ensuite, comme on n'en voulait nullement, quoi qu'il ait pu dire, ni à sa liberté ni à sa

vie, les membres de la diète le laissèrent à Ingelheim et retournèrent à Mayence. L'auteur de la *Vita Henrici* atteste qu'on lui avait assigné la jouissance d'une ville entière pour son entretien, *ad quamdam civitatem quam filius victui illius permiserat recessit*. Cet auteur anonyme réussit, comme on l'a vu, à composer en faveur de son impérial maître un récit de la conférence d'Ingelheim bien plus émouvant que les deux imaginés par le pseudo-empereur lui-même. Son thème est bien développé, sa narration fort attendrissante. Ce n'était cependant pas chose facile d'intéresser les lecteurs au sort d'un héros qui débute à Ingelheim par un acte d'hypocrisie et de lâcheté; d'hypocrisie en déclarant que « de son plein gré, sans y être aucunement forcé ni contraint, il renonce à un empire dont ses forces épuisées ne lui permettent plus de tenir les rênes pour employer le reste de sa vie au salut de son âme; » de lâcheté en tenant ce langage entièrement, dit l'historiographe, contraire à ses sentiments véritables. Un héros qui ne sait ni souffrir ni mourir pour affirmer sa pensée et son droit n'est guère acceptable, même dans un roman. Malgré le peu de sympathie qu'inspire un pareil personnage, l'auteur de la *Vita Henrici* trouve moyen sinon de le faire passer pour innocent, au moins d'attendrir le lecteur en exagérant ses infortunes. Il rejette tout l'odieux sur l'arrogance des princes germains, assis pour juger leur maître auquel ils ne daignaient pas même offrir un siége; sur l'ingratitude d'un fils qui n'a pour son père « ni un soupir ni un regard; » sur la dureté d'un légat du saint-siége, « plus inflexible que les laïques eux-mêmes, » lequel refuse aux larmes d'un pénitent impérial l'indulgence et l'absolution. Toute cette mise en scène est théâtrale, mais c'est là son seul mérite. Elle n'est à son tour qu'un pur roman, contredit à la fois par les deux récits parallèles et mensongers de Henri IV lui-même et par le double témoignage d'Ekkéard d'Urauge et des Annales d'Hildesheim.

Situation réelle de Henri IV en Allemagne.

50. Le pseudo-empereur et son apologiste anonyme, l'un dans ses lettres à Philippe I et à saint Hugues, l'autre dans la *Vita Henrici* se proposaient un seul et même but. Ils voulaient égarer l'opinion de leurs contemporains sur la situation véritable du tyran dé-

trôné. Cette situation était celle-ci : Excommunié et déposé au concile de Rome par Grégoire VII en 1075, Henri IV l'avait été à trois reprises différentes par les diètes nationales de la Germanie. Jamais il n'avait été relevé canoniquement ni des censures ecclésiastiques ni des décrets civils de déchéance. La violence seule lui avait rendu parfois le pouvoir de fait. Mais légalement, depuis un quart de siècle, il avait cessé d'être roi. Sa tyrannie qui avait si longtemps ensanglanté l'Allemagne n'était qu'une usurpation à main armée, une guerre féroce contre ses anciens sujets devenus les victimes de sa barbarie. Inutile de rappeler que jamais il n'avait été empereur, bien qu'il en portât si fièrement le titre. La dignité impériale, création de l'Église romaine, ne pouvait être alors légitimement conférée que par le souverain pontife. Or Henri IV avait créé à son propre usage l'antipape Wibert, pour recevoir de cet intrus un vain simulacre, une parodie de sacre impérial. Dans sa lutte acharnée contre l'Eglise catholique et contre ses sujets opprimés, tant que Henri eut la force de son côté, il n'épargna ni les crimes, ni les vengeances, ni l'incendie, ni les assassinats, ni les massacres. Ce fut une véritable débauche d'orgies et de sang. Elle se termina par une explosion de la conscience publique et de l'exécration universelle. On sait qu'après la rupture de Fritzlar toute l'Allemagne abandonna le tyran pour se grouper autour du jeune roi. L'oppresseur succombait sous le poids de ses propres crimes, dans la solitude créée autour de lui par l'anathème. Mais en tombant, il ne pouvait revendiquer aucun droit, ni celui de la royauté dont il était depuis vingt-cinq ans déchu, ni celui de l'empire qu'il n'avait jamais légalement possédé. Des revendications, il ne pouvait personnellement en élever aucune ; mais il avait à craindre celles que toute l'Allemagne, ensanglantée par ses crimes et maintenant délivrée de son joug, avait le droit de produire et la force de faire prévaloir. Dans ces conditions, si quelque chose doit surprendre l'historien c'est la modération avec laquelle tout un peuple, tenant en son pouvoir un criminel qui méritait cent fois la mort, traita le tyran vaincu. On n'exerça sur lui aucun acte de vengeance ; on n'attenta ni à sa liberté ni à ses jours. La

conférence d'Ingelheim n'exigea de lui que la reconnaissance publique d'attentats et de crimes dont la notoriété était universelle. Henri IV, trop heureux d'en être quitte à ce prix, n'hésita pas à prendre l'initiative de cet aveu. On lui fit apposer sa signature à un acte formel d'abdication, pour mieux sanctionner sa déchéance, laquelle remontait à une époque bien antérieure. Enfin on lui signifia, ce qu'il savait d'ailleurs parfaitement, que le pape seul pouvait le relever d'un anathème prononcé par un pape et réservé dès l'origine, par sa nature même, à l'autorité exclusive du saint-siége. Telle fut la procédure, très correcte, suivie à la conférence d'Ingelheim. Elle était absolument conforme aux règles de la jurisprudence canonique et civile de l'époque, aux constitutions du royaume et de l'empire, aux antécédents judiciaires qui avaient, on se le rappelle, atteint trois fois déjà celui qu'on appelait le Néron de la Germanie. Voilà ce que nous apprennent la Chronique d'Ekkéard d'Urauge et les Annales d'Hildesheim. Malheureusement jusqu'ici les historiens, même les plus dévoués au catholicisme, ne semblent pas s'être doutés que nous possédions dans le texte de ces deux chroniqueurs un récit véridique de la conférence d'Ingelheim.

Les historiens modernes. Conclusion.

51. Ils ont tous adopté, sans prendre même la peine de les confronter les unes avec les autres, les diverses assertions apocryphes du pseudo-empereur et de son apologiste. Le roman a pris de la sorte la place de l'histoire [1]. C'est ainsi que M. de Montalembert reproduit intégralement la page de la *Vita Henrici* comme le résumé fidèle des opérations de la conférence d'Ingelheim. Et il conclut son récit par cette appréciation dont la sévérité paraîtrait relativement très-modérée, si, comme le croyait l'illustre écrivain, le récit de la *Vita Henrici* était un document véridique. « L'infortuné empereur, dit M. de Montalembert ne pouvant rien obtenir, consentit à tout : il abdiqua la couronne impériale, confessa son iniquité, et resta seul dépouillé, désespéré, et toujours excommu-

[1] On peut s'en convaincre en comparant avec les textes que nous avons cités le récit des événements tracé par un membre de l'Institut, M. Jules Zeller : *L'empire germanique et l'Église au moyen âge* ; Paris, in-8°, 1876, livre IV, chap. XVII, p. 430 et suiv.

nié. L'expiation, si dure qu'elle fût, était méritée par trente ans d'attentats contre l'Église, la famille, la justice et l'honneur ; mais il est à jamais regrettable qu'elle ait été infligée par un fils, avec une apparente sanction de la part de l'Église [1]. » Or, les Annales d'Hildesheim et la Chronique d'Ekkéard d'Urauge nous ont appris que la conférence d'Ingelheim, composée des princes et des grands vassaux du royaume, eut un caractère exclusivement politique ; que la présence du légat y était fortuite ; que le légat n'intervint pas aux délibérations, que tout son rôle se borna à déclarer sa propre incompétence et son défaut de pouvoirs pour absoudre Henri IV des liens de l'anathème. Il n'y eut donc de la part de l'Église aucune sanction regrettable, puisque l'Église ne sanctionna rien. Quant au jeune

[1] *Les Moines d'Occident*, tom. VII, p. 373. – Dans une note annexée à ce passage, M. de Montalembert ajoute : « Loin de nous la pensée de nous associer aux falsifications systématiques des historiens gallicans, protestants et rationalistes, qui ont tous à l'envi représenté Henri IV comme une victime innocente, comme un vénérable vieillard, indignement persécuté par un fils parricide et un clergé fanatique, et qui se gardent bien de rappeler les crimes atroces qu'il avait commis, pendant tout son règne, contre les papes, contre l'honneur des femmes et de la sienne propre, contre tous les droits politiques et sociaux de l'Allemagne. Pour nous, Henri IV n'est qu'un odieux tyran, qui méritait mille fois d'être déposé par la double autorité de l'Église et des seigneurs de la nation allemande. Mais, après un examen attentif des différentes versions de ce grand événement, nous trouvons que le jeune roi (bien différent en cela de son frère aîné Conrad) agit avec une mauvaise foi révoltante et digne de son père envers celui-ci ; nous croyons aussi que le légat Richard ne montra pas, au moment de la victoire, cette compassion qui est l'apanage spécial et exclusif de l'Église. » — Ces réflexions de l'illustre écrivain n'ont pas peu contribué à nous faire étudier nous-même l'épisode de la diète de Mayence avec un développement qui paraîtrait excessif, si l'importance exceptionnelle du sujet ne le justifiait surabondamment. Le temps manqua à M. de Montalembert pour des recherches plus complètes et plus approfondies qui eussent, nous n'en doutons pas, modifié ses conclusions. Le fait seul d'avoir, par intuition, distingué et mis le premier en lumière le caractère synodal de la diète de Mayence et le caractère exclusivement politique de la conférence d'Ingelheim, permet de soupçonner les découvertes qu'il eût faites en collationnant les textes contradictoires des lettres du pseudo-empereur avec le roman de la *Vita Henrici*, et en plaçant ces trois récits en regard de la Chronique d'Ekkéard et des Annales d'Hildesheim. C'est le travail que nous nous sommes imposé. Le lecteur a maintenant sous les yeux toutes les pièces du procès. Il est armé pour répondre aux sympathies posthumes qu'un roman du XII[e] siècle a entretenues jusqu'à nos jours en faveur du Néron de l'Allemagne.

roi, il ne paraît avoir joué à la conférence d'Ingelheim qu'un rôle fort effacé, puisqu'on ne cite de lui dans cette assemblée ni un conseil, ni une parole. On sait quelles instances il avait antérieurement faites pour engager son père à se soumettre à l'autorité du saint-siége et à se faire relever de l'excommunication, déclarant que dans ce cas il serait fier de continuer à le servir, « comme un chevalier son seigneur, comme un fils son père. » Ce même langage, il l'avait répété dans l'entrevue de Bingen. L'obstination de Henri IV, sa haine contre l'Église, ses tentatives réitérées contre la diète de Mayence, le précipitèrent seules dans l'abîme. Il n'est pas probable qu'à Ingelheim le jeune roi eût été assez influent sur l'esprit des princes pour les déterminer à revenir sur leur résolution définitive. En tout cas, il ne semble point avoir mérité le reproche de monstrueuse ingratitude que les partisans de Henri IV lui adressent à cette occasion. Le seul acte que nous connaissions de lui dans l'assemblée d'Ingelheim (et c'est l'auteur de la *Vita Henrici* qui le raconte) fut d'assigner à son père une cité dont il lui abandonnait les revenus pour son entretien et dont il lui permettait le séjour. Ce trait n'est pas celui d'un monstre d'ingratitude. Si le jeune roi et les membres de la diète eussent voulu attenter à la liberté du pseudo-empereur, ils ne l'eussent point laissé entièrement maître de sa personne à Ingelheim, avec la faculté d'aller se fixer, s'il le préférait, dans la « ville qui lui était assignée en apanage. » Il faut donc effacer comme un roman sans nulle valeur les récriminations qui remplissent la double correspondance de Henri IV avec le roi de France et saint Hugues de Cluny. La conférence d'Ingelheim s'était réellement terminée, comme le dit Ekkéard, par la « promesse solennellement faite par l'empereur déchu de travailler désormais au salut de son âme, suivant les décrets du souverain pontife et les vœux de l'Église catholique tout entière, » *ex tunc juxta summi sacerdotis totiusque Ecclesiæ decreta suæ consulturum animæ promisit.* L'acte d'abdication avait été rédigé en bonne et due forme. Le pseudo-empereur avoue lui-même dans sa lettre au roi de France « qu'il l'avait revêtu de sa propre signature ; » *stabilius et firmius eis videbatur si propria manu cogerent me regnum et omnia regalia exfes-*

tucare. Un double du procès-verbal d'abdication fut adressé officiellement à tous les souverains de l'Europe par les soins du jeune roi. C'est encore le pseudo-empereur qui nous apprend ce détail, dans sa lettre à saint Hugues de Cluny. Il ajoute que cette pièce présentait l'abdication comme entièrement libre et volontaire de sa part. Tel est en effet le sens de la phrase qui termine la lettre impériale adressée à saint Hugues. « Je ne saurais trop me plaindre à votre piété de la conduite de mon fils, qui publie partout des documents où l'on affirme que nous avons spontanément renoncé au trône. Sache votre sainteté que cette allégation est absolument fausse. » Ce procès-verbal, dont l'existence est ici indiquée, ne nous a point été conservé dans son texte officiel. Mais nous en avons retrouvé l'équivalent dans un document authentique que nous mettrons bientôt sous les yeux du lecteur. En attendant, nous sommes en droit de clore cette longue étude par ce dilemme : Ou Henri IV abdiqua volontairement ; ou il fut un lâche en signant une abdication involontaire. De quelque côté qu'on veuille envisager la question, elle ne présente pour le pseudo-empereur que deux faces : Le mensonge ou le déshonneur [1].

§ IX. Couronnement de Henri V à Mayence (6 janvier 1106).

Le prêtre Folcmar. Remise des insignes royaux. Leur arrivée à Mayence.

52. « Cédant au conseil unanime des princes de l'un et l'autre parti, dit Ekkéard d'Urauge, l'empereur, à la conférence d'Ingelheim, avait fait cession à son fils des insignes impériaux et royaux, savoir : la croix, la lance, le sceptre, le globe et la couronne [2]. » En conséquence de cet acte officiel de désistement et d'investiture, le jeune roi, de retour à Mayence avec les membres de la diète, « fit partir pour la forteresse de Hammerstein où les in-

[1] « Præterea conquerimus pietati tuæ quod filius noster litteris suis mandat ubique regalia omnia sponte nos reddidisse ; quod noverit sanctitas tua omnino verum non esse. » (Henric. IV. *Epist. ad Hugon. Cluniac. Patr. lat.*, t. CLIX, col. 937).

[2] « Ipse partis utriusque consiliis annuens, regalia vel imperialia insignia, crucem scilicet et lanceam, sceptrum, globum atque coronam filii potestati tradidit.» (Ekkeard. Uraug., *Chronic.*, *Patr. lat.*, tom. CLIV, col. 1000.)

signes royaux étaient déposés, dit l'annaliste d'Hildesheim, le comte Werner et l'infâme Volcmar, le conseiller et le complice de tous les crimes de l'empereur déchu [1]. » Ce Volcmar, ou Folcmar [2], est stigmatisé par l'annaliste en termes tellement énergiques, *nequissimum Volcmarum, qui fuit consiliarius patris et omnium scelerum conscius*, qu'ils supposent pour le personnage en question une notoriété exceptionnellement criminelle. Or, l'histoire ne nous a conservé, parmi les complices du pseudo-empereur, qu'un seul homme du nom de Volcmar, ou Folcmar, à qui puissent convenir ces épithètes odieuses. C'est le fameux imposteur Folcmar, ce prêtre apostat qui, en 1096, avait organisé une bande de faux croisés à l'aide desquels, en haine de la sainte et légitime croisade promulguée par Urbain II, il avait exterminé les Juifs allemands et promené dans toute la Saxe et la Bohême le meurtre, le pillage et l'incendie [3]. La plupart des chefs soudoyés par Henri IV pour faire échouer la croisade survécurent à leurs meurtrières expéditions. C'est Ekkéard d'Urauge qui nous l'apprend ; il ajoute que « le crime d'avoir mené à la mort tant de milliers d'innocentes victimes, comme on traîne des moutons à la boucherie, pèsera à jamais sur la conscience de ces infâmes [4].» Resté parmi les survivants, Folcmar aurait été récompensé de ses forfaits par la faveur du maître impérial qui les lui avait commandés. Il devint le confident, le complice de tous les crimes du pseudo-empereur; il était chargé de veiller sur le trésor déposé dans la forteresse de Hammerstein. La remise officielle de ce trésor au comte Werner, délégué du jeune roi, ne pouvait avoir lieu sans la présence et la coopération de Volcmar ou Folcmar, car, à nos yeux, c'est bien le même personnage. Mais en serait-il autrement, ce Volcmar, quel qu'il fût, en sa qualité de confident intime, de conseiller et de complice du pseudo-empereur n'aurait

[1] « Deposito vero patre, filius Moguntiam cum regni principibus revertitur, et propter regalia Werinherum comitem Hamersten misit, et nequissimum Volcmarum qui fuit consiliarius patris et omnium scelerum conscius. (*Annal. Hildesheim.*, *Patr. lat.*, tom. CXLI, col 593.)

[2] On sait que, suivant la prononciation allemande, ces deux formes orthographiques représentent le même nom.

[3] Cf. tom. XXIII de cette *Histoire*, p. 360.

[4] Ekkeard. Uraug., *Libell. Hierosolimita*; *Patr. lat.*, tom. CLIV, col. 970.

jamais consenti à se dessaisir des insignes impériaux confiés à sa garde sans un ordre écrit de son maître. Nous avons ainsi une preuve nouvelle, quoique indirecte, de l'existence d'actes et de procès-verbaux officiels souscrits par Henri IV à la dernière conférence. Le comte Werner, poursuit l'annaliste d'Hildesheim, rapporta les précieux insignes et rentra à Mayence la veille de l'Épiphanie (5 janvier 1106). L'archevêque Rothard avec tout le clergé et le peuple de la ville vint en grande pompe au-devant des vénérables reliques; il les reçut des mains du comte et les remettant lui-même, en présence de tous les princes, au jeune roi : « Songez, lui dit-il, que si vous ne gouvernez pas le royaume selon les règles de la justice, si vous ne vous montrez point le fidèle défenseur des églises de Dieu, il en sera de vous comme il en est aujourd'hui de votre père [1]. » Prophétiques paroles, qui ne devaient que trop tôt se vérifier ! Pour le moment, la conduite du jeune Henri inspirait au contraire les plus belles espérances. Il reçut avec autant de piété que de modestie les insignes royaux, objet de la vénération publique et du culte national. C'étaient en effet autant de reliques. La croix impériale était enrichie d'un fragment considérable de la vraie croix et se portait processionnellement devant l'empereur [2]; la lance était celle du grand martyr de la légion thébéenne, saint Maurice, à laquelle on avait annexé un des clous de la Passion [3]; le sceptre et la couronne étaient ceux que le pape saint Léon III avait remis à Charlemagne [4]; le globe d'or était celui que le vénérable Benoît VIII avait offert à l'empereur saint Henri, comme l'emblème désormais spécialement affecté au titre et au pouvoir impérial [5].

[1] *Annal. Hildesheim., loc. cit.*, col. 594.

[2] « Portatur ante romanum imperatorem sacra crux gravida ligni dominici et lancea Mauritii. » (Benzo, *Panegyric. Henrici IV*, ap. Bolland., tom. VI, sept. p. 482. Édit. Palmé).

[3] Lancea Mauritii reliquis præmaxima signis,
Plurima Christicolis peperit miracula dignis,
Clavus namque Dei junctus habetur ei.
Subjicit imperio bello gestata potentes,
Motibus ipsius nequeunt obsistere gentes.
(Gotfrid. Viterb. *Chronicon*, pars 19; ap. Bolland., tom. cit, p. 401.)

[4] Cf. t. XVIII de cette *Histoire*, p. 93.

[5] Cf. tom. XX de cette *Histoire*, p. 448.

Couronnement. Envoi d'une députation solennelle à Pascal II.

53. Le lendemain, fête de l'Épiphanie (6 janvier 1106), dit Ekkéard d'Urauge, « le roi Henri, cinquième du nom, une première fois associé au trône par son père, élu ensuite pour la seconde fois par l'universalité des princes de Germanie, rétabli dans l'union de l'Église catholique par l'imposition des mains faite sur lui par les légats du saint-siége, reçut, selon les formes usitées, le serment de fidélité des évêques et des seigneurs laïques, et commença son règne. En sa présence, devant tous les princes et les prélats, au milieu d'une immense assemblée du clergé et du peuple d'Allemagne, on donna lecture des messages, émanés du siége de Rome, au sujet des abus invétérés, des désordres affreux dont la Germanie était depuis si longtemps le théâtre et l'on promulga les réformes si impatiemment attendues. Le roi, du consentement unanime des princes, déclara qu'on enverrait à notre mère la sainte Église romaine, une ambassade composée des plus illustres personnages des deux ordres du clergé et de la noblesse, afin de faire connaître au pape la situation vraie de l'Allemagne, de répondre s'il y avait lieu aux objections, de se renseigner avec sagacité sur les questions douteuses, enfin de pourvoir à tout ce qui pouvait intéresser la prospéritédes églises de Germanie. On fit choix pour une telle mission d'hommes éminents, aussi distingués par leur esprit de sagesse que par leurs dignités, la noblesse de la naissance, l'indépendance de la fortune, l'élévation de l'intelligence et du caractère, tels, en un mot, que devant Dieu et devant les hommes, chacun d'eux était digne de la vénération publique. Ce furent les archevêques Bruno de Trèves au nom de la Lotharingie, et Henri de Magdebourg au nom de la Saxe, les deux évêques élus Otto de Bamberg représentant la France orientale (Franconie) et Eberhard d'Eichstadt représentant la Bavière. Le légat apostolique Gébéhard de Constance fut choisi pour représenter l'Alémannie, et l'évêque de Coire la Bourgogne. Il y eut encore quelques autres prélats, et un certain nombre de nobles laïques pris parmi les plus distingués de la cour du roi, *nonnulli etiam nobiles de latere regis laicæ professionis.* Leurs instructions portaient qu'ils eussent à faire tous leurs efforts pour déterminer, s'il était possible, le seigneur apostolique

à venir en personne visiter la Germanie et présider à la réorganisation de ses églises [1]. »

54. Telle fut la mesure profondément catholique qui clôtura dignement les travaux de la diète de Mayence. L'enthousiasme des fidèles en Allemagne et en Italie ne connut pas de bornes. Le jeune Henri V se vit l'objet des vœux et des espérances de tout un peuple. Voici en quels termes l'annaliste d'Urauge salue son avénement libérateur : « C'est l'âge d'or que vous ramenez après tant d'années de désastres et de misères, ô roi dont la mémoire vivra dans les siècles éternels ! Si humble et obscur que soit Ekkéard, ne lui refusez pas la liberté d'exprimer la joie indicible qu'il éprouve en voyant la barque de l'Église et de l'État, si longtemps ballottée entre les écueils politiques de Scylla et de Charybde, toucher enfin le port sous votre glorieux règne. Après avoir consacré ma vie à résumer nos anciennes annales, il m'est donné, au terme de ma carrière, de rencontrer un héros selon le cœur de Dieu. Je n'ai plus d'autre ambition et ne veux d'autre récompense que de consacrer ce qui me reste de vie à raconter vos exploits. C'est vous que la patrie, assise tristement à l'ombre de la mort, demandait au Père des lumières avec tant de supplications et de larmes. Enfin nos soupirs et nos gémissements ont été entendus ; tous les obstacles sont aplanis; vous êtes notre roi, notre chef, le maître du monde. Il n'est pas un seul chrétien orthodoxe, un seul membre de l'Église catholique, qui n'acclame votre nom. Le monde romain, d'une mer à l'autre, secoue la poussière de son deuil: ou plutôt l'univers entier, de l'Orient à l'Occident, éclate en hymnes de triomphe et d'allégresse. En vous, tous les cœurs dévoués au bien et à la justice saluent le germe providentiellement réservé de la race de David. A votre aspect, les serviteurs de Dieu, les confesseurs de la foi sortent des cachots de la persécution ou des retraites de l'exil. Vous êtes pour eux la lumière surgissant au fond de leurs ténèbres. Ils présagent pour vous un avenir rempli de bénédictions ; ils reconnaissent en vous le libérateur suscité de Dieu : tout ce qu'ils apprennent de votre zèle pour la justice, de votre respect pour les choses

des catholiques. Sinistres pressentiments.

[1] Ekkeard. Uraug., *Chronic.*, *Patr. lat.*, tom. CLIV, col. 998, 1001 et 1002.

saintes, ils aiment à le considérer comme le fruit des prières et des mérites de tant d'âmes saintes qui se sont immolées pour le service du Christ roi. Bienheureuse sera votre vie, elle dépassera en magnificence, en gloire et en durée, celle de vos plus illustres aïeux, pourvu que votre cœur ne cesse jamais d'être le temple auguste de l'Esprit saint. Tel est le vœu que, jour et nuit, dans leurs prières, forment pour vous les serviteurs de Jésus-Christ[1]. » Rapprochées de l'avis solennel donné au jeune roi par le vénérable métropolitain de Mayence en lui remettant les insignes royaux[2], ces paroles du chroniqueur prennent une nouvelle gravité. Il semble que parmi les joies de la grande résurrection de l'Allemagne au catholicisme, les intelligences les plus élevées, les âmes habituées à puiser leurs inspirations dans la contemplation et la prière, avaient comme une vue surnaturelle d'un avenir sinistre. Cette préoccupation troublait pour elles l'allégresse du présent et leur inspirait ces austères conseils, que malheureusement Henri V devait trop tôt oublier.

Premiers actes du nouveau roi.

55. Ces douloureux pressentiments n'empêchèrent point l'explosion de la confiance générale et des applaudissements qui accueillirent les premiers actes du jeune roi. Ekkéard d'Urauge le constate en ces termes : « Les entrailles de la miséricorde divine se sont émues sur les souffrances de ses serviteurs. Obscurcie durant tant d'années par les nuages de la persécution, la lumière de la vraie foi, la splendeur de la sainte Église catholique, recommence à éclairer notre patrie. L'astre qui nous annonce cette aurore, le Lucifer illuminant notre Orient, c'est le jeune roi. Partout est rejetée, flétrie, condamnée, vouée à l'anathème, l'hérésie de Wibert, la secte henricienne. Le nouveau roi, en prenant pour le bonheur du monde le gouvernement de la république chrétienne, s'est proclamé le défenseur de la chaire romaine de saint Pierre. Tous les scandales du schisme disparurent aussitôt ; la tunique jusque-là déchirée de Jésus-Christ fut rétablie dans son unité divine. Comme dans la pêche miraculeuse dont parle l'Évangile, les bons furent recueillis dans le vaisseau de l'Église, les mauvais furent re-

[1] Ekkeard. Uraug., *Chronic.*, *Patr*, *lat.*, tom. CLIV, col. 999.

[2] Cf. n° 52 de ce présent chapitre.

jetés hors du filet de Pierre. Les évêques hérétiques ou apostats furent chassés des siéges qu'ils occupaient et remplacés par des pasteurs catholiques, dont quelques-uns furent sacrés en présence même de la diète, durant les solennités de Noël et de l'Épiphanie. Enfin, la réaction alla si loin qu'en certaines localités on exhuma les cadavres des pseudo-évêques pour les rejeter du sein des églises qu'ils profanaient. Tous ceux qui avaient reçu de la main des schismatiques les ordres sacrés furent déclarés suspens de leur office, jusqu'à ce qu'il eût été définitivement statué sur leur sort en audience générale [1]. La Providence de Dieu éclatait dans ces événements qui concouraient de toutes parts à l'exaltation de l'Église romaine. Pour jeter un salutaire effroi parmi les schismatiques qui restaient encore en Italie et en Allemagne, les ossements du pseudo-pape Wibert (Clément III) furent arrachés au sépulcre où ils reposaient depuis six ans dans la cathédrale de Ravenne, et jetés à la voirie. Tous les prétendus décrets pontificaux signés par cet apostat furent annulés. Ces mesures suivirent de près la tentative de résurrection de l'hérésie et du schisme inaugurée par un des officiers de l'emperenr déchu, le margrave Warner (*Werinherus*), gouverneur d'Ancône, *qui marchiæ quæ in partibus est Aquinæ præerat*. Réunissant tout ce qu'il put trouver de soldats mercenaires en Italie, Warner s'approcha de Rome où il acheta à prix d'or la connivence de quelques habitants. Profitant de l'absence momentanée du pape Pascal II, qui se trouvait alors sur les frontières de la province de Bénévent, il eut l'audace d'introniser sur la chaire de saint Pierre un pseudo-abbé de Farfa, qu'il décora du nom pontifical de Sylvestre et qu'il salua du titre de pape de César; *et ipsum papam Cæsaris sub vocabulo Silvestris appellari voluit*. Mais ce fantôme d'antipape fut bientôt, comme il le méritait, honteusement chassé par les catholiques. De tout l'argent qu'il avait dépensé pour sa promotion sacrilége, il ne re-

[1] « Quotquot autem ab ipsis erant ordinati, usque ad generalem audientiam ab officiis suspenderentur. » Dans ces termes généraux étaient compris les évêques et les prêtres ordonnés ou sacrés par les prélats schismatiques. L'*audience générale*, dont il est ici question, désigne manifestement le prochain concile que devait présider le pape, lors de son arrivée en Germanie.

tira que la ruine matérielle et la perte de son âme, car il mourut impénitent[1]. »

§ X. Les huit derniers mois du pseudo-empereur.

Henri IV sort d'Ingelheim et retourne à Cologne. Son récit contradictoire adressé à ce sujet à Philippe I et à saint Hugues.

56. Cependant l'ex-empereur n'avait pas attendu le couronnement de son fils à Mayence. Quelques jours après la scène de l'abdication, il avait quitté Ingelheim pour retourner à Cologne. Cette retraite précipitée lui fournit le sujet d'un double récit contradictoire, qui termine ses fameuses lettres au roi Philippe I et à saint Hugues de Cluny. « Je restai quelque temps à Ingelheim, dit Henri IV au roi de France. Mon fils m'avait promis de venir m'y retrouver et je l'attendais : mais ce n'était qu'un nouveau piége tendu à ma bonne foi. Quelques amis dévoués me donnèrent avis que, si je ne m'éloignais en toute hâte, on viendrait me saisir, soit pour me jeter jusqu'à la fin de ma vie dans un cachot, soit pour me trancher la tête. Sur cette alarmante nouvelle, je pris aussitôt la fuite et me rendis furtivement (*fugiendo*) à Cologne, où je passai quelques jours, puis à Liége où j'ai enfin trouvé des cœurs dévoués[2]. » L'alternative de subir une captivité éternelle, *in perpetuam captivitatem raperer*, ou d'avoir sur-le-champ la tête tranchée, *aut in eodem loco decollarer*, était en effet de nature à plonger le pseudo-empereur dans les plus vives alarmes. On conçoit qu'à la réception d'un pareil message, il ait pris aussitôt la fuite, *illico aufugiens*, et se soit dérobé à une poursuite si menaçante en gagnant furtivement la ville de Cologne, dont les habi-

[1] Ekkeard. Uraug., *Chronic. Patr. lat.*, t. CLIV, col. 1002, 1003. — On peut comparer ce récit du chroniqueur allemand avec l'élection de l'antipape Maginulf (§ I de ce présent chapitre), telle que nous l'avons racontée d'après le *Liber Pontificalis* et la lettre officielle de Pascal II.

[2] « In eadem villa (Ingelheim) reliquerunt me. In qua cum aliquo tempore moratus essem, et filius meus ex eodem fraudis suæ consilio demandasset, ut eum exspectarem : superveniens quorumdam fidelium meorum legatio præmonuit, ut siquidem ad momentum ibi remanerem, aut inde in perpetuam captivitatem raperer, aut in eodem loco decollarer. Quo nuntio satis etiam tunc vitæ diffisus, illico aufugiens, fugiendo veni Coloniam, et inibi aliquot diebus commoratus, postea Leodium veni, in quibus locis viros fideles inveni. » (Henric. IV, *Epist. ad Philipp. reg.*, ap. Sigebert., *Chronic.*, *Patr. lat.*, tom. CLX. col. 234.)

tants lui étaient, on l'a vu, restés fidèles, *fugiendo veni Coloniam.* Mais il est permis de se rassurer quelque peu sur la gravité du péril couru par lui en cette rencontre, par le récit que le pseudo-empereur adresse à saint Hugues. Dans la lettre au vénérable abbé de Cluny, il n'est plus question d'une fuite pleine de difficultés, d'une évasion clandestine où un captif se dérobe à de cruels geôliers. Il s'agit simplement de s'embarquer sur le Rhin, non pas dans un esquif de pêcheur, mais sur un navire offrant toute sécurité, et de faire voile pour Cologne sans éprouver le moindre obstacle. La menace d'être sur-le-champ décapité, s'il faisait l'imprudence de rester plus longtemps à Ingelheim, disparaît de la lettre à saint Hugues. Cette suppression est déjà fort significative. Il y est cependant fait mention d'un avis informant le pseudo-empereur qu'on se proposait de le réduire à une captivité perpétuelle, mais la provenance de cet avis n'est plus indiquée, comme dans la lettre au roi de France, avec la solennité presque officielle « d'une communication due au dévouement de quelques amis fidèles, » *superveniens quorumdam fidelium meorum legatio præmonuit* ; ce n'est plus qu'un bruit vague et général dont on ne fait point connaître la source, *mandatum est nobis*, une rumeur dont la veracité est d'autant plus suspecte que le départ du pseudo-empereur s'effectua avec plus de facilité. Voici le texte rédigé à l'usage de saint Hugues : « Après que les princes m'eurent laissé sans honneur à Ingelheim, on me manda que, si je ne voulais subir une captivité éternelle, j'eusse à quitter au plus tôt cette résidence. Cela me fit prendre en horreur un tel séjour ; je m'embarquai sur un navire qui me transporta rapidement à Cologne. Ainsi, par la grâce miséricordieuse de la majesté divine, j'échappai non sans peine aux mains de mes cruels ennemis [1]. » Si atténuée que soit, dans cette nouvelle rédaction, la prétendue menace d'une éternelle captivité réservée à

[1] « In eodem loco (scilicet Ingelheim) nos sine honore reliquerunt, cum ecce mandatum est nobis quod, nisi æternam captivitatem subire vellemus, quantocius discederemus. Quapropter locum ipsum detestantes, navim conscendimus, Coloniam festinanter venimus, et sic gratuita misericordia divinæ majestatis a crudelibus inimicorum manibus vix liberati sumus. » (Henric. IV, *Epistol. ad Hug. Cluniac.*; *Patr. lat.*, t. CLIX, col. 936.)

Henri IV, elle subsiste néanmoins, et rend absolument inexplicable l'absence totale de précautions prises pour s'assurer de la personne qu'on se promettait de jeter dans les ténèbres d'un éternel cachot. Cet épisode, raconté en partie double, termine le roman contradictoire des lettres de Henri IV à Philippe I et à saint Hugues. On a pu se convaincre qu'elles contenaient autre chose qu'un petit nombre de « différences insignifiantes. » Quant à la complète liberté dans laquelle fut laissé le pseudo-empereur après la conférence d'Ingelheim, elle nous est attestée par l'apologiste le plus fervent de Henri IV, l'auteur anonyme de la *Vita Henrici*, dont nous avons déjà cité les paroles : « Après avoir abdiqué la dignité impériale, réduit à l'état d'un simple particulier, il se retira dans une ville dont les revenus lui furent attribués par son fils pour subvenir a son entretien[1]. » Nous allons d'ailleurs avoir à constater toute une nouvelle série de mensonges officiels, d'impostures calculées, d'impudentes calomnies qui remplirent les six derniers mois qu'avait encore à vivre le persécuteur du catholicisme, le tyran de l'Allemagne, avant de succomber, non sous les efforts d'une main humaine, mais sous les coups de la justice de Dieu lui-même. Comme cette dernière période de l'histoire du plus cruel des ennemis de l'Église depuis Néron n'a jamais été retracée impartialement, nous avons le devoir de la faire connaître.

Henri IV à Liége. Arrestation à Trente par son ordre des députés allemands envoyés au pape.

57. Arrivé à Liége, Henri IV retrouva, selon sa propre expression « des hommes fidèles. » C'étaient l'évêque et soldat intrus Otbert, sa créature ; le duc Henri de Supplembourg, créé par lui contre tout droit et toute justice duc de la Basse-Lorraine, comme pour mieux insulter à la mémoire de Godefroi de Bouillon dont un aventurier recueillait l'héritage au détriment de la famille du héros. Outre ces deux auxiliaires qui mirent à la disposition du césar déchu leur épée et leurs hommes d'armes, le clergé schismatique de Liége et Sigebert de Gemblours en particulier lui prêtèrent le secours de leur plume. Les deux fameuses lettres au roi de France et à saint Hu-

[1] «Abrenuntiata imperiali dignitate, privatus discessit et ad quamdam civitatem quam filius victui illius permiserat recessit. » (*Vita Henrici IV imperator.* ap. Urstit. *loc. cit.*)

gues sortirent vraisemblablement de cette officine. Quand on les compare à la diatribe de Sigebert de Gemblours contre l'Église Romaine [1], on y trouve des analogies de style, de facture, d'érudition scripturaire qui trahissent une origine commune. D'autres lettres, dont les exemplaires ne sont point arrivés jusqu'à nous, furent adressées au roi d'Angleterre Henri I, à Éric IV de Danemark, à tous les princes du Nord, pour les intéresser au sort du pseudo-empereur et les inviter à s'armer pour sa défense [2]. En même temps, des ordres étaient expédiés aux partisans du césar déchu, qui gardaient encore en son nom les passages des Alpes, pour arrêter la députation envoyée à Pascal II par la diète de Mayence. Voici en quels termes Ekkéard d'Urauge qui suivit cette députation, sans doute comme attaché à l'un des évêques qui en faisaient partie, nous raconte le guet-apens dont ils furent victimes. « Les princes, dit-il, arrivèrent au mois de février 1106 dans la vallée du Tyrol, où ils s'étaient donné rendez-vous. Ils se rejoignirent tous dans la ville de Trente, et y passèrent la nuit. Mais avant le lever de l'aurore, ils se virent assaillis par le jeune comte Adelbert, à la tête d'une bande de citoyens armés. Sans égard pour leur caractère doublement sacré de pèlerins et d'ambassadeurs, Adelbert s'empara de tous leurs bagages, se saisit de leur personne et les fit jeter en prison. Sommé par les évêques et princes ses captifs de faire connaître en vertu de quels ordres il osait commettre un si odieux attentat, il leur montra les lettres qu'il venait de recevoir à ce sujet de l'ex-empereur son maître. En effet, Henri IV, reprenant son système habituel de parjures et de perfidie, envoyait dans toutes les villes et dans toutes les provinces de l'Europe des émissaires porteurs de lettres où il dénonçait la violence dont il se prétendait l'objet de la part des membres de la diète et de son propre fils, qu'il accusait de l'avoir indignement détrôné. Il déplorait l'horrible confusion dans laquelle on venait ainsi de plonger le royaume; il

[1] Cf. n°s 13 et 15 de ce présent chapitre.

[2] « Præjudicium se passum per orbem terrarum conqueritur. Gallorum, Anglorum, Danorum, cæterarumque finitimarum gentium gladios cordibus nostris infigere meditatur. » (Ekkeard. Uraug., *Chronic.*, *Patr. lat.*, tom. CLIV, col. 1009.)

recommandait à tous les rois et à tous les princes de profiter de l'exemple de sa propre infortune s'ils voulaient n'avoir pas un jour à la subir eux-mêmes, de redoubler d'énergie pour combattre les rebelles. Il interdisait spécialement aux gouverneurs des frontières de laisser aux députés de la diète le libre passage en Italie. Adelbert s'était, on l'a vu, conformé à ses instructions, en arrêtant d'un seul coup la députation tout entière. Cependant il n'avait pu mettre la main sur le légat apostolique Gébéhard de Constance, qui se jetant avec les siens dans des sentiers escarpés et presque impraticables, parvint à traverser les Alpes, et grâce à la protection de la comtesse Mathilde, cette moderne Débora, finit par arriver sain et sauf aux pieds du seigneur apostolique. Tous les autres députés, retenus captifs à Trente, étaient l'objet des plus indignes traitements, sauf l'évêque élu, Otton de Bamberg, pour lequel le jeune comte, né son vassal, était forcé d'avoir quelques ménagements. Par l'intermédiaire d'Otton, il fut possible d'entrer en pourparlers avec Adelbert. Celui-ci offrit de mettre en liberté l'archevêque Bruno de Trèves et l'un des seigneurs laïques de son escorte, à la condition qu'ils iraient s'entendre directement avec l'ex-empereur, et reviendraient faire connaître le résultat des négociations à leurs compagnons de captivité. Mais le Seigneur Jésus dont la miséricorde se laisse toujours fléchir à la prière de ceux qui l'invoquent d'un cœur contrit et humilié, envoya à ses serviteurs un secours inattendu. Trois jours après l'arrestation des députés, Welf duc du Norique arriva soudain à Trente avec une puissante armée, enfonça les portes de la ville, y rétablit l'évêque catholique depuis longtemps expulsé de son siége par les simoniaques et s'empara de la forteresse. En apprenant l'incarcération des députés, il se hâta de faire ouvrir leurs cachots, et força le comte Adelbert et ses complices à venir pieds nus demander pardon à leurs nobles victimes. Cet événement qui nous rendit à tous la liberté, continue Ekkéard, eut lieu le jeudi de la première semaine de carême, 15 février 1106. Nous étions sauvés; mais il était impossible de continuer notre voyage en Italie sans nous exposer à tomber encore dans de nouveaux périls du même genre. Il nous fallut donc, tous, grands et petits, riches et pauvres,

revenir près de notre roi catholique Henri V. En chemin, la rumeur publique nous apprit que les rebelles d'Alsace venaient de lui infliger une grave défaite; que l'ex-empereur réorganisait une ligue schismatique dans laquelle étaient entrés l'évêque Otbert de Liége, le duc Henri de Lorraine, ainsi que les cités de Cologne, Juliers et Bonn [1]. »

Échec du jeune roi à Rufach en Lorraine.

58. Ces bruits sinistres qui plongèrent nos pèlerins dans la consternation étaient en partie fondés. La défaite du jeune roi en Alsace n'avait toutefois été qu'un simple échec ; mais on en exagérait à plaisir la portée dans le camp ennemi. L'auteur anonyme de la *Vita Henrici IV* célèbre cet incident sur un ton tellement enthousiaste, qu'il convient de reproduire son récit pour donner l'idée des ardeurs de la lutte soutenue contre les fidèles catholiques par les partisans du schisme césarien. « Après la clôture de la diète, dit l'écrivain anonyme, le jeune roi remonta le cours du Rhin et entreprit une excursion dans les provinces et les cités circonvoisines. Il y fit reconnaître son nouveau pouvoir, recrutant partout des adhésions, prodiguant les largesses, usant au besoin de la force pour vaincre les résistances. Mais arrivé en Alsace, sa fortune parut chanceler à la suite d'un combat aussi témérairement engagé au début, que désastreux dans ses résultats. En traversant la bourgade assez importante de Rufach, les soldats de son avant-garde, avec leur insolence ordinaire, ne se firent pas faute d'injurier les citoyens. Ceux-ci se ruèrent sur les cavaliers, et il y eut un instant d'affreuse mêlée. Le roi accourut au bruit, non pour contenir la fureur de ses soldats, mais pour les exciter encore et les défendre. En ce moment toute la population, hommes et femmes, maîtres et serviteurs, seigneurs et paysans, foule immense, se précipita sur les troupes royales, en criant vengeance. Cette agression fut aussi soudaine qu'irrésistible. Les soldats resserrés dans les rues étroites du village, sans aucun moyen de salut, se débandèrent. Le roi lui-même s'enfuit éperdu. Mais, ô malheur ! ô honte pour l'empire ! dans le désordre de cette panique les insignes royaux devinrent la proie des paysans victorieux. Rentrez donc enfin en vous-même, prince plus égaré que coupable, reconnaissez dans cet évé-

[1] Ekkeard. Uraug., *Chronic.*, *Patr. lat.*, tom. CLIV, col. 1101-1105.

nement la main du Dieu qui vous châtie. C'est un juste jugement de la colère divine qui vous force à fuir, vous qui avez mis votre père en fuite; qui vous arrache les insignes royaux, à vous qui les avez arrachés vous-même à votre père. Cependant, continue l'auteur anonyme, on parvint à recouvrer ce précieux trésor, grâce à un traité qui assurait aux habitants de Rufach le pardon et la paix. Mais, au mépris de cet engagement solennel, le jeune roi, ayant réuni des forces plus considérables, revint sur cette malheureuse bourgade, passa les habitants au fil de l'épée, et après avoir livré toutes les maisons au pillage, y fit mettre le feu. Persuadé que son échec fortuit était l'œuvre d'une trahison conseillée par l'empereur son père, il médita contre celui-ci de nouveaux projets de vengeance, et le considérant comme le seul obstacle à sa fortune, il résolut de s'emparer de sa personne, ou du moins de le forcer à quitter le territoire de l'empire [1]. » (février 1106.)

Préparatifs de guerre par Henri IV. Nouvelle lettre adressée par lui à saint Hugues.

59. Malgré les protestations indignées de son apologiste, il était manifeste que le pseudo-empereur, revenant sur son abdication officielle à Mayence, cherchait à rallumer la guerre en Allemagne et à renouveler sa persécution contre le saint-siége. L'arrestation par son ordre des députés de la diète à Trente le prouvait surabondamment. L'incident de Rufach n'était qu'un détail sans importance, en comparaison de l'effet produit en Europe par le guet-apens de Trente. Henri IV avait mandé à saint Hugues, dans sa fameuse lettre officielle, qu'il en appelait au pape, qu'il ne voulait d'autre juge que le pape, qu'il allait se rendre près du pape pour y trouver la justice qu'on lui avait refusée à Mayence. Et loin de partir lui-même pour Rome, il faisait fermer tous les chemins d'Italie et arrêter les pèlerins qui se dirigeaient vers le tombeau des apôtres. Il comprit que cette contradiction entre ses actes et ses paroles ne pouvait produire qu'un effet très-fâcheux pour lui-même. Afin de l'atténuer, il écrivit une nouvelle lettre au vénérable abbé de Cluny, dont il continuait à se servir comme d'une sorte de manteau pour mieux dissimuler ses fourberies et ses parjures. Voici cette lettre : « Henri, par la grâce de Dieu empereur auguste des Romains, au vénérable

[1] *Vita Henric. IV imperatoris*, ap. Urstitium, *loc. cit.*

Hugues abbé de Cluny, tout ce qu'un fils spirituel, bien que trop pécheur, peut exprimer de sentiments humbles et dévoués au plus tendre et au plus aimé des pères. — Je vous ai fait parvenir dernièrement par quelques-uns de vos religieux le récit de mes malheurs et de la trahison inouïe dont je suis victime. Je ne veux cependant pas laisser partir ces nouveaux messagers qui se rendent près de vous sans renouveler à votre paternité sainte les ardentes prières que je lui adresse, comme le publicain cherchant un refuge et implorant le pardon de ses fautes, comme le naufragé aspirant au port du salut. Je vous supplie donc, vénérable père, de déployer en ma faveur cette charité vraiment céleste qui vous inspire, ce zèle de la justice qui vous fait, en vue de Dieu, prendre la défense des opprimés. Protégez-moi contre les effets d'une trahison monstrueuse. En présence du nonce de Rome, j'avais déclaré à la diète de Mayence que j'étais prêt à traiter dans une discussion solennelle les différends survenus entre le pape et moi, et que je me soumettrais à la décision des religieux personnages appelés à en juger. Mais les membres de la diète avaient résolu ma mort; ils ne voulurent rien entendre. Maintenant donc, malgré les indignes traitements qu'on m'a fait subir, je viens de nouveau me soumettre, vénérable père, à votre arbitrage et à celui des autres vénérables personnages qu'il vous plaira de vous adjoindre, en sorte que je puisse faire au pape toutes les satisfactions que vous jugerez convenables, sauf toujours mon honneur impérial. Du reste, je me recommande à vos prières, père vénéré, vous demandant de me rappeler aux suffrages de votre sainte congrégation, dont je sollicite très-dévotement les prières [1]. » Ainsi pendant que le pseudo-empereur outrageait si publiquement la majesté pontificale en incarcérant les membres d'une députation officiellement envoyée au pape, il assurait hypocritement saint Hugues de son désir sincère de donner au pape toutes les satisfactions désirées.

Indiction par le jeune roi d'une diète pascale à Liége. Let-

60. « Cependant, reprend Ekkéard d'Urauge, le jeune roi plein de confiance dans la protection divine prit une résolution pleine de magnanimité. Pour étouffer la résistance au lieu même où elle

[1] Henric. IV, *Epistol. ad Hugon. Cluniac.*, *Patr. lat.*, tom. CLIX, col. 937.

tre suppliante de Henri IV à son fils.

s'était concentrée, il publia un décret portant indiction d'une diète curiale qu'il irait en personne tenir à Liége durant les prochaines fêtes de Pâques. Se mettant aussitôt en route avec son armée, il vint à Cologne dont les habitants n'osèrent lui fermer les portes, et y assista solennellement à la procession des Rameaux[1] » (18 mars 1106). La résolution de tenir la diète pascale à Liége même, dans la cité où le pseudo-empereur avait retrouvé des partisans dévoués et comme une résurrection de fortune, ne manquait pas, comme le dit Ekkéard, de magnanimité. Elle révélait une audace sinon téméraire, du moins noblement courageuse. On peut en juger par l'effroi qu'elle jeta à Liége. «En apprenant cette nouvelle, dit l'auteur anonyme de la *Vita Henrici*, l'empereur adressa aussitôt au jeune roi un message conçu en ces termes : « Si je vous demandais, très-doux fils, lequel vaut mieux de suivre le commandement de Dieu, ou d'obéir aux suggestions des hommes, vous me répondriez sans nul doute par le mot du Psaume : « Il faudrait être tombé au rang des animaux sans raison, *similem esse jumentis insipientibus*, pour ne pas préférer le ciel à la terre, les enseignements de Dieu aux conseils des hommes. » Pourquoi donc prêtez-vous l'oreille à ceux qui vous engagent à persécuter votre père? pourquoi n'écoutez-vous point la parole du commandement : « Honorez votre père? » Ceux qui vous dirigent dans cette voie vous trompent pour mieux vous perdre : ils n'ont aucun souci de votre honneur ; leur but unique est de le compromettre. Sous les dehors de la fidélité, ils vous enlacent dans les filets de leur perfidie; sachant bien que le plus sûr moyen d'arriver à votre ruine c'est de consommer la mienne. En admettant que mes péchés, comme mes ennemis l'ont proclamé à la diète, aient attiré sur moi la colère de Dieu et provoqué ma déchéance, toujours est-il qu'il était indigne de vous d'y concourir et de m'enlever de mon vivant un empire dont je vous avais déclaré l'héritier. Les peuples barbares, les païens eux-mêmes auraient horreur d'une telle conduite. Mais enfin je comprends qu'on ait pu séduire à ce point votre inexpérience et abuser de votre confiance juvénile, quand on voit des vieillards mêmes, des hommes pleins

[1] Ekkeard. Uraug. *Chronic.*, *Patr. lat.*, tom. CLIV, col. 1105.

de sagesse et de maturité se laisser entraîner au mal sous l'influence de conseils pervers. Mon infortune vient moins de votre fait, que du crime d'autrui. Vous étiez bien plus entre les mains de vos conseillers, que ceux-ci entre les vôtres. Mais aujourd'hui si vous ajoutiez par votre fait de nouveaux outrages à ceux que j'ai déjà subis, vous seriez sans excuse, puisque vous savez que les injustices précédentes ont été l'œuvre du crime et que vous êtes le maître de ne pas les aggraver. Or, j'apprends votre résolution de venir célébrer la fête de Pâques en cette ville de Liége, où le pieux dévouement et la fidélité de l'évêque m'ont ménagé un asile, quand nul de ceux qu'autrefois je comblai de bienfaits ne se souvenait de moi et ne prenait pitié de mes malheurs. Je recommande cet évêque à votre royale libéralité; il a la mémoire du cœur: vous pourrez d'autant plus compter sur sa fidélité à votre égard, qu'il s'est montré plus héroïquement fidèle à moi-même. A moins que vous n'ayez l'intention de prendre l'hospitalité dans sa demeure, il compte me retenir sous son toit durant les fêtes pascales. Mais, allez-vous me dire, pourquoi nous séparer? Il est au contraire parfaitement convenable et naturel que cette grande solennité nous réunisse l'un et l'autre. Tout mon désir, ajouterez-vous, est qu'on nous voie passer ensemble en allégresse les jours de la joyeuse fête. — Hélas! très-doux fils, je le désirerais non moins vivement, si je n'avais mille sujets d'alarmes. Comment en effet ne craindrais-je pas de me retrouver parmi ces membres de la diète qui se repentaient déjà de me laisser vivre, alors que ma vie ou ma mort était entre leurs mains? Tout m'est suspect, tout devient un péril, surtout dans ces foules tumultueuses, où il est d'autant plus facile au criminel d'assouvir sa vengeance, qu'il est plus difficile à la victime de s'y soustraire. Voilà pourquoi j'ai cru devoir sortir du milieu de mes ennemis et me confiner dans la retraite sur la frontière extrême de *votre* royaume, *in extremis regni tui finibus me contraxi*, dans l'espoir que l'éloignement me vaudrait la sécurité, ou, si la fortune dans ses rigueurs me réduisait à la nécessité d'aller chercher asile sur la terre étrangère, avec la possibilité de franchir plus vite les limites de votre royaume, *citius regno tuo cedere possim*. Faites donc, je vous

prie, cette faveur à votre père. Choisissez une autre ville pour y réunir la diète pascale. Laissez-moi séjourner paisiblement dans la demeure d'un évêque qui m'a accueilli par humanité, non comme empereur, titre que je n'ai plus le droit de porter, mais comme un hôte et un ami, *in domo ejus qui me humanitatis gratia recepit, cum non liceat imperatorem, saltem hospitem esse sinas.* Vous éviterez ainsi à moi une injure, et à vous une honte. On ne pourra pas dire que, le jour même de la résurrection du Seigneur, votre père se vit contraint d'aller chercher quelque asile inconnu. Si vous m'accordez cette requête, je vous en saurai mille grâces. Sinon, j'aime mieux être un obscur fermier sur une terre étrangère, qu'un objet de dérision dans un royaume qui fut le mien [1]. »

Importance historique de la lettre à son fils. de Henri IV

61. Cette lettre du pseudo-empereur à son « très-doux fils » est un document dont l'authenticité ne saurait être mise en doute, puisque le texte nous en a été conservé par le plus ardent apologiste de Henri IV. Elle renferme des aveux importants à recueillir, de nouveaux traits d'hypocrisie et d'imposture à signaler. Tout d'abord les accusations de parricide, si souvent répétées par Henri IV contre le jeune roi dans les lettres à Philippe I et à saint Hugues, ne paraissent guère pouvoir se concilier avec le langage plein de tendresse que le pseudo-empereur tient à son « très-doux fils. » Le seul reproche qu'il trouve à lui adresser, c'est d'avoir profité des événements pour saisir les rênes du pouvoir, mais il l'excuse aussitôt, moins encore sur son inexpérience, que sur la situation dans laquelle il se trouvait vis-à-vis de conseillers devenus ses maîtres. Aussi ne doute-t-il pas de ses sentiments de tendresse filiale et du bonheur que le jeune roi aurait à passer les fêtes de Pâques à Liége en compagnie de son père. Les conseillers dont parle Henri IV sont les membres de la diète de Mayence, les princes réunis à Ingelheim, qui avaient prononcé sa propre déchéance en le déclarant, « à cause de ses crimes, rejeté du trône par Dieu lui-même : *Fuerit sane ut peccatis meis exigentibus, quæ sententia adversariorum meorum est, abjecerit me Deus ne regnem.* » Nous avons ainsi la formule exacte de la sentence de déposition prononcée à Ingelheim, et qu'aucun

[1] *Vita Henric. IV, imperat.* ap. Urstit. *loc. cit.*

autre document jusqu'ici connu ne nous fait connaître. Elle confirme implicitement les récits d'Ekkéard d'Urauge et des Annales d'Hildesheim, qui nous apprennent que la conférence d'Ingelheim s'était ouverte par l'énumération de tous les crimes reprochés à Henri IV, et avoués par lui, sauf celui d'avoir adoré les idoles. Il n'est pas moins remarquable d'entendre Henri IV déclarer qu'il n'a plus le droit de prendre le titre d'empereur, *cum non liceat imperatorem, saltem hospitem esse sinas*; qu'il sollicite seulement la faculté de vivre paisible dans un coin reculé du royaume de son fils, *in extremis regni tui finibus me contraxi*; qu'il est déterminé, si on le poursuit encore, à quitter définitivement les états de son fils, *ut citius regno tuo cedere possim,* préférant être un obscur fermier sur une terre étrangère, plutôt que de se voir un objet de dérision dans un royaume qui fut le sien : *Malo villicus esse in externis regnis, quam ludibrio haberi in regnis quondam meis.* Mais reconnaître qu'il n'avait plus le droit de prendre le titre d'empereur, que le royaume de Germanie, autrefois le sien, était maintenant celui de son fils, n'était-ce pas reconnaître les effets légaux du jugement de la diète de Mayence, de la sentence d'Ingelheim? Et s'il le constatait si formellement dans la lettre à son fils, pourquoi le déniait-il si audacieusement dans ses lettres au roi de France et à saint Hugues de Cluny, où il continuait à prendre le titre d'« empereur auguste des Romains, » titre apocryphe qu'il n'avait jamais eu durant tout son règne le droit de porter, puisqu'il ne l'avait jamais reçu d'aucun pape légitime ? Et puisque c'était au jugement du pape qu'il avait, disait-il, interjeté appel du jugement d'Ingelheim, pourquoi, libre de se diriger où il voudrait, n'allait-il pas, ainsi qu'il l'avait promis, porter à Rome, à l'audience du saint-siége, en présence du clergé et du peuple de la ville éternelle, les récriminations et les griefs qu'il avait à produire ; se faire relever de l'anathème et du ban d'excommunication ? C'est qu'il ne voulait pas plus accepter le Canosse d'Ingelheim, qu'il n'avait jamais accepté le Canosse d'Italie. On se rappelle la description lamentable faite par lui des prétendues tortures que lui aurait fait subir Grégoire VII au premier Canosse; il essaie dans la lettre à son fils un système analogue

d'imposture, en décrivant le prétendu état de gêne, d'isolement, de détresse où l'aurait réduit le Canosse d'Ingelheim. Il se représente à Liége vivant en simple particulier, dans la demeure hospitalière d'un évêque qui l'a généreusement recueilli, quand tout le monde l'abandonne. Il y reste dans de continuelles angoisses, toujours prêt à reprendre le bâton du proscrit, à s'enfuir sur une terre étrangère pour y mendier un asile. Or, l'évêque hospitalier dont il parle était tout, excepté un véritable évêque. Chef de milices, homme de guerre, ayant en qualité de prince de Liége une armée qu'il commandait en personne, il l'avait mise à la disposition du pseudo-empereur. Le duc Henri de la Basse-Lorraine était venu le rejoindre avec tout le contingent militaire de sa province ; des renforts arrivaient à Liége de toutes les villes rhénanes où le schisme césarien comptait des partisans ; on y attendait ceux que Henri IV espérait recevoir des rois de France, d'Angleterre et de Danemark auxquels il adressait les requêtes les plus pressantes. Et pendant qu'il organisait ces préparatifs formidables, le pseudo-empereur suppliait son fils de ne point tenir la diète pascale à Liége, pour ne pas réduire son père à la cruelle nécessité d'aller, durant les fêtes de Pâques, chercher en des régions étrangères quelque retraite inconnue !

Départ du jeune roi et de l'armée catholique pour Liége. Défaite de l'armée catholique par Henri, duc de la Basse-Lorraine.

62. « Le jeune roi, parfaitement renseigné sur les machinations de l'ex-empereur, reprend Ekkéard d'Urauge, continua sa marche sur Liége. Avec une audace juvénile, sans se laisser intimider par les forces considérables réunies autour de son père, il résolut de courir la fortune avec sa petite armée. Par ses ordres, une avant-garde de trois cents cavaliers vint occuper à Wegesatz (Weset) le pont jeté sur la Meuse en cet endroit. Tous les autres passages étaient interceptés par l'ennemi. De sa personne, le jeune roi s'était transporté à Aix-la-Chapelle, où il célébra la Cène du Seigneur (jeudi-saint 22 mars). En ce moment, le duc Henri de la Basse-Lorraine, à la tête de l'armée césarienne, vint fondre sur la petite escouade de cavaliers qui gardaient le pont de Weset, les enveloppa de la multitude de ses légions, en égorgea ou noya un grand nombre et fit le reste prisonnier. Cette poignée de catholiques

avait pourtant accompli des prodiges de valeur et porté le carnage dans les rangs des apostats. On entendait ces nouveaux Machabées, en tombant sur le champ de bataille, recommander leur âme au Christ Jésus et se féliciter de mourir pour lui, en ce jour de bénédiction où il avait souffert pour eux. La victoire des schismatiques exalta leurs espérances jusqu'au délire, sans abattre cependant le courage des catholiques fidèles[1]. » — « A Liége, dit l'annaliste d'Hildesheim, l'ex-empereur célébra avec les siens la solennité de Pâques au milieu d'une pompe et d'une allégresse triomphale[2]. » Cependant le jeune roi, contraint de quitter précipitamment Aix-la-Chapelle pour ne pas tomber aux mains des vainqueurs de Weset, se replia en hâte sur Cologne, qui cette fois refusa de lui ouvrir ses portes. Il lui fallut passer tristement le dimanche de Pâques dans la petite cité de Bonn (25 mars 1106), d'où il partit le lendemain pour rentrer à Mayence[3].

Proclamation du jeune roi aux princes et seigneurs d'Allemagne.

63. Là enfin, il put, avec le concours des princes qui renouvelèrent entre ses mains leur serment de fidélité, ouvrir cette diète pascale qu'il s'était promis de tenir à Liége. « Le duc Henri de Basse-Lorraine, continue le chroniqueur, fut déclaré criminel de lèse-majesté, ennemi de le république chrétienne, dégradé du titre et des fonctions ducales. On décréta une expédition générale de toutes les forces de l'Allemagne contre les rebelles des provinces de Lorraine, de Cologne et de Liége. La proclamation adressée à ce sujet par le jeune roi à tous les seigneurs germains nous a été conservée par l'auteur de la *Vita Henrici*. Elle était conçue en ces termes : « Lors même que je me serais emparé du trône par un fait d'usurpation, on ne s'étonnerait pas des efforts que je pourrais faire pour le conserver. Mais, comme en acceptant la dignité royale je n'ai fait qu'obéir à votre décision, il ne saurait être permis à personne de prendre impunément les armes contre mon autorité, qui représente celle de tout le royaume. Naguère pourtant, me

[1] Ekkeard. Uraug., *Chronic.*, *Patr. lat.*, t. CLIV, col. 1006.

[2] *Annal. Hildesheim.*, *Patr. lat.*, t. CXLI, col. 594.

[3] Cf. *Annal. Hildesheim.* — Ekkeard., *Chronic.*, — *Vita Henric. IV*, ap. Urstit., *loc. cit.*

rendant à Liége pour y tenir la diète pascale, en arrivant sur les bords de la Meuse mon armée tomba dans une embuscade préparée par deux traîtres, l'évêque de Liége et le duc Henri, dont les protestations d'hommage et de fidélité me donnaient droit d'attendre un tout autre accueil[1]. Mes soldats attaqués en trahison et pris à l'improviste, furent cernés, mis en fuite ou passés au fil de l'épée. Je ne puis sans horreur rappeler ce désastre, et ne saurais sans honte en différer la vengeance. Forcé de me retirer à Cologne, cette orgueilleuse cité me ferma ses portes. Je dus passer sans honneur le saint jour de Pâques à Bonn. Est-ce ainsi qu'on traite un roi ? L'injure qui m'est faite n'atteint pas seulement ma personne : elle s'adresse à vous tous. Les rebelles mettent leurs prétentions au-dessus de vos décrets ; ils ne reconnaissent d'autres lois que leur propre volonté ; ils se croient les seuls maîtres du royaume ; ils se préparent à renverser le roi constitué par vous, afin que, de toutes les institutions émanées de votre autorité, pas une ne puisse rester debout. C'est donc à l'universalité du royaume qu'ils s'attaquent, beaucoup plus encore qu'à moi-même. Car enfin la perte d'un chef, même roi, est réparable ; tandis que celle des princes entraînerait la ruine de l'empire. Souffrirons-nous plus longtemps leurs attaques ? Laisserons-nous leur insolence monter plus haut ? Inutile de vous en dire davantage. Les braves n'ont pas besoin de longues harangues ; il leur suffit de connaître la justice et la vérité. Puis donc que nos superbes ennemis nous provoquent à user contre eux de toutes nos forces, je vous prie et vous enjoins de vous trouver tous réunis en armes, pour la grande expédition fixée aux prochaines calendes de juillet (1 juillet 1106) dans la ville de Wurtzbourg[2]. » — Cette proclamation du jeune roi ne nous a été conservée

[1] C'est le sens que nous paraît présenter le texte latin : *De quorum fide et obsequii devotione multum præsumebamus.* Comment en effet le jeune roi aurait-il pu faire fond sur le concours de ces deux personnages notoirement dévoués au parti césarien, s'ils n'eussent pris eux-mêmes l'initiative de lui en donner l'assurance, soit ostensiblement, soit par des messages secrets? On a pu remarquer d'ailleurs dans la lettre du pseudo-empereur à son fils, que l'évêque de Liége se disposait à offrir l'hospitalité de son palais au jeune roi, si celui-ci voulait l'accepter durant la diète projetée en cette ville.

[2] *Vit. Henric. IV imperat.*, ap. Urstit., *loc. cit.*

que par l'auteur de la *Vita Henrici*. On peut donc tenir pour certain, sinon que le texte en ait été intégralement respecté par l'écrivain anonyme, du moins qu'il n'en aura pas été altéré dans un sens défavorable au pseudo-empereur. Or, le langage de Henri V parlant à l'universalité des princes de Germanie démontre péremptoirement que le fait de la déposition du tyran était l'œuvre nationale et non point le résultat d'une intrigue ambitieuse, conduite personnellement par le prince son fils. Autrement mille protestations se fussent élevées de tous les points de l'Allemagne pour répondre au jeune usurpateur qu'il eût à se tirer comme il l'entendrait d'une querelle où il était seul intéressé, et dans laquelle la solidarité de la nation ne se trouvait nullement engagée. Et cependant, avant le terme fixé pour le rendez-vous général, « dès le milieu du mois de juin, dit Ekkéard d'Urauge, vingt mille hommes étaient déjà réunis sous les drapeaux de Henri V[1]. »

Henri IV reprend officiellement le titre d'empereur. Voyage à Cologne et retour à Liége.

64. De son côté, le pseudo-empereur ne s'était pas tenu inactif. Aussitôt après les fêtes pascales qui avaient coïncidé à Liége avec le triomphe de Weset, il s'était transporté à Cologne, où il fut reçu par les habitants avec un enthousiasme extraordinaire. « Ils le félicitaient, dit l'auteur de la *Vita Henrici*, du courage avec lequel il reprenait l'exercice du pouvoir impérial, après l'abdication, radicalement nulle, que la violence et les menaces lui avaient arrachée à la diète d'Ingelheim. Ils lui juraient que leur dévouement et leurs armes ne lui feraient jamais défaut; ils l'assuraient qu'en peu de jours l'Allemagne lui fournirait de nombreux auxiliaires, indignés comme eux de l'attentat inouï dont il avait été victime. L'empereur, ajoute l'écrivain anonyme, avait longtemps résisté aux sollicitations du même genre qui lui avaient été faites à Liége. » — « Ce n'est point par les armes, répondait-il, que je pourrai recouvrer un empire que je n'ai pu conserver par la force des armes. J'y tiens d'ailleurs trop peu pour exposer à cette occasion la vie de tant de braves et fidèles serviteurs. On m'a déposé par un acte de scandaleuse injustice, mais rien ne saurait être plus heureux pour moi que de passer le reste de ma vie dans la paisible condition d'un simple particulier. »

[1] Ekkeard. Uraug., *loc. cit.*, col. 1007.

A force d'insistance, on était parvenu à vaincre ses hésitations ; cependant avec sa prévoyance ordinaire, il s'était abstenu de donner une réponse positive, et tenant toujours la question en suspens, il laissait agir et agissait lui-même sans se prononcer d'une manière définitive. [1]. » Ces scrupules, vrais ou faux, prêtés par l'anonyme au César son maître, ne prouvent qu'une seule chose, la réalité de l'acte d'abdication souscrit à Ingelheim. Cet acte, connu de l'Allemagne entière, créait pour le présent un obstacle aux projets de restauration césarienne, et pour l'avenir, si la tentative échouait, un danger capital. Vaincu, le tyran ne pouvait échapper à la peine des parjures. Voilà pourquoi, avec son habileté et sa prévoyance habituelles, Henri IV, sollicité de reprendre officiellement en Germanie le titre et le pouvoir impérial, ne répondit que d'une manière évasive, et suivant l'expression de son apologiste, « ne consentit ni ne refusa positivement, » *nec ad integrum consensit, nec abnuit.* C'était un argument justificatif, *ad cautelam*, réservé, en cas d'insuccès, pour une future diète nationale qui aurait encore à le juger. Pour le présent, il suffisait de présenter l'acte d'abdication comme arraché par la violence et les menaces, et frapppé dès lors d'une nullité absolue. Du reste, à son arrivée à Cologne, le pseudo-empereur fit immédiatement acte d'autorité souveraine. « Il débuta, dit Ekkéard d'Urauge, par chasser l'archevêque catholique, Frédéric de Carinthie. Puis il ordonna les travaux de défense qui rendirent cette cité inexpugnable. Des fossés, des retranchements, de nouvelles tours furent établis en avant des remparts. Après quoi, il re-

[1] Voici le texte de la *Vita Henrici IV* : « Sed et imperatorem consiliis et precibus urgebant ut et imperialem dignitatem, quam non ratione convictus sed vi ferroque mortem intentante coactus dimisisset, resumeret ; se sibi nec armis defore nec animis ; multos illum in brevi fautores habiturum, quia multi multum abominarentur tam insolitum facinus et inhumanum. Quorum importunitate hac ille ratione reniti cœpit : Impossibile esse amissum imperium armis repetere quod possessum armis retinere nequivisset ; illud sibi non esse tanti ut multorum exitio recipiendum existimaret ; beatius sibi et tutius fore ut privatus, licet indigne depositus, viveret. Sic utrinque data redditaque ratione, cum instare non desinerent, ne benignitatem circa se removeret a se, nec ad integrum consensit nec abnuit ; providusque futuri, præcipites eorum animos spe dubia suspendit. » (*Vita Henrici. IV Imperat.* ap. Urtiscum, *loc. cit.*)

tourna avec son escorte à Liége [1], » où il continuait à concentrer ses principales forces.

Siége de Cologne par le jeune roi. Énergique résistance des habitants.

65. Le retour offensif du pseudo-empereur à Cologne ne laissait plus de doute sur ses véritables intentions. Il n'avait point paru, de sa personne, à la bataille de Weset, laissant toute la responsabilité de l'agression au duc Henri de la Basse-Lorraine. Cette fois il affirmait lui-même sa résolution d'annuler tous les actes de la diète de Mayence, de revenir sur sa propre abdication, de braver la sentence de déposition prononcée à Ingelheim, de détrôner le nouveau roi. De tels actes ne se pouvaient nullement concilier avec la lettre suppliante adressée quelques semaines auparavant « à son très-doux fils » pour lui exposer sa détresse, sa ferme intention de vivre paisiblement à Liége en simple particulier, renonçant au titre d'empereur qui ne lui appartenait plus. « Voyant donc, disent les Annales d'Hildesheim, avec quelle fourberie son père reprenait les errements de sa malice invétérée et renouvelait ses anciens attentats contre la république chrétienne, le jeune roi, à la tête de toute l'armée d'Allemagne, partit de Coblentz le lendemain de la fête des apôtres saint Pierre et saint Paul (29 juin 1106) et vint mettre le siége devant Cologne. Les habitants se défendirent avec une énergie telle qu'on n'en vit jamais. Ils semblaient transformés tous en chevaliers inaccessibles au découragement ou à la peur [2]. Le duc Henri de Basse-Lorraine leur avait envoyé pour auxiliaires des guerriers du pays de Gueldre, *genus hominum qui vocantur Gelduni*, soldats d'une incomparable vaillance et d'une extraordinaire habi-

[1] Ekkeard. Uraug., *Chronic*, *Patr. lat.*, tom. CLIV, col. 1008. L'auteur de la *Vita Henrici IV* ne parle pas du voyage du pseudo-empereur à Cologne. Il se contente de décrire les préparatifs de défense faits dans cette ville et les attribue à l'initiative des habitants. Mais les Annales d'Hildesheim attestent formellement la réalité de ce voyage et confirment le récit d'Ekkéard en ces termes : « Pater autem cum gaudio magno Leodio pascha Domini cum suis celebravit, et post sanctum pascha iterum Coloniam revertitur, civesque illi cum juramento urbem sibi custodire promiserunt, ac deinde, sicut docti fuerant ab eo, intus et foris se optime munire cœperunt. » (*Annal. Hildesheim.*, *Patr. lat.*, t. CXLI, col. 594.

[2] « Colonienses vero ut boni milites stabant imperterriti, fortiter ei resistentes et strenuissime, qualiter nunquam antea est visum. » (*Annal. Hildesheim.*, *Patr. lat.*, t. CXLI, col. 514.)

leté, qui infligèrent de grandes pertes à l'armée assiégeante. » Les catholiques restèrent durant tout le mois de juillet campés sous les murs de Cologne, sans pouvoir les entamer. S'il faut en croire l'auteur de la *Vita Henrici*, qui décrit fort longuement les péripéties de ce siége [1], les nouvelles fortifications exécutées pour la défense de la ville ne permettaient aux assiégeants aucun accès utile à proximité des remparts. Cette donnée est confirmée par Ekkéard d'Urauge, qui s'exprime ainsi: « Un système combiné de forteresses avancées et de soldats logés ainsi en dehors de la ville rendait toute attaque sérieuse impossible. Trois ou quatre semaines se consumèrent de la sorte en escarmouches sanglantes mais inutiles [2]. »

Double message de Henri IV au camp royal. Lettre du pseudo-empereur à son fils.

66. Le pseudo-empereur avait compté sur ce résultat. Averti quotidiennement par ses espions de ce qui se passait sous les murs de Cologne, il savait que les assiégeants, souffrant à la fois de la chaleur et du manque de vivres, commençaient à désespérer du succès de l'entreprise. « Ce fut le moment qu'il choisit, reprend Ekkéard d'Urauge, pour envoyer de Liége au camp de l'armée catholique une ambassade chargée de deux lettres, adressées l'une au roi son fils, l'autre aux princes du royaume.» — « Il importe, ajoute le chroniqueur, de faire connaître le texte de ce double message, afin de mieux prouver l'incroyable fourberie avec laquelle le tyran espérait, au moyen de soumissions feintes et de mensongères promesses, échapper toute sa vie aux justes poursuites dont il était l'objet [3]. » Voici la première lettre: «Henri, par la grâce de Dieu empereur auguste des Romains, à Henri son fils.—Si vous m'aviez traité avec les égards que devaient vous inspirer les sentiments naturels d'une affection filiale, j'aurais grande joie à vous ouvrir mon cœur et à vous tenir un langage paternel. Mais je n'ai pas même

[1] *Vita Henrici IV imperat.*, ap. Urstit., *loc. cit.*

[2] *Annal Hildesheim.*, *Patr. lat.*, t. CXLI, col 159.

[3] Ekkeard. Uraug., *Patr. lat.*, tom. CLIV, col. 1008. — Ekkéard, après avoir ainsi annoncé la reproduction des deux lettres, ne donne que celle adressée aux princes. Mais Baronius a retrouvé et publié le texte de la première, adressée au jeune roi. Nous le traduisons intégralement. Cf. Baron. *Annal. eccles.*, ad ann. 1106.)

rencontré de votre part un sentiment de simple humanité; il me faut donc procéder vis-à-vis de vous avec la stricte rigueur de la vérité et de la justice. Vous savez, et le fait est maintenant de notoriété publique, par quels serments solennels, avec quelles protestations de fidélité, d'attachement, de tendresse même, vous vous étiez engagé à me conduire en sécurité à la diète de Mayence devant les princes du royaume, et à me ramener ensuite sain et sauf, en pleine liberté, au lieu qu'il nous plairait de choisir. Confiant en votre promesse, dans une assurance complète et avec la joie qu'un père éprouve en la compagnie de son fils, je remontai avec vous jusqu'à Bingen. Mais là, au mépris de la foi jurée, vous m'avez fait captif. Ni les larmes, ni le désespoir, ni les supplications d'un père qui se traînait à vos genoux et à ceux de vos compagnons, ne purent incliner votre cœur à une pensée de miséricorde. J'étais votre prisonnier, je fus remis par vous à la garde de mes plus mortels ennemis, je devins le jouet de leurs cruautés qui me réduisirent presque à l'article de la mort. Avant cette horrible captivité, vous m'aviez déjà enlevé mes évêchés, mes domaines, mes familiers et tout ce que vous aviez pu saisir dans mon royaume. Durant cette captivité, ce qui me restait encore, la lance, la croix et tous les insignes royaux, me furent extorqués par vous à l'aide de la force et sous la pression de vos menaces de mort; vous le savez bien, et la chrétienté entière en est aujourd'hui informée. Vous ne m'avez laissé que la vie, et encore à grand regret. Tout cela ne vous suffisait point ; depuis lors vous n'avez cessé de me poursuivre partout où je cherchais un asile, vous vouliez ma mort ou du moins mon expulsion du royaume. Comment expliquer une telle obstination dans votre haine, surtout quand il ne vous reste pas même contre moi le prétexte de mes différends avec le seigneur pape et avec l'Église romaine [1]? En effet, devant le nonce du saint-siége et représentant de l'Église romaine, devant les princes réunis à Ingelheim, vous présent, je me suis déclaré prêt à obéir au seigneur apostolique, à lui rendre partout et toujours la soumission et l'obédience qui lui sont dues;

[1] *Cum de domino papa et Romana ecclesia nulla tibi residua sit occasio.*

à soumettre au conseil des princes, à l'arbitrage de mon père spirituel Hugues de Cluny et d'autres religieux personnages le règlement des affaires qui intéressent la situation de l'Église et l'honneur du royaume. En conséquence, par l'autorité même du souverain pontife et de l'Église romaine [1], pour l'honneur de l'État, au nom de votre foi et de la mienne, je vous prie de me faire satisfaction pour tant d'injures et pour tout ce que vous m'avez arraché par la violence. Je vous adjure de cesser contre moi et contre mes féaux une persécution qui n'a ni motif ni prétexte, de me laisser vivre en sécurité et paix, afin que je puisse accomplir dans toute leur teneur et avec le calme convenable les engagements pris par moi à la diète. Faites donc enfin un retour sur vous-même; reconnaissez la puissance du grand Dieu à qui je remets ma cause et le soin de ma vengeance; « il est le juste juge » [2], « ses jugements sont mystérieux [3], ils ont la profondeur de l'abîme [4]. » Pendant que vous triomphez de mon affliction et de mes infortunes, pendant que vous exultez dans l'orgueil du triomphe, peut-être du haut du trône de la majesté divine, une sentence de gratuite miséricorde a déjà prononcé entre vous et moi un jugement tout différent de celui que vous espérez. Que si tous les autres moyens me manquent, j'attends du moins que le jour de la justice vienne enfin mettre un terme aux excès de votre persécution. J'en appelle au souverain pontife et à la sainte Église catholique romaine [5]. »

Lettre du pseudo-empereur aux princes de l'armée royale.

67. L'idée du pseudo-empereur, en articulant dans cette lettre à celui qu'il appelait quelques semaines auparavant son «très-doux fils» des griefs absolument apocryphes [6], était, d'une part, de mieux les accréditer près des princes de l'Europe auxquels il les avait déjà mandés; d'autre part, de soulever contre le jeune roi l'esprit des soldats réunis sous les murs de Cologne. Sa lettre aux princes,

[1] *Per auctoritatem Romani pontificis et Romanæ ecclesiæ.* Cette prosopopée outrecuidante, qui transformait le persécuteur le plus acharné du pape et de l'Église romaine en un avocat parlant au nom de la papauté et de l'église de Rome, est un chef-d'œuvre du génie césarien. On y reconnaît l'inspiration des théologiens schismatiques de Liége.

[2] *Psalm.* VII, 12 — [3] *Psalm.* IV, 8. — [4] *Psalm.* XXXV, 7.

[5] Baron. *Annal. eccles.*, ann. 1106. — [6] Cf. § V-VIII de ce présent chapitre.

rédigée avec non moins d'habileté, tendait au même but. La voici : « Henri par la grâce de Dieu empereur auguste des Romains, aux évêques, ducs, margraves, comtes et autres princes du royaume, grâce et dilection à ceux qui daigneront en recevoir le témoignage. — Nous adressons notre plainte au Seigneur Dieu tout-puissant, à Notre-Dame sainte Marie, au bienheureux Pierre prince des apôtres notre patron spécial, et à vous tous, princes de Germanie. Nous nous plaignons d'avoir été traité avec une injustice, une inhumanité, une cruauté inouïe, par ceux-mêmes qui nous avaient engagé inviolablemeut leur foi et aux mains desquels nous nous étions remis en toute confiance. En violation de tout droit divin et humain, à la honte et à l'opprobre éternel du royaume, nous avons été dépouillé de notre dignité royale, de nos domaines, de tout ce que nous possédions : rien, absolument rien ne nous fut laissé que la vie. Presque tous vous étiez présents, lorsque fut consommé cet attentat ; un grand nombre d'entre vous semblaient manifester leurs sentiments de douleur et d'affliction. Mais, hélas! votre sympathie à notre égard ne put désarmer la haine implacable de nos ennemis. Sur les conseils et à la demande de mon propre fils, qui m'avait garanti sous la foi du serment la sécurité de ma personne et la sauvegarde de mon honneur, je me rendais avec empressement à la diète pour y régler en présence et d'après les conseils du légat romain et des princes réunis, non-seulement les grands intérêts de l'Église et de l'État, mais les questions particulières qui regardaient le salut de mon âme. Or, mon fils, trahissant ses serments les plus solennels, n'a pas rougi de m'arrêter en chemin, de s'emparer de ma personne, de me jeter dans un cachot, où les tortures qu'il me fit endurer me réduisirent à l'article de la mort. Échappé maintenant au pouvoir de ce parjure, rien ne saurait plus me déterminer à me confier de nouveau à sa foi mentie. Je vous prie donc et vous adjure, au nom du Dieu tout-puissant, pour l'honneur du royaume et le vôtre à tous, de m'aider à obtenir satisfaction des injures qu'on m'a faites sous le couvert de votre autorité. Je suis prêt, si j'ai jamais offensé soit mon fils, soit quelque autre personne que ce

puisse être, à faire toutes les réparations qui seraient jugées convenables par vous-mêmes et par des arbitres religieux et impartiaux, choisis en dehors de ceux qui m'ont voué une haine aussi injuste qu'implacable. Les déclarations faites par moi au seigneur pape en la personne de son légat et devant vous tous, à la conférence d'Ingelheim, je les maintiens et les renouvelle. Aujourd'hui comme alors, je suis prêt à rendre au siége apostolique, d'un cœur sincère et avec une vraie dévotion, les hommages de respect et d'obédience qui lui sont dus ; de pourvoir, en ce qui me concerne, tant à la paix de l'Église qu'à l'honneur du royaume ; de me conformer à tout ce qui sera décidé sur ce point et par vous et par l'arbitrage de mon père spirituel, le vénérable Hugues de Cluny, qui s'adjoindra pour cette mission de paix tous les religieux personnages qu'il lui plaira de choisir. Je vous prie donc d'intervenir près de mon fils pour que, cessant de me poursuivre, moi et mes féaux chevaliers, il me laisse en tranquillité et paix accomplir fidèlement mes promesses. S'il refuse, je vous adjure, par l'autorité de l'Église romaine à qui je confie ma cause, pour l'honneur du royaume, de ne point venir nous attaquer, moi et mes féaux, car il sera manifeste que son mobile n'est point le zèle de la loi divine ni l'amour du saint-siége, mais l'ambition de régner en détrônant son père. Si vos remontrances et votre intervention ne peuvent rien sur lui, sachez du moins que j'en appelle au pontife romain, au saint-siége, à l'Église catholique tout entière [1]. »

Lecture publique faite au camp royal du double message de Henri IV. Manifeste de l'armée catholique en réponse au pseudo-empereur.

68. Ces deux lettres, si artificieusement combinées, furent soumises à une épreuve qui nous dispense de relever chacun des mensonges historiques qu'elles contiennent et de répondre de nouveau à leurs calomnieuses imputations. L'immense majorité, pour ne pas dire l'universalité des princes qui avaient assisté à la diète de Mayence et pris part à la conférence d'Ingelheim se trouvaient réunis au camp du jeune roi sous les murs de Cologne. C'est le pseudo-empereur lui-même qui en fait la remarque : « Vous y étiez presque tous, dit-il, et grand nombre d'entre vous semblaient mani-

[1] Ekkeard. Uraug., *Chronic.*, *Patr. lat.*, tom. CLIV, col. 1010.

fester un sentiment de douleur et d'affliction [1]. » Les princes ainsi interpellés savaient donc très-exactement ce qui s'était passé à la diète et à la conférence; ils le savaient non-seulement comme témoins mais comme acteurs; ils avaient conscience de leur attitude et de leurs actes, de la légalité ou de l'illégalité de la procédure suivie et de la sentence prononcée par eux. Ils savaient si la douleur et la tristesse que l'ex-empereur avait cru lire sur le visage de quelques-uns d'entre eux était autre chose que le sentiment naturel de commisération que tout juge peut éprouver, en appliquant les sévérités de la justice et des lois à un grand et jadis auguste criminel. Ils savaient de même tout le détail des conférences de Bingen entre le pseudo-empereur et son fils; ils savaient la vérité sur les prétendues tortures, les menaces de mort, les souffrances barbares infligées au soi-disant captif de Bœckelheim. Et non-seulement eux, mais tous les seigneurs, tous les chevaliers leurs vassaux, et l'immense multitude de catholiques qui les avaient escortés à la diète de Mayence, possédaient sur chacun de ces faits les notions les plus précises. Enfin tout le peuple des provinces germaniques en avait été informé par les proclamations du jeune roi. C'est encore le pseudo-empereur qui nous apprend cette particularité dans sa lettre à saint Hugues, qu'il termine par ces paroles : « Mon fils envoie partout des circulaires déclarant que j'ai spontanément renoncé à tous mes droits souverains; sache votre sainteté que le fait est absolument faux [2]. » L'heure était venue de confronter solennellement les allégations diamétralement opposées du pseudo-empereur et de son fils. Jamais peut-être dans toute la suite de l'histoire on ne trouverait l'exemple d'une pareille contre-épreuve. Cependant le jeune roi n'hésita point. Malgré l'insuccès actuel de ses armes et les découragements de l'heure présente, il saisit cette occasion unique de soumettre de nouveau la cause à la sanction des mêmes juges qui l'avaient tranchée une première fois en sa faveur.

[1] « Ubi cum ferme omnes essetis, magna pars vestri visa est dolere et tristari.»

[2] «Præterea conquerimus pietati tuæ quod filius noster litteris suis mandat ubique regalia omnia sponte nos reddidisse, quod noverit sanctitas tua omnino verum non esse. » (Henric IV, *Epist. ad Hugon. Cluniac. Patr. lat.*, t. CLIX, col. 937.

« Il fit lire devant toute la multitude, dit Ekkéard, la double missive de son père, aussi bien la première qui lui était personnellement adressée, que la seconde, spécialement destinée aux évêques, princes et seigneurs [1]. » Pour risquer une pareille démarche et affronter une pareille publicité, il fallait que les impostures exposées dans les lettres du césar déchu fussent de notoriété universelle au sein de l'armée catholique. En effet, loin de provoquer la moindre adhésion au parti du pseudo-empereur, cette lecture valut au jeune roi d'unanimes protestations de fidélité [2]. « Par le conseil des princes, dit Ekkéard, un manifeste collectif fut rédigé en réponse au double message venu de Liége ; l'archevêque de Magdebourg en donna publiquement lecture. Il était conçu en ces termes : « Depuis quarante ans, le schisme a désolé l'empire romain, bouleversé et presque anéanti toutes les lois divines et humaines. A force de massacres et d'assassinats, de sacriléges et de parjures, de pillages et d'incendies, il a réduit notre royaume en une vaste solitude, et lui a imposé l'apostasie presque universelle de la foi catholique, une sorte de retour au paganisme. Enfin, après tant de désastres, Dieu a jeté un regard de clémence sur son Église. Nous, les fils de cette épouse du Christ, par la grâce de l'Esprit-Saint nous sommes venus à résipiscence ; d'un cœur unanime, nous sommes rentrés dans l'unité de la foi. Par zèle pour Dieu, par obéissance aux lois apostoliques, nous avons prononcé une sentence de déposition contre le chef incorrigible de tant de schismes Henri soi-disant empereur, et avons élu pour nous gouverner un roi vraiment catholique, bien que fils de cet apos-

[1] « Post lectas coram multitudine tam has quam alias litteras, filii personæ specialiter directas.» (Ekkeard. Uraug., *Chronic.*, *Patr. lat.*, t. CLIV, col. 1010). Nous avons déjà dit que le chroniqueur s'est borné à reproduire le texte de la lettre aux princes, et ne donne pas celui de la lettre au jeune roi. Il se contente de faire l'observation que les deux messages étaient rédigés dans le même sens : *Parum verbis, nihil autem sensu vel intentione dissonantes.*

[2] M. de Montalembert ne paraît pas avoir remarqué le fait si important de la lecture publique, *coram multitudine*, des deux lettres adressées par Henri IV à son fils et aux princes germains, campés sous les murs de Cologne. Il semble croire que la seule pièce dont il fut alors donné connaissance à l'armée ait été la réponse du jeune roi et des princes au double message. (Cf. *Moines d'Occident*, tom. VII, p. 376.)

tat. Cette élection marquait la fin du règne du père. Ce dernier le comprit. Il se présenta devant nous, et de sa pleine volonté, (en apparence du moins, car il proteste aujourd'hui dans ses lettres n'avoir agi qu'à grand regret et à contre-cœur), il nous félicita de notre choix, fit abandon des insignes royaux, recommanda en pleurant à notre fidélité le sort de son fils et du royaume, déclara renoncer pour l'avenir à toutes les pompes de la royauté, promettant de consacrer désormais tous ses efforts au salut de son âme. Et maintenant voici que, reprenant ses habitudes invétérées de fourberie, il se plaint à toute la terre d'avoir été injustement spolié. Il s'apprête à nous faire égorger par le glaive des Gaulois, des Anglais, des Danois, de toutes les nations septentrionales. Il nous demande réparation des injustices dont il se prétend victime; il jure de s'en rapporter à nos conseils, d'y déférer sans hésitation ; mais en réalité tous ses efforts ne tendent qu'à renverser le camp d'Israël, à dissoudre l'armée du Christ, à dévaster de nouveau la vigne à peine renaissante du Seigneur, «à la ravager lui-même, selon l'expression de l'Écriture, comme un sanglier farouche, » à la livrer, comme à une troupe de renards, à ses infâmes adhérents, à la faire retomber sous le poids de l'anathème en la rendant aux sacriléges profanations de ses prêtres de Bélial : pour tout dire enfin, à crucifier une seconde fois, en la personne de son Église, le Christ maintenant ressuscité dans le cœur de tous les Germains. En conséquence, et pour lui enlever tout prétexte d'élever avec quelque apparence de justice la moindre plainte contre nous, il a plu au roi, à tous les princes du royaume, ainsi qu'à l'armée orthodoxe tout entière, d'appeler le seigneur susdit à venir, *ut idem senior veniat* [1], sous telle sauvegarde qui lui conviendra, en tel lieu qu'il voudra choisir, plaider sa cause devant ce présent sénat et tout le peuple, pour y recevoir pleine et entière justice. La discussion s'ouvrira approfondie et complète,

[1] Cette expression *senior* avait souvent, au moyen âge, la signification de « seigneur. » (Cf. Ducange. *Glossar. med. et infim. latinitatis.*) Elle est employée ici dans ce sens, comme une protestation significative contre le titre de *Romanorum imperator augustus*, inscrit en tête de son double message.

comme si rien n'avait encore été jugé et défini, sur les causes des bouleversements survenus depuis l'origine du schisme. Entre le fils et le père, le droit seul prononcera. Ainsi sans les atermoiements indéfinis que suivant son habitude l'ex-empereur propose encore, la querelle sera immédiatement vidée: l'Église et l'État, affermis dans la paix, ne seront plus exposés à des oscillations continuelles [1]. »

Importance historique du manifeste. Justification complète des catholiques contre toutes les calomnies du parti césarien.

69. Tel est le manifeste rédigé, sous les murs de Cologne, par les princes qui avaient siégé à la diète de Mayence et déposé Henri IV à la conférence d'Ingelheim. Son importance, au point de vue historique, est capitale. Nous déplorions précédemment la perte des procès-verbaux officiels de ces deux assemblées. Le manifeste de Cologne nous en offre un résumé authentique, une sorte de seconde édition. Il confirme avec une autorité irréfragable le récit d'Ekkéard d'Urauge et des Annales d'Hildesheim ; il atteste que « le chef incorrigible du schisme, le soi-disant empereur Henri, » coupable « des massacres et assassinats, sacriléges et parjures, pillages et incendies, qui avaient réduit matériellement le royaume germanique en une vaste solitude, et spirituellement à une apostasie presque universelle, avait été déposé par la sentence des princes, revenus sincèrement à l'unité de la foi, au respect de la loi divine et à l'obéissance du siége apostolique. » Telle avait été en effet, on se le rappelle, l'œuvre de la diète de Mayence, réunion mixte, ayant le double caractère d'un concile et d'une assemblée d'État. La sentence de déposition qui y fut prononcée s'appuyait sur des considérants à la fois religieux et civils : d'une part, l'atroce persécution infligée à l'Église depuis près de quarante ans par le pseudo-empereur ; de l'autre, une série de crimes effroyables et le bouleversement complet de l'État.— Le manifeste ajoute qu'après l'élection du jeune roi à la diète de Mayence, « l'ex-empereur s'était présenté en personne devant les princes, qu'il les avait spontanément, en apparence du moins, félicités de leur nouvelle élection; qu'il avait fait cession des insignes royaux ; qu'il avait recommandé en pleurant à leur fidélité le sort de son fils et celui du royaume, dé-

[1] Ekkéard. Uraug,, *Chronic.*, *Patr. lat.* t. CLIV, col. 1010.

clarant renoncer pour l'avenir à toutes les pompes de la royauté, pour consacrer le reste de sa vie au salut de son âme [1]. » Tout cela, en effet, s'était réellement passé à la conférence d'Ingelheim, dont ces paroles, reproduites presque identiquement par l'annaliste d'Hildesheim et la chronique d'Ekkéard et même par

[1] Le temps a sans doute manqué à M. de Montalembert pour étudier plus à fond le manifeste de Cologne. Il n'en donne qu'une traduction écourtée, dans laquelle les passages les plus caractéristiques sont omis. (*Moines d'Occident*, t. VII, p. 376-377.) Pour ceux des lecteurs qui désireraient vérifier l'exactitude de notre observation, nous reproduisons intégralement le texte latin du manifeste de Cologne. « Post inveteratam, id est per annos circiter quadraginta, discissionem imperii Romani, quæ tam divinas quam humanas jam pene leges abolevit, et exceptis mortibus omnimodis, sacrilegiis, perjuriis, rapinis et incendiis, ipsum regnum nostrum non tantum in solitudinem, sed etiam ad apostasiam catholicæ fidei, sive in ipsum paganismum, propemodum redegit, respiciente tandem suam Ecclesiam divina clementia, nos ejusdem Christi sponsæ filii, per Spiritum Sanctum in unitatem fidei æquanimes resipuimus, ipsum que incorrigibile schismatum illorum caput, Henricum scilicet dictum imperatorem nostrum, zelo Dei et apostolicæ fidei obedientia abdicavimus, catholicum nobis, licet ipsius de semine natum, regem elegimus. Cujus regni principium, sui finem esse conspiciens, etiam ipse tanquam voluntarius, sed, ut jam ejus fatentur litteræ, nimis invitus, collaudavit, regalia reddidit, filii curam cum regno nostræ fidei lacrymando commisit, de reliquo nullam se regni pompam, sed animæ potius suæ medelam ulterius affectaturum spopondit. At nunc ecce pristinis se reddens tergiversationibus, præjudicium se passum per orbem terrarum conqueritur. Gallorum, Anglorum, Danorum cæterarumque finitimarum gentium gladios cor, dibus nostris infigere moditatur. Super illatis etiam injuriis recuperari sibi justitiam precatur, consiliis se quoque nostris amodo promptius obedire pollicetur; re autem vera, solitis argumentis castra hæc Domini dispergere, Christi exercitum exarmare conatur, et, ut in propatulo est, vineam Domini quæ jam sero florescere cœpit tum per se singularem utique ferum denuo depascere, quam per vulpes, illos nimirum qui sibi adhærent pestilentes homines, demoliri, ac per sacrilegia sacerdotum Belial anathemati recidivo reddere, imo, quod dictu nefas est, Christum jam iterum in Ecclesia sua resurgentem in omnium cordibus crucifigere meditatur. Quapropter placet tam regi quam universis regni principibus, imo cuncto exercitui orthodoxo, quod senior idem, ne ulla sibi pateat adversum nos justa querela, quacumque elegerit securitate, quacumque maluerit statione, coram præsenti senatu simul et populo causam suam agat, justitiam suscipiat, justitiam et reddat, quatenus ab ortu schismatis omnibus seditionum causis, acsi nil inde jam fuerit diffinitum, undique discussis, tam filio quam patri sua justitia respondeat, Ecclesiæ vero regnique status, non ut ipse more suo proponit post longas inducias, sed impræsentiarum, his controversiis diremptis vacillare desinat.» (Cf. Ekkeard., *Chronicon*, et Baronii *Annal. Eccl.*, ann. 1106.)

l'auteur de la *Vita Henrici*, peuvent être considérées comme un procès-verbal rétrospectif. Non-seulement les princes, qui tous avaient pris part et à la diète de Mayence et à la conférence d'Ingelheim, attestaient dans leur manifeste que très-réellement les choses s'étaient passées ainsi, au vu et au su de tout le peuple de Germanie, mais ils s'offraient à en faire la preuve devant le pseudo-empereur lui-même, ou plutôt devant « le seigneur susdit, » comme ils l'appellent, en tel lieu qu'il lui conviendrait de choisir pour plaider sa cause devant « le sénat et le peuple assemblés. » Nous avons donc dans le manifeste de Cologne la réponse péremptoire à toutes les impostures semées dans la correspondance du pseudo-empereur avec Philippe I et saint Hugues de Cluny. Tout cet échafaudage de mensonges calculés, de récits attendrissants, de fourberies contradictoires, qui avait eu jusqu'ici l'incroyable fortune de faire illusion à presque tous les historiens, s'écroule enfin pour faire place à la réalité historique. Les calomnies accumulées à cette occasion contre l'Église et contre les papes ont été répétées, depuis tant de siècles, avec une telle persévérance, qu'aujourd'hui encore des publications populaires, tirées à plusieurs centaines de mille, les répandent impunément au sein des masses. On comprendra dès lors l'importance exceptionnelle que nous avons attachée à la réfutation de ces erreurs, et l'étendue qu'il nous a fallu donner à l'étude d'une question qui n'avait jamais été complétement élucidée.

§ XI. Mort de Henri IV.

Incarcération à Liége des députés royaux chargés de transmettre à Henri IV le manifeste catholique. Levée du siége de Cologne. Entrée de l'armée catholique en Lor-

70. Plus le manifeste de Cologne mettait la vérité en lumière, plus il devait soulever la rage de Henri IV. « On choisit pour le lui transmettre une députation composée de graves et prudents personnages : les deux prêtres Albuinus, Rikwin, et quelques laïques pleins de zèle et de religion. Ils furent accrédités comme représentants du roi, de tous les princes et de l'armée entière, près de l'ex-empereur. Mais à peine admis en sa présence, comme ils faisaient connaître en quelques mots l'objet de leur mission, Henri IV les fit

saisir et jeter dans un cachot. Sommés d'embrasser la communion des schismatiques, ils refusèrent héroïquement, et payèrent cet acte de courage et de foi par des tortures qui mirent leur vie en grand péril. Après six jours de captivité, comme ils n'attendaient plus que la mort, un grand tumulte se fit entendre autour de leur cachot. Ce n'était point, comme ils le crurent d'abord, une manifestation hostile, mais au contraire une démonstration du peuple catholique de Liége réclamant leur mise en liberté. L'ex-empereur ne s'y opposa point : il les fit sortir de prison et les renvoya avec ordre de signifier aux princes qu'ils eussent à déposer sur-le-champ les armes, et que plus tard il indiquerait une diète nationale où la cause serait définitivement jugée [1].» Le siége de Cologne durait encore, quand les courageux députés apportèrent cette réponse au camp royal. « Mais sur les entrefaites, continue Ekkéard, on apprit que l'ex-empereur et l'ex-duc Henri de Lorraine réunissaient des forces considérables pour se précipiter sur l'armée catholique. Le jeune roi et les princes craignirent d'être attaqués sous les murs de Cologne, et de se trouver exposés aux sorties des habitants et à l'agression des nouveaux ennemis. Ils levèrent donc le siége, et se jetèrent sur la Lorraine dont ils envahirent le territoire, emportant d'assaut les forteresses et pillant les domaines des rebelles. En même temps ils envoyèrent sommer l'ex-empereur d'avoir à se présenter dans un délai de huit jours à Aix-la-Chapelle; pour y subir son jugement; sinon, il devait s'attendre à être attaqué sur-le-champ par toute l'armée catholique. Cette fois encore, les envoyés chargés du message furent retenus prisonniers durant quelques jours. L'ex-empereur voulait de la sorte gagner le plus de temps possible pour achever ses préparatifs de guerre. Cependant il eut soin de remettre en liberté les captifs avant l'expiration du délai, et les renvoya porteurs d'une lettre au moyen de laquelle il comptait prolonger indéfiniment les négociations [2]. »

raine. Sommation adressée à Henri IV d'avoir à comparaître dans un délai de huit jours devant l'assemblée des princes à Aix-la-Chapelle.

71. Cette lettre était ainsi conçue : « Henri, par grâce de Dieu,

Réponse de Henri IV à la citation des princes.

[1] Ekkeard. Uraug., *Chronic.*, *Patr. lat.*, tom. CLIV, col. 1010.

[2] *Ib. ibid.*, col. 1011.

empereur auguste des Romains, aux archevêques, évêques, ducs, comtes et à tous les autres princes du royaume, grâce et dilection, s'ils daignent les agréer.— J'avais demandé à mon fils, je vous avais instamment priés vous-mêmes de licencier votre armée, afin qu'on pût convenir de l'époque et du lieu où se réunirait, dans des conditions dignes et convenables, la diète chargée de statuer sur mes justes réclamations et de rétablir la paix. Il vous a plu de me répondre par une nouvelle injure, plus grave encore que toutes celles dont j'avais jusqu'ici à me plaindre. Vous prétendez que sous huit jours je me rende dans votre camp, pour assister à une conférence où mon sort et celui de mes chevaliers fidèles serait tranché. Mais jamais, vous le savez bien, nul homme de quelque condition que ce soit, ne fut assigné à si bref délai même pour l'affaire la plus minime. A plus forte raison, quand il s'agit d'une question si importante, ce terme est-il dérisoire. Il constitue une violation de toutes les lois divines et humaines. Il faut en effet un sursis qui permette de convoquer à la future diète les archevêques de Mayence, de Trèves et de Brême ; les évêques de Frisingen, d'Augsbourg, de Coire et de Bâle ; les ducs Magnus de Saxe, Frédéric [1] de Hohenstaufen, Boriwoï de Bohême ; les comtes Robert de Flandre , Guillaume II de Bourgogne (Franche-Comté) et tous les autres princes dont la présence, comme vous ne sauriez le nier, est indispensable pour la validité des délibérations. Je ne puis donc que vous renouveler ma prière et mes instantes supplications, vous conjurant au nom de Dieu, pour le salut de votre âme, par respect pour l'appel interjeté par moi au seigneur pape Pascal et à l'église Romaine, pour l'hon-

[1] Le texte imprimé porte par erreur *Theoderico*, au lieu de *Frederico*. Frédéric de Hohenstaufen créé duc d'Alémanie par Henri IV, était l'un de ses partisans les plus dévoués. Magnus de Saxe, plus qu'octogénaire, ne pouvait plus assister à aucune diète. Il mourut quelques semaines après la rédaction de cette lettre. Le duc de Bohême Boriwoï avait, on se le rappelle, prêté un concours énergique au pseudo-empereur, après la rupture de Fritzlar. Du reste, la prétention de rendre obligatoire la présence à la diète de tous les évêques, princes, et comtes sans exception, sous peine d'invalidité des sentences, était aussi absurde qu'impraticable. Mais elle fournissait au pseudo-empereur un moyen dilatoire, qui lui permettait d'éterniser la question.

neur du royaume, d'intervenir près de mon fils afin qu'il licencie son armée et qu'il cesse de me poursuivre. Ainsi l'on pourra prendre les dispositions nécessaires pour la tenue d'une diète, dans laquelle en toute sécurité et paix, sans nulle fraude ni surprise, en présence de tous les ayants-droit, nous pourrons discuter la cause et rétablir l'ordre au sein du royaume. Si mon fils s'obstine dans ses précédents refus, je renouvelle et renouvellerai jusqu'à la fin mes protestations à Dieu, à la vierge Marie, au bienheureux Pierre notre patron, à tous les saints, à la chrétienté entière et à vous tous plus spécialement, vous adjurant de cesser l'injuste persécution dont je suis victime. Pour la troisième fois j'en appelle au seigneur pontife romain Pascal, au saint-siége apostolique, à la catholicité entière. Que si la majesté inviolable de cet appel sacré ne suffit point à obtenir de mon fils la suspension de ses poursuites, il ne me restera plus qu'à confier ma cause à la toute-puissante Trinité, Père, Fils et Esprit Paraclet, à la bienheureuse Marie toujours vierge, aux bienheureux Pierre et Paul, à saint Lambert (patron de la ville de Liége) et à tous les saints, afin que la miséricorde divine, par l'intercession des saints du ciel, daigne jeter un regard favorable sur mon humilité et défendre mon innocence contre une oppression tyrannique. *Amen*[1]. »

72. Cette lettre du pseudo-empereur fut la dernière qu'il écrivit. Le faux pénitent de Canosse était contraint, comme par une sorte de réparation providentielle, de recourir pour sa défense à l'autorité du pape que depuis quarante ans il s'efforçait de détruire. Il osait, lui l'homme de toutes les impiétés, de tous les sacriléges, de toutes les apostasies, faire appel à la Trinité divine, à la vierge Marie, à tous les saints. « Mais, dit le cardinal Baronius, les puissances célestes dont il invoquait hypocritement le patronage répondirent à son appel par une soudaine et foudroyante vengeance[2]. » — « Quelques jours après la réception de ce message au camp royal, disent les Annales d'Hildesheim, arrivèrent Erchembald, le camérier très-fidèle de l'ex-empereur, et l'évêque

Mort de Henri IV. Ses funérailles à Liége.

[1] Baron., *Annal. Eccles.*, ann. 1106.

[2] *Vita Henrici* ap. Urstit., *loc. cit.*

Burchard de Munster qu'on savait retenu depuis longtemps en captivité à Liége. Ils venaient annoncer au jeune roi la mort presque subite de son père; ils lui apportaient son diadème et son épée. Avant de rendre le dernier soupir, Henri IV, en les chargeant de cette mission suprême, leur avait recommandé de transmettre à son fils les derniers vœux d'un père mourant. Il implorait pour tous ceux qui lui étaient restés fidèles dans ses infortunes pardon et grâce ; il demandait pour lui-même d'être enseveli à Spire dans le tombeau de ses aïeux [1]. » L'auteur de la *Vita Henrici* est le seul chroniqueur contemporain qui nous ait conservé quelques détails sur la mort presque subite du césar son maître. Nous les reproduisons tels qu'il les a écrits, laissant au lecteur le soin de faire lui-même la part de l'exagération inspirée par un dévouement et une douleur sincères peut-être, mais certainement aveugles. « Dès la première atteinte du mal, dit l'auteur anonyme, l'empereur en comprit l'irremédiable gravité. Ne pleurons point sa mort, car elle fut précédée d'une bonne vie. Il avait toujours gardé la rectitude de la foi, la fermeté de l'espérance. A ses derniers moments, dans l'amère componction de son cœur, il ne rougit point de faire la confession publique de ses fautes, puis, dans toute la ferveur et l'avidité de son âme, il reçut le viatique céleste du corps du Seigneur. O Henri, mon empereur ! vous êtes maintenant au rang des bienheureux. Maintenant vous régnez au ciel. La couronne que vous portez, désormais votre héritier ne peut vous la ravir, ni vos ennemis l'arracher à votre front. Mais quel deuil autour du cercueil impérial ! Les princes éclataient en sanglots, la multitude en lamentations ; partout des gémissements, des pleurs, des cris de désespoir. Les veuves et les orphelins, les pauvres dont il était le père se pressaient à ses funérailles, ils fondaient en larmes, ils couvraient de baisers des mains qui les avaient comblés de largesses ; on dut les arracher de force à ces dépouilles augustes dont ils ne voulaient pas se séparer. Mais ils ne quittèrent point le tombeau, ils y passèrent la nuit en larmes et en prières,

[1] *Imperator Henricus exhæredilatus imperio et inreconciliatus apostolicæ sedi VII Idus Augusti Leodii moritur.* (Sigebert. Gemblac., *Chronic.*, *Patr. lat.*, t. CLX, col. 234, note 280.)

n'interrompant leurs lamentations que pour se raconter les traits de charité, les œuvres de miséricorde du défunt empereur[1]. » En regard de cette sorte d'acte de canonisation schismatique dressé par l'anonyme, il convient de placer les paroles suivantes de Sigebert de Gemblours : « L'empereur Henri IV mourut à Liége, le 7 août 1106, déposé du trône impérial et non réconcilié avec le siége apostolique. Ses funérailles furent entourées de toute la pompe et de tous les honneurs royaux : plaise à Dieu qu'il en fût digne ! Il fut inhumé dans la cathédrale de Saint-Lambert, par l'évêque de Liége, resté toujours et en toutes choses son partisan fidèle[2]. » Ainsi ce fut des mains d'Otbert, le schismatique intrus de Liége, qu'à son lit de mort Henri IV reçut les sacrements. En présence de cet apostat, il fit la confession de ses fautes, sans accuser vraisemblablement la plus grave de toutes, sa persécution contre le saint-siége et contre l'Église catholique. L'impérial excommunié mourut sans autre absolution que celle d'un pseudo-évêque créé par lui, excommunié comme lui, et qui jusqu'au dernier moment dut l'entretenir dans ses sentiments de haine contre le vicaire de Jésus-Christ. Terrible mort d'un prince frappé par la justice divine à l'âge de cinquante-quatre ans, huit mois et vingt-six jours [2] ! Il avait crée à son usage une pseudo-église gouvernée par six antipapes de son choix, administrée par des hommes d'armes qu'il transformait en évêques, par des prêtres schismatiques, simoniaques et clérogames. A l'heure de la mort, à cet instant suprême où peut-être la vérité qu'il avait persécutée toute sa vie lui apparut comme une lueur vengeresse, il ne trouva d'autres consolateurs et d'autres conseillers que les complices sacriléges de ses profanations et de ses attentats. Il aurait pu cependant recourir au ministère d'un évêque catholique, Burchard de Munster, qu'il détenait alors dans un cachot, *quem vinctum tunc tenebat*, et qu'il fit appeler pour lui confier une mission suprême près du jeune roi. Le prisonnier du césar persécuteur

[1] *Vita Henric. IV*, ap. Urstit. *loc. cit.*

[2] « Humatus sicut regem decebat si apud Deum meruisset, apud Sanctum Lambertum Leodio, honorifice, ab episcopo qui semper sibi fidelis in omnibus. » (*Annal. Hildesheim.*, *Patr. lat.*, tom. CXLI, col. 595.) — [3] On se rappelle que Henri IV était né le 10 novembre 1051. (Cf. tom. XXI de cette *Histoire*, p. 225.)

aurait pu devenir le confesseur *in extremis* du césar péniteut. Il aurait pu recevoir son abjuration et le rétablir dans le sein de la communion catholique ; mais il n'en fut rien. Henri IV mourut comme il avait vécu, sans être réconcilié avec le siége apostolique, *inreconciliatus sedi apostolicæ*[1].

[1] Au XVIe siècle, les protestants d'Allemagne, dont Henri IV avait été le précurseur couronné, n'épargnèrent rien pour réhabiliter sa mémoire. Ils lui créèrent une légende rétrospective et ne craignirent pas de publier les récits romanesques, inventés par eux dans ce but, sous le nom et comme sous le couvert d'auteurs contemporains. C'est ainsi qu'interpolant le *Chronicon Slavicum* du prêtre Helmold (1130-1180), le protestant Reineccius (Reineck), dans une édition falsifiée de cet ouvrage et continuée jusqu'à l'an 1449, imagine un dernier combat absolument apocryphe où Henri IV, « vaincu et fait prisonnier par son fils, aurait été livré à la dérision et aux outrages de la populace, privé de tout secours divin et humain, réduit à une telle misère qu'après avoir imploré inutilement de la charité de l'évêque de Spire Gébhard une simple prébende, il dut vendre ses chaussures pour se procurer un morceau de pain. Ce qui lui aurait fait dire, à l'article de la mort, en envoyant son épée à son fils : « S'il m'eût laissé autre chose, il recevrait davantage. » — « Rursus tamen instauratum est prælium, et cæsar senior victus, conclusus et comprehensus, ludibrio habitus, atque omni ope humana fuit destitutus. Præbendam a Gebehardo Spirensi episcopo petiit, quam tamen ideo quod excommunicatus esset non obtinuit. Quantas autem contumelias, quantave opprobria vir iste magnificus in illis diebus pertulerit, sicut relatu difficile, ita auditu lamentabile est. Ad tantam paupertatem devenit, quod ocreas pro pane exposuit, et ipso filio gladium hæreditavit, dicens : Si mihi plus dimisisses, plus tibi misissem. » (Helmold., l. I, cap. XXXIII, edit. Reineccii.) Ces calomnies répétées jusqu'au commencement de ce siècle sont aujourd'hui abandonnées par tous les auteurs sérieux. Nous devons rendre cette justice à M. Zeller que dans son ouvrage : *L'Empire germanique et l'Église au moyen âge*, Paris, 1876, il ne fait pas même mention de ces fabuleuses légendes. Mais une littérature malsaine continue à les exploiter en haine des papes et à les répandre dans les masses. Voici en effet ce qu'on peut lire dans une de ces publications populaires : « L'histoire affirmera toujours que Grégoire VII fut un bourreau et Henri IV une victime innocente. Autant la vie de celui-ci est admirable par sa fermeté, attendrissante par ses malheurs si peu mérités ; autant la vie de celui-là est révoltante par son arbitraire, son ambition et ses nombreuses injustices. Pascal, un des dignes successeurs de Grégoire VII, incapable de soutenir avantageusement la lutte, sema la discorde et la révolte jusque dans la famille de l'empereur, et déliant son fils Henri de ses serments d'obéissance, il força ce père infortuné à remettre lui-même les insignes de la royauté entre les mains de son enfant rebelle. Affaissé sous le poids des années (*il n'avait que cinquante-quatre ans*) et plus encore de ses longs malheurs, nouveau Louis le Débonnaire sans en avoir nullement la faiblesse, Henri IV se réfugia à Liége où, tombé dans le dénûment le plus complet, il fut réduit à men-

73. « La nouvelle de sa mort, dit Ekkéard d'Urauge, causa dans le camp royal une impression d'autant plus vive qu'elle était plus inattendue. Elle y fut accueillie comme le signal de la délivrance. C'est pitié pourtant qu'un personnage d'un si grand nom, d'une telle dignité, de tant d'intelligence, un homme qui dans la chrétienté avait tenu un tel rang et régné si longtemps sur le monde, n'ait mérité d'aucun catholique un de ces regrets, une de ces larmes qu'on ne refuse pas au plus humble des fidèles de Jésus-Christ! De tous les cœurs, de toutes les lèvres, dans la chrétienté entière un hymne d'allégresse et d'actions de grâces monta vers le le Seigneur. Le peuple d'Israël ne célébra point avec plus d'enthousiasme la chute du Pharaon englouti dans les eaux de la mer Rouge. Jamais Rome n'applaudit avec plus de transport aux triomphes d'Octavien ni d'aucun de ses augustes. « Le frein dont le tyran avait bâillonné les peuples de la terre [1] » était brisé ; un joyeux cantique, comme ceux qu'on chante aux solennités les plus saintes, retentit dans toute la catholicité. Telle fut la mort de Henri, quatrième du nom, décoré par ses partisans du titre d'empereur des Romains, mais flétri du titre d'apostat par les catholiques, c'est-à-dire par tous ceux qui avaient, suivant la loi chrétienne, conservé fidélité et obéissance au bienheureux Pierre et à ses successeurs. Pour eux, il n'était, et avec raison, qu'un pirate, un corsaire couronné, un hérésiarque, un persécuteur qui s'acharnait encore plus à perdre les âmes qu'à tuer les corps. Non content des crimes déjà connus et usités, il en inventait et en pratiquait de nouveaux, d'inouïs, tels que les siècles précédents n'en virent jamais et qui défient l'imagination de l'avenir. Si quelqu'un des chroniqueurs qui se donnent pour mission de transmettre à la postérité l'histoire des empereurs et des rois juge à propos de raconter le dé-

Jugement porté sur Henri IV par les catholiques ses contemporains.

dier une place de lecteur. Un empereur d'Allemagne, une place de lecteur dans une église qu'il avait fondée ! Mais les prêtres, ces hommes aux entrailles si tendres, la lui refusèrent, sans doute pour le récompenser de l'avoir fait élever, et aussi, je pense, afin de se conformer au premier précepte de l'Evangile qui nous commande d'aimer notre prochain comme nous-même! Grâce à leur charité tout apostolique, ce prince qui avait porté trois couronnes, remporté plus de cinquante victoires, mourut de faim et de misère sur les marches d'une église qu'il avait lui-même fondée. » — [1] *Isaï.*, xxx, 29.

tail de ses forfaits, je lui cède ce rôle d'autant plus volontiers, qu'à mon avis, il est préférable d'ensevelir dans un silence éternel des excès indignes de toute mémoire. Ce que je veux dire, c'est que nul homme en nos jours ne réunit à un plus haut degré tous les avantages propres à relever la majesté impériale : naissance, génie, force et audace, taille superbe, élégance incomparable. Et d'un prince doué de toutes ces qualités, les passions et les vices ont fait un monstre dans l'ordre moral ! Qu'il nous soit donc permis de rappeler cet exemple aux princes et aux rois qui seraient tentés d'abuser de leur puissance. Que le sort de ce tyran les retienne sur la voie de l'abîme ; qu'ils ne se laissent pas séduire par les tentations d'un pouvoir mal acquis, mais plutôt qu'ils en voient la funeste origine et les terribles conséquences ; qu'ils s'appliquent à extirper tous les germes du mal, au lieu de songer à en recueillir les fruits de malédiction et de mort. C'est une folie de croire qu'on pourra guérir à coups de sabre une blessure gangrenée, ou qu'on réussira à servir à la fois le Dieu de l'Évangile et l'idole de Mammon. C'est une épouvantable folie d se promettre la conquête des dignités apostoliques comme la récompense d'une ambition simoniaque et sacrilége, de se frayer par l'apostasie un chemin aux honneurs de la hiérarchie sacrée. Ceci s'adresse à l'heure présente [1]. Quant au passé, rendons grâces au Dieu tout-puissant, qui, par la chute de Henri IV, donna à son Église une tardive mais éclatante victoire. C'était la cinquantième année des exactions du nouveau Nabuchodonosor ; le ciel l'avait choisie pour l'année jubilaire du catholicisme. Un nouveau Julien faisait la guerre au Christ ; le Galiléen lui creusa une tombe. Aman nouveau, le jour de sa mort marqua la délivrance du peuple d'Israël [2]. »

Histoire posthume de Henri IV et de ses sépultures successives

74. Pendant que les catholiques portaient sur Henri IV ce jugement que l'histoire a ratifié, le peuple de Liége cherchait à faire du pseudo-empereur un saint d'une nouvelle espèce. La lutte continua donc sur son cerceuil. « Le jeune roi, disent les Annales

[1] Ces paroles semblent se rapporter à l'époque où le jeune roi Henri V, devenu à son tour persécuteur, fit asseoir, comme nous le verrons bientôt, un nouvel antipape sur la chaire de saint Pierre.

[2] Ekkeard. Uraug., *Chronic.*, *Patr. lat.*, t. CLIII, col. 1014.

d'Hildesheim, consulta les princes au sujet du désir exprimé par son père mourant d'être transféré à Spire, pour y reposer à la cathédrale, sous le dôme de Sainte-Marie, dans le sépulcre de ses aïeux. La réponse fut qu'à moins de tomber lui-même sous le coup de l'excommunication, le roi non-seulement ne pouvait pas se prêter à l'exécution de ce vœu, mais qu'il ne devait même pas permettre que le corps restât dans la cathédrale de Liége, où l'intrus Otbert l'avait provisoirement déposé. Il fallait donc le transporter d'abord dans un lieu non consacré [1], puis recourir à l'autorité du pape [2] pour solliciter la levée posthume du ban d'anathème et d'excommunication [3]. » En conséquence, pendant qu'une députation royale se rendait à Rome, l'archevêque Henri de Magdebourg, accompagné d'un certain nombre d'évêques orthodoxes partit pour Liége, où il fit connaître la décision du roi et des princes, déclarant qu'en vertu des lois canoniques la cathédrale de Saint-Lambert serait frappée d'interdit, si l'on y conservait le corps du césar excommunié. Otbert et les prélats schismastiques ne firent aucune opposition à ces mesures. Leurs convictions avaient changé avec la fortune. Ils s'empressèrent de faire acte de soumission à la double autorité du roi et du saint-siége ; ils acceptèrent la pénitence qui leur fut imposée par l'archevêque de Magdebourg en attendant que le pape daignât, s'il le jugeait à propos, les réintégrer dans leurs offices et dignités. « Le cercueil de Henri IV fut donc tiré du caveau de la cathé-

[1] M. de Montalembert fait ici une observation que nous sommes heureux de mettre sous les yeux du lecteur. « Ce refus de sépulture, dit-il, a été un sujet de grandes déclamations pour tous les écrivains protestants et philosophiques. Il n'en était pas moins obligatoire, à moins que l'Église ne voulût reconnaître que l'excommunication était une formalité dérisoire et que tous les hommes n'étaient pas égaux devant Dieu. » (*Moines d'Occid.*, tom. VII, p. 379, not. 2.) Il faut remarquer d'ailleurs qu'on ne prétendait point refuser une sépulture décente au souverain mort sous le lien d'anathème, pourvu que ce ne fût point dans un lieu consacré.

[2] Le Rituel Romain a conservé jusqu'ici les cérémonies qui s'observent pour la réhabilitation posthume d'un chrétien mort excommunié, lorsque l'autorité ecclésiastique, admettant la probabilité d'un repentir *in extremis*, accorde cette indulgence exceptionnelle. Le pseudo-empereur n'était point dans ce cas, et le pape refusa fort sagement l'autorisation qu'on lui demandait.

[3] *Annal. Hildesheim.*, *Patr. lat.*, tom. CXLI, col. 595.

drale de Liége, dit la chronique de Sigebert de Gemblours, et transporté, le XIX des calendes de septembre (14 août 1106), hors des murs de la ville, dans une église récemment bâtie sur le mont Cornillon et non encore consacrée. Mais neuf jours après, la multitude en armes vint l'enlever pour le reporter à la cathédrale, avec toutes les démonstrations d'un attachement fanatique. Malgré la résistance de l'évêque et des chanoines, le peuple fit psalmodier par quelques pauvres clercs, payés pour cet office, les vigiles des morts, et passa toute la nuit dans l'église, veillant, le glaive à la main, autour de ces dépouilles qu'il regardait comme des reliques. Sa ferveur pour le nouvel objet de son culte allait si loin, que chacun se croyait sanctifié pour avoir vu seulement le cercueil. Les uns creusaient avec les mains et les ongles la terre où il avait séjourné, la semaient dans leurs champs ou l'emportaient dans leurs demeures comme un gage de bénédiction. D'autres plaçaient sur le cercueil des vases remplis de blé, pour mêler ce grain à celui des semailles qui commençaient en cette saison de l'année, persuadés qu'ils assuraient ainsi l'abondance de la prochaine récolte [1]. » Cette exaltation superstitieuse des esprits finit enfin par se calmer, sous l'influence de conseils plus sages. « Le corps du pseudo-empereur fut transporté d'abord dans une chapelle déserte, au milieu d'une des îles de la Meuse. Il y resta quelques semaines sous la garde d'un moine, récemment revenu d'un pèlerinage à Jérusalem, qui ne cessa jour et nuit de réciter la psalmodie sur ces dépouilles abandonnées. Enfin le III des nones de novembre (3 novembre 1106), par ordre du jeune roi, le chambellan Erchembald avec quelques autres des anciens serviteurs de Henri IV, amenèrent ses dépouilles à Spire. Là encore le peuple leur fit une ovation et les escorta en chantant les matines des morts vers la cathédrale de Sainte-Marie, où la multitude voulait les introduire de vive force. Mais le courageux évêque Gébhard se présenta au seuil de la basilique. Il prononça une sentence d'interdit contre un certain nombre de clercs qui s'étaient associés à cette manifestation tumultueuse. Le cortége n'entra point dans l'enceinte sacrée et le cercueil de l'excommunié, déposé dans un

[1] Sigebert. Gemblac., *Chronic.*, *Patr. lat.*, tom. CLX, col. 254, not. 280.

sarcophage de pierre, [1] fut inhumé sous le porche de l'église [2]. » Il y resta cinq années, jusqu'en 1111. A cette époque, Henri V, devenu à son tour, comme nous le verrons, un ardent persécuteur de l'Église, avait rompu avec l'autorité légitime de Pascal II et créé un nouvel antipape, Maurice Burdin. Celui-ci inaugura son intrusion par un acte qui relevait la mémoire du pseudo-empereur de tout lien d'excommunication et d'anathème. Gébhard, le catholique évêque de Spire, mort l'année précédente, avait été remplacé par un schismatique et césarien, nommé Bruno. Dans ces circonstances, Henri V fit procéder avec une pompe extraordinaire aux funérailles définitives du Néron de la Germanie. Le sarcophage, exhumé du porche de l'église, fut déposé sous le dôme de la cathédrale de Spire dans le caveau impérial. Le parjure Henri V ménageait ce dernier triomphe à un père qu'il avait de son vivant détrôné sous prétexte de schisme. Étranges et sacriléges revirements qui préparaient dès le XII[e] siècle la grande apostasie de l'Allemagne, accomplie au XVI[e] sous l'influence du protestantisme !

[1] *In sarcophago lapideo*. Ekkeard. Uraug., *Chronic. Patr. lat.*, tom. CLII, col. 1011.

[2] *Annal. Hildesheim.*, *Patr. lat.*, tom. CXLI, col. 593.

CHAPITRE III.

Pontificat du B. Pascal II (1099-1118).

SOMMAIRE.

TRAVAUX DE PACIFICATION RELIGIEUSE.

§ I. SYNCHRONISME.

1. Lettre de saint Hugues de Cluny au roi Philippe I et de saint Anselme de Cantorbéry au comte Robert de Flandre. — 2. Fin des émeutes schismatiques à Rome. — 3. Lettre de saint Otton de Bamberg au pape Pascal II. — 4. Sacre de saint Otton par le pape à Anagni. — 5. Retour de Pascal II à Rome. Projet de voyage du pape en Germanie.

§ II. PACIFICATION RELIGIEUSE DE L'ANGLETERRE (1103-1106).

6. Voyage de saint Anselme de Cantorbéry à Rome. Audience du pape. Guillaume de Warlewast et Pascal II. — 7. Anselme quitte Rome. Un stratagème de Guillaume de Warlewast. Lettre de Pascal II au roi d'Angleterre. — 8. Guillaume de Warlewast rejoint saint Anselme à Plaisance, l'accompagne jusqu'à Lyon et lui signifie un ordre d'exil. — 9. Séjour de saint Anselme à Lyon. — 10. Perfidie du roi d'Angleterre. Spoliation des domaines ecclésiastiques de Cantorbéry. Calomnies contre saint Anselme. — 11. Énergiques mesures du pape. Excommunication de Robert de Meulan, principal conseiller du roi d'Angleterre. — 12. Saint Anselme et la comtesse de Blois Adèle, fille de Guillaume le Conquérant. — 13. Intervention de la comtesse Adèle près du roi son frère. Entrevue de Henri I et de saint Anselme au château de l'Aigle. Le roi propose d'envoyer une nouvelle ambassade au pape. — 14. Moyens dilatoires employés par Henri. Ses préparatifs de guerre contre son frère Robert de Normandie. Oppression du clergé en Angleterre. — 15. Départ de Warlewast et du moine Baudoin de Tournay pour Rome. Lettre de saint Anselme au pape. — 16. Pacte de réconciliation du roi Henri I avec le saint-siége. — 17. Appréciation de ce pacte. — 18. Retour de Guillaume de Warlewast et de Baudoin en Normandie. Allégresse générale. — 19. Passage de Boémond à Rouen. Reliques apportées d'Antioche. Les cheveux de la sainte Vierge. — 20. Maladie de saint Anselme. Le roi d'Angleterre et saint Anselme à l'abbaye du Bec. Retour de saint An-

§ V. CONCILE DE TROYES (19-26 mai 1107).

§ VI. MORTS ILLUSTRES. (1108-1109).

§ I. Synchronisme.

Lettre de saint Hugues de Cluny au roi Philippe I et de saint Anselme de Cantorbéry au comte Robert de Flandre.

1. La mort de Henri IV eut un retentissement immense en Europe. Elle produisit sur le roi de France Philippe I, que le pseudo-empereur avait choisi pour correspondant et qui avait eu lui-même le malheur de braver si longtemps les foudres de l'anathème pontifical une impression telle qu'il écrivit à saint Hugues de Cluny pour lui demander d'être admis au nombre de ses religieux. Nous n'avons plus la lettre royale adressée au vénérable abbé, mais la réponse de saint Hugues a été conservée. Elle est ainsi conçue : « Au seigneur Philippe par la grâce de Dieu roi des Francs, frère Hugues abbé de Cluny, dignité et gloire dans le royaume céleste. — Votre mansuétude, par un sentiment d'admirable humilité, nous témoigne le pieux désir de passer le reste de sa vie dans l'union la plus étroite avec nous. C'est un vœu que nous accueillons dans toute la joie de notre âme ; et d'un cœur plein d'allégresse nous répétons le cantique

des anges : « Gloire à Dieu dans les hauteurs du ciel et sur la terre paix aux hommes de bonne volonté [1]. » Illustre ami, vous m'avez naguère demandé s'il y a quelque exemple d'un roi de France qui se soit fait moine. Je vous répondis par le précédent de saint Gontran, qui renonça aux grandeurs, aux vanités, aux pompes du siècle, pour prendre l'habit monastique et marcher sur les traces du Dieu qui se fit pauvre pour nous racheter et nous enrichir par sa pauvreté divine[2]. L'éclat du titre royal, le pouvoir, la dignité suprême, ont des prestiges corrupteurs. Imitez les saints, renoncez à toutes ces vaines illusions; alors vous serez vraiment roi, vraiment puissant, vraiment digne de tous les honneurs; vous posséderez les richesses éternelles. Autour de vous, parmi les princes de votre temps, quelles formidables catastrophes! Quelle fin à jamais lamentable! Je veux parler de Guillaume II roi d'Angleterre et de Henri IV empereur d'Allemagne. Le premier est frappé de mort en un instant, d'un coup de flèche, non point sur un champ de bataille, mais sous le couvert des grands bois, au milieu des plaisirs de la chasse. Le second, après tant de fortunes diverses, de luttes et de batailles, vient de succomber. Quel est aujourd'hui devant Dieu leur sort? Quels sont leurs tourments dans l'autre vie? Nul homme mortel ne le sait. Vous, du moins, ô roi bien-aimé, revenu au sentiment de la crainte du Seigneur, assurez pour jamais le salut de votre âme, de peur que vous n'ayez, ce qu'à Dieu ne plaise! une destinée pareille à celle que nous déplorons en ces deux rois. Il y a mille genres de mort différents; mais, de quelque manière que ce soit, « il est horrible de tomber entre les mains du Dieu vivant [3]. » Changez donc de conduite, réformez vos mœurs, rapprochez-vous de Dieu par une pénitence sincère, une conversion parfaite. Vous ne pouvez, à mon avis, prendre pour atteindre ce but une voie plus sûre que la profession monastique. Les princes des apôtres, les juges des empereurs et des rois, les bienheureux Pierre et Paul sont prêts à vous recevoir dans cette maison qui est

[1] Luc. II. 14. — [2] C'est le seul document historique qui mentionne le fait de la profession religieuse embrassée, sur la fin de sa vie, par le saint roi Gontran. Mais en l'absence de tout autre témoignage, celui de saint Hugues de Cluny mérite d'être pris au sérieux, — [3] Hebr. x, 31.

la leur, et que nos pères ont surnommée l'asile de la pénitence. Nous-même, nous sommes disposé à vous accueillir en roi, à vous traiter en roi, à vous servir comme un roi, à prier pour vous le Roi des rois, afin qu'il daigne transformer votre royauté de ce monde en la royauté du renoncement monastique, qui vous fera régner, non plus pour un temps limité sur quelques provinces de la terre, mais pour des siècles sans fin dans les régions fortunées et sans bornes de la patrie céleste. *Amen* [1]. » Voilà ce que pensaient de Henri IV, et son parrain Hugues de Cluny et le roi de France Philippe I, auxquels le pseudo-empereur avait adressé les protestations d'innocence qu'on a lues précédemment [2]. Saint Anselme de Cantorbéry tenait le même langage au comte Robert de Flandre. « Voyez, lui écrivait-il, jetez les yeux autour de vous; quels exemples terribles! Considérez le sort des princes qui s'attaquent à l'Église et la foulent aux pieds. A quoi ont-ils abouti? Que sont-ils devenus? Les faits parlent assez haut; ils n'ont pas besoin de commentaire. Quiconque n'obéit point aux lois ecclésiastiques du pontife romain, successeur et vicaire du bienheureux Pierre, celui-là ne fait plus partie du bercail de Jésus-Christ. Qu'il cherche dès lors, pour entrer dans le royaume des cieux, une autre porte; car il n'y pénétrera point par celle dont l'apôtre Pierre tient les clefs [3]. »

Fin des émeutes schismatiques à Rome.

2. En disparaissant de la scène du monde, Henri IV devenait pour les ennemis du saint-siége un exemple saisissant des justices du Christ, roi immortel des siècles, qui a fait à Pierre et à ses successeurs des promesses d'immortalité. Tout se disposait en Europe pour un retour général au respect et à l'obéissance envers le vicaire de Jésus-Christ. Le roi de France, si longtemps rebelle, était entré le premier dans cette voie [4]. Nous raconterons bientôt la réconciliation du roi d'Angleterre avec le pape Pascal II et saint Anselme de Cantorbéry [5]. Mais ce fut surtout à Rome que la mort soudaine du persécuteur de l'Église produisit les effets les plus immédiats pour la pacifica-

[1] S. Hugon. Cluniac., *Epist. VIII, ad Philipp. regem*, *Patr. lat.*, t. CLIX, col. 930. — [2] Cf. chapitre précédent, § V.

[3] Anselm. Cant., lib. VII, *Epist.* XIII; *Patr. lat.*, tom. CLIX, col. 208.

[4] Cf. tom. XXIV de cette *Histoire*, p. 499.

[5] M. de Rémusat, *Saint Anselme de Cantorbéry*, p. 358.

tion de la ville éternelle. L'intrusion de l'antipape Maginulf, réprimée presque aussitôt que commise, avait laissé des germes de discorde qui éclatèrent durant les derniers mois du pseudo-empereur, quand après sa déposition à Mayence et sa feinte abdication à Ingelheim, Henri IV put réorganiser à Liége un noyau de résistance césarienne et schismatique. Ses partisans de Rome avaient eu le temps, comme ceux de Trente, de recevoir de lui le mot d'ordre, et de renouveler contre l'autorité du pape légitime les tentatives de révolte précédemment avortées. C'est au *Liber Pontificalis* que nous devons ces détails aujourd'hui complétement ignorés [1]. « La vertu et la puissance de Pascal II, dit ce document, avaient triomphé des manœuvres scélérates de Maginulf et de ses fauteurs. Mais le feu couvait encore sous la cendre, les flammes de cet Etna satanique étaient d'autant plus intenses que toute explosion extérieure leur était interdite. Une famille corse [2], composée d'un chef, nommé Étienne, de ses fils, de ses frères et de ses neveux, possédant de grandes et importantes propriétés à Rome, s'était mise à la tête du parti schismatique. Dans la lutte contre l'antipape, leurs maisons avaient toutes été rasées par

[1] Voir, à propos de l'authenticité du *Liber Pontificalis* et de l'absolue véracité de ses renseignements, la note donnée sous forme d'appendice à la fin de ce volume.

[2] « Corsorum domus, videlicet Stephani et filiorum et fratrum ejus, atque nepotum, jam per dominum papam Paschalem omnes destructæ erant. » On sait que, l'an 862, à l'époque où les Sarrasins dévastaient par leurs incursions annuelles l'île de Corse, une grande émigration des indigènes s'organisa et vint demander l'hospitalité au pape Léon IV. « Le pontife reçut paternellement ces malheureux insulaires et leur donna des terres à cultiver, des villes à rebâtir. La cité Léonine près du Vatican, récemment fondée par Léon IV, les villes d'Amerino, Orta, Porto, restées désertes à la suite des invasions barbares, furent restaurées et habitées en partie par les émigrants corses. Porto , la plus exposée comme ville maritime aux déprédations des Sarrasins, avait été complétement abandonnée; elle fut, au témoignage de saint Antonin de Florenceé repeuplée exclusivement de Corses. » (S. Antonin., *Chronic.*, part. II, p. 148, § 6. — Cf. Galletti, *Hist. de la Corse*, p. 333.) Depuis lors la colonie corse fixée dans les états du saint-siége se trouva mêlée à tous les mouvements politiques accomplis au sein de Rome, prenant parti tantôt pour les papes légitimes, tantôt pour les antipapes. La famille dont il est ici question, et dont nous ne connaissons point d'ailleurs la descendance, s'était inféodée à la cause schismatique et césarienne.

ordre du seigneur pape Pascal. La fureur d'Étienne ne connut plus de bornes. A la tête d'une bande de sicaires recrutée parmi les césariens soit de l'intérieur soit de l'extérieur de la cité, s'étant emparé de la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs et de sa forteresse, il en fit le quartier général de tous les scélérats. Avec eux il faisait chaque jour des incursions dans la ville éternelle, en sorte que la confusion et le désordre régnaient partout ; plus de sécurité ni au dedans ni au dehors ; les criminels marchaient tête levée et commettaient impunément leurs attentats. Pour mettre un terme à ces brigandages, les princes de la curie, *primores curiæ,* eurent recours à un ingénieux stratagème. Au moyen d'empreintes de cire appliquées sur les serrures de la basilique et de la forteresse de Saint-Paul, ils firent fabriquer des clefs avec lesquelles, durant la nuit, ils vinrent en silence ouvrir les portes de la basilique et de la tour à l'armée pontificale. Surpris dans leur repaire, les brigands se groupèrent, les uns dans la principale tour de la citadelle, les autres sur la plate-forme du porche de la basilique. Ils y soutinrent un combat acharné ; mais ils durent enfin se rendre. Le lendemain, le seigneur pape escorté par la multitude des citoyens vint en personne reprendre possession de Saint-Paul-hors-les-Murs. Étienne, qui avait été fait prisonnier, fut présenté au pontife. Il paraît que ce chef des conjurés était moine. Grâce à ce titre et au repentir plus ou moins sincère dont il donna des marques, Pascal II lui fit grâce de la vie et le renvoya à son monastère[1] » (mai 1106). Nous verrons plus loin qu'Étienne répondit par la plus noire ingratitude à l'acte de clémence dont il fut l'objet. On aurait tort cependant d'incriminer à cette occasion la conduite du pape et de l'accuser de faiblesse. Dans l'état des esprits à Rome, après les désordres auxquels l'intrusion de l'antipape Maginulf avait donné lieu, il était d'une sage politique de faire prédominer la miséricorde sur les rigueurs de la justice. Si le parjure et sacrilége Étienne continua son rôle de révolté, les Romains furent touchés par la mansuétude de Pascal II, et la tranquillité publique cessa pour le moment d'être troublée.

[1] Watterich, *Vitæ Romanor. pontific.*, tom. II, p. 5, 6. Le texte du *Liber Pontificalis* dans le *Codex Regius* et dans le *Codex Mazarinæus*, pour la notice consacrée à Pascal II, est exactement le même que celui de Watterich.

3. Les nouvelles de la déposition de Henri IV et du couronnement de son fils à Mayence commençaient à se répandre en Italie et jetaient un profond découragement dans le parti césarien. La comtesse Mathilde avait été informée la première de ces graves événements par le légat apostolique Gébéhard de Constance, dont nous avons raconté le périlleux voyage à travers les Alpes et l'arrivée à Rome avec l'escorte que lui avait fournie l'héroïne [1]. Peu de jours après, Pascal II recevait de l'évêque élu Otton de Bamberg, lui aussi échappé à la captivité de Trente, une lettre ainsi conçue : « Enfin le Seigneur dans sa miséricorde a daigné calmer la tempête qui agitait la barque de son Église. Après tant d'orages, après cette longue nuit d'erreurs, un rayon de vérité commence à luire sur notre chrétienté d'Allemagne. Tout ce que l'évêque de Constance, votre légat, nous a prescrit de votre part est déjà exécuté ou en voie d'exécution. Maintenant prosterné à vos pieds, j'ai recours directement à vous, suppliant instamment votre paternité sainte de donner un conseil à son humble serviteur dans des circonstances exceptionnellement critiques, où l'on ne sait ni à qui se fier ni en quel lieu poser un pied sûr. Il s'agit de ma consécration épiscopale. En proie à toutes les angoisses, environné partout de périls, pareil au naufragé que les flots submergent, j'emprunte la parole du prince des apôtres dont vous tenez la place, et je vous crie : « Seigneur, sauvez-moi [2] ! » Dans la lutte que nous soutenons contre la puissance des ténèbres, tous nos regards sont tournés vers vous: nous sommes prêts à tout sacrifier pour vous rester fidèles, à subir pour vous la prison et la mort. Le seul désir de mon âme est de n'agir que sous votre direction et de me conformer en tout à vos ordres. Tendez-moi donc la main et tracez-moi une ligne de conduite. Si vous me mandez d'aller vous trouver en personne pour recevoir de votre majesté sainte la consécration épiscopale, rien ne m'arrêtera, ni le souvenir d'une captivité récente, ni la spoliation dont je fus alors victime, ni ma pénurie actuelle après le pillage et l'incendie de tous mes domaines. Ce qui me fait désirer si vivement de recevoir de votre sainteté la grâce du sacre, c'est, hélas! que

Lettre de saint Otton de Bamberg au pape Pascal II.

[1] Cf. chap. précédent, nº 56. — [2] *Matth.* VIII, 85.

dans la triste situation de l'église d'Allemagne, le métropolitain catholique de Mayence auquel, en temps normal, je devrais m'adresser, ne trouverait point autour de lui un nombre suffisant de prélats et de clercs orthodoxes pour l'assister dans cette cérémonie[1]. »

Sacre de saint Otton par le pape à Anagni.

4. La réponse de Pascal II à cette touchante lettre de l'évêque élu de Bamberg fut une invitation à se rendre à Rome. Otton y arriva le 3 mai 1106, jour de l'Ascension. Mais le pape s'était rendu à Anagni, où il achevait de pacifier les provinces méridionales des États du saint-siége et d'y extirper les dernières traces du schisme césarien. Le modeste pèlerin vint l'y rejoindre, se prosterna à ses pieds et lui remit le bâton pastoral de l'église de Bamberg, qu'il avait apporté à cet effet. Dans un long entretien avec le pontife, il lui fit le détail des événements accomplis en Allemagne et lui exposa toutes les circonstances de sa propre élection, demandant pardon pour ce qu'elles pouvaient avoir d'irrégulier. On se rappelle que l'initiative en avait été prise par le pseudo-empereur, dans un moment où sa politique le portait à se rapprocher du parti catholique[2]. Pascal II accueillit l'homme de Dieu avec une tendresse paternelle, le rassura sur tous ses scrupules et lui ordonna de se préparer à recevoir de ses mains la consécration épiscopale le jour de la Pentecôte prochaine. « Malgré ces encouragements du vicaire de Jésus-Christ, saint Otton éprouvait une angoisse indéfinissable, dit son biographe. Il passa la nuit suivante à méditer sur les devoirs de la charge pastorale, et désespérant de pouvoir jamais suffire à une pareille tâche, il résolut d'y renoncer et de retourner en Germanie pour s'y ensevelir dans un cloître. Le lendemain matin, il sortit clandestinement de la ville avec ses compagnons et reprit la route d'Allemagne. Le pieux fugitif était déjà à Sutri, lorsque le pape, qui avait envoyé à sa poursuite, lui fit donner l'ordre, en vertu de la sainte obéissance, de revenir sur-le-champ à Anagni[3]. » Le sacre eut lieu au jour fixé, 13 mai 1106, et voici en quels termes Otton l'annonçait à sa chère église de Bamberg :

[1] S. Otton. Bamberg., *Epist.* VIII; *Patr. lat.*, tom. CLXXIII, col. 1319.
[2] Cf. chapitre précédent, nos 8 et 9.
[3] S. Otton. Bamberg., *Vita*, no 14; *Patr. lat.*, tom. CLXXIII, col. 1277.

« C'est en la fête sacrée de la Pentecôte, anniversaire du jour où l'Esprit-Saint descendit sur les apôtres, qu'il a plu au Seigneur de me conférer malgré mon indignité la bénédiction épiscopale, par les mains du très-bienheureux pape Pascal II, assisté de plusieurs évêques, en présence d'un très-grand nombre de clercs venus de Rome. La cérémonie eut lieu à Anagni, ville campanienne située sur les frontières de la Romagne et de l'Apulie. Le souverain pontife a fait pour moi une exception sans précédent de nos jours; il m'a dispensé de l'offrande que le consécrateur reçoit de l'ordinand avant la prestation du serment d'obédience. Frères bien-aimés, conservez, je vous prie, devant Dieu le souvenir de ce jour, de ce lieu et de notre événement qui vous donne un pasteur. Glorifiez le Seigneur avec moi: tous ensemble travaillons à exalter le nom de notre Dieu qui résiste aux superbes et donne sa grâce aux humbles [1]. » Pascal II remit au saint évêque deux lettres, l'une pour l'archevêque de Mayence Ruthard, l'autre adressée au clergé et à l'église de Bamberg. « Le schisme aujourd'hui si providentiellement terminé, dit-il au primat de Mayence, a produit dans le royaume teutonique une telle pénurie de titulaires catholiques que les consécrations épiscopales y sont devenues presque impossibles. Nous avons donc, de concert avec tous nos frères, conféré la bénédiction du sacre au vénérable Otton, élu de Bamberg, arrivé jusqu'à nous à travers des difficultés et des périls sans nombre. Tous vos droits de métropolitain ont été solennellement réservés par nous. Recevez donc dans un sentiment de dilection fraternelle ce nouvel évêque que nous vous renvoyons avec cette lettre de recommandation apostolique. Accueillez-le avec d'autant plus de bienveillance et d'affection que vous le savez plus sincèrement attaché au saint-siége [2]. » Le pape tenait un langage à peu près semblable au clergé et aux fidèles de Bamberg. « L'élu de votre église, disait-il, notre vénérable frère Otton, dont le dévouement à la foi catholique s'est signalé par une fermeté et une constance héroïques, a bravé tous les périls pour arriver jusqu'à nous. Il a

[1] S. Otton. Bamberg., *Epist.* XI, *tom. cit.*, col. 1321.
[2] Pascal. II, *Epist.* CLXXXIII; *Patr. lat.*, tom. CLXIII, col. 191.

trouvé près de ce siége apostolique l'accueil qu'il avait droit d'en attendre. Au nom du bienheureux Pierre, nous l'avons de nos mains, avec la grâce de Dieu et tout en réservant les droits de son métropolitain, sacré comme votre évêque. Nous avons la confiance qu'il saura parmi vous garder avec vigilance la discipline ecclésiastique et pourvoir avec une pieuse sollicitude au salut de vos âmes. Obéissez-lui donc comme à un pasteur et à un père: secondez les efforts de son zèle ; ils ne tendront qu'à vous assurer le trésor des grâces célestes. Conservez en tout et toujours l'intégrité de la foi catholique; attachez-vous plus étroitement que jamais à la chaire de saint Pierre, afin que, rétablis pour jamais dans l'unité, fuyant la contagion de l'hérésie et du schisme, vous puissiez, avec la grâce du Seigneur, aborder heureusement le port du salut éternel [1]. »

Retour de de Pascal II à Rome. Projet de voyage du pape en Germanie.

5. Ces deux lettres sont datées du palais de Latran, le XII des calendes de juin (21 mai 1106). A cette époque Pascal II était donc rentré à Rome. Il se préparait à passer bientôt les Alpes pour répondre à l'invitation de la diète de Mayence et rétablir en Allemagne la hiérarchie catholique, si profondément bouleversée pendant le règne du pseudo-empereur. « La mort de Henri IV, écrit Domnizo, avait rendu la paix à la sainte Église. La vérité si longtemps opprimée se produisait au grand jour. Les schismatiques n'osaient plus s'insurger contre l'autorité du saint-siége. Leurs voix étaient réduites au silence. Dans toutes les provinces de la catholicité les fidèles exprimaient le désir de voir le souverain pontife entreprendre, comme ses prédécesseurs Urbain II et Léon IX, un voyage apostolique à travers l'Europe, pour réformer les abus, réhabiliter les pécheurs repentants, remédier aux désordres du passé, effacer les traces des dissensions précédentes. La pacification de Rome permettait de réaliser un pareil dessein. Tout le peuple de la ville éternelle était revenu à l'obédience de Pascal II, et lui jurait une inviolable fidélité [2]. » Un événement de la plus haute importance, négocié sur les entrefaites et heureusement accompli, grâce à la fermeté et à la prudence du pape, compléta ces heureux symptômes. Nous

[1] Pascal. II, *Epist.* CLXXXIII.

[2] Domnizo, *Vita Mathildis*, l. II, cap. XVI; *Patr. lat.*, tom. CXLVIII, col. 1022.

voulons parler de la réconciliation de l'Angleterre avec le saint-siége.

§ II. Pacification religieuse de l'Angleterre (1103-1106).

Voyage de saint Anselme de Cantorbéry à Rome. Audience du pape. Guillaume de Warlewast et Pascal II.

6. On se rappelle[1] que, l'an 1103, le primat de Cantorbéry saint Anselme avait dû accepter du roi Henri I la mission de se rendre à Rome près du souverain pontife, pour y être témoin de l'accueil qui serait fait à la requête définitive du roi, des évêques et des seigneurs anglais, demandant tous l'autorisation de conserver l'usage des investitures. Une lettre de Henri adressée au pape fut confiée à Guillaume de Warlewast, qui avait ordre de la remettre au seigneur apostolique en présence du saint archevêque. Nous n'avons plus le texte de cette missive, mais la réponse de Pascal II a été conservée et nous permet d'en rétablir le sens général. Le roi se montrait plein de déférence pour le souverain pontife ; il lui faisait part de la naissance d'un fils très-longtemps refusé à ses désirs, l'assurait qu'il élèverait cet héritier présomptif de sa couronne dans les sentiments d'amour et de dévouement au saint-siége; enfin, il le suppliait de se relâcher de la rigueur des lois canoniques sur les investitures en faveur de la situation exceptionnelle de l'Angleterre, pays de conquête récente, où la nouvelle domination était mal affermie, où les conspirations contre le pouvoir royal étaient toujours à craindre. Ces lettres, remises par Guillaume de Warlewast en audience solennelle, furent discutées le lendemain dans une conférence tenue par le pape en présence du sacré collége, devant l'archevêque de Cantorbéry et l'ambassadeur royal. « Celui-ci les commenta, dit Éadmer, avec toute l'éloquence dont il était capable. Il mit tout en œuvre pour que le roi son maître fût maintenu en possession du privilége des investitures, tel qu'en avaient joui ses deux prédécesseurs Guillaume le Conquérant son père et Guillaume le Roux son frère. Il exposa les besoins politiques de l'Angleterre, vanta la munificence de ses rois envers

[1] Cf. tom. XXIV de cette *Histoire*, p. 445.

l'église Romaine, les faveurs particulières dont le siége apostolique s'était plu à les entourer, et fit sentir tout ce qu'un changement de relations entre les deux cours pourrait amener de regrettable pour ceux qui l'écoutaient. Ses paroles firent une vive impression sur les assistants. Quelques-uns d'entre eux s'écrièrent qu'il fallait admettre la requête de Henri, et faire céder toute autre considération devant le désir d'un si grand monarque. Cependant Anselme gardait le silence, attendant la décision du souverain pontife. Mais Pascal II ne voulait pas se prononcer avant d'avoir laissé chacun produire en liberté son avis. L'ambassadeur interprétant ce silence du pape et de l'archevêque dans un sens favorable à sa cause et espérant achever de convaincre le reste de l'auditoire, dit en terminant: «Quelle que puisse être la décision définitive je veux que tous ici sachent d'avance que le roi d'Angleterre mon maître, dût-il y perdre sa couronne, ne souffrira pas qu'on le dépouille de son droit d'investiture! » A ces mots, le seigneur apostolique prit la parole: « S'il en est ainsi, dit-il, en s'adressant à Guillaume de Warlewast, à votre tour sachez, et je le déclare devant Dieu, que jamais, fût-ce pour sauver sa tête, le pape Pascal II ne permettra au roi Henri d'Angleterre de s'arroger impunément la collation des églises[1]. » Cette déclaration déconcerta l'ambassadeur; elle fut accueillie par les acclamations des Romains. Le pape termina le jugement de cette affaire en maintenant l'interdiction absolue des investitures; mais afin d'adoucir ce que la sentence aurait de blessant pour l'amour-propre du monarque, il lui accorda certains usages et droits dont jadis avait joui le Conquérant son père; il suspendit en sa faveur l'effet des excommunications antérieurement prononcées par Urbain II; enfin il autorisa l'archevêque de Cantorbéry à absoudre après satisfaction préalable les titulaires qui avaient dans l'intervalle reçu l'investiture de la main du roi.

Anselme quitte Rome. Un stratagème de Guillaume de Warlewast. Lettre de Pascal II au roi d'Angleterre.

7. « Quand cette affaire qui faisait le principal objet de notre voyage, reprend Éadmer, eut été ainsi terminée, Anselme régla avec le pontife de nombreuses questions secondaires, intéressant divers points de discipline locale, puis il prit congé de Pascal II et lui demanda sa bénédiction apostolique. « Que la bénédiction du

[1] Eadmer., *Histor. Novor.*, l. III; *Patr. lat.*, tom. CLIX, col. 331.

Dieu tout-puissant, répondit Pascal, vous accompagne partout au gré de vos désirs. Mais il ne sera pas dit que vous quittiez le tombeau des princes des apôtres sans avoir reçu d'eux un gage de leur protection et de leur amour. Voici un privilége délivré en leur nom et revêtu du sceau apostolique que nous vous conférons à vous et à vos successeurs à perpétuité. » En parlant ainsi, le pape lui remettait une bulle confirmant pour lui et pour tous ses successeurs légitimes le titre et les pleins pouvoirs de primat d'Angleterre « tels qu'ils avaient existé dès le temps de l'apôtre des Anglais saint Augustin [1]. » Il l'embrassa alors, nous accorda à nous-mêmes, compagnons du saint archevêque, le même honneur, nous recommanda à Dieu et nous renvoya en paix dans notre patrie [2]. » C'était en effet en Angleterre qu'Anselme et ses fidèles serviteurs croyaient retourner. Mais il en devait être autrement. « A notre départ de Rome, continue l'historiographe, Guillaume de Warlewast nous prévint qu'il ne se joindrait pas à nous pour le retour. Il avait, disait-il, fait vœu d'aller en pèlerinage à Saint-Nicolas de Bari. Mais en réalité il se proposait de séjourner encore quelque temps à Rome, dans l'espoir d'obtenir en l'absence d'Anselme ce qu'on avait refusé devant lui. Toutefois il échoua complétement dans ce dessein et le pape refusa de modifier sa sentence. L'ambassadeur rabattit alors de ses prétentions, et pour n'avoir pas l'air de retourner près de son maître les mains vides, il pria le pape de lui remettre une réponse d'exhortation paternelle adressée au roi. Voici celle qu'il obtint : « Pascal évêque, serviteur des serviteurs de Dieu à l'illustre et glorieux roi d'Angleterre Henri, salut et bénédiction apostolique. — Par le message que nous a remis de votre part le clerc Guillaume votre fidèle envoyé, nous avons appris les succès que la bonté divine vous a ménagés, le triomphe qu'elle vous donne sur tous vos ennemis, et la joie qu'elle vous a réservée en vous accordant à vous et à la reine votre noble et pieuse épouse un fils, espoir de votre couronne. La part que nous prenons à ces heureux événements nous fournit l'occasion de vous rappeler que Dieu attend de vous d'autant plus de

[1] Cf. Pascal. II, *Epist.* c, *Patr. lat.*, tom. CLXIII, col. 119.
[2] Eadmer. *Histor. Novor.*, *loc. cit.*, col. 445.

fidélité et de reconnaissance, qu'il vous comble davantage de ses bienfaits. Nous-même nous avons à cœur de faire éclater de plus en plus à votre égard nos sentiments de bienveillance paternelle; mais nous avons le regret de vous voir demander ce que, malgré tout notre désir de vous être agréable,nous ne pouvons absolument point accorder. Si en effet nous autorisions ou si nous tolérions seulement les investitures que veut faire votre excellence, le péril que nous encourrions personnellement,vous et moi, serait également formidable. Comparez ce que vous perdriez en continuant les investitures, avec ce que vous gagneriez en y renonçant. Quant à nous,vous le savez,l'interdiction des investitures n'ajoute rien à notre autorité ni à nos droits sur les églises. Pour vous même, elle n'ôte rien à votre puissance légitime ni à vos droits de souverain, mais elle contribuera singulièrement à attirer sur votre personne et sur votre royaume la bénédiction du Seigneur. Je vous supplie donc de donner à votre Dieu ce témoignage que lui doit votre amour filial. Car enfin, s'il ne s'agissait de l'honneur de ce grand Dieu, à quoi nous servirait-il de nous exposer à perdre vos bonnes grâces pour maintenir l'interdiction des investitures ecclésiastiques auxquelles humainement nous n'avons aucune espèce d'intérêt temporel? Et ne dites pas : En ma qualité de souverain, j'ai droit aux investitures.— Non, les investitures ne sont ni de droit impérial ni de droit royal; elles sont le droit de Dieu. Sans cela est-ce que nous vous refuserions ce qui vous appartiendrait en toute justice? Est-ce que nous vous ferions cette injure, à vous qui nous avez donné tant de preuves de votre munificence? — Réfléchissez, très-cher fils, à ce que la situation actuelle a pour vous d'honneur possible ou d'opprobre à encourir, selon le parti que vous allez prendre. Voici que le plus sage et le plus religieux des évêques anglais, l'illustre Anselme de Cantorbéry refuse de siéger à vos côtés et de résider dans votre royaume si vous persistez dans votre dessein. Songez à l'effet que produira cette nouvelle, quand elle viendra à se répandre parmi toutes les nations de l'Europe,qui jusqu'ici exaltaient votre nom et votre gloire? vos conseillers eux-mêmes, ceux qui en ce moment vous encouragent dans cette voie, seront les premiers à vous blâmer alors. Revenez-

donc, très-cher fils, aux vraies inspirations de votre cœur ; nous vous en supplions, par l'amour que vous portez au Dieu tout-puissant et à Jésus-Christ son Fils unique ; rappelez au plus tôt votre pasteur et votre père, le glorieux Anselme. Renoncez aux investitures, vous trouverez près du siége apostolique protection contre tous vos ennemis de la terre et prières ferventes auprès du Roi du ciel. Sur vous et sur la glorieuse reine votre épouse nous appellerons, par les mérites des apôtres et l'intercession des saints, toutes les bénédictions et les grâces. L'Église romaine deviendra comme une seconde mère pour le fils que Dieu vous a donné [1] et dont le nom de Guillaume rappellera l'illustration du grand Conquérant son aïeul. Elle saura le défendre, ainsi que vous, contre quiconque oserait entreprendre sur les droits de votre couronne [2]. »

Guillaume de Warlewast rejoint saint Anselme à Plaisance, l'accompagne jusqu'à Lyon et lui signifie un ordre d'exil.

8. Cette lettre, datée du palais de Latran le 9 des kalendes de décembre (23 novembre 1103), « prouvait, de l'aveu de M. de Rémusat lui-même, « non moins d'art que de talent. » — « Elle était, suivant l'expression du moderne historien, remplie de choses bien dites en l'honneur du roi, de son rang, de sa femme, de son royaume, et sans faiblir sur le point délicat, sur un droit qui n'était « ni impérial ni royal mais divin, » promettait à Henri des indulgences spéciales, une protection constante, une paternelle amitié [3]. » — « Muni de ce gage de la bonté du pape, reprend Éadmer, Guillaume de Warlewast s'empressa de quitter Rome et de reprendre en toute hâte la route d'Angleterre. Déjà nous venions de franchir les Apennins, avec une escorte fournie à notre bienheureux père par la glorieuse comtesse Mathilde [4], lorsqu'en arrivant à Plaisance, nous trouvâmes

[1] Ce fils, dont la lettre pontificale indique la naissance au commencement de l'année 1103, reçut le nom de Guillaume et fut surnommé Adelin. A l'âge de quinze ans, son père l'associa au trône, et lui fit prêter par tous les seigneurs d'Angleterre serment de foi et hommage. Il périt en 1129 dans le naufrage de la *Blanche-Nef*, en des circonstances que nous ferons connaître plus loin.

[2] Pascal. II, *Epist.*, CI, *Patr. lat.*, tom. CLXIII, col. 120.

[3] M. de Rémusat, *Anselme de Cantorbéry*, p. 332.

[4] Voir la lettre d'action de grâces adressée à ce sujet par saint Anselme à la grande comtesse Mathilde. (Anselm., *Epist.* XXXVII, lib. IV ; *Patr. lat.*, tom. CLIX, col. 221.

Guillaume de Warlewast arrivé avant nous. Grande fut notre surprise de la promptitude avec laquelle il avait accompli son prétendu pèlerinage au tombeau de saint Nicolas. Sans se mettre en peine de nous expliquer ce mystère, il continua avec nous le voyage à travers l'Italie septentrionale et la chaîne des Alpes, que nous franchîmes sains et saufs, et nous accompagna jusqu'à Lyon, où Anselme s'arrêta pour célébrer la fête de Noël (25 décembre 1103). Guillaume, pressé d'arriver à Londres, annonça l'intention de poursuivre sa route sans délai. En prenant congé d'Anselme et au moment de se séparer de lui, il lui fit cette déclaration inattendue : « J'avais espéré que notre affaire aurait à Rome une solution toute différente. C'est pourquoi j'ai différé jusqu'ici de vous faire connaître les derniers ordres que le roi mon maître m'a chargé de vous transmettre. Maintenant que je me dispose à le rejoindre, je ne puis garder plus longtemps le silence. Voici ce que le roi Henri vous déclare par ma bouche : « Si vous revenez avec la résolution d'être vis-à-vis de mon autorité royale ce que vos prédécesseurs furent pour les miens, j'accueillerai de grand cœur votre retour en Angleterre et je vous embrasserai avec une tendresse filiale. » — L'ambassadeur s'arrêta à ces mots, et n'ajouta pas une parole. « Vous n'avez rien de plus à me dire ? » demanda Anselme. — « Je parle à un homme de génie, repartit Guillaume. Il ne lui en faut pas davantage pour comprendre. » — « J'ai en effet entendu, et j'ai compris, » répondit Anselme. » L'ambassadeuur s'éloigna aussitôt. Ses dernières paroles venaient de nous fermer les portes de l'Angleterre. Pour mieux s'en assurer, notre bienheureux père fit partir aussitôt un de ses compagnons, chargé pour le roi du message suivant : « A son révéré seigneur Henri, roi des Anglais, Anselme archevêque de Cantorbéry, fidélité à son service et constantes prières pour sa prospérité. — Vous devez savoir déjà par Guillaume de Warlewast tout ce qui s'est passé à Rome. Le seigneur pape a refusé de modifier les décrets de ses prédecesseurs. Il m'a enjoint personnellement à moi-même de n'admettre à la communion de l'Église les titulaires qui ont reçu de votre main l'investiture, qu'autant qu'ils fe-

raient au préalable confession de leur faute et se seraient soumis à la pénitence canonique. Les évêques qui les auront sacrés seront déférés au jugement du siége apostolique. Telle fut la sentence du souverain pontife. Guillaume de Warlewast l'a entendue, il pourra, s'il le veut, vous l'attester. Cependant en prenant congé de moi, il me défendit en votre nom de remettre le pied en Angleterre, si je n'étais résolu à tenir vis-à-vis de vous la même conduite que mon prédécesseur Lanfranc tint jadis à l'égard de Guillaume le Conquérant, votre père. Or, depuis l'époque du vénérable Lanfranc les investitures ont été absolument interdites par les décrets des papes. Il m'est donc impossible de les tolérer comme on le faisait alors. Mandez moi, je vous prie, si, en dehors de ce point sur lequel je ne suis pas libre de céder, vous accepterez encore mon ministère et si vous me permettrez de rentrer dans votre royaume[1]. »

Séjour de saint Anselme à Lyon.

9. La réponse de Henri ne se fit pas attendre. « Elle nous fut apportée, reprend l'historiographe, par un des moines de Cantorbéry nommé Everard, dans une lettre où le roi s'exprimait ainsi : « J'avais en effet chargé Guillaume de Warlewast de vous dire de ma part qu'il ne vous serait plus permis de rentrer en Angleterre, si vous ne promettiez auparavant de vous conformer à toutes les coutumes nationales, telles qu'elles furent observées sous le règne de mon père et celui de Guillaume le Roux mon frère. Je n'ai pas changé de sentiments[2]. » — Après une déclaration si catégorique, Anselme ne pouvait plus se méprendre sur le sort qui lui était réservé. » C'était un second exil. Il s'y résigna. L'archevêque Hugues de Lyon, revenu récemment de son voyage de Terre Sainte[3], lui donna pour la seconde fois l'hospitalité la plus fraternelle dans son palais. Toutes les populations environnantes accouraient pour revoir Anselme, dont le génie faisait l'admiration universelle, dont la sainteté éclatait par des miracles. Eadmer raconte la guérison subite d'un aveugle qui se présenta aux portes de la cathédrale de Lyon, pendant que le saint, ayant terminé la célébration de la messe, se

[1] Eadmer., *Histor. Novorum.*, l. III; *Patr. lat.*, tom. CLIX, col. 447.
[2] *Id. ibid.*. l. IV, col. 448.
[3] Cf. chap. I, nº 16, de ce présent volume.

tenait en prières dans l'*oratarium*. « Je suis aveugle! » criait-il, en cherchant à se diriger à l'aide de son bâton à travers la foule. « Par charité, qu'on veuille bien me conduire près de l'homme de Dieu.» Le moine de Cantorbéry, Alexandre, notre conpagnon de voyage, ajoute Éadmer, prit ce malheureux par la main, l'amena à la porte de l'*oratarium* et dit à Anselme : « Seigneur père, il y a là un pauvre aveugle qui vous supplie de vouloir bien tracer le signe de la croix sur ses yeux. » — « Qu'il vienne,» répondit Anselme avec un angélique sourire. — L'infirme fut conduit à ses pieds et lui fit son humble prière. Traçant alors avec le pouce de la main droite trois signes de croix sur chacun des yeux de l'aveugle, l'homme de Dieu fit cette prière : « Que la vertu de la croix du Christ illumine vos yeux; qu'elle en chasse toute infirmité et les rende à une guérison parfaite. » Puis il les aspergea avec de l'eau bénite, et congédiant cet homme, il lui dit : « Allez en paix. » Le moine Alexandre vint relever l'infirme et lui dit à voix basse : « Si vous n'êtes pas encore guéri, revenez demain matin : l'homme de Dieu vous bénira encore et vous serez plus heureux. » — « Non, non! mon bon seigneur, s'écria le mendiant. Ce ne sera plus pour le même motif que je reviendrai demain. Par la grâce de Dieu et de son fidèle serviteur, j'ai complétement recouvré la vue. » — Je ne me trouvais point à côté de notre bienheureux père quand eut lieu ce miracle, dit Éadmer, et je n'en fus pas personnellement témoin. Mais Alexandre me le raconta le jour même et j'en écrivis le récit tel que je l'entendis de sa bouche [1]. »

Perfidie du roi d'Angleterre. Spoliation des domaines de Cantorbéry. Calomnies contre saint Anselme.

10. Anselme demeura à Lyon, depuis le 25 décembre 1103, jusqu'au mois de mars 1105. Henri avait fait saisir tous les revenus de l'archevêché de Cantorbéry au profit du trésor royal. « Il eut soin, dit Éadmer, de conserver les collecteurs nommés par Anselme, non point par un sentiment d'égard pour l'illustre exilé, mais afin de laisser ignorer aux tenanciers la spoliation dont leur archevêque était victime et d'éprouver moins de résistance dans la perception des fermages [2]. » En laissant ainsi planer dans

[1] Eadmer., *S.Anselm. Cantuar. Vita*, l. II, nº 62; *Patr. lat.*, tom. CLVIII, col. III.

[2] Eadmer., *Histor. Novor.*; *Patr. lat.*, tom. CLIX, col. 447.

les esprits l'incertitude sur ses dispositions réelles à l'égard du saint archevêque, le roi faisait œuvre de perfidie politique non moins que d'habileté fiscale. Il faisait répandre partout le bruit que l'absence du primat, toute volontaire de la part de celui-ci, ne lui était à lui-même aucunement imputable. Par ses ordres, la reine Mathilde écrivait au pape Pascal II des lettres éplorées, le suppliant d'user de son autorité pour renvoyer Anselme en Angleterre. « Anselme disait-elle, est le disciple de l'Esprit-Saint; il est notre grand archevêque, le conseil, le consolateur et le père de tout un peuple[1]. » Elle s'adressait à l'illustre exilé lui-même : « Venez, seigneur, venez, père très-saint, lui écrivait-elle; mettez un terme aux gémissements de votre peuple : tous nos vœux vous appellent. — Une loi canonique, dites-vous, ne me le permet point, et je ne puis transgresser les décrets de la sainte Église. — Mais, ô père, vous répondrai-je, est-ce que le docteur des nations, le grand apôtre Paul, bien qu'il eût répudié la loi mosaïque, ne consentit point pour éviter le scandale à offrir des victimes au temple de Jérusalem? Est-ce que, pour le même motif, il ne soumit point son disciple Timothée à la circoncision? Fléchissez donc votre sévérité. Trouvez une voie où, ni vous, le pasteur qui dirigez le troupeau, ne rencontriez d'achoppement, ni les droits de la majesté royale de diminution. Vous êtes ma joie, mon espoir, mon refuge; loin de vous, mon âme est comme une terre sans eau. Si mes pleurs, si les vœux publics ne peuvent toucher votre âme, oubliant que je suis reine, déposant les insignes de ma dignité, j'irai à vous en suppliante. Je me prosternerai au seuil de votre demeure, je baiserai la trace de vos pas; et si Giézi vient au-devant de votre servante, il ne la fera pas relever jusqu'à ce qu'elle ait obtenu d'Élisée la grâce qu'elle sollicite[2]. » Moins instruits que ne le pouvait être la reine Mathilde des véritables causes qui retenaient Anselme loin de son église primatiale, ses moines de Cantorbéry lui reprochaient de se rendre, en prolongeant son absence, responsable de tous les malheurs qui accablaient l'église d'Angle-

[1] Pascal II, *Diversorum epistolæ ad papam, epist.* XXIV; *Patr. lat.*, t. CLXIII, col. 467.

[2] *S. Anselm. Cantuar. Epistol.* III, XCIII; *Patr. lat.*, tom. CLIX, col. 132.

terre. On lui citait saint Ambroise résistant en face à l'empereur Théodose. « Père saint, lui disait-on, eussiez-vous dû être jeté dans un cachot, exposé aux plus cruels tourments, à la mort même, votre devoir était de rester à votre poste. Or, vous n'aviez rien à craindre de pareil; on ne vous a point expulsé de votre siége, on ne vous a point banni d'Angleterre. Pour une seule parole de Guillaume de Warlewast, le pasteur devait-il renoncer à revoir son troupeau, et laisser ses brebis sans défense à la rage des loups ravisseurs? [1]. » Anselme répondait à ces récriminations avec une douce modestie. « Que vous et mes amis, écrivait-il à Ernulf prieur de Cantorbéry, vous gémissiez de mon absence, c'est la preuve de votre affection filiale; mais qu'on puisse supposer que c'est un pur caprice de ma part qui me retient dans cet exil, je ne puis le concevoir. Non, je n'abandonne point volontairement mon ministère pastoral, mais là où je devrais l'exercer le séjour pour moi est absolument impossible. Vous savez en effet que, d'après les ordres formels du seigneur apostolique, je ne puis, sans encourir moi-même les censures de l'Église, communiquer avec les évêques qui ont reçu l'investiture. Or la personne du roi a été par grâce spéciale exemptée provisoirement des effets de l'excommunication. Je devrais donc communiquer avec lui, et dès lors je ne pourrais éviter la communion des titulaires illégitimes, puisque lui-même continue de communiquer avec eux. Quelle pourrait être mon attitude, lorsqu'aux fêtes solennelles j'arriverais pour couronner le roi [2] et célébrer la messe? Je trouverais tous ces évêques excommuniés à côté de moi. Je n'aurais certes pas le pouvoir de les chasser, je n'oserais prier avec eux, et d'autre part je ne saurais refuser au roi le service accoutumé de ma charge, puisque le pape le lui accorde et me prescrit de le lui rendre quand je suis présent. On dira peut-être qu'en ce cas il serait plus simple pour moi de ne point paraître à la cour, d'éviter ainsi toute difficulté et de me con-

[1] Eadm., *Histor. Novor.*, l. IV; *Patr. lat.*, tom. CLIX, col. 449.

[2] Nous avons eu, à diverses reprises, l'occasion d'expliquer en quoi consistait cette cérémonie du couronnement royal, qui se renouvelait à toutes les grandes fêtes de l'année. Le primat entouré des évêques posait la couronne sur la tête du monarque, et le conduisait processionnellement à la basilique.

sacrer exclusivement aux autres devoirs de mon ministère. Mais alors le roi se plaindra, et avec lui tous ses évêques et tous ses barons, de ce qu'en refusant de le couronner j'enlève à sa dignité un honneur que, selon l'usage, lui doit le primat de son royaume. Dès lors, il transportera à une autre église la prérogative de la métropole de Cantorbéry; il se fera couronner par un archevêque de son choix, et une fois ce précédent posé, moi vivant et résidant en Angleterre, jamais la primatiale de Cantorbéry ne recouvrera un privilége qui lui appartient de droit. Certes, je ne crains ni la spoliation, ni les tourments, ni la mort. S'il ne devait y avoir d'autre victime que moi, je serais trop heureux de souffrir pour la défense de la vérité. Mais précisément, je serais le seul que tous les coups épargneraient: ils tomberaient uniquemen sur notre église et sur les hommes qui lui appartiennent, et la multitude de mes fidèles, écrasée sous un poids de violences et d'oppression intolérable m'imputerait ses misères en me maudissant. Il vaut donc mieux souffrir un moindre mal, celui de mon absence, que de déchaîner d'effroyables tempêtes par un retour intempestif[1]. »

Énergiques mesures du pape. Excommunication de Robert de Meulan, principal conseiller du roi d'Angleterre.

11. Le pape Pascal II approuvait la conduite de l'illustre primat, et travaillait énergiquement à lui rouvrir par un acte de vigueur apostolique les portes de l'Angleterre. On en acquit bientôt la preuve, dans trois lettres successives qui eurent un retentissement immense. La première adressée au comte Robert de Meulan, le principal conseiller du roi anglais, dont la situation équivalait à celle d'un premier ministre de la Grande-Bretagne, était conçue en ces termes: « Pascal évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à son cher fils Robert comte de Meulan, salut et bénédiction apostolique. — Nous avions en vous pleine confiance; nous étions persuadé que votre concours pour le service de Dieu et du bienheureux Pierre, chef de l'Église, ne nous ferait jamais défaut. Deux lettres que vous nous avez successivement adressées nous en donnaient l'assurance. Mais des témoins exactement renseignés nous apprennent que vos actes sont fort loin de s'accorder avec vos paroles. On nous dit que vous seul, ou du moins vous plus obstinément que tous les autres, vous

[1] S. Anselm. *Epist.* III, XC; *Patr. lat.*, t. CLIX, col. 127.

prenez l'initiative d'entraîner le roi d'Angleterre dans la lutte qu'il soutient contre l'Église romaine, à propos des investitures. S'il en était ainsi, nous en serions d'autant plus affligé que vous êtes arrivé à l'âge où l'homme doit se souvenir qu'il est temps de songer à sa conversion. Naguère en vous trouvant docile à la voix de l'Église, nous vous offrions l'indulgence pour le passé, la rémission de vos fautes et la grâce du Seigneur. Maintenant rebelle à nos exhortations et complice d'attentats si criminels contre l'Église, c'est de la colère de ce grand Dieu que nous vous menaçons, vous notifiant que nous sommes résolu, sans attendre davantage, à vous frapper du glaive spirituel [1]. » L'effet suivit de près la menace. Dans le synode annuel, tenu suivant l'usage durant la première semaine de carême (26 février — 4 mars 1105) à la basilique du Latran, une sentence d'excommunication fut prononcée contre Robert de Meulan et contre tous les évêques anglais qui tenaient leurs siéges de l'investiture royale. Le pape en informait aussitôt saint Anselme par la lettre suivante : « Toute l'Église est atteinte par la persécution dont vous êtes l'innocente victime. C'est le mot de l'apôtre : « Si l'un des membres souffre, tous les autres partagent sa souffrance [2]. » Quelle que soit la distance qui nous sépare, nous sommes tous présents les uns aux autres dans l'unité de Jésus-Christ notre chef. Les injures, les outrages qui vous sont prodigués, je les ressens aussi vivement que s'ils s'adressaient à moi-même. Ce qui m'afflige surtout, c'est qu'on vous ait fermé les portes du royaume d'Angleterre. En l'absence de leur pasteur, les brebis sont la proie des loups dévorants. Aussi n'épargnons-nous rien pour amener le plus promptement possible votre retour sur votre siége primatial. Dans le récent concile tenu au Latran, après mûre délibération, de l'avis unanime de tous nos frères et coévêques, on a décidé de prononcer l'excommunication contre les conseillers du roi d'Angleterre qui encouragent ce prince dans sa résistance sacrilége, et contre les titulaires qui ont accepté les dignités ecclésiastiques conférées par la voie criminelle des investitures. Par le jugement de l'Esprit-Saint, en vertu de notre autorité aposto-

[1] Pascal II, *Epist.* CXLV; *Patr. lat.*, tom. CLXIII, col. 154.
[2] I *Cor.* XII, 26.

lique, nous avons promulgué cette sentence contre Robert de Meulan et ses complices, ainsi que contre les titulaires pourvus par investiture royale. Par le jugement de l'Esprit-Saint, nous maintenons cette sentence et la confirmons. Quant à celle que le roi lui-même a encourue, nous avons sursis à sa promulgation, pour attendre l'arrivée des ambassadeurs qu'il nous envoie à ce sujet et qu'il nous annonce pour les prochaines fêtes de Pâques (9 avril 1105) [1]. » En même temps, le pape notifiait à Gérard, archevêque d'York, la condamnation portée contre Robert de Meulan et contre les prélats qui avaient reçu l'investiture royale. En le chargeant de la fulminer en Angleterre, il lui adressait sur sa faiblesse antérieure et sa déplorable connivence une lettre pleine de sévérité. La voici : « Pascal évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Gérard évêque d'York. — La longanimité du siége apostolique sait user de patience envers des fils coupables, dans l'espoir de les ramener doucement au devoir. L'Église romaine en a usé de la sorte à votre égard ; mais vous avez dédaigné ses maternels avertissements ; vous n'avez point réformé votre conduite. Vous n'ignorez pas que si nous avons consenti à votre promotion au siége d'York, ce fut uniquement parce que vous promettiez de seconder énergiquement notre frère Anselme de Cantorbéry dans ses efforts pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique en Angleterre. Mais bientôt, oubliant ce que vous deviez à notre mansuétude, infidèle à votre serment et à vos devoirs, non-seulement vous ne vous êtes point opposé aux injustices du roi, mais vous avez été l'un des premiers à rechercher les faveurs de ce prince. Cependant nous voulons bien encore user vis-à-vis de vous d'indulgence, mais à la condition que cette fois, mettant un terme à ces agissements, vous briserez avec les fautes du passé et nous donnerez pleine et entière satisfaction. Sachez donc qu'au nom de l'Esprit-Saint dans le concile tenu par nous au commencement du carême dernier, le comte de Meulan et les autres conseillers qui engagent le roi à maintenir le criminel abus des investitures, ont été frappés d'excommunication, ainsi que les titulaires promus par cette voie sacrilége aux dignités ecclésiastiques. Nous vous enjoignons

[1] Pascal II, *Epist.* CXLIV, *loc. cit.*, col. 154.

de publier cette sentence en Angleterre. Le roi n'y a point été compris ; on a sursis à l'examen de sa cause pour attendre les ambassadeurs qu'il a promis de nous envoyer à ce sujet et qui ont dû quitter l'Angleterre à l'époque des dernières fêtes de Pâques [1]. »

Saint Anselme et la comtesse de Blois Adèle fille de Guillaume le Conquérant.

12. Ces mesures énergiques de Pascal II n'allaient pas tarder à changer la situation d'Anselme. Soit que le roi anglais prolongeât sa résistance, soit qu'il se décidât enfin à renoncer à son prétendu droit d'investiture, dans l'un et l'autre cas, la position de l'archevêque de Cantorbéry allait être nettement tranchée. Elle prendrait le caractère d'une persécution ouverte, d'un exil officiel, si Henri I s'obstinait dans le schisme ; si au contraire il se réconciliait avec le saint-siége, le retour du primat en Angleterre était assuré. La solution ne pouvait plus longtemps se faire attendre. Anselme le comprit. « Après s'être concerté avec son illustre ami Hugues de Lyon, il résolut, dit Éadmer, de se rapprocher des côtes de la Grande-Bretagne, pour être plus à portée de suivre les événements. Prenant donc congé de l'archevêque, cet hôte fidèle qu'il ne devait plus revoir sur la terre, il quitta Lyon à la fin de mai 1105, « et passa en France [2], » où les rois Philippe I et Louis le Gros l'avaient invité à deux reprises différentes en termes pleins de bienveillance et de respect [3]. « L'intention de notre bienheureux père, reprend l'historiographe, était de répondre à cette auguste invitation par une visite aux deux rois. Il se proposait aussi de consacrer quelques jours au vénérable archevêque de Reims, Manassès, qui lui avait aussi adressé, soit par lettres, soit par des envoyés spéciaux, les plus instantes prières à ce sujet. Mais en arrivant à la Charité-sur-Loire, prieuré de l'abbaye de Cluny, il apprit que la comtesse Adèle, fille de Guillaume le Conquérant et sœur du roi Henri I, était gravement malade dans son château de Blois. Cette circonstance lui fit changer tout son itinéraire. Jaloux de témoigner son attachement pour la famille royale d'Angleterre, en même temps que sa recon-

[1] Pascal II, *Epist.* CXLVI, *tom. cit.*, col 155.

[2] *Franciam petiturus.* On sait que Lyon faisait partie du territoire de l'ancien royaume de Burgondie, et n'était pas encore compris dans les limites de la France proprement dite.

[3] S. Anselm. Cantuar. *Epistol.* IV, 50 et 51 ; *Patr. lat.*, tom. CLIX. col. 230.

ticulière pour une princesse qui l'avait soutenu libéralement dans ses deux exils et qui le consultait comme l'oracle de Dieu lui-même sur toutes ses affaires spirituelles et temporelles; il se fut amèrement reproché de ne pas lui donner cette dernière marque d'affection. Nous prîmes donc en toute hâte le chemin de Blois. A notre arrivée, tout danger avait disparu ; la comtesse était en voie de rétablissement ; elle exigea que l'homme de Dieu demeurât quelque temps avec elle. Anselme lui fit connaître les récents décrets pontificaux lancés contre les conseillers du roi son frère, et contre les évêques anglais qui avaient reçu l'investiture royale. Il ne lui dissimula pas que Henri lui-même était menacé d'une sentence nominative d'excommunication, et ajouta : « Si le pape venait à la prononcer, mon devoir, comme primat, serait d'en faire la promulgation dans le royaume. » Adèle, effrayée pour son frère de ces terribles confidences, supplia Anselme d'intervenir pour empêcher un tel éclat, et de travailler à la réconciliation du monarque anglais avec le souverain pontife [1].»

13. « Sur les entrefaites, continue Éadmer, on apprit que le roi Henri venait de débarquer avec une armée en Normandie, dans l'intention d'enlever cette province à son frère le duc Robert Courte-Heuse. Ce héros, tant admiré sur les champs de bataille de la Syrie et de la Palestine, n'avait aucune des qualités d'un administrateur. Par la mobilité et l'inconséquence de son caractère, non moins que par sa légèreté et son amour des plaisirs, il s'était aliéné le cœur de ses sujets. Presque toute la noblesse normande l'abandonna pour se ranger sous les drapeaux du roi. Celui-ci d'ailleurs apportait d'Angleterre des monceaux d'argent et d'or; les seigneurs normands ne résistèrent point à la tentation d'en avoir une part. On vit alors une défection comme il ne s'en produisit jamais. Courte-Heuse ne trouva presque pas un seul défenseur; les grandes cités, les forteresses, les moindres bourgades se disputaient l'honneur de se rendre au roi. La comtesse Adèle crut le moment favorable pour entamer des négociations avec Henri. Afin d'être plus à portée de les commencer, elle détermina Anselme à la suivre à Chartres, d'où elle

Intervention de la comtesse Adèle près du roi son frère. Entrevue de Henri I et de saint Anselme au château de l'Aigle. Le roi propose d'envoyer une nouvelle ambassade au pape.

[1] Eadmer., *Histor. Novor.*, *Patr. lat.*, tom. CLIX, col. 451.

expédia au roi anglais un message pressant pour l'engager à profiter de la présence de l'archevêque et à se réconcilier avec le souverain pontife. » Sur le point d'achever la conquête de la Normandie et de déposséder son propre frère, Henri comprenait qu'au point de vue politique il était de la plus haute importance de reconquérir les sympathies de l'Église et la faveur du saint-siége. « Aussi, ajoute le chroniqueur, au reçu du message de la comtesse Adèle, ayant pris l'avis de ses conseillers, il s'empressa de répondre à sa sœur, la priant de lui ménager une entrevue avec Anselme, promettant de se prêter à toutes les mesures de pacification qui seraient jugées nécessaires. Le rendez-vous fut fixé au château de l'Aigle, où l'archevêque, la comtesse et le roi se trouvèrent réunis le 21 juillet 1105. Henri manifesta la joie la plus vive en revoyant Anselme. Il commença par lever le séquestre mis sur les revenus de l'église de Cantorbéry et lui en rendit l'administration, l'assurant que désormais aucun nuage ne subsistait plus entre eux. Il le pria ensuite de retourner sur-le-champ en Angleterre et l'autorisa à refuser sa communion à tous les titulaires investis par autorité royale. Mais ce n'était là qu'un expédient provisoire. Tant que le roi ne prenait pas l'engagement formel de renoncer pour l'avenir au droit d'investiture, il ne satisfaisait pas aux conditions posées par le pape. Anselme refusa donc de retourner en Angleterre tant que ce point capital n'aurait pas été réglé. Le roi proposa alors d'en référer encore une fois au pape. Guillaume de Warlewast et le moine Baudoin reprirent donc le chemin de Rome, le premier au nom du monarque anglais, le second au nom du primat de Cantorbéry. Il fut convenu qu'Anselme attendrait en France le retour des envoyés. On espérait qu'ils feraient assez de diligence pour que le primat de Cantorbéry, muni des nouvelles instructions de Pascal II, pût présider les prochaines fêtes de Noël (25 décembre 1105) à la cour d'Angleterre. Le bruit de cette heureuse négociation se répandit promptement en France, en Normandie et dans toute la Grande-Bretagne. Ce fut comme un rayon de soleil brillant, après tant d'années d'oppression, au regard des catholiques fidèles. Le roi prit congé du saint archevêque, en lui prodiguant les témoignages de la plus

filiale tendresse et retourna dans ses états, pendant qu'Anselme se retira à l'abbaye du Bec pour y attendre les instructions définitives que Pascal II devait remettre à Guillaume de Warlewast et au moine Baudoin de Tournay [1]. »

Moyens dilatoires employés par Henri. Ses préparatifs de guerre contre son frère Robert de Normandie. Oppression du clergé en Angleterre.

14. Mais les événements n'allèrent pas aussi vite que les espérances. De retour en Angleterre, Henri ne se pressa point de faire partir pour Rome son ambassadeur Guillaume de Warlewast. Les fêtes de Noël de l'an 1105 se passèrent sans que ce personnage eût encore reçu ses instructions. Anselme demeuré à l'abbaye du Bec écrivit plusieurs lettres au roi pour lui rappeler ses engagements. « On commençait à désespérer du succès, dit un auteur contemporain, et à craindre un nouveau triomphe du démon, qui voulait l'anéantissement complet de la religion chrétienne dans le royaume de la Grande-Bretagne [2]. » Le vrai motif de ces lenteurs inexplicables nous est révélé par Éadmer. « Le roi, dit-il, avait besoin d'argent pour venir l'année suivante terminer la conquête encore inachevée de la Normandie. Afin de s'en procurer, il eut recours à toutes les extorsions imaginables, et fit peser sur tous ses sujets l'oppression la plus violente. Le clergé eut particulièrement à souffrir de ses rigueurs. Sous prétexte de rétablir la discipline canonique, Henri inventa des taxes pécuniaires dont il frappait les coupables au profit de sa caisse militaire. Ainsi, dans le concile de 1102 présidé à Londres par Anselme [3], la clérogamie avait été absolument interdite sous peine de déposition à tous les chanoines et prêtres d'Angleterre. Ce décret avait alors reçu sa pleine exécution. Mais, durant le nouvel exil du saint archevêque, plusieurs de ceux qui s'étaient d'abord soumis à la loi, étaient revenus à leurs scandaleux errements [4]. Le roi prétendit qu'il lui appartenait de les punir;

[1] Eadmer., *Histor. Novor.*, *loc. cit.*, col. 452.

[2] Ces paroles sont tirées d'une lettre adressée vers cette époque à saint Anselme par un correspondant anglais, dont Éadmer ne fait pas connaître le nom. Cf. *Histor. Nov. loc. cit.*, col. 453.

[3] Cf. tom. XXIV de cette *Histoire*, p. 430.

[4] Nous devons citer ici le texte latin d'Éadmer pour rectifier la fausse interprétation que M. de Rémusat en a donnée : « In concilio Londoniensi, societas mulierum, ut in superioribus diximus, omnibus presbyteris et canonicis Angliæ

il les fit citer à son tribunal et leurs biens furent confisqués. Cependant, comme le plus grand nombre des prêtres étaient restés fidèles à leur devoir sacerdotal, l'impôt ne rendit pas ce que le fisc s'en était promis. On cessa donc de distinguer entre les innocents et les coupables; tous furent uniformément soumis à une taxe personnelle si exorbitante, que dans les campagnes les curés furent réduits à la dernière misère. Ceux qui, faute de ressources, ne pouvaient payer la somme exigée étaient traînés en prison et soumis aux traitements les plus rigoureux. On vit un jour une procession de deux cents prêtres, pieds nus, revêtus de leurs aubes et autres ornements sacerdotaux, traverser les rues de Londres, se dirigeant vers le palais du roi. Arrivés à la porte, ils imploraient d'une voix entrecoupée de sanglots la miséricorde du prince. Sans daigner ni les recevoir, ni leur transmettre la moindre réponse, Henri les fit chasser comme des mendiants. Les malheureux, dans une confusion indicible, allèrent supplier la reine Mathilde d'intercéder en leur faveur. On dit que la pieuse reine, en les recevant, ne put retenir ses larmes. Mais la terreur que lui inspirait son époux était telle, qu'elle n'osa point hasarder près de lui son intervention [1]. » La politique cupide de Henri I allait jusqu'à la férocité. Pour grossir ses trésors, il n'eût reculé devant aucun crime. « Cependant, ajoute le chroniqueur, on ne trouvera peut-être pas fort extraordinaires ces actes de barbarie, car enfin, il s'en était vu de semblables, non-seulement sous le roi Henri, mais sous son frère Guillaume, pour ne rien dire de leur père, *ut de patre taceam* [2].» Contre de tels abus de la force brutale, les opprimés ne pouvaient compter sur d'autre défense que celle que pouvait leur fournir l'autorité spirituelle du saint-siége et du primat de Cantorbéry. Le plus

interdicta erat, ipsumque interdictum, Anselmo exsulante, retentis vel certe resumptis mulieribus, a pluribus eorum violatum fuerat. Hoc ergo peccatum rex impunitum esse non sustinens, suos ministros eos implacitare, et pecunias eorum pro hujus peccati expiatione præcepit accipere. » M. de Rémusat tire de ce texte la conclusion que la clérogamie était soumise à une taxe au moyen de laquelle les coupables achetaient l'impunité, et il traduit ainsi : « Aux termes des canons du dernier concile, les prêtres qui avaient des femmes devaient payer l'amende. » — [1] Eadmer., *Histor. Novor.*, *loc. cit.*, col. 457.

[2] Eadmer., *Histor. Nov.*, *loc. cit.*, col. 457.

bel hommage rendu à la fermeté inflexible du caractère de saint Anselme, c'est la précaution prise par le roi Henri I de procéder à ces extorsions en l'absence du grand archevêque, et de les consommer toutes avant de laisser partir pour Rome les deux ambassadeurs désignés. Tel fut, en effet, le motif des lenteurs, en apparence inexplicables, qui retardèrent le départ de Guillaume de Warlewast, retenu par son maître en Angleterre. L'exil d'Anselme se prolongea donc encore plus de six mois, que l'illustre docteur passa tantôt à Reims chez l'archevêque Manassès II, tantôt à sa chère abbaye du Bec.

Départ de Warlewast et du moine Baudoin de Tournay pour Rome. Lettre de saint Anselme au pape.

15. Quand les coffres du futur conquérant de la Normandie furent suffisamment pleins, il expédia enfin Guillaume de Warlewast, qui passa le détroit et vint, au commencement de l'an 1106, prendre au monastère du Bec le fidèle représentant d'Anselme, Baudoin de Tournay, pour se rendre avec lui en Italie. Nous avons encore la lettre que le moine Baudoin fut chargé par Anselme de remettre au pape. Elle était conçue en ces termes : « Un court exposé des précédents suffira pour faire connaître à votre celsitude l'état où se trouvent maintenant les négociations entamées entre le roi d'Angleterre et moi. Je laisse à l'ambassadeur de ce prince et à mon représentant le soin d'ajouter les détails complémentaires. Après qu'un décret de votre autorité apostolique eût interdit l'entrée de l'Église au comte de Meulan et aux autres conseillers qui entretenaient le roi dans sa résolution de maintenir les investitures, je me rapprochai de la Normandie, où Henri I arriva bientôt lui-même. Grâce à l'intervention de la comtesse de Blois et de Chartres, sœur du roi, fille très-fidèle de l'Église de Dieu et très-dévouée au saint-siége, une conférence eut lieu entre le monarque et moi, et produisit un rapprochement de bon augure. Le roi me restitua tout d'abord les biens de l'archevêché de Cantorbéry, dont il m'avait dépouillé. Quant aux points sur lesquels nous restions en dissentiment, savoir : les investitures ecclésiastiques et le serment d'hommage-lige exigé des prélats, abus que le concile romain a proscrits absolument l'un et l'autre, le roi promit d'en référer au siége apostolique par un ambassadeur qu'il devait envoyer à Rome avant les

dernières fêtes de Noël. Je ne crus pas devoir refuser cette proposition pas plus que la restitution des biens de mon église métropolitaine. L'ambassadeur du roi exposera donc à votre sainteté ce que sur ces deux points son maître consent à céder, et ce qu'il prétend retenir. Votre décision tranchera la difficulté. C'est ce qui fait que, de mon côté, je vous envoie mon représentant qui apprendra de votre bouche les termes de la convention à intervenir et me transmettra fidèlement vos ordres. Dans votre dernière lettre au comte de Meulan, vous lui disiez que s'il consentait à se soumettre aux décrets apostoliques et à travailler dans le sens de la liberté de l'Église, vous lui rendriez vos bonnes grâces, j'ai cru devoir lever l'excommunication lancée contre ce personnage, revenu aujourd'hui à résipiscence et qui s'emploie de tout son pouvoir à l'œuvre de la réconciliation. Il me reste à implorer votre miséricorde en faveur de mon révérendissime père l'archevêque de Rouen (Guillaume Bonne-Ame). Prosterné en esprit à vos pieds, je vous supplie de prêter une oreille favorable à la requête qu'il vous a fait parvenir par des envoyés spéciaux. Daignez avoir égard à ses humbles prières et accordez-lui la faveur de votre indulgence apostolique [1]. Que le Seigneur Dieu tout-puissant vous conserve en toute prospérité pour le plus grand bien de la sainte Église. *Amen* [2]. »

Pacte de réconciliation du roi Henri avec le saint-siége.

16. Nous n'avons plus les instructions remises à Guillaume de Warlewast par le roi son maître. Cependant on peut les reconstituer après coup dans leurs données principales, grâce à la lettre suivante, dans laquelle Pascal II, répondant à Anselme, lui faisait connaître les termes de la convention intervenue entre le saint-siége et l'ambassadeur anglais. « Nous rendons grâces au Dieu de toute miséricorde qui a enfin incliné le roi d'Angleterre à des sentiments d'obéissance envers le siége apostolique, disait le pape. Votre charitable intervention et l'efficacité de vos prières ont, nous n'en doutons pas, obtenu ce résultat inespéré, qui doit produire tant de

[1] Guillaume Bonne-Ame, archevêque de Rouen avait été suspendu par Urbain II des fonctions épiscopales pour avoir, en 1092, autorisé par sa présence le mariage sacrilége du roi Philippe I avec Bertrade. (Cf. tom. XXII de cette *Histoire*, p. 195.)

[2] Anselm. Cantuar., *Epist.*, l. IV, 73; *Patr. lat.*, tom. CLIX, col. 259.

fruits de salut au sein du peuple confié à votre sollicitude. De notre côté, les concessions que nous avons faites au roi d'Angleterre nous ont été commandées par l'unique espérance de pouvoir relever de l'oppression tant de malheureux fidèles qui gémissent sous le poids de la tyrannie. On ne saurait tendre la main pour relever des victimes sans se courber soi-même un peu. Nous avons donc fait en sorte de nous incliner miséricordieusement, mais sans tomber nous-même. En conséquence, vénérable et bien-aimé frère, nous avons levé la défense portée sous peine d'excommunication et prononcée d'une manière générale par notre prédécesseur Urbain II de sainte mémoire, interdisant de communiquer avec des évêques qui auraient reçu l'investiture laïque ou prêté serment d'hommage-lige au roi. Après satisfaction préalable, faite par ces titulaires en la forme dont nous avons donné copie aux fidèles envoyés Guillaume de Warlewast et Baudoin, vous pourrez les absoudre des censures et les réhabiliter en vertu de notre autorité apostolique. Ceux d'entre eux qui n'auraient pas encore reçu la consécration épiscopale et n'auraient d'ailleurs pas d'autres empêchements canoniques pourront être sacrés par vous ou par tels évêques que vous délègueriez à cet effet. Nous exceptons nominativement de cette mesure d'indulgence le titulaire Richard de Bienfaite[1], qui s'est fait par deux fois donner l'investiture de l'abbaye d'Ély, et qui s'est maintenu en possession de ce monastère malgré la défense positive et formelle que nous lui en avions signifiée nous-même durant son dernier voyage à Rome. Vous aurez à prononcer contre lui une sentence d'excommunication. Pour l'avenir, vous n'exclurez de l'épiscopat, s'il n'y a point contre eux d'autres empêchements canoniques, que les sujets qui auraient, depuis ce présent traité d'accord, reçu l'investiture royale. Mais vous pourrez admettre ceux qui au-

[1] Richard de Bienfaite, allié à la famille royale d'Angleterre, avait été élevé au monastère du Bec. Henri I lui conféra une première fois l'investiture de la riche abbaye d'Ely dans le comté de Cambridge. Le concile de Londres, tenu en 1102 par saint Anselme, l'avait excommunié et déposé. Richard en appela au souverain pontife, qui maintint la sentence synodale et défendit de vive voix au réclamant de détenir plus longtemps l'abbaye d'Ély. Malgré cette interdiction formelle, Richard, à son retour de Rome, se fit donner par le roi une seconde investiture et continua de gouverner le monastère.

raient prêté serment d'hommage-lige, jusqu'à ce que la grâce de Dieu et l'efficacité de vos saintes exhortations finissent par fléchir sur ce point le cœur du roi. Vous vous rappelez combien fut coupable la conduite des évêques qui, venus à Rome en 1102 pour consulter le siége apostolique sur la question des investitures, dénaturèrent si odieusement ma réponse[1]. Si j'ai vivement ressenti l'injure faite par eux à ma personne, j'ai déploré bien plus encore le scandale qu'ils donnèrent aux simples fidèles et l'animosité contre le saint-siége qu'ils entretinrent dans l'esprit du roi. Nous ne saurions laisser leur faute entièrement impunie; mais en considération du roi notre fils et cédant à ses instantes prières, nous vous autorisons, après leur avoir imposé la pénitence que vous jugerez convenable, à les admettre à votre communion. Vous aurez également à absoudre des censures qu'ils auraient encourues, le roi lui-même, la reine son épouse, les grands du royaume et les conseillers qui se sont employés à négocier cette réconciliation. Une liste que vous remettra Guillaume de Warlewast contient leurs noms et qualités. Maintenant que notre grand Dieu, pour la gloire de son nom et l'exaltation de son Église, permet votre retour en Angleterre, votre fraternité devra, avec sa mansuétude admirable et sa haute sagesse, préparer l'esprit du roi et des princes aux réformes qui restent encore à obtenir. Pour cette grande œuvre, votre dilection peut compter sur notre concours absolu. Tout ce que vous aurez délié, nous le délierons; tout ce que vous aurez lié, nous le lierons nous-même. Il en sera ainsi par rapport à l'archevêque Guillaume de Rouen. Nous remettons sa cause entre vos mains. Si vous croyez devoir le relever de l'interdit qui l'a jadis très-justement frappé, nous ratifierons votre sentence. Puisse la miséricorde divine vous conserver longtemps en prospérité et paix. — Donné à Bénévent, le x des calendes d'avril (23 mars 1106[2]) ».

[1] Il s'agit ici des trois évêques Gérard de Héréford transféré depuis sur le siége archiépiscopal d'York, Herbert de Norwich et Robert de Chester, députés par Henri I en 1102 au pape Pascal. Ils avaient trahi la fidélité qu'ils devaient au saint-siége en dénaturant la réponse du souverain pontife. (Cf. tom. XXIII de cette *Histoire*, p. 415.)

[2] Paschal. II, *Epist.* CLXXVII; *Patr. lat.*, tom. CLXIII, col. 186.

Appréciation de ce pacte.

17. Telles étaient les bases sur lesquelles s'établissait enfin l'accord entre le pape et le roi d'Angleterre. Quelques auteurs modernes ont voulu voir dans ce traité amiable un concordat où Pascal II sacrifiait tous les principes et abandonnait tous les droits revendiqués par l'Église depuis saint Grégoire VII. Lingard[1], M. de Rémusat[2], le continuateur du *Cours complet d'histoire ecclésiastique*[3], les deux premiers avec quelques réserves et le troisième avec un emportement qui dépasse toute mesure, taxent le pape de faiblesse sénile, de connivence coupable. Il nous faut donc rétablir la vérité étrangement méconnue et défigurée par eux. La tâche sera d'autant plus facile que nous avons mis sous les yeux du lecteur toutes les pièces du procès ; ce que les critiques dont nous venons de parler n'ont pas jugé à propos de faire. Tout d'abord le terme de concordat[4] employé par eux ne saurait s'appliquer à l'acte de Pascal. Il s'agit d'une dispense spontanément accordée par un *motu proprio* du souverain pontife. Cette dispense ne sacrifie aucun principe, n'abandonne aucun des droits de l'Église. Les investitures restent proscrites absolument comme elles l'avaient été par Grégoire VII, par Victor III et par Urbain II. Un point seulement fait l'objet d'une mitigation provisoire. Le souverain pontife distingue entre les investitures et le serment d'hommage-lige. Il maintient strictement la prohibition des premières et admet un tempérament pour le second. « Vous pourrez, dit-il au primat de Cantorbéry, admettre à l'épiscopat ceux qui auraient prêté serment d'hommage-lige, jusqu'à ce que la grâce de Dieu et l'efficacité de vos saintes exhortations finissent par fléchir sur ce point le cœur du roi. » Ce n'est donc qu'une dispense *ad tempus* ; le principe n'est

[1] Lingard, *Hist. d'Anglet.*, tom. I, p. 225.

[2] M. de Rémusat, *Anselme de Cantorbéry*, p. 367.

[3] *Cours compl. d'hist. ecclés.*, tom. XX, col. 694, *et seq.*

[4] Un concordat est un acte synallagmatique conclu entre deux puissances souveraines dont l'une et l'autre souscrivent des engagements réciproques, qui créent pour chacune d'elles une obligation durable. Or, dans le compromis dont il est question, les concessions du pape ont un caractère purement provisoire, ne devant durer qu'en attendant que le roi anglais, revenu à des sentiments plus complétement justes, se soumette enfin à exécuter les lois ecclésiastiques dans toute leur intégrité.

nullement sacrifié ; le pape n'abandonne aucun des droits de l'Église. Il use, pour le plus grand bien de l'Angleterre, du pouvoir de dispense conféré avec les clefs spirituelles par Notre-Seigneur Jésus-Christ à Pierre et à ses successeurs. Dans l'espèce, la dispense qu'il accorde ici n'a point le caractère absolu que les critiques modernes affectent de lui prêter. Elle doit être appliquée pour chaque cas particulier par Anselme de Cantorbéry, qui reste personnellement juge de son opportunité et de sa convenance. Anselme peut l'appliquer ; le pape l'y autorise. Mais il est bien évident que, remise en des mains si prudentes et si fermes, cette faculté ne pouvait dégénérer en abus. C'est donc à juste titre que les historiens les plus compétents, M. de Montalembert entre autres, ont, après Baronius, félicité Pascal II et saint Anselme de la fermeté patiente et douce avec laquelle ils triomphèrent enfin de l'humeur intraitable des rois normands d'Angleterre, en affermissant la liberté de l'Église, et par là même celle du peuple.

Retour de Guillaume de Warlewast et de Baudoin en Normandie. Allégresse générale.

18. Munis des lettres apostoliques adressées l'une à l'archevêque de Cantorbéry, l'autre au roi d'Angleterre [1], le moine Baudoin de Tournay et Guillaume de Warlewast revinrent ensemble à l'abbaye du Bec où Anselme les attendait. Leur commune mission avait réussi au gré de leurs espérances. Guillaume de Warlewast s'en montrait surtout satisfait. « Il témoignait dès lors, dit Éadmer, un zèle ardent pour la liberté de l'Église et une véritable impatience pour le prompt retour du saint archevêque sur son siége primatial [2]. » Il y était personnellement intéressé, car le succès de cette dernière négociation lui assurait l'évêché d'Exéter, que le roi lui avait promis comme récompense de ses services diplomatiques. Dans les circonstances actuelles, à la veille de l'expédition définitive qui allait assurer à Henri I la conquête de la Normandie, la réconciliation de ce prince avec le saint-siége était de la plus haute importance politique. Les Normands étaient sincèrement attachés à la chaire de saint Pierre. Malgré les défaillances morales et les infractions à la discipline ecclésiastique dont nous avons parlé, clergé et

[1] La lettre de Pascal II au roi Henri ne nous a point éte conservée.
[2] Eadmer., *Histor. Novor.*, l. IV, *Patr. lat.*, tom. CLIX, col. 462.

peuple n'eussent subi qu'avec la plus grande répugnance la domination d'un prince excommunié. La situation de l'archevêque de Rouen, Guillaume Bonne-Ame, suspens de toutes fonctions épiscopales depuis qu'il avait eu la faiblesse de concourir à la cérémonie sacrilége du mariage de Philippe I avec Bertrade, affligeait profondément les fidèles de Normandie. Ils estimaient et aimaient leur métropolitain, personnage d'ailleurs édifiant et vertueux, mais nul ne songeait à récriminer contre la sentence apostolique qui l'avait frappé, bien que tous appelassent d'un vœu unanime le jour où la censure serait levée. C'était donc pour Guillaume de Warlewast un double triomphe que d'avoir à rapporter en Normandie, d'une part, la nouvelle que le roi d'Angleterre son maître était réconcilié avec le pape, de l'autre, que le pape consentait à réhabiliter l'archevêque de Rouen et qu'il chargeait le primat de Cantorbéry de prononcer, s'il le jugeait convenable, la sentence d'absolution. Le clerc diplomate n'épargna rien pour donner la plus grande publicité à ces heureuses nouvelles. « Il se rendit avec Anselme à Rouen, dit Éadmer. Un grand synode fut convoqué dans la ville archiépiscopale sous la présidence du primat de Cantorbéry. Guillaume de Warlewast s'y présenta en qualité d'ambassadeur du roi d'Angleterre et y donna solennellement lecture de la lettre du pape Pascal II annonçant la réconciliation de Henri I avec le saint-siége et conférant au vénérable primat le pouvoir d'absoudre le métropolitain de Rouen des censures ecclésiastiques. Il remit en même temps à Guillaume-Bonne-Ame une lettre apostolique qui lui était spécialement adressée[1]. » Elle était conçue en ces termes : « Pascal évêque, serviteur des serviteurs de Dieu à son vénérable frère Guillaume, métropolitain de Rouen, salut et bénédiction apostolique. — La gravité exceptionnelle de votre cause m'a donné plus d'un scrupule et m'a fait hésiter longtemps sur le parti à prendre. Enfin, par égard pour l'éminente recommandation de notre frère l'archevêque de Cantorbéry et par affection pour notre fils Guillaume de Warlewast, qui tous deux ont vivement inter-

[1] Eadmer., *Histor. Novor.*, l. IV, *Patr. lat.*, tom. CLIX, col. 460.

cédé près de nous en votre faveur, nous nous sommes déterminé à user envers vous d'une indulgence paternelle. Nous avons remis votre cause au jugement de notre frère Anselme, primat de Cantorbéry. Nous ratifions d'avance l'absolution que vous en obtiendrez, avec cette réserve pourtant et sous la condition absolue que vous écarterez de votre familiarité les mauvais conseillers dont l'influence vous a entraîné et retenu si longtemps dans une mauvaise voie. — Donné à Benévent le v des calendes d'avril (28 mars 1105)[1]. » Après la lecture de ces deux documents, Anselme, en vertu des pouvoirs apostoliques qui lui étaient conférés, releva l'archevêque de son interdit et lui donna l'absolution des censures ecclésiastiques. Guillaume de Warlewast, témoin de l'impression favorable produite en Normandie par cette première application des mesures concertées avec le souverain pontife, se hâta de passer en Angleterre pour en informer le roi son maître.

Passage de Boémond à Rouen. Reliques apportées d'Antioche. Les cheveux de la sainte Vierge.

19. « Sur ces entrefaites, continue Éadmer, le fameux Boémond prince d'Antioche, l'un des plus illustres chefs de la croisade, accompagné du cardinal Bruno, évêque de Segni, arriva à Rouen pour y recruter des secours en argent et en hommes[2]. Il avait amené d'Orient le maître de sa milice, *magister militum*, nommé Ilgyre, preux chevalier originaire de Normandie, lequel avait été dans sa jeunesse disciple d'Anselme à l'abbaye du Bec. Les relations les plus intimes se renouèrent entre notre bienheureux père et le chevalier de la croisade, continue le chroniqueur. Ilgyre racontait à son ancien maître tant de combats livrés par les chrétiens en Orient, de villes prises, de lieux bibliques visités. Il énumérait les précieuses reliques qu'il avait recueillies et la façon dont il se les était procurées. Entre toutes, celles qu'il se félicitait le plus de posséder étaient des cheveux de la bienheureuse Vierge Marie mère de Dieu, qui lui avaient été donnés par le patriarche grec, Jean d'Antioche, lors de la prise de cette ville par les croisés. « Je n'eusse point osé, disait-il, accepter cette insigne offrande, si je n'avais cédé à l'amour filial que je porte à cette terre de Normandie où je

[1] Pascal. II, *Epist.* CLXXIX ; *Patr. lat.*, tom. CLXIII, col. 188.
[2] Cf. chap. I de ce volume, n° 77.

suis né et où je fus élevé. Je conservais l'espoir d'y revenir un jour et je voulais l'enrichir de ce pieux trésor. Aujourd'hui que le Seigneur a réalisé mes vœux, je partagerai cette insigne relique des cheveux de la Vierge; j'en donnerai deux à la cathédrale de Rouen, métropole de la Normandie; deux à l'abbaye de Saint-Pierre; deux à celle de Saint-Ouen, deux au monastère du Bec, dédié à la Vierge elle-même, lieu si cher à mon cœur, où mon adolescence s'est écoulée sous votre direction. Je vous prierai d'en accepter deux pour vous-même; et il m'en restera deux autres que je conserverai toute ma vie. » Ilgyre n'en avait en tout reçu que douze. Il ajoutait que le patriarche grec, pour en garantir l'authenticité, affirmait avoir lu, dans les anciens manuscrits soigneusement conservés aux archives d'Antioche, un récit d'après lequel la Vierge au pied de la croix de son divin Fils, le jour de la Passion, quand le glaive de douleur prédit par Siméon transperça son âme, s'était, à la manière des femmes juives, arraché les cheveux. Des livres en grande autorité chez les Orientaux mentionnaient de même cette particularité, dont les Évangiles ne parlent point. C'est ainsi qu'on avait pu conserver des cheveux de la sainte Vierge. «Or, reprend Éadmer, le pieux trésor rapporté par Ilgyre était resté, avec tous les bagages de Boémond, à Chartres, où avait eu lieu le mariage de ce héros avec la princesse Constance. Guillaume Bonne-Ame et l'abbé du Bec l'envoyèrent chercher par une députation de religieux et de clercs. A l'approche des saintes reliques, les chanoines et le clergé de Rouen, les moines de Saint-Ouen et une foule immense de peuple sortirent de la ville et se joignirent aux envoyés qui vinrent à la cathédrale remettre le dépôt sacré entre les mains de l'archevêque. Le partage eut lieu conformément aux intentions d'Ilgyre. Quatre cheveux furent apportés à l'abbaye du Bec, où Anselme était revenu et où il reçut les deux qui lui étaient personnellement destinés. Comme gardien de sa chapelle pontificale, dit encore Éadmer, le bienheureux m'en confia la garde et aujourd'hui encore j'en suis le dépositaire. Je ne sais ce que d'autres pourront penser de leur authenticité, mais je puis attester que le seigneur et révérend père Anselme les eut toujours en grande vénération, et je déclare que

moi-même j'ai éprouvé en certaines circonstances qu'il y avait dans cette relique quelque chose de grand, une vertu sainte et vraiment surnaturelle [1]. »

Maladie de saint Anselme. Le roi d'Angleterre et saint Anselme à l'abbaye du Bec. Retour de saint Anselme à Cantorbéry.

20. Cependant Guillaume de Warlewast, qui était allé rendre au roi d'Angleterre compte de sa mission, repassa en France pour venir chercher Anselme. Il lui apportait des lettres affectueuses et pressantes; la reine laissait éclater sa joie; le roi disait qu'il serait déjà en Normandie, s'il ne l'attendait en Angleterre où il tenait à le recevoir en personne. Le saint archevêque, qui venait de tomber malade à l'abbaye du Bec, était tellement faible qu'il pouvait à peine marcher. Ce contre-temps affligeait singulièrement Guillaume de Warlewast. « Faites un suprême effort, disait-il à l'illustre malade. Le temps presse. Il peut s'élever un vent du siècle qui bouleverserait tout. » Anselme le comprenait bien lui-même. Surmontant donc sa faiblesse, il se mit en route; mais arrivé à Jumiéges, le mal le reprit avec plus de force. Il fallut le rapporter au Bec, et son état devint si alarmant qu'on perdit tout espoir de le sauver. La consternation et l'effroi se répandirent dans toute la Normandie, les évêques et les abbés affluaient déjà pour assister soit aux derniers moments, soit aux funérailles du grand serviteur de Dieu. Le roi d'Angleterre annonçait lui-même son prochain départ; en effet il arriva au Bec le matin de l'Assomption (15 août 1106). Le danger avait heureusement disparu. Anselme se sentit assez de force pour célébrer la messe solennelle en sa présence. Le lendemain il put régler avec le monarque les conditions de son retour à Cantorbéry. Les églises que Guillaume le Roux avait le premier mises à contribution furent replacées, franches et libres, dans les mains du primat. Le roi promit de ne rien prélever, lorsqu'elles deviendraient vacantes. Quant aux taxes dont il venait de frapper les prêtres, il fut convenu que ceux qui ne les avaient pas encore acquittées ne payeraient rien, et que les autres auraient pendant trois ans leurs biens

[1] Eadmer., *Histor. Novor.*, l. IV; *Patr. lat.*, tom. CLIX, col. 462. « Quid de istis aliorum sensus habeat nescio. Ego tamen certissime scio dominum et reverendum patrem Anselmum eos in magna semper veneratione habuisse, et meipsum sacro et grandi experimento sensisse magnum quid et mundo amplectendum insigne sanctitatis illis inesse. »

quittes de toute charge. Enfin, le roi consentit à restituer à l'archevêque ce qu'il avait touché de ses revenus pendant son exil, et il fournit un gage de remboursement. L'expulsion de tous les laïques introduits comme gérants, collecteurs ou garnisaires, dans les églises et les couvents fut promise, et le clergé redevint seul administrateur de ses biens et de ses affaires. « Toutes les difficultés étant ainsi aplanies, reprend Éadmer, Anselme reprit en allégresse le chemin de l'Angleterre. Il débarqua sain et sauf à Douvres, accompagné de tous les siens. La joie de son retour fut immense. La reine était venue à sa rencontre. Dans toutes les villes où le saint archevêque devait passer, elle se rendait la première pour lui présenter le clergé, les religieux et les populations qui accouraient au-devant de notre bienheureux père. Elle présidait elle-même au choix et à la décoration des logements disposés pour le recevoir. Elle faisait exécuter les clauses du pacte de réconciliation conclu par le roi à l'abbaye du Bec. Les agents du fisc, les collecteurs imposés par une volonté tyrannique, disparaissaient des églises et des monastères. Ces heureuses nouvelles, portées d'une extrémité à l'autre de l'Angleterre, y répandaient partout l'allégresse [1]. »

Bataille de Tinchebray. Conquête de la Normandie par Henri I.

21. Un mois après le retour de saint Anselme à Cantorbéry, on apprit que le roi venait d'achever la conquête définitive de la Normandie. Cet événement souleva de nouveau l'enthousiasme national. Les fidèles anglais le considérèrent comme une récompense accordée par Dieu lui-même aux sentiments chrétiens dont Henri I venait enfin de donner la preuve par sa réconciliation avec le saint-siége. Ce fut à Anselme lui-même que le roi voulut mander cette grande nouvelle. Voici la lettre qu'il lui écrivit, le lendemain de la bataille de Tinchebray (27 septembre 1106) : « Avec la grâce de Dieu, et sans trop grande perte du côté des nôtres, nous avons remporté la victoire. La miséricorde divine a livré entre nos mains mon frère le duc de Normandie (Robert Courte-Heuse), les comtes de Mortain, de Ferrières, d'Estouteville, Guillaume Crespin et quatre cents autres chevaliers, avec dix mille fantassins ; enfin la Normandie tout entière. Quant aux ennemis que le glaive a moissonnés sur

[1] Eadmer., *Hist., Novor.*, l. IV ; *Patr. lat.*, tom. CLIX, col. 464.

le champ de bataille, ils sont sans nombre. Je ne veux ni m'enorgueillir ni me glorifier d'un tel succès; je l'attribue non point à mes propres forces, mais à une faveur manifeste de la Providence. Je vous conjure donc, très-révéré père, et, prosterné à vos genoux, je vous supplie de demander au juge suprême dont les décrets m'ont accordé une si glorieuse victoire, que ce triomphe ne tourne point à ma perte, mais qu'il profite au service de Dieu, au maintien et à l'affermissement de la sainte Église, en sorte qu'elle puisse désormais garder sa liberté et ne soit point ébranlée par les orages de la discorde et de la guerre [1].» — La réponse d'Anselme nous a été conservée: elle est conçue en ces termes: «Je me réjouis de votre prospérité et de vos succès; j'en adresse les plus vives actions de grâces au Dieu de qui procèdent tous les biens. Mais ce qui met le comble à mon allégresse et me touche jusqu'au fond du cœur, c'est qu'en même temps que le Seigneur vous visite par des bénédictions temporelles, sa grâce illumine votre âme; c'est que, de tant de triomphes et de gloire, sans rien en attribuer à vous-même ni aux forces humaines, vous rapportez tout à la divine miséricorde; c'est que vous promettez de maintenir et d'assurer, autant qu'il est en votre pouvoir, la paix et la liberté de l'Église. Persévérez, je vous en prie comme évêque et vous le conseille comme votre féal, dans ces nobles sentiments, car là sera la force invincible de votre sublimité [2]. » Henri I ne devait guère profiter de ces sages conseils. Les sentiments qu'il exprimait dans sa lettre au primat de Cantorbéry, s'ils étaient sincères au moment où il les écrivait, ne persévérèrent pas longtemps. En réalité, la victoire de Tinchebray, qui réunit le duché de Normandie à la couronne d'Angleterre, ne fut ni pour l'Église ni pour l'État un gage de paix. Elle préludait à une série de persécutions contre les successeurs d'Anselme et aux luttes séculaires qui devaient, pour le malheur de la chrétienté, se perpétuer à travers les âges entre la Grande-Bretagne et la France. »

[1] Eadmer., *Hist. Novor.*, l. VI, col 464.
[2] Anselm., *Epist.* LXXXII, lib. IV; *Patr. lat.*, tom. CLIX, col. 242.

§ III. Concile de Guastalla (20 octobre 1106).

Le pape Pascal II à Florence. Question de l'Antechrist.

22. Cependant Pascal II, mettant à exécution son projet de voyage en Germanie, avait quitté Rome au commencement du mois de septembre 1106 et s'était dirigé vers les provinces lombardes. «La comtesse Mathilde vint à sa rencontre, l'escorta en grande pompe et allégresse, lui prodiguant, dit Domnizo, tous les hommages d'une piété vraiment filiale [1]. » A Florence, le pape tint un synode, ou plutôt une conférence synodale, que le *Liber Pontificalis* mentionne en ces termes : « L'évêque de Florence soutenait que l'Antechrist venait de naître. Cette proposition fut examinée en présence du souverain pontife ; un immense auditoire accourut pour entendre la discussion. L'effervescence produite à ce sujet dans les esprits était telle, que les séances dégénéraient en une lutte tumultuaire. Pascal II ne permit pas de les continuer, et aucune décision ne ut prise [2]. » La « Chronique Tripartite [3] » de saint Antonin nous a laissé sur cet épisode quelques détails plus circonstanciés. En sa qualité d'archevêque de Florence (1446-1459), saint Antonin devait connaître mieux que personne les archives de son église. Voici son récit : « L'évêque qui occupait alors le siége épiscopal se nommait Fluentius. Vivement impressionné par les désastres de son temps, par les malheurs de l'Église, par les signes extraordinaires qu'on remarquait au ciel et que Sigebert de Gemblours a notés dans ses « Annales », il enseignait publiquement que l'avénement de l'Antechrist était proche, et même que ce personnage était déjà né. Au synode de Florence présidé par Pascal II, cette erreur fut l'objet d'une discussion approfondie. L'évêque fut taxé de légèreté et de présomption. Il semblait avoir cédé au frivole désir d'attirer sur lui l'attention publique, en émettant des propositions si absolues sur une question aussi grave à la fois et aussi obscure que celle de l'avénement de l'Antechrist. Il fut donc, à juste titre, réprimandé

[1] Domnizo, *Vita Mathild.*, l. II, cap. XVII; *Patr. lat.*, tom. CXLVIII, col. 1023.

[2] Codex Reg. et Mazarin. — Watterich, *Vitæ Roman. Pontific.*, tom. II, p. 6.

[3] C'est le titre donné par saint Antonin de Florence à « l'*Histoire ecclésiastique* » dont il est l'auteur.

de son arrogance téméraire et de son ardeur pour les nouveautés en matière de doctrine [1]. » Baronius fait à ce propos observer que l'opinion du prochain avénement de l'Antechrist s'était accréditée dès les premières années du XII[e] siècle au point qu'un grand nombre d'intelligences très-élevées et de vénérables personnages étaient persuadés que la génération présente ne se passerait point sans que ce persécuteur final de l'Église eût fait son apparition sur la terre. Saint Norbert, dont nous aurons bientôt à raconter la vie et les merveilles de pénitence, était dans ce sentiment et l'exprimait à saint Bernard mais sans réussir à le lui faire partager. Norbert finit par se ranger à l'avis du grand abbé de Clairvaux, en ajoutant toutefois que l'Église touchait à une nouvelle persécution générale, ce qui se vérifia peu d'années après par la lutte des empereurs d'Allemagne Frédéric Barberousse et Frédéric II contre le saint-siége et les catholiques fidèles [2].

Indiction du concile de Guastalla. Personnages qui y assistent. Mort de l'archevêque Hugues de Lyon.

23. Avant de franchir les Alpes et de se rendre à Mayence, où il comptait arriver pour les fêtes de Noël et rencontrer le jeune roi Henri V, Pascal avait résolu de tenir un concile en Lombardie, pour y asseoir les bases de la grande restauration catholique, et extirper les traces du schisme césarien dans les provinces septentrionales de l'Italie. Dès le 13 mars 1106, il avait écrit à l'archevêque de Mayence, Ruthard, une lettre de convocation à cette future assemblée. « Votre fraternité, lui disait-il, comprendra mieux que personne l'urgence d'une réunion générale où nous puissions de concert arrêter les mesures propres à assurer la paix de l'Église et du royaume, à rétablir la hiérarchie sacrée dans les diocèses allemands et italiens. Nous avons donc, après mûre délibération, fixé pour le mois d'octobre prochain un concile que nous présiderons en personne, et auquel nous vous invitons spécialement ainsi que tous

[1] S. Antonin. Florentin, *Chronic. tripart. titul.* 16, cap. II. — Cf. Labbe, *Concil.*, tom. X, col 743.

[2] S. Bernard, *Epist.* LVI, *ad Gaufrid. episc. Carnotensem* ; *Patr. lat.*, tom. CLXXXII, col. 162. Une transposition de pages s'est glissée dans ce volume de la Patrologie latine. On a substitué une page portant les mêmes chiffres et appartenant au tome suivant : *Sermones in Septuagesima*. En sorte que dans l'état actuel, il faut chercher le commencement de la lettre *ad Gaufridum* au tom. CLXXXIII, col. 162, et la fin de cette lettre au tom. CLXXXII, col. 163.

les évêques suffragants de Mayence. Veuillez transmettre dans chaque diocèse nos présentes lettres de convocation aux personnages les plus dignes, abbés, clercs et autres qui ont le droit ou le devoir d'assister aux réunions synodales, et mettez-les en demeure de venir à l'époque désignée nous trouver en deçà des Alpes[1].» L'indiction du concile fut de même notifiée à tous les évêques de France, d'Italie et d'Angleterre. La mort du pseudo-empereur, survenue dans l'intervalle, devait contribuer à leur rendre le voyage plus facile, en ouvrant tous les défilés des Alpes fermés jusque-là par sa haine tyrannique aux pèlerins fidèles. « Le concile s'ouvrit donc, dit Ekkéard d'Urauge, témoin oculaire, en la quatrième semaine du mois d'octobre, le XII des calendes de novembre (20 octobre 1106), dans la ville lombarde de Guastalla, située sur la rive droite du Pô. Le pape Pascal II, cet homme vraiment apostolique le présida au milieu d'une multitude considérable de clercs et de laïques venus de toutes les provinces de la catholicité, en présence des députés allemands du roi Henri V, ayant à leur tête l'archevêque Bruno de Trèves[2]. » Cependant le métropolitain de Mayence ne parut point à cette assemblée, malgré l'invitation directe qu'il avait reçue. Peut-être fut-il retenu en Allemagne par les événements soit religieux soit politiques, qui avaient suivi la mort de Henri IV: d'une part, la soumission des évêques intrus, qui à l'exemple d'Otbert de Liége venaient chaque jour implorer la faveur d'être admis à la pénitence canonique avec l'espoir d'une réhabilitation ultérieure; d'autre part, la guerre civile qui continuait en certaines contrées et la résistance de Cologne dont le siége se prolongea deux mois encore et ne fut terminé que par la capitulation des habitants, qui rachetèrent leur vie au prix de six mille talents d'argent[3]. D'autres évêques allemands, ainsi que nous le verrons bientôt, s'étaient adjoints à l'ambassade de Henri V. En France, l'archevêque Hugues de Lyon se mit l'un des premiers en route pour répondre à

[1] Pascal. II, *Epist.* CLXXX; *Pat. lat.*, tom. CLXXXIII, col. 188.

[2] Ekkeard. Uraug., *Chronic.*, *Pat lat.*, tom. CLIV. col. 1013.

[3] *Sex millia talentorum argenti.* (*Chronic.*, *Hildesheim.*, *Patr. lat.*, tom. CXLI, col. 595.) Ducange donne à cette expression de *talentum*, quelquefois employée par les écrivains du moyen âge, la valeur d'une livre pesant du métal précieux soit monnayé, soit en lingots.

l'invitation du pape. Mais en arrivant à Suze, il tomba malade et mourut, le 5 octobre 1106, au monastère de Saint-Juste, où les religieux lui prodiguèrent tous les soins de la plus généreuse hospitalité[1]. L'évêque d'Angoulême, Girard, qui devait bientôt être honoré du titre de légat apostolique, fut un de ceux qui représentèrent notre patrie au concile de Guastalla. On ne cite le nom d'aucun évêque d'Angleterre, et il est probable qu'il n'y en eut point. Le retour de saint Anselme à Cantorbéry, après sa réconciliation avec le roi anglais, était encore trop récent pour que ni lui ni les membres de l'épiscopat soumis à sa juridiction primatiale aient pu entreprendre un si long voyage. Mais tout porte à croire que le roi Henri I prit des mesures pour faire porter à la connaissance du pape et de l'assemblée par quelques députés laïques la nouvelle de la victoire de Tinchebray et l'annexion définitive du duché de Normandie à la couronne d'Angleterre.

Les ambassadeurs de Henri V roi de Germanie au concile de Guastalla. Leur serment de fidélité au saint-siége. Décret relatif aux ordinations faites par les schismatiques.

24. Tels furent les principaux personnages qui assistèrent au concile de Guastalla. Aux tempêtes que venait de subir la barque de saint Pierre succédait une « grande tranquillité : » les vents et les flots s'étaient apaisés à la voix du Seigneur[2]. » Le roi d'Angleterre semblait abjurer les anciens errements d'une politique hostile au saint-siége; le roi de France Philippe I était entré sincèrement dans la voie de la soumission et du repentir; le nouveau roi d'Allemagne Henri V paraissait résolu à effacer toutes les traces de

[1] Pascal II, dans une lettre adressée au clergé de Lyon, rend hommage à ce grand archevêque, dont « la mémoire, dit-il, restera en vénération, *venerabilis memoriæ.* » Baldéric de Bourgueil nous a laissé l'épitaphe de Hugues de Lyon. Elle est ainsi conçue :

Post Lugdunensis præsul, pius Hugo Diensis,
Magnus Romanæ filius Ecclesiæ,
Quem sibi legatum Romanus papa rogavit,
Ad synodum veniens, proh dolor ! occubuit.
Virtutum cellam, divini pectoris aulam,
Hac tumulavit humo Segusiensis homo.
Lætatus Justus, hospes bonus, hospite tanto,
Quem Deus eximius misit ei socium.
Lugdunum luge, solemnia conciliorum
Occubitu patris occubuere tibi.

(*Notit. historic. Hug. Lugd.*, *Patr. lat.*, tom. CLVII, col. 949,-500.)

[2] *Matth.* VIII, 26.

la persécution suscitée par le pseudo-empereur son père. « Ce fut une grande joie pour la comtesse Mathilde, qui assistait à la grande assemblée synodale, dit Domnizo, lorsqu'elle vit l'ambassadeur du roi Henri V, prosterné devant le pape, demander au nom de son maître la sanction de son titre royal par l'autorité apostolique, promettant que le jeune monarque obéirait à l'Église comme à une mère et au souverain pontife comme à un père bien-aimé. Le vénérable Pascal II accueillit avec allégresse cette pieuse requête et combla d'éloges le jeune roi. Mathilde, du haut du trône d'honneur où elle siégeait, s'associa aux paroles de félicitation prononcées par le pape, et le remercia de la protection qu'il accordait au nouveau monarque de Germanie [1]. » L'héroïne de Toscane était alors sexagénaire; vingt-neuf ans s'étaient écoulés depuis la fameuse entrevue de Canosse, où elle avait servi d'intermédiaire pour la réconciliation du pseudo-pénitent Henri IV avec le magnanime Grégoire VII [2]. En prenant acte du serment de fidélité au saint-siége formulé par les ambassadeurs de Henri V, elle songeait sans doute à tant de parjures dont le père s'était rendu coupable et voulait pour l'avenir en épargner de pareils au fils. C'était également la pensée du pape. « Avec autant de prudence que de fermeté, dit Ekkéard d'Urauge, il travailla dans ce concile à rétablir la discipline canonique, arrachant l'ivraie semée par l'ennemi, extirpant les racines du schisme, fortifiant les catholiques et les munissant d'armes nouvelles contre l'erreur. Le jour même de l'ouverture du concile (dimanche 20 octobre), il donna de sa main, en présence de l'immense assemblée, l'onction épiscopale aux deux prélats élus, Conrad de Saltzbourg et Guébhard de Trente. Il serait trop long, continue Ekkéard, de raconter avec quelle ardeur infatigable ce prudent et fidèle dispensateur du Père de famille encourageait par ses instructions et par son exemple les membres du concile. Il déposait les pseudo-évêques, nommant à leur place des catholiques éprouvés; il accordait le pallium aux métropolitains fidèles; il confirmait les priviléges des monastères; il adressait aux évêques absents des lettres

[1] Domnizo, *Vita Mathild.*, l. II, cap. XVI; *Patr. lat.*, t. CXLVIII, col. 1023.

[2] Cf. tom. XXII de cette *Histoire*, p. 188 et suiv.

pleines d'édification et de sages conseils; il rétablissait dans la communion de l'Église les pécheurs repentants, et frappait d'anathème les schismatiques rebelles et contumaces. La question des ordinations faites à l'époque du schisme donna lieu à de vives controverses. Le pape les termina par un décret empreint de la bonté miséricordieuse d'un père, et de la sagesse d'un véritable médecin des âmes. En voici les termes : « Depuis nombre d'années, le royaume d'Allemagne séparé de l'unité est resté en dehors de la communion du saint-siége. Les désastres causés par le schisme sont tels qu'à peine dans ces vastes provinces, et nous ne pouvons le dire sans une amère douleur, se trouve-t-il encore quelques prêtres ou clercs catholiques. En présence de tant de nos fils spirituels compromis dans cette situation lamentable, le devoir chrétien de la charité et de la paix exige que l'Église ouvre pour eux ses entrailles maternelles. Nous inspirant donc de l'exemple et des écrits des saints Pères qui, à diverses époques, montrèrent la même indulgence pour les Novatiens et les Donatistes, nous déclarons que les évêques sacrés durant la période du schisme seront maintenus dans leur dignité, à la condition toutefois d'établir par des preuves juridiques que personnellement ils ne furent jamais coupables d'intrusion, de simonie, de mauvaises mœurs, ni d'aucun autre crime. Nous étendons cette mesure d'indulgence à tous les ordres de la hiérarchie sacrée, prêtres et clercs, que la régularité de leur vie et une science compétente rendent dignes de cette faveur[1]. »

La province de l'Émilie soustraite à la juridiction de la métropole de Ravenne. Confirmation des décrets contre les investitures. Mesures prises contre les aliénations des biens ecclésiastiques.

25. Parallèlement à ce grand acte de miséricorde, on se préoccupa des moyens à prendre pour prévenir le retour des circonstances désastreuses qui l'avaient rendu nécessaire. « En Italie, dit Cencius le Camérier, la métropole de Ravenne s'était, depuis près d'un siècle, constituée en révolte permanente contre le siége apostolique. Non-seulement elle avait usurpé les domaines de l'église de Rome, mais la chaire même de saint Pierre. Il fut décrété au concile de Guastalla que désormais la province entière de l'Émilie, comprenant les cités de Plaisance, Parme, Reggio, Modène et Bo-

[1] Ekkeard. Uraug., *Chronic.*, *Patr. lat.*, tom. CLIV, col. 1015.

logne, cesserait de relever, comme par le passé, de l'orgueilleuse métropole et ne pourrait plus jamais y faire retour [1]. » En Germanie, la cause de toutes les calamités, le principe de tous les malheurs dont l'Église et l'État avaient tant souffert était le système césarien des investitures. Un décret du concile de Guastalla, renouvelant et confirmant à ce sujet toutes les sentences de Grégoire VII, de Victor III et d'Urbain II, s'exprimait en ces termes : « Depuis de longues années l'autorité de la sainte et catholique Église a été foulée aux pieds par des hommes pervers, clercs ou laïques, qui ont ainsi donné naissance aux schismes et aux hérésies dont notre époque a vu le triste spectacle. Mais aujourd'hui, par la grâce de Dieu, l'Église ressuscite à sa liberté native, depuis que les auteurs de ce déplorable schisme ont disparu de ce monde [2]. Il nous faut dès lors pourvoir à ce que de pareils attentats ne se puissent renouveler. Nous conformant donc aux décrets de nos pères et prédécesseurs, nous proscrivons absolument toute investiture d'églises faite par des laïques. Si quelqu'un était assez téméraire pour enfreindre notre présent décret, qu'il soit, s'il est clerc, déposé de sa dignité comme coupable de lèse-majesté envers notre mère la sainte Église; s'il est laïque, retranché de la communion et exclu de tous les temples du Seigneur [3]. » Les actes complets du concile de Guastalla ne sont point arrivés jusqu'à nous. Leur perte est d'autant plus regrettable, que les deux ou trois décrets qui nous restent sont des modèles de sagesse et de fermeté apostolique. Beaucoup d'autres règlements furent promulgués dans cette assemblée. Ainsi, au sujet des aliénations ou échanges des biens ecclésiastiques, qui avaient été l'un des nombreux moyens de simonie employés par la cupidité du schisme césarien, on formula le décret suivant : « Que nul abbé de monastère, nul archiprêtre ni prévot d'église, n'ait l'audace de vendre, échanger

[1] Cencius Camerarius, *Registrum Paschal. II*, ap. Watterich, *Vit. Pontific. Romanor.* t. II, p. 39.

[2] Les personnages à la mort desquels il est fait si discrètement allusion sont l'antipape Wibert (Clément III) et le pseudo-empereur Henri IV. Voici le texte latin : « Nunc autem per Dei gratiam hujus nequitiæ deficientibus auctoribus, in ingenuam libertatem resurgit Ecclesia. »

[3] *Registr. Paschal. II*, *loc. cit.*, p. 40.

mettre en location ou donner en fief les possessions ecclésiastiques confiées à sa garde, sans le consentement des religieux ou sans l'approbation de l'évêque; sinon qu'il soit déposé de son ordre. »

Incident de Bruno archevêque de Trèves.

26. Ces quelques textes, épaves recueillies du naufrage des siècles, ne sauraient donner qu'une idée très-insuffisante des questions, aussi nombreuses que complexes, traitées au concile de Guastalla. Les documents contemporains nous fournissent d'autres indications qui peuvent servir dans une certaine mesure à combler cette lacune. Les *Gesta Treverorum* (Annales de Trèves) nous révèlent un épisode qui dut singulièrement impressionner les membres de cette assemblée. Le chef de l'ambassade allemande envoyée à Guastalla par le jeune roi Henri V était l'archevêque de Trèves, Bruno. Ce fut lui qui transmit au pape la pieuse requête de son nouveau monarque, demandant à être confirmé par l'autorité apostolique dans son titre royal, jurant obéissance filiale au saint-siége, fidélité inviolable à la personne du souverain pontife. Or Bruno, noble franconien de la famille des comtes de Britheim, l'un des plus puissants seigneurs de la Germanie, avait toujours, autant que les événements pouvaient le lui permettre, manifesté son dévouement au saint-siége. Cependant il avait reçu publiquement du pseudo-empereur Henri IV l'investiture épiscopale par la crosse et l'anneau, à la diète de Mayence tenue durant les fêtes de Noël de l'an 1102. C'était d'ailleurs la seule irrégularité dont sa promotion fût entachée, car le clergé et le peuple de Trèves, à la mort du schismatique Égilbert, l'avaient unanimement demandé pour évêque. Le sacre lui avait été conféré par Adalbéron de Metz, assisté des évêques Jean de Spire et Richer de Verdun, en présence des archevêques Ruthard de Mayence et Frédéric de Cologne. « Cependant, disent les *Gesta Treverorum*, après que le pape au concile de Guastalla eut accueilli sa requête comme ambassadeur, Pascal II l'interpella avec sévérité sur ses antécédents comme évêque, lui reprochant d'avoir reçu d'une main laïque[1] l'investiture par la crosse et l'anneau, et depuis d'avoir consacré des églises et fait des ordinations sans que le *pallium* lui eût été accordé par le saint-siége. Les pères appelés à

[1] Celle du pseudo-empereur Henri IV.

donner leur avis sur ce fait, déclarèrent que Bruno avait encouru une sentence de déposition canonique, et ils la prononcèrent contre lui. Mais trois jours après, rendant justice à son mérite et à ses vertus, ils le rétablirent dans son ordre et sa dignité, en lui imposant comme pénitence l'interdiction pendant trois ans de porter la dalmatique pontificale aux messes solennelles. Bruno accepta cette pénitence et l'accomplit ensuite avec une admirable humilité. Le seigneur apostolique et tous les évêques du synode lui donnèrent la bénédiction et le décorèrent du pallium [1]. »

Affaire de **Hermann** évêque intrus d'Augsbourg.

27. Un autre incident relatif à l'un des pseudo-évêques de Germanie, créature de Henri IV, ne se termina point d'une façon si heureuse. Il s'agissait de l'intrus Hermann, depuis treize ans déjà en possession du siége usurpé d'Augsbourg. L'histoire de cet apostat ne manque pas d'analogie avec celle du fameux Otbert de Liége. Elle nous a été conservée par le moine Udascalc (*Udascalcus*), disciple du vénérable Egino, abbé du monastère de Saint-Ulrich d'Augsbourg. « Sous le pontificat d'Urbain II de bienheureuse mémoire [2], dit Udascalc, la persécution du pseudo-empereur Henri sévit d'abord avec une rage telle, qu'on put croire que Néron était sorti des enfers pour consommer le mystère d'iniquité [3]. Mais vint un moment où la *dona* [4] Mathilde réussit à refouler le tyran à Vérone, pendant que les princes teutoniques lui avaient, de leur côté, fermé le chemin du retour en Germanie [5] (1093). Sur ces entrefaites, l'évêché d'Augsbourg étant devenu vacant [6], le comte Udalric,

[1] *Gesta Treverorum*, *Patr. lat.*, t. CLIV, col. 1212.

[2] Beatæ memoriæ Urbano papa Romæ præsidente. (Udascalc., *Controvers. inter Hermanum et Eginonem*: cap. XVI, *Patr. lat.*, t. CLXX, col. 846.)

[3] « Tanta persecutiones rabie præfatus tyrannus in catholicam exarsit Ecclesiam ut Neronem mysterium iniquitatis operantem ab inferis emersisse timeres. (*Ibid.*, col 839.)

[4] *Dona Mathilde* (col. 846). Nous notons cette expression qui nous paraît un des premiers symptômes de la transformation qui se faisait à cette époque en Italie et substituait les formules de la langue latine à l'italien moderne.

[5] Cf. tom. XXIII de cette *Histoire*, p. 176.

[6] Nous avons dit (tom. XXIII de cette *Histoire*, p. 174) qu'en l'an 1092, les fidèles d'Augsbourg chassèrent l'évêque intrus Sigefrid, que le pseudo-empereur avait mis en possession de leur église, et le remplacèrent par le pasteur catholique Ébérard, canoniquement élu. Il est probable que Sigefrid mourut peu

l'un des partisans du monarque persécuteur, vint lui demander pour son jeune frère Hermann l'investiture de cette église, offrant en retour de lever une armée pour l'aider à rentrer lui-même en Allemagne et proposant de verser de suite au trésor impérial alors à sec une somme de cinq cents talents. Les offres furent acceptées et le marché conclu. Udalric trouva moyen d'emprunter à Vérone même l'argent nécessaire. La somme fut comptée au tyran qui s'empressa d'investir par la crosse et l'anneau le jeune Hermann en qualité d'évêque d'Augsbourg. Ce titulaire ainsi improvisé n'était pas même prêtre. On le vit bientôt arriver à la tête d'une armée commandée par Udalric dans la cité épiscopale qui lui était ainsi livrée en proie. Nul ne le connaissait ni de nom ni de figure. Il était louche, ajoute le chroniqueur, mais cette infirmité physique n'était rien auprès de la cécité morale et spirituelle dont son âme était frappée. Cependant les schismatiques d'Augsbourg l'accueillirent en triomphe: l'investiture lui tenait lieu d'élection, de vertu et de science. L'archevêque catholique de Mayence Ruthard, son métropolitain, refusa de le sacrer, mais le schismatique patriarche d'Aquilée qui tenait son titre de l'antipape Wibert, accepta avec joie cette besogne. Il répandit sur l'intrus l'huile non de la bénédiction mais de l'exécration pontificale. A peine installé sur le siége profané d'Augsbourg, Hermann se livra à la plus épouvantable tyrannie, pillant les trésors des églises, chassant de leurs abbayes les religieux fidèles, exilant le vénérable Egino abbé de Saint-Ulrich, persécutant, spoliant, emprisonnant les religieux fidèles. Cette débauche de persécution, qui allait de pair avec d'autres excès non moins épouvantables, dura jusqu'à la chute de Henri IV. Aussi lâche que cruel, Hermann fut l'un des premiers qui, à la diète de Mayence, abandonnèrent le parti du pseudo-empereur et abjurèrent l'hérésie wibertine. Grâce à cette rétractation hypocrite, il fut compris dans la sentence d'absolution générale donnée provisoirement alors par le légat Richard d'Albano aux évêques qui faisaient retour à l'unité catholique. On se réser-

après son expulsion. Les schismatiques ne tinrent aucun compte de la promotion d'Ébérard, et recoururent à Henri IV pour obtenir un nouvel évêque de sa façon.

vait de soumettre ultérieurement, chacune en particulier, les causes exceptionnellement graves au tribunal du souverain pontife. Celle d'Hermann était dans ce cas. Le légat Richard se rendit à Augsbourg, recueillit les dépositions du clergé et du peuple contre l'indigne évêque, et assigna celui-ci à comparaître à l'audience du seigneur apostolique, pour y être confronté avec les délégués de l'église d'Augsbourg. Cette confrontation eut lieu au concile de Guastalla, où Hermann se présenta en personne et demanda qu'il fût statué définitivement sur sa cause. Les délégués du clergé d'Augsbourg s'y étaient rendus de leur côté, et le cardinal Richard d'Albano présenta lui-même les résultats de l'enquête faite par lui sur les lieux. Il fut établi que le titulaire Hermann était simoniaque et intrus, sa consécration sacrilége, sa conduite celle d'un tyran et non d'un évêque. A l'unanimité les pères du concile votèrent pour que la peine de la déposition lui fût immediatemeut appliquée, et la sentence allait être portée lorsque le légat apostolique Gébéhard de Constance fit observer que, le seigneur pape devant se rendre en Allemagne pour les prochaines fêtes de Noël, il serait préférable de réserver pour cette époque le jugement définitif. » Peut-être Gébéhard, qui connaissait toutes les difficultés de cette affaire, espérait-il que la promulgation solennelle de la sentence par le souverain pontife en personne, à Augsbourg même, ferait tomber toutes les oppositions locales. « Son avis fut adopté, reprend le chroniqueur. Mais, hélas ! le voyage du pape en Germanie ne put avoir lieu. On ne le prévoyait point alors. Pascal II écrivit aux chapitre, clergé et fidèles d'Augsbourg pour leur notifier le sursis accordé par le concile [1]. Cette lettre fut remise à Hermann lui-même, qui devait jusque-là rester suspens de toutes fonctions épiscopales. Après cette décision, l'intrus reprit avec les délégués le chemin d'Augsbourg. Mais en arrivant à Venise, à force de présents et de captieuses promesses, il obtint des délégués que les lettres apostoliques seraient tenues secrètes jusqu'à l'arrivée du

[1] Paschal. II, *Epist.* 196; *Patr.lat.*, tom. CLXIII, col. 200. Paschalis episcopus, servus servorum Dei, Augustensibus ecclesiæ canonicis et cœteris parochianis... Datum decimo kalendas decembris (22 novembre 1106.)

souverain pontife en Allemagne. Chacun d'eux s'engagea par serment à n'en point divulguer la teneur. Rentrés ainsi les uns et les autres à Augsbourg, ils gardèrent le silence réciproquement convenu. Cependant l'époque fixée pour l'arrivée du pape s'écoula sans qu'on le vît paraître en Allemagne. Hermann imagina alors un nouvel expédient plus coupable encore. Il séduisit à force d'argent le chef de la délégation qui l'avait le plus vivement accusé au concile de Guastalla, et le chargea de porter à Pascal II une lettre apocryphe rédigée au nom du clergé d'Augsbourg, dans laquelle on annonçait que la paix était rétablie entre les catholiques d'Augsbourg et leur évêque Hermann, et où l'on implorait en faveur de ce dernier la levée de l'interdit qui le frappait. Pascal II ne fut point dupe de ce message imposteur. Il pressa de questions le complice simoniaque qui le lui apportait, en arracha un aveu explicite, et finit par laisser éclater son indignation contre tant d'impudents mensonges. Mais à l'audience pontificale se trouvaient présents l'évêque de Coire et l'abbé de Notre-Dame de Gottwich au diocèse de Passau[1]. Ces deux personnages supplièrent le pape d'user encore d'indulgence et de laisser ce malheureux retourner en paix à Augsbourg, avec une lettre de Pascal II adressée aux clercs de l'église d'Augsbourg et datée du VIII des ides de février (4 février 1109). « Après les accusations que vous avez précédemment articulées contre votre évêque, disait le pape, vous me mandez que la paix est rétablie entre lui et vous. Si la réconciliation s'est faite dans des conditions canoniques et sans aucune simonie, j'en aurai grande joie. Mais j'attends pour la solution définitive de cette cause que l'évêque inculpé et ses accusateurs viennent l'expliquer contradictoirement au tribunal du siége apostolique dans le cours de cette présente année[2]. » Ainsi, malgré tant d'intrigues, la nouvelle trame n'avait point réussi. Hermann au retour

[1] On se rappelle que l'évêque de Coire avait été désigné par le pseudo-empereur Henri IV dans sa dernière lettre aux princes allemands comme un de ceux dont la présence était selon lui indispensable pour la tenue de la diète nationale qu'il réclamait en désespoir de cause. Ce prélat était donc depuis longtemps inféodé au parti césarien, bien qu'il affectât maintenant des dispositions fort opposées. Il en faut dire autant de l'abbé de Gottwich, qui soutint en toutes circonstances la faction schismatique d'Hermann. — [2] Paschal. II, *Epist.* 203; *Patr. lat.*, tom. CLXIII, col. 204.

de son délégué accabla celui-ci de reproches et s'écria qu'il lui avait volé son argent. La lettre pontificale fut supprimée et on lui en substitua une autre, dans laquelle le pape était censé envoyer la bénédiction apostolique et à l'évêque et au clergé d'Augsbourg. Sur les entrefaites, un nouveau légat, Divitius (Divizzo, cardinal évêque de Tusculum [1]), vint en Allemagne pour les négociations qui se poursuivaient alors entre le saint-siége et le jeune roi Henri V. Ce légat ne se rendit point à Augsbourg. Hermann se garda bien de l'y inviter, mais il s'arrangea pour le voir à la cour, soit à Mayence, soit à Aix-la-Chapelle. Et quand Divitius eut repris le chemin de Rome, l'astucieux évêque fit répandre le bruit qu'il en avait obtenu la levée de tout interdit et la réhabilitation la plus complète. Bien qu'il ne pût présenter aucune pièce à l'appui de cette assertion, il recommença publiquement à exercer les fonctions du ministère épiscopal. Peu après, éclatèrent la rupture de Henri V avec l'église catholique et l'usurpation de l'antipape Burdin. Hermann, le survivant du premier schisme, se fit naturellement l'un des plus ardents fauteurs du second. Il continua, sous le couvert des nouveaux persécuteurs, à tyranniser la ville d'Augsbourg et à épouvanter les fidèles par ses scandales [2]. » Son nom, chargé d'infamie et d'opprobre, se retrouvera plus d'une fois encore sous notre plume.

Lettre de Pascal II aux évêques des Gaules, au sujet du meurtre commis sur Artald abbé de Vézelay.

28. Le biographe de la comtesse Mathilde faisait allusion à ces lamentables excès, quand après le concile de Guastalla, il adressait au souverain pontife cette poétique prosopopée : « O pasteur, ô père, ô Pascal, grand prêtre du Seigneur, réjouissez-vous de voir l'Église du Christ arrachée enfin aux puissances de l'abîme et de la mort! Mais redoublez de fermeté et de vigilance pour assurer la liberté sainte de l'Épouse de Jésus-Christ, pour maintenir la paix des enfants de Dieu, pour réprimer la violence de ses ennemis, et faire régner partout l'ordre et la paix [3]. » C'est qu'en effet le désordre, la tyrannie, la violence avaient éclaté de toutes parts, durant la

[1] Cf. Ciacon. *Vit. Romanor. pontific. et cardinal.*, tom. I, col. 900.

[2] Udascalcus, *Controvers. inter Hermann. et Eginonem*; *Patr. lat.*, t. CLXX, col. 839-849.

[3] Domnizo, *Vita Mathild.*, l. II, cap. XVI, *Patr. lat.*, tom. CXLVIII, col. 1022.

période lamentable du schisme. L'Europe entière tournait ses regards et ses espérances vers Pascal II, recourant à lui comme au justicier suprême qui pouvait seul remédier à tant de maux. Voici la lettre que le pape, entouré des pères du concile de Guastalla, adressait « à ses vénérables frères les évêques des Gaules. » — « Rien n'est plus indigne de l'ordre sacerdotal que la faiblesse qui vous fait pactiser avec des coupables dont votre devoir serait au contraire de flétrir les crimes et de poursuivre le châtiment. On dit que les meurtriers qui ont naguère assassiné l'abbé de Vézelay trouvent asile dans les diocèses de quelques-uns d'entre vous et y vivent publiquement dans l'impunité. C'est donc à juste titre que nous vous adressons à ce sujet les reproches les plus sévères, vous enjoignant, par l'autorité des présentes lettres apostoliques, de bannir des territoires de votre juridiction, les misérables qui ont atrocement mis à mort leur seigneur féodal, un prêtre, un abbé. S'ils refusent de vous obéir, frappez-les d'excommunication, et que jamais aucun abbé ou prévôt de Vézelay n'ait le pouvoir de rétablir ni les homicides, ni leurs héritiers, dans les domaines dépendants de l'abbaye. Quant aux personnages qui se firent notoirement les instigateurs de ce forfait, retranchez-les du sein de l'Église catholique, tant qu'ils n'auront pas accompli une pénitence proportionnée à leur crime. — Donné au concile de Guastalla, le VIII des calendes de novembre (25 octobre 1106) [1]. »

Détails historiques sur le meurtre d'Artald.

29. On chercherait vainement dans l'Histoire ecclésiastique de Fleury, ou dans celle de l'Église gallicane de Longueval, la moindre allusion à cette lettre de Pascal II [2]. Le meurtre de l'abbé de Vézelay y est complétement passé sous silence. Sauf le *Spicilegium* de d'Achery et la grande collection de Dom Bouquet, qui reproduisent cette lettre mais sans l'accompagner d'aucun commentaire explicatif, l'épisode sanglant de Vézelay n'aurait pas laissé la moindre

[1] Pascal. II, *Epistol.* 190; *Patr. lat.*, tom. CLXIII, col. 196.

[2] Inutile d'ajouter que Rohrbacher n'en parle pas davantage. Il reproduit intégralement pour toute cette période de l'histoire de Pascal II le texte de Fleury. Le continuateur du *Cours complet d'Histoire ecclésiastique*, et le docteur Héfélé lui-même dans son *Histoire des Conciles*, ne paraissent pas même soupçonner l'existence de la lettre de Pascal II aux évêques de France.

trace dans les grandes collections historiques de la France [1]. La *Gallia christiana* elle-même n'est pas plus explicite. Dans la notice consacrée à Artald, quatorzième abbé de Vézelay, fondateur de la somptueuse basilique qui fait encore aujourd'hui l'admiration des visiteurs, après un juste éloge du zèle, des vertus, de la charité de ce vénérable abbé, disciple et ami de saint Hugues de Cluny, on ose à peine signaler la mort tragique dont il fut victime. « Une lettre de Pascal II aux évêques des Gaules, disent laconiquement les auteurs de la *Gallia christiana*, nous donne à comprendre qu'Artald fut mis à mort par les siens [2]. » Il y eut donc, à propos du sanglant épisode de Vézelay, une organisation officielle de silence qui s'est prolongé jusqu'à nos jours. Nous aurons l'occasion d'en faire connaître les motifs et de dire toute la vérité sur ce point si longtemps obscur, quand nous aurons à parler de ce qu'on a dans ces derniers temps appelé l'insurrection communale de Vézelay. Pour le moment, il nous suffit de dire que le crime commis sur la personne du vénérable Artald n'était nullement l'œuvre d'une conspiration locale ni d'un mouvement populaire. Le meurtrier, un jeune ambitieux nommé Simon, était fils du prévôt de l'abbaye [3]. A l'instigation des agents du comte Guillaume II de Nevers, et peut-être de Norgaud évêque d'Autun, lesquels poursuivaient contre le monastère de Vézelay un système complet d'envahissement et d'usurpation dont nous expliquerons plus loin l'origine traditionnelle et le caractère implacable, Simon se fit meurtrier [4]. Dans l'espérance de trouver une position

[1] Labbe lui-même n'a pas osé insérer la lettre de Pascal II dans sa collection des Conciles.

[2] « Quem demum a suis occisum fuisse intelligimus ex epistola Pascalis II ad episcopos Galliarum. » (*Gall. christ.*, tom. IV, abb. Viz.)

[3] « Simon... filius Odonis præpositi Vizeliaci, servi utique ecclesiæ; qui videlicet Simon prodidit et percussit dominum suum videlicet Artaldum abbatum Vizeliacensem. » (Hugo Pictavinus, *Histor. Vizeliacensis*, lib. IV; *Patr. lat.*, tom. CXCIV, col. 1642.) Le *præpositus* ou prévôt était un vassal de l'abbaye, nommé par Artald lui-même receveur des tailles, ou dans notre style moderne percepteur des deniers du monastère.

[4] Les héritiers ou ayants-cause de l'infâme Simon furent, ainsi que leur père lui-même, comblés de faveurs par les comtes de Nevers. C'est ainsi que, trente ans plus tard, un des neveux de Simon, nommé Hugues Léthard, faisait fonction de prévôt des comtes de Nevers à Châtel-Censoir, charge qui lui permettait de

plus élevée et plus lucrative au service du comte de Nevers, quand celui-ci serait maître des domaines de l'abbaye, il s'associa quelques scélérats à l'aide desquels, dans un guet-apens, il assassina son seigneur et maître, le saint abbé Artald. Ce fut Simon lui-même qui porta le coup mortel, et d'un coup de hache trancha la tête de sa victime [1]. Le prétexte invoqué pour armer ses complices avait été une taxe insignifiante qui imposait à chaque maison de Vézelay l'obligation de fournir gratuitement, deux fois par année, ce qu'on appelle de nos jours l'étape et ce qu'on désignait alors par le mot *statio*, [2] à des pèlerins pauvres. Cette obligation était largement compensée par les profits considérables que l'affluence quotidienne des riches pèlerins procurait aux habitants, lesquels, au nombre de

se livrer aux plus indignes exactions contre l'abbaye de Vézelay. « Erat homo pessimus Hugo, cognomine Lethardus, cujus mater erat consanguinea germana Simonis filii Odonis... Hunc Hugonem fecit sibi comes præpositum apud Castrum Censurium, qui præ omnibus satellitibus comitis ecclesiam persequebatur. Impossibile dictu quot et quibus quantisque modis nocte dieque vexabat eam. » (*Id. ibid.*)

[1] C'est Geoffroy de Vendôme qui, dans une lettre adressée en 1117 au cardinal Conon évêque de Preneste et légat apostolique en France, nous apprend l'effroyable supplice que la barbarie du traître Simon infligea au vénérable Artald, *capite truncatum*. (*Goffridus Vindecim. Epistol.* XVIII, libr. I; *Patr. lat.*, tom. CLVII, col. 59.)

[2] « Prudentissimum et satis liberalissimum abbatem Artaldum, ob duas tantum domorum stationes interfecistis. » (Hug. Pictav. *Historia Vizeliacens.* lib. III; *Patr. lat.*, tom. CXCIV, col. 1606.) M. Léon de Bastard dit à ce sujet : « Statio nous paraît ici synonyme d'*hospitium; dux stationes* doit donc désigner le droit de gite ou de logis imposé deux fois par an aux maisons de Vézelay. Ce sens que ne contredit en rien la signification ordinaire du mot *statio* est corroboré par un passage d'une charte qui sert, vers 1136, de transaction entre l'abbé et ses sujets. Les fêtes qui attiraient le plus de monde à Vézelay étaient Pâques (où l'illustre patronne du lieu avait vu la première le Christ ressuscité) et la fête de sainte Marie Magdeleine (22 juillet). Ces deux jours-là, tous les pèlerins ne pouvant être reçus à l'abbaye, il y avait obligation pour les habitants de mettre leurs maisons à la disposition des hôtes. M. Aug. Thierry a emprunté à la *Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, publiée sous la direction de M. Guizot, une traduction fautive de ce passage. (Lettre XXII sur *l'Hist. de France*, p. 317, in-12.) Il rend les mots : *ob duas tantum domorum stationes* par *une nouvelle taille imposée à deux maisons*, ce qui est une erreur évidente. » (M. Léon de Bastard, *Biblioth. de l'École des Chartes*, tom. II, 3e série, p. 339, *Recherches sur la commune de Vézelay*.)

plusieurs milliers [1], s'étaient fixés autour de l'abbaye et avaient obtenu la faveur de vivre sur son territoire et sous son vasselage. Tous ces détails arrachés un à un à de longs siècles d'oubli furent transmis, en 1106, à Pascal II, à l'époque du concile de Guastalla, par une députation des religieux de Vézelay, venus non-seulement pour implorer du pape contre les meurtriers d'Artald une justice qu'ils ne trouvaient pas près du faible gouvernement de Philippe I roi de France, mais encore pour être autorisés à installer le nouvel abbé qu'ils s'étaient choisi par une libre élection et que les persécuteurs du monastère repoussaient absolument. Le choix des moines opprimés s'était porté sur Rainald ou Renaud de Semur, neveu et disciple de saint Hugues de Cluny. Le mérite et les vertus de ce personnage, qui le firent élever vingt ans plus tard sur le siége primatial de Lyon, étaient rehaussés encore par le crédit que lui donnaient sa noble origine et sa parenté avec saint Hugues. Les religieux de Vézelay devaient trouver en lui un protecteur capable de lutter contre les hostilités les plus puissantes. Les agents du comte de Nevers et ceux de l'évêque d'Autun lui-même eurent l'audace de produire jusqu'au tribunal de Pascal II leur incroyable opposition [2]. Loin de prêter l'oreille à leurs réclamations impudentes, le pape voulut au contraire, en plein concile, donner de sa main la bénédiction abbatiale à Rainald de Semur [3]. En même

[1] « Cum constet Vizeliaci oppidum multorum millium promiscui vulgus esse refertum. » (Hug. Pictav. *Histor. Vizeliac.*, l. III; *Patr. lat.*, tom. CXCIV, col. 1614.) Aujourd'hui la population de Vézelay ne dépasse pas douze cents âmes.

[2] « Rainaldus de Semur, filius fratris sancti Hugonis Cluniacensis abbatis, cum tunc esset Cluniacensis monachus, in abbatem (Vizeliacensem) electus est, comite Nivernensi frustra intercedente, atque ab ipso Pascali II in concilio quod habuit Guastallæ, anno 1106, benedictionem percepit. » (*Gall. Christ.*, tom. IV, *abbat Vizeliac.*) L'opposition de l'évêque d'Autun est signalée d'une manière générale par Hugues de Poitiers en ces termes: « Hinc Nivernensis comes, illinc Eduensis episcopus, hinc tyranni, illinc duces terræ, uno spiritu, uno interventu, quasi feræ bestiæ hinc inde discurrebant, ecclesiam Vizeliacensem vexabant. (Hug. Pictav. l. III, *Patr. lat.*, tom. CXCIV, col. 1604.)

[3] Le fait est relaté en ces termes par un témoin oculaire, Gérard prieur d'Aubron (*Albornensis*), dans une déposition juridique faite à Rome en un procès contradictoire entre l'abbé de Vézelay Ponce de Montboissier et l'évêque d'Au-

temps il adressait aux évêques de France la lettre foudroyante qu'on vient de lire contre ceux dont la connivence, pour ne pas dire la complicité, assurait l'impunité aux meurtriers d'Artald. Le lecteur sera peut-être tenté de trouver trop indulgente la conduite du pape et des pères de Guastalla dans cette circonstance. Le comte de Nevers Guillaume II, le principal instigateur du meurtre de l'abbé de Vézelay, eut sans doute mérité une sentence d'anathème. Mais après avoir tout préparé pour le crime, il était parti, dès l'an 1101, pour la croisade. Nous le verrons, à son retour, reprendre ses violences habituelles contre le monastère de Vézelay et ne s'arrêter qu'en face de l'autorité de Pascal II, prêt à lancer définitivement sur lui les foudres de l'excommunication.

L'Espagne et la Hongrie au concile de Guastalla. Soumission des schismatiques de Parme. Encyclique de Pascal II au clergé et aux fidèles d'Allemagne.

30. Si les actes du concile de Guastalla eussent été conservés, nous y aurions trouvé sous un seul chapitre toute cette histoire du meurtre d'Artald, qu'il a fallu si laborieusement reconstituer. Il en serait de même des négociations poursuivies durant cette assemblée avec les évêques espagnols Diaz de Compostelle, Pierre de Léon, Pélage d'Astorga, Maurice de Coïmbre, et des règlements dressés par Pascal II « afin, dit-il, de venir en aide aux chrétientés désolées par la barbarie musulmane et de réorganiser les antiques églises d'Espagne à mesure que, Dieu donnant la victoire aux rois catholiques, les Maures et les Moabites en seront expulsés [1]. » A cette grande assemblée synodale étaient venus jusqu'à des envoyés du roi de Hongrie, pour fixer les droits du monastère de Seumichen, fondé par saint Ladislas avec le concours et à la condition de rester sous la haute direction du vénérable Odilo abbé de Saint-Gilles en Provence et de ses successeurs [2]. Ce spectacle de la catholicité

tun Humbert de Baugey, (1145) par devant le pape Eugène III. Voici les paroles mentionnées au procès-verbal : « Gerardus prior Albornensis dicit : Antequam monachus factus essem, interfui concilio quod tenuit papa Paschalis Guarestallæ (*sic*), et vidi quod ibidem benedixit abbatem Vizeliacensem Renaldum.» (Hug. Pictavin. *Hist. Vizeliac.*, l. II; *Patr. lat.*, tom. CXCIV, col. 1580.)

[1] Pascal. II, *Epist.* CXCVII, CXCVIII; *Patr. lat.*, tom. CLXIII, col. 201. — Cf. Munio Mindonensis et Hugo Portugalensis (évêques de Mundonedo en Galice et de Porto en Portugal.) *Historia Compostellana*, lib. I; *Patr. lat.*, tom. CLXX, col. 890 et sqq.)

[2] Pascal. II, *Epist.* CXCIII, *tom. cit.*, col. 198. — Cf. tom. XXIII de cette *Histoire*,

entière accourue à l'appel du vicaire de Jésus-Christ provoqua chez les schismatiques d'Italie un mouvement général de retour à l'unité. La ville de Parme si longtemps inféodée au parti des antipapes Cadaloüs et Wibert, donna la première l'exemple. Une députation composée des plus notables citoyens vint faire acte de soumission à Pascal II et lui demander pour évêque le cardinal Bernard, abbé de Vallombreuse [1], ce vénérable légat que cinq ans auparavant la population de Parme avait voulu massacrer au pied des autels [2]. Ce fut sous de si heureux auspices que se terminèrent les sessions du concile de Guastalla. Un évêque français, Gérard d'Angoulême, qui devait bientôt être honoré du titre de légat apostolique dans les Gaules, donna, par ordre du souverain pontife, lecture de tous les décrets adoptés par l'assemblée[3]. Le pape annonça de nouveau aux ambassadeurs allemands son intention de se rendre à Mayence. Il leur remit «pour tous les évêques, clercs et fidèles du royaume teutonique» une lettre dans laquelle il fixait la conduite à tenir vis-à-vis des excommuniés. « Nous rendons grâces au Dieu tout-puissant, disait-il, du zèle et de la ferveur qu'il vous inspire et qui sont pour nous l'objet de la joie la plus vive. Je veux pourtant vous mettre en garde contre une exagération qui se manifeste parfois dans la rigueur avec laquelle certains d'entre vous traitent indistinctement tous les excommuniés, aussi bien ceux qui le sont pour fait de schisme ou d'hérésie, que ceux qui ont seulement encouru les censures pour avoir eu avec ceux-ci des rapports en quelque sorte forcés, à titre de parenté, de voisinage, de services rendus ou d'habitation commune. Notre prédécesseur Grégoire VII de sainte mémoire, dans une de ses constitutions, a déclaré que les femmes, les enfants, les serviteurs des excommuniés n'encouraient point eux-mêmes l'excommunication pour le fait d'avoir entretenu avec ceux-ci les rapports nécessités par la position. Il en est de même des voyageurs obligés à des relations du même genre. C'est d'après ces principes, et en remettant avec simplicité au jugement de Dieu le soin de mesurer

[1] Domnizo, *Vita Mathild.*, l. II, cap. xvii ; *Patr. lat.*, tom. CXLVIII, col. 1023.
[2] Cf. tom. XXIV de cette *Histoire*, p. 361.
[3] D. Martène, *Thes. nov, anecd.*, tom. IV, col. 128.

le degré de culpabilité de chacun, qu'il vous faut régler vos appréciations [1]. »

§ III. Pascal II en France.

Pascal II se dirigeant vers l'Allemagne arrive à Vérone. Émeute dans cette ville. Hostilité des Allemands. Changegement d'itinéraire. Entrée du pape en France. Son arrivée à Cluny.

31. « Heureux d'avoir vu resplendir les rayons de la lumière divine sur l'Église et fortifiés par la bénédiction apostolique, dit Ekkéard d'Urauge, nous quittâmes Guastalla, reprîmes le chemin de la patrie. Le temps de la miséricorde était venu. En traversant les Alpes pour rentrer en Germanie, notre joie, à nous autres Allemands, était d'autant plus grande que nous emportions l'assurance de la prochaine arrivée du seigneur apostolique, qui devait prendre le même chemin pour se trouver aux fêtes de Noël à Mayence et présider, avec le jeune roi Henri V, la diète générale du royaume [2]. » Tel était aussi le projet de Pascal II. L'espoir de terminer la pacification religieuse de l'Allemagne, de rattacher à l'unité catholique par des liens désormais indissolubles une immense contrée devenue, par la suite des vicissitudes politiques, dépositaire de la couronne du saint empire, et servant depuis les croisades de grand chemin aux armées d'Occident pour aller par la voie de terre défendre le saint sépulcre et soutenir le royaume chrétien de Jérusalem, ces grandes vues dominaient la pensée du pape et le déterminaient à ce long et pénible voyage. De Guastalla, il se rendit à Parme, où il sacra de sa main le vénérable Bernard abbé de Vallombreuse et fit la dédicace de la cathédrale récemment achevée de Sainte-Marie « La pieuse comtesse Mathilde, dit Domnizo, partagea la joie du pontife en voyant une cité si longtemps rebelle aux enseignements apostoliques, rentrer dans le giron de notre sainte mère Église. Pascal II, en confirmant au vénérable évêque Bernard le titre de légat apostolique pour la Lombardie, décréta que l'évêché de Parme relèverait désormais de la juridiction immédiate du saint-siége [3]. » Le 4 no-

[1] Paschal. II, *Epist.* CXCII, *Patr. lat.*, tom. CLXIII, col. 197.
[2] Ekkeard, Uraug., *Chronic. Univers.*, *Pat. lat.*, tom. CLIV, col. 1015.
[3] Domniz., *Vita Mathild.*, l. II, cap. XVII; *Pat. lat.*, tom. CXLVIII, col. 1023.

vembre 1106, le pape était à Plaisance, où il adjoignit au cortége qui devait l'accompagner en Allemagne l'évêque de cette ville, Aldo, savant canoniste et éloquent orateur, dont il avait apprécié le mérite au concile de Guastalla. Ceux des autres personnages de la suite de Pascal II dont le nom est venu jusqu'à nous étaient: Richard cardinal évêque d'Albano, les cardinaux prêtres Riso du titre de Saint-Damase, Grégoire du titre des Saints-Apôtres, Landulf du titre de Saint-Laurent, Divizo ou Diviczo du titre de Saint-Martin, enfin les cardinaux diacres Jean du titre *Cosmidis* (Sainte-Marie-*in-Cosmedin*), et Bernard du titre de Saint-Ange [1]. Ainsi escorté, le pontife se dirigea sur Vérone dans l'intention de remonter l'Adige, puis de traverser les Alpes par le Tyrol et la vallée de Trente. « Mais reprend Ekkéard d'Urauge, il lui fallut reculer devant l'insolence des Teutons, *proterviam Teutonicorum declinans.* Un tumulte séditieux éclata à son arrivée à Vérone. Le pontife reçut avis que notre nation (c'est le chroniqueur allemand qui parle), n'accepterait pas facilement les décrets qui interdisaient aux laïques l'investiture des dignités de l'Église ; et que la fierté du jeune roi n'était pas encore prête à se soumettre au joug du Seigneur, *quod non facile gens nostra decretum illud recipiat, quod quamlibet ecclesiasticam investituram laicis a manibus accipi vetat, necnon et animosum cor regis adolescentis, quod nondum per omnia dominico jugo sit habile.* L'homme de Dieu, après avoir mûrement pesé ces considérations et beaucoup d'autres du même genre, *hæc, inquam, multaque id genus vir Dei percepta considerans*, se détermina à changer d'itinéraire. « Les portes de l'Allemagne ne nous sont point encore ouvertes ! » s'écria-t-il en soupirant. Et il alla porter en France les bénédictions que la Germanie repoussait. La traversée des Alpes eut lieu par le Mont-Cenis. Au cortége pontifical s'étaient joints les évêques et autres députés espagnols venus au concile de Guastalla.

[1] Leurs signatures ont été conservées au bas d'un acte pontifical, daté du 24 février 1107 à Langres, pour le jugement définitif qui termina l'injuste querelle poursuivie si opiniâtrément par la fameuse Gisèle abbesse de Remiremont contre le monastère de Chaumouzey. (Pascal II, *Epist.* CCVI, col. 205.) Le *Chronicon Besuense* fournit, dans cette liste, le nom du cardinal Grégoire des Saints-Apôtres.

Le pape fut reçu par toutes les églises des Gaules avec des honneurs extraordinaires. On saluait en sa personne le disciple de Jésus-Christ, le digne vicaire des apôtres ; on l'accueillait comme un législateur envoyé du ciel. Il s'arrêta d'abord à Cluny, où il célébra les fêtes de Noël [1] » (25 décembre 1106).

Revirement et fourberie du jeune roi Henri V.

32. Ekkéard d'Urauge, dont nous avons scrupuleusement reproduit les paroles, ne donne pas d'autres explications sur le revirement inattendu du jeune roi Henri V. On lit même assez facilement entre ses lignes et l'on devine que, par prudence, il crut devoir s'abstenir de renseignements plus détaillés. « Ces considérations que j'expose, dit-il, et beaucoup d'autres du même genre déterminèrent l'homme de Dieu à changer d'itinéraire, » *hæc inquam multaque id genus vir Dei percepta considerans*. On peut soupçonner, derrière ces réticences, tout un plan déjà arrêté en Allemagne de séduction, de violences même à exercer sur Pascal II, pour lui arracher des concessions dans cette interminable question des investitures. Mais comment, à un si court intervalle, le jeune roi, qui devait sa fortune et sa couronne à l'intervention des catholiques fidèles avait-il brusquement changé de politique, trahi ses serments de fidélité au saint-siége et repris les errements qui avaient été si funestes à son père ? L'écho des hymnes d'allégresse, du cantique de délivrance entonnés par Ekkéard d'Urauge lui-même à l'avénement de Henri V avait à peine eu le temps de jeter ses dernières notes, que déjà la persécution recommençait avec des symptômes plus alarmants que jamais. Les conseillers du tyran Henri IV avaient repris, comme nous le verrons bientôt, leur ascendant près du jeune roi son fils et successeur. C'est ce que nous apprend, dans le langage officiel d'un homme d'État, l'illustre Suger, dont voici les paroles : « Un an après le départ de Boémond [2], le pontife souverain et universel, Pascal II, de vénérable mémoire, accompagné d'une nombreuse escorte de cardinaux, d'évêques et de nobles romains, vint en notre pays pour conférer avec le roi Philippe I et le jeune Louis

[1] Ekkeard. Uraug., *Chronic. Univers.*, ann. 1107; *Patr. lat.*, tom. CLIV, col 1018.

[2] Cf. chap. I, de ce présent volume, n° 74.

déjà associé au trône ainsi qu'avec les évêques de France sur les prétentions de plus en plus menaçantes du nouvel empereur Henri à propos des investitures. Ce prince, dépourvu de tout sentiment d'humanité n'avait pas même été accessible à celui de la piété filiale. On prétendait que sa conduite envers son père avait été d'une cruauté révoltante. Il l'avait, disait-on, renfermé dans un cachot, abandonné aux outrages et aux coups de ses ennemis, et contraint avec une atroce barbarie de livrer les insignes royaux, la couronne, le sceptre et la lance de saint Maurice, sans lui laisser absolument rien en propre dans les immenses états dont il avait été le maître. Tel était le nouveau persécuteur dont le pape cherchait à prévenir les terribles agressions. La douteuse fidélité des Romains, *Romanorum conductitia perfidia*, ne permettait point de traiter ces questions à Rome même. Le pape avait compris qu'il y aurait plus de sécurité à venir les régler dans un concile tenu en France, sous la protection de Philippe I et de Louis son fils. Tel était l'objet du voyage de Pascal II dans nos contrées [1]. » Sauf l'appréciation relative à l'abdication et à la déposition de Henri IV, où Suger reproduit les fausses et apocryphes données que les lettres du pseudo-empereur avaient accréditées à la cour de France, le jugement porté sur Henri V est vrai de tous points, et les événements ne le justifièrent que trop. Il faut donc reconnaître que le jeune roi d'Allemagne dans sa lutte contre le pseudo-empereur son père avait hypocritement abusé de la bonne foi des catholiques et joué le rôle d'un misérable intrigant. Son ambassade au concile de Guastalla était la continuation de cette comédie. Il la poussa plus loin encore en affectant, dit Ekkéard d'Urauge, de se porter jusqu'à Augsbourg à la rencontre de Pascal II et en feignant la plus profonde surprise de ne le voir point arriver en Allemagne à l'époque convenue. Mais comme la fourberie la mieux combinée se trahit toujours par quelque endroit, au lieu de tenir la diète nationale annoncée à Mayence, il passa les fêtes de Noël sans aucun apparat

[1] Suger., *Vita Ludovici Grossi*, cap. IX ; *Patr. lat.*, tom. CLXXXVI, col. 1267.

à Ratisbonne [1], reconnaissant ainsi d'une manière implicite que rien n'était préparé pour recevoir le souverain pontife, à la bonne foi duquel il avait seulement voulu tendre un piége.

Indiction d'un concile à Troyes pour la fête de l'Ascension. Pascal II à Lyon, à Dijon au monastère de Bèze, à Langres.

33. L'orage un instant dissipé par la mort du pseudo-empereur allait donc éclater avec une nouvelle furie. Suger nous fait très-bien comprendre la perspicacité avec laquelle Pascal II le prévoyait et la prudence qu'il mit à le conjurer. Le pape comptait se faire en France un point d'appui qui pût suppléer à la fidélité fort suspecte des Romains, et se ménager un terrain neutre, où l'on pût reprendre avec plus de sécurité qu'en Italie les négociations avec les Allemands. Son principal objet était de réunir un nouveau concile en un point du territoire français assez rapproché des frontières de la Germanie pour que les Allemands pussent facilement s'y rendre, et suffisamment protégé par les forces du roi Philippe I pour qu'aucune agression ne fût à craindre de la part de Henri V. Son choix s'était fixé sur la ville de Troyes, dont la situation topographique réunissait ces deux avantages. Pour laisser au jeune roi de Germanie le temps de revenir à de plus sages conseils et permettre aux lettres de convocation d'arriver à tous les destinataires, l'époque de cette solennelle assemblée fut reculée jusqu'à la prochaine fête de l'Ascension. En attendant, Pascal II vint se fixer à Cluny. Il y retrouva, avec les souvenirs des premières années de sa profession monastique, l'hospitalité que saint Hugues fut heureux de lui offrir, et le concours de tous les religieux mis à sa disposition. De ce lieu de bénédiction, comme d'une sorte de quartier général, il déploya son activité apostolique et rayonna sur toutes les provinces environnantes. Le 29 janvier 1107, il consacrait à Lyon le maître-autel du monastère d'Ainay (*Athanacum*), érigé au lieu même où les illustres martyrs saint Pothin, sainte Blandine et leurs compagnons, avaient souffert la mort pour le Christ, sous l'empire de Marc-Aurèle [2]. Le 2 février, il célébrait à Châlon-sur-Saône la fête

[1] « Rex Henricus natalem Domini Ratisponæ celebravit, domini apostolici Paschalis adventum jam aliquandiu apud Augustam, Alemanniæ metropolem, cæterasque superiores partes præstolatus. (Ekkeard. Uraug., *Chronic.*, *loc. cit.*, col. 1017.)

[2] Une mosaïque qui nous a conservé le portrait authentique de Pascal II fut

de la Purification. De retour à Cluny le 4 février, il y séjourna une semaine, et se rendit, par le monastère de Saint-Hippolyte près Beaune, à Dijon. Hugues II duc de Bourgogne, son frère Robert I évêque de Langres, les évêques Norgaud d'Autun, Leodegarius de Viviers, une foule d'abbés et de seigneurs s'étaient portés à sa rencontre et le conduisirent à l'abbaye de Saint-Bénigne. Le 16 février, il y consacra l'autel de Saint-Maurice. Le duc se mettant à genoux devant le pontife, les deux mains placées dans les siennes, jura de maintenir la célèbre abbaye dijonnaise dans tous ses droits et de protéger ses domaines contre la cupidité de tous les ravisseurs [1]. Deux jours après, suivi de la même escorte de cardinaux, évêques, princes et seigneurs, auxquels s'étaient joints l'évêque de Cambrai Eudes (dit Odart et mis depuis au rang des Bienheureux), Henri abbé de Saint-Jean d'Angély, Lambert de Pothières, Henri abbé de Saint-Seine, Guy abbé de Saint-Michel de Tonnerre, sans compter, dit l'historiographe, une foule immense de clercs et de laïques, il arrivait au monastère de Bèze [2], où il consacra l'autel de Saint-Pierre et de Saint-Paul et y célébra le premier la messe. « Il demeura trois jours parmi nous, ajoute le chroniqueur, et se montra particulièrement satisfait et du site de notre abbaye et de la discipline qu'on y observe. Avant de nous quitter, il vint au Chapitre et nous adressa un discours dont le texte fut ce verset de saint Paul : *Fratres, quæcumque scripta sunt ad nostram doctrinam scripta*

placée à cette occasion dans l'église d'Ainay. Le pape y est représenté consacrant le maître-autel, avec cette inscription : *Altare sacrum Paschalis papa dedicavit.* Du côté de l'Épître, on lit ces deux vers :

« Huc, huc flecte genu, veniam quicumque precaris :
» Hic pax est ; hic vita, salus ; hic sanctificaris. »

Les deux suivants sont placés du côté de l'Evangile :

« Hic vinum sanguis, hic panis fit caro Christi ;
» Huc expande manus quisquis reus ante fuisti. »

[1] *Annal. Benedictini*, t. V, Cf. M. J. Henri Pignot, *Histoire de l'ordre de Cluny*, tom. III, p. 178.

[2] Bèze est aujourd'hui un bourg de douze cents habitants au nord-est de Dijon, canton de Mirebeau (Côte-d'Or). Sa situation au sommet d'une éminence d'où l'on aperçoit les pics neigeux du Mont-Blanc, est une des plus pittoresques de la Bourgogne.

sunt, ut per patientiam et consolationem Scripturarum, spem habeamus[1]. Comme il parlait à des moines, pour qui la patience est, de toutes les vertus, la plus nécessaire, il en fit le point capital de son exhortation. La patience, nous dit-il, produit dans l'âme l'espérance surnaturelle, qui s'appuie elle-même sur la foi. Il insista ensuite sur les qualités de la foi : ardeur, sincérité et intégrité ; et termina en montrant que la foi nous conduit à la charité, qui est Dieu. Sa parole était éloquente et relevée par des traits empruntés aux circonstances actuelles. Quand il eut cessé de parler, notre seigneur abbé Étienne, au nom des frères, le supplia, lui qui tenait la place des apôtres, à qui fut donnée la puissance de lier et de délier au ciel et sur la terre, de vouloir bien nous donner à nous et à tous nos frères, vivants et morts, l'indulgence et la bénédiction apostolique. Il y consentit et après la récitation du *Miserere*, de l'Oraison dominicale et de la Collecte, il prononça les paroles de l'absoute et de la bénédiction. » Encore sous l'impression de cette touchante cérémonie, l'hagiographe poursuit en ces termes : « C'est ainsi que la Providence de Dieu qui a disposé de toute éternité les événements de ce monde et ménagé à chacun les faveurs qu'il lui réserve dans sa miséricorde, voulut par sa grâce infinie nous accorder la bénédiction apostolique. — Ceci se passait l'an de l'Incarnation du Seigneur 1107, le XII des calendes de mars[2] (18 février). » Du monastère de Bèze, le saint pontife poursuivit son voyage jusqu'à Langres, où l'appelait un motif de charité et de sollicitude pastorale. On se rappelle les luttes soutenues par le vénérable Séher, fondateur des religieux de Chaumouzey, contre l'altière et inflexible Gisèle III, abbesse de Remiremont[3]. Au récent concile de Guastalla, cette affaire avait été de nouveau soumise au jugement de Pascal, qui avait écrit directement à Gisèle que si dans un délai de trois mois elle n'avait définitivement renoncé à ses injustes poursuites contre les frères de

[1] « Frères, les Livres Saints ont été écrits pour servir à notre enseignement' afin que par la patience et la consolation des Écritures, nos cœurs s'affermissent dans l'espérance. » (*Rom.* XV, 4.)

[2] Joann. Monach., *Chronicon Besuense; Patr. lat.*, tom. CLXII, col. 962.

[3] Cf. tom. XXIV de cette *Histoire*, p. 664.

Chaumouzey, elle serait frappée d'excommunication [1]. Ainsi que nous l'avons dit, l'abbesse ne se mit nullement en peine d'obéir et mourut impénitente à la fin de l'année 1106. Gisèle IV qui lui succéda se montra mieux disposée. Le pape lui fixa un rendez-vous à Langres, où elle devait comparaître à son audience pour y être entendue contradictoirement avec le vénérable Séher. L'accord s'établit sans peine. « La nouvelle abbesse fit cession entre nos mains, dit le pape lui-même, de tous les droits qu'elle prétendait sur le territoire de Chaumouzey et nous en fit tradition par sa crosse abbatiale. A notre tour et avec la même crosse, nous en fîmes sur-le-champ donation aux frères de Chaumouzey.» Le procès-verbal de cet acte solennel, accompli le 24 février 1107, en présence de tous les cardinaux et évêques déjà cités, fut signé par eux, ainsi que par le duc Thierry de Lorraine, les comtes Garin de Mouzon, Albert de Brienne, Olderic ou Ulrich d'Aigremont, Henri de Saint-Vaast et par les clercs Raoul prévôt de la cathédrale de Reims, Riquin primicier et Rembald archidiacre de Toul [2].

Maladie du pape à Langres. Galdric (Gaudri) chancelier du roi d'Angleterre élu à l'évêché de Laon.

34. Les archives de l'évêché de Langres « nous apprennent que Pascal II tomba malade dans cette ville et qu'il dut y séjourner quelque temps avec sa suite [3]. » Après les fatigues ininterrompues des conciles de Florence et de Guastalla, la traversée des Alpes dans la saison la plus rigoureuse, la continuité des voyages et des consécrations d'églises auxquels le pape s'était prêté depuis son arrivée à Cluny, on comprend que sa santé n'ait pu résister impunément à une telle surcharge. La maladie dont il fut atteint était une fièvre opiniâtre contre laquelle les ressources médicales de l'époque paraissent avoir été impuissantes, et qui ne céda, comme nous le verrons bientôt, qu'à des moyens d'un autre genre. Malgré ses souffrances physiques, le courageux pontife ne discontinuait point l'expédition des affaires. Il trouva à Langres une députation du clergé et de la noblesse de Laon, venus pour lui présenter l'élu que leurs suffrages avaient appelé au siége épiscopal de cette ville. Parmi les mem-

[1] Pascal. II, *Epist.* CXCI; *Patr. lat.*, tom. CLXIII, col. 197.

[2] Pascal. II, *Epist.* CCVI, *ibid.*, col. 206, 207.

[3] M. l'abbé Mathieu, *Abrégé chronol. des évêques de Langres*, p. 60.

bres de cette députation se trouvait l'illustre auteur des *Gesta Dei per Francos*, Guibert, abbé de Nogent-sous-Coucy. Il nous a laissé un récit détaillé des circonstances relatives à l'élection de Laon, à l'audience et à la décision du souverain pontife à ce sujet. L'événement prit depuis une telle importance et forma un épisode tellement considérable, dans l'histoire de France du XIIe siècle, que nous croyons devoir reproduire intégralement la narration de Guibert. Elle nous permettra d'ailleurs de sonder la profondeur de la plaie que les désordres de Philippe I avaient causée dans l'église des Gaules. « Le dernier évêque de Laon, Ingelramn ou Enguerrand II de Coucy, était, dit Guibert de Nogent, proche parent et homonyme du sire de Coucy, Enguerrand de Boves, qui avait enlevé à Godefroi comte de Namur sa femme, nommée Sibylle, et vivait publiquement avec elle, au mépris de toutes les lois canoniques et en dépit de toutes les sentences d'excommunication que cette conduite infâme pouvait encourir. La situation du sire Enguerrand de Boves et de Sibylle était la même que celle de Philippe I avec Bertrade. On comprend donc qu'entre le roi de France et le puissant vassal qui faisait gloire d'imiter l'inconduite de son souverain, il y eut une solidarité intime. La promotion de l'évêque Ingelramn sur le siége épiscopal de Laon, en 1098, avait été le résultat d'un concert établi entre le roi Philippe I, le sire de Coucy et le nouvel évêque lui-même, qui paya son investiture non moins sacrilége que simoniaque en absolvant des liens de l'anathème son cousin Enguerrand de Boves et la criminelle Sibylle. La conscience publique outragée, toutes les lois ecclésiastiques foulées aux pieds, les murmures du clergé et du peuple fidèle, rien ne put rappeler l'indigne évêque au sentiment de ses devoirs. Sa conduite personnelle était elle-même un scandale permanent et faisait rougir même ses propres familiers [1]. Une mort terrible mit fin à ses excès. Frappé

[1] Voici les paroles de Guibert de Nogent : « Cum exsors esset totius affectionis in Deum, et omnis ei frugalitas ac religio esset ludibrio, ut in garrulitatibus et lascivis sermonibus palam foret omni scurra et choraula deterior, cœperunt diebus ejus destructionis urbis illius et ecclesiarum atque totius provinciæ occasiones emergere. » (Guibert. Novigent., *De Vita sua*, lib. III, cap. III; *Patr. lat.*, tom. CLVI, col. 911.)

soudain d'une attaque d'apoplexie, il expira sans avoir pu recevoir les sacrements dans les bras du sire de Coucy, son parent et son cômplice (1104). » « Après cette mort foudroyante, continue Guibert de Nogent, le siége épiscopal resta vacant deux années, non point qu'il manquât de concurrents, car les deux archidiacres du défunt titulaire se firent successivement élire. L'un, nommé Gautier, était frère de cette fameuse Sibylle, dont le nom seul était un objet d'horreur. Gautier n'était pas même clerc; il n'avait jamais quitté l'armure des chevaliers. Le siége apostolique repoussa cet étrange candidat. Il en fut de même du second archidiacre, Ébal, dont les mœurs étaient notoirement indignes. Un troisième [1] se rendit aussitôt à la cour, traita de l'évêché pour une somme immense, promit de se montrer d'ailleurs aussi tolérant que l'avait été Ingelramn sur les désordres que le monarque tenait à voir ménager, obtint son agrément et revint à Laon, où les officiers royaux devaient le dimanche suivant le faire acclamer dans une élection improvisée et l'introniser sur la chaire épiscopale. Mais la nuit du vendredi au samedi, ce simoniaque fut frappé de mort subite et le dimanche on célébrait ses obsèques à la cathédrale. Il fallut donc procéder à une autre élection et nous y vînmes tous, ajoute Guibert. Le sire de Coucy Enguerrand de Boves exerça dans cette assemblée une influence prépondérante. Le roi l'avait chargé de l'y représenter, l'un et l'autre ayant le même intérêt à ce que le nouvel élu se montrât d'aussi facile composition qu'Ingelramn. Le clergé était gagné d'avance au parti du roi et du sire de Coucy. Sur la proposition de ce dernier, on mit en avant le nom de Galdric (Gaudry), référendaire ou chancelier du roi Henri Beau-Clerc, personnage dont on vantait le crédit et l'opulence. Gaudry était alors avec le roi son maître à Rouen. On savait que son élection serait aussi favorablement accueillie à la cour de France qu'à celle d'Angleterre. La perspective des trésors qu'il apporterait à l'église de Laon et de la haute influence que lui donneraient ses antécédents

[1] Guibert de Nogent n'a pas jugé à propos de nous laisser le nom de ce troisième ambitieux, dont la simonie effrontée fut sitôt suivie d'une fin tragique. Vraisemblablement c'était quelque dignitaire du chapitre de Laon.

le fit accepter avec enthousiasme. Il fut élu par toutes les voix, moins une seule, celle du fameux écolâtre Ansel (Anselme), dont la doctrine, l'éloquence et les vertus, célèbres alors non-seulement en France mais dans tout le monde latin, faisaient la gloire de l'église de Laon. Ansel, mieux renseigné que nous tous sur le caractère de Gaudry, lui refusa absolument son suffrage. Quant à moi, dit Guibert, je cédai au mouvement général, bien qu'il me répugnât de voir élire un étranger, que nul de nous n'avait jamais eu l'occasion de connaître. Mais je ne voulais pas me signaler par un acte d'opposition aux puissances et je votai en faveur de Gaudry. Celui-ci fut officiellement informé à Rouen de l'élection dont il venait d'être l'objet. Jusque-là il avait vécu complétement étranger aux choses ecclésiastiques; il n'était d'ailleurs que simple clerc, n'appartenait à aucune église et portait le costume séculier. Il se préoccupa aussitôt de se faire attacher à la cathédrale de Rouen, où l'archevêque Guillaume Bonne-Ame lui conféra le sous-diaconat[1]. »

Gaudri à l'audience pontificale à Langres. Discussion et ratification de son élection. Récit de Guibert de Nogent.

35. « Ainsi pourvu d'un titre et d'un ordre ecclésiastique, poursuit le chroniqueur, il fit une pompeuse entrée dans sa ville épiscopale et me demanda quelques jours après de l'accompagner à Rome, pour y faire ratifier son élection par le saint-siége. Il choisit également l'abbé de Saint-Vincent, Adalbéron, d'une haute distinction littéraire, *virum bene litteratum*, et l'abbé de Ribemont, non moins lettré lui-même, *et ipse non sine litteris*. Il m'adjoignit, moi leur inférieur et par l'âge et par la science, à ces deux personnages, nous fournit tout l'argent nécessaire, et nous partîmes avec lui. En arrivant à Langres, nous apprîmes que le seigneur pape, venu récemment en France, était attendu dans une huitaine de jours à Langres même. Il était alors à Dijon, où l'évêque élu l'envoya saluer par quelques clercs de Laon dont il s'était fait suivre. Pascal II était déjà informé de l'élection de Gaudri par un mémoire hostile, que lui avait adressé directement l'écolâtre Ansel. Il fit cependant bon accueil aux clercs de Laon, écouta favorablement les éloges qu'ils faisaient de l'élu et leur donna les meilleures espérances. Mais ce furent les officiers

[1] Guibert. Novigent., *De Vita sua*, *loc. cit.*, col. 912.

du palais, c'est-à-dire les domestiques du pape, *palatini papæ, videlicet necessarii*, qui montrèrent le plus de zèle pour la cause de Gaudry dont les clercs de Laon vantaient très-haut l'opulence. Il suffit que ces hommes entendent quelque part le son de l'or pour prêter une oreille complaisante. Les choses étaient ainsi préparées, continue Guibert, quand le seigneur pape arriva à Langres, où il fut reçu avec les plus grands honneurs. Le surlendemain eut lieu l'audience où se devait traiter l'affaire de l'élection. L'assemblée nombreuse et imposante était formée de cardinaux, d'évêques italiens et français, de personnages illustres par le rang, la dignité et le mérite. Ayant de chaque côté de moi les deux autres abbés et les clercs de Laon, je me levai et lus à haute voix le procès-verbal d'élection de Gaudry et les éloges qu'on prodiguait dans cette pièce à ses antécédents et à ses qualités. Le pape prit texte de cette lecture pour adresser à l'assemblée un discours sur l'importance d'une élection épiscopale et sur les qualités que doit réunir le candidat. Puis se tournant vers les prêtres de Laon : « Pourquoi, leur demanda-t-il, avez-vous élu un sujet étranger à votre diocèse et personnellement inconnu à la plupart d'entre vous? » A cette question, adressée en latin, car dans cette audience ce fut la seule langue dont on se servit [1], aucun d'eux n'osa répondre, car s'ils comprenaient le latin ils n'avaient pas l'habitude de le parler. Le pape s'adressant donc aux deux abbés leur renouvela sa question, mais ceux-ci s'en remirent à moi du soin de répondre. Ma jeunesse, ma timidité naturelle, l'impression produite sur mon esprit par un tel auditoire me troublaient extrêmement. Je finis cependant par dominer mon trouble. « Sans doute, répondis-je, nous ne connaissions pas le sujet que nous avons élu pour l'avoir auparavant vu et pratiqué, mais ses qualités nous étaient attestées par les témoignages les plus favorables et les plus dignes de foi. » — Le pape me fit observer qu'en ces sortes de

[1] « Fiebat autem res non materno sermone, sed litteris. » Cette expression nous fait très-exactement comprendre ce que Guibert de Nogent entendait par un homme *bene litteratum*, titre qu'il donne aux deux abbés de Saint-Vincent de Laon et de Ribemont. Cela signifiait pour lui qu'ils parlaient facilement la langue latine.

choses, les meilleurs témoignages ne valent pas la connaissance personnelle qu'on peut avoir du sujet lui-même, et qu'il faudrait pouvoir dire, comme l'Évangéliste: « Je l'ai vu et j'en rends témoignage : » *Qui vidit, testimonium perhibuit* [1]. Cette objection n'était pas au fond un cas de nullité; j'eusse été beaucoup plus embarrassé si le pape m'eût explicitement interpellé sur l'influence prépondérante que la cour avait eue dans l'élection. Je crus donc devoir abandonner franchement ce point et j'avouai que je ne pouvais rien opposer à l'observation du pape. Ma réponse lui fut agréable, car lui-même ne paraissait pas en état de manier assez facilement le latin pour soutenir dans cet idiome une longue controverse. Revenant donc à la première question relative au choix d'un sujet étranger, je m'étendis sur la situation particulière de l'église de Laon depuis deux ans privée de pasteur, sur la nécessité pour elle de choisir un étranger, puisqu'elle n'avait pu trouver dans son sein un personnage capable de soutenir la dignité et le fardeau de l'épiscopat. Le pape me demanda alors quel ordre ecclésiastique Gaudry avait reçu. — « Il est sous-diacre, répondis-je. — « Dans quelle église a-t-il exercé les fonctions de son ministère? » ajouta le pontife. — A cette question, je restai un instant fort embarrassé, car je ne savais pas qu'il se fût fait attacher à la cathédrale de Rouen. Mais les deux abbés mes compagnons me suggérèrent la réponse. Enfin, le pape me demanda si la naissance de Gaudry était légitime. Parmi les objections formulées contre l'élu, l'illégitimité de la naissance avait été formulée. Mais comme cette accusation était absolument fausse, je n'hésitai point à l'affirmer. « En jureriez-vous? » demanda le pontife. — « Oui, repris-je. J'affirme en pleine connaissance de cause que la naissance de Gaudry est légitime. » — Cette série d'objections m'avait été posée dans l'ordre même où les articulait le mémoire adressé au pape par l'écolâtre Ansel. Or, Ansel était présent; il ne produisit aucune réclamation. Ce grand homme, ajoute Guibert de Nogent, s'était vite aperçu que les *palatini* avaient déjà d'avance jeté leur dévolu sur les présents qu'ils attendaient de Gaudry. Vou-

[1] *Joann.* XIX, 35.

loir les en frustrer, c'eût été vouloir arracher la massue aux mains d'Hercule. Ansel préféra garder le silence. On introduisit l'élu au sein de l'assemblée; le seigneur pape confirma son élection, l'autorisa à se faire sacrer, et leva l'audience. Les cardinaux vinrent alors me féliciter de mon succès. Grand Dieu! Me féliciter de quoi? Ce n'était pas à mon éloquence que s'adressaient les compliments, mais à ma bourse. Mon collègue l'abbé de Saint-Vincent et moi nous avions apporté chacun vingt livres d'argent que Gaudry nous avait remises, pour les distribuer aux *palatini*. Ceux-ci les reçurent avidement, ainsi que les sommes encore plus considérables que Gaudry se donna le plaisir de leur partager lui-même. Du reste, dans l'ivresse de sa joie, il courut à la cathédrale de Saint-Mammès pour y faire chanter le *Te Deum*. Arrivé au pied de l'autel, se prenant pour un autre Jean l'Évangéliste, il s'appliquait à lui-même la parole de Notre-Seigneur à la sainte Vierge et criait à haute voix : *Mulier, ecce filius tuus :* « Femme, voilà votre fils [1]. »

Appréciation du récit de Guibert de Nogent.

36. Tel est le récit de Guibert de Nogent [2]. Nous l'avons reproduit avec le ton sarcastique, les mordantes épigrammes, les insinuations blessantes dont il l'a assaisonné. Au moment où il l'écrivit, c'est-à-dire après les horreurs qui désolèrent la ville de Laon sous l'épiscopat de Gaudry et qui se terminèrent pour ce malheureux par la mort la plus tragique, l'historien se repentait d'avoir joué le rôle d'avocat plaidant dans une élection si désastreuse. Il eut voulu rejeter toute la responsabilité sur les convoitises vénales de ce qu'il appelle les *palatini*. Mais comme il fixe lui-même à quarante livres d'argent, soit environ cinq cents francs de notre monnaie, le tarif dont se contentèrent ces domestiques du pape, *necessarii papæ*; comme il nous fait de plus naïvement l'aveu qu'il s'était chargé pour moitié de cette distribution, et que l'abbé de Saint-Vincent, Adalbéron, avait accepté la charge de répartir l'autre moitié, nous sommes en droit de conclure ou qu'il s'agissait ici d'un présent à titre gracieux, tel qu'il est encore aujourd'hui d'usage

[1] *Joann.* XIX, 26.

[2] Guibert. Novig. *De Vita sua*, l. III, cap. IV; *Patr. lat.*, tom. CLVI, col. 913, 915.

d'en faire aux subalternes, ou que lui Guibert de Nogent et son collègue Adalbéron s'étaient transformés en agents de simonie. Mais que dire de Guibert de Nogent acceptant la fonction de soutenir devant le pape, les cardinaux et les évêques, une élection dont en conscience il aurait connu alors l'irrégularité? Que dire aussi de l'écolâtre, *magister Ansellus*, présent à toute cette discussion, sachant pertinemment l'indignité de l'élu dont la cause se discutait et gardant le plus profond silence, refoulant en lui-même tous les sentiments d'indignation dont son âme aurait dû être pleine, uniquement parce qu'il savait qu'on distribuerait quarante livres aux « domestiques du pape » si l'élection de Gaudry était ratifiée? Que dire enfin de l'outrage personnel et profondément injuste adressé par Guibert de Nogent à Pascal II, dont il dit : *Erat minus quam suo competeret officio litteratus?* Il est vrai que par cette expression, l'historien entendait seulement, ainsi que notre traduction le lui fait dire, que Pascal II « n'était pas en état, comme il eût été désirable au rang suprême qu'il occupait, de soutenir en latin une longue controverse. » Mais sous cette forme même, l'insinuation de Guibert de Nogent est une injure gratuite et démentie par toute l'histoire. Le *Regestum* de Pascal II, dans l'état où il nous a été conservé, ne comprend pas moins de cinq cent trente-huit lettres ou décrets d'une latinité irréprochable et d'un style très-manifestement supérieur à celui de Guibert de Nogent lui-même. Si donc, après coup, l'abbé de Nogent-sous-Coucy eut à rougir d'avoir vu l'élection de Gaudry ratifiée par le pape, il aurait dû s'en prendre à lui-même, qui avait déployé tant d'habileté dans sa plaidoirie pour dissimuler la vérité au pape. Subsidiairement, il aurait dû s'en prendre à l'écolâtre Ansel de Laon, qui avait devant le pape gardé un silence inexplicable. J'ai tort de dire inexplicable, car le pape venait d'avoir la preuve que les griefs articulés par Ansel contre Gaudry n'étaient pas tous fondés. Le reproche d'illégitimité formellement inscrit dans le mémoire d'Ansel et qui eût entraîné, suivant la jurisprudence canonique constamment observée alors, la nullité de l'élection, ce reproche était absolument faux. C'est Guibert de Nogent qui l'atteste avec l'énergie d'une conscience in-

dignée. Ainsi, dans une élection épiscopale faite à l'unanimité moins une voix, cette voix unique finissant par être convaincue de mensonge sur un point capital de l'accusation et se désistant sur tous les autres, Pascal II, à moins d'un *motu proprio* contraire à toutes les règles des procédures ecclésiastiques, ne pouvait se prononcer que pour la ratification. Il le fit, et comme il était alors travaillé par une fièvre violente et n'avait ni le goût ni le loisir de prolonger le tournoi de controverse latine où Guibert de Nogent n'eût pas été fâché de se signaler davantage, il leva la séance et quitta l'assemblée. Notre jugement pourra paraître un peu sévère à l'endroit de l'illustre auteur des *Gesta Dei per Francos.* Mais le caractère d'un homme, si grand qu'il soit d'ailleurs, n'est pas toujours à la hauteur de son talent. Ainsi notre historien n'a pas résisté à la mesquine satisfaction de dénigrer son prédécesseur à l'abbaye de Nogent, Godefroy, le saint évêque d'Amiens, canonisé depuis et dont le culte est encore aujourd'hui si populaire dans l'ancien Vermandois. Son injustice envers le pape Pascal II n'est pas moins avérée. Les accusations de vénalité cupide dont il charge les *palatini* ne semblent pas non plus devoir être acceptées sans contrôle. Voici, en effet, l'épisode par lequel il termine le récit de cette fameuse audience pontificale de Langres. « Après que tous, cardinaux et évêques, princes, seigneurs et *palatini* eurent quitté la salle, le *cubicularius* (camérier) du seigneur pape, un moine de Cluny, nommé Pierre, qui s'était trouvé à Rouen lorsque nous étions allés avec les députés de Laon demander au roi d'Angleterre de nous accorder son chancelier Gaudri pour évêque, me prit à part et eut avec moi un entretien secret. « Vous voyez, me dit-il, avec quelle confiance le seigneur pape a accepté votre témoignage en faveur de Gaudri et confirmé suivant vos désirs son élection. C'est à vous maintenant de disposer votre élu à se montrer docile aux instructions du souverain pontife et à le seconder de tout son pouvoir. Votre crédit près du pape ne pourra ainsi que s'accroître et vous servir au besoin soit pour votre élu, soit pour d'autres. » Formulée en ces termes, la proposition du moine de Cluny, Pierre, camérier de Pascal II, était non-seulement irréprochable, mais elle

constituait manifestement un acte de zèle et de charité dans l'intérêt du nouvel évêque de Laon et pour le plus grand bien de l'Église. En sa qualité d'ex-chancelier du roi Henri d'Angleterre, Gaudri pouvait, s'il fût entré dans les desseins du souverain pontife, exercer près du monarque anglais, son ancien maître, l'influence la plus heureuse pour maintenir et compléter l'œuvre déjà commencée de la réconciliation de la Grande-Bretagne avec le saint-siége. Guibert de Nogent, avec toute son habileté scolastique, ne comprit pas un mot de ces grandes choses. Il prit la communication du moine de Cluny pour une tentation simoniaque. « Voilà bien, s'écrie-t-il, le miel dont on recouvrait à mon intention les bords d'une coupe empoisonnée ! Qu'y a-t-il de plus édifiant que d'obéir aux ordres du pape ? Mais qu'y a-t-il de plus révoltant que d'acheter la faveur des hommes par des actions qu'on ne doit faire qu'en vue de Dieu seul ? J'eus horreur d'une telle proposition et je refusai de servir d'intermédiaire [1]. » Cette indignation de Guibert de Nogent nous semble tomber absolument à faux. A notre avis, elle prouve que si le pauvre moine, Pierre de Cluny, lui était inférieur au point de vue de l'élocution latine, il le dominait singulièrement par la largeur d'esprit et de vues.

Consécration de la basilique de la Charité-sur-Loire par Pascal II. Guérison miraculeuse du pape.

37. Le séjour du pape à Langres ne se prolongea guère au delà des premiers jours de mars 1107. Dès le 8 de ce mois, malgré la persistance de la maladie qui épuisait ses forces, il arrivait à la Charité-sur-Loire, prieuré de Cluny, dont il devait consacrer la superbe basilique,[2] achevée enfin après cinquante ans de persévérants

[1] Guibert. Novig., *loc. cit.*, col 914.

[2] Les *Annales Benedictini* (t. V, p. 501) supposent que pour se rendre à la Charité-sur-Loire, Pascal II était passé par Auxerre, et ils lui attribuent un diplôme délivré en cette ville, mais sans indication de date, en faveur du monastère de Saint-Remi de Reims. Un texte plus complet de ce diplôme, retrouvé par M. Varin et publié dans les *Archives administratives de Reims*, Tom. II, 255, a rétabli sa véritable date au 29 mai 1107 (Cf. Jaffé, *Regesta pontific. Romanor.* tom. I, p. 494). Pascal II ne traversa donc point cette fois la ville d'Auxerre. Il est probable qu'il reprit sa route par Cluny, Avallon et Vézelay. Les traditions locales s'accordent en effet à rapporter à Pascal II la consécration de l'église d'Avallon (Voir Courtépée, *Histoire d'Avallon*) et à compter ce pape au nombre des pèlerins qui visitèrent la nouvelle église de Vézelay, dédiée à Sainte-Marie-

labeurs. Cette solennité coïncida avec la réception officielle que le roi Philippe I voulait faire au souverain pontife ; elle mit toute la France en mouvement. « Le concours d'archevêques, d'évêques et d'abbés réunis en cette circonstance, dit Suger, formait comme un nombreux concile. La plus haute noblesse du royaume s'y trouva réunie. Le roi s'était fait représenter par le noble comte Guy de Rochefort son sénéchal ; il l'avait chargé d'escorter le seigneur pape et de le défrayer, lui et sa suite, durant tout son voyage dans le royaume. J'assistais moi-même à cette imposante cérémonie, ajoute Suger, j'y venais avec la mission de défendre près du seigneur pape la réputation de l'abbé de Saint-Denis, injustement attaqué par l'évêque de Paris, Gualo[1]. » Voici en quels termes Richard, moine de Cluny, en résidence à la Charité-sur-Loire, et témoin oculaire, nous raconte les divers épisodes de l'arrivée du pape, et de la dédicace de l'église. « Pascal II, ce magnanime pontife, qui gouvernait alors la sainte Église catholique, était venu en France pour y traiter avec le roi des grands intérêts du siége apostolique. A la requête de notre très-illustre prieur Herpin [2], il daigna venir à la Charité et y arriva le VIII des ides de mars, vendredi de la seconde semaine de carême. Il fit son entrée avec une escorte de cardinaux, d'archevêques et d'évêques, de princes et de seigneurs, d'une multitude d'abbés, de prêtres et de clercs. La foule qui se pressait sur son passage était si nombreuse que l'église, les places, les rues du bourg et les coteaux voisins qui dominent la Loire, pouvaient à peine la contenir. Le lendemain (9 mars), jour fixé pour la cérémonie de la consécration, l'affluence

Magdeleine par le vénérable abbé Artald, dont la mort tragique avait si profondément soulevé l'indignation de Pascal II au concile de Guastalla. (Cf. *Bulletin de la Société d'études d'Avallon*, 7e année, 1865 ; *Pèlerinage de Sainte-Marie-Magdeleine à Vézelay* par M. Cally, p. 112.)

[1] Suger. *Vita Ludovic. Grossi*, cap. IX ; *Patr. lat.*, t. CLXXXVI, col. 1208.

[2] Herpin était l'ancien vicomte de Bourges qui avait vendu ses domaines au roi de France, en partant pour la croisade. On se rappelle ses exploits à Ramleh, sa longue captivité dans les prisons du Caire, son retour en Italie, l'accueil que lui fit Pascal II, d'après les conseils duquel il résolut de renoncer au monde et d'embrasser la vie monastique. Reçu par saint Hugues dans la congrégation de Cluny, il avait été nommé prieur de la Charité-sur-Loire, dont il venait d'achever l'église commencée en 1056.

fut plus considérable encore. On eut dit la population de toute une province. Mais le seigneur pape, qui souffrait cruellement de la fièvre depuis plusieurs semaines, fut pris d'un accès si violent qu'il ne se sentit pas la force de commencer la cérémonie. Il céda pourtant aux prières de ceux qui l'entouraient, et dominant son mal il se leva. Pour qu'il pût faire, selon le rit liturgique, le tour extérieur de l'église, les nobles seigneurs de son escorte furent obligés de le soutenir ou plutôt de le porter dans leurs bras. Mais à peine de retour au grand portail, le pape se trouva subitement guéri. On attribua cette faveur de la miséricorde divine à l'intercession de la sainte et immaculée vierge Marie, sous le vocable de laquelle l'église allait être dédiée. Et certes il était bien juste que, venu dans la plénitude de l'autorité apostolique pour bénir ce lieu, il y reçût le premier la bénédiction du Seigneur Jésus dont il était le vicaire. Après avoir fait la consécration solennelle de la basilique en l'honneur de la sainte Vierge, le pontife entouré des évêques et des abbés, en présence d'une foule immense se dirigea vers le maître-autel pour en faire la consécration. Il marchait les deux mains étendues ; au moment où il les reposa sur l'autel pour faire les onctions du saint chrême, sa figure resplendit soudain comme celle d'un ange. Quand il voulut essuyer, selon l'usage, avec de la mie de pain l'huile sainte dont ses mains étaient imprégnées, les évêques qui l'assistaient n'en trouvèrent pas, soit qu'on eût oublié d'en faire provision, soit que, dans le trouble où les jetait la transfiguration merveilleuse dont ils étaient témoins, ils n'eussent pas songé à la tenir prête. On vit alors un homme pauvrement vêtu s'élancer du milieu de la multitude et en offrir lui-même au pontife. Ainsi ce fut le pain de la charité qui servit à la consécration de l'autel dans un monastère où la charité était tellement pratiquée, qu'elle lui avait donné son nom [1]. Après la célébration de la messe pontificale, Pascal II accorda à tous les fidèles venus pour cette

[1] Ce fut en effet la généreuse hospitalité donnée aux voyageurs et aux mariniers, les abondantes aumônes distribuées aux pauvres par les premiers religieux de ce prieuré et continuées depuis, comme une tradition héréditaire, par leurs successeurs, qui lui firent donner par la reconnaissance publique le nom de *Charité*. La désignation primitive avait été celle de Sainte-Marie-sur-Loire.

grande fête une indulgence s'étendant au tiers des pénitences qu'ils pouvaient avoir encourues, prononça l'absoute solennelle et donna la bénédiction apostolique à tout le peuple. Et la foule immense se retira en allégresse, chacun rapportant dans sa demeure le souvenir de ces joies saintes [1]. »

Conférence entre Suger et l'évêque de Paris sur les droits respectifs du siége épiscopal et de l'abbaye de de Saint-Denys. Décision de Pascal II en faveur de l'abbaye.

38. Exclusivement préoccupé des faits qui intéressaient son monastère, le chroniqueur Richard a négligé tous les autres détails. Il ne mentionne même pas l'importante conférence présidée le lendemain par le pape et dans laquelle Suger prit la parole pour soutenir contre l'évêque de Paris, Gualo, les droits de l'abbé Adam et de l'abbaye de Saint-Denis. C'était la première fois que Suger, le futur ministre de France, l'homme d'État dont le nom seul résume l'idée de la vraie grandeur politique et administrative, prenait la parole dans une de ces grandes assemblées qu'il était appelé à dominer plus tard par l'élévation du talent et du caractère. On aimerait à retrouver tous les détails de cette discussion où Suger, âgé à peine de vingt-six ans sut conquérir l'estime générale et l'affection particulière de Pascal II, qui voulut dès lors que le jeune religieux l'accompagnât jusqu'à Saint-Denis. Malheureusement nous n'avons d'autres renseignements à ce sujet que ceux de Suger lui-même et que sa modestie a trop écourtés. « A l'audience du seigneur pape, dit-il, l'évêque de Paris, Gualo, articula contre l'abbaye de Saint-Denis de nombreuses plaintes. Je repoussai énergiquement chacune de ses accusations. Mes réponses furent trouvées fondées en droit, et le jugement canonique nous donna satisfaction [2]. » C'est là tout ce que Suger a transmis à la postérité sur la confé-

[1] *Relatio dedicat. ecclesiæ B. Mariæ de Charitate*. Ce texte publié pour la première fois par l'abbé Lebeuf, *Dissertat. sur l'Hist. eccl. et civ. de Paris*, in-12, tom. I, p. 404 a été reproduit par fragments par D. Bouquet, tom. XIV, pag. 120.

[2] Suger, *Vit. Ludovic. Gross.* cap. IX; *Patr. lat.*, t. CLXXXVI, col. 1268. Les *Grandes Chroniques de France* ne sont pas plus explicites. Elles se bornent à traduire le latin de Suger. Voici leur texte : « L'apostole dédia et sacra l'église de la Charité-sur-Loire, a grant compaingnie d'évesques et d'autre clergie, et y furent plusieurs barons de France et le conte Guy de Rochefort, seneschaux de France, qui, de la part le roy Philippe et Loys son fils, y fu envoié ; et de par eulx lui offri et abandonna le roiaume à sa volenté, comme à leur père spirituel.

rence de la Charité-sur-Loire. Il n'explique même pas le sujet des plaintes de l'évêque de Paris. Mais une lettre de Pascal II, adressée deux ans auparavant aux moines de Saint-Denis, nous le fait suffisamment comprendre. Elle était conçue en ces termes : « Pascal, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, au vénérable frère Adam abbé de Saint-Denis et aux religieux de ce monastère, salut et bénédiction. — Notre frère Gualo, évêque de Paris, se plaint que, sans son autorisation, vous vous adressez à tels évêques qu'il vous plaît de choisir pour vous procurer le chrême et l'huile sainte; ou donner l'ordination à vos clercs. Il vous reproche également d'entendre les confessions des laïques et de leur administrer le sacrement de pénitence. Cette conduite est opposée aux saints canons ; les priviléges n'ont été donnés aux monastères que pour les protéger contre la mauvaise volonté et les excès d'un pouvoir tyrannique. Ils sont accordés pour l'édification générale et non pour la destruction de la discipline. Or, comme notre frère Gualo votre évêque, est, par la grâce de Dieu, un bon et fidèle catholique, comme il s'est toujours prêté à accomplir gratuitement dans votre abbaye toutes les fonctions de son ministère épiscopal, nous vous défendons de vous adresser sans sa permission à d'autres prélats, et nous interdisons à tous autres archevêques et évêques la faculté de venir officier pontificalement chez vous sans son autorisation préalable [1]. » Il s'agissait, on le voit, de la grande question des immunités apostoliques, qui soulevaient dans l'épiscopat des Gaules de si grandes animosités contre les abbayes. On peut dire que cette querelle, toujours agitée entre les deux juridictions épiscopale et monasti-

Et à ce dédiement fu un cler le roy, qui Sugier avait nom : (moine estoit de Saint-Denys en France, et puis fu-il abbé de léans et fist tant de bien au roiaume et à l'Églyse ; car il eut tout le roiaume en sa garde, au temps que le roy Loys, fils Loys le Gros et père au roy Phelippe, fu oultre-mer ; et ce fust cil meisme qui fist ceste istoire si certainement comme cil qui tousjours fut nourri au palais et au service le roy.) Là estoit allé contre l'évesque de Paris, Galon, qui l'esglyse de Saint-Denis avait traite (traduite) en cause pour une grant querelle qu'il clamoit sur elle. Et cil Sugier allégua devant l'apostole meisme, pour l'esglyse, et deffendi sa querelle par droit et par appertes raisons. » *Les gr. Chron. de France*, tom. III, p. 232. Edit. Paulin, Paris.)

[1] Paschal. II, *Epist.* CLXIII ; *Patr. lat.*, tom. CLXIII, col. 181.

que, ne fut jamais terminée. On en retrouve des traces, même à notre époque, dans les différends qui s'élèvent parfois encore entre le clergé séculier et régulier. Rien pourtant ne semblerait, au point de vue des principes, plus facile que de prévenir ou d'apaiser les conflits. Il suffirait de s'en tenir au texte et à l'esprit des priviléges, et c'est la règle que les papes ont toujours suivie dans le jugement des causes de ce genre. Mais en pratique, tant de préjugés locaux, tant d'intérêts opposés, quelquefois même de passions personnelles, d'abus de pouvoir commis de part et d'autre viennent se jeter à la traverse, que la notion du droit cesse d'être pour chaque cas particulier aussi nettement perceptible. Ainsi, d'après la lettre de Pascal II à l'abbé de Saint-Denis, il paraît évident que l'évêque de Paris, Gualo, était un prélat aussi zélé pour les intérêts religieux de son diocèse que favorablement disposé pour le monastère de Saint-Denis, où il était toujours prêt à exercer bénévolement les fonctions épiscopales qui y étaient nécessaires. Avec un évêque de ce caractère, l'abbé de Saint-Denis aurait pu, dans un sentiment de sage et pieuse condescendance, ne point user du privilége de l'immunité apostolique qui l'autorisait à choisir à son gré les évêques dont il voulait réclamer le ministère. Tout privilége emporte le droit, pour celui qui le possède, d'en user ou de n'en point user, selon les circonstances. Pascal II faisait très-justement remarquer que les priviléges accordés aux monastères avaient pour but « l'édification générale et non la ruine de la discipline. » Autre devait être la conduite de l'abbé Artald de Vézelay, vis-à-vis de la tyrannie de l'évêque d'Autun Norgaud; autre celle de l'abbé Adam de Saint-Denis, vis-à-vis d'un saint évêque tel que Gualo. Mais en définitive, selon la teneur des priviléges accordés depuis longtemps au royal monastère de Saint-Denis et renouvelés presque par tous les souverains pontifes, l'abbé Adam pouvait, s'il le jugeait convenable, se servir du ministère de tout autre évêque que de celui du diocésain. Et ce fut en ce sens qu'après la plaidoirie de Suger la question fut résolue à la conférence de la Charité-sur-Loire.

Priviléges accordés par Pascal II au monastère de la Charité-sur-Loire.

39. Parmi les évêques et abbés français qui assistèrent avec les cardinaux et les prélats italiens de la suite du pape à cet intéressant débat, le moine Richard nomme les archevêques Leodegarius

de Bourges, Daïmbert de Sens; les évêques Jean II d'Orléans, Gualo de Paris, Humbald d'Auxerre, Hervé de Nevers, Rainaud III d'Angers; les abbés Simon de Fleury (Saint-Benoît-sur-Loire), Hugues de Saint-Germain d'Auxerre, Henri de Saint-Jean d'Angély, Jean de Déols et Josbert d'Aubigny. On s'étonne de ne pas trouver dans cette liste saint Hugues de Cluny, doublement intéressé à suivre le pape pour la consécration d'une église dans l'un des plus importants prieurés de sa congrégation. Peut-être l'âge et les infirmités l'empêchèrent-ils de faire ce voyage. Pascal II, après trois jours passés à la Charité-sur-Loire et avant de continuer sa route dans la direction de Tours, voulut laisser de sa visite un souvenir ineffaçable. Afin de favoriser le développement du bourg déjà groupé autour du monastère et de le protéger contre les attaques des seigneurs voisins, il affranchit, en présence du peuple assemblé, le territoire qui entourait les murs d'enceinte dans le rayon d'une lieue, et en fixa les limites de la même manière qu'Urbain II l'avait fait autour de Cluny[1]. Quiconque y établissait sa demeure était libre de sa personne, libre de disposer à son gré de ses biens meubles. Défense était faite d'arrêter ou de dépouiller les habitants, les voyageurs, les étrangers. Ces immunités, placées sous la sauvegarde de l'excommunication, augmentèrent rapidement la population, qui atteignit bientôt les proportions d'une petite ville[2]. « Après avoir ainsi réglé toutes choses, continue Richard, le seigneur pape vint en la salle capitulaire, et nous prescrivit de célébrer désormais en grande dévotion la fête anniversaire de la dédicace de notre église. Entre toutes les solennités,

[1] Lors de la consécration du grand autel de Cluny, Urbain II s'était exprimé en ces termes : « Il nous a plu, et nous croyons qu'il vous sera agréable à vous-mêmes, de fixer les limites sacrées dans lesquelles s'exerceront l'immunité et la franchise de ce lieu, qui doit être pour vous et pour tous les chrétiens un lieu de vénération. Qu'aucun homme donc, de quelque condition qu'il soit, n'ait l'audace de tenter dans l'enceinte de ces limites, contre notre défense expresse, une invasion petite ou grande, d'allumer l'incendie, de se livrer au vol, à la rapine, d'enlever un homme, de le frapper, de le mutiler, ou, ce qu'à Dieu ne plaise, de le mettre à mort. » (*Bibl. Cluniac.* p. 518. Cf. *Hist. de l'ordre de Cluny*, t. II, p. 153.)

[2] Cf. J. Henri Pignot, *Histoire de l'ordre de Cluny*, tom. II, p. 180.

nous dit-il, celle-là doit être une des principales. Puis il prononça sur les frères une dernière absoute accompagnée d'indulgences et nous bénit tendrement. Ce fut son adieu qui nous fit à tous verser des larmes de reconnaissance et de pieux regrets.» En s'éloignant, après avoir franchi l'enceinte du prieuré, il se retourna pour le contempler encore. Puis élevant sa droite vénérable, il le bénit une dernière fois et appela les grâces du ciel sur tous nos bienfaiteurs. On s'imaginera peut-être, dit en terminant le pieux moine, que, comme il arrive fort souvent, notre maison avait eu grandement à souffrir de la dépense occasionnée par l'hospitalité donnée durant trois jours à tant de grands personnages réunis autour du pontife. Mais la miséricorde de Dieu par l'intercession de Notre-Dame, patronne du monastère, vint au secours de ses serviteurs. L'abondance fut telle, à l'arrivée du pape, que, même après son départ, il semblait nous avoir enrichis pour longtemps. Je n'en citerai qu'un trait. En l'espace d'une seule journée, on prit dans nos pêcheries jusqu'à cent de ces poissons énormes qu'on appelle vulgairement saumons, fait inouï jusque-là et qui ne s'est jamais renouvelé depuis [1]. » On se rappelle que l'on était alors en carême et nul des hôtes du monastère n'aurait songé à enfreindre le précepte de l'abstinence. C'est ce qui donne à l'observation de Richard de Cluny un intérêt spécial, outre qu'elle indique suffisamment que les marins de la Loire avaient tenu à honneur de remplir généreusement les réserves et les étangs de leurs moines bien-aimés, *clausas monachorum*.

Pascal II à Déols (Bourg-Dieu), à Buzançay, Tours, Vendôme et Chartres. Son arrivée à Saint-Denis.

40. En se rendant à Tours, Pascal II s'arrêta au *monasterium Dolense*, Déols (Bourg-Dieu), autre abbaye bénédictine, située dans le diocèse de Bourges, près de Châteauroux, pour en consacrer l'église. L'autel principal, dédié aux bienheureux apôtres Pierre et Paul, fut sacré par le pape lui-même; le second, placé sous l'invocation de la sainte Vierge, le fut par Aldo évêque de Plaisance, et le

[1] « Quod dictu mirabile videtur, diei noctisque unius spatio in clausa monachorum centum magni caperentur pisces esoces, qui vulgo salmones dicuntur, quod nec antea fuerat auditum, nec postea visum. » (*Relat. Dedic. Eccles. charit. ad Ligerim, loc., cit.*)

troisième, sous le vocable de sainte Marie-Magdeleine, par l'archevêque diocésain Leodegarius [1]. Continuant son voyage, il traversa le *castrum Buzentiacum* (Buzançay), où Guillaume, abbé de Marmoutiers, vint à sa rencontre. En présence du seigneur pape, le comte Robert de Châteauroux (*Castri Radulfi*) fit remise générale au monastère de Marmoutiers de tous les droits de péage exigibles dans l'étendue de ses domaines, « pour le remède de l'âme de son frère Eudes, dont on venait d'apprendre la mort glorieuse durant l'expédition de Jérusalem [2]. » — « Le dimanche *Lætare*, IVe dimanche de carême (24 mai 1107), dit Suger, le seigneur pape officia pontificalement à la cathédrale de Saint-Martin de Tours, et durant la cérémonie porta, suivant l'usage romain, le *frigium* (la tiare), insigne des souverains pontifes [3]. » Il demeura une semaine toute entière soit à Tours, soit à Marmoutiers, ainsi que le prouvent deux diplômes datés, l'un de Marmoutiers le 29 mars en faveur de l'abbaye de Saint-Laumer (*S. Launomari*) ou Lomer-le-Moutier de Blois [4], l'autre de Tours, le 1er avril, en faveur du monastère de Saint-Martin-des-Champs de Paris [5]. De Tours, Pascal II se rendit à Vendôme [6], et ensuite à Chartres, « où le vénérable évêque Ives l'avait invité à célébrer la solennité de Pâques (14 avril 1107). La pieuse Adèle comtesse de Blois vint l'y recevoir ; elle déploya dans cette occasion la plus généreuse magnificence et attira sur elle et sur sa famille toutes les bénédictions apostoliques [7]. » Enfin, le 30 avril, le pape arrivait à Saint-Denis.

Réception solennelle du pape à Saint-Denis. Confé-

41. « Il y fut reçu, dit Suger, en grande gloire, avec toute la majesté des cérémonies pontificales, et y donna un exemple de désintéressement d'autant plus mémorable, qu'il n'est guère dans l'ha-

[1] Mabillon, *Annales Benedictini*, t. V, p. 500.
[2] Mabillon, *Annal. Benedictin.*, tom. V, p. 501.
[3] Suger, *Vit. Ludovic. Gross.*, *loc. cit.*
[4] Paschal. II, *Epist.* CCIX, *Patr. lat.*, tom. CLXIII, col. 208.
[5] *Ibid. Epist.* CCVIII. La date du privilége en faveur de Saint-Martin-des-Champs porte par erreur la formule *Data Laterani*, pour *Data Turonis*. Cf. Jaffé, *Regest. roman. pontif.* t. I, p. 494.
[6] Mabillon, *Annal. Benedictini*, t. V, p. 501.
[7] Orderic. Vital, *Histor. eccl.*, libr. XI, cap. v ; *Patr. lat.*, tom. CLXXXVIII, col. 798.

rence entre Pascal II, le roi Philippe I et le prince Louis. Alliance du roi de France et de son fils avec le saint-siége.

bitude des Romains. On avait exposé à son arrivée toutes les richesses de l'abbaye, or, argent, pierreries, châsses précieuses, non sans crainte que la vue de ces trésors ne tentât l'auguste visiteur. Mais à peine daigna-t-il y fixer un regard. Il vint se prosterner humblement devant les reliques de nos saints martyrs, en versant des larmes de componction, s'offrant lui-même à Dieu en holocauste et implorant de toute son âme l'intercession des saints. De tous les trésors exposés à ses yeux, il ne demanda qu'une parcelle des vêtements épiscopaux encore imprégnés du sang du bienheureux Denys. « N'ayez pas de regret, dit-il aux religieux, de nous rendre un petit fragment du manteau du grand apôtre que Rome vous a envoyé. » Le roi Philippe I et le seigneur Louis son fils vinrent alors lui rendre leurs hommages. Par amour pour Dieu, ils inclinèrent à ses pieds leur majesté royale, dans le même sentiment avec lequel les souverains ont coutume d'abaisser leur diadème et de se prosterner au tombeau du pêcheur Pierre. Le seigneur pape tendit la main pour relever ces deux fils très-dévoués du prince des apôtres, et les fit asseoir à ses côtés. Avec la sagesse inspirée et la sollicitude paternelle d'un vicaire de Jésus-Christ, il les entretint de la situation de l'Église. Faisant appel aux traditions de Charlemagne et des autres rois de France leurs prédécesseurs, il les supplia de leur appui au bienheureux Pierre et au siége apostolique, de protéger la sainte Église romaine contre les tyrans qui la persécutaient, et en particulier contre les prétentions du nouveau roi de Germanie Henri V. Les deux princes, mettant leur main dans la sienne, lui jurèrent amitié, secours, alliance, et mirent les forces du royaume à sa disposition. Comme à ce moment on annonçait qu'une ambassade allemande allait prochainement arriver à Châlons-sur-Marne pour y attendre le pape et conférer avec lui au nom de leur maître, Philippe I et son fils désignèrent pour escorter le souverain pontife un certain nombre d'archevêques auxquels ils adjoignirent le vénérable Adam, abbé de Saint-Denys, que moi-même, ajoute Suger, je dus suivre dans ce nouveau voyage[1]. »

[1] Suger. *Vit. Ludovic. Gross.*, cap. IX; *Patr. lat.*, tom. CLXXXVI, col. 1269.

Pascal II à Châlons-sur-Marne. Les ambassadeurs du roi de Germanie Henri V à l'audience pontificale.

42. Le pape avait hâte de se rendre à la conférence de Châlons. Il espérait trouver dans les ambassadeurs du roi de Germanie des dispositions favorables. L'alliance conclue entre la France et le saint-siége ne pouvait que faciliter la réconciliatien de l'Allemagne avec l'Église romaine. Dès le 3 mai 1107, Pascal II était au monastère de Lagny [1](*Latiniacum*), d'où il datait un privilége en faveur du monastère de Saint-Arnoul de Crespy [2]. Quelques jours après, il faisait son entrée à Châlons. «Les députés allemands n'y étaient point encore, dit Suger, et le pape dut les attendre un certain temps. Ces députés du roi Henri arrivèrent enfin, non pas dans l'attitude respectueuse de fils soumis à l'Église, mais avec la raideur arrogante d'hérétiques contumaces. Ils affectèrent de prendre leurs logements en dehors de la ville, au monastère de Saint-Memmie [3]. Leur chef était le chancelier Adalbert, dont le crédit était tel près du jeune roi, que celui-ci agissait en tout par ses conseils. Ce personnage (qui avait été précédemment l'un des favoris du pseudo-empereur [4]), ne daigna même pas venir rendre ses hommages au souverain pontife. Il demeura à son logis pendant que les autres députés, avec une pompeuse escorte, un faste éblouissant, couverts de vêtements somptueux, montés sur des chevaux richement caparaçonnés, entrè-

[1] Pascal. II, *Epist.* CCXII ; *Patr. lat.*, tom. CLXIII, col. 210.

[2] *Sanctus Arnulfus Crespeiensis.* Ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé l'an 1008 par Waltier, dit le Blanc, comte d'Amiens et seigneur de Crespy, avec Adèle sa femme, en l'honneur du martyr saint Arnoul. Il était situé dans l'ancien diocèse de Senlis (aujourd'hui réuni à celui de Beauvais). L'an 1078, il fut donné à la congrégation de Cluny, dont il devint un prieuré.

[3] « Quant l'apostole eut jà demouré à Chaalons, ne sçai quans jours, si vinrent les messages l'empereur Henri, et pristrent leur hostel à Saint-Mange, dehors de la cité. » (*Grandes Chroniques*, de France, tom. III, p. 234.) On sait qu'un monastère de l'ordre augustinien sous le vocable de saint Memmie (Memmius), premier évêque de Châlons-sur-Marne, avait été fondé vers l'an 676 dans un faubourg de cette ville. Détruite par les Normands, cette abbaye passa sous la juridiction des évêques diocésains. Le nom de saint Memmie se transforma dans l'idiome populaire en celui de saint Mange. « De là, dit M. Paulin-Paris, les noms propres de *Mangin*, *Mangeart*, *Manget*, *Mangineau*, si communs en Champagne. » (Paul. Paris, note au chapitre XI du règne de Philippe I dans les *Grandes Chroniques*.)

[4] Les Annales d'Hildesheim le désignent sous le nom d'Adelbert. *Patr. lat.*, tom. CXLI, col. 595.)

rent dans la ville et se rendirent à l'audience du pape. C'étaient l'archevêque de Trèves Bruno , les évêques de Halberstadt et de Munster ; puis une foule de grands seigneurs et comtes ayant à leur tête le duc Welf II de Bavière, qui faisait continuellement porter devant lui une épée nue. Vrai géant par les proportions physiques, haut et large comme un colosse, lançant des éclats de voix comme un Stentor, ce duc avait l'air d'une tempête ambulante. Toute cette ambassade paraissait choisie pour semer autour d'elle la terreur, bien moins que pour entamer des négociations pacifiques. Il faut cependant faire une exception en faveur de l'archevêque de Trèves, Bruno, personnage plein de distinction et d'élégance, remarquable par la sagesse et la grâce de ses discours, maniant avec facilité la langue française. Ce fut lui qui porta la parole. Il commença par offrir au seigneur pape et à la curie les salutations du monarque son maître, « sous la réserve, ajouta-t-il, des droits du royaume. » Puis il continua en ces termes. « L'empereur notre maître nous a donné mission d'exposer devant vous les propositions qu'il veut faire prévaloir. Il est de notoriété publique qu'au temps des anciens papes, vos prédécesseurs de sainte et apostolique mémoire, Grégoire le Grand et les autres, l'ordre suivi pour les élections épiscopales reconnaissait à l'empire un droit d'intervention. On devait au préalable notifier à l'empereur le nom du sujet élu, et l'on ne pouvait le proclamer avant de s'être assuré de l'agrément du prince. Cette condition était indispensable pour qu'il fût procédé librement et sans aucune espèce de simonie à la cérémonie du sacre. Après quoi, le nouvel évêque était présenté au seigneur empereur pour recevoir de sa main par la tradition de la crosse et de l'anneau l'investiture des *regalia*, et lui prêter serment de foi et hommage. Et certes, il est évident que les choses doivent se passer ainsi. Nul ne saurait en effet, sans l'investiture de l'empereur, exercer des fonctions et des charges qui relevent immédiatement du droit suprême de l'empire, administration des cités, commandement des forteresses, défense des frontières, *marchias*, perception des impôts, *thelonea*, et tous autres offices de même nature. Si le seigneur pape consent à nous

laisser l'usage des investitures ainsi entendues et définies, la paix sera rétablie entre l'Église et l'État pour l'honneur de Dieu et la prospérité publique. » — A cette harangue de l'archevêque de Trèves, l'évêque Aldo de Plaisance fut chargé de répondre au nom du pape. « L'Église, dit-il, a été rachetée au prix du sang de Jésus-Christ; elle a été constituée libre; on ne saurait la réduire en servitude. Si l'Église ne pouvait élire ses évêques et ses prélats sans l'agrément du prince, elle redeviendrait esclave: sa rédemption par le Christ serait anéantie. La crosse et l'anneau appartiennent exclusivement à l'autel, les mains laïques qui s'en servent pour les investitures commettent un acte d'usurpation contre Dieu lui-même. Un évêque qui consent à soumettre ses mains, consacrées au corps et au sang du Seigneur, à des mains laïques faites pour porter le glaive et si souvent rougies de sang, un tel évêque forfait à l'honneur de son ordre et profane l'onction sainte. » Les éloquentes et sages paroles de l'évêque de Plaisance faisaient bondir de colère les députés allemands; avec leur insolence teutonique ils s'agitaient en tumulte et grinçaient des dents. S'ils avaient cru pouvoir l'oser impunément, ils eussent éclaté en injures et se fussent portés aux dernières violences. « Ce n'est pas ici, s'écrièrent-ils en rompant la conférence, c'est à Rome que, l'épée à la main, nous viderons cette querelle[1]. »

Bruno de Trèves et le chancelier allemand Albert. Mansuétude de Pascal II.

43. La harangue de l'archevêque de Trèves, Bruno, le même qui l'année précédente au concile de Guastalla avait, au nom du jeune roi Henri V, fait une protestation solennelle de soumission filiale au saint-siége, et qui, pour son compte personnel, avait accepté avec une si édifiante humilité les remontrances de Pascal II, a de quoi nous surprendre. On s'explique difficilement à un si court intervalle une attitude si contradictoire. Les *Gesta Treverorum* nous laissent deviner, dans un texte malheureusement trop laconique, la cause de ce revirement. « Aux premiers jours de son règne, dit l'annaliste de Trèves, le jeune roi Henri mit toute sa confiance dans l'archevêque Bruno. Il se laissait diriger par ses conseils pleins de sagesse. Mais bientôt le chancelier Adalbert, qui devint plus tard archevêque de Mayence, parvint à s'emparer de l'esprit du jeune

[1] Suger., *Vit. Ludovic. Gross.*, cap. IX; *Patr. lat.*, tom. CLXXXVI, col. 1269.

monarque. Bruno, sans cesse poursuivi par les calomnies de l'indigne chancelier, finit par s'éloigner de la cour, et se consacra avec une admirable piété aux soins de son diocèse et aux choses de Dieu [1]. » Cette indication des *Gesta* nous met sur la voie des intrigues qui déterminèrent la brusque volte-face de Henri V d'Allemagne, reprenant contre l'Église qui venait de l'élever au trône l'hostilité brutale et l'odieuse persécution du pseudo-empereur son père. Elle concorde avec les appréciations de Suger, relatives au chancelier Adalbert, tout-puissant sur l'esprit du nouveau roi germain, et si orgueilleux de sa fortune qu'il ne daignait même pas quitter son logement de Saint-Memmie pour venir à Châlons offrir ses hommages au souverain pontife. Elle justifie également les éloges décernés par Suger aux qualités de l'archevêque Bruno de Trèves, qu'on avait sans doute contraint, comme dernier acte d'un crédit expirant, à se charger d'une mission accomplie à contre-cœur. L'exception flatteuse dont il est l'objet de la part de Suger le place, et pour le caractère et pour la noblesse des sentiments, fort au-dessus des autres députés ses compagnons. Il est permis de croire qu'en dehors de la harangue officielle prononcée par lui à l'audience pontificale, il eut avec Pascal II un entretien particulier où il fit connaître plus en détail les dispositions du jeune roi. Ce serait à la suite de ces conférences que le pape, dédaignant la grossière impertinence du chancelier teuton et ne songeant qu'au bien de l'Église, prit à l'égard de ce personnage l'initiative d'une démarche toute de mansuétude et de charité apostolique. « Il lui envoya, dit Suger, des hommes pleins d'expérience et de sagesse, pour renouer avec lui la négociation si brutalement rompue, écouter ses observations, discuter les points en litige et le supplier de travailler à la réconciliation de l'Allemagne avec la sainte Église [2]. » Il ne paraît point que cette condescendance de Pascal II ait obtenu le moindre succès. Bientôt, en effet, nous verrons les am-

[1] *Gesta Treverorum, addiment. et continuatio prima*, cap. XVIII; *Patr. lat.* tom. CLIV, col. 1213.

[2] « Verum papa quamplures viros approbatos et peritos ad cancellarium misit, qui cum super his composite et placide convenirent, et audirentur et audirent, et ad pacem regni eum operam dare obnixe exorarent. » (Suger., *loc. cit.*).

bassadeurs allemands renouveler au concile de Troyes leurs schismatiques prétentions.

§ IV. Concile de Troyes (19-26 mai 1107).

Véritable date du concile de Troyes. Motifs qui déterminèrent le choix de cette ville.

44. « Aussitôt le départ des négociateurs qu'il envoyait au chancelier d'Allemagne, reprend Suger, le pape quitta Châlons et se rendit à Troyes pour y célébrer le grand et solennel concile indiqué depuis si longtemps. » — « Ce fut vers la fête de l'Ascension, dit Ekkéard d'Urauge, que s'ouvrit l'assemblée. Elle était fort nombreuse, et s'occupa de la réforme générale et du rétablissement de la discipline ecclésiastique [1]. » Le *circa Ascensionem* d'Ekkéard d'Urauge est la seule indication chronologique qui nous soit restée pour fixer l'époque de l'ouverture du concile de Troyes, dont les actes sont perdus. La fête de l'Ascension tombait en 1107 le 23 mai, ce qui a fait adopter par la plupart des historiens ecclésiastiques cette date précise pour le concile de Troyes. Mais outre que cette interprétation exagère le *circa Ascensionem* d'Ekkéard d'Urauge, elle ne saurait s'accorder avec l'itinéraire de Pascal II dans les Gaules. Nous retrouvons, en effet, dès le 29 mai suivant, le souverain pontife à Auxerre, d'où il datait un privilége en faveur des écoles du monastère de Corbie. Or, en supposant que le concile se fût ouvert le 23, jour de l'Ascension, par les solennités de cette fête, les sessions officielles n'auraient pu réellement commencer que le lendemain 24, et il ne serait resté que cinq jours d'intervalle pour arriver au 29, où non-seulement le concile était déjà clos, mais où le pape avait eu le temps de quitter Troyes et d'arriver à Auxerre. Il nous paraît donc certain, et c'est d'ailleurs la conclusion du docteur Jaffé, que l'ouverture du concile eut lieu le dimanche d'avant l'Ascension, 19 mai, et se termina le dimanche suivant, 26 du même mois, selon l'usage établi en ce temps de consacrer une semaine entière à la célébration des conciles particuliers. Celui de Troyes eut en effet ce caractère, bien que Suger le désigne sous le nom de *Concilium universale*, titre fréquemment usité par les

[1] Ekkeard. Uraug., *Chronic.*, *Patr. lat.*, tom. CLIV, col. 1018.

chroniqueurs de cette époque quand il s'agissait d'assemblées synodales importantes et nombreuses, surtout si elles étaient présidées par le pape en personne ou par des légats apostoliques. Les motifs qui avaient déterminé à choisir la ville de Troyes pour la nouvelle réunion étaient de diverse nature. D'une part, la proximité des frontières allemandes offrait toute facilité aux évêques de Germanie qui voudraient faire le voyage. On sait en effet que la juridiction de l'empire s'étendait alors sur la Lorraine, province limitrophe de la Champagne. D'autre part, la ville de Troyes, très-fortifiée en ce temps, était à l'abri d'un coup de main, si le jeune roi Henri V eût voulu en tenter quelqu'un. Enfin, elle appartenait au comte Hugues, alors parti pour la croisade [1]. Or, en l'absence d'un croisé, tous ses états restaient inviolables sous la double sauvegarde de l'autorité de l'Église et de la protection armée du suzerain féodal. Le roi de France, dont le comte de Champagne était l'un des premiers vassaux, n'aurait point laissé impunie une agression de ce genre. Si nous pouvons ainsi restituer approximativement la date du concile de Troyes et conjecturer après coup les raisons qui portèrent Pascal II à choisir de préférence cette cité, il est moins facile de dresser la liste des personnages qui y assistèrent, aucun des décrets émanés de ce concile ou des lettres pontificales datées de Troyes ne portant la signature des pères.

Principaux personnages qui assistèrent à ce concile.

45. Voici les quelques indications qu'il nous a été possible de recueillir dans les divers monuments relatifs à cette assemblée. Les ambassadeurs du jeune roi Henri V d'Allemagne s'y présentèrent, comme nous le verrons bientôt, avec des prétentions aussi exagérées qu'à Châlons-sur-Marne. Ceux du roi de France et du roi d'Angleterre y assistèrent de même. Nous ne savons pas le nom des premiers, mais ils furent choisis parmi les principaux évêques et seigneurs du royaume pour traiter devant le concile la question du mariage du jeune roi Louis, déjà associé à la couronne de son père. Les seconds étaient le fameux Warlewast et le moine Baudoin de Tournay, le fidèle compagnon de saint Anselme. Les cardinaux,

[1] M. D'Arbois de Jubainville, *Hist. des ducs et des comtes de Champagne*, tom. II, p. 98, 99, note.

au nombre de sept, étaient les mêmes qui avaient accompagné Pascal II en France [1]. L'un d'entre eux, Jean du titre de Sainte-Marie *in Cosmedin*, diacre de la sainte Église romaine, remplissait les fonctions de bibliothécaire du siége apostolique; ce fut lui qui expédia, au nom du pape, les bulles et priviléges datés du concile de Troyes [2]. L'évêque Aldo de Plaisance qui venait de se distinguer à la conférence de Châlons, comme il l'avait déjà fait au concile de Guastalla, prit une part active aux travaux de la nouvelle assemblée; mais tout en laissant la préséance aux métropolitains et en gardant son rang hiérarchique de promotion épiscopale. Les archevêques dont le nom est venu jusqu'à nous furent Bruno de Trèves, Daïmbert de Sens, Leodegarius de Bourges, les évêques saint Otton de Bamberg, Reinhart de Halberstadt, le vénérable Hildebert du Mans, saint Godefroi d'Amiens, Gérard d'Angoulême, le bienheureux Jean I de Térouanne, Lambert d'Arras, Gualo de Paris, Robert I de Langres, Humbald d'Auxerre, Hugues de Châlons-sur-Marne et l'évêque diocésain Philippe de Pont; les abbés d'Hirschau, Nicolas de Corbie, Conon d'Aroaise, que nous verrons bientôt cardinal évêque de Préneste, Azenaire de Saint-Remi de Reims, Guillaume de Saint-Père de Chartres. Saint Ives, retenu par une maladie, s'excusa en termes qui nous laissent deviner que Pascal II avait requis la présence du plus grand nombre possible d'évêques au concile, et que, suivant l'expression des Chroniques de France, « il assembla à Troïes un grant concile qu'il avait fait semondre grant pièce devant [3]. » Voici la lettre du vénérable évêque de Chartres : « Au souverain pontife Pascal, Ives humble ministre de l'église de Chartres, obéissance filiale et entier dévouement. — Je me disposais, dans la mesure de mes forces, à me rendre au concile indiqué à Troyes par votre paternité. Mais durant votre séjour dans notre ville [4], l'immense concours dont la curie romaine devint le centre ne me permit pas de prendre quelques précautions médicales auxquelles je suis ha-

[1] Cf. nº 14 de ce présent chapitre.

[2] Pascal. II, *Epist.* CCXIII; *Patr. lat.*, tom. CLXIII, col. 213.

[3] *Grandes Chroniques de France*, tom. III, p. 236, édit. Paulin, Paris.

[4] Allusion au séjour de Pascal II à Chartres durant les fêtes de Pâques précédentes.

bitué [1]; ce qui détermina chez moi une fluxion à la tête, dont j'espérais être bientôt débarrassé sans aucun remède, car je ne voulais pas me mettre en route pour le concile avec le souci d'un traitement à mener de front. Mais le mal ne fit que s'accroître et force me fut de me livrer aux médecins. Aujourd'hui je souffre, et du mal, et des remèdes. L'enflure extérieure a disparu, mais les douleurs internes sont tout aussi vives, et je suis hors d'état de me mettre en chemin. Je délègue trois des archidiacres de mon église qui remettront cette lettre à votre paternité et lui feront agréer mes excuses. J'aurais cependant le plus grand désir d'aller vous rejoindre avant la fin du concile, si Dieu m'accordait cette joie et me rendait assez de forces [2]. »

Décrets contre les investitures. Attitude du roi Henri V de Germanie. Sa protestation contre les décrets du concile.

46. Le premier soin de Pascal II au concile de Troyes fut de renouveler et de confirmer les condamnations précédemment portées contre les investitures. Le canon rédigé à ce sujet est conçu en ces termes : « Si quelqu'un reçoit d'une personne laïque, quelle qu'elle puisse être, l'investiture d'une église ou d'une dignité ecclésiastique, il sera lui-même, ainsi que le consécrateur qui lui aura imposé les mains, déposé et excommunié [3]. » Dans le même ordre d'idées, on formula une série de décrets propres à garantir la liberté des élections épiscopales. Nous n'en avons plus le texte, mais Ekkéard d'Urauge les signale explicitement et en première ligne. « Parmi les nombreux abus auxquels, suivant les besoins du temps, le pape s'efforça au concile de Troyes d'appliquer un remède salutaire, dit-il, les entreprises des laïques sur la liberté des élec-

[1] Nous avons ici tous les détails du traitement suivi par le saint évêque et la description de la maladie dont il souffrait. « Quia frequentia curiæ vestræ ea tempestate qua solitus eram, purgatorium accipere me non permisit, tota confluentia humorum repente in caput ascendit, et ita media pars capitis congelascente flegmate in quemdam rigorem tumoris induruit. Cum vero propter propositum iter adhuc purgare me differrem, ut et caput resoluto per se flegmate detumesceret exspectarem, non solum non detumuit, sed adhuc gravius et periculosius intumuit. Hac itaque necessitate compulsus, catharticum accepi, nec de laxatione cathartici nec de duritia tumoris bene convalui, ita ut nec breve iter aggredi valeam, quia etsi tumor est exterius digestus, dolor tamen exterius non est sedatus. »

[2] Ivon. Carnot., *Epist.* CLXXV; *Patr. lat.*, tom. CLXII, col. 178.

[3] *Concil. Trec.*, Canon. I; *Patr. lat.*, tom. CLXIII, col. 469.

tions et la promotion aux dignités ecclésiastiques furent l'objet des plus sévères répressions. Pascal II les flétrit en promulguant de nouveaux décrets qui rappelaient toute la vigueur des papes ses prédécesseurs. » Le roi Henri V, que ces mesures conciliaires visaient plus particulièrement, ne s'y montrait pas insensible. C'était la réponse aux injures prodiguées par ses ambassadeurs à la personne du pape durant la conférence de Châlons. « Après avoir fait une excursion sur les frontières de la Saxe, reprend Ekkéard, le jeune roi Henri était revenu passer la fête de Pâques à Mayence. Il se rapprocha du lieu du concile, sans toutefois vouloir y paraître. Entouré de son armée et d'un groupe nombreux d'évêques et de seigneurs, il attendait les événements. Quand il sut ce qui se passait à Troyes, il se détermina à envoyer une ambassade d'honneur au seigneur apostolique et au concile, pour leur notifier, en premier lieu, que l'empereur Charlemagne avait été par un privilége apostolique mis en possession d'instituer les évêques, et, en second lieu, que, se portant lui-même comme successeur et héritier de Charlemagne, il ne pouvait, en sa qualité de futur empereur des Romains laisser discuter son droit impérial dans un royaume étranger, et ailleurs qu'à Rome même. Il demandait en conséquence un délai d'un an pour s'y rendre et faire examiner ses raisons dans un concile général. Le délai lui fut accordé [1]. » Nous ne savons quels furent les personnages chargés de la députation « d'honneur, » *legatos honorabiles*, ce sont les termes mêmes d'Ekkéard, que le jeune roi Henri V délégua à Troyes. Peut-être fût-ce encore l'archevêque de Trèves Bruno, accompagné du saint évêque de Bamberg, de Gebéhard de Constance et de Reinhart de Halberstadt. Il est certain en effet que ces quatre personnages assistèrent au concile : ils sont nominativement désignés, avec l'abbé d'Hirschau, dans les lettres pontificales datées de Troyes [2]. Mais il importe peu de savoir par qui le jeune roi Henri V fit porter au pape les réclamations que le chancelier Adalbert suggérait

[1] Ekkeard. Uraug., *Chronic. univers. Patr. lat.*, tom. CLIV, col. 1018.

[2] Paschal. II, *Epist.* CCIX, CCXV, et CCXVI; *Patr. lat.*, tom. CLXIII, col. 213-215.

à sa politique ambitieuse et schismatique. Un privilége est de sa nature personnel et exclusif. S'il y eut jamais, en faveur de Charlemagne, « l'évêque du dehors, » un texte pontifical l'autorisant à disposer des évêchés (ce qui à l'heure actuelle n'est pas encore prouvé), loin d'être une prérogative héréditaire, c'était seulement une marque de confiance personnelle et essentiellement révocable. Il a fallu tout l'aveuglement du byzantinisme et des préjugés féodaux pour imaginer que le droit d'instituer les évêques, c'est-à-dire les successeurs des apôtres de Jésus-Christ, puisse être acquis par privilége perpétuel, et attaché comme un apanage héréditaire à la couronne des successeurs de César et de Néron.

Sentence nominative de condamnation contre les évêques schismatiques de Cambrai, Liége et Verdun. Mesures contre les évêques qui avaient négligé de se rendre au concile.

47. Toute la querelle des investitures allait donc renaître de ses cendres et survivre à la mort du pseudo-empereur. Pascal II résolut de se montrer d'autant plus ferme qu'il rencontrait de la part de Henri V plus d'ingratitude et de mauvaise foi. « De l'avis du synode, dit Laurent de Liége, il renouvela l'excommunication contre les intrus Gaucher de Cambrai, Otbert de Liége et Richard de Verdun. En parlant de ce dernier, qui se faisait gloire de soutenir les prétentions du jeune roi, il dit : « Richard de Verdun s'est livré à la cour d'Allemagne; nous, nous le livrons à Satan. » Il le désigna ensuite à l'archevêque de Trèves, comme frappé nominativement d'excommunication [1]. » Le jeune roi avait tout mis en œuvre pour retenir les évêques allemands dans ses états et les empêcher de se rendre au concile. L'absence du métropolitain de Mayence, Ruthard, lequel avait déjà fait défaut au concile de Guastalla [2], était du plus mauvais exemple. Pascal II en écrivit à Ruthard en ces termes : « L'obéissance envers l'Église romaine dont vous aviez jusqu'ici donné tant de preuves, les persécutions que vous avez, dites-vous, affrontées pour elle, ne font qu'aggraver votre culpabilité. Après le concile de Guastalla où vous vous êtes abstenu de comparaître, admis une première fois à faire agréer vos excuses, non-seulement vous avez négligé de ré-

[1] Laurent. Leod., *Gest. episc. Verdun.*; *Patr. lat.*, tom. CCIV, col. 940-941.

[2] Cf. § III de ce présent chapitre.

pondre à la convocation qui vous était faite pour celui de Troyes, mais vous n'avez pas même pris la peine de donner de votre absence aucune excuse canonique. Ce n'est pas tout. Malgré la sentence d'un synode provincial, vous avez réhabilité dans son office le scandaleux titulaire Udo d'Hildesheim, dégradé canoniquement pour ses crimes. Sans doute vous avez alors préféré la crainte des hommes à celle de Dieu. A tous les décrets des apôtres et des pères qui condamnent votre conduite, je veux ajouter le canon que nous avons formulé avec nos frères les évêques réunis à Troyes. Nous avons statué dans ce concile que désormais tout clerc qui recevrait d'une main laïque l'investiture d'une église ou d'une dignité ecclésiastique serait déposé et excommunié, ainsi que le consécrateur qui lui aurait imposé les mains. Bien que jusqu'ici vous ayez, vénérable frère, commis plusieurs infractions à ces préceptes de l'Église, cédant toutefois aux instances de nos vénérables frères les évêques de Trèves, de Constance, de Bamberg et de l'abbé d'Hirschau, nous consentons à user d'indulgence à votre égard, pourvu que vous reveniez à la stricte exécution des règles canoniques. Autrement nous cesserions de participer avec vous aux saints offices et à la prière de l'Église[1]. » — Pour mieux accentuer la règle qu'il rappelait si énergiquement et prévenir les fins de non-recevoir que pourrait y opposer le métropolitain de Mayence, le pape adressait par écrit à Gébéhard de Constance, qui assistait en personne au concile de Troyes, la notification suivante : « Nous avons cru devoir, en considération de vos longs travaux, vous pardonner certaines fautes graves qui vous sont échappées. Une première fois, malgré nos lettres qui vous l'avaient formellement interdit, vous avez assisté au sacre de l'archevêque Henri de Magdebourg, promu par une investiture laïque. Plus tard, convoqué officiellement par nous au concile de Guastalla, vous avez négligé de vous y rendre. Le souvenir de vos glorieux services dans le passé, et les supplications de nos frères qui intervinrent en votre faveur, nous ont seuls empêché de sévir en cette circonstance. Maintenant encore, persuadé de votre fidélité pour l'avenir, nous vous donnons l'assurance du pardon. Nous

[1] Paschal. II, *Epist.* ccxvi ; *Patr. lat.*, tom. CLXIII, col. 214-215.

ne voulons pas que votre vieillesse perde le fruit des luttes soutenues durant vos jeunes années pour l'honneur de l'Église. Vous n'ignorez pas que notre frère Ruthard, l'archevêque de Mayence, avait encouru lui-même l'interdit pour ne s'être pas rendu au concile de Guastalla. La même mesure devait atteindre tous ses suffragants, à l'exception d'Otton de Bamberg et d'Udalric de Coire, lesquels assistèrent au concile lombard [1]. » Pascal II termine cette lettre de rémission gracieuse en reproduisant le texte du canon adopté à Troyes contre les investitures, et recommande à Gébéhard d'y conformer désormais scrupuleusement sa conduite.

Reinhard évêque d'Halberstadt.

48. Il fait de même à l'égard de Reinhard évêque de Halberstadt, venu lui-même à Troyes pour faire régulariser sa position. « Nous sommes constitué dans l'Église de Dieu, dit le pape, pour maintenir l'ordre et les décrets établis par les Pères. Vous avez eu le malheur de vous en écarter, en recevant d'une main laïque l'investiture de l'évêché de Halberstadt. Il nous est donc impossible de vous accorder sur-le-champ votre requête. Nous prions donc votre charité de réparer au plus tôt le passé par une pénitence canonique, car nous avons à cœur de vous traiter comme un frère et un ami. Vous savez d'ailleurs le canon qui vient d'être souscrit par le concile de Troyes contre les investitures [2]. » Et le pape fait aussitôt transcrire ce décret à la suite de sa lettre. Il est probable que l'évêque de Halberstadt demandait à être introduit à son rang parmi les pères du concile ; ce qui ne lui fut accordé qu'après s'être fait relever des irrégularités encourues et s'être soumis aux formalités préalables.

Les ambassadeurs anglais au concile de Troyes. Cruauté du roi Henri I contre son frère Robert de Courte-Heuse.

49. Il n'y avait point à se méprendre sur la ferme résolution du pontife. Il était déterminé à reprendre, contre les prétentions du jeune roi allemand, les luttes soutenues contre le pseudo-empereur son père. Les évêques germains, depuis si longtemps habitués à n'avoir d'autre théologie que le caprice d'un tyran, allaient comprendre enfin que si Néron peut ouvrir à ses favoris les portes de la fortune, il n'appartient qu'à Pierre et à ses légitimes successeurs d'ouvrir celles du bercail de Jésus-Christ. Les ambassadeurs du roi Henri I d'Angleterre suivaient avec l'intérêt le plus vif ces diver-

[1] Pasch. II, *Epist.*, CCXIV, col. 213. — [2] Paschal. II, *Epist.* CCXV, col. 214.

ses décisions du concile de Troyes. Elles étaient pour leur patrie d'une application pratique, et pour ainsi dire quotidienne. « C'était Pascal II lui-même qui avait demandé au monarque anglais, dit Éadmer [1], d'envoyer à Troyes, en qualité de représentants, Guillaume de Warlewast et le moine Baudoin, ces deux agents tant de fois employés, l'un par la diplomatie officielle de la cour, l'autre par la sollicitude pastorale de saint Anselme archevêque de Cantorbéry. La victoire de Tinchebray (27 septembre 1106) avait livré la Normandie entière au pouvoir de Henri I. Robert Courte-Heuse, la terreur des Sarrasins, le saint Georges de la première croisade, était maintenant prisonnier de son frère et commençait une captivité qui ne devait plus avoir de terme. L'enivrement du triomphe produisit sur Henri Beau-Clerc deux résultats opposés. Il le rendit féroce pour le malheureux captif, et inclina au contraire son esprit à des pensées de réconciliation avec le saint-siége et le vénérable archevêque de Cantorbéry. Saint Anselme fut réintégré dans tous ses droits et rétabli après cinq ans d'exil dans son église primatiale, qu'il n'espérait plus revoir. Cependant le roi tenait à Lisieux (15 septembre 1106) une cour plénière, où tous les évêques et seigneurs de Normandie vinrent reconnaître sa souveraineté. Dans cette sorte de diète, à laquelle Ordéric Vital donne improprement le nom de concile [2], on jeta les bases de l'administration royale du duché. La paix devait y régner sous le sceptre du monarque, sans que les seigneurs et barons pussent la troubler comme autrefois par des querelles particulières et des guerres féodales. Les églises qui avaient, sous le duc Robert, été en proie à la rapacité des spoliateurs, devaient être remises en possession de leurs domaines tels qu'ils se composaient à la mort de Guillaume le Conquérant. Des lois d'une sévérité quelque peu draconienne furent portées contre les criminels [3]. Le vaincu de Tinchebray devait être

[1] Eadmer., *Historia Novorum*, l. IV ; *Patr. lat.*, tom. CLIX, col. 465.

[2] Orderic. Vital., *Hist. Eccles.*, l. XI, cap. 21 ; *Patr. lat.*, tom. CLXXXVIII, col. 816.

[3] Tous les habitants devaient prêter main forte pour arrêter les brigands et les exécuter sur l'heure. — Le viol était puni de la perte des yeux et d'une horrible mutilation. — On coupait la main droite aux faux monnayeurs.

conduit en Angleterre et tenu sous bonne garde. « On ne voulait pas, dit le texte officiel, le laisser captif en Normandie, de peur des conspirations qui pourraient se former pour sa délivrance. Mais on stipulait qu'il serait d'ailleurs traité avec tous les égards dus à son rang[1]. » S'il faut en croire Matthieu Paris, la miséricordieuse réserve inscrite dans le décret de Lisieux en faveur de Courte-Heuse ne profita pas longtemps au prince captif. « Dès l'année suivante, dit-il, Courte-Heuse, cédant aux perfides conseils du comte de Chester, risqua une tentative d'évasion. Bientôt repris, il fut jeté dans un cachot et son frère lui fit crever les yeux[2]. » Toutes les victoires de Henri Beau-Clerc ne sauraient laver sa mémoire de cette tache sanglante. Robert survécut vingt-huit ans à ce supplice. Étroitement gardé dans le château de Cardiff, il finit par se laisser mourir de faim,[3] en 1134, à l'âge de quatre-vingts ans, et précéda de quelques mois dans la tombe son frère et son bourreau. On a dit de Robert Courte-Heuse qu'il était « plus qu'homme dans les combats et moins qu'homme dans la conduite[4]. » Les désordres de sa vie privée, la légèreté de ses mœurs, lui firent perdre successivement la couronne d'Angleterre à laquelle il avait un droit

[1] Labbe, *Concil.*, tom. X, col. 748.

[2] Matth. Paris, *Historia Major.*, p. 43. *In fol.* Paris, ap. Viduam Jacobi Pelé, 1644.

[3] Voici en quels termes Matthieu Paris raconte la mort de Robert Courte-Heuse : « Le roi Henri avait coutume, chaque fois qu'il se faisait faire un manteau de cérémonie, d'en envoyer un pareil à son frère le captif aveugle. Un jour de grande solennité, comme il essayait une chape d'écarlate, il se trouva que le chaperon lui était trop étroit. En voulant le passer sur sa tête, il força la couture qui se rompit. Abandonnant alors ce vêtement : « Qu'on le porte à mon frère le duc, dit-il ; il a la tête plus petite que moi. » — Le tailleur, sans prendre la peine de recoudre la déchirure, alla essayer la chape au duc Robert, qui en mettant le chaperon sentit sous ses doigts la fracture. Il en demanda la raison, et comme on lui racontait ce qui s'était passé : « Hélas ! hélas ! s'écria t-il, faut-il donc traîner plus longtemps une vie infortunée ? Mon frère ou plutôt mon bourreau, un traître, un spoliateur, un ignoble clerc, l'usurpateur de mon royaume, le geôlier qui m'a fait crever les yeux et enfermer dans cette prison, me traite comme un prébendier à qui il jette ses vieilles défroques. » Éclatant alors en larmes et en sanglots, il jura de ne plus prendre désormais aucune nourriture. Il tint parole, et mourut quelques jours après. » (Matth. Paris, *loc. cit.*, p. 50.)

[4] *Art de vérifier les dates*, p. 685, édit 1770.

incontestable, et le duché de Normandie dont il s'aliéna les principaux seigneurs par une détestable administration et des exactions insupportables. Mais si l'historien est obligé de reconnaître ainsi les fautes personnelles d'un héros qui les rachetait par des qualités si chevaleresques et qui les expia d'ailleurs si cruellement, il n'en a que plus le droit de flétrir la cupidité barbare du fratricide couronné. Au retour de la Terre-Sainte, en l'an 1100, Robert avait épousé en Italie la princesse Sibylle, fille du duc Geoffroy de Conversano, et en avait eu un fils, Guillaume Cliton, auquel le duché de Normandie, d'après la jurisprudence universellement reconnue à cette époque, devait revenir. Le vainqueur de Tinchebray fit crever les yeux au père, dépouilla impitoyablement le fils, et se mit en possession du domaine. La justice des hommes fut impuissante à arracher sa proie à Henri Beau-Clerc. Ni les papes ni les rois de France qui intervinrent en faveur de l'orphelin ne réussirent à faire réparer l'injustice. Mais Dieu se chargea de venger les droits de l'innocence. Nous verrons plus tard qu'il exigea de Henri Beau-Clerc la peine du talion. Le roi fratricide et spoliateur vit périr à la fleur de l'âge, dans une catastrophe dont le souvenir n'est pas encore effacé, le fils unique pour lequel il croyait ne pouvoir assez recueillir de couronnes. Et durant les quinze dernières années qu'il vécut encore après cet irréparable malheur, on ne vit plus jamais un sourire errer sur les lèvres du monarque qui avait fait crever les yeux de son frère et réduit son neveu à vivre des bienfaits de la cour de France.

Déférence intéressée de Henri I pour le saint-siége.

50. Ces détails que nous avons groupés sous un même coup d'œil donnent une idée réelle du caractère de Henri I, et font mieux comprendre la nature et les difficultés de la lutte que saint Anselme de Cantorbéry eut à soutenir contre lui. La réconciliation qui venait d'être conclue entre eux fut, de la part du roi Beau-Clerc, un acte de prévoyance politique. Il voulait se ménager les sympathies de l'Église au moment où, annexant la Normandie à la couronne britannique, il étonnait l'Europe par sa cruauté envers son frère et son injustice envers son neveu. Telle était la situation, lorsqu'après l'assemblée de Lisieux, il revint triomphant à Londres.

« Aux fêtes de Pâques suivantes (14 avril 1107), dit Éadmer, tous les évêques et princes de la terre britannique furent convoqués au palais. Henri se proposait avec le concours d'Anselme de pourvoir aux nombreuses vacances produites dans les églises épiscopales et dans les abbayes du royaume depuis l'exil du primat. Mais à cette époque le pontife du siége apostolique, Pascal II, s'étant rendu en France pour tenir un concile à Troyes, avait demandé au roi et à Anselme de s'y faire représenter l'un par Guillaume de Warlewast son ambassadeur habituel, l'autre par le moine Baudoin, le confident de ses pensées les plus intimes. Le roi, persuadé que ces deux envoyés lui rapporteraient quelque décision nouvelle, dans un sens favorable à ses vues, résolut d'attendre leur retour avant de faire aucune promotion dans l'ordre ecclésiastique [1]. Il la renvoya donc à une future assemblée qui devrait se réunir pour la fête de la Pentecôte (2 juin suivant). A cette époque, Guillaume de Warlewast et le moine Baudoin revenus du concile feraient connaître la volonté du souverain pontife, afin que le roi pût s'y conformer [2]. » Ce fut donc en vertu de ce triple concert du pape, du roi Henri et de saint Anselme, que les ambassadeurs d'Angleterre assistèrent au concile de Troyes [3]. Le vainqueur de Tinchebray ne s'était pas toujours montré si désireux « de conformer sa conduite aux instructions du souverain pontife. » — « Mais cette fois il tenait à se donner l'honneur d'une réconciliation sérieuse, et il avait, ajoute l'historien, des raisons de croire que ses deux envoyés rapporteraient de Troyes des

[1] *Art de vérifier les dates*, p. 776.

[2] « Adunatis autem ad curiam ejus in Pascha terræ principibus, dilata est ecclesiarum ordinatio quam rex se facturum disposuerat, eo quod summus sedis apostolicæ pontifex Paschalis venerat et sibi ad concilium quod Trecis erat celebraturus, a rege Henrico et ab Anselmo archiepiscopo, sæpe supra memoratos viros Willelmum et Baldwinum mitti mandaverat. Ratus itaque rex aliquid novi se in reditu illorum accepturum, in subsequens festum Pentecostes omnia distulit, quatenus eis reversis, securius quæque, agnita pontificis voluntate, disponeret. (Eadmer., *Histor. Novor.*, *Patr. lat.*, tom. CLIX, col 645.)

[3] M. de Rémusat, faute d'avoir suffisamment étudié le texte d'Éadmer relatif à cet épisode, dans sa monographie de saint Anselme, dit que « la présence des envoyés anglais au concile de Troyes n'est pas historiquement prouvée. » C'est le contraire qui est vrai.

décisions nouvelles, *ratus aliquid novi se in reditu illorum accepturum*, de nature à la faciliter. » Ces paroles d'Eadmer font allusion à une série de dispenses demandées les unes par le roi, les autres par saint Anselme, et qu'on espérait obtenir de la bienveillance du pape.

Lettre de Pascal II au roi d'Angleterre.

51. Les négociations suivies par les deux envoyés durant le concile ne furent point l'objet d'une discussion publique. Comme il ne s'agissait que de dispenses particulières ou de facultés spéciales, elles dépendaient exclusivement du pouvoir des clefs et de la décision apostolique. Pascal II se montra aussi large que la situation exceptionnelle de l'Angleterre le demandait. Il accorda directement les dispenses sollicitées et délégua à saint Anselme tous les pouvoirs nécessaires pour en donner de plus étendues, s'il en était besoin. La lettre qui renfermait ces importantes concessions est du 30 mai 1107, quatre jours après la clôture du concile. A cette date, le pontife, ayant déjà quitté Troyes et reprenant la route d'Italie, se trouvait de sa personne à Clamecy, où les deux envoyés anglais l'avaient suivi. Le rescrit pontifical adressé au vénérable archevêque de Cantorbéry était conçu en ces termes : « Votre fraternité n'ignore pas le texte des constitutions en vigueur dans l'Église romaine au sujet des fils de clérogames. Mais il s'en rencontre en telle surabondance dans les diocèses d'Angleterre, qu'ils forment à peu près la majeure partie du clergé. Nous confions donc à votre discrète sollicitude le pouvoir d'accorder à ceux qui s'en montreront dignes les dispenses nécessaires. Eu égard à la nécessité des temps et aux besoins de l'Église, nous consentons à ce que vous éleviez aux saints ordres ceux d'entre eux qui se recommandent par la science compétente et la régularité de leur vie ; en ayant soin toutefois que cette indulgence ne préjudicie point pour l'avenir au retour le plus prompt possible à la règle générale. — Nos fils, le roi Henri et son envoyé Guillaume de Warlewast, sont intervenus près de nous en faveur de Richard abbé d'Ély (Richard de Bienfaite, allié à la famille royale d'Angleterre, avait été élevé au monastère du Bec, puis, par investiture royale, promu en l'an 1100 à la riche abbaye d'Ély dans le comté de Cambridge. Le concile tenu à Londres en 1102 par saint Anselme l'avait déposé et

excommunié). Nous vous autorisons, continue le pape, à le recevoir dans votre communion, après qu'il aura fait une satisfaction préalable ; et si vous le jugez apte au gouvernement des âmes, nous laissons à votre sagesse le soin de le rétablir dans sa dignité. — Enfin pour toutes les autres dispenses que, dans le royaume d'Angleterre, la nécessité des temps, les mœurs barbares de la nation, *juxta gentis barbariem*, les besoins pressants de l'Église peuvent exiger encore, nous déléguons à votre sollicitude pleine de sagesse et de piété tous les pouvoirs nécessaires. — Donné le III des calendes de juin [1]. » Porteurs de cette lettre pontificale, qui devait consommer la pacification religieuse de l'Angleterre, Guillaume de Warlewast et le moine Baudoin s'empressèrent de retourner dans leur patrie.

Sacre de Raoul le Verd archevêque de Reims au concile de Troyes.

52. Nous avons dit que le roi Philippe I s'était fait représenter au concile de Troyes par un certain nombre d'évêques, chargés de diverses négociations près de l'assemblée. La plus importante était l'annulation des fiançailles contractées entre le jeune prince Louis, héritier de la couronne, et Lucienne de Rochefort, enfant de douze ans, fille du sénéchal de France. Cet accord avait été prématurément conclu par des vues politiques, mais en violation des canons qui défendaient les alliances entre consanguins. Pascal II et le concile déclarèrent la nullité des fiançailles de Lucienne [2], et le prince Louis, plus tard Louis le Gros, resta libre de choisir une autre épouse ; ce qu'il fit en 1115, où il se maria avec la princesse Adélaïde, fille de Humbert II de Savoie. Une autre affaire d'un caractère purement ecclésiastique, mais que les passions locales et les manœuvres d'une politique imprudente avaient singulièrement envenimée, fut également soumise aux délibérations du concile de Troyes. L'archevêque de Reims, Manassès II de Châtillon, étant mort le 22 septembre 1106, les suffrages de la majeure partie du clergé et du peuple se portèrent sur le prévôt de la cathédrale, Raoul le Verd, l'ancien ami de saint Bruno [3]. Raoul avait toutes les qualités qui justifiaient un pareil choix. Suger l'appelle un « homme véné-

[1] Pascal. II. *Epist.* CCXXI ; *Patr. lat.*, tom. CLXIII, col. 217.
[2] Suger., *Vit. Ludovic. Grossi*, édit. Leroy de la Marche, p. 25-26, not. 3.
[3] Tom. XXIII de cette *Histoire*, p. 43.

rable et vraiment émérite [1]. » Ordéric Vital compare « son érudition et son éloquence à celles des Pères ; » il lui donne les titres glorieux de « restaurateur de la discipline cléricale et monastique, » « Providence des pauvres, » « défenseur de tous les opprimés [2]. » Cependant une autre faction, encouragée par des influences de cour, fut assez puissante pour faire élire parallèlement un jeune seigneur, non encore engagé dans les ordres, bien qu'il eût le titre d'archidiacre de Reims. C'était Gervais de Rethel, frère puiné de Baudoin du Bourg alors comte d'Édesse, et comme lui fils de Hugues comte de Rethel et de Mélisende de Montlhéry. Les partisans de Gervais semblent avoir été séduits surtout par le crédit et l'opulence de leur candidat. C'est du moins ce qui résulte d'une lettre qu'ils adressèrent en commun à Raoul le Verd pour le prier de se désister. « Ayez pitié, lui disent-ils, du dénuement et de la pauvreté des prêtres vos frères. Ne soyez pas à ce point cruel et barbare pour l'église de Reims, votre mère, dont vous entendez les sanglots, dont vous voyez les larmes. C'est elle qui vous a recueilli et tiré de la poussière, pour vous placer à la tête de la tribu d'Israël. Alors vous étiez fort petit, même à vos propres yeux. Maintenant vous prétendez tenir tête aux princes qui ne veulent point de vous, au roi lui-même qui vous rejette. De gaîté de cœur et pour vous décorer d'un titre d'évêque, vous précipitez l'église de Reims dans un schisme. Vainement diriez-vous que le seigneur pape se montre favorable à vos prétentions. Il est possible que vous ayez surpris sa bonne foi par des raisons spécieuses, mais le seigneur pape sera le premier à revenir sur sa décision quand la vérité lui sera mieux connue. En tout cas, la responsabilité de tant de souffrances, de calamités, de violences et peut-être de sang répandu, vous incombera à vous seul et à votre détestable ambition [3]. » Cette lettre insolente était signée du prêtre Richer, *cantor* de la cathédrale de Reims. Elle figura probablement parmi les pièces remises au con-

[1] *Venerabili et emerito viro.* (*Vit. Ludovic. Gross.*, *loc. cit.*, p. 49.)

[2] Orderic. Vital. *Hist. ecclés.*, l. XII, cap. XXXXII; édit. Aug. le Prévost, tom. IV, p. 465.

[3] Radulf. Rem. *Epist.* I; *Patr. lat.*, tom. CLXIII, col. 1418.

cile de Troyes et composant le dossier de l'élection de Reims; c'est à cette circonstance qu'elle doit d'avoir été conservée. Elle produisit d'ailleurs un effet absolument contraire à celui qu'en espérait l'auteur. Raoul le Verd fut solennellement confirmé dans son titre d'archevêque de Reims, et Pascal II voulut le sacrer de sa main dans la cathédrale de Troyes. Les partisans de Gervais de Rethel n'en persistèrent pas moins dans leur rébellion. Ils dressèrent autel contre autel, et ce schisme local ne se termina qu'en l'an 1110, par l'intervention de saint Ives de Chartres [1].

Vulgrin, chancelier de saint Ives de Chartres, refuse le siége de Dol.

53. Nous avons dit que la maladie avait empêché ce vénérable évêque d'assister au concile de Troyes. Il s'y était fait représenter par son chancelier, Vulgrin, digne d'être le disciple de ce grand homme. Durant le concile, arrivèrent du fond de la Bretagne les délégués de l'église de Dol, annonçant au pape la mort de leur évêque (Jean II) et le priant d'agréer l'élection faite par le clergé et le peuple du successeur qu'ils désiraient. Ici nous laissons la parole à saint Ives de Chartres qui retrace lui-même l'incident, en une lettre adressée plus tard à Pascal II. «Votre paternité, dit-il, ayant demandé aux députés de l'église de Dol sur qui s'étaient portés leurs suffrages, ils désignèrent Vulgrin, mon chancelier. Ce choix reçut votre haute approbation, et malgré la résistance de Vulgrin qui déclinait un tel honneur, l'élection fut confirmée. Mais aujourd'hui, de retour du concile, l'humble chancelier est en proie à la plus vive douleur; il ne peut se résigner à accepter le fardeau de l'épiscopat. Bien qu'il joigne la science à la vertu, il se croit, dans sa profonde humilité, insuffisant et indigne; il proteste qu'il préférerait le martyre à cette charge, en tout temps formidable, mais plus particulièrement à notre époque. Nous implorons donc à deux genoux votre clémence. Prenez pitié de ses angoisses et ne lui imposez pas, en vertu de l'obéissance qu'il doit à votre autorité apostolique, une dignité qu'il récuse avec tant de modestie. Je m'intéresse bien vivement à lui, car c'est moi qui l'ai levé des fonts du baptême et je me sens ému en l'entendant me répéter chaque jour cette parole : « J'aime mieux faire mon salut dans un rang

[1] Cf. tom. XXIII de cette *Histoire*, p. 55.

inférieur que le compromettre dans les plus hautes dignités[1]. » Pascal II partagea lui-même le sentiment qu'éprouvait le saint évêque de Chartres en présence de l'abnégation de Vulgrin. Malgré les instances du comte Étienne[2] et du peuple de Dol, Vulgrin recouvra sa liberté, et uue nouvelle élection canonique appela au siége vacant le célèbre Baldéric (Baudry) de Bourgueil, littérateur, poëte, érudit, l'un des historiographes de la première croisade.

Girard évêque d'Angoulême, légat apostolique dans les Gaules.

54. En dehors des sentiments d'humilité profonde qui inspirèrent en cette circonstance le chancelier de Chartres, la triste situation religieuse de la Bretagne était de nature à décourager des consciences moins timorées que celle de Vulgrin. Deux causes avaient contribué à cette décadence; la clérogamie d'une part, et de l'autre la répugnance des ducs de Bretagne à reconnaître la juridiction métropolitaine des archevêques de Tours. A cette question de simple juridiction se mêlaient des intérêts politiques implacables. C'était l'époque où les comtes bretons rompaient les liens de la vassalité qui les avaient unis à la monarchie française, pour constituer leur propre indépendance. Jusqu'alors l'église de Dol avait relevé de la métropole de Tours; mais celle-ci faisait partie des états du roi de France. Les ducs de Bretagne comprenaient qu'un peuple qui continuerait à recourir à Tours pour le spirituel, reviendrait tôt ou tard à l'unité politique avec la France dont on voulait le détacher[3]. Dans ce conflit, envenimé par tout ce que les passions locales pouvaient avoir d'ardeur et de haine, la discipline ecclésiastique avait sombré d'une manière désastreuse. On peut s'en faire l'idée d'après cette lettre de Pascal II au clergé et au peuple de Dol. « Nous avons, dit le pape, la douleur d'apprendre que dans votre pays l'iniquité abonde, au point que toute trace de christianisme semble avoir disparu. Ce ne sont point les laïques seulement, mais, hélas! les clercs, les moines eux-mêmes qui donnent l'exemple des plus effroyables désordres. Afin d'arrêter, avcc l'aide de Dieu, ce débordement du mal, de corriger tant d'abus, de raffermir le bien qui

[1] Iv. Carnot., *Epist.* CLXXVI; *Patr. lat.*, tom. CLXIV, col. 178.
[2] *Id. ibid.*, *Epist.* CLXXVIII, col. 180.
[3] Cf. Maratu, *Girard évêque d'Angoulême, légat du Saint-Siége*, p. 45.

reste encore, nous avons constitué notre vénérable frère Girard évêque d'Angoulême dans la dignité de légat du saint-siége, et l'avons envoyé, muni de nos pouvoirs apostoliques, pour rétablir au milieu de vous l'ordre et la discipline si profondément ébranlés [1]. » Ce fut, en effet, au concile de Troyes que Pascal II résolut de nommer légat apostolique du saint-siége dans les Gaules, l'évêque d'Angoulême Girard, dont il avait déjà apprécié le mérite l'année précédente au concile de Guastalla. Comme importance de siége, il n'y avait nulle comparaison à établir entre celui d'Angoulême et celui de Lyon, dont le dernier titulaire, Hugues, l'ami de saint Anselme, avait si longtemps et si dignement exercé les hautes fonctions de représentant de l'Église romaine en France. Mais au point de vue politique, la ville de Lyon ne relevait point de la couronne de France. Elle faisait partie de l'ancien royaume de Bourgogne et était encore considérée comme terre de l'empire. Il ne paraît pas, du reste, que Jean, le nouvel archevêque de Lyon, en montant sur le siége primatial laissé vacant par Hugues de Die, ait hérité du mérite personnel et de la science administrative de son prédécesseur [2]. Pascal II ne songea donc point à renouveler en sa faveur la charge de légat apostolique ; il en investit Girard d'Angoulême. Né au diocèse de Bayeux, vers l'an 1060, d'une humble mais chrétienne famille, Girard manifesta de bonne heure un goût prononcé pour l'étude. Comme Vital de Mortain son compatriote [3], il dut être du nombre des jeunes clercs que l'évêque Odo de Bayeux, frère de Guillaume le Conquérant, faisait élever à ses frais dans les écoles les plus fameuses de ce temps. Girard y fit de rapides progrès. Il prit bientôt place parmi les maîtres, et devint successivement écolâtre dans les cathédrales de Périgueux et d'Angoulême. A la mort d'Adhémar Taillefer, évêque de cette dernière ville, les suffrages du clergé et du peuple appelèrent l'écolâtre au siége vacant (1101). Son nouveau ministère fut béni de Dieu. Attaché du

[1] Pascal. II, *Epist.* CCLXIX ; *Patr. lat.*, tom. CLXIII, col. 253.

[2] « Son pontificat, disent les auteurs de la *Gallia christiana*, ne fut guère rempli que de discussions avec Daïmbert archevêque de Sens au sujet du droit primatial revendiqué par chacun d'eux. » (*Gall. christian.*, tom. I, p. 313.)

[3] Cf. tom. XXIV de cette *Histoire*, p. 609.

fond du cœur à l'autorité apostolique, il se fit remarquer entre tous au concile de Guastalla. Pascal II le retrouvant à ses côtés à la grande réunion synodale de Troyes, lui confia la mission d'aller réformer la discipline ecclésiastique en Bretagne, et le nomma légat du saint-siége pour les provinces de Bourges, de Bordeaux, Auch, Tours, Nantes, Rennes et Dol[1].

Le bienheureux Heldemar et Conon abbé d'Aroaise.

55. Pascal II semblait prévoir qu'il faudrait bientôt à la sainte Église de Dieu d'énergiques défenseurs. Il eut l'occasion de connaître au concile de Troyes un saint religieux, nommé Conon, ou plutôt, comme disent les actes, Hugono, d'origine allemande, qui était venu, vers l'an 1090, se fixer, lui troisième, dans un ermitage de la forêt d'*Aridagamantia* sur la Sambre, non loin de Bapaume, en un lieu nommé Aroaise. En s'établissant dans cette forêt, alors peuplée de brigands et de détrousseurs de grand chemin, le but des trois ermites était de protéger la sécurité et la vie des voyageurs. Les compagnons de Conon se nommaient Heldemar et Roger. Heldemar était un prêtre de Tournai, jadis chapelain de Guillaume le Conquérant, qui avait plus tard renoncé au monde pour se consacrer à Dieu et au service du prochain dans cette solitude. Il bâtit une petite cellule de branchages et un modeste oratoire qu'il dédia en l'honneur de la sainte Trinité et sous le vocable de saint Nicolas de Myre, patron des voyageurs. Avec Conon, qui lui-même était prêtre, ils observaient la règle des chanoines de Saint-Augustin. Roger était un laïque, né au village de Transloy, qui sollicita l'honneur de vivre avec les serviteurs de Dieu et partagea leur existence de dévouement et de pieux sacrifices. L'humble retraite d'Aroaise vit bientôt accourir d'autres disciples, attirés par le parfum des vertus qui embaumaient cet asile. Heldemar dilatait les entrailles de sa charité pour recevoir ces nouveaux enfants. Un traître, soudoyé par les brigands qui avaient si longtemps été les seuls maîtres de la forêt, se glissa parmi le petit troupeau, sous prétexte d'une feinte conversion. Quelques jours après, il frappa l'homme de Dieu d'un coup de poignard. Heldemar tomba baigné dans son sang; il voulait qu'on épargnât le meurtrier, mais déjà Roger qui se trouvait pré-

[1] Pascal. II, *Epist.* CCLIV; *Patr. lat.*, tom. CLXIII, col. 240.

sent en avait fait justice. Après ce tragique épisode, Conon devint le supérieur de la communauté naissante. Sous sa direction elle prit un accroissement rapide. Lambert évêque d'Arras, saint Godefroi d'Amiens, le bienheureux Jean de Térouanne [1] s'intéressèrent à la prospérité d'un établissement dont la ferveur rappelait celle des Thébaïdes. Le petit oratoire et les cabanes de chaume bâtis par Heldemar [2] furent remplacés par une église et un monastère, dont saint Godefroi d'Amiens et Jean de Térouanne firent la dédicace le IX des calendes d'octobre (23 septembre 1106). « Or, à cette époque, disent les actes, Baudry évêque de Noyon fit donation aux religieux d'Aroaise d'un terrain à proximité de leur abbaye, pour y établir le cimetière de la communauté. Les moines de Saint-Quentin revendiquèrent ce modeste champ, comme faisant partie de leurs propres domaines. Conon soumit le différend à l'arbitrage de quelques personnes sages et prudentes, qui déclarèrent mal fondées les réclamations des moines de Saint-Quentin. Ceux-ci n'en persistèrent pas moins dans leur attaque, et Conon dut en appeler au jugement du souverain pontife. Or, Pascal II qui occupait alors le siége apostolique était venu en France et tenait un concile à Troyes. Conon s'y rendit, laissant le soin de sa pauvre communauté au prieur Richer de Lisques. La cause de l'humble congrégation d'Aroaise contre le puissant monastère de Saint-Quentin fut mûrement examinée au sein du concile. Conon obtint la justice qu'il demandait. Pascal II lui remit un privilége apostolique confirmant tous ses droits, et lui enjoignit de venir l'année suivante à Rome, où il lui réservait le titre cardinalice d'évêque de Préneste et la dignité de légat apostolique.

Canons du concile de Troyes. Clôture du concile.

56. Ces divers incidents qui partagèrent l'attention de Pascal II, durant le concile de Troyes, ne le détournèrent point du but principal qu'il se proposait, et que la Chronique de Sens définit en ces termes : « La grande préoccupation du pape était d'encourager le

[1] « Le diocèse de Térouanne, dont Aire et Saint-Omer dépendaient, était presque partout revêtu de la forêt dite *Tristiacensis sylva* et *Vastus saltus* et du bois de *Beyla* (Bailleul). Au moyen âge, ces forêts marécageuses servaient de repaires à des brigands. » (Maury, *Histoire des grandes forêts de la Gaule*, p. 170.)

[2] Bolland. XIII Januar., *Vita B. Heldemari eremitæ*.

mouvement en faveur de la croisade et de faire partout respecter les prescriptions de la trêve de Dieu. » Dans ce but, il rendit une série de décrets dont le texte n'est point venu jusqu'à nous, mais dont nous retrouvons l'analyse sous la plume des auteurs contemporains. « Il excommunia, dit Richard d'Albano, tous ceux qui violeraient les lois saintes de la paix, qui usurperaient les biens soit des églises, soit des particuliers, qui exerceraient des persécutions, des vengeances, des représailles contre le prochain. » — « Un décret fut promulgué, dit la Chronique de Maillezais, en vertu duquel il était interdit, durant une guerre entre belligérants chrétiens, de brûler les maisons ou d'enlever les brebis et les agneaux sur le territoire ennemi [1]. » On comprend le service immense que la papauté rendait ainsi à l'Europe du XIIe siècle et aux populations des campagnes exposées sans défense à la fureur des guerres féodales. A un autre point de vue, cet état de troubles et de violences continuels ne permettait plus aux chevaliers de quitter leurs domaines pour aller secourir les chrétiens d'Orient. La croisade et la trêve de Dieu étaient étroitement solidaires: du succès de l'une dépendait celui de l'autre. Ces deux entreprises d'ailleurs ne pouvaient prospérer qu'en s'appuyant sur le principe religieux, qui en était la commune base. Tous les efforts des souverains pontifes tendaient donc à raffermir la discipline ecclésiastique et à donner aux peuples un clergé digne de sa vocation et de son ministère sacré. La plaie de la clérogamie avait été trop longtemps un obstacle à la réforme sacerdotale. Un canon du concile de Troyes, relatif à ce sujet, prouve que l'esprit public s'était amélioré. Il ne se trouvait plus de pseudo-théologiens, comme ceux du manifeste de Liége, pour engager les fidèles à entendre la messe célébrée par des clérogames. « Tous les prêtres qui n'observeront pas le célibat ecclésiastique, dit ce canon, seront écartés du ministère et déposés de tout office ecclésiastique. » Un autre abus, qui compromettait singulièrement l'honneur sacerdotal, consistait à nommer aux dignités et aux charges de l'Église, des titulaires qui n'étaient pas

[1] Voir le texte de ces divers chroniqueurs cité par Labbe, tom. X, *Concil.*, col. 755.

même dans les ordres. C'est ainsi que Gervais de Rethel, le fameux archidiacre de Reims porté par la faction de la cour au siége métropolitain, n'avait pas même la tonsure. Le concile de Troyes semble avoir visé ce personnage dans le canon suivant : « Que nul n'ait l'audace d'usurper un titre qui ne lui appartient pas. C'est ainsi qu'on voit décorer du nom d'archiprêtres de prétendus dignitaires qui n'ont pas reçu l'ordination du sacerdoce; d'autres se nomment archidiacres, qui n'ont pas reçu le diaconat; on confère des doyennés à des titulaires qui ne sont pas prêtres. Nous interdisons absolument un pareil désordre. » Au fond, la racine du mal, comme l'avaient dit si souvent les papes, était la simonie. Le concile de Troyes termine donc la série de ses canons, ou du moins de ceux qui nous ont été conservés, par un anathème solennel contre l'abominable trafic dont les choses saintes étaient trop souvent l'objet. « Si quelqu'un a la présomption d'exiger une taxe sur les oblations des fidèles, les prébendes des chanoines, des religieux ou de tout autre membre de l'ordre ecclésiastique, qu'il soit chassé de l'église et privé de la communion [1]. »

§ VI. Morts illustres.

57. Ainsi finit le concile de Troyes, dont la clôture fut prononcée le 26 mai 1107. Pascal II reprit aussitôt la route d'Italie [2], « emportant, dit Suger, un grand amour pour

Retour de Pascal II à Rome.

[1] *Decreta Pascal. II, apud Trecas; Patr. lat.*, tom. CLXIII, col. 470. Cf. Pertz, *Monum. German.*, *Leg.*, tom. II, p. 180.

[2] Voici l'itinéraire suivi par Pascal II à son retour en Italie. Parti le 26 ou 27 mai de Troyes, il était le 29 à Auxerre, d'où il datait des lettres aux monastères de Corbie et de Saint-Remi de Reims; le 30 à Clamecy, d'où il date une bulle en faveur de Saint-Martin d'Aya au diocèse de Saintes; le 31 à Lurcy-le-Bourg (*Lupertiacum*), d'où il date une bulle en faveur du monastère de Corbigny; les 6 et 9 juin à Souvigny, d'où il date une bulle annexant à l'ordre de Cluny le monastère de Saint-Denis de Nogent, et une autre à Hugues, abbé de Saint-Germain d'Auxerre; les semaines suivantes probablement à Cluny; le 28 juin à Sauxillanges (*Celsiniæ*), où il confirme une donation faite par le chevalier Gérard de Sallent à l'église de Saint-Julien; le 13 juillet à Privat, d'où il date une bulle en faveur de l'église de Narbonne; les jours suivants au Puy (*Anicium*) et à Valence; le 25 juillet à la Celle-Saint-Marcel au diocèse de Nîmes,

les Français qui l'avaient servi avec zèle, autant par dévouement au saint-siége que par un double sentiment de crainte et de haine contre les Teutons [1]. » — « A son retour dans ses états, dit la notice du *Liber Pontificalis*, le pape trouva la ville sainte en proie à de nouveaux désordres. Les schismatiques avaient profité de son absence pour renouer leurs intrigues. L'un d'eux, l'abbé Étienne, à qui l'année précédente le miséricordieux pontife avait si généreusement fait grâce de la vie, s'était mis à la tête de l'insurrection. Il occupait les forteresses de Ponte-Celere et de Montalto, d'où il défiait toute la puissance pontificale. La Sabine, Anagni, Tusculum, s'étaient révoltés; l'esprit de sédition soufflait dans toutes les provinces et le pape avait peine, dans ce tumulte, à reconnaître ses amis de ses ennemis. Mais le Seigneur qui n'abandonne jamais l'Église du bienheureux Pierre, vint encore cette fois à notre secours. Pascal II se rendit en Apulie, où le duc de Gaëte, Richard d'Aquila, se mit à sa disposition pour combattre les rebelles. L'expédition eut le plus heureux succès. Embarqué sur la flotte du duc de Gaëte, le pape vint en trois jours aborder aux bouches du Tibre, et entra à Albe (*Albano*), où il fut reçu en triomphe. Le lendemain il reprenait possession de Rome. Là, réfléchissant aux funestes effets que sa clémence envers Étienne le chef de la révolte avait produits, il prit la résolution de faire un exemple. « Il nous faut, dit-il, arracher la forteresse de Montalto et tous les autres domaines de Saint-Pierre aux mains de l'apostat Étienne. Mais j'ai aussi le devoir de sévir inexorablement contre sa forfaiture et son audace sacrilége. » C'est ce qui eut lieu après un combat sanglant, où Étienne

d'où il annonce aux moines de Saint-Gilles la levée de l'excommunication précédemment encourue par le comte Bertramn, fils de Raymond de Saint-Gilles; le 2 août dans l'église de Saint-Pierre-d'Alaverde, confirme une transaction intervenue entre Gui de Bourgogne archevêque de Vienne et saint Hugues évêque de Grenoble, pour une question de juridiction relative au territoire de Salmorenc; le 4 à Aiguebelle, d'où il date une lettre à saint Hugues de Cluny. De là il franchit les Alpes, rentra en Italie et se trouvait le 1er septembre à Modène. (Cf. Jaffé, *Regesta Roman. pontific.*, tom. I, p. 494, 495.)

[1] « Et cum amore Francorum, quia multa servierant et timore et odio Teutonicorum, ad sancti Petri sedem prospere remeavit. » (Suger., *Vita Ludovic. Gross.*, édit. Lecoq de La Marche, p. 36.)

fut vaincu et fait prisonnier. Les tours et les maisons de sa forteresse furent rasées. Tous ses complices durent prêter serment sur les saints Évangiles de ne jamais plus attenter aux droits du bienheureux Pierre ni aux biens des églises. Successivement tous les domaines de l'état pontifical furent ainsi recouvrés et le seigneur pape Pascal, définitivement vainqueur, fit régner dans toutes ses provinces la tranquillité et la paix. Les discordes civiles étaient apaisées; chacun vivait content de ce qui lui appartenait, sans s'attaquer au bien d'autrui. Cette heureuse harmonie devait durer deux ans, jusqu'à l'arrivée en Italie d'un nouvel exterminateur, Henri V, trop digne fils du Néron de l'Allemagne [1]. »

Mort de Philippe I.

58. Dans cet intervalle, le saint-siége perdit des défenseurs illustres. Le roi Philippe I, qui venait de donner une si noble hospitalité au pape et de renouveler avec lui une alliance qui rappelait les temps de Charlemagne, terminait par une mort vraiment chrétienne une vie marquée par tant de scandaleuses faiblesses. « Il était alors sexagénaire, dit Suger, et depuis longtemps il avait abandonné le gouvernement de l'État à son fils Louis, qui en portait seul tout le poids. A la fin, dépouillant tout appareil de royauté, *exuens regem*, il s'était retiré au *castrum* de Melun-sur-Seine. Ce fut là qu'entre les bras de son fils il mourut, le 29 juillet 1108 [2]. » S'il faut en croire Ordéric Vital, avant de rendre le dernier soupir, il aurait dit à ceux qui l'entouraient : « La sépulture d'un roi de France doit avoir lieu à Saint-Denis, je le sais; mais j'ai été trop grand pécheur pour oser faire ensevelir mon corps près des reliques de ce grand martyr de Jésus-Christ. Je craindrais le sort qu'on attribue à Charles Martel, dont la dépouille devint, dit-on, la proie des monstres infernaux [3]. Je préfère saint Benoît; j'ai toujours invoqué avec

[1] *Liber Pontifical., Codex Regius et Mazarin. Notit. Paschal. II.* Cf. Watterich., *Vitæ Pontific. Roman.*, tom. II, p. 6, 7.

[2] Suger., *Vit. Ludovic. Gross.*, édit. Lecoq de la Marche, p. 46.

[3] Allusion à une légende fabuleuse dont nous avons parlé précédemment (tom. XVII de cette *Histoire*, p. 54), et accueillie trop légèrement par Hincmar, lequel suppose que saint Eucher d'Orléans avait vu l'âme de Charles Martel tourmentée par les démons, pendant que dans sa tombe à Saint-Denis le corps du héros était dévoré par un dragon infernal. (Cf. Bolland., *Act. S. Eucher.*, 20 febr.).

confiance ce miséricordieux patriarche des moines. C'est dans son église, sur les rives de la Loire, que je désire avoir mon tombeau. Il est plein de bonté et de clémence; il est indulgent pour le repentir des pécheurs qui viennent se placer sous sa protection, pour rentrer en grâce avec Dieu [1]. » Ce discours qu'Ordéric Vital prête au roi Philippe I nous semble un peu long pour un mourant. Mais si le texte en a été amplifié par le chroniqueur, le sens du moins en est exact et Suger le confirme en ces termes : « Philippe avait déclaré sa volonté dernière de n'être pas, selon le droit de sa naissance, enterré avec les rois ses aïeux, dans la basilique du bienheureux Denis, parce que sa conduite envers l'Église n'avait pas été régulière et qu'il se trouvait indigne de partager la sépulture de tant de héros chrétiens. Il avait donc fait choix pour y être enseveli du monastère de Saint-Benoît-sur-Loire. Ses humbles désirs furent respectés. Son fils Louis lui fit des funérailles magnifiques qui furent célébrées par Gualo évêque de Paris, assisté des évêques de Senlis et d'Orléans, ainsi que du vénérable Adam abbé de Saint-Denis. Le corps du roi fut porté vers le soir à l'église brillamment illuminée de Notre-Dame de Melun. Toute la nuit se passa à célébrer l'office des morts. Le lendemain matin, le cercueil renfermé dans une litière couverte de riches tentures de deuil, fut porté sur les épaules des seigneurs de la cour depuis Melun jusqu'à Fleury. Louis suivit le convoi tantôt à pied tantôt à cheval, et parfois aidant les barons à soutenir leur auguste fardeau. « Ce fut, ajoute Suger, un noble exemple de piété filiale donné à la mémoire de son père. Il couronnait dignement une série d'actes magnanimes, dont toute la jeunesse de Louis avait été remplie. Jamais en effet malgré la répudiation de la reine Berthe sa mère, malgré la scandaleuse introduction de Bertrade à la cour, il n'avait une seule fois manqué au respect dû à la dignité paternelle; jamais il n'avait songé, comme l'eussent fait tant d'autres à profiter des événements pour s'attribuer à lui-même un pouvoir dont il était en réalité le seul détenteur. Lorsque le funèbre cortége arriva sur le territoire du monastère de Saint-

[1] Orderic. Vital., *Histor. ecclesiast.*, lib. XI, tom. IV, p. 284, édit. Aug. Le Prevost.

Benoît-sur-Loire, les religieux vinrent à sa rencontre et le reçurent avec tous les honneurs dus à un roi de France. Ils célébrèrent l'office des morts avec toute la pompe qu'il leur fut possible de déployer [1]. » Le corps, renfermé dans un cercueil de chêne, fut descendu dans un caveau étroit, sorte de fosse en pierre, préparée au milieu du chœur, un peu en avant de l'autel de la sainte Vierge [2].

59. « L'avénement au trône du jeune roi Louis, reprend Suger, fut accueilli avec grande joie par tous les gens de bien. Dès qu'il avait été en âge de porter les armes et de diriger les affaires de l'état, on l'avait vu protéger héroïquement les opprimés, prendre la défense des églises, des pauvres, des orphelins, réprimer les entreprises des tyrans féodaux [3]. » Or, au moment où Philippe I descendait dans la tombe, une ligue dans laquelle avaient pris part Gui-Troussel comte de Montlhéry, Thibaud de Blois, Hugues de Crécy, venait de se former contre l'héritier légitime du trône. Les rebelles étaient venus avec leurs hommes d'armes assiéger le château de Gournay-sur-Marne, dans l'intention de fermer au jeune prince Louis le chemin de Reims, où ils supposaient qu'il se rendrait pour se faire sacrer. « Il importait, reprend Suger, de couper court le plus tôt possible à ces manœuvres déloyales et impies, et de procéder sans délai à la cérémonie solennelle du sacre. En conséquence et d'après l'avis du vénérable et très-sage évêque Ives de Chartres, on convoqua les princes du royaume à Orléans pour la fête de l'invention des reliques du proto-martyr saint Étienne (2 août 1108). L'archevêque de Sens, Daïmbert, assisté

Sacre de Louis le Gros.

[1] Suger. *Vit. Ludovic. Gross.*, p. 47.

[2] C'est là qu'il fut retrouvé, le 1er juillet 1830, époque où eut lieu l'ouverture officielle de cette tombe royale. Le corps, d'une haute stature, était recouvert de bandelettes tissues de soie à fleurs et feuilles courantes. (Cf. Rocher, *Hist. de l'abbaye royale de Saint-Benoît-sur-Loire*, p. 270 et 503.)

[3] Nous avons encore une lettre adressée par saint Ives de Chartres au pape Pascal II à ce sujet. (Ivon. Carnot. *Epist.* CLXXXIX ; *Patr. lat.*, t. CLXII, col. 193.) Le privilége de sacrer les rois de France appartenait dès les premiers temps de la monarchie aux archevêques de Reims. Comme on va le voir, ce privilége fut hautement revendiqué en cette circonstance par Raoul le Verd, dont Pascal II avait confirmé l'élection au concile de Troyes. Ives de Chartres ne contestait pas le droit traditionnel de la métropole de Reims, mais il soutenait avec juste raison qu'on y pouvait légitimement déroger en cas de force majeure et de nécessité urgente.

de ses comprovinciaux, Gualo de Paris, Manassès de Meaux, Jean d'Orléans, Ives de Chartres, Hugues de Nevers, Humbald d'Auxerre, répandit l'huile de l'onction sainte sur le jeune roi. Il lui ôta l'épée de la milice séculière qu'il avait portée jusque-là, pour le ceindre du glaive bénit par l'Église pour la punition des malfaiteurs; il lui posa sur la tête la couronne royale, arma ses mains du sceptre et du bâton de justice, insignes symboliques qui devaient lui rappeler sans cesse le devoir de défendre les églises, les pauvres et les opprimés. Clergé et peuple, durant toute la cérémonie, faisaient retentir les voûtes sacrées de leurs acclamations enthousiastes. Le sacre était à peine terminé, Daïmbert n'avait pas même encore quitté ses ornements pontificaux, lorsque survinrent des envoyés de l'église de Reims, porteurs d'une lettre de protestation défendant au nom de l'autorité apostolique de procéder au sacre. Ces délégués avaient le tort d'arriver trop tard. Ils rappelaient que depuis l'époque où Clovis, premier roi des Francs, avait reçu le baptême des mains de saint Remi, le privilége de sacrer les rois de France n'avait cessé d'appartenir à la métropole de Reims; que ce privilége avait été, à diverses reprises, confirmé par les papes et garanti par eux sous peine d'anathème. Cette démarche avait été inspirée aux délégués de Reims par l'espérance de réconcilier le jeune roi avec leur archevêque Raoul le Verd, personnage vénérable et vraiment émérite, à la promotion duquel la cour s'était montrée jusque-là si hostile[1]. » La protestation intempestive n'aboutit point; mais la réconciliation eut lieu peu après, et Louis le Gros, fils et successeur de Philippe I, inaugura sans autre résistance son règne glorieux.

Mort de saint Hugues abbé de Cluny.

60. Pendant qu'un prince jeune et actif prenait en main les rênes du gouvernement de la France, un roi de la solitude, père de plus de trente mille cénobites, échangeait sa modeste cellule pour les tabernacles éternels. Saint Hugues de Cluny avait quatre-vingt-cinq ans, dont soixante s'étaient écoulés dans le gouvernement suprême de son ordre. Durant cette longue carrière, il avait vu trois de ses disciples, Hildebrand, Odo et Rainier élevés aux honneurs du souverain pontificat sous les noms immortels de Grégoire VII,

[1] Suger. *Vit. Ludov. Gross.*, cap. XIII, p. 49.

Urbain et Pascal II. Cluny était devenu comme le noviciat du sacré collége. Lié avec tous les grands personnages qui illustrèrent cette époque, Hugues fut l'ami de saint Udalric, de saint Pierre Damien et du bienheureux Victor III. Nous avons parlé de ses relations avec le pseudo-empereur Henri IV, le roi de France Philippe I, la grande comtesse Mathilde, les rois d'Espagne, d'Angleterre, de Hongrie, et les ducs de Bourgogne. On peut dire que du fond de son humble cellule, l'abbé de Cluny tenait les fils du gouvernement politique et religieux de l'Europe entière [1]. Malgré son âge avancé et le déclin de ses forces, Hugues porta jusqu'au bout le poids du travail et des austérités monastiques. Durant le carême de 1109, il sembla même redoubler de mortifications, de jeûnes et de veilles. Le dimanche des Rameaux (18 avril), il voulut présider comme à l'ordinaire la procession solennelle. Mais les forces trahirent son courage; il dut se contenter de bénir les religieux sans pouvoir les accompagner. « En ce moment, dit le vénérable Hildebert du Mans son biographe, le visage du saint vieillard semblait rayonner comme celui d'un ange, et s'illuminer d'un reflet de la gloire future [2]. » Dieu lui avait révélé sa mort prochaine, dans des circonstances que l'hagiographe raconte ainsi : « Un jour, l'un des laboureurs des domaines de Cluny vint demander à parler au saint abbé. « Père, lui dit-il, je faisais ces jours derniers une plantation de jeunes vignes dans mon champ, lorsque je vis apparaître plusieurs personnages dont la gloire et la majesté semblaient au-dessus de la condition mortelle. Devant eux marchait une dame dont je ne pus voir le visage; mais un vénérable vieillard, aux cheveux blancs comme la neige, s'arrêta près de moi. « A qui appartient le champ que tu cultives? » me demanda-t-il. — « Seigneur, répondis-je, c'est un domaine du bienheureux père et seigneur Hugues abbé de Cluny. » — « Alors, reprit l'inconnu, et le champ et son propriétaire sont à moi. Je suis l'apôtre Pierre. La dame qui me précède est la bienheureuse Marie, mère de Dieu, escortée du chœur

[1] Bolland. *Commentar. præv. in vit. S. Hug. Clun.*, 29 april.

[2] « Inerat jam vultui ejus quædam futuræ portio gloriæ, cui diceres aliquid collatum de similitudine angelorum. » (Hildebert. *Vit. Hug. Cluniac.; Patr. lat.*, tom. CLIX, col. 888.)

des âmes saintes. Hâte-toi d'aller trouver l'abbé de Cluny, pour lui dire : « Mettez ordre à votre maison ; car vous allez entrer dans la voie de toute chair. » — « Telle est la mission que j'ai reçue ; ajouta l'homme des champs. Je n'osai point d'abord m'en acquitter. Mais la vision m'est de nouveau apparue, me reprochant ma négligence, et je n'ai pas voulu différer davantage [1]. » Les frères, qui avaient entendu ce récit, essayèrent de le mettre sur le compte d'une hallucination. Mais le saint abbé leur imposa silence. Il accepta humblement l'avis qui lui parvenait par cette voie, et se préparant sérieusement à la mort, il dicta ses instructions suprêmes. On conserve encore la lettre touchante qu'il adressa, comme bénédiction suprême, à la communauté des religieuses de Marcigny. « Prosterné aux pieds du Seigneur tout-puissant, disait-il, j'invoque l'auguste Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, afin que, par l'intercession de la Vierge Marie, des apôtres Pierre et Paul, de notre patriarche Benoît et de tous les saints, il vous bénisse, vous absolve de vos péchés, vous confirme dans votre vocation sainte et vous conduise à cette fin bienheureuse, où vous recevrez de sa main la récompense que l'œil de l'homme n'a jamais vue, son oreille jamais entendue, son intelligence jamais pu comprendre, cette récompense que notre Dieu a préparée pour ceux qui l'aiment [2]. » — « Bon Jésus, Dieu d'ineffable clémence, s'écriait-t-il, vous qui avez glorifié Magdeleine, la pécheresse de l'Évangile, à ce point qu'elle mérita d'être la première témoin de votre résurrection et de devenir l'apôtre de vos apôtres eux-mêmes, soyez le protecteur de ces pénitentes de Marcigny, pauvres volontaires, qui ont tout quitté pour votre amour. Admettez-les à partager au ciel la gloire de Magdeleine dont elles imitent la mortification sur la terre [3]. » — Le jeudi saint, Hugues se rendit au chapitre et ordonna de distribuer aux pauvres les aumônes accoutumées. On le pria ensuite de donner l'absoute générale à la communauté. A ces mots, il fondit en larmes et d'une voix brisée de sanglots : « Comment

[1] Hildebert., *Vita Hug. Cluniac.; Patr. lat.*, col. 889.
[2] *Bibliothec. Cluniac.*, p. 491.
[3] *Biblioth. Cluniac.*, p. 494.

pourrais-je vous absoudre, s'écria-t-il, moi, misérable pécheur, chargé devant Dieu du poids de tant de fautes? Comment vous relèverais-je du fardeau qui pèse sur vous, moi qui suis accablé sous le poids du mien? Tout indigne que je sois, je vais pourtant accomplir le devoir de ma charge. Que le Seigneur donc, le Dieu qui délivre les captifs et relève les cœurs brisés, daigne opérer dans vos cœurs l'œuvre de sa grâce et de sa miséricorde! » Élevant ensuite les yeux au ciel, il bénit son pieux troupeau. A l'heure du *Mandatum*, il revint au chapitre, lava les pieds des frères et leur adressa sur l'Évangile du jour une exhortation qui fit couler de tous les yeux un torrent de larmes. Toute la nuit du samedi saint, il assista aux cérémonies sacrées. En saluant la colonne du feu nouveau, *columnam lucis novæ* (cierge pascal), il se prosterna la face contre terre, demandant à Dieu de voir bientôt la lumière éternelle dans la véritable terre promise. Il eut assez de forces pour célébrer, dans la grande église construite par lui, les offices de la solennité de Pâques. Mais après les vêpres, on dut le mettre au lit. « Je suis, disait-il, un soldat inutile. Le divin maître daignera-t-il m'accorder la récompense? » Le troisième jour, ses yeux se couvrirent comme d'un nuage; sa langue pouvait à peine articuler les sons; tous ses membres devenaient rigides. On lui apporta le corps vivifiant du Seigneur, en lui demandant : « Le reconnaissez-vous? » — « Oui, dit-il; je le reconnais et je l'adore. » — On lui présenta le crucifix et il le baisa avec une tendre vénération. Il rappela ensuite aux religieux que le lendemain était le jour anniversaire de la mort de Gaufred de Vergy son oncle, qui avait résigné l'archevêché de Lyon pour entrer à Cluny, et de Guy ancien comte de Mâcon, qui avait de même renoncé au siècle pour terminer ses jours sous l'habit monastique. Il recommanda de prier pour eux. On lui apporta alors, sur le désir qu'il en avait exprimé, la châsse renfermant les reliques du pape saint Marcel et il implora avec effusion de larmes l'intercession de ce glorieux martyr pour conduire son âme au ciel. En ce moment, il perdit l'usage de la parole. Vers la fin du jour, on le transporta dans la chapelle de la Vierge Marie et on l'étendit sur la cendre et le cilice. Les religieux convoqués au

bruit de la tablette que l'on frappait en signe de mort, accoururent pour faire autour de sa couche funèbre la recommandation de l'âme. « Lorsque les derniers rayons du soleil s'éteignirent à l'horizon, ajoute Hildebert, s'éteignit aussi ce grand soleil de l'ordre monastique. L'exilé entrait dans la patrie. Débarrassée du poids de la chair, son âme montait au ciel ; des rives du temps, elle s'élançait dans les joies sans fin de l'éternité (29 avril 1109). Des lamentations et des pleurs éclatèrent alors dans les cloîtres de Cluny et dans tout le voisinage. Les pauvres avaient perdu un père, les veuves un avocat, les orphelins un défenseur. L'affluence des frères, qui se pressaient autour du corps de leur abbé pour le contempler une dernière fois, fut telle, qu'on dut le dérober à leur pieux amour et le transporter dans la salle du chapitre pour lui rendre les derniers devoirs. Des religieux en aubes le lavèrent avec de l'eau, du vin, des aromates, l'oignirent de baume et le revêtirent des habits sacerdotaux. On le laissa exposé pendant trois jours dans la grande église, où l'affluence du peuple ne discontinua pas. On venait lui baiser les pieds, on les inondait de larmes, on faisait toucher des objets de dévotion à son corps sacré ; on faisait brûler des milliers de cierges autour de son lit funèbre. Le troisième jour, on l'ensevelit derrière l'autel matutinal, d'où plus tard on l'exhuma pour renfermer ses saintes reliques dans une châsse qui fut exposée sur le maître-autel [1]. »

Le nouvel abbé de Cluny, Pons de Melgueil.

61. Depuis la fondation de Cluny par le bienheureux Bernon (910), tous les abbés s'étaient transmis comme un héritage spirituel l'auréole de la sainteté [2]. Hugues avait fait revivre les merveilles de charité, de zèle et de foi de ses illustres prédécesseurs, saint Odon, saint Mayeul, saint Odilon. Il avait continué, agrandi, consolidé leur œuvre. On peut dire que sous sa direction elle était

[1] Cf. *Histoire de l'ordre de Cluny depuis la fondation de l'abbaye jusqu'à la mort de Pierre le Vénérable*, par J. Henri Pignot; tom. II, p. 370.

[2] La série des abbés de Cluny canonisés n'est interrompue, depuis la fondation jusqu'à saint Hugues, que par l'abbé Aymar (942-948), lequel, devenu aveugle, se démit en faveur de saint Mayeul et mourut dans une extrême vieillesse avec une réputation de vertu éminente, bien qu'il n'ait jamais obtenu les honneurs d'un culte public.

parvenue à son apogée. Jusque-là les vues qui avaient inspiré les chefs de cet ordre admirable étaient puisées dans des considérations surnaturelles. Rien d'humain n'avait prévalu dans le gouvernement d'une congrégation qui avait conquis un tel empire sur les hommes. Mais l'élection qui eut lieu pour désigner le successeur de saint Hugues rompit malheureusement avec la pureté de ces antiques traditions. L'élément humain domina dans cette circonstance solennelle, et prépara pour l'avenir des jours de désastres et de décadence. Il y avait alors, dans l'établissement bénédictin de Saint-Martial de Limoges, un jeune prieur de vingt-cinq ans, nommé Pons de Melgueil, descendant de la famille de saint Benoît d'Aniane, neveu du comte Raymond de Saint-Gilles et fils de Pierre de Melgueil comte de Maguelonne. Par sa naissance qui remontait aux rois visigoths, il touchait à toutes les familles souveraines de l'Europe. Les rois d'Espagne, de France et d'Allemagne le traitaient de parent. Une circonstance particulière le rattachait intimement au pape Pascal, qui, sous le pontificat d'Urbain II, étant légat apostolique pour l'Espagne et la Gaule Narbonnaise, l'avait levé des fonts du baptême. Allié des rois, filleul du pape, Pons de Melgueil parut aux religieux de Cluny digne de leurs suffrages. « Il annonçait d'ailleurs, dit Ordéric Vital, les plus heureuses qualités. Il s'était toujours montré d'un naturel docile, d'un caractère sérieux, porté à l'étude des saintes lettres et à la pratique de la vertu. On vantait sa science à l'égal de sa piété. Son abord était prévenant et affable ; son visage remarquablement beau faisait oublier ce que sa taille au-dessous de la moyenne avait de désavantageux [1]. » Il fut élu à l'unanimité pour succéder à saint Hugues, et le 22 mai 1109 il reçut la consécration abbatiale des mains de Gui de Bourgogne, archevêque de Vienne, qui, dix ans après, devait ceindre la tiare sous le nom de Calixte II. Pascal, auquel le nouvel abbé s'empressa de demander la confirmation des priviléges apostoliques accordés à ses prédécesseurs, lui répondit par une lettre pleine de conseils aussi sages que paternels. « Au début de votre gouvernement abbatial, lui disait-il,

[1] Orderic. Vit. *Hist. Eccles.*, l. XII, Edit. Le Provost, tom. IV, p. 386.

vous recourez, très-cher fils, au siége apostolique et vous désirez savoir s'il maintiendra pour vous les grâces et les faveurs exceptionnelles qu'il aimait à prodiguer au vénérable Hugues, votre prédécesseur, cet homme d'un mérite accompli et d'une vertu consommée. Vous nous priez de confirmer pour vous-même tous les priviléges que nos prédécesseurs avaient accordé à cet homme de Dieu. C'est là une demande fort considérable et que le siége apostolique n'a pas l'habitude d'accorder si facilement, surtout à des absents ou à des titulaires nouveaux. Bien que votre personne nous soit connue, vous n'avez pas encore eu l'occasion de vous signaler par des actions d'éclat. Cependant en considération des mérites suréminents de votre illustre prédécesseur, dans l'espoir que vous réaliserez, avec la grâce de Dieu, tout ce qu'on est en droit d'attendre de vos heureuses dispositions, enfin pour répondre favorablement aux prières et aux vœux des vénérables religieux de Cluny qui vous ont élu comme leur pasteur, nous avons résolu d'accueillir votre requête. C'est à vous de justifier désormais, en qualité d'abbé, notre condescendance à votre égard, et de maintenir dans la congrégation qui vient de vous placer à sa tête l'esprit de discipline et de ferveur qui, jusqu'à ce jour, l'a signalée comme un modèle à l'admiration du monde et à l'amour de l'Eglise [1]. » — Pons de Melgueil devait, hélas ! tromper toutes les espérances que sa promotion faisait naître. Dans ses mains, la houlette pastorale de saint Hugues de Cluny allait se changer en une verge de fer.

Conciles de Londres.

62. La mort de saint Hugues de Cluny suivit à huit jours de distance celle du glorieux primat d'Angleterre, Anselme de Cantorbéry, qui rendit à Dieu sa grande âme le jeudi saint 21 avril 1109. Un touchant souvenir rattache l'une à l'autre ces deux morts bienheureuses. «Dans la nuit où saint Hugues émigra vers le Seigneur, dit Raynald de Semur abbé de Vézelay [2], le vénérable religieux Baudoin de Tournay, l'ancien chapelain de saint Anselme, eut une vi-

[1] Pascal. II, *Epist.* CCLXXX ; *Patr. lat.*, tom. CLXIII, col. 260.

[2] Raynald abbé de Vézelay et plus tard archevêque de Lyon, nous a laissé une *Vie de saint Hugues* dont il avait été le disciple. Il la composa à la prière des religieux de Cluny pour compléter l'œuvre du vénérable Hildebert, et y ajouter quelques détails dont celui-ci n'avait pas eu connaissance.

sion, dont il m'a raconté lui-même les circonstances. Transporté en esprit au monastère de Cluny qu'il avait tant de fois visité avec son bienheureux archevêque durant l'exil de celui-ci en France, il fut témoin du deuil incomparable, des larmes et des gémissements de la communauté réunie autour du corps inanimé de son pasteur et de son père. Il lui semblait assister à tous les détails de l'ensevelissement et des apprêts funèbres, comme s'il eût été sur les lieux. Le lendemain il fit part de sa vision à Radulf évêque de Rochester, qui depuis la mort du seigneur Anselme n'avait pas quitté Cantorbéry, et lui annonça que l'illustre abbé de Cluny venait de passer à Dieu. On nota le jour et l'heure de cette révélation, et bientôt les nouvelles venues de France en confirmèrent exactement la réalité [1]. » Depuis son retour en Angleterre, à la fin de l'an 1106, saint Anselme n'avait presque plus connu un seul jour de santé. « Il la rendait aux autres, dit Éadmer, et ne la recouvrait pas lui-même. C'est ainsi, ajoute l'hagiographe, qu'un noble et riche Anglais, atteint d'une maladie grave, fit prier l'homme de Dieu de lui envoyer du pain qu'il aurait béni lui-même. L'infirme obtint ce qu'il demandait; à peine eut-il goûté à cette eulogie, qu'il entra en convalescence, et quelques jours après le mal avait entièrement disparu [2]. » — On se rappelle qu'après la bataille de Tinchebray, lorsque Henri I, vainqueur de son frère Courte-Heuse, fut revenu dans ses états de la Grande-Bretagne, on avait sursis au règlement définitif des affaires ecclésiastiques d'Angleterre, jusqu'après le concile tenu à Troyes en mai 1107. Les ambassadeurs Guillaume de Warlewast et Baudoin de Tournay, le premier au nom du roi Henri, le second en qualité de représentant de saint Anselme étaient allés à Troyes prendre les derniers ordres de Pascal II au sujet de l'ordination des fils de clérogames . Ce point intéressait au plus haut degré le recrutement sacerdotal, en un pays où depuis tant d'années la loi du célibat ecclésiastique avait été violée si universellement. Entrant dans les nécessités de cette si-

[1] Raynald. Vizeliac., *Vit. S. Hug. Clun.*, *Patr. lat.*, tom. CLIX, col. 905.

[2] Eadmer., *S. Anselm. Cant. Vita*, l. II, cap. VII; *Patr. lat.*, tom. CLVIII, col. 114.

tuation lamentable, le pape avait usé d'indulgence et conféré à saint Anselme les pouvoirs les plus étendus pour donner, au nom du siége apostolique, les dispenses qu'il jugerait nécessaires [1]. Guillaume de Warlewast et Baudoin de Tournay, porteurs de lettres pontificales adressées au roi et à l'archevêque, se hâtèrent de repartir pour Londres où ils arrivèrent dans la première semaine de juin. Ils espéraient que le concile national, indiqué pour cette époque, y aurait lieu. Les évêques et les seigneurs anglais étaient en effet réunis au palais du roi; « mais, dit Éadmer, Anselme était tombé malade à l'abbaye de Saint-Edmond (*Eadmuns 'bury*). Une fièvre violente le réduisit à un tel état de faiblesse qu'on désespéra un instant de le sauver. Dieu le rendit pourtant à nos prières, ajoute l'hagiographe. Il n'en fallut pas moins différer encore la tenue du concile, qui fut remis aux prochaines calendes d'août [2] » (1er août 1107). — « Au jour fixé, reprend l'hagiographe, tous les évêques, abbés et seigneurs du royaume se trouvèrent rassemblés dans le palais de Londres. Avant l'ouverture du concile proprement dit, et en l'absence d'Anselme ils entamèrent avec le roi des conférences où fut discutée provisoirement la question des investitures. Un certain nombre des membres présents à cette diète curiale soutenait que le roi, à l'exemple du Conquérant son père et de son frère Guillaume le Roux, devait maintenir les investitures malgré la défense du pape. Ils prenaient prétexte, pour étayer leur avis, de la concession faite au sujet de l'hommage-lige, interdit absolument par Urbain II et maintenant toléré par le souverain pontife actuel. Ce qu'on a cédé sur un point, disaient-ils, on finira par l'accorder pour l'autre. Gardons-nous donc d'en abandonner aucun. — Telle était la disposition des esprits, lorsque enfin, après trois jours de ces discussions exclusivement politiques auxquelles il n'avait point assisté, Anselme ouvrit la première séance conciliaire. Il fit l'exposé de la question avec une telle netteté et une telle éloquence, que le roi, en présence de toute la multitude assemblée, se rangea spontanément à son avis. Il déclara qu'il renonçait pour l'avenir à l'usage des investitures; que ja-

[1] Cf. nº 51 du présent chapitre.
[2] Eadmer., *Vit. Anselm.*, *loc. cit.*

mais il ne conférerait plus ni un évêché, ni une abbaye, par la tradition de la crosse et de l'anneau; il interdit cette cérémonie à tous les seigneurs laïques dans l'étendue de ses états. De son côté, Anselme promit de n'inquiéter aucun des évêques et abbés élus qui auraient préalablement fait au roi serment d'hommage-lige et de ne point s'opposer pour ce fait à leur consécration soit épiscopale, soit abbatiale [1]. » — « Ainsi, reprend Éadmer, dans cette lutte que le bienheureux archevêque de Cantorbéry soutenait depuis si longtemps au prix de tant de persécutions et de labeurs, il obtenait définitivement la victoire. Le roi abandonnait l'usage de ses prédécesseurs; il ne faisait plus lui-même le choix des dignitaires ecclésiastiques; il ne leur conférait plus l'investiture des églises par la tradition du bâton pastoral : *Rex enim antecessorum suorum usu relicto, nec personas quæ in regimen ecclesiarum sumebantur per se elegit, nec eas per dationem virgæ pastoralis ecclesiis quibus præficiebantur investivit* [2]. » Ces paroles de l'hagiographe sont formelles. Le roi Henri I, par l'acte public qui signala le concile de Londres de l'an 1107, ne renonça point seulement à la cérémonie des investitures par la crosse et l'anneau, mais, « abandonnant complétement l'usage de ses prédécesseurs, il cessa de choisir lui-même les dignitaires qui étaient appelés au gouvernement des églises. » On ne conçoit donc pas comment un historien qui jouit d'ailleurs d'une autorité fort grande et très-méritée, le docteur Lingard, a pu dire : « En tout, l'Église gagna peu de chose à ce compromis. Il put limiter, mais il ne détruisit pas l'abus principal. Si Henri céda sur une cérémonie superflue, il conserva le fond de la chose. Le droit qu'il assumait de nommer les évêques et les abbés demeura intact [3]. » L'appréciation du docteur Lingard ne saurait subsister en face des paroles d'Éadmer. Le roi renonça très-réellement au fond et à la forme des investitures. Il ne céda pas seulement « sur une cérémonie superflue : » son droit prétendu « de nommer les évêques et les abbés ne demeura point intact, »

[1] Eadmer., *Histor. Novor.*, l. IV; *Patr. lat.*, tom. CLIX, col. 466.
[2] Eadm., *S. Anselm. Cant. Vita*, cap. VII; *Patr. lat.*, tom. CLVIII, col. 114.
[3] Lingard, *Hist. d'Angleterre*, tom. II de la trad., chap. III, p. 193.

puisqu'il « cessait de choisir lui-même les dignitaires ecclésiastiques : *nec personas quæ in regimen ecclesiarum sumebantur per se elegit.* » C'est donc à tort que, sur la foi de Lingard, auquel le texte si précis d'Éadmer aura sans doute échappé, les écrivains anglicans persistent à soutenir que la déclaration royale faite au concile de Londres par Henri I, ne fut qu'un leurre pour tromper le pape, saint Anselme et l'Église catholique tout entière. M. de Rémusat lui-même convient du contraire : malgré son désir de donner raison à l'interprétation anglicane, il reconnaît que, suivant l'expression d'Éadmer, la victoire demeura réellement à Pascal II et à l'illustre primat de Cantorbéry [1]. Il fallait d'ailleurs se méprendre étrangement sur le génie et sur le caractère de saint Anselme pour l'avoir cru incapable de discerner entre le fond et la forme dans une question aussi grave, ou assez peu énergique pour ne pas s'élever contre une pareille équivoque si l'on eût voulu la faire prévaloir. Au moment où il concluait avec le roi ce pacte solennel, le courageux primat donnait précisément une nouvelle preuve de sa fermeté et de sa vigueur pour le maintien des droits de l'Église. « Le nouvel archevêque d'York, Gérard, avait été, dit Éadmer, transféré du siége de Héréford à cette métropole qu'il gouvernait depuis près de six années, sans avoir encore en sa nouvelle qualité, prêté serment de soumission et de fidélité au primat de Cantorbéry. Au sein du concile, en présence du roi, des évêques et des princes, Anselme exigea de Gérard la prestation du serment hiérarchique. Cette prétention parut superflue à Henri I, qui n'aurait pas été fâché de créer en faveur des métropolitains d'York un précédent dont ils pussent se servir plus tard pour se soustraire à la juridiction primatiale. Il intervint donc personnellement en faveur de Gérard. Il fit observer que déjà, comme évêque de Héréford, ce dignitaire avait prêté entre les mains d'Anselme le serment qu'on lui demandait une seconde fois. « Pour avoir été transféré d'un siége à un autre, disait-il, Gérard n'a point changé de personnalité. Son premier serment subsiste avec toutes ses obligations, et dès lors il serait inutile de le

[1] Rémusat, *Saint Anselme*, p. 376 et suiv.

renouveler [1]. » Ne voulant ni entrer en controverse avec le roi, ni rien céder de son droit primatial, Anselme déclara qu'il se contenterait d'une déclaration verbale par laquelle Gérard se reconnaîtrait tenu envers lui, comme archevêque d'York, à la même soumission qu'il lui avait promise comme évêque de Héréford. Gérard y consentit, et la main posée dans celle du primat, il lui fit cette promesse devant toute l'assemblée. Cet incident si facilement terminé devait, comme nous le verrons bientôt et comme l'espérait sans doute le roi Henri I, servir de prétexte à de nouveaux dissentiments. « Mais à l'heure présente, il s'agissait surtout, reprend Éadmer, de pourvoir à la vacance des nombreuses églises et abbayes alors privées de pasteurs. Tout se fit, ajoute le chroniqueur, par le conseil d'Anselme agissant en vertu des pouvoirs qui lui avaient été conférés par le saint-siége, sans qu'aucun des nouveaux titulaires reçût du roi l'investiture par la crosse et l'anneau. Il fut statué que chacun d'eux se rendrait à Cantorbéry pour y recevoir des mains du primat la consécration épiscopale. On proclama donc le nom des nouveaux élus: Guillaume au siége épiscopal de Winchester, Roger à Salisbury, Reinelm à Héréford, Guillaume de Warlewast à Exeter, Urbain à Clamorgan. Le III des ides d'août (dimanche 11 août 1107), ils furent sacrés à Cantorbéry par le bienheureux Anselme, assisté de tous les suffragants de sa primatiale, savoir : Gérard archevêque d'York, Robert évêque de Lincoln, Jean de Bath, Herbert de Norwich, Robert de Chester, Radulf de Chichester, Ranulf de Durham. La veille de cette imposante cérémonie, en présence de tous ceux qui devaient y prendre part, Anselme donna lecture des mandements du seigneur pape réhabilitant dans leur titre abbatial Eadwin du monastère de Ramsey et Richard de celui d'Ély [2]. » Robert, prieur de Westminster fut pourvu de l'abbaye de Saint-Edmond; un religieux du Bec, nommé Hugues, de celle de Saint-Augustin; enfin, Ernulf de Beauvais, prieur de Cantorbéry, devint abbé de Péterborough [3]. Ainsi se termina au concile de Lon-

[1] Eadmer., *Histor. Novor.*, l. IV; *Patr. lat.*, tom. CLIX, col. 466.

[2] *Id ibid.*

[3] *Monasticon Anglicum*, tom. II, p. 548 et tom. III, p. 102.

dres 1107, cette longue et épineuse querelle des investitures. L'église d'Angleterre était enfin reconstituée dans l'unité catholique. Anselme rendit compte au pape de cet heureux dénouement, dans une lettre qui nous a été conservée par Éadmer. « Les conseillers royaux Robert de Meulan et Richard de Reviers, dit-il à Pascal, se sont comportés dans toute cette négociation comme de véritables féaux du saint-siége, comme de dignes fils de l'Église catholique. Par leurs conseils, le roi renonce à choisir directement les dignitaires ecclésiastiques et s'en remet à l'élection canonique. Heureux de ces résultats inespérés, je ne saurais rendre à votre bonté paternelle, à qui seule nous les devons, d'assez vives actions de grâces. Mais si je ne puis les tracer sur ce parchemin, elles restent gravées dans mon cœur en caractères ineffaçables [1]. » Cet événement fut salué par des acclamations de joie dans tout l'univers catholique. Pascal II répondit à Anselme en le priant de ménager ses forces et de conserver pour le service de l'Église ses jours précieux [2]. Gislebert évêque de Limerick envoyait à l'illustre serviteur de Dieu un rang de vingt-cinq perles précieuses, pour en orner sa mitre primatiale. « J'ai appris, père vénéré, lui écrivait-il, le travail de vos combats et la victoire de votre travail. Voilà donc enfin le cœur indompté des Normands soumis aux décrets canoniques des saints pères. Désormais l'élection et la consécration des évêques et des abbés se feront parmi eux d'une manière régulière. Je rends à la clémence divine d'immenses actions de grâces, et je m'associe à la joie de votre triomphe par cette humble offrande de ma pauvreté [3]. » Le roi de Danemark Éric III [4]; celui d'Écosse, Alexandre I, fils de Malcolm [4], écrivaient à Anselme pour le féliciter de ses succès et lui recommander leurs propres affaires. Diaz, évêque de Saint-Jacques de Compostelle, menacé alors d'une nouvelle invasion des Maures d'Espagne, demandait au primat d'Angleterre de lui envoyer une armée de soldats anglais [5]. C'est qu'en

[1] Eadmer., *Histor. Novor.*, l. IV, *loc. cit.*, col. 469.
[2] S. Anselm. Cant., *Epist.* IV, CLXXXVI; *Patr. lat.*, tom. CLIX, col. 244.
[3] Anselm., *Epist.* IV, XC, col. 245.
[4] *Ibid.*, *Epist.* III, CXXXII, col. 166.
[5] *Ibid.*, *Epist.* IV, XIX, col. 212.

effet le roi Henri I ne s'était pas seulement réconcilié pour le spirituel avec Anselme; il l'avait de plus associé au gouvernement du royaume, comme autrefois Guillaume le Conquérant l'avait fait pour le bienheureux Lanfranc. Durant ses voyages en Normandie, il lui déléguait tous les pouvoirs d'un lieutenant-général. Ce qui faisait dire à Anselme lui-même, dans une lettre à Helgot, abbé de Saint-Ouen : « Vous me demandez s'il est vrai que le roi mon seigneur m'a confié le gouvernement du royaume et l'administration des affaires durant son absence ; le fait est vrai. Il ne pouvait me donner une plus grande marque de bienveillance et d'affection. Mais, dans une pareille situation, je ne dois point oublier que, suivant la parole de l'Apôtre : « Si tout m'est permis, tout n'est point expédient [1]. » Je ne pense donc pas que la prudence me conseillât d'entreprendre et de tenter rien d'important par moi-même. Mais quand le roi sera de retour, la grâce de Dieu, dont je le vois chaque jour plus touché, lui inspirera pour son salut et pour le bien de ses sujets les mesures nécessaires [2]. » On en eut bientôt la preuve. « A son retour de Normandie, continue Éadmer, Henri se montra sérieusement préoccupé de réformer les abus et les désordres qui affligeaient l'Angleterre. Il prit l'avis d'Anselme et des principaux seigneurs pour trouver le moyen de soulager la misère du peuple et de faire cesser l'oppression qui pesait sur lui. La réforme commença par la cour. Depuis le règne de Guillaume le Roux, frère du roi, c'était la coutume que la multitude de ceux qui suivaient les déplacements de la cour, se permissent impunément sur le passage, toutes les dévastations, toutes les violences, tous les brigandages. Ils envahissaient la demeure des particuliers, s'emparaient de ce qu'ils trouvaient à leur convenance, consommaient toutes les provisions, faisaient vendre le reste au marché, ou s'il n'y avait point à proximité de marché public, prenaient plaisir soit à y mettre le feu, soit à le fouler aux pieds des chevaux. Les plus atroces violences étaient commises sur les pères de famille, sur les femmes et les filles qu'on traitait comme un vil butin. La terreur était telle, qu'en appre-

[1] I *Cor.* VI, 12.

[2] S. Anselm., *Epistol.* III, CXXIX, col. 165.

nant un voyage du roi, tous les habitants des campagnes placées sur l'itinéraire s'enfuyaient dans les bois, emportant leur mobilier et leurs vivres. Résolu de couper court à un abus si effroyable, Henri se montra sans pitié. Par un édit royal, il fit savoir que tous ceux de sa suite qui se livreraient à des excès de ce genre auraient, suivant la gravité du cas, ou les yeux arrachés, ou les pieds et les mains coupés. La sentence fut rigoureusement exécutée et deux ou trois exemples suffirent pour empêcher le retour de pareilles horreurs. Les faux-monnayeurs furent poursuivis avec non moins d'énergie. L'abondance de la fausse monnaie dans le royaume était, en effet, devenue un véritable fléau. Quiconque était convaincu d'en avoir fabriqué fut condamné à l'amputation d'un membre. La fraude sur ce point avait pris de telles proportions, que tous les deniers en circulation, à force d'avoir été essayés, étaient frustes. Avant de les accepter, on les ébréchait pour s'assurer si le métal était de bon aloi. Afin de faciliter à tous la vérification, Henri par un décret défendit de livrer au commerce aucune espèce de monnaie, ni un denier ni une obole, qui n'eussent une cassure réglementaire, permettant aux moins clairvoyants de constater leur qualité intrinsèque [1]. » Ce que le roi faisait, par les conseils d'Anselme, pour l'amélioration civile et politique de son gouvernement, il n'avait garde, sous la même inspiration, de le négliger pour les intérêts spirituels de l'église d'Angleterre. « Malgré les décrets du concile de Londres en 1102, reprend Éadmer, en dépit même des taxes imposées par le roi avant la conquête de la Normandie sur les prêtres scandaleux [2], le crime de la clérogamie subsistait encore dans certaines provinces. L'obstination des coupables avait résisté à toute la rigueur des lois divines et humaines. Afin d'extirper ce germe de pestilence, Henri convoqua pour la fête de la Pentecôte (31 mai 1108),

[1] Eadmer., *Hist. Novor.*, l. IV; *Patr. lat.*, tom. CLIX, col. 470. On nous permettra de dire ici que les ecrivains modernes, soit rationalistes, soit anglicans, semblent s'être donné le mot pour passer complétement sous silence ou du moins pour atténuer de leur mieux les faits articulés ici par Éadmer.

[2] Cf. n° 14 de ce présent chapitre.

dans un nouveau concile à Londres, tous les grands et les évêques du royaume sous la présidence d'Anselme. Il leur déclara sa ferme volonté d'anéantir la clérogamie et de mettre toute sa puissance royale à leur disposition pour arriver à ce résultat. Le primat de Cantorbéry eut le premier la parole sur cette importante question. Après lui, le roi demanda l'avis de Thomas, archevêque élu d'York, qui venait d'être nommé à ce siége en remplacement de Gérard, mort quelques semaines auparavant. Tous les autres évêques furent ensuite consultés. Leur réponse unanime fut qu'il fallait renouveler à ce sujet les prescriptions du saint concile de Nicée sur le célibat ecclésiastique. Le roi, les princes, les barons acclamèrent cette résolution. En conséquence, il fut statué que les prêtres, diacres et sous-diacres seraient astreints au célibat. Ceux qui le violeraient ultérieurement devaient être immédiatement écartés du ministère des autels. Ceux des coupables qui consentiraient à l'embrasser et à renoncer à tout commerce illicite, pourraient après une pénitence déterminée être réhabilités dans leur office. Les archidiacres durent prêter serment de veiller dans l'étendue de leur juridiction à la stricte exécution de cette règle, et à ne se prêter à aucune combinaison soit de faveur, soit d'argent, pour tolérer ou dissimuler les délinquants. Les doyens par rapport aux curés de leur canton, les curés par rapport à leurs propres vicaires furent astreints au même serment; ceux qui refusèrent de le prêter furent déposés de leur dignité et de leurs bénéfices. Enfin on décréta que tous les biens meubles des clérogames seraient confisqués au profit de l'église cathédrale, et que les femmes complices seraient poursuivies comme adultères [1]. »

63. Telle fut l'œuvre du concile de Londres de l'an 1108. Ses décisions, prises à l'unanimité, reçurent la double sanction de l'Église et de l'État. L'interdiction de la clérogamie par les deux pouvoirs ecclésiastique et civil, complétait la grande réforme du clergé en Angleterre. Rien ne semblait plus devoir compromettre l'harmonie si heu-

Mort de saint Anselme archevêque de Cantorbéry.

[1] Eadmer., *Histor. Novor.*, l. IV, col. 471. Nous avons encore une série de dix canons, formulés à ce sujet par le concile de Londres de l'an 1108. Cf. Labbe, *Concil.*, tom. X, col. 756, 757.

reusement rétablie entre le roi et saint Anselme. Celui-ci en jouissait d'autant plus, que sa santé allait chaque jour s'affaiblissant et qu'on s'étonnait autour de lui qu'il eût pu résister jusque-là à tant de fatigues. Un nouvel orage se cachait cependant sous les apparences de ce calme trompeur. Nous avons dit que l'archevêque Gérard d'York était mort quelques semaines auparavant. On avait élu pour lui succéder Thomas, prévôt de Saint-Jean-de-Beverley. Ce nouveau titulaire, secrètement encouragé par le roi, essaya de se soustraire à la juridiction primatiale de Cantorbéry. Invité à trois reprises par Anselme à se présenter pour recevoir de ses mains le sacre épiscopal, il imaginait chaque fois des moyens dilatoires. Les règles canoniques exigeaient que chaque titulaire se fît sacrer, sous peine de déchéance, dans les trois mois qui suivaient son élection. Thomas crut pouvoir éluder cette disposition elle-même, sous prétexte qu'il avait transmis directement au pape, par l'intermédiaire des ambassadeurs royaux près du saint-siége, une consultation spéciale à ce sujet. Grâce à ces subterfuges, Thomas espérait soit lasser la patience d'Anselme, soit atteindre l'époque de sa mort. Il échoua dans son double calcul. Le courageux primat savait mieux que personne que le terme de sa vie approchait et que ses jours étaient comptés. Il informa sur-le-champ le pape Pascal de cette intrigue, puis il dicta la lettre suivante dont une copie fut envoyée à tous les évêques d'Angleterre : « Anselme ministre de l'église de Cantorbéry à Thomas archevêque élu d'York. — En présence du Seigneur Dieu tout-puissant et par son autorité, moi Anselme, primat de toute la Grande-Bretagne, parlant à vous, Thomas, je vous interdis l'exercice du ministère sacerdotal, dont vous avez été pourvu dans ma province ecclésiastique et sur mon ordre par l'un de mes suffragants. Je vous défends d'oser vous arroger aucune fonction épiscopale, tant que, persistant dans votre révolte contre l'église de Cantorbéry, vous n'aurez pas fait acte de soumission à l'autorité de cette primatiale en la forme accoutumée et renouvelé le serment prêté en cette circonstance par tous les précédents archevêques d'York. Si vous aviez le malheur de persévérer dans votre rébellion, je défends sous peine d'anathème perpétuel à tous et à

chacun des évêques de la Grande-Bretagne de prêter leur ministère pour votre sacre, et si vous alliez chercher à l'étranger une consécration subreptice, je défends sous la même peine à tous et à chacun des évêques d'Angleterre de vous recevoir comme évêque et de vous admettre à la communion chrétienne [1]. » Cet acte de vigueur termina dignement la carrière administrative et pastorale de saint Anselme. La solution de la difficulté n'eut lieu qu'après la mort du glorieux primat et fut un triomphe posthume pour sa mémoire. « Notre bienheureux père depuis la maladie dont il fut atteint à l'abbaye de Saint-Edmond, durant les fêtes de la Pentecôte de 1107, reprend Éadmer, alla chaque jour s'affaiblissant. Il ne pouvait plus supporter le cheval et pour ses voyages incessants on était obligé de le transporter en litière. La souffrance ne lui laissait pas un moment de repos; elle avait des accès si fréquents et si aigus que nous craignions à chaque instant de le voir expirer dans nos bras. Lui cependant n'omit jamais les exercices de la vie monastique, la méditation, la psalmodie, les exhortations saintes et les autres œuvres de piété. Au milieu de ses infirmités et de ses affaires, il trouva encore le temps et la force de rédiger son magnifique *Traité sur l'accord de la prescience, de la prédestination et de la grâce divine avec le libre arbitre humain* [2]. » Contrairement à ses habitudes, et bien que son intelligence eût conservé toute sa vivacité, ce travail sembla lui coûter et il fut lent à l'écrire. Sa faiblesse physique tenait au dégoût absolu qu'il avait pris pour toute espèce de nourriture. Il mangeait cependant et faisait violence à la nature, sachant bien qu'il ne pouvait vivre sans aliments. Les six derniers mois de sa vie furent une lutte de ce genre entre la décadence physique et l'esprit qui se montrait de plus en plus vigoureux. Il ne pouvait plus marcher jusqu'à son oratoire, mais il s'y faisait porter chaque jour sur une chaise pour assister au sacrifice eucharistique du corps du Seigneur, pour lequel il avait une dévotion spéciale. Nous remarquions que cette translation à l'oratoire le fa-

[1] Eadmer., *Histor. Novor.*, l. IV; *Patr. lat.*, tom. CLIX, col 480.

[2] Nous avons donné une analyse succincte de ce traité de saint Anselme, tom. XXIV de cette *Histoire*, p. 115.

tiguait extrêmement et nous le priâmes à diverses reprises d'y renoncer, mais ce ne fut que le cinquième jour avant sa mort que nous pûmes l'y faire consentir. C'était le matin du dimanche des Rameaux, 18 avril 1109. Il nous fit, selon sa coutume, asseoir tous près du lit sur lequel il était étendu, et nous exhorta d'une voix émue à persévérer dans le service de Dieu. C'était comme la recommandation suprême d'un père à ses fils. Répondant à cette pensée, l'un de nous lui dit : « Seigneur père, vous vous disposez donc à nous quitter pour aller célébrer la fête de Pâques à la cour du ciel? » — « Si telle est la volonté du Seigneur, répondit Anselme, je l'accepte volontiers. Mais s'il lui plaisait de me laisser encore parmi vous, au moins assez de temps pour résoudre une question qui me préoccupe vivement, celle de l'origine de l'âme, je serais reconnaissant à sa bonté. Car je ne sais si, après ma mort, il se trouvera jamais quelqu'un pour traiter ce sujet comme je le conçois [1]. » Puis il ajouta : « Si je pouvais manger, j'aurais l'espoir de me rétablir ; je ne me sens nulle part aucune douleur et n'éprouve qu'une extrême faiblesse. » — Le soir du mardi saint, l'auguste malade ne pouvait plus articuler une parole intelligible. L'évêque Radulf de Rochester le pria de donner l'absoute et la bénédiction à nous tous, ses fils, qui l'entourions tout en pleurs, au roi, à la reine, à leurs enfants, à tout le peuple d'Angleterre soumis à sa juridiction. A ces mots, Anselme se leva sur son séant, comme s'il eût été en pleine santé, étendit la main droite et traça le signe sacré de la croix ; puis il laissa retomber sa tête. Cependant quelques heures plus tard, au chœur de la grande église, les religieux commencèrent le chant des Laudes. En ce moment, un de ceux qui assistaient notre bienheureux père, fit à haute voix lecture de la Passion selon saint Luc, qu'on devait réciter à la messe

[1] M. de Rémusat, à propos de ce vœu de saint Anselme mourant, fait les réflexions suivantes : « Nous remarquerons que la dernière pensée qu'ait exprimée le saint philosophe, c'est de n'avoir pu terminer un ouvrage de pure métaphysique. La recherche de la vérité passionne encore ces grands et inquiets esprits au moment où ils vont à elle. Ils préfèrent l'amour à la possession, et, sur le seuil du ciel, ils regrettent de la terre le travail et l'espérance. » (Saint Anselme de Cantorb., p. 391.)

du jour. Quand il fut arrivé à ces paroles de Notre-Seigneur : « Vous êtes demeurés avec moi dans toutes mes tribulations ; je vais préparer pour vous le royaume dont mon Père a disposé en ma faveur, afin que vous mangiez et buviez à ma table dans mon royaume [1] ; » Anselme commença à respirer plus lentement. Nous comprîmes que sa dernière heure était venue, et le sortant respectueusement de son lit, nous l'étendîmes sur la cendre et le cilice. Tous les religieux, ses fils, se réunirent autour de cette couche funèbre et, à l'aube du jour, le mercredi saint (21 avril 1108), remettant son esprit aux mains du Créateur, il s'endormit en paix, dans la seizième année de son épiscopat et la soixante-seizième de son âge. Nous lui rendîmes en pleurant les derniers devoirs, ajoute Eadmer, et après que son corps eût été lavé avec soin, le moine Baudoin, son fidèle disciple, demanda que le visage et la main droite de notre bienheureux père, cette main qui avait écrit tant d'œuvres vraiment divines, fussent l'un et l'autre oints de baume pour les préserver de la corruption. De tout cœur, nous accueillîmes sa pieuse pensée. Mais il ne restait plus que quelques gouttes de ce parfum qui nous fut apporté par l'évêque de Rochester. Celui-ci me remit le vase en me recommandant de le pencher pour verser le reste de la liqueur précieuse ; il y en avait à peine quelques gouttes, et Baudoin fut obligé de plonger son doigt jusqu'au fond pour y atteindre. Mais tout à coup la liqueur se multiplia surnaturellement au point de déborder par-dessus le vase, en telle abondance que nous pûmes en oindre non-seulement le visage et la main de notre bienheureux père, mais son corps tout entier. Nous le revêtîmes ensuite des ornements pontificaux, et il fut exposé dans l'oratoire. Le lendemain, jeudi saint, eurent lieu les obsèques solennelles de l'illustre serviteur de Dieu, du glorieux Anselme, archevêque de Cantorbéry, primat de la Grande-Bretagne et notre père bien aimé [2]. » Son corps fut déposé dans la cathédrale, auprès de la tombe de Lanfranc, au sud de l'autel de la chapelle de la

[1] « Vos estis qui permansistis mecum in tentationibus meis, et ego dispono vobis sicut disposuit mihi Pater meus regnum, ut edatis et bibatis super mensam meam in regno meo. » *Luc.* XXII, 28, 30.

[2] Eadmer., *Vita S. Anselm.*, l. II, cap. VII ; *Patr. lat.*, tom. CLVIII, col. 116.

Trinité. De nombreux miracles accompagnèrent et suivirent sa bienheureuse mort. « Je n'entreprendrai point, ajoute Éadmer en terminant, de les raconter. Ce travail serait infini ; je ne me sens pas en ce moment, sous le poids de la douleur qui m'accable, le courage de l'aborder [1]. » Sur la tombe du grand docteur on inscrivit une épitaphe qui rappelait le néant de la vie et de la gloire humaine, le génie d'Anselme, ses vertus, la noblesse de son origine, sa science, les grâces de sa parole et jusqu'à l'angélique beauté de son visage [2]. Mais le plus bel éloge d'Anselme est dans ses écrits. Vivant, il avait terrassé le schisme en Angleterre ; mort, il remporta sur lui une dernière victoire. Thomas archevêque élu d'York, s'étant présenté devant les évêques réunis à la cour du roi, pour les fêtes de la Pentecôte (13 juin 1109), demanda à être sacré par eux ; mais tous produisirent la lettre d'interdiction qui leur avait été quelques mois auparavant signifiée par Anselme. Le roi lui-même sollicité d'intervenir en faveur de Thomas déclara que «fût-ce pour une heure,» il ne voudrait pas encourir une excommunication prononcée par le saint et glorieux primat. Thomas fut donc obligé de se soumettre. Il dut signer un acte solennel par lequel il reconnaissait la juridiction primatiale de Cantorbéry, promettant fidélité et obéissance canonique au futur titulaire qui y serait régulièrement promu, ainsi qu'à ses légitimes successeurs. Dans ces conditions il obtint d'être sacré le 28 juin dans l'église de Saint-Paul par l'évêque de Londres, choisi

[1] Eadm., *Vita S. Anselm.*, l. II, cap. VII ; *Patr. lat.*, tom. CLVIII, col. 117. Plus tard Éadmer revint sur ce sujet et écrivit en vers hexamètres et rimés une pièce retrouvée par Mabillon dans les Mes de la reine de Suède, intitulée *Miracula S. Anselmi*. Dom Martène l'a publiée au tome VI, p. 983, de son *Amplissima Collectio*. La *Patrologie latine* l'a reproduite tom. CLVIII, col. 119.

[2] « Quid sis et quid eris, lector, si noscere quæris,
Per me scire potes, si mea fata noris.
Istud idem fatum tibi credas esse paratum,
Cum sit terra, cinis, materies hominis.
Relligio, morum probitas et splendor avorum
Littera, deliciæ, formaque cum facie,
Vivere si facerent, non sic mea membra jacerent
Hac constricta domo : sic erit omnis homo.
(*Patr. lat.*, tom. CLVIII, col. 141.)

comme doyen du chapitre de Cantorbéry et représentant en cette qualité du primat défunt. « Ainsi, dit Éadmer, Anselme émigré de ce monde faisait encore triompher la cause de la discipline ecclésiastique en Angleterre [1]. »

[1] Eadm., *Histor. Novor.*, lib. VI, *Patr. lat.*, tom. CLIX, col. 483.

FIN DU XXVe VOLUME.

TABLE

ET

SOMMAIRES DU VINGT-CINQUIÈME VOLUME



CINQUIÈME ÉPOQUE (suite).

Depuis Sylvestre II (999) jusqu'à la mort de Boniface VIII (1303)

CHAPITRE PREMIER.

PONTIFICAT DU B. PASCAL II (1099-1118).

CHAPITRE II.

PONTIFICAT DU B. PASCAL II (1099-1118)

CHAPITRE III.

PONTIFICAT DU B. PASCAL II (1099-1118).

FIN DE LA TABLE DU VINGT-CINQUIÈME VOLUME.

Imprimerie générale de Châtillon-sur-Seine. — Jeanne Robert.

